HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

Par Monsieur FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteüil, cy-devant Sous-Precepteur du Roy d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry.*

TOME QUATRIÉME,

Depuis l'an 360. jusques à l'an 385.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

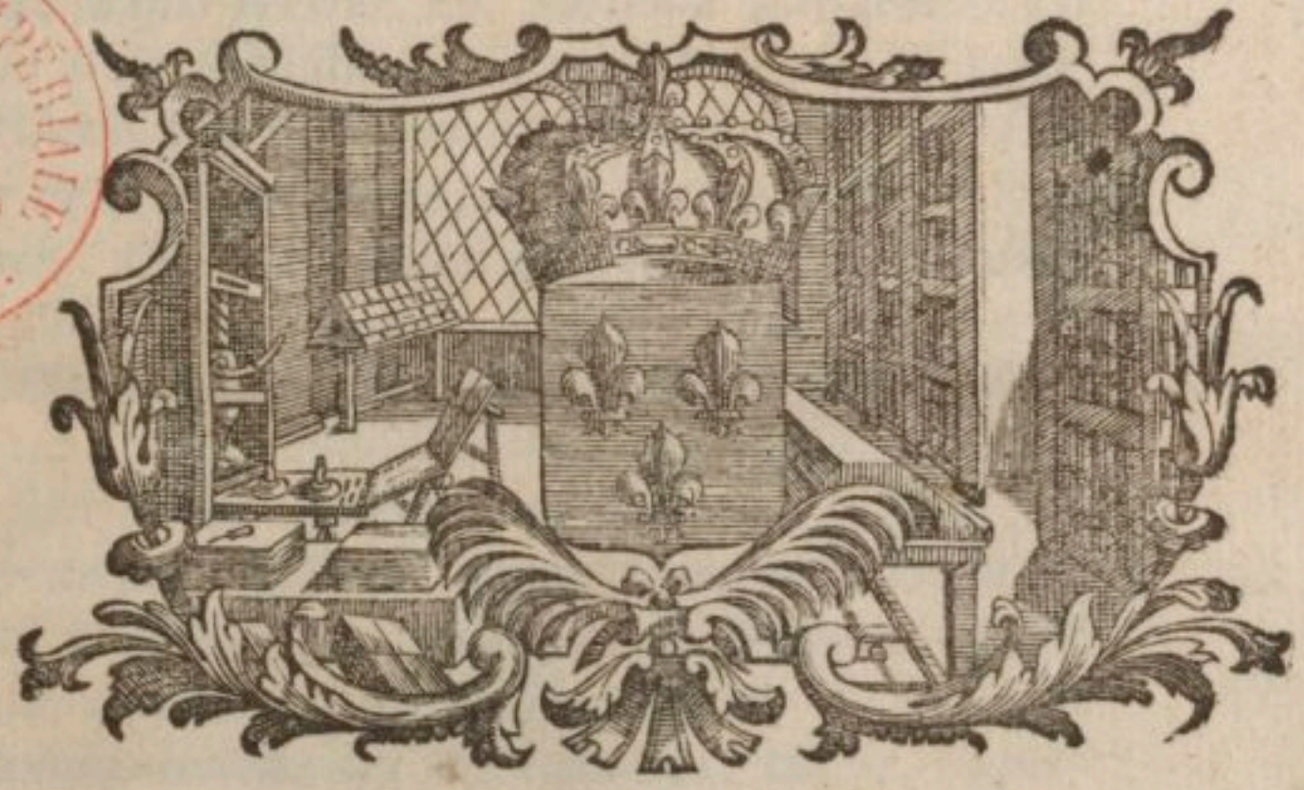

A PARIS,

QUAY DES AUGUSTINS.

Chez { EMERY, à Saint Benoît.
SAUGRAIN, Pere, à la Fleur-de-Lys.
PIERRE MARTIN, à l'Ecu de France.

M. DCC. XXIV.

Avec Privilege du Roy, & Approbation des Docteurs.

HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE.

SOMMAIRE
DES LIVRES.

LIVRE QUINZIE'ME.

I. *Julien change la cour de C. P.* II. *Philosophes appellez.* III. *Rétablissement de l'idolâtrie.* IV. *Rappel d'exilez.* V. *Persecution couverte.* VI. *Défense d'enseigner & d'étudier.* VII. *Julien veut imiter les Chretiens.* VIII. *Confessions de Cesaire,* IX. *Confessions de soldats Chrétiens.* X. *Martyrs sous Julien.* XI. *S. Basile prêtre d'Ancyre , &c.* XII. *Martyrs en Cappadoce.* XIII. *Eusebe évêque de Cesarée en Cappadoce.* XIV. *Saint Gregoire de Naziance & saint Basile prêtres.* XV. *Julien à Antioche.* XVI. *Conversion du fils d'un sacrificateur.* XVII. *Martyrs en Syrie.* XVIII. *Martyrs à Gaze.* XIX. *S. Hilarion persecuté.* XX. *Suite de la persecution generale.* XXI. *Lettre de Julien aux Bostriens.* XXII. *Martyrs à Antioche.* XXIII. *Massacre de George d'Alexandrie.* XXIV. *Lettre de Julien.* XXV. *Retour de saint Athanase.* XXVI. *Concile d'Alexandrie.* XXVII. *Doctrine sur la Trinité & l'Incarnation.* XXVIII. *Lettre à l'église d'Antioche.* XXIX. *Ordination de Paulin , schisme de Lucifer.* XXX. *Travaux de saint Eusebe de Verceil & de saint Hilaire.* XXXI. *Martyrs en Italie & en Gaule.* XXXII. *Violences des Donatistes en Afrique.* XXXIII. *Confession de saint Apollonius en Egypte.* XXXIV. *S. Athanase chassé.* XXXV. *Commencemens des Macedoniens.* XXXVI. *Superstitions de Julien.* XXXVII. *Translation de S. Babylas.* XXXVIII. *Temple de Daphné brûlé.* XXXIX. *Autres Martyrs à Antioche.* XL. *Mort du comte Julien.* XLI. *L'empereur odieux à Antioche.* XLII. *Misopogon.* XLIII. *Miracles au temple de Jerusalem.* XLIV. *Julien marche contre les Perses.* XLV. *Il écrit contre la religion Chrétienne.* XLVI. *Ses autres écrits & sa philosophie.* XLVII. *Mort de Julien.* XLVIII. *Revelations de cette mort.* XLIX. *Jovien empereur* L. *Funerailles de Julien.* LI. *Discours de saint Gregoire de Nazianze contre lui,* LII. *Jovien rend la paix à*

AN. 361. 362. 363.

SOMMAIRE

l'égliſe. LIII. *Lettre de ſaint Athanaſe à Jovien.* LIV. *Requête des Demi-Ariens.* LV. *Concile d'Antioche.* LVI. *Diviſion entre les Ariens.* LVII. *Inſtance des Ariens contre ſaint Athanaſe.* LVIII. *S. Athanaſe en Thebaïde.* LIX. *S. Pacome* LX. *Monaſtere de la ſœur de S. Pacome.* LXI. *Miracles de S. Pacome.*

LIVRE SEIZIE'ME.

364. I. *MOrt de Jovien. Valentinien & Valens empereurs.* II.
365. *Conference de ſaint Hilaire avec Auxence.* III. *Ecrit de S. Hilaire* IV. *Concile de Lampſaque.* V. *Revolte de Procope*
366. *& ſa mort.* VI. *Valens ſoutient les Ariens.* VII. *Députation des Orientaux en Occident.* VIII. *Mort de Libere. Damaſe pape.*
367. *Schiſme d'Urſin.* IX. *Concile de Tiane.* X. *Commencement de la perſecution de Valens.* XI. *Voïages de S. Hilarion & ſa mort.* XII.
369. *Concile de Laodicée.* XIII. *Renouvellement de la perſecution.* XIV. *S. Baſile reſiſte à Valens.* XV. *Mort de ſainte Emelie, de ſaint*
370. *Ceſaire & de ſainte Gorgonie.* XVI. *Réünion des moines de Nazianze.* XVII. *S. Baſile évêque de Ceſarée.* XVIII. *Sa conduite.* XIX. *Il travaille à réünir les catholiques.* XX. *Concile de Rome & d'Illyrie.* XXI. *Lettre de S. Athanaſe aux Africains.* XXII. *Lettre à Epictete.* XXIII. *Autres lettres de S. Athanaſe.* XXIV. *Diſcretion de ſaint Baſile calomniée.* XXV. *Concile d'Antioche.* XXVI. *Perſecution d'Antioche.* XXVII. *Saint Aphraate.* XXVIII. *S. Julien Sabas.* XXIX. *Maſſacre des Magiciens.* XXX. *Ordination de ſaint Martin.* XXXI. *Ses Travaux pour la foi.* XXXII. *Perſecution en Syrie.* XXXIII. *Perſecution à Edeſſe.* XXXIV. *Mort de S. Athanaſe. Pierre lui ſuccede.* XXXV. *Perſecution en*
373. *Egypte.* XXXVI. *Moines perſecutez.* XXXVII. *Les deux Macaires.* XXXVIII. *Moïſe évêque des Sarraſins.* XXXIX. *Etat de l'égliſe Romaine.* XL. *S. Optat écrit contre les Donatiſtes.* XLI. *Loix de Valentinien.* XLII. *Martyrs chez les Gots.* XLIII. *S. Sabas.* XLIV. *Ses reliques.* XLV. *Union de ſaint Baſile avec Euſtathe de Sebaſte.* XLVI. *Euſtathe ſe déclare contre S. Baſile.* XLVII. *Saint Baſile devant Modeſte.* XLVIII. *Il reçoit Valens dans ſon égliſe.* XLIX. *Protection divine ſur ſaint Baſile,* L. *S. Gregoire ordonné pour Saſime.* LI. *Il gouverne Nazianze avec ſon pere.* LII. *Mort de ſaint Gregoire le pere.*

LIVRE DIX-SEPTIE'ME.

I. *Lettre de S. Basile aux Occidentaux.* II. *Evagre à Antioche.* III. *Commencement de saint Jerôme.* IV. *Ruffin & sainte Melanie.* V. *Didyme l'aveugle.* VI. *Ruffin & Melanie en Palestine.* VII. *Moines de Syrie.* VIII. *S. Ephrem.* IX. *Moines auprès de saint Basile.* X. *Soin des ordinations.* XI. *Pureté du clergé de saint Basile.* XII. *Saint Amphiloque évêque d'Icone.* XIII. *Livre de saint Basile du saint Esprit.* XIV. *Epitres canoniques à saint Amphiloque.* XV. *Canons sur le mariage.* XVI. *Autres canons.* 374.
XVII. *Exil de saint Eusebe de Samosate.* XVIII. *Soins de saint Basile pour les églises.* XIX. *Lettres de S. Basile pour sa défense.* 375.
XX. *Lettres à l'église de Neocesarée.* XXI. *S. Ambroise évêque de Milan.* XXII. *Concile de Valence.* XXIII. *Mort de Valentinien. Valentinien le jeune empereur.* XXIV. *Loix de Gratien.* XXV. *Condamnation d'Apollinaire.* XXVI. *Heresie touchant la sainte Vierge.* XXVII. *Commencemens de saint Epiphane.* XXVIII. *Discipline de l'église.* XXIX. *Question d'une ou de trois hypostases.* 376.
XXX. *Lettre de saint Basile à saint Epiphane.* XXXI. *Saint Basile se plaint des Occidentaux.* XXXII. *Persecution en Cappadoce par Demosthene.* XXXIII. *Translation d'Euphrone de Colonie.* XXXIV. *Apologie de saint Basile contre Eustathe.* XXXV. *Concile de Gangres.* XXXVI. *Les Goths deviennent Ariens.* XXXVII. *Mort de l'empereur Valens.* XXXVIII. *Ouvrages de S. Ambroise.* XXXIX. *Sa charité.* XL. *Mort de saint Satire.* XLI. *Concile de Rome pour S. Damase.* XLII. *Loix de Gratien pour l'église.* XLIII. *Theodose empereur.* XLIV. *Actions de saint Ambroise.* XLV. *Retour de saint Melece.* XLVI. *Martyre de saint Eusebe de Samosate.* 378.
XLVII. *Mort de saint Basile & de saint Ephrem.* XLVIII. *Mort de sainte Macrine.* XLIX. *Sentiment de saint Gregoire de Nysse sur les pelerinages.* 379.
L. *S. Gregoire de Nazianze à C. P.* LI. *Ses sermons.* LII. *Discours de la theologie.* LIII. *S. Jerôme à C. P.* LIV. *Baptême de Theodose.* LV. *Loix pour l'église.* LVI. *Heresie des Priscilliamistes.* LVII. *Concile de Saragosse.* LVIII. *Poursuites d'Idace & d'Ithace.* 380.
LIX. *Ordination de Maxime le Cynique.* LX. *Maxime rejetté de tout le monde.* LXI. *Ariens chassé de C. P.* LXII. *Conduite de S. Gregoire de Nazianze.*

SOMMAIRE

LIVRE DIX-HUITIE'ME.

I. *Concile de C. P.* II. *Mort de S. Melece.* III. *Election de*
Flavien. IV. *Retraite de S. Gregoire de Nazianze.* V. *Or-*
381. *dination de Nectaire.* VI. *Symbole de C. P.* VII. *Canons touchant*
la hierarchie. VIII. *Autres canons.* IX. *Loix pour l'égliſe.* X. *Con-*
cile d'Aquilée. XI. *Actes du concile.* XII. *Eternité du Fils de*
Dieu. XIII. *Sa divinité, &c.* XIV. *Egalité du Fils de Dieu.* XV.
382. *Condamnation de Pallade & de Secondien.* XVI. *Lettres du con-*
cile d'Aquilée. XVII. *Autre concile d'Italie.* XVIII. *Second con-*
cile de C. P. XIX. *Concile de Rome.* XX. *S. Jerôme à Rome.* XXI,
Sainte Paule. XXII. *Lettre de Damaſe contre Apollinaire.* XXIII.
Traité de l'Incarnation par S. Ambroiſe. XXIV. *Lettres de ſaint*
Gregoire de Mazianze à Cledone. XXV. *Eulalius évêque de Na-*
383. *zianze.* XXVI. *Troiſiéme concile de C. P. ſous Theodoſe.* XXVII.
Loix contre les heretiques. XXVIII. *Mort de Gratien. Maxime*
384. *empereur.* XXIX. *Pourſuites d'Ithace.* XXX. *Priſcilien executé à*
385. *mort.* XXXI. *Relation de Symmaque.* XXXII. *Réponſes de S. Am-*
broiſe. XXXIII. *Mort de ſaint Damaſe. S. Sirice pape.* XXXIV.
Decretales de ſaint Sirice. XXXV. *Regles ſur les ordinations.*
XXXVI. *Retour de ſaint Jerôme en Paleſtine.* XXXVII. *Voyage de*
ſainte Paule. XXXVIII. *Theodoſe attaque l'idolâtrie.* XXXIX. *Saint*
Marcel d'Apamée. XL. *Reſcrit pour les Luciferiens.* XLI. *Juſtine*
386. *attaque S. Ambroiſe.* XLII. *Suite de la même perſecution.* XLIII.
Loi pour les Ariens. XLIV. *Remontrances de ſaint Ambroiſe.* XLV.
Sermons contre Auxence. XLVI. *Chant des himnes.* XLVII. *Reli-*
ques de ſaint Gervais. XLVIII. *Commencement de ſaint Auguſ-*
tin. XLIX. *Il devient Manichéen.* L. *Il s'en dégoûte.* LI. *Auguſtin*
à Milan. LII. *Sa converſion* LIII. *Ses premiers ouvrages.* LIV.
Traité de ſaint Ambroiſe des myſteres. LV. *Catecheſes de ſaint*
Cyrille. LVI. *Mort de ſainte Monique.* LVII. *Seconde ambaſſa-*
de de ſaint Ambroiſe vers Maxime. LVIII. *S. Martin à la table*
de Maxime. LIX. *S. Martin communique avec les Ithaciens.*

LIVRE DIX-NEUVIE'ME.

I. *Sedition d'Antioche.* II. *Homelies de S. Jean Chryſoſtome,*
III. *Arrivée des Commiſſaires de l'empereur.* IV. *Moines*
au ſecours d'Antioche. V. *Flavien à C. P,* VI. *Theodoſe pardon-*

ne à Antioche. VII. *Commencemens de ſaint Chryſoſtome.* VIII. *Défenſe de la vie monaſtique.* IX. *Autres ouvrages de S. Chryſoſtome.* X. *Maxime en Italie.* XI. *Fin de S. Gregoire de Nazianze.* XII. *Prophetie de ſaint Jean d'Egypte.* XIII. *Défaite de Maxime & ſa mort.* XIV. *Synagogue brûlée en Orient.* XV. *Fermeté de ſaint Ambroiſe.* XVI. *Manichéens à Rome.* XVII. *Ecrits de ſaint Auguſtin. Mœurs de l'égliſe.* XVIII. *Mœurs des Manichéens, &c.* XIX. *Condamnation de Jovinien.* XX. *Maſſacre de Theſſalonique.* XXI. *Penitence de Theodoſe.* XXII. *Diſcipline de la penitence en Occident.* XXIII. *Suppreſſion du penitencier à C. P.* XXIV. *Loix touchant les diaconeſſes & les moines.* XXV. *Hereſie des Maſſaliens.* XXVI. *Leur condamnation.* XXVII. *Schiſme d'Antioche, concile de Capouë.* XXVIII. *Sedition des payens d'Alexandrie.* XXIX. *Deſtruction du temple de Serapis.* XXX. *Ruine de l'idolatrie en Egypte.* XXXI. *Monaſteres de Canope.* XXXII. *Etat de l'Occident.* XXXIII. *Mort de Valentinien. Eugene empereur.* XXXIV. *Theodoſe ſe prepare à la guerre.* XXXV. *Diviſion entre les heretiques.* XXXVI. *Hereſie des Ariens.* XXXVII. *Retraite de ſaint Auguſtin.* XXXVIII. *Sa prêtriſe.* XXXIX. *Conference avec Fortunat. Premiere journée.* XL. *Seconde journée.* XLI. *Lettre de ſaint Auguſtin à Aurelius touchant les agapes.* XLII. *Ecrits de ſaint Jerôme contre Jovinien.* XLIII. *Ordination de Paulinien.* XLIV. *Lettre de ſaint Epiphane à Jean de Jeruſalem.* XLV. *Lettre de ſaint Jerôme contre Jean.* XLVI. *Voyages de Pallade.* XLVII. *Guerre de Theodoſe contre Eugene.* XLVIII. *S. Ambroiſe à Boulogne & à Florence.* XLIX. *Victoire de Theodoſe.* L. *Sa clemence.* LI. *Concile de Conſtantinople.* LII. *Epitre canonique de S. Grégoire de Nyſſe.* LIII. *Donatiſtes.* LIV. *Schiſme de Maximien.* LV. *Amitié de ſaint Auguſtin avec ſaint Paulin.* LVI. *Lettre de ſaint Jerôme à ſaint Paulin.* LVII. *Retraite de ſaint Paulin.* LVIII. *Mort de Theodoſe.* LIX. *Son portrait.* LX. *Anicius Probus & ſa famille.*

390.

391.

392.

393.

Approbation des Docteurs.

RIEN n'eſt plus glorieux à l'Egliſe que de faire voir ſon établiſſement, les combats des martyrs, & les ouvrages des peres qui ont ſoutenu ſa doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette hiſtoire des premiers ſiecles : où ſans faire de longues diſſertations, ni des reflexions trop frequentes, ſans y méler des faits étrangers, on repreſente les plus precieux monumens de l'antiquité eccleſiaſtique. La lecture de cet ouvrage ſervira d'édification de la foi & des mœurs ; & les fideles ſeront animez en voïant les triomphes de leurs peres. A Paris le 13. Septembre 1690. PIROT. D. LEGER.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre : A nos amez & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien Amé Pierre Emery, pere, Doyen des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous ayant très-humblement fait remontrer que dans les Lettres de Privilege que Nous lui avons accordées le deuxiéme de Février dernier, pour trente années, pour l'impression de tous les Ouvrages du Sieur Abbé Fleury, notre Conseiller, il n'y est fait mention que de son Histoire Ecclesiastique, qui ne fait qu'une partie de ses Ouvrages; ayant encore composé ceux intitulez, le Catechisme Historique & son Abregé, les Mœurs des Israëlites, les Mœurs des Chrétiens, Institution au droit Ecclesiastique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes & le Devoir des Maîtres & des Domestiques; & que comme notre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilege pour tous les Ouvrages dudit sieur Abbé Fleury, il se trouvoit neanmoins privé de cette grace par la seule omission des titres desdits Livres dans nosdites Lettres du deuxiéme Fevrier dernier, ce qu'il ne peut faire sans que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il nous a très-humblement fait supplier de lui vouloir accorder. A ces Causes, voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le recompenser de son application à nous avoir donné depuis quarante ans l'impression de plus de soixante Volumes, tant *in-folio*, qu'*in-quarto*, dont quelques-uns n'ont pas eû tout le succès qu'il avoit esperé : Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages dudit sieur Abbé Fleury, intitulez : Histoire Ecclesiastique de M. l'Abbé Fleury, son Catechisme Historique avec son Abregé & en toutes langues, les Mœurs des Israëlites, & des Chrétiens, l'Institution au Droit Ecclesiastique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes, & son Traité du devoir des Maitres & des Domestiques. Commentaire Litteral sur tous les Livres de l'Ecriture Sainte avec des Dissertations ou Prolegomenes, par le Pere Calmet, avec son Histoire de l'ancien & du nouveau Testament, & le Dictionaire Historique, Geographique, Chronologique, Critique & Litteral de la Bible du même Auteur : en tels volumes, forme, marge, caractere, en tout ou en partie, conjointement ou séparément & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de trente années consecutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons defenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance, à peine de trente livres pour chaque volume desdits Ouvrages qui se trouveront contrefaits. Comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire aucun desdits Ouvrages ci-dessus expliquez, en general ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque pretexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être saisis en quelque lieu qu'ils soient trouvez, sans le consentement exprès & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui: à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, & dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hostel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression desdits Livres ci-dessus specifiez sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformement aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de les exposer en vente, les manuscrits ou imprimez qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le même état où les approbations y auront été données ès mains de notre cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson, le tout à peine de nullité des Presentes. Du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire jouïr ledit Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Presentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenuë pour duëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & féaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles, tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace mil sept cens dix-neuf, & de notre Regne le quatriéme. Signé, Par le Roy en son Conseil. DE SAINT HILAIRE.

J'ai fait part à Monsieur Mariette de la moitié du present Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de Monsieur l'Abbé Fleury seulement. Et de l'autre moitié desdits Ouvrages, comme aussi de la totalité du present Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. Calmet, à Emery mon fils, Saugrain & Martin mes gendres, pour en joüir en mon lieu & place, suivant l'accord fait entre nous, à Paris le 10. May 1719. Signé, P. EMERY.

Registré le present Privilege, ensemble les cessions cy-dessus, sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 489. numero 525. conformément aux Reglemens & notamment à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris le 16. Juin 1719.

Signé, DELAULNE, *Syndic.*

HISTOIRE

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE QUINZIE'ME.

PEU de temps après que l'empereur Julien fut entré à Conſtantinople, il établit à Calcedoine un tribunal extraordinaire, contre ceux qui avoient eu le plus de pouvoir ſous l'empereur Conſtantius ; & on y examina leur conduite avec une rigueur qui parut exceſſive aux flatteurs même de Julien. Les deux conſuls Taurus & Florentius furent du nombre des accuſez : Taurus avoit merité le conſulat par les violences qu'il exerça au concile de Rimini ; on l'envoïa en exil à Verceil ; & ce qu'il y eut de plus honteux, c'étoit la datte

AN. 361.

I. Julien change la cour de C. P.

Amm. Marc. lib. XXII. *c.* 3.

Sup. l. XIV. *n.* 11.

des actes de son procès. Les interrogatoires, par exem-
AN. 361. ple, commençoient ainsi : Sous le consulat de Taurus & de Florentius, Taurus étant amené par les crieurs publics. La mort d'Ursulus comte des largesses, c'est-à-dire, grand trésorier, fut la plus odieuse : car il avoit soutenu Julien dans les Gaules, lui faisant fournir par les trésoriers des lieux tout l'argent qu'il demandoit : contre les ordres de Constantius, qui ne vouloit pas qu'il eut de quoi donner aux troupes. Aussi Julien voïant les reproches & les malédictions que lui attiroit cette mort, fut réduit à la désavoüer. D'autres furent approuvées de tout le monde : principalement celle de l'eunuque Eusebe prefet de la chambre de Constantius, cet Arien si passionné : car il fut aussi condamné & executé à mort.

Greg. Naz. or. 3. p. 75. Amm. XXII. c. 4.

Socr. II. c. 1. Liban. orat. 10. p. 92.

Plusieurs chrétiens furent enveloppez dans cette recherche & dans la reforme des officiers du palais imperial, que Julien cassa sous prétexte d'en bannir le luxe & de vivre en philosophe. Il demanda un jour un barbier pour lui faire les cheveux : car pour sa barbe il affectoit de la laisser croître. Le barbier de Constantius se presenta vêtu magnifiquement. Julien en fut surpris, & dit : J'ai demandé un barbier, & non pas un senateur. Il s'informa de ce que lui valloit sa charge, & trouva qu'il avoit par jour vingt rations de pain & autant de fourage pour ses chevaux, & par an de gros gages sans les graces extraordinaires. Cela fut cause qu'il chassa tous les barbiers, tous les cuisiniers & les autres officiers semblables, disant qu'ils ne lui étoient point necessaires ; & particulierement les eunuques, parce qu'il n'avoit plus de femme. Il est certain que la molesse étoit excessive à la cour de Constantius, soit pour les habits d'or & de soïe, soit pour la délicatesse des ta-

Jul. ad. Athen. p. 504.

bles. Il y avoit juſqu'à mille barbiers & autant de cuiſiniers : ceux qui verſoient à boire & ſervoient à table étoient encore en plus grand nombre. Pluſieurs officiers de cette cour avoient abuſé de leur fortune : mais on les accuſoit entr'autres choſes de s'être enrichis des dépoüilles des temples des idoles. AN. 361.

II. Philoſophes appellez.

Julien aïant ainſi réduit le palais en ſolitude, le remplit de philoſophes, de magiciens, de devins & de charlatans de toutes ſortes. Un des premiers qu'il manda fut le philoſophe Maxime qui étoit en Aſie avec Chryſante. Aïant reçu la lettre qu'il leur écrivoit à tous deux, ils conſulterent leurs dieux avec tout l'art & la circonſpection qu'ils purent emploïer : mais ils ne rencontrerent que des preſages funeſtes. Chryſanthe épouvanté de ce qu'il voïoit, dit à Maxime : Mon cher ami, je prétens non-ſeulement mourir ici, mais me cacher ſous terre, ſi je puis. Maxime répondit : Il me ſemble, Chryſanthe, que tu as oublié la doctrine que nous avons appriſe. Les Hellenes parfaits ne doivent pas ceder à ce qu'ils rencontrent d'abord, mais forcer la nature divine de venir à eux. Peut-être, repartit Chryſanthe, es-tu aſſez habile & aſſez hardi pour le faire : pour moi je ne puis combattre de tels ſignes ; & aïant ainſi parlé, il ſe retira. Maxime continua d'emploïer tous les ſecrets de ſon art, juſqu'à ce qu'il eut trouvé ce qu'il deſiroit. Il partit, & toute l'Aſie ſe mit en mouvement pour lui faire honneur : les peuples accouroient en foule à ſon paſſage avec leurs magiſtrats à la tête : les femmes mêmes s'empreſſoient de faire leur cour à la ſienne. Quand il arriva à C. P. l'empereur étoit au ſenat & y parloit : mais ſi-tôt qu'il apprit la nouvelle que Maxime étoit venu ; il oublia ſa dignité & la bienſéance : il courut au devant de toute ſa force, loin au delà du veſtibule, l'embraſſa &

Eunap. in Max. p. 90.

Amm. XXII. *c.* 7. *Liban. orat.* 10. *p.* 299. B.

AN. 362. *Eunap. p. 93.*

le baisa comme auroit fait un particulier, & le fit entrer dans le senat, quoiqu'il ne fut point senateur. L'empereur s'appliquoit avec Maxime à consulter les dieux, y passant non-seulement le jour, mais la nuit. Ce philosophe l'obsedoit de telle sorte, qu'il sembloit le gouverner, lui & tout l'empire. Enflé de cette faveur, il commença à s'habiller plus mollement qu'il ne convenoit à sa profession, & devint plus rude & plus difficile à ceux qui l'abordoient. Mais l'empereur ne s'apperceVoit pas de ce changement.

Priscus que l'empereur fit aussi venir de Grece, usa plus moderément de sa fortune. Chrisanthe étant encore appellé avec de pressantes instances, consulta les dieux, & trouvant toujours d'aussi mauvais présages, il tint ferme & demeura à Sardis. L'empereur le fit souverain pontife de Lydie & sa femme souveraine prêtresse. Chrysanthe prévoïant la révolution prochaine, soit par magie, soit par prudence naturelle, usa moderément du pouvoir que lui donnoit cette charge. Il ne se pressa point, comme les autres, de relever les temples, il ne maltraita point les chrétiens inutilement : mais il se conduisit si doucement, qu'on ne s'apperçut presque pas en Lydie du rétablissement des sacrifices, ni de leur suppression qui suivit de près. Julien mandoit aussi avec un grand empressement plusieurs de ceux qu'il avoit connus dans les écoles d'Asie, & leur enfloit le cœur par des promesses magnifiques : mais quand ils étoient arrivez, il les païoit de belles paroles, les appelloit ses compagnons, les faisoit quelquefois manger à sa table, buvoit à leur santé, & les renvoïoit sans rien faire. Il y eut toutefois plusieurs rheteurs & plusieurs sophistes à qui il donna des charges & des gouvernemens : leur crédit croissoit de jour en jour, & leurs esperances encore plus.

Eunap. ibid. & Chrys. p. 182.

AN. 362.

Au milieu de cette troupe de philoſophes, le nouvel empereur vivoit lui-même en philoſophe, & en portoit les marques exterieures, particulierement la barbe. Conſtantius la lui fit couper en le faiſant ceſar, car les Romains ſe raſoient alors : mais il la reprit quand il fut le maître. On le voit par ſes médailles : toutes celles où il eſt nommé ceſar ſont ſans barbe ; & dans la plûpart de celles qui lui donnent le titre d'auguſte, il porte la barbe longue autant que la pouvoit avoir un homme de trente ans ; car il n'en avoit pas davantage quand il parvint à l'empire. *Sup. l.* XII. *n.* 1.
Il ſe diſoit Grec ; affectoit d'imiter les Grecs, comme plus ſçavans que les Romains ; & tout ce que nous avons de ſes écrits eſt en grec. Enfin il ſe piquoit de rétablir dans ſa perfection l'Helleniſme, c'eſt-à-dire les mœurs des anciens Grecs ; & particulierement leur religion. Car le nom d'*Hellenes* ſignifioit alors païens, tant chez les chrétiens que chez les païens eux-mêmes. *Misopog.* 106. *Sup. l.* IV. *n.* 7.

III. Rétabliſſement de l'idolâtrie.

Le rétabliſſement du paganiſme fut donc le premier ſoin de Julien ſi-tôt qu'il ſe trouva le maître. Il donna des ordres exprès pour ouvrir les temples, pour réparer ou rebâtir ceux qui étoient démolis. Il leur attribua de grands revenus : il fit redreſſer les autels, il renouvella les ſacrifices & les anciennes céremonies de chaque ville. On le voïoit lui-même en public offrir des victimes & des libations ; il honoroit tous les miniſtres de la religion profane : les ſacrificateurs, les hierophantes, ceux qui communiquoient les miſteres, les gardiens des idoles & des temples. Il rétablit leurs penſions, & leur rendit les honneurs, les privileges & les exemptions qui leur avoient été accordées par les anciens rois. Auſſi vouloit-il qu'ils obſervaſſent exactement l'abſtinence ſuperſtitieuſe de certaines viandes, & les purifications exterieures preſcrites par leur religion. *Amm.* XXII. *c.* 5. *Liban. orat.* 10. *p.* 289. 290. *&c.* *Sozom.* V. *c.* 3.

AN. 362. *Greg. Naz. or. 3. p. 70. B.*

Ceux qui prétendoient ſçavoir ſon ſecret, diſoient qu'il avoit commencé par effacer ſon baptême avec le ſang des victimes, oppoſant à nos ſaintes céremonies celles que les païens croïoient leur ſervir d'expiation; & prenant dans ſes mains les entrailles des animaux immolez pour les purifier de l'euchariſtie qu'il y avoit reçuë. Comme il étoit curieux obſervateur des entrailles des victimes : on dit qu'un jour il y vit une croix couronnée, c'eſt-à dire, environnée d'un cercle. Tous les aſſiſtans en furent épouvantez : mais l'aruſpice qui préſidoit à cette action, dit que ce cercle qui entouroit la croix, marquoit que les chrétiens étoient pris & enfermez de toutes parts. Une autre fois comme il ſacrifioit pluſieurs vaches à Proſerpine, le ſacrificateur s'écria que les céremonies ne pouvoient pas avoir leur effet, & qu'elles étoient empêchées par la preſence de quelque chrétien : demandant que l'on fiſt retirer ceux qui avoient été lavez & oints, c'eſt-à-dire, qui avoient reçu le baptême. L'empereur effraïé regarda de tous côtez, & reconnut que c'étoit un jeune homme de ſes gardes. Celui ci ne le nia pas, il jetta ſa demi-pique ornée de pierreries & ſe retira, laiſſant l'empereur & le pontife en déſordre.

Prudent. apotheoſ. v. 450.

Socr. III. c. II. Sup. liv. XI. n. 15. Sozom. V. c. 4. Ibid. c. 3.

Julien fit dreſſer à C. P. l'idole de la fortune dans la principale baſilique, lui ſacrifia publiquement, comme au genie de cette ville, d'où Conſtantin avoit banni l'idolâtrie. Comme il ſacrifioit à cette idole, Maris évêque de Calcedoine lui reprocha publiquement ſon impieté & ſon apoſtaſie. Julien ſe contenta de lui dire qu'il étoit aveugle : car ſa vûë étoit affoiblie par ſon grand âge, & on le menoit par la main. Et ton Dieu Galiléen, ajouta-t-il, ne te guérira pas. Maris répondit : Je rends graces à mon Dieu de ce que je ſuis aveugle, pour ne

pas voir un apoſtat comme toi. Julien paſſa outre ſans rien dire, pour montrer ſa moderation. Il ordonna que la coudée dont on ſe ſervoit pour meſurer l'accroiſſement du Nil ſi important à l'Egypte, fut reportée dans le temple de Serapis, d'où Conſtantin l'avoit fait ôter pour la mettre dans l'égliſe. Julien honoroit particulierement Serapis, Iſis, Anubis, comme l'on voit par ſes medailles. Il eſt ſouvent repreſenté en Serapis avec le boiſſeau ſur la tête, & à côté ſa femme Helene en Iſis. Il écrivit pluſieurs fois aux communautez des villes pour les exciter à l'idolâtrie, favoriſant celles qu'il y voïoit portées, & leur offrant tout ce qu'elles demanderoient. Au contraire, il témoignoit toute ſorte d'averſion contre les villes chrétiennes : il n'y entroit point dans ſes voïages, & ne recevoit ni leurs députations ni leurs plaintes.

AN. 362.

Sup. l. XIII. *n.* 33.

IV. Rappel des exilez.

Il avoit en tête deux grandes entrepriſes, d'abattre les chrétiens au dedans de l'empire & les Perſes au dehors. Les Chrétiens lui tenoient plus au cœur : mais il n'oſoit les attaquer ouvertement ſçachant leur prodigieuſe multitude. Elle étoit telle qu'on ne pouvoit les attaquer même en ſecret, ſans expoſer l'empire au haſard d'un renverſement univerſel : c'eſt ainſi qu'en parle S. Gregoire de Nazianze. D'ailleurs Julien craignoit de paſſer pour un tyran & de ſe rendre odieux : au contraire il affectoit de paroître doux & humain, comme un philoſophe qui ne ſe gouvernoit que par raiſon. Il cherchoit donc tous les moïens d'attirer l'affection des peuples, en révoquant ce que Conſtantius avoit fait de dur & d'injuſte, rappellant les bannis, rendant les biens confiſquez, donnant à tous la liberté de leur religion. Enfin il ſçavoit que les chrétiens ne craignoient ni la mort ni les tourmens ; & il ne vouloit pas leur procurer

Greg. Naz. or. 3. *p.* 79. *D.*

Id. p. 80. *&* 4. *p.* 133. *D.*

Socr. III. *c.* 12.

Greg. Naz. p. 72.

AN. 362. l'honneur du martyre : connoiſſant par l'experience des perſecutions paſſées, que plus elles étoient cruelles, plus elles fortifioient le chriſtianiſme. Ce ne ſont pas ſeulement les auteurs chrétiens : c'eſt Libanius païen & grand admirateur de Julien, qui explique ainſi ſes motifs.

Liban. or. 10. p. 290.

Il voulut donc attaquer plus finement les chrétiens. Il rappella tous les évêques & tous les autres qui avoient été exilez ſous Conſtantius à cauſe de la religion, ſans diſtinction d'heretiques & de catholiques. Il en fit même venir quelques-uns dans ſon palais, & les exhorta à ſuivre hardiment chacun ſa religion avec une entiere liberté. Ce procedé avoit un bel exterieur de clemence : mais Julien en uſoit ainſi, dit Ammian Marcellin, afin qu'aïant augmenté la diviſion par la licence, il fût délivré de la crainte qu'il avoit eu d'un peuple réuni.

Chr. Paſc. Les évêques catholiques profiant de cette liberté, S. Melece revint à Antioche ; Lucifer & S. Euſebe de *Theod. III. c. 4.* Verceil partirent de la Thebaïde pour revenir à leurs égliſes : mais S. Athanaſe n'oſa ſortir encore de ſa retraite, parce que Georges étoit toujours le maître à *Sozom. III. c. 3. Sup. liv. XIII n. 15.* Alexandrie. Les Ariens eurent la même liberté de revenir, & Aëtius en particulier fut rappellé avec honneur, parce que c'étoit l'amitié du ceſar Gallus frere de Julien *Philoſt. IX c. 4. Jul. ep 36.* qui lui avoit attiré la haine de Conſtantius. Julien lui écrivit une lettre fort obligeante, le priant de le venir trouver, & lui donna même une terre auprès de Mi- *Facund. lib. 4. p. 163. 164.* tylene en l'iſle de Leſbos. Il écrivit auſſi à l'hereſiarque Photin une lettre, où il le loüoit de ce qu'il nioit la divinité de J. C. & s'emportoit furieuſement contre Diodore prêtre d'Antioche, & depuis évêque de Tarſe. *Sozom. III. c. 5.* Il ordonna ſous groſſe peine à Eleuſius de Cyzique de faire

faire rebâtir dans deux mois l'égliſe des Novatiens, qu'il avoit abattuë ſous Conſtantius. Il favoriſa les Donatiſtes en Afrique, & prit le parti de tous les heretiques, non ſeulement contre les Catholiques, mais contre les autres heretiques. AN. 362. *Inf. n.* 31.

V. Perſecution couverte.

Toutefois ceux qui profiterent le plus de cette liberté, furent les Catholiques; & les Ariens qui dominoient auparavant furent abaiſſez. Julien ayant appris que les Ariens avoient maltraité les Valentiniens à Edeſſe, écrivit en ces termes: J'ai réſolu d'uſer avec tous les Galiléens d'une telle humanité, qu'aucun d'eux, en quelque lieu que ce ſoit, ne ſouffre violence; qu'il ne ſoit ni traîné au temple, ni maltraité en aucune autre maniere contre ſa religion. Mais les Ariens inſolens de leurs richeſſes ont attaqué les Valentiniens, & ont commis à Edeſſe des excès qui n'arriveront jamais dans une ville bien policée. Donc pour leur aider à pratiquer leur admirable loi, & leur faciliter l'entrée du roïaume des cieux, nous avons ordonné que tous les biens de l'égliſe d'Edeſſe lui ſoient ôtez, l'argent pour être diſtribué aux ſoldats, les fonds de terre pour être réünis à notre domaine: afin que devenant pauvres ils ſoient plus ſages, & ne ſoient pas privez du roïaume celeſte qu'ils eſperent. Tel fut le caractere de la perſecution de Julien: la douceur apparente & la dériſion de l'évangile. Il dit dans une autre lettre: Par les dieux, je ne veux point que l'on faſſe mourir les Galiléens, qu'on les frappe injuſtement, ni qu'on leur faſſe ſouffrir aucun mal: mais je ſuis d'avis qu'on leur préfere les ſerviteurs des dieux. La folie des Galiléens a penſé tout perdre, ſi la bonté des dieux ne nous avoit conſervez. Et dans une autre lettre: Nous ne permettons point de les traîner aux autels: au contraire nous leur déclarons nettement, que *Epiſt.* 43. *Eccbol.* *Epiſt.* 7. *Artabio* *Ep.* 52. *Boſtr. Sozom.* v. *c.* 5.

AN. 362. si quelqu'un d'entr'eux veut de son bon gré participer à nos libations, il doit auparavant offrir des sacrifices d'expiation & se rendre les dieux propices. Tant nous sommes éloignez de vouloir ou de penser qu'aucun impie prenne part à nos saints sacrifices avant qu'il ait purifié son ame par les prieres adressées aux dieux, & son corps par les purifications legitimes. Un homme qui parloit ainsi, pouvoit bien avoir cherché les moïens d'effacer son baptême. Mais en épargnant le sang des Chrétiens, il ne laissa pas de les attaquer directement. Premierement il s'efforça de leur donner un nom méprisable en les appellant Galiléens, & il l'ordonna même par une loi. Ensuite il révoqua tous les privileges que les empereurs Chrétiens avoient accordez en faveur de la religion : comme l'exemption des charges publiques, dont les clercs joüissoient, quoique décurions. Il ôta les pensions que Constantin leur avoit données, aussi bien que celles des vierges & des veuves que l'église nourrissoit : car Constantin en reglant les affaires des églises, leur avoit assigné un entretien suffisant sur le revenu de chaque ville. Julien ôta ces pensions ordonnant même la restitution du passé, dont l'exaction se fit avec une extrême rigueur : mais tout fut rétabli après sa mort. Il fit aussi enlever l'or, l'argent, les vases precieux & les autres richesses des églises, sous prétexte de faire pratiquer aux Chrétiens la pauvreté évangelique ; & parce que l'évangile ordonne de souffrir les injures & de fuir les honneurs, il défendit aux Chrétiens de plaider, de se défendre en justice, & d'exercer des charges publiques.

Greg. Naz. or. 3. p. 81. B. Jul. ep. 11. Eysant. l. 50. cod. Th. de decur. lib. 1. ibid. de coll. Iustr.

Sozom. v. c. 5.

Greg Naz. or. 3. p. 86. D.

Ibid. p. 94. C.

Sozom v. c. 10.

VI. Défense d'enseigner & d'étudier.

Il passa plus loin, & défendit aux Chrétiens d'enseigner les lettres humaines : nous en avons encore l'ordonnance où il en rend cette raison. Que ceux qui en-

Amm. xxv. c. 4.

AN. 362.

feignent doivent être de bonnes mœurs, & conformer leurs ſentimens aux maximes publiquement reçuës, & à ce qu'ils enſeignent eux-mêmes. Qu'il eſt de mauvaiſe foi d'expliquer aux jeunes gens les anciens auteurs, les leur propoſant comme de grands perſonnages, & condamner en même-temps leur religion. Homere, dit-il, Heſiode, Demoſthéne, Herodote, Thucydide, Iſocrate & Lyſias ont reconnu les dieux pour auteurs de leur doctrine : les uns ont cru être conſacrez à Mercure, les autres aux Muſes. Puiſqu'ils vivent des écrits de ces auteurs, ils ſe déclarent bien intereſſez, de trahir leur conſcience pour un peu d'argent. Juſques ici il y a eu pluſieurs raiſons de ne pas frequenter les temples ; & la terreur répanduë par tout, étoit une excuſe de ne pas découvrir les ſentimens les plus veritables touchant les dieux : mais puiſqu'ils nous ont eux-mêmes donné la liberté, il me paroît abſurde d'enſeigner ce que l'on ne croit pas. Si ceux-ci eſtiment ſage la doctrine des auteurs dont ils ſont les interpretes ; qu'ils commencent par imiter leur pieté envers les dieux. S'ils croïent qu'ils ſe ſont trompez ſur ce qu'il y a de plus important, qu'ils aillent expliquer Mathieu & Luc dans les égliſes des Galiléens. Il ajoute que cette loi n'eſt que pour ceux qui enſeignent ; & que les jeunes gens ont la liberté d'apprendre ce qu'ils voudront. Il ſeroit juſte, dit-il, de les guerir malgré eux comme des frenetiques : mais je leur fais grace, & je crois qu'il faut inſtruire les ignorans, & non pas les punir. Ceci nous explique une loi de Julien, qui porte que les profeſſeurs doivent exceller, premierement par les mœurs ; & qui ordonne qu'en chaque ville, celui qui veut enſeigner ſoit examiné par le conſeil ; & que s'il eſt approuvé, le decret ſoit envoïé à l'empereur pour le confirmer. Cette loi eſt du quinziéme des

Epiſt. 42.

L. 5. Cod. Theod. de Med. & prof.

AN. 362.

calendes de Juillet ſous le conſulat de Mamertin & de Nevitta, c'eſt-à-dire, du dix-ſeptiéme de Juin 362.

Theodor. III. *c.* 8.

Les vrais motifs de cette défenſe étoient les grands avantages que les Chrétiens tiroient des livres profanes, pour combattre le paganiſme : ſoit par l'abſurdité des fables en elles-mêmes, ſoit par les raiſonnemens que Platon & les autres philoſophes avoient emploïez, pour

Sozom. V. *c.* 18.

en montrer les ſuites pernicieuſes : ſoit par la methode de parler & de raiſonner que l'on apprend dans ces auteurs. Il y entroit auſſi de la jalouſie que Julien avoit conçuë contre pluſieurs Chrétiens ſçavans, comme ſaint Baſile, ſaint Gregoire de Nazianze, le jeune Apollinaire

Socr. III. *c.* 16.

& pluſieurs autres tant Catholiques qu'Ariens. Cette défenſe excita les deux Apollinaires à compoſer divers ouvrages utiles à la religion. Le pere qui étoit grammairien, écrivit en vers heroïques & à l'imitation d'Homere, l'hiſtoire ſainte, juſqu'au regne de Saül, en vingt-quatre livres intitulez des vingt-quatre lettres de l'alphabet grec. Il imita Menandre par des comedies, Euripide par des tragedies, Pindare par des odes ; prenant des ſujets de l'écriture ſainte, & ſuivant le caractere & le ſtile de chaque poëme, afin que les Chrétiens ſe puſſent paſſer des auteurs prophanes pour apprendre les belles lettres. Le fils qui étoit ſophiſte, c'eſt-à-dire rheteur & philoſophe, fit des dialogues à la maniere de Platon,

Sozom. c. 5. 18.

pour expliquer les évangiles & la doctrine des apôtres. Il écrivit auſſi contre l'empereur & contre les philoſophes payens un ouvrage intitulé *de la verité*, où il montroit leur erreur touchant la divinité, ſans emploïer aucun paſſage des ſaintes écritures. Car l'empereur pour ſe mocquer des livres ſacrez, avoit écrit aux plus celebres évêques ces trois mots grecs : *Anegno, egnon, categnon :* c'eſt-à-dire, j'ai lû, j'ai compris, j'ai condamné : ſe joüant ſur

la rencontre des mots. On lui répondit ſuivant le même jeu, qu'une autre langue ne peut exprimer : Tu as lû, mais tu n'as pas compris, car ſi tu avois compris, tu n'aurois pas condamné. Quelques-uns attribuoient cette réponſe à S. Baſile. La perſecution de Julien dura ſi peu, que les ouvrages des Apollinaires furent inutiles, & on revint à la lecture des auteurs profanes, dont les chrétiens s'étoient ſervis librement dès le commencement, pour en tirer ce qu'ils ont d'utile. Auſſi n'avons-nous plus ces ouvrages des Apollinaires, excepté la paraphraſe des pſeaumes. AN. 362.

Ecebole fameux ſophiſte à C. P. ceda au temps, & ſe rendit aux careſſes de Julien, à qui il avoit enſeigné la rethorique. Il avoit paru Chrétien fervent ſous Conſtantius, ſous Julien il fut ardent païen : après ſa mort il voulut revenir au Chriſtianiſme, & ſe proſternant à la porte de l'égliſe, il crioit : Foulez-moi aux pieds, comme le ſel inſipide. Telle fut la legereté d'Ecebole. Mais la plûpart des profeſſeurs Chrétiens aimerent mieux abandonner leurs chaires que leur religion. On remarque entre les autres Proëreſius & Victorin. Le premier étoit un fameux ſophiſte d'Athenes, qui quitta volontairement ſon école, bien que Julien qui avoit étudié ſous lui, l'exceptât de la loi generale, & lui permît d'enſeigner. *Socr. III. c. 13.* *Oroſ. 7. c. 30.* *Eunap. in proreſ. p. 153.*

Victorin étoit Afriquain, & enſeignoit à Rome la rethorique depuis long-temps ; il avoit vû entre ſes diſciples les plus illuſtres ſenateurs, & on lui avoit érigé pour ſon merite une ſtatuë dans la place de Trajan : mais il étoit demeuré idolâtre juſques à la vieilleſſe. A la fin il ſe convertit. Il liſoit l'écriture ſainte, examinoit ſoigneuſement tous les livres des Chrétiens ; & diſoit en ſecret à un ami Chrétien qu'il avoit nommé Simplicien : Sçachez que je ſuis déja Chrétien. Simplicien répondit : Je *Hier. Chr. an. 363.* *Aug. VIII. conf. c. 2. &c.* *Hier. Chr. an. 355.*

AN. 362.

n'en croirai rien, que je ne vous voïe dans l'égliſe. Victorin ſe mocquoit de lui, en diſant : Sont-ce les murailles qui font les Chrétiens ? Ils ſe redirent ſouvent la même choſe de part & d'autre : car Victorin craignoit de choquer les amis puiſſans qu'il avoit entre les idolâtres. Enfin s'étant fortifié par la lecture, il eut peur que J. C. ne le renonçât devant les ſaints anges, s'il craignoit de le confeſſer devant les hommes ; il vint trouver Simplicien lorſqu'il s'y attendoit le moins, & lui dit : Allons à l'égliſe, je veux devenir Chrétien. Simplicien tranſporté de joïe l' y conduiſit. Victorin reçut les ceremonies du cathecumenat, & donna ſon nom peu après pour être baptiſé, au grand étonnement de Rome, & au grand dépit des païens. Quand ſe vint à l'heure de faire la profeſſion de foi que l'on prononçoit à Rome, d'un lieu élevé à la vûë de tous les fideles : les prêtres offrirent à Victorin de la faire en ſecret, comme on l'accordoit à quelques-uns que la honte pouvoit troubler : mais il aima mieux la prononcer en public. Lorſqu'il monta pour reciter le ſymbole, comme il étoit connu de tout le monde, il s'éleva un murmure univerſel, chacun diſant tout bas pour s'en réjoüir avec ſon voiſin : Victorin, Victorin : un moment après le deſir de l'entendre fit faire ſilence. Il prononça le ſymbole avec fermeté : & chacun des aſſiſtans le mettoit dans ſon cœur par l'affection & la joïe. Telle fut la converſion de Victorin ; & peu de temps après, l'édit de Julien lui donna occaſion de quitter ſon école de rethorique. Il avoit traduit en latin pluſieurs livres des Platoniciens ; & depuis ſa converſion il écrivit de la Trinité contre les Ariens quatre livres que nous avons, & des commentaires ſur S. Paul : mais avec peu de ſuccès, parce qu'il s'étoit appliqué trop tard à l'étude des ſaintes lettres.

Aug. ibid. c. 5. Hier. de ſcript. & præm. in epiſt. ad Gula.

AN. 362.

Julien ne défendit pas ſeulement aux Chrétiens d'enſeigner les lettres humaines, mais encore de les apprendre ; ne voulant pas que leurs enfans étudiaſſent les poëtes, les orateurs & les philoſophes : ni qu'ils frequentaſſent les écoles de ceux qui les enſeignoient. Prétendant qu'il ne devoit être permis qu'à ceux qui ſuivoient la religion des anciens Grecs, de s'appliquer à leurs études, & même de parler purement leur langue ; que les Galiléens devoient demeurer dans l'ignorance & la barbarie que les Grecs leur reprochoient, & ſe contenter de croire ſans raiſonner.

Aug. XVIII. *civit.* *c.* 82. *Socr.* III. *c.* 12. *Theodor.* III. *c.* 8. *Sozom.* V. *c.* 18. *Greg. Naz. or.* 3. *p.* 51. *p.* 97. *&c.*

VII. Julien veut imiter les Chrétiens.

Mais quelque mépris qu'il témoignât pour les Chrétiens, il ſentoit l'avantage que leur donnoit la pureté de leurs mœurs & l'éclat de leurs vertus. Il voulut donc les imiter & profiter de leur exemple, pour réformer le paganiſme, qui faiſoit peu de progrès, nonobſtant ſa puiſſante protection. Voici comme il s'en explique, écrivant à Arſace ſouverain pontife de Galatie : L'Helleniſme ne va pas encore comme il devroit, & c'eſt par notre faute. De la part des dieux tout eſt grand & magnifique, au-deſſus de tous les ſouhaits & de toutes les eſperances. Soit dit ſans les offenſer : qui eût oſé, il y a quelque temps, eſperer un tel changement ? Quoi donc, croïons-nous que cela ſuffiſe ? ſans regarder ce qui a le plus accru l'athéïſme ; ſçavoir, l'hoſpitalité, le ſoin des ſepultures & la feinte gravité des mœurs : nous devons pratiquer tout cela veritablement. Et il ne ſuffit pas que vous ſoïez tel, tous les pontifes de Galatie le doivent être. Perſuadez leur d'être gens de bien par raiſon ou par crainte, autrement privez-les des fonctions du ſacerdoce : s'ils ne ſervent les dieux avec leurs femmes, leurs enfans & leurs domeſtiques ; & s'ils ſouffrent que dans leurs familles il y ait des Galiléens. Avertiſſez-

Sozom. V. *c.* 26.

Jul. epiſt. 49.

AN. 362.

les enſuite qu'un ſacrificateur ne doit point aller au théatre, ni boire dans un cabaret, ni exercer un métier vil ou honteux. Honorez ceux qui obéïront, & chaſſez les autres.

Etabliſſez en chaque ville pluſieurs hôpitaux, pour exercer l'humanité envers les étrangers : non-ſeulement d'entre les nôtres ; mais envers tous, pourvû qu'ils ſoient pauvres. J'ai déja reglé le fonds neceſſaire pour cette liberalité : en commandant que l'on donnât tous les ans par toute la Galatie trente mille boiſſeaux de bled, & ſoixante mille ſeptiers de vin : dont je veux que le cinquiéme ſoit emploïé pour les pauvres qui ſervent les ſacrificateurs : le reſte diſtribué aux étrangers & aux mandians. Car il eſt honteux qu'aucun Juif ne mendie : que les impies Galiléens, outre leurs pauvres, nourriſſent encore les nôtres, & que nous les laiſſions ſans ſecours. Apprenez aux Helleniſtes de contribuer pour ces œuvres, & à ceux de la campagne d'offrir aux dieux les prémices des fruits. Montrez-leur que ces liberalitez ſont de nos anciennes maximes. Enſuite il rapporte trois vers

Odiſſ. XIV. v. 56. de l'Odiſſée, où Homere faiſant parler Eumée, repreſente l'obligation d'aſſiſter les étrangers & les pauvres, comme envoïez par Jupiter.

Julien continuë ainſi : Voïez rarement les gouverneurs chez eux : écrivez-leur le plus ſouvent. Quand ils entrent dans la ville, qu'aucun ſacrificateur n'aille au-devant : mais ſeulement quand ils viennent aux temples des dieux ; & qu'il demeure au dedans du veſtibule : qu'aucun ſoldat n'y entre devant eux ; mais qui voudra les ſuivre. Dès que le magiſtrat touche la porte du lieu ſacré, il devient particulier : c'eſt vous, comme vous ſçavez, qui commandez au dedans : ſuivant la loi divine, à laquelle on ne peut reſiſter ſans arrogance. Je ſuis

prêt

prêt à ſecourir les habitans de Peſſinonte, s'ils ſe rendent propice la mere des dieux : s'ils la negligent, non-ſeulement ils ne ſeront pas innocens ; mais, j'ai peine à le dire, ils reſſentiront mon indignation. AN. 361.

Dans un autre écrit adreſſé auſſi à un pontife, il dit qu'il lui a donné cette charge, étant perſuadé de ſon merite, afin qu'il puiſſe inſtruire les autres avec plus d'autorité : non-ſeulement dans les villes, mais à la campagne. J'agirai de concert avec vous, dit-il, moi qui par la grace des dieux porte le titre de ſouverain pontife : non que j'en ſois digne, mais je deſire de l'être, & je les en prie continuellement. Il commence enſuite à lui donner des preceptes de morale, & dit que les pontifes doivent vivre comme étant toujours en la preſence des dieux, dans une grande pureté, s'abſtenant non-ſeulement de faire des actions deshonnêtes, mais de prononcer ou d'oüir des paroles ſales : qu'ils doivent éloigner d'eux les railleries inſolentes, & les converſations impures : ne lire ni Archiloque, ni Hipponaz, ni les auteurs de l'ancienne comedie : c'eſt-à-dire du caractere d'Ariſtophane, qui en effet eſt très-infame. Il veut qu'ils ſe réduiſent à l'étude de la philoſophie, & encore de celle qui reconnoît les dieux pour auteurs, & qui en parle dignement : c'eſt-à-dire celle de Pythagore, de Platon, d'Ariſtote & des Stoïciens. Mais il leur défend les Epicuriens & les Pyrroniens, regardant comme un effet de la providence des dieux, que la plupart de leurs livres fuſſent déja perdus. Il leur conſeille de lire les hiſtoires véritables, non les fables compoſées en forme d'hiſtoire, principalement celles qui traitoient d'amour, comme nos romans, parce qu'elles ne ſont propres qu'à allumer les paſſions. Toute lecture, dit-il, ne convient pas aux perſonnes conſacrées aux dieux,

frag. Jul. p. 545.

p. 547.

p. 550.

AN 362. il veut qu'ils s'appliquent principalement à purifier leurs penſées. Qu'ils apprennent les himnes des dieux, ſur-
p. 552. tout ceux que l'on chante dans les temples Qu'ils prient ſouvent en particulier & en public : s'il ſe peut trois fois
p. 553. le jour, du moins le matin & le ſoir. Qu'ils obſervent exactement les céremonies établies par les anciennes loix : qu'ils pratiquent les purifications reglées, principalement la nuit qui precede le jour de leur ſervice : qu'ils viennent enſuite au temple, & y demeurent le temps preſcrit par la loi, comme à Rome, de trente jours. Pendant tout ce temps ils doivent s'occuper à mediter la ſageſſe, à prévoir & à diſpoſer tout ce qui regarde le ſervice des dieux, ſans ſortir du temple pour aller chez eux, ou à la place publique, ou pour viſiter le magiſtrat. Le temps du ſervice étant paſſé, le prêtre doit ceder la place à un autre ; & revenant à la vie commune, il peut aller chez ſes amis, & même ſe trouver aux repas où il ſera prié, mais avec choix : il peut paroître dans la place, mais rarement ; & parler au gouverneur, mais pour
p. 554. ceux qu'il doit raiſonnablement ſecourir. Dans le temple & pendant le ſervice, il doit porter des habits très-magnifiques : mais au dehors des habits ſimples & ordinaires, & ne pas abuſer pour la vanité de ce qui lui eſt accordé pour l'honneur des dieux.

p. 555. Qu'aucun des prêtres, continuë-t'il, n'approche en aucune maniere des ſpectacles impurs, & ne les introduiſe dans ſa maiſon. Je voudrois les bannir entierement des théatres, s'il étoit poſſible, & les rendre à Bacchus
p. 556. dans leur ancienne pureté. Mais ne croïant pas que cela ſoit poſſible, ni expedient quant à preſent, je renonce à cette affectation. Seulement je veux que les prêtres laiſſent au peuple l'impureté des ſpectacles. Qu'aucun d'eux n'aille donc au théatre, & n'ait pour ami un

comedien, un meneur de chariots, ou un danſeur. Je leur permets ſeulement d'aller, s'ils veulent, aux combats ſacrez, où il eſt défendu aux femmes, non-ſeulement de combattre, mais de regarder. Pour les chaſſes, qui ſe font dans les théatres des villes : non-ſeulement les prêtres doivent s'en abſtenir, mais encore leurs enfans. Après ces paroles de Julien, on ne doit pas s'étonner que les ſpectacles fuſſent défendus aux Chrétiens. AN. 362.

Il vient enſuite au choix des prêtres, & veut que l'on ne conſidere que leur affection envers les dieux & envers les hommes, ſans s'arrêter aux richeſſes ni à la naiſſance. Pour les exciter à la liberalité, il dit : Les impies Galiléens aïant obſervé que nos prêtres negligeoient les pauvres, ſe ſont appliquez à les aſſiſter ; & comme ceux qui veulent enlever des enfans pour les vendre, les attirent en leur donnant des gâteaux : ainſi ils ont jetté les fideles dans l'athéïſme, en commençant par la charité, l'hoſpitalité & le ſervice des tables : car ils ont pluſieurs noms pour ces œuvres qu'ils pratiquent abondamment. p. 557.

Julien vouloit pouſſer plus loin l'imitation du Chriſtianiſme, & établir dans toutes les villes des écoles publiques ſemblables aux égliſes, où l'on fiſt des lectures & des explications, ſoit pour la morale, ſoit pour les miſteres ; que l'on priât à certains jours, & à certaines heures à deux chœurs : qu'il y eut des châtimens reglez pour les fautes : des préparations pour être initié aux céremonies ſacrées. Outre les hôpitaux il vouloit bâtir des monaſteres : c'eſt-à-dire des lieux de retraite, de meditation & de purification pour les hommes & pour les vierges. Il admiroit entr'autres l'uſage des lettres eccleſiaſtiques que les évêques donnoient aux voïageurs, & ſur leſ- *Greg. Naz. or. 3. p. 101. &c. Sozom. v. c. 16.*

AN. 362.

quelles ils étoient reçus par tous les Chrétiens avec toute sorte de charité. Mais Julien n'eut pas le temps d'executer tous ces beaux desseins.

VIII. Confession de Cesaire.

Cependant il s'efforçoit de persuader tout ce qu'il pouvoit de Chrétiens, par les bienfaits, les honneurs, les promesses, les caresses : descendant jusqu'à des flateries indignes de son rang. Il attaqua entre les autres Cesaire frere de S. Gregoire de Nazianze, qu'il trouva à la cour de C. P. exerçant la medecine avec une grande consideration. Il avoit étudié à Alexandrie, non-seulement la medecine, mais la geometrie, l'astronomie, la philosophie & l'éloquence. Etant venu à C. P. son merite & son exterieur avantageux lui attirerent l'estime de tout le monde. Pour l'y arrêter on lui offrit des honneurs publics, une alliance noble, & la dignité de senateur. La ville envoïa une députation à l'empereur Constantius, pour le supplier d'y arrêter Cesaire en qualité de medecin : ce que l'empereur accorda. Il vivoit noblement à la cour, exerçant sa profession gratuitement, cheri des grands & de l'empereur même. Toutefois il ne se laissoit ni ébloüir par les honneurs, ni amolir par les délices ; & comptoit toujours pour son capital d'être chrétien. Souvent même il soutint la verité de la religion par des discours subtils, fervens & pieux.

Greg. Naz. to. 10. p. 163. 164. &c.

Id. ep. 17.

Quand Julien fut parvenu à l'empire, Cesaire demeura quelque-temps à sa cour : ce qui causa un grand scandale. S. Gregoire son frere lui en écrivit en ces termes : Vous nous couvrez de confusion : Je voudrois que vous pussiez entendre ce que disent de vous ceux de la famille, les étrangers & tous les Chrétiens qui nous connoissent. Voir le fils d'un évêque servir à la cour, desirer la puissance & la gloire seculiere, se laisser vaincre à l'interêt, & ne pas compter pour toute la gloire &

AN. 362.

pour toute richeſſe, de réſiſter courageuſement en cette occaſion, & de fuir au plus loin toutes les abominations. Comment les évêques pourront-ils exhorter les autres à ne pas ceder au temps, ni ſe laiſſer entraîner dans l'idolâtrie ? comment pourront-ils reprendre les autres pecheurs s'ils n'oſent corriger leurs propres enfans ? Mon pere eſt ſi affligé, que la vie lui eſt inſupportable ; & je ne le conſolois qu'en me rendant caution de votre foi : & l'aſſurant que vous ceſſeriez de nous affliger. Pour ma mere on n'oſe lui dire cette nouvelle, & on emploïe mille inventions pour la lui cacher : la foibleſſe de ſon ſexe & l'ardeur de ſa pieté la lui rendroit inſupportable. Profitez de cette occaſion, vous n'en aurez jamais une plus belle de vous retirer.

Cette lettre ne fut pas ſans effet, & Ceſaire ne trompa point l'eſperance de ſon frere. Julien qui l'eſtimoit pour ſon eſprit & ſa doctrine, fit tous ſes efforts pour le gagner ; & l'attaqua par des diſcours artificieux devant un grand nombre de témoins. Mais Ceſaire repouſſa tous ſes artifices, comme des jeux d'enfant, & proteſta à haute voix qu'il étoit Chrétien, & qu'il le ſeroit toujours. Julien s'écria : O l'heureux pere ! ô les malheureux enfans ! ſçachant que Gregoire qu'il avoit connu à Athenes, ne lui étoit pas moins oppoſé ; & reſerva de s'en venger après la guerre de Perſe. Cependant Ceſaire quitta la cour, & ſe retira chez ſon pere en Cappadoce, par un exil volontaire & glorieux. *Or. 10. p. 167. C.*

IX. Confeſſion de ſoldats Chrétiens.

Julien pervertit un grand nombre de ſoldats & d'officiers de ſes troupes : les uns ambitieux & intereſſez, les autres foibles dans la foi, qui n'avoient pour loi que la volonté du prince. C'étoit une ancienne coutume d'adorer, non-ſeulement les empereurs, mais encore leurs images ; & cette adoration n'étoit qu'un honneur civil ; *Greg. Naz. or. 3. p. 83. 84.*

AN. 362.

ſans rapport à la religion. Les images des empereurs étoient ordinairement accompagnées de victoires, de captifs ou d'autres ſemblables figures indifférentes : mais Julien fit joindre aux ſiennes des idoles, afin qu'on ne pût leur rendre les honneurs ordinaires ſans idolâtrie, Jupiter qui ſortoit du ciel, & lui preſentoit la couronne & la pourpre : Mars & Mercure qui le regardoient, comme pour rendre témoignage à ſa valeur & à ſon éloquence. La plûpart n'y firent point de reflexion, & les adorerent : quelque peu éviterent ce piege, étant mieux inſtruits & plus pieux ; & ils en furent punis comme d'un manque de reſpect envers l'empereur. Il ſurprit encore pluſieurs ſoldats par cet artifice. C'étoit la coutume qu'en certaines occaſions l'empereur aſſis ſur un tribunal élevé diſtribuoit de ſa main des largeſſes à ſes troupes : leur donnant des pieces d'or, ſelon leur rang & leur merite. Julien y ajouta une céremonie extraordinaire. Il fit mettre auprès de lui un autel avec des charbons ardens, & de l'encens ſur une table : voulant que chacun mit de l'encens ſur le feu avant que de recevoir ſon or. Ceux qui furent avertis éviterent le piege en feignant d'être malades ; quelques-uns par interêt ou par crainte negligerent leur ſalut : la plupart ne s'apperçurent point de l'artifice. Quelques-uns de ces derniers s'en allerent manger enſuite ; & voulant boire, ils invoquoient à leur ordinaire le nom de J. C. levant les yeux au ciel, & faiſoient le ſigne de la croix ſur la coupe. Un de leurs camarades s'en étonna, & leur dit : Qu'eſt-ceci : vous invoquez J. C. après l'avoir renoncé. Comment, répondirent les autres demi-morts d'étonnement : Que voulez-vous dire ? Parce, dit-il, que vous avez mis de l'encens ſur le feu. Auſſi-tôt ils s'arracherent les cheveux, jettant de grands cris, ſe leverent de table, & coururent dans la

Theod. III. *c.* 16.
Sozom. V. *c.* 17.

place transportez de zele, criant & disant : Nous sommes Chrétiens dans le cœur : que tout le monde l'entende, & Dieu premierement à qui nous vivons, & pour qui nous voulons mourir. Nous ne vous avons point trompé, Sauveur Jesus : nous n'avons point renoncé à la bienheureuse confession. Si la main a failli, le cœur ne l'a point suivie. L'empereur nous a trompez : nous renonçons à l'impieté, nous voulons l'expier par notre sang. AN. 362.

Ils coururent jusqu'au palais, & jettant aux pieds de l'empereur l'or qu'ils avoient reçu, ils s'écrierent : Vous ne nous avez pas fait un present, vous nous avez condamnez à mort : faites nous grace, immolez-nous à J. C. jettez-nous dans le feu, coupez nos mains criminelles : donnez votre or à d'autres, qui le prendront sans regret. L'empereur fut tellement irrité de leur hardiesse, que dans le premier mouvement, il commanda qu'on leur coupât la tête. On les mena hors de la ville, & le peuple les suivit, admirant leur courage. Quand ils furent arrivez au lieu de l'execution, le plus âgé de tous pria le bourreau de commencer par le plus jeune, de peur que le supplice des autres ne le décourageât. Ce jeune homme nommé Romain s'étoit déja mis à genoux & le bourreau avoit l'épée nuë à la main quand on vint annoncer la grace, & crier de loin de ne les pas executer. En effet, Julien y aïant fait reflexion, ne voulut pas leur donner la gloire du martyre. Le jeune soldat en fut penetré de douleur, & dit : C'est que Romain n'étoit pas digne de porter le nom de martyr. L'empereur ne leur fit grace que de la vie ; & les bannit aux extremitez de l'empire : leur défendant de demeurer dans les villes. *Theod. III. c. 17.*

Entre les officiers chrétiens qui prefererent leur religion à leur fortune : on remarque les empereurs qui succederent les premiers à Julien ; sçavoir Jovien, Va-

AN. 362.

lentinien & Valens. La confeſſion de Valentinien fut remarquable. Comme il commandoit la compagnie des gardes de l'empereur, que l'on nommoit Joviens : il étoit de ſon devoir de le ſuivre, & d'être toujours le plus proche de ſa perſonne. Julien entroit un jour en danſant dans le temple de la Fortune ; & des deux côtez de la porte étoient des gardiens du temple avec des branches trempées d'eau luſtrale, pour en arroſer ceux qui entroient. Une goute de cette eau étant tombée ſur le manteau de Valentinien, il donna un coup de poing au miniſtre du temple, diſant qu'il l'avoit ſoüillé de cette eau impure ; & déchira l'endroit de ſon manteau qu'elle avoit touché. L'empereur en fut irrité & le bannit, ſous prétexte qu'il ne tenoit pas ſa compagnie en bon état ; ne voulant pas lui procurer l'honneur d'être confeſſeur de J. C. Il le relegua dans une garniſon d'un païs déſert. Sozomene dit à Melitine en Armenie, Philoſtorge à Thebes dans la haute Egypte, & peut-être fut-il tranſferé de l'une à l'autre. Mais il ne fut point caſſé pour cela ; ni privé de ſa charge, non plus que ſon frere Valens ni Jovien ; parce que Julien les jugeoit utiles au ſervice de l'état.

Socr. III. *c.* 13. *Aug.* XVIII. *civit.* 1. 2. *Sozom.* VI. *c.* 6. *Theod.* III. *c.* 16. *Sozom.* VI. *c.* 6. *Philoſt.* VIII. *c.* 7. *Socr.* IV. *c.* 1.

X. Martyrs ſous Julien.

Nonobſtant ſa feinte douceur & ſes précautions, pour priver les Chrétiens de la gloire du martyre ; ils furent perſecutez ouvertement en divers lieux, & il y eut pluſieurs martyrs. Les ordres que l'empereur donna pour rétablir l'idolâtrie remplirent les villes de ſéditions. Les païens ouvrirent leurs temples, & allumerent du feu ſur leurs autels ; la terre fut arroſée du ſang des victimes, l'air rempli de l'odeur de la graiſſe. Ils couroient par les ruës comme agitez de démons qu'ils adoroient ; ſe mocquant des Chrétiens, & leur inſultant avec la derniere inſolence. Les Chrétiens les plus imparfaits ne

Theod. III. *c.* 6.

pouvant

pouvant ſouffrir leurs blaſphêmes, répondoient par des injures, & leur reprochoient l'abſurdité de leur religion : les païens fiers de la protection de l'empereur en venoient bien-tôt aux coups ; & leurs violences demeuroient impunies. Car l'empereur les diſſimuloit, & donnoit au contraire les charges civiles & militaires aux plus cruels ennemis des Chrétiens : qui leur faiſoient tous les maux poſſibles, hors de les contraindre ouvertement à ſacrifier. Ainſi Julien ſous prétexte de liberté de religion, mit la confuſion par tout l'empire. AN. 362.

Pour commencer l'hiſtoire de ces martyrs, par le voiſinage de C. P. à Doroſtore en Thrace, c'eſt-à-dire, en Meſie, compriſe ſous le gouvernement general de Thrace, Emilien fut jetté au feu par les ſoldats, ſous le vicaire Capitolin, pour avoir renverſé des autels. A Mere ou Myre ville épiſcopale de Phrygie, le gouverneur de la province Amachius commanda d'ouvrir le temple, d'en ôter les ordures, & de nétoïer les idoles. Les Chrétiens en furent ſenſiblement affligez : trois d'entr'eux, Macedonius, Theodule & Tatien tranſportez de zele, ſe jetterent de nuit dans le temple & briſerent les idoles. Le gouverneur extrémement irrité, étoit prêt à faire mourir pluſieurs perſonnes de la ville qui en étoient innocentes : mais les auteurs de l'action ſe preſenterent d'eux-mêmes, ne voulant pas que d'autres mouruſſent pour eux. Le gouverneur leur offrit leur grace s'ils vouloient ſacrifier : ils aimerent mieux mourir, & il leur fit ſouffrir toutes ſortes de tourmens. On les mit enfin ſur des grils : & après y avoir été quelque-temps, ils dirent : Amachius, ſi tu veux manger de la chair rôtie, fais-nous tourner de l'autre côté, de peur

Theod. III. *c.* 7.
Chron. paſc. 5. *an.* 363. *p.* 297.
Hier. Chr. an. 363.
Socr. III. *c.* 15.
Acta ſinc. p. 649.
Sozom. 5. *c.* 11.

de ne nous trouver qu'à demi-cuits ; & ils finirent ainſi
AN. 362. leur vie.

Greg. Naz. or. 4. p 133. A. Gothof. Chron. C. Theod. Amm. XXII. 6. 9.

A Peſſinonte en Galatie ſur les confins de la Phrygie, deux jeunes hommes ſouffrirent le martyre en preſence de Julien même. Car aïant demeuré environ huit mois à C. P. il ſe mit en chemin vers le commencement de l'eſté pour aller à Antioche, & ſe préparer à la guerre contre les Perſes. Il paſſa d'abord à Calcedoine, puis à Nicomedie, qu'il trouva encore toute déſolée du tremblement de terre, & y fit des liberalitez conſiderables. Delà il vint par Nicée aux confins de la Galatie : puis prenant à la droite, il ſe détourna pour aller à Peſſinonte voir l'ancien temple de la mere des dieux : d'où l'idole avoit été tranſportée à Rome par Scipion Naſica. Julien y honora la déeſſe par des ſacrifices & des vœux : & en donna le ſacerdoce à une femme nommée Callixene, qui étoit déja prêtreſſe de Cerés ; & éprouvée comme il dit, par une longue fidelité au ſervice des dieux. Ce fut là qu'il fit mourir ces deux jeunes Chrétiens. L'un avoit renverſé l'autel de la déeſſe, & étant amené devant l'empereur, il ſe mocqua de ſa pourpre & de ſes vains diſcours : l'autre ſe voïant tout déchiré de coups, & n'aïant plus qu'un ſouffle de vie, montra aux bourreaux une jambe qui reſtoit entiere, ſe plaignant qu'ils l'euſſent épargnée. Enfin tous deux furent expoſez au feu & aux bêtes ; & ſouffrirent le martyre avec leur mere, & l'évêque de la ville.

Liban. pane. p. 247. B.

Jul. epiſt. 21. Gr. Naz. ibid.

XI. S. Baſile prêtre d'Ancyre, &c.

De Peſſinonte Julien revint à Ancyre capitale de Galatie. Là étoit un prêtre nommé Baſile comme l'évêque, mais bien differend. Car ſous le regne de Conſtantius ce prêtre réſiſta toujours conſtamment aux Ariens : juſques-là qu'Eudoxe & ceux de ſon parti dans

Amm. ibid.

Sozom. V. 6. 11.

Act. ſin. p. 550.

le concile de C. P. lui défendirent de tenir les assemblées ecclesiastiques. Depuis le regne de Julien, le prêtre Basile alloit par toute la ville, exhortant publiquement les Chrétiens à demeurer fermes, sans se soüiller par les sacrifices & les libations des païens. Son zele le rendit odieux aux gentils ; & un jour enfin les voïant sacrifier publiquement, il s'arrêta, & jettant un grand soupir, il pria Dieu qu'aucun Chrétien ne tombât dans cet excès. Alors on le prit, & on le presenta au gouverneur de la province nommé Saturnin, l'accusant de sédition, d'avoir renversé des autels, & dit des injures à l'empereur. Le gouverneur l'aïant interrogé, & le trouvant ferme dans la foi, le fit suspendre & déchirer jusqu'à lasser les bourreaux, puis l'envoïa en prison. AN. 362.

Cependant il en donna avis à l'empereur qui n'étoit pas encore à Ancyre. Il envoïa le comte Elpidius qui avoit renoncé au Christianisme par complaisance pour lui ; & Pegase aussi apostat, qui n'aïant pû ébranler la constance de Basile, le firent encore interroger & tourmenter par le gouverneur. Julien vint quelque-temps après à Ancyre : les sacrificateurs allerent au devant de lui, portant avec eux l'idole d'Hecate ; & quand il fut entré dans le palais, il les assembla, & leur distribua de l'argent. Le lendemain pendant les spectacles, Elpidius lui fit son rapport touchant Basile : & au sortir du théatre, Julien commanda qu'on l'amenât au palais. Basile lui reprocha son apostasie, & lui prédit que Jesus-Christ lui ôteroit bien-tôt l'empire. Alors Julien dit : Je voulois te renvoïer, mais l'impudence avec laquelle tu rejette mes conseils, & me dis des injures, m'oblige à te maltraiter. Il laissa à un comte nommé Frumentin le soin de le tourmenter, & partir pour An- *Theod. III. c. 12.*

AN. 362. tioche. Le comte aïant encore éprouvé en vain la constance du martyr, le fit mourir dans les tourmens le vingt-huitiéme jour de Juin l'an 362. On compte trois autres martyrs qui souffrirent sous Julien à Ancyre, Melasippe, Antoine & Carina.

Martyrol. 7. Nov.

Pall. Laus. 113. Philorome qui étoit aussi à Galatie, confessa le nom de J. C. en presence de Julien, & lui parla si hardiment, qu'il le fit raser, & l'exposa à des enfans pour lui donner des soufflets. Philorome lui en rendit graces, & dès lors il renonça au monde & embrassa la vie ascetique, & s'y rendit si illustre, qu'il étoit honoré des personnes les plus nobles : quoiqu'il fût de condition servile, & né d'une mere esclave. Il fut ordonné prêtre, & vécut plus de quatre-vingts ans. Busiris heretique de la secte des Encratites ou Abstinens, fut aussi pris à Ancyre de Galatie, apparemment après le départ de Julien.

Sozom. v. 11. On l'accusoit d'avoir insulté aux païens ; & le gouverneur le fit amener en public, & pendre au chevalet. Busiris leva les mains sur sa tête pour découvrir ses côtez, & dit au gouverneur : Il ne falloit point donner à tes officiers la peine de me pendre & de me dépendre, je me tiendrai en cette posture autant qu'il te plaira. Le gouverneur fut étonné de la promesse, & encore plus de l'execution. Car Busiris tint ses bras élevez tandis qu'on le déchiroit avec les ongles de fer, & demeura ferme en cette posture autant que le gouverneur voulut. Il fut mis en prison, & délivré quelque-temps après sur la nouvelle de la mort de Julien. Il vécut jusqu'au regne de Theodose, renonça à l'heresie & revint à l'église catholique.

XII. De Galatie Julien continuant son voïage, passa en Cappadoce où il y eut aussi des martyrs, particulierement à Cesarée qui en étoit la capitale. Julien la haïs-

Martyrs en Cappadoce.

Sozom. v. c. 4. D.

foit, parce qu'elle étoit preſque toute Chrétienne. Depuis long-temps on y avoit abattu les temples de Jupiter & d'Apollon, regardez comme les dieux tutelaires de la ville. Celui de la Fortune reſtoit ſeul, & les Chrétiens venoient encore de l'abattre ſous ſon regne. Il en punit toute la ville : il l'effaça du catalogue des citez, quoiqu'elle fût métropole de la province, & voulut qu'elle reprit ſon ancien nom de Mazaca, lui ôtant celui de Ceſarée que l'empereur Tibere lui avoit donné. Il ſe plaignit que les païens ne ſe fuſſent pas expoſez pour ſecourir leur Fortune, ſans conſiderer leur petit nombre. Il ôta aux égliſes de la ville & de ſon territoire tout ce qu'elles poſſedoient en meubles & en immeubles, emploïant les tourmens pour en faire la recherche, & les condamna en trois cens livres d'or, qu'il fallut païer comptant en ſon treſor. Il fit enrôler tous les clercs entre les bas officiers miniſtres de juſtice ſous le gouverneur de la province : qui étoit la milice la plus mépriſable & ſouvent onereuſe. Quant aux laïques, il les fit taxer avec leurs femmes & leurs enfans, pour païer le tribut comme dans les villages : les menaçant avec ſerment que s'ils ne rétabliſſoient promptement les temples, il ne ceſſeroit point de maltraiter la ville, & que les têtes des Galiléens ne ſeroient point en ſeureté. Tous ceux qui avoient mis la main à la démolition du temple de la Fortune furent punis, les uns de mort, les autres d'exil ; & entre ceux qui ſouffrirent la mort pour cette cauſe, on compte Eupſychius de noble race & nouvellement marié : que l'égliſe honore comme martyr le neuviéme d'Avril.

AN. 362.

Greg. Naz. orat. 3. p. 91. D. or. 19. p. 309.

Sozom. ibid. Euſ. Chr. Lat. an. 7. Tiber.

V. Valeſ. hic. & Soz. v. c. 4.

Sozom. IV. c. 12.

Martyr. Rom. & ib. Baron.

Diane évêque de la même ville de Ceſarée mourut vers ce temps-là. Etant tombé malade, il appella ſes clercs, entre leſquels étoit S. Baſile, & leur dit : Dieu

XIII. Euſebe évêque de Ceſarée en Cappadoce. *Baſ. ep. 86.*

AN. 362.

m'eſt témoin, que quand j'ai conſenti à la formule de foi dreſſée à C. P. je l'ai fait en ſimplicité, ſans prétendre porter préjudice à la foi de Nicée. Je n'ai dans le cœur que ce que jai reçu par la même tradition ; & je ſouhaite de n'être jamais ſéparé des bienheureux trois cens dix-huit évêques qui ont publié cette ſainte confeſſion de foi. Tous les aſſiſtans demeurerent pleinement ſatisfaits : ils embraſſerent ſa communion, & il ne leur reſta aucune peine contre lui.

p. 919. D. Sup. XIV. n. 24.

Greg. Naz. or. 19. p. 308. C.

Après ſa mort, la ville ſe trouva diviſée pour le choix d'un évêque : la dignité du ſiege métropolitain & le zele pour la religion échauffoit les eſprits : quelques-uns même ſuivoient les mouvemens de l'amitié particuliere. Enfin tout le peuple s'accorda à choiſir un des premiers de la ville nommé Euſebe, homme d'une vertu ſinguliere, mais qui n'étoit pas encore baptiſé. Ils l'enleverent malgré lui avec le ſecours des ſoldats qui ſe trouverent preſens : le mirent dans le ſanctuaire, le preſenterent aux évêques qui étoient aſſemblez pour l'élection, & les prierent de le baptiſer & l'ordonner évêque : mêlant la perſuaſion & la violence. Les évêques cederent à la multitude : ils baptiſerent Euſebe, l'ordonnerent évêque & l'introniſerent. Mais quand ils ſe furent retirez & ſe virent en liberté, ils réſolurent de déclarer nul tout ce qu'ils avoient fait & l'ordination illegitime : comme n'étant qu'une ceremonie exterieure où leur volonté n'avoit eu aucune part. Ils vouloient même s'en prendre à Euſebe, comme auteur de la violence.

Le ſaint vieillard Gregoire évêque de Nazianze, & l'un d'entr'eux ne fut pas de cet avis. Car, diſoit-il, puiſqu'Euſebe a été forcé auſſi bien que vous, il a droit de vous accuſer de ſon côté ; & vous n'êtes pas plus excu-

sables que lui. Il falloit resister alors jusques à la derniere extremité, & non pas venir ensuite attaquer Eusebe, principalement dans ce temps, où il seroit plus à propos d'appaiser les anciennes inimitiez, que d'en exciter de nouvelles. En effet l'empereur étoit present, indigné de cette élection. Il la traitoit de sédition, menaçant Eusebe en particulier ; & c'étoit le même temps où la ville étoit en plus grand péril à cause du temple de la Fortune. Le gouverneur vouloit profiter de l'occasion pour faire sa cour aux dépens d'Eusebe, avec qui il étoit broüillé d'ailleurs. Il écrivit donc aux évêques qui l'avoient ordonné, pour les obliger à l'accuser, mêlant des menaces dans ses lettres, & ajoutant que l'empereur le vouloit. Le vieillard Gregoire aïant reçu la lettre qui s'adressoit à lui, répondit sans hesiter : Très-puissant gouverneur, nous ne reconnoissons pour censeur de notre conduite & pour maître, que celui à qui l'on fait maintenant la guerre, c'est-à-dire, J. C. Il examinera cette ordination que nous avons faite selon les regles, & qui lui est agréable. Pour vous, il vous est très-facile de nous faire violence en toute autre chose : mais personne ne nous empêchera de défendre ce que nous avons bien fait : si ce n'est que vous fassiez aussi quelque loi sur ce sujet, vous à qui il n'est pas permis de prendre connoissance de nos affaires. Le gouverneur fut d'abord irrité de cette lettre : mais ensuite il l'admira : & elle appaisa même la colere de l'empereur. La suite justifia la providence, qui avoit conduit l'élection d'Eusebe. AN. 362.

Le vieillard Gregoire se signala encore en défendant son église de Nazianze. On y envoïa comme dans les autres villes une compagnie de soldats armez d'arcs & de fleches, pour s'emparer de l'église, ou pour la ruiner: *Greg. Naz. 19. p. 307. D.*

AN. 362.

mais Gregoire réſiſta avec un tel zele, que le capitaine fut obligé d'abandonner l'entrepriſe, & de ſe retirer au plus vîte, pour ſe mettre en ſûreté. Le ſaint vieillard faiſoit faire des prieres publiques pour obtenir la délivrance de l'égliſe & la fin de la perſecution : mais en particulier il prioit durant la nuit ; couchant ſur la terre, nonobſtant ſon grand âge & arroſant le pavé de ſes larmes. Ce qu'il continua pendant près d'une année, & ſi ſecretement, qu'il s'en ſeroit caché même à ſa famille, ſi ſon fils Gregoire ne l'eût découvert.

XIV. S. Gregoire de Nazianze & ſaint Baſile prêtres.

Le fils avoit été ordonné prêtre vers le commencement de cette année, mais avec une extrême répugnance : car outre des raiſons generales de la dignité du ſacerdoce, de la ſainteté & de la capacité qu'il demande : il voïoit des difficultez particulieres dans un temps, où l'égliſe étoit ſi cruellement déchirée au dedans par les heretiques, & attaquée au dehors par les païens. Son pere n'ignoroit pas ſes ſentimens, & toutefois le peuple conſpirant avec lui, il l'éleva au ſecond rang du ſacerdoce, le chargeant de l'inſtruction des catecumenes & du miniſtere de la parole, dont il ne pouvoit preſque plus s'acquitter à cauſe de ſon grand âge. Le fils accablé de ce coup inopiné, ſe retira peu de jours après dans la ſolitude du Pont auprès de ſaint Baſile : mais aïant un peu digeré ſon chagrin, preſſé par l'affection de ſon pere & de tout le peuple fidele, frappé de l'exemple de Jonas, & craignant de réſiſter à l'ordre de Dieu : il revint à Pâque, qui cette année 362. étoit le trente-un de Mars. Il parla dans l'égliſe le jour de la fête, dont il prit occaſion pour ſe pardonner reciproquement la violence qu'ils lui avoient faite en ſon ordination, & le chagrin qu'il leur avoit donné par ſa retraite. Pluſieurs de ceux qui

Carm. 1. p. 6. C.

avoient

avoient desiré Gregoire avec plus d'empressement, ne se trouverent pas à ce premier sermon. Il en fut touché, & par un second discours il leur en fit des reproches animez d'une charité sincere. Mais comme il sçavoit que plusieurs avoient blâmé sa retraite, l'accusant de mépriser les ordres, ou d'aspirer à un plus haut rang que la prêtrise: il fit quelque-temps après son apologie par un grand discours, où il traite à fonds la dignité, les devoirs & les perils du sacerdoce, & rend de solides raisons de sa crainte & de sa fuite, de sa soumission & de son retour. AN. 362. *Orat. 2. p. 46.* *Orat. 1.*

Saint Basile fut ordonné prêtre vers le même temps. Il étoit revenu à Cesarée, & assista à la mort de l'évêque Dianée. Eusebe qui étoit neophite voulut s'appuïer du secours d'un homme vertueux, instruit & éloquent comme Basile, & déja éprouvé dans le ministere ecclesiastique; car il avoit l'ordre de lecteur. S. Basile écrivit sur son ordination à son ami saint Gregoire, qui lui répondit: Vous avez aussi été pris. On nous a mis par force au rang des prêtres, que nous ne désirions pas. Car nous sommes témoins l'un & l'autre combien nous cherissons la philosophie humble & cachée. Peut-être eût-il mieux valu que cela ne fût point arrivé: mais je ne sçai qu'en dire, jusques à ce que je connoisse la conduite de l'esprit. Puis que la chose est faite, il faut s'y soûmettre principalement à cause du temps, qui nous attire les langues des heretiques; & ne pas faire honte à ceux qui nous ont confié le ministere, ou au genre de vie que nous avons embrassé. On croit que le premier sermon de S. Basile fut l'explication du commencement des proverbes. *Greg. Naz. or. 20. p. 336. B.* *Greg. Naz. ep. 11.*

Eusebe son évêque, par un effet de la foiblesse hu-

AN. 362.

maine eut enſuite un differend avec lui, dont on ne ſçait pas le ſujet. Seulement on conjecture, qu'il étoit jaloux de l'autorité que lui donnoit ſon éloquence & ſa vertu. Les moines qui regardoient S. Baſile comme leur chef, prirent ſon parti, & attirerent une grande quantité de peuple, même des plus conſiderables. D'ailleurs la perſonne d'Euſebe étoit peu favorable, à cauſe de ſon ordination plus violente que canonique: enfin il ſe trouvoit alors à Ceſarée des évêques d'Occident, qui prenoient le parti de S. Baſile, & attiroient à eux tout ce qu'il y avoit de catholiques. On croit que c'étoient ſaint Euſebe de Verceil & Lucifer de Caillari. L'égliſe de Ceſarée alloit donc être déchirée par un ſchiſme, ſi la ſageſſe de S. Baſile ne l'eût prévenu. Il ſe retira dans le Pont avec ſaint Gregoire de Nazianze, & gouverna les monaſteres qui y étoient établis.

Greg. Naz. orat. 20. p. 336. C. p. 337.

Eliæ Cret. n. 53. Inſ. n. 28.

XV. Julien à Antioche.

L'empereur Julien continuant ſon voïage, paſſa de Cappadoce en Cilicie: vint à Tarſe, & enfin à Antioche, où il arriva à la fête d'Adonis: c'eſt-à-dire, à la fin du mois de Juillet. Et comme cette fête ſe celebroit par des chants lugubres, pour plaindre la mort d'Adonis, tué par un ſanglier & pleuré par Venus: elle parut aux païens d'un triſte préſage pour l'entrée de l'empereur dans la capitale de l'Orient. Il viſitoit tous les temples ſur les collines & ſur les montagnes les plus rudes. Ainſi peu de temps après ſon arrivée à Antioche, il alla au mont Caſſien viſiter un fameux temple de Jupiter; & en revint promptement pour la fête d'Apollon, qui ſe celebroit tous les ans au bourg de Daphné près d'Antioche, à deux lieuës de l'autre côté du fleuve Oronte: c'étoit au dixiéme mois nommé Loüs par les Macedoniens, qui répondoit au mois

Amm. XXII. c. c. Hier. in VIII. Ezech. Gothofr. Chronol. C. Th.

Miſopog. p. 997. & c.

d'Août. Julien s'attendoit à voir dans cette occaſion la richeſſe & la magnificence d'Antioche. Il ſe figuroit une grande pompe, des victimes, des libations, des parfums, des danſes, de jeunes hommes revêtus de robes blanches, & ſuperbement ornez. Quand il fut entré dans le temple, il fut bien ſurpris de n'y trouver ni victimes, ni encens, pas même un gâteau. Il crut que tout l'appareil étoit dehors, & que l'on attendoit qu'il donnât le ſignal, comme ſouverain pontife. Enfin, il demanda ce que la ville devoit ſacrifier à cette fête. Le ſacrificateur lui répondit : J'apporte une oïe de chez moi ; la ville n'a rien préparé. Alors Julien s'adreſſant au ſenat, parla ainſi: Il eſt étrange qu'une ſi grande ville témoigne plus de mépris pour les dieux, que la moindre bourgade des extremitez du Pont : & que poſſedant des terres immenſes, aujourd'hui que la fête de ſon dieu arrive la premiere, depuis que les dieux ont diſſipé le nuage de l'impieté : elle n'offre pas un oiſeau, elle qui devroit immoler des bœufs par tribu, ou du moins un taureau en commun pour toute la ville. Il n'y a que le ſacrificateur : lui qui devroit plûtôt remporter chez lui ſes portions de vos offrandes. Chacun de vous permet à ſa femme d'emporter tout hors de chez lui pour donner aux Galiléens ; & nourriſſant les pauvres de vos biens, elles donnent credit à l'impieté. Pour celebrer ſa naiſſance, chacun prépare deux fois le jour une table magnifique à ſes amis : à cette fête ſolemnelle perſonne n'a apporté ni huile pour la lampe, ni libation, ni victime, ni encens. Un homme raiſonnable ne ſeroit pas content d'un tel procedé: bien-loin qu'il puiſſe être agréable aux dieux. Ainſi parloit Julien auprès de l'autel aux pieds de l'idole : mais ni le ſenat, ni le peuple d'Antioche ne fut touché de ſa harangue.

AN. 362.

Ibid. p. 100.

AN. 362.
XVI.
Conversion du fils d'un sacrificateur.
Theod. III. *c.* 24.

La fête de Daphné duroit sept jours, pendant lesquels Julien fit un festin public selon la coûtume. Le sacrificateur avoit deux fils qui étoient ministres du temple, & arrosoient d'eau lustrale les viandes que l'on servoit à l'empereur. L'un d'eux fit cette fonction le premier jour, & aussi-tôt s'enfuit à Antioche en courant, & alla trouver une vertueuse diaconesse amie de sa mere, qui l'avoit souvent exhorté à se faire chrétien. Après la mort de sa mere, il avoit continué de la voir, & aïant profité de ses instructions, il lui demanda enfin comment il pourroit embrasser la religion qu'elle lui enseignoit. Il faut, lui dit-elle, fuïr votre pere, lui préferer celui qui vous a créé l'un & l'autre, & passer dans une ville où vous puissiez éviter les mains de l'empereur; & je vous promets d'en prendre soin. Je viendrai, répondit le jeune homme, & je remettrai mon ame entre vos mains. Ce fut donc en execution de cette promesse qu'il s'enfuit de Daphné, & vint chez la diaconesse, la priant d'accomplir sa parole. Elle se leva aussi-tôt, & le mena à saint Melece. Car il étoit revenu à Antioche, sur la liberté que l'empereur avoit donnée aux exilez. Il fit demeurer quelque-temps ce jeune homme dans une chambre haute. Cependant son pere le cherchoit. Après avoir fait le tour de Daphné, il vint à Antioche, il parcourut toutes les ruës : enfin passant devant le logis de saint Melece, il vit son fils qui regardoit par le treillis de la fenêtre. Il y courut & l'en tira de force, l'emmena chez lui : & premierement lui donna quantité de coups de foüets : puis aïant fait rougir au feu de grandes aiguilles, il lui en perça les mains, les pieds & le dos; & ensuite il l'enferma dans sa chambre qu'il barricada par dehors, & s'en retourna à Daphné.

Le jeune homme rempli d'un zele extraordinaire briſa toutes les idoles de ſon pere : puis craignant ſa colere, il pria Jeſus-Chriſt de le délivrer. Car c'eſt pour vous, diſoit-il, que j'ai ſouffert & que j'ai fait tout ceci. Comme il parloit ainſi, les barricades tomberent, les portes s'ouvrirent, & il courut chez la diaconeſſe qui l'avoit inſtruit. Elle l'habilla en femme, le prit avec elle dans ſa litiere & le remena à ſaint Melece : qui le mit entre les mains de ſaint Cyrille de Jeruſalem, avec lequel il partit la nuit & s'en alla en Paleſtine. Theodoret qui rapporte cette hiſtoire, l'avoit appriſe de la propre bouche de celui à qui elle étoit arrivée, qui la lui raconta dans ſa vieilleſſe : ajoutant qu'après la mort de Julien il avoit même converti ſon pere le ſacrificateur.

AN. 362.

V. Valeſ. hic.

XVII. Martyrs en Syrie.

Julien voïant Antioche toute chrétienne, la prit en averſion ; mais il fut très-content des villes voiſines. Car auſſi-tôt qu'il eut donné ſes ordres pour rétablir l'idolâtrie, elles releverent les temples, renverſerent les tombeaux des martyrs, & perſecuterent ouvertement les Chrétiens. A Arethuſe en Syrie l'évêque Marc avoit abattu du temps de Conſtantius un temple très-reſpecté des païens, & très-magnifique, il avoit bâti une égliſe, & converti grand nombre d'infideles. Sous Julien voïant les païens prêts à faire éclater contre lui la haine qu'ils gardoient depuis long-tems : il voulut d'abord s'enfuir, ſuivant le precepte de l'évangile : mais ſçachant que l'on avoit pris à ſa place quelques perſonnes de ſon troupeau, il revint & ſe livra aux perſecuteurs. Ils le prirent, tout le peuple s'amaſſa autour de lui : ils le traînerent par les ruës, le prenant aux cheveux & par tout où ils pouvoient atteindre : ſans avoir pitié de ſa vieilleſſe, ni reſpecter ſa vertu &

Miſopog. p. 95.

Theod. III. hiſt. c. 7.

Greg. Naz. or. 3. p. 88.

Sozom. V. c. 10.

Matth. x. 23.

AN. 362.

ſa doctrine : ils le dépoüillerent premierement, & le foüeterent par tout le corps : enſuite ils le jetterent dans les cloaques infects, & l'en aïant retiré, ils l'abandonnerent à la multitude des enfans, leur commandant de le percer ſans miſericorde des ſtilets dont ils écrivoient. On lui ſerra les jambes avec des cordes juſques aux os : on lui coupa les oreilles avec du fil fort & délié. Après cela ils le frotterent de miel, & le mirent dans un panier ſuſpendu en l'air au fort de l'eſté à midi au plus grand ſoleil, pour attirer ſur lui les gueſpes & les abeilles. Ils le tourmentoient ainſi, pour l'obliger à rebâtir le temple qu'il avoit abattu, ou du moins à en payer les frais : mais il ſouffrit tout ſans jamais vouloir rien promettre. Et comme ils crurent que ſa pauvreté le mettoit hors d'état de trouver une ſi groſſe ſomme, ils lui en remirent la moitié : mais loin de leur rien accorder, il les railloit encore ſuſpendu, comme il étoit, & percé de coups : leur diſant qu'ils étoient bas & terreſtres, & lui celeſte & élevé. Ils ſe reduiſirent à lui demander une petite partie de la dépenſe de ce bâtiment : mais il leur dit qu'il y avoit autant d'impieté à donner une obole qu'à donner tout. Enfin ils le laiſſerent aller, vaincus par ſa patience : & dans la ſuite ils reçurent même de ſa bouche les inſtructions de la veritable religion. La conſtance de cet évêque frappa tellement le préfet du prétoire qui étoit païen, qu'il dit à Julien : N'eſt-il pas honteux, ſeigneur, que les Chrétiens ſoient tellement au-deſſus de nous, & que nous ſoïons vaincus par un vieillard, qu'il ne ſeroit pas même glorieux de vaincre ?

Les temples abattus étoient un prétexte general de perſecuter les Chrétiens ; car Julien avoit ordonné de les rebâtir par tout à leurs dépens : mais il ſembloit

que Marc d'Arethuſe dût être épargné en particulier, puis qu'il avoit été un des évêques qui avoient ſauvé Julien au commencement du regne de Conſtantius, en le cachant lors que toute ſa famille fut en peril. Au reſte, Marc d'Arethuſe avoit toujours été du parti des Ariens, ou du moins des Demi-Ariens, entre leſquels il s'étoit ſignalé : mais les loüanges que lui donne S. Gregoire de Nazianze, qui ſans doute le connoiſſoit parfaitement, donnent ſujet de croire qu'il étoit alors dans la communion de l'égliſe. AN. 362. *Greg. Naz. or. 3. p. 90. C. Sup. liv. XII. n. 1.*

A Heliopolis en Phenicie près du mont Liban, étoit un diacre nommé Cyrille, qui du temps de Conſtantin avoit briſé pluſieurs idoles. Les païens en avoient gardé un tel reſſentiment, qu'ils ne ſe contenterent pas de le tuer, mais ils lui fendirent le ventre & mangerent de ſon foïe. La punition divine éclata ſur tous ceux qui avoient pris part à cette inhumanité. Les dents leur tomberent toutes à la fois : leur langue ſe corrompit, & ils perdirent la vûë. En la même ville d'Heliopolis des vierges conſacrées à Dieu, qui ne ſe laiſſoient voir à perſonne, furent produites en public dépoüillées, expoſées nuës à la vûë & aux inſultes de tout le peuple. Ils leur raſerent la tête, leur ouvrirent le ventre & y jetterent de l'orge qu'ils firent manger à des pourceaux, pour les engager à leur dévorer les entrailles avec le grain qui les couvroit. On croit que ce qui les anima d'une telle fureur contre ces vierges, c'eſt que Conſtantin leur avoit défendu de proſtituer leurs filles, comme ils avoient accoutumé, lors qu'il y fit bâtir la premiere égliſe, après avoir ruiné le temple de Venus. *Theod. III. c. 7.* *Sozom. V. c. 10.* *Liv. XI. n. 33.*

XVIII. Martyrs à Gaze. *Theod. II. c. 7.*

A Gaze & à Aſcalon en Paleſtine on exerça les mêmes cruautez ſur des prêtres & des vierges : de leur fendre le ventre, & d'y faire manger de l'orge aux pour-

AN. 362.

Sozom. v. c. 9.

ceaux. A Gaze même, trois freres, Euſebe, Neſtable & Zenon furent cruellement martyriſez. On les prit dans leurs maiſons où ils étoient cachez, on les mit en priſon, on les foüeta. Enſuite le peuple aſſemblé au theatre cria que c'étoient des ſacrileges, qui avoient abuſé de la licence des derniers temps pour ruiner la religion. Ils s'exciterent tellement par ces cris, que l'aſſemblée ſe tourna en ſédition. Ils coururent à la priſon pleins de fureurs, en tirerent les trois freres, & commencerent à les traîner, tantôt ſur le ventre, tantôt ſur le dos: les déchirant contre le pavé & les frappant de pierres, de bâtons & de tout ce qu'ils rencontroient. Les femmes mêmes quittant leurs ouvrages, les piquoient de leurs fuſeaux: les cuiſiniers qui étoient dans la place prenoient leurs chaudieres de deſſus le feu & verſoient ſur eux l'eau boüillante, ou les perçoient de leurs broches. Après les avoir mis en pieces & leur avoir caſſé la tête, enſorte que la cervelle étoit répanduë par terre, ils les traînerent hors de la ville au lieu où l'on jettoit les bêtes mortes. Ils y allumerent du feu, les brûlerent, & mêlerent les os qui reſtoient avec ceux des chameaux & des ânes: en ſorte qu'il n'étoit pas aiſé de les démêler.

Avec les trois freres fut pris un jeune homme nommé Neſtor, qui ſouffrit comme eux la priſon & les foüets: mais quand on le traîna par la ville, le peuple en eut pitié à cauſe de ſa beauté: on le jetta hors des portes, reſpirant encore, mais en apparence prêt à mourir. Quelques-uns l'enleverent & le porterent chez Zenon couſin des martyrs, où il mourut comme on le penſoit encore de ſes bleſſures. Zenon avoit auſſi penſé être pris & tué avec ſes parens. Mais tandis que le peuple étoit occupé à les maſſacrer, il trouva l'occaſion

de

de s'enfuir à Anthedon, ville épiſcopale entre Gaze & Aſcalon ſur la mer à vingt ſtades de Gaze, c'eſt-à-dire, à une lieuë. Cette ville n'étoit pas moins idolâtre ; & comme il fut reconnu pour Chrétien, on le battit de verges cruellement, & on le chaſſa. Il ſe retira donc à Majume & y demeura caché. C'étoit l'arſenal de Gaze, dont Conſtantin avoit fait une ville ſéparée, parce qu'elle étoit fort attachée au Chriſtianiſme : il lui avoit donné le droit de cité & le nom de Conſtantia, ne voulant pas qu'elle fut ſujette à Gaze, où l'idolâtrie regnoit. Julien par la même raiſon ôta à Majume tous ſes privileges, lui rendit ſon ancien nom, & la remit ſous la dépendance de Gaze ; ce qui ſubſiſta pour le gouvernement temporel. Mais pour le ſpirituel, Majume eut toujours ſon évêque particulier, ſon clergé, les fêtes de ſes martirs, la memoire de ſes évêques, & les bornes de ſon territoire diſtinguées.

AN. 362.

Sozom. v. c. 1. Sup. liv. XI. n. 37.

Une femme Chrétienne établie à Gaze, connut par revelation qu'elle devoit retirer les reliques des trois freres, Euſebe, Neſtable & Zenon, & les remettre à l'autre Zenon, dont Dieu lui fit connoître par la même voïe le viſage & la demeure. Elle alla donc peu de temps après leur martire, les recueillir de nuit ; & les ayant miſes dans un vaſe, elle les remit à Zenon, qui les conſerva pour lors dans ſa maiſon : mais étant devenu évêque de Majume ſous l'empereur Theodoſe, il les enterra auprès du confeſſeur Neſtor, ſous l'autel d'une égliſe qu'il bâtit. Pluſieurs autres Chrétiens s'enfuirent par les villes & les bourgades à l'occaſion de cette perſecution, & de ce nombre furent les ancêtres de l'hiſtorien Sozomene dans le même païs de Gaze. Les habitans de Gaze craignoient d'être punis de cette ſédition ; & l'on diſoit déja que l'empereur irrité, vouloit

Soz. v. c. 9. Soz. v hiſt. c. 15.

Greg. Naz. or. 3. p. 91. D.

AN. 362.

les faire décimer. Mais c'étoit un faux bruit. Julien ne leur fit pas même une reprimande par lettres, comme il fit à d'autres en des occasions semblables : au contraire il priva de sa charge le gouverneur & l'exila, prétendant lui faire grace en lui donnant la vie ; & cela, parce qu'il avoit mis en prison les auteurs du massacre pour en faire justice, quoiqu'il eût aussi empriſonné un grand nombre de chrétiens. Car, disoit Julien, est-ce une si grande affaire qu'une troupe de Grecs ait tué dix Galiléens ?

XIX. Saint Hilarion persecuté.

Sup. liv. XI. n. 17. Hier. vita Hilar. c. 28. Soz. V. c. 10.

Les païens de Gaze conservant le ressentiment de l'affront que saint Hilarion avoit fait à leur dieu Marnas, & des conversions que ses miracles avoient operées, presenterent requête à l'empereur Julien, & obtinrent qu'il fut condamné à mort avec Hesychius son cher disciple, sans doute à titre de magiciens ; & l'on envoïa par tout des ordres pour les chercher. S. Hilarion étoit demeuré en Egypte. Car après avoir visité le dernier monastere de S. Antoine, il revint à Aphrodite ; & demeura avec deux freres seulement dans le desert voisin, pratiquant l'abstinence & le silence avec une telle ferveur, qu'il ne faisoit, disoit-il, que commencer à servir J. C. Le païs n'avoit point eu de pluïe depuis trois ans, c'est-à-dire, depuis la mort de saint Antoine : ce qui faisoit dire au peuple que les élemens mêmes en faisoient le deüil. La renommée de S. Hilarion les attira : & ils vinrent en foule, hommes & femmes avec des visages attenuez de famine, lui demander de la pluïe comme au successeur de S. Antoine. Il fut sensiblement affligé de leur misere ; & levant les yeux & les mains au ciel, il obtint aussi-tôt ce qu'il demandoit. Mais cette terre alterée étant arrosée de la pluïe, produisit une telle multitude de serpens & d'animaux venimeux,

Sup. liv. XIII. c. 37. Vita c. 27.

qu'une infinité de perſonnes en furent piquées, & ſeroient mortes à l'inſtant, ſi elles n'avoient eu recours à S. Hilarion. Il beniſſoit de l'huile, dont ces laboureurs & ces paſtres touchant leurs plaïes gueriſſoient infailliblement. AN. 362.

Le Saint voïant les honneurs extrêmes qu'il recevoit en ce lieu-là, prit le chemin d'Alexandrie pour paſſer dans le deſert d'Oaſis. Et parce que depuis qu'il avoit embraſſé la vie monaſtique, il n'avoit jamais demeuré dans les villes : il s'arrêta chez les moines de ſa connoiſſance, en un lieu nommé Bruchion. Ils le reçurent avec une joïe extrême : mais le ſoir ils furent bien ſurpris d'apprendre que ſes diſciples préparoient ſon âne, & qu'il ſe diſpoſoit à partir. Ils ſe jettoient à ſes pieds, & couchez devant la porte, ils proteſtoient de mourir plutôt que d'être privez d'un tel hôte. Je me preſſe, dit-il, de partir, pour ne vous attirer rien de fâcheux : la ſuite vous fera voir que je ne le fais pas ſans ſujet. En effet, le lendemain les habitans de Gaze avec les licteurs du préfet arriverent à ce monaſtere, où ils avoient appris la veille que S. Hilarion étoit venu ; & ne le trouvant point ils ſe diſoient l'un à l'autre : Ne nous a-t'on pas dit vrai ? c'eſt un magicien, & il connoît l'avenir. Saint Hilarion étant ſorti de Bruchion, entra dans l'Oaſis par un deſert inacceſſible, & y demeura environ un an. Mais voïant que ſa réputation l'y avoit ſuivi : il réſolut de paſſer dans les iſles deſertes, puiſqu'il ne pouvoit plus ſe cacher dans l'Orient. c. 28.

XX.
Suite de la perſecution generale.
Theod. 11. *c.* 7. *Ruff.* 11. *hiſt. c.* 28.

A Sebaſte en Paleſtine, les païens ouvrirent le ſépulchre de S. Jean-Baptiſte, brûlerent ſes os, & jetterent les cendres au vent. Toutefois on ſauva quelque partie de ſes reliques. Des moines de Jeruſalem étant venus à Sebaſte faire leurs prieres, ſe mêlerent parmi les impies

AN. 362.

qui ramaſſoient ces os pour les brûler, & en aïant pris quelques-uns à la dérobée, ils les porterent à leur abbé nommé Philippe. Celui-ci ſe croïant indigne de garder un tel treſor, l'envoïa à S. Athanaſe par Julien ſon diacre, qui fut depuis évêque de Paleſtine. S. Athanaſe enferma ces reliques, en preſence de peu de témoins, dans le creux d'une muraille au ſanctuaire d'une égliſe: diſant par eſprit de prophetie que la generation ſuivante en profiteroit : ce qui arriva ſous l'évêque Theophile & l'empereur Theodoſe. Le ſepulchre de S. Jean-Baptiſte ne laiſſa pas d'être toujours honoré à Sebaſte, comme contenant encore ſes cendres.

Hier. ep. 17. *c.* 8. *ep.* 27. *c.* 6.

Euſ. VII. *c.* 18. *Philoſt* VII. *c.* 3. *Sozom.* V. 21.

A Peneade autrement Ceſarée de Philippe, étoit la ſtatuë de J. C. que la femme guerie de ſa perte de ſang lui avoit fait ériger. On voïoit d'un côté la figure d'une femme à genoux, les mains étenduës comme ſuppliante, vis-à-vis un homme debout enveloppé de bonne grace d'un grand manteau tendant la main vers la femme. Les deux ſtatuës étoient de bronze, poſées devant la porte de la maiſon de la femme, dans la ville auprès d'une fontaine, avec d'autres ſtatuës qui faiſoient un agréable ſpectacle. De la baſe de cette image de J. C. ſortoit une certaine herbe inconnuë aux medecins, qui étant montée juſqu'à la frange de ſon manteau, gueriſſoit toutes ſortes de maladies. On n'en ſçavoit point la raiſon, ni pour quel ſujet avoit été dreſſée la ſtatuë, ni qui elle repreſentoit, parce que le temps y avoit amaſſé beaucoup de terre : mais enfin on découvrit la baſe, & on y trouva une inſcription, par où l'on apprit toute l'hiſtoire. Julien fit abattre cette ſtatuë & mettre la ſienne à la place. Mais la foudre tomba deſſus avec tant de violence, qu'elle la coupa par le milieu du corps, lui abattit la tête & l'enfonça le viſage en deſſous. Elle demeura ainſi noircie de

la foudre, & s'y voïoit encore du temps de Sozomene ſoixante ans après. Quant à la ſtatuë de J. C. les païens la traînerent dans la ville par les pieds & la briſerent: mais les Chrétiens la recueillirent & la mirent dans l'égliſe, où on la gardoit encore du même temps de Sozomene. Il eſt vrai qu'elle n'étoit que dans la diaconie ou ſacriſtie, & que l'on ne l'adoroit pas, parce, dit Philoſtorge, qu'il n'eſt pas permis d'adorer de la bronze ou d'autre matiere: mais on la conſervoit avec la bienſéance convenable, pour la montrer à ceux qui venoient la voir par dévotion. Quelques particuliers conſerverent ſoigneuſement la tête, qui s'étoit ſeparée du corps de la ſtatuë comme on la traînoit. AN. 362.

A Emeſe en Syrie les païens profanerent l'égliſe nouvellement bâtie, la dédiant à Bacchus qu'ils nommoient Gynide ou Androgyne, parce qu'ils lui donnoient les deux ſexes, & y placerent ſon idole. Tite étoit évêque de Boſtre à l'entrée de l'Arabie Petrée, près de la Paleſtine. Comme l'empereur l'avoit menacé de s'en prendre à lui & à ſes clercs, ſi le peuple faiſoit quelque ſedition: Tite lui envoïa une requeſte, par laquelle il lui repreſentoit qu'il travailloit au contraire à contenir le peuple dans ſon devoir: uſant de ces paroles entr'autres: Quoique les Chrétiens ſoient en auſſi grand nombre que les païens, & qu'ils ſoient retenus par nos exhortations, afin qu'il n'arrive aucun deſordre. Julien ſe ſervit de ces paroles pour rendre Tite odieux au peuple de Boſtre, comme s'il les accuſoit d'être portez d'eux-mêmes à la ſédition, & leur ordonna de le chaſſer de leur ville par un édit qui commence ainſi. *Theod.* III. *c.* 7. *Sozom.* V. *c.* 15.

XXI. Lettre de Julien aux Boſtriens.

Julien aux Boſtriens: Je croïois que les chefs des Galiléens reconnoîtroient qu'ils m'ont plus d'obligation

AN. 362.

Epiſt. 52.

qu'à mon predeceſſeur : puiſque ſous lui la plûpart d'entr'eux ont été chaſſez, empriſonnez, perſecutez, & que l'on a même égorgé une grande multitude de ceux que l'on nomme heretiques : comme à Samoſate, à Cyzique en Paphlagonie, en Bythinie, en Galatie ; & en pluſieurs autres païs où l'on a pillé & ruiné des bourgades. Sous mon regne au contraire, les bannis ont été rappellez, les biens confiſquez ont été rendus. Cependant ils ſont venus à un tel point de fureur, que parce qu'il ne leur eſt plus permis de tyranniſer les autres, ils font tous leurs efforts pour troubler les peuples : impies contre les dieux, & rebelles à nos commandemens ſi doux. Et enſuite.

Il eſt donc clair que les peuples excitez par ceux que l'on nomme clercs, au lieu de s'eſtimer heureux de n'être pas punis de leurs fautes paſſées, regrettent leur premiere domination : & parce qu'il ne leur eſt plus permis de juger, de faire des teſtamens, de s'approprier les heritages d'autrui, de tirer tout à eux, ils excitent par tout des ſeditions. C'eſt pourquoi je déclare à tous les peuples par cet édit : qu'ils ne doivent point ſe laiſſer perſuader par les clercs, de prendre des pierres, & de déſobéïr aux magiſtrats : Qu'ils s'aſſemblent tant qu'il leur plaira, & qu'ils faſſent pour eux-mêmes les prieres qu'ils voudront. Mais que s'ils veulent les exciter à ſédition pour leur intereſt, ils ne les ſuivent plus, s'ils ne veulent être punis.

Il s'adreſſe enſuite à la ville de Boſtre en particulier ; & après avoir rapporté les paroles que l'évêque lui avoit écrites, il ajoute : Vous voïez comme il dit, que votre ſoumiſſion ne vient pas de vous : mais de lui, qui vous retient par ſes exhortations. Chaſſez-le donc de la ville, comme votre accuſateur ; & pour vous, vivez en paix

les uns avec les autres : que ceux qui ſont dans l'erreur, n'attaquent point ceux qui ſervent les dieux legitimement ſuivant la tradition de tous les ſiecles. Et vous, ſerviteurs des dieux, ne ruinez & ne pillez point les maiſons de ceux qui s'égarent plutôt par ignorance que par choix. Il faut inſtruire les hommes & les perſuader par raiſon : non par les injures & les tourmens corporels. Je le dis encore, & je le repete pluſieurs fois, que l'on ne maltraite point le peuple des Galiléens : ceux qui ſe trompent dans les plus grandes choſes, ſont plus dignes de pitié que de haine. Ceux-là ſe puniſſent eux-mêmes, qui quittent les dieux pour s'adreſſer aux morts & à leurs reliques. Cette lettre eſt dattée d'Antioche le premier d'Août 362. AN. 362.

XXII. Martyrs à Antioche.

Julien fit venir à Antioche Artemius duc d'Egypte, accuſé par les Alexandrins de crimes atroces, c'eſt-à-dire, d'avoir briſé pluſieurs idoles du temps de Conſtantin, & d'avoir prêté main-forte à George l'évêque Arien, pour dépoüiller les temples de leurs ornemens & de leurs richeſſes. L'empereur ne ſe contenta pas de priver Artemius de ſes biens, il lui fit couper la tête ; & l'égliſe l'honore entre les martyrs le vingtiéme d'Octobre. Il punit auſſi quelques-uns de ſes gardes, que l'on nommoit Scutariens, à cauſe des écus qu'ils portoient : entr'autres Juventin & Maximin, qui s'étoient plaints trop librement des pieges qu'il tendoit aux Chrétiens, pour les engager à l'idolatrie. Car il avoit infecté les fontaines de la ville d'Antioche & du bourg de Daphné, y faiſant jetter quelque liqueur offerte aux idoles ; & il faiſoit arroſer de cette eau tout ce qui ſe vendoit au marché : le pain & la viande, les fruits, les herbes, tous les vivres. Les Chrétiens ne pouvoient s'empêcher d'en gemir, & ne laiſſoient pas d'uſer de ces

Amm. XXI. *Theod.* III. *c.* 18. *Jul. ep.* 10.

Theod. III. *c.* 15.

AN. 362. viandes, obſervant le precepte de l'Apôtre, qui dit : Mangez tout ce qui ſe vend au marché, ſans vous informer de rien.

1. *Cor.* x. 25.

Un jour donc dans un repas, Juventin & Maximin déplorerent avec chaleur ces profanations, & emploïerent ces paroles des compagnons de Daniel : Vous nous avez livrez à un roi apoſtat le plus injuſte du monde. Quelqu'un de ceux qui mangeoient avec eux, aïant rapporté ces paroles à l'empereur : il fit venir devant lui Juventin & Maximin, & leur demanda ce qu'ils avoient dit. Ils profiterent de l'occaſion, & répondirent hardiment : Seigneur, aïant été nourris dans la pieté & dans les loüables maximes de Conſtantin & de ſes enfans, nous gémiſſons de voir à preſent tout rempli d'abomination & toutes les viandes ſoüillées de ſacrifices profanes. Nous nous en ſommes plaints en particulier, & nous nous en plaignons en votre preſence : c'eſt la ſeule choſe qui nous fait peine ſous votre regne. L'empereur aïant oüi ce diſcours, les fit frapper & tourmenter juſques à la mort, publiant pour cauſe de leur ſupplice, non pas la religion, mais l'inſolence de leurs paroles.

Daniel. III. 32. *ſec.* 70.

Martyr. Rom. L'égliſe d'Antioche en celebra la memoire le cinquiéme de Septembre, qui fut apparemment le jour de leur martyre ; & nous les honorons encore le vingt-cinquiéme de Janvier. C'eſt ainſi que les ſoldats Chrétiens obéïſſoient à Julien, tout infidele & tout apoſtat qu'il étoit, comme témoigne S. Auguſtin qui vivoit alors. Quand il vouloit, dit-il, leur faire adorer les idoles, ils préferoient la loi de Dieu à ſes ordonnances : quand il leur commandoit de marcher contre les ennemis, ils obéiſſoient promptement.

Aug. in Pſ. 124. *n.* 7.

XXIII. Maſſacre de George d'Alexandrie. La nouvelle de la mort d'Artemius étant venuë à Alexandrie, le peuple idolâtre qu'il avoit menacé de maltraiter

maltraiter, s'il revenoit avec la même puiſſance, étant délivré de cette crainte, retourna ſa furie contre le faux évêque George. Il s'étoit rendu odieux à tout le monde. Aux catholiques par la perſécution qu'il leur avoit fait ſouffrir ſous Conſtantius: aux Ariens en les forçant de ſouſcrire à la condamnation d'Aëtius: aux païens par le pillage de leurs temples, & par les vexations qu'il exerçoit indifferemment contre toutes ſortes de perſonnes. La derniere fois qu'il revint de la cour, paſſant près d'un beau temple du Genie, accompagné à ſon ordinaire d'une grande multitude, il tourna les yeux vers ce temple, & dit: Combien ce ſepulchre durera-t'il? Ces paroles furent un coup de foudre pour les païens, qui craignirent qu'il ne ruinât encore cet édifice. Mais voici ce qui mit le comble à leur fureur.

AN. 362.

Amm. XXII. *c.* 11. *Sozom.* VI. *c.* 7.

Philoſt. VII. *c.* 2. *Sup.* XIII. *n.* 34.

Il y avoit à Alexandrie un lieu abandonné depuis long-temps & plein d'immondices, où les païens avoient autrefois immolé des hommes, dans les ceremonies de Mithra. Conſtantius l'avoit donné à l'égliſe d'Alexandrie, comme une place inutile, & George la fit nettoïer, y voulant bâtir une égliſe. En y travaillant, on trouva fort avant ſous terre un lieu ſecret, où les myſteres des païens étoient cachez: c'eſt-à-dire des idoles & des inſtrumens pour leurs ceremonies, qui parurent étranges & ridicules à ceux qui les virent. On y trouva auſſi quantité de crânes d'hommes & d'enfans, que l'on diſoit avoir été tuez, pour connoître l'avenir par leurs entrailles, & pour forcer les ames à revenir par des ceremonies magiques. Les Chrétiens aïant fait cette découverte, prirent ſoin d'expoſer en public les myſteres ridicules des païens & les marques de leur cruauté. Mais les païens ne pouvant ſouffrir cet affront, & tranſportez de colere s'armerent de tout ce qui leur tomba ſous

Socr. III. *c.* 2. *Sozom.* V. *c.* 7.

AN. 362.

la main, ſe jetterent ſur les Chrétiens, en bleſſerent & en firent mourir pluſieurs en differentes manieres : les uns à coups d'épée, les autres à coups de pierre ou de bâton : ils en étranglerent avec des cordes, ils en crucifierent, au mépris de la croix : les perſonnes les plus proches ne furent pas épargnées, le frere s'arma contre ſon frere, le pere contre ſes enfans.

Les Chrétiens ceſſerent de purifier le temple de Mithra; mais les païens ſe jetterent ſur George, & le tirerent de l'égliſe avec de grands cris. Ils ſembloient le devoir tuer ſur le champ : toutefois ils ſe contenterent de l'empriſonner. *Amm.* XXII. 11. Peu de temps après, ils accoururent un matin à la priſon, & l'en aïant tiré, le traînerent par la ville les jambes écartées, le foulant aux pieds, & lui faiſant divers outrages. Ils prirent avec lui Draconce maître de la monnoïe, & Diodore qui avoit le rang de comte, & les traînerent ainſi par les pieds avec des cordes : l'un pour avoir renverſé dans la maiſon de la monnoïe un autel dreſſé depuis peu : l'autre, parce qu'il ſe donnoit la liberté de couper les cheveux longs des enfans, à qui on les laiſſoit croître par une ſuperſtition païenne, pour les conſacrer enſuite aux faux dieux, en les coupant. *Theod. in levit.* XXVIII. Après que George, Draconce & Diodore eurent été ainſi tourmentez tout le jour, on mit leurs cadavres déchirez ſur des chameaux, & on les mena au bord de la mer : où les aïant brûlez à la hâte, on jetta les cendres dans l'eau, de peur que les Chrétiens ne les honorаſſent comme martyrs. *Epiſt. hær. 76. n. 1.* Mais il n'y avoit rien de ſemblable à craindre, du moins pour George, il n'étoit que trop notoire que la religion n'étoit pas la cauſe de ſa mort, & que ſes crimes l'avoient rendu execrable à tout le monde. *Soz. III. c. 7. Epiſt. VII. c. 1.* Toutefois les Ariens trouverent dans cette mort de quoi calomnier S. Athanaſe & les catholiques.

Julien aïant appris cette ſédition, entra en grande colere, & témoigna la vouloir punir avec la derniere rigueur : mais il fut appaiſé par ſes proches, particulierement par le comte Julien ſon oncle, qui avoit été préfet d'Egypte. Il ſe contenta donc de leur faire une ſévere reprimande par une lettre qu'il leur écrivit en ces termes : Quand vous n'auriez pas de reſpect pour Alexandre votre fondateur, ou plûtôt pour le grand dieu Serapis : comment n'avez vous point eu d'égard au devoir commun de l'humanité, & à ce que vous me devez ; à moi, dis-je, à qui tous les dieux, & principalement le grand Serapis, ont donné l'empire de l'univers ? Au lieu de me reſerver la connoiſſance de vos injures, vous vous êtes laiſſez ſurprendre à la colere, & vous n'avez pas eu honte de commettre les mêmes excès, qui vous rendoient vos ennemis ſi juſtement odieux. Il rapporte les ſujets de plaintes qu'ils avoient contre George, & ajoute : Etant donc irritez contre cet ennemi des dieux, au lieu de le pourſuivre en juſtice, vous avez profané votre ville ſacrée. Et enſuite : Des citoïens oſent déchirer une homme comme des chiens, & ne craignent point d'étendre vers les dieux leurs mains ſoüillées de ſon ſang ? Mais George méritoit d'être ainſi traité. J'ajouterois peut-être, qu'il méritoit un châtiment plus rigoureux : mais vous n'en deviez pas être les executeurs. Vous avez des loix que vous devez honorer, du moins en public. Vous êtes bienheureux d'avoir commis cette faute ſous mon regne : car j'ai pour vous une affection fraternelle, par le reſpect du dieu & la conſideration de mon oncle. Sous un gouvernement ſévere on apporteroit à un tel mal des remedes amers : je me contente du plus doux, qui eſt la parole ; perſuadé que vous en ſerez touchez, ſi vous êtes veritablement

AN. 362.

XXIV. Lettre de Julien.

Amm. XXII. *c.* 11. *Sozom.* V. *c.* 7.

Epiſt. 10.

Grecs d'origine, & ſi vous conſervez le caractere de cette ancienne nobleſſe.

AN. 362.

Comme on avoit pillé les biens de George après ſa mort : Julien écrivit à Ecdicius préfet d'Egypte de conſerver les livres. C'eſt, dit-il, ma curioſité dès l'enfance; & je ſçai que George en avoit beaucoup, de philoſophie, de rhetorique & de la doctrine impie des Galiléens. Je voudrois pouvoir abolir entierement ces derniers : mais pour ne pas en perdre avec ceux là d'autres plus utiles ; qu'on recherche tout très exactement, & que l'on ſe ſe ſerve pour cet effet du ſecretaire de George. S'il s'en acquitte fidelement, qu'il ait la liberté pour recompenſe : ſinon, qu'on le mette à la torture. Je connois les livres de George, parce que quand j'étois en Cappadoce, il m'en a prêté pluſieurs pour faire tranſcrire, que je lui ai rendus. Julien en écrivit auſſi à Porphyre treſorier general d'Egypte, le chargeant de raſſembler cette bibliotheque par toutes ſortes de moïens & de la lui envoïer à Antioche.

Epiſt. 9. V. Liban paneg. 2. 34. B.

Epiſt. 36.

XXV. Retour de ſaint Athanaſe.

Après la mort de George, S. Athanaſe ne voïant plus d'obſtacle à ſon retour, rentra dans Alexandrie : il avoit été caché près de ſept ans, depuis le neuviéme de Février 356. juſques à cette année 362. environ le mois d'Août. Son entrée fut un triomphe, mais convenable à un diſciple de J. C. Il étoit monté ſur un âne, au milieu d'une foule innombrable de peuple, qui venoit au devant de lui, remontant depuis Alexandrie juſques à Cherée, à une journée & plus. Toute l'Egypte ſembloit y être accouruë : on montoit ſur toutes les éminences pour le voir, pour oüir le ſon de ſa voix : on croïoit ſe ſanctifier par ſon ombre. Le peuple d'Alexandrie étoit ſéparé en pluſieurs troupes, diſtinguées par le ſexe, l'âge & les profeſſions, comme on avoit accoutumé dans les entrées

Sup. l. XII. n. 28.

Greg. Naz. or. 21. p. 391. C.

Ibid. 390. A.

p. 391. B.

solemnelles. Les differentes nations qui se trouvoient en cette grande ville, formoient un concert de loüanges & de cris de joïe en diverses langues : on répandit des parfums, on alluma des flambeaux par toute la ville, on fit des festins en public, & dans les maisons particulieres : on passa les nuits entieres en réjoüissances. AN. 362.

Alors les catholiques rentrerent dans toutes les églises, & en chasserent les Ariens, qui furent réduits à s'assembler dans les maisons particulieres. Leur chef étoit un prêtre nommé Lucius ; & on dit que deslors ils l'ordonnerent évêque à la place de George. Saint Athanase traita si doucement ceux qui l'avoient persecuté, qu'ils n'eurent aucun sujet de se plaindre de son retour. Il soulagea les opprimez, sans distinguer ceux de son parti, de ceux du parti contraire : il releva la prédication de la sainte doctrine sur la Trinité : il purgea le sanctuaire, en éloignant ceux qui trafiquoient des choses saintes : il attiroit tous les esprits, & les conduisoit par la seule volonté. *Socr. III. c. 4.* *Greg. Naz. or. 21. p. 392. C.*

XXVI. Concile d'Alexandrie.

Comme S. Eusebe de Verceil & Lucifer de Calliari revenoient de la Thebaïde où ils avoient été releguez, saint Eusebe proposa à Lucifer d'aller ensemble trouver S. Athanase, pour deliberer avec lui sur les affaires de la religion, particulierement sur la réünion de l'église d'Antioche. Lucifer aima mieux aller lui-même à Antioche ; & se contenta d'envoïer à Alexandrie deux de ses diacres, avec ordre de consentir à tout ce qui se feroit dans le concile qu'on y devoit tenir. S. Eusebe vint à Alexandrie, où S. Athanase, de concert avec lui, assembla en effet un concile, qui ne fut pas nombreux, mais tout composé de confesseurs. Les premiers étoient S. Athanase & S. Eusebe de Verceil : ensuite S. Asterius de Petra en Arabie & plusieurs évêques d'Egypte, sçavoir Caius, *Sup. n. 7. Socr. III. c. 4. Ruf. I. c. 27. Soz. V. 6. c. 12. Theod. III. 4. 5.* *Ruf. I. c. 28. Socr. III. 6. 7.* *Athan. ep. ad Antioch. 574. & 580.*

AN. 362.

Ammonius, Draconce, Adelphius, Paphnuce, qui tous avoient été chaſſez ou bannis, & pluſieurs autres : vingt en tout, ſans ceux qui ne ſont pas nommez. Outre les évêques preſens, il y avoit des députez de quelques abſens : les deux diacres de Lucifer, Herennius & Agapet : deux autres diacres Maxime & Calimere, envoïez par le prêtre Paulin chef des Euſtachiens d'Antioche ; & quelques moines de la part de l'évêque Apollinaire. L'on croit que c'étoit l'hereſiarque, qui n'étoit pas encore connu pour tel.

Ruf. 1. c. 28. Sup. XIV. n. 24. Hier. in Lucifer. c. 7.

Le concile s'appliqua premierement à rendre à l'égliſe ſa tranquillité, après la tempête que les Ariens venoient d'exciter ſous Conſtantius, en faiſant ſouſcrire la formule de Rimini. Tout le monde s'étoit trouvé Arien ſans y penſer : c'eſt à-dire, que les évêques catholiques étoient ſurpris du mauvais ſens, que les Ariens donnoient aux paroles qu'ils avoient approuvées dans un autre ſens, & qui avoient ſervi d'appas, pour les engager dans leur communion. Ils avoient dit anathême à quiconque ſoutiendroit que le Fils de Dieu eſt créature comme les autres créatures : entendant par là qu'il n'eſt créature en aucune maniere, au lieu que les Ariens entendoient qu'il eſt créature, mais differente des autres. Ils paroiſſoient donc heretiques contre le témoignage de leur conſcience, ne voïant dans leur cœur que la verité catholique, qu'ils y avoient toujours conſervée. Ils proteſtoient par le corps du Seigneur, & par tout ce qu'il y a de plus ſaint dans l'égliſe, qu'ils n'avoient ſoupçonné aucun mal dans cette profeſſion de foi. Nous avons cru, diſoient-ils, que le ſens s'accordoit aux paroles : & dans l'égliſe de Dieu, où regne la ſimplicité & la ſincerité, nous n'avons pas craint que l'on enfermât dans le cœur autre choſe, que ce que

Sup. XIV. n. 14.

l'on montroit ſur les lévres ; la bonne opinion que nous avions des méchans nous a trompez : nous n'avons pas cru que des pontifes de Jeſus-Chriſt combatiſſent contre lui. Ils parloient ainſi en pleurant, & proteſtant, qu'ils étoient prêts à condamner leur ſouſcription & tous les blaſphêmes des Ariens. Ils diſoient encore pour s'excuſer, qu'ils avoient cedé pour un temps à la violence, de peur que l'on ne mît à leur place des heretiques, qui corrompiſſent les égliſes ; & qu'ils avoient mieux aimé ſe charger de ce fardeau, que de laiſſer perir les peuples. AN. 362.

Quelques-uns de ceux qui n'avoient point ſouſcrit, faiſoient ſcrupule de les recevoir ; ils refuſoient de reçonnoître pour évêque, aucun de ceux qui s'étoient ſoüillez par la communion des heretiques, en quelque maniere que ce fût. Et par une ſeverité exceſſive, ils vouloient qu'on les déposât, & que l'on ordonnât de nouveaux évêques. On l'avoit tenté en quelques lieux : mais ceux à qui leur conſcience ne reprochoit rien, avoient peine à ſe laiſſer dépoſer ; & ils étoient tellement aimez de leur peuple, qu'il étoit prêt à prendre des pierres, & à lapider ceux qui l'auroient entrepris. Les plus ſeveres vouloient du moins qu'ils ſe contentaſſent de la communion de leur égliſe, comme quelques-uns avoient fait depuis leur chute : mais de les laiſſer toujours en cet état, c'étoit diviſer l'égliſe, & expoſer ces évêques ſi maltraitez à devenir effectivement Ariens. On oppoſoit donc à ce zele trop ardent la maxime de l'apôtre, de chercher, non ce qui nous eſt utile, mais ce qui eſt ſalutaire au plus grand nombre. Car c'eſt ainſi que l'égliſe avoit coûtume de ſecourir la multitude prête à perir par le ſchiſme & l'hereſie. Il vaut mieux, diſoit-on, nous abaiſſer un peu, pour relever ceux qui ſont

Ruf. 1. *c.* 28.
1. *Cor.* x. 33.
Aug. Epiſt. 50. *ad Bonif. c.* 10. *n.* 41.

AN. 362.

tombez, & entrer dans le roïaume des cieux en grande compagnie, que d'en être jaloux, comme ſi nous devions ſeuls y prétendre.

Athan. ad Ruf. to. 2. p. 41. Hier. in Lucif. c. 7.

Le concile d'Alexandrie ſuivit cet avis le plus doux, & ordonna premierement que l'on pardonneroit aux chefs du parti heretique, s'ils renonçoient à l'erreur : mais ſans leur donner place dans le clergé, parce qu'ils ne pouvoient s'excuſer ſur la ſurpriſe. Que ceux qui avoient été entraînez par violence, obtiendroient auſſi le pardon; & de plus conſerveroient leur rang dans le clergé, en renonçant à l'erreur & à la communion des heretiques. Non que l'on crût, dit S. Jerôme, que ceux qui avoient été heretiques, puſſent être évêques : mais, parce qu'il étoit conſtant que ceux que l'on recevoit, n'avoient jamais été heretiques. Ces paroles de S. Jerôme ne ſignifient pas que l'hereſie faſſe perdre le caractere & la puiſſance de l'ordre : mais ſeulement qu'elle empêche d'en exercer légitimement les fonctions, ſans diſpenſe de l'égliſe.

XXVII. Doctrine ſur la Trinité & l'Incarnation.

Quant à la doctrine, on traita dans le concile d'Alexandrie de la divinité du S. Eſprit; & on condamna ceux qui le diſoient créature, prétendant toutefois profeſſer la foi de Nicée, & renoncer à l'Arianiſme. On declara donc qu'il ne failoit point ſéparer le ſaint-Eſprit de la ſubſtance de J. C. ni diviſer la Trinité, en y mettant rien de créé, d'inferieur ou de poſterieur. On traita auſſi du mot d'*hypoſtaſe*, parce que quelques-uns ſe plaignoient de ceux qui en admettoient trois, diſant que ces mots ne ſe trouvoient point dans l'écriture. Le concile les pria de ne rien demander outre la foi de Nicée : & toutefois il examina les ſentimens de ceux qui parloient des trois hypoſtaſes. On leur demanda, s'ils les emploïoient dans le ſens des Ariens, comme diviſées, étrangeres

Socr. l. 3. c. 7. Ath. ad Antioc. p. 575. D. Ruf. l. c. 29.

Athan. ad Antioc. p. 576. D.

étrangeres, de diverſe ſubſtance, & chacune ſubſiſtant par elle-même : tels que les enfans des hommes & les productions des autres créatures. S'ils vouloient dire trois ſubſtances differentes, comme ſont l'or, l'argent & le cuivre : ou comme d'autres heretiques, trois principes ou trois dieux. Ils aſſurent qu'ils ne diſoient rien de tout cela, & qu'ils n'en avoient jamais eu la penſée. Le concile leur dit : Comment donc l'entendez-vous, & pourquoi enfin vous ſervez-vous de ces paroles ? Ils répondirent : Parce que nous croïons que la ſainte Trinité n'eſt pas ſeulement Trinité de nom, mais qu'elle eſt & ſubſiſte veritablement : Nous ſçavons que le Pere eſt & ſubſiſte veritablement : que le Fils eſt & ſubſiſte veritablement dans la ſubſtance du Pere, & que le ſaint Eſprit ſubſiſte & exiſte. Nous n'avons point dit trois dieux ou trois principes ; & nous ne ſouffririons pas qu'on le dît ou qu'on le penſât. Nous connoiſſons la ſainte Trinité, mais une ſeule divinité ; un principe : le Fils conſubſtantiel au Pere, comme nos peres ont dit : le ſaint Eſprit ni créature ni étranger, mais propre & inſéparable de la ſubſtance du Fils & du Pere. AN. 362.

Le concile aïant approuvé cette explication des trois hypoſtaſes, examina ceux que l'on accuſoit de n'en admettre qu'une : pour voir s'ils n'étoient point dans les ſentimens de Sabellius, anéantiſſant le Fils & le ſaint Eſprit, & prétendant que le Fils étoit ſans ſubſtance, ou le S. Eſprit ſans ſubſiſtance. Ils aſſurerent qu'ils ne le diſoient point, & ne l'avoient jamais penſé. Mais, ajouterent ils, nous prenons le mot d'hypoſtaſe dans le même ſens que celui de ſubſtance ; & nous croïons qu'il n'y en a qu'une, parce que le Fils eſt de la ſubſtance du Pere, & à cauſe de l'identité de nature. Car nous croïons qu'il n'y a qu'une divinité & une nature

AN. 362.

divine : & non pas une nature du Pere, à laquelle celle du Fils & du S. Eſprit ſoit étrangere. Ceux qui admettoient trois hypoſtaſes, s'accorderent avec ceux-ci ; & ceux qui n'en admettoient qu'une, convinrent de l'explication des premiers : tous les deux partis anathématiſerent Arius, Sabellius, Paul de Samoſate, Valentin, Baſilide & Manés. Tous convinrent que la confeſſion de foi de Nicée étoit la meilleure & la plus exacte : qu'il falloit à l'avenir s'en contenter, & ſe ſervir de ſes paroles. Au reſte le mot *hypoſtaſis* étoit inconnu aux anciens philoſophes, & aux autres bons auteurs de la langue grecque, du moins en ce ſens : les nouveaux philoſophes l'avoient introduit, & s'en ſervoient fréquemment au lieu d'*ouſia*, qui ſignifie eſſence ou ſubſtance. Oſius avoit traité cette queſtion dans le concile qu'il tint à Alexandrie, du temps du grand Conſtantin : mais le concile de Nicée qui vint incontinent après, n'en fit aucune mention.

Socr. III. c. 7.

Sup. l. 2. n. 43.

On traita auſſi du myſtere de l'Incarnation dans le concile d'Alexandrie : on interrogea ceux qui diſputoient ſur ce ſujet, & on les fit convenir de part & d'autre, qu'il ne faut pas mettre J. C. ſeulement au rang des prophetes, & ne le regarder que comme un ſaint homme, venu à la fin des ſiécles. Car il eſt dit ſimplement des prophetes, que la parole de Dieu leur a été adreſſée : mais il eſt dit de J. C. que la parole ou le verbe lui-même a été fait chair ; & qu'étant dans la forme de Dieu, il a pris la forme d'eſclave : qu'il s'eſt fait homme, & eſt né de Marie, ſelon la chair à cauſe de nous : & qu'ainſi le genre humain, entierement & parfaitement délivré du peché par lui, & affranchi de la mort, eſt introduit dans le roïaume des cieux. Ils confeſſerent auſſi que le Sauveur n'avoit pas un corps ſans ame, ſans ſentiment

ad Antioch. p. 578. B.

ou ſans penſée, & que cela n'eſt pas poſſible, puiſqu'il ne nous a pas ſeulement procuré le ſalut du corps, mais auſſi de l'ame. Etant vraïement Fils de Dieu, il eſt devenu auſſi Fils de l'homme; & étant le Fils unique de Dieu, lui-même eſt devenu le premier né entre pluſieurs freres. C'eſt pourquoi le Fils de Dieu qui étoit devant Abraham, n'eſt pas un autre que celui qui eſt venu après Abraham; & celui qui a reſſuſcité Lazare, n'étoit pas un autre que celui qui demandoit où on l'avoit mis: c'étoit le même, qui demandoit comme un homme, où il étoit, & qui le reſſuſcitoit comme Dieu. C'étoit le même qui crachoit par le corps comme homme, & qui par l'eſprit, comme Fils de Dieu, gueriſſoit l'aveugle né: qui ſouffroit en ſa chair, comme dit ſaint Pierre; & qui comme Dieu ouvroit les ſepulchres & reſſuſcitoit les morts. Ceux qui diſputoient au ſujet de l'Incarnation, convinrent d'expliquer ainſi tout ce qui en eſt dit dans l'évangile.

AN. 362.

Joan. VIII. 58.

Joan. XI. 34.

Joan. IX. 63.

Pet. 4. 1.

Cette doctrine n'étoit pas nouvelle, mais conforme à la tradition eccleſiaſtique & aux écrits des anciens. S. Irenée, S. Clement d'Alexandrie, Apollinaire d'Hierapolis qui vivoit ſous Marc-Aurele Serapion, d'Antioche avoit écrit la même choſe, que le Verbe incarné avoit une ame. Origene l'avoit enſeigné, & le concile tenu de ſon temps au ſujet de Berylle évêque de Boſtre en Arabie en avoit écrit de même. S. Athanaſe lut dans le concile d'Alexandrie l'apologie qu'il avoit écrite long-temps auparavant, pour juſtifier ſa fuite contre les calomnies de Leonce d'Antioche & des autres Ariens. Enfin le concile écrivit à Lucifer, à Cymatius de Palte en Syrie, & à Anatolius d'Eubée, qui étoient à Antioche, pour leur rendre compte de ce qui s'étoit paſſé; & cette lettre qui eſt connuë ſous le nom de lettre

Socr. III. *c.* 7.

Sup. IV. *n.* 4. *Euſ.* 4. *hiſt.* 33. *Sup. l.* VI. *n.* 12. *Socr.* III. *c.* 8. *Sup. l.* XIII. *n.* 47.

ap. Athan. to. 1. *p.* 5. *tom.* 2. *conc. p.* 810.

AN. 362.

de S. Athanaſe à l'égliſe d'Antioche, fut envoïée par S. Aſterius de Petra, & S. Euſebe de Verceil.

XXVIII. Lettre à l'égliſe d'Antioche.

Les peres du concile d'Alexandrie y parlent ainſi : Recevez tous ceux qui voudront avoir la paix avec vous, principalement ceux qui s'aſſemblent dans la Palée, c'étoit le parti de S. Melece : attirez auſſi ceux qui quittent les Ariens & les recevez avec une affection paternelle, les uniſſant à nos chers freres qui ſuivent Paulin : ſans leur demander autre choſe, que d'anathématiſer l'hereſie Arienne, & de confeſſer la foi de Nicée. Qu'ils condamnent auſſi ceux qui diſent que le S. Eſprit eſt créature ; & les erreurs de Sabellius, de Paul de Samoſate, de Valentin, de Baſilide & de Manés. Et enſuite : Empêchez abſolument qu'on liſe, ou qu'on montre l'écrit que quelques-uns font valoir, comme étant une expoſition de foi du concile de Sardique : car ce concile n'a rien fait de ſemblable. Il eſt vrai que quelques-uns demanderent, que l'on écrivît touchant la foi, & entreprirent témerairement de le faire : mais le ſaint concile en fut indigné, & ordonna de ſe contenter de la définition de Nicée. Les peres d'Alexandrie rapportent enſuite ce qu'ils ont fait touchant les queſtions de l'hypoſtaſe & de l'Incarnation, & comment en faiſant expliquer ceux qui parloient differemment, ils les ont trouvez dans les mêmes ſentimens. Ils exhortent ceux à qui ils écrivent d'en uſer de même : de recevoir à la paix tous ceux qui donneront les mêmes explications à ces paroles, de rejetter les autres comme ſuſpects ; & en general d'exhorter tous les catholiques à fuir les jugemens téméraires & les diſputes de mots, & à conſerver l'union par tous les moïens poſſibles. Ils ajoutent à la fin : Liſez ceci publiquement dans le lieu où vous avez accoutumé de vous aſſembler ; car il eſt juſte que l'on y faſſe la

Sup. l. XIX. n. 35.

up. l. XIII. n. 33.

réunion de ceux qui voudront accepter la paix : enſuite on tiendra les aſſemblées dans le lieu dont tout le peuple conviendra en votre preſence. Cette lettre fut ſouſcrite par S. Athanaſe, par les autres évêques preſens, par les deux diacres de Lucifer, & les deux de Paulin. S. Euſebe de Verceil y ſouſcrivit en latin, comprenant dans la ſouſcription la ſubſtance de la lettre. Outre les trois abſens, Lucifer, Cimatius & Anatolius, la lettre étoit auſſi adreſſée à Euſebe, & à Aſtere, quoique preſens, parce qu'elle leur ſervoit d'inſtruction & de commiſſion. AN. 362.

S. Athanaſe écrivit auſſi en ſon particulier à pluſieurs évêques, ce qui s'étoit paſſé en ce concile : principalement ce qui regardoit la reconciliation de ceux qui avoient ſouſcrit au concile de Rimini. Nous avons la lettre qu'il en écrivit à Rufinien : où il marque que les autres évêques avoient ordonné la même choſe dans toutes les provinces : nommément en Grece, c'eſt-à-dire, en Achaïe, en Eſpagne, en Gaule & à Rome ; & que l'égliſe Romaine avoit approuvé cette conduite. S. Athanaſe demande en cette lettre, que ceux qui reviennent anathématiſent nommément Euzoïus & Eudoze, qui faiſoient le Fils de Dieu créature. Il écrivit auſſi à S. Baſile, de ſe contenter de la profeſſion de foi de Nicée, pour recevoir ceux qui revenoient de l'Arianiſme : lui marquant que tous les évêques de Macedoine & d'Achaïe en uſoient ainſi. On voit comme cette diſcipline étoit reçuë à Rome, par une lettre du pape Libere aux évêques d'Italie, qui fait mention de ce qui avoit été reglé en Egypte & en Achaïe : & ordonne de recevoir ceux qui ſont tombez à Rimini, pourvû qu'ils faſſent profeſſion de la foi de Nicée : & de condamner les chefs du parti.

Tom. 2. p. 40. Tom. 7. conc. p. 76. C.

Baſil. ep. 75. p. 82. D.

Lib. ep. VI. apud Hilar. frag. 12.

AN. 362.

XXIX. Ordination de Paulin. Schisme de Lucifer.

Martyr. Rom. 10. *Juin.*
Ruf. I. *c.* 30.
Socr. III. *c.* 9.
Sozom. V. *c.* 13.
Theod. III. *c.* 5.

Saint Eusebe de Verceil partit d'Alexandrie aussi-tôt après le concile, & se rendit à Antioche : mais pour saint Astere de Petra, nous n'en trouvons plus rien depuis ce concile, sinon que l'église l'honore entre les saints confesseurs. Saint Eusebe étant arrivé à Antioche y trouva une nouvelle cause de division. Lucifer avoit essaié de réünir les deux partis catholiques, sous un même évêque ; & il eût pu réussir, s'il l'eût choisi agréable aux uns & aux autres. Mais voïant que ceux qui resistoient le plus à la paix étoient les Eustathiens, il voulut les contenter en leur donnant pour évêque le prêtre Paulin, qu'ils reconnoissoient déja pour chef, & il espera que les Meleciens plus pacifiques pourroient se résoudre à l'accepter. Il ordonna donc Paulin évêque d'Antioche, & fut assisté en cette action par deux confesseurs, Gorgonius évêque de Germanicie & Cymatius de Palte. Paulin étoit digne de l'épiscopat : il avoit été ordonné prêtre par saint Eustathe, & n'avoit jamais communiqué avec les heretiques : mais les Meleciens ne voulurent point le reconnoître. Ainsi cette ordination ne fit que fortifier le schisme dans l'église d'Antioche, où il se trouva trois évêques : Melece & Paulin catholiques, & Euzoïus Arien. Ce schisme dura quatre-vingt-cinq ans, depuis la déposition de S. Eustathe en 330. jusques à la réunion des Eustathiens en 415. sous l'évêque Alexandre. Comme les Ariens étoient en possession de toutes les églises, S. Melece revenu depuis peu de son exil, fut obligé de se contenter de la Palée hors des murs de la ville, dont ceux de sa communion étoient en possession. Euzoïus en laissa à Paulin une petite dans la ville, ne l'en voulant pas chasser, par respect pour son grand âge, sa douceur & sa sainte vie. Outre que Melece lui étoit beaucoup plus odieux, à cause de ce qui s'étoit passé

Hier. Chr. an. 363. *& ibi Scalig.*

Theod. II. *c.* 5. *Sup. l.* XI. *n.* 43.

Sup. XIV. *n.* 32.

en ſon ordination. S. Euſebe de Verceil trouvant l'égliſe d'Antioche en cet état, ne voulut communiquer avec aucun des deux partis catholiques : pour ne pas augmenter, en ſe déclarant, la diviſion qu'il venoit appaiſer. Il s'abſtint auſſi de blâmer publiquement Lucifer, en conſideration des grands ſervices qu'il avoit rendus à l'égliſe : il ſe contenta de s'affliger en ſecret de ſa précipitation indiſcrete, & de promettre que l'on redreſſeroit dans un concile ce qui s'étoit paſſé. Mais quelque ſoin qu'il prît enſuite de réunir l'égliſe, il ne pût y réuſſir : car la preſence de S. Melece fortifioit ſon parti. S. Euſebe ſe retira donc ſans rien faire. AN. 362.

Lucifer ſe tint offenſé qu'Euſebe n'eut pas approuvé l'ordination de Paulin : il rompit la communion avec lui, & par conſequent avec l'égliſe catholique. Il vouloit même rejetter les decrets du concile d'Alexandrie : mais ſe trouvant engagé, par le pouvoir qu'il avoit donné à ſes diacres de l'approuver, il vouloit déſavoüer ſes diacres & les dépoſer. Après avoir bien déliberé, il reſolut de conſerver ſes diacres, & de rejetter le concile d'Alexandrie, ſe contrediſant lui-même. Mais il ne pouvoit ſe reſoudre à recevoir ceux qui avoient ſouſcrit au concile de Rimini : & l'averſion qu'il en avoit, l'engagea à ſe ſéparer même de ceux qui les recevoient après la ſatisfaction convenable. Ce fut l'origine d'un nouveau ſchiſme ; car il eut quelques ſectateurs, quoiqu'en petit nombre, que l'on nomma Luciferiens ; & qui s'étendoient principalement en Sardaigne & en Eſpagne. On ne fait autre reproche à Lucifer que ſa dureté inflexible, & on ne l'accuſe d'aucune erreur dans la foi. Il partit d'Antioche après y avoir fait un long ſéjour, & revint en Sardaigne en ſon égliſe de Calliari, où il mourut huit ans après en 370. *Aug. de hæreſ.*

Hier. Chr. an. 37. *Luf. 1. hiſt. c.* 10.

AN. 362.

Hilaire diacre de l'égliſe Romaine, qui étoit de Sardaigne, & qui avoit accompagné Lucifer dans ſa légation vers l'empereur Conſtantius, & ſouffert l'exil, les foüets & les tourmens après le concile de Milan : pouſſa le ſchiſme juſques à rebaptiſer ceux qui avoient été baptiſez par les Ariens : ce que Lucifer ne faiſoit pas. Mais comme Hilaire n'étoit que diacre, & n'avoit ni prêtres ni évêques, il ne pouvoit conſacrer l'euchariſtie, ni par conſéquent donner le baptême ſolemnel, qui ſuivant l'uſage de ce temps là ne ſe donnoit point ſans l'euchariſtie. Il pouvoit encore moins ordonner des clercs : ainſi ſa ſecte périt bien-tôt avec lui.

Sup. l. XII. *c.* 14. *n.* 16.
Hier. in Lucif. c. 8.

XXX. Travaux de S. Euſebe de Verceil & de S. Hilaire.

Saint Euſebe de Verceil emmena en Occident le prêtre Evagre, fils de Pompeïen d'Antioche, qui fut depuis ſucceſſeur de Paulin, dans un des ſieges de cette égliſe. S. Euſebe parcourut l'Orient, ſecourant ceux dont la foi étoit foible, les inſtruiſant & les ramenant à l'unité catholique. Delà il paſſa en Illyrie, & revint enfin en Italie, où il fut reçu avec une extrême joïe. Il y trouva ſaint Hilaire de Poitiers, qui de ſon côté travailloit au rétabliſſement de la foi catholique, avec autant de zele & encore plus de ſuccès. Il étoit du même avis que ſaint Athanaſe, touchant ceux qui avoient ſouſcrit à la formule de Rimini ; & contre le ſentiment de pluſieurs, qui ne vouloient point communiquer avec eux, il les appelloit tous à la penitence. Il aſſembla pour ce ſujet pluſieurs conciles dans les Gaules : entre leſquels on peut compter celui de Paris que j'ai déja rapporté. Dans ces conciles on condamna ce qui s'étoit fait à Rimini, & on rétablit la foi des égliſes en ſon premier luſtre. Saturnin d'Arles, homme méchant & d'un eſprit pervers s'y oppoſoit. Mais aïant été convaincu de pluſieurs crimes énormes, outre l'hereſie dont il étoit ſoupçonné, il fut

Basil. ep. 8.
Ruf. l. c. 30.
Socr. III. *c.* 10.
Soz. v. c. 3.

Sulp. Sev. v. l. 2. *p.* 433. *&c.*

Sup. l. XV. *n.* 27.

fut chaſſé de l'égliſe, & Paterne de Perigueux, qui n'étoit pas plus ſenſé, & ne cachoit pas ſes mauvais ſentimens ſur la foi, fut dépoſé de l'épiſcopat : on pardonna à tout le reſte, & tout le monde reconnut que ſaint Hilaire ſeul avoit purifié la Gaule de la tache de l'héreſie. AN. 362.

Il paſſa enſuite en Italie, & ſaint Euſebe de Verceil eut une grande joie de l'y trouver. Ils y travaillerent conjointement au rétabliſſement de la paix : mais ſaint Hilaire réuſſiſſoit mieux par la douceur de ſon naturel, la réputation de ſa doctrine & ſon adreſſe à perſuader. Les évêques d'Italie écrivirent alors à ceux d'Illyrie, pour les féliciter d'être rentrez dans les bons ſentimens. Nous ſommes tous d'accord, diſent-ils, de garder les decrets de Nicée contre Arius & Sabellius, dont Photin eſt héritier en partie : nous avons caſſé d'un conſentement unanime de toutes les provinces les decrets de Rimini, corrompus par les chicanes de quelques particuliers. Nous vous envoïons les copies de nos ſouſcriptions : afin que quiconque veut avoir la paix avec nous, nous envoïe la ſienne en diligence, portant qu'il approuve la foi de Nicée, & condamne le concile de Rimini. On voit par cette lettre l'effet des travaux de ſaint Euſebe dans l'Illyrie, où l'héreſie avoit dominé ſous Photin, Germinius, Urſace & Valens.

Ruf. 6. c. 31.

Ap. Hilar. Fragm. 12. n. 3.

XXXI. Martyrs en Italie & en Gaule.

On trouve pluſieurs martyrs à Rome ſous Julien dans les anciens martyrologes. Jean & Paul freres, que l'on dit avoir été en des charges conſiderables à la cour, dès le tems de Conſtantin : Pigmenius, Priſcus, Jean & Janvier prêtres. Bibiane vierge, ſa mere Dafroſe & ſon pere Flavien, que l'on dit avoir été préfet. Gordien vicaire du préfet & quelques autres. Les plus illuſtres de tousces martyrs, ſont ſaint Jean & ſaint Paul. Ce qui eſt

Bar. an. 302. ex Martyr. & Act. Martyr Rom. 1. Decemb. 10. Mai. 26 Junii. Amm. XXVI. c. 3.

AN. 362.

certain, eſt que Julien fit préfet de Rome en 363. Apronien païen & ennemi des Chrétiens. Celui-ci en venant à Rome, perdit un œil, & crut que c'étoit par quelque malefice : ce qui l'excita à rechercher ſeverement les empoiſonneurs ou magiciens. Or c'étoit un des prétextes, ſous leſquels on perſecutoit les chrétiens.

Paulin. epiſt. 28. ad Victric. 26. Martyrol. 7. Aug.

En Gaule un ſoldat nommé Victrice ſe preſenta devant le tribun un jour ſolemnel, où les troupes étoient aſſemblées, & ſe dépoüilla de ſes armes, déclarant qu'il renonçoit au ſervice. Le tribun le fit frapper à coups de bâton, & déchirer avec des teſts de pots caſſez ; & il le renvoïa au comte, qui le condamna à perdre la tête. Le bourreau en le menant au ſupplice, marquoit de la main l'endroit où il devoit frapper, quand il perdit ſubitement la vuë. Victrice fut mis en priſon avec des fers aux mains, qu'on lui ſerra juſqu'aux os : il pria les miniſtres de la priſon de le relâcher un peu ; & comme ils le lui refuſerent, il adreſſa ſa priere à Jeſus-Chriſt & ils virent les chaînes tomber d'elles mêmes. Ils n'oſerent les remettre, mais ils coururent épouvantez raconter cette merveille au comte, qui ſe convertit lui-même, & il laiſſa Victrice en liberté. Il fut depuis évêque de Roüen, & il travailla puiſſamment à la propagation de la foi dans toute la côte de l'Ocean, qu'habitoient les Morins & les Nerviens. On compte auſſi entre les martyrs de Gaule Eliphius de Toul, qui eſt honoré à Cologne. Salluſte ami de Julien, étoit alors préfet des Gaules : c'eſt à lui à qui il adreſſe l'oraiſon à la loüange du ſoleil, où il déploïe les ornemens de ſa rethorique, & les myſteres de ſa théologie païenne : il le fit conſul avec lui l'an 363. S. Hilaire écrivit un petit traité contre ce préfet Salluſte, & contre un medecin nom-

Martyr. 16. Octobr.
Amm. XXI. c. 8.
Jul. Orat. 8.

Hier. ſcript.

me Dioſcore, apparemment pour la défenſe de la religion chrétienne.

AN. 362.

En Afrique les Donatiſtes profiterent de l'occaſion. Ils preſenterent requête à Julien, pour lui demander le rappel de leurs évêques bannis ſous l'empereur Conſtant, quand il envoïa Paul & Macaire en Afrique. Julien leur accorda facilement ce qu'ils demandoient, & ordonna qu'ils rentreroient dans les égliſes. Ils vinrent à main armée en prendre poſſeſſion, & commirent en divers lieux des meurtres & des violences ſi atroces, que les juges ſe crurent obligez d'en envoïer la relation à l'empereur. Felix évêque de Zabe & Janvier de Flumenpiſce vinrent à Lemelle; où trouvant l'égliſe fermée, ils firent monter ſur le toît & ôter les tuiles; & comme les diacres catholiques défendoient l'autel, il y en eut pluſieurs de bleſſez & deux de tuez. Primoſe évêque catholique de Limelle, ſe plaignit de cette violence, dans un concile que les Donatiſtes tenoient à Tebeſte, mais ils n'eurent point d'égard à ſa plainte. A Thipaſe ville de la Mauritanie Ceſarienne, deux évêques Donatiſtes de Numidie, Urbain de Formes & Felix d'Idicre, accoururent accompagnez de quelques officiers & du gouverneur Athenius, avec des enſeignes militaires. Ils chaſſerent le peuple catholique: bleſſerent des hommes, traînerent des femmes, en firent avorter quelques-unes, tuerent des enfans. Ils firent même jetter l'euchariſtie aux chiens: mais les chiens devenus enragez ſe tournerent contre leurs maîtres, & les déchirerent à belles dents. On jetta par une fenêtre la phiole du ſaint chrême, qui tomba entre des pierres ſans ſe caſſer: des religieuſes furent corrompuës en cette occaſion; une entr'autres par l'évêque Felix, qui lui avoit lui-même impoſé la mître, comme ſon pere ſpirituel.

Id. ad Magnum. Ep. 48. p. 310.

XXXII. Violence des Donatiſtes en Afrique.

Optat. lib. 2. Sup. XII. n. 48. Aug. ad Bona. Ep. 105. al. 166.

Cette mître étoit un bonnet de laine blanche orné de
AN. 362. pourpre, que l'on donnoit en Afrique aux vierges conſacrées à Dieu, pour marque de leur profeſſion, comme ailleurs le voile.

Op. liv. 6. Les Donatiſtes ôtoient à celles qu'ils attiroient à leur parti, les mîtres qu'elles avoient reçuës des évêques catholiques, & leur en donnoient d'autres. Ils exorciſoient les fideles pour les baptiſer de nouveau; ils lavoient les murailles des égliſes, briſoient les autels & en faiſoient du feu, car la plûpart en Afrique n'étoient que de bois: ils rompoient les calices ſacrez & les fondoient, pour les convertir à d'autres uſages. En un mot, ils tenoient pour profane tout ce que les évêques catholiques avoient conſacré; & c'eſt pour cette raiſon qu'ils jettoient aux chiens leur euchariſtie. Ils remettoient les diacres, les prêtres & les évêques au rang des laïques: ils impoſoient la pénitence aux vierges & aux enfans les plus innocens. Mais comme ces pénitences n'étoient que pour la forme, ils n'y obſervoient point les tems réglez par les canons: l'un la faiſoit pendant un an, l'autre un mois, l'autre à peine un jour.

XXXIII. Confeſſion de S. Apollonius en Egypte. *Socr. liv. 4. c. 24.*

Par toutes les provinces, les gouverneurs païens prenoient avantage de l'indignation de l'empereur, pour maltraiter les Chrétiens, pour exiger d'eux de groſſes ſommes, & leur faire ſouffrir des tourmens: ſçachant bien qu'encore qu'ils excedaſſent leurs ordres, ils n'en ſeroient pas repris. En effet, ſi les Chrétiens s'en plaignoient, l'empereur leur répondoit: La ſouffrance eſt votre partage: c'eſt ce que votre Dieu vous recommande. En Egypte S. Apollonius vivoit depuis quarante ans dans le deſert, avec un grand nombre de diſciples. Aïant ſçû que l'un d'eux avoit été pris pour lui faire porter les armes malgré lui: car Julien faiſoit

Ruf. vit. patr. lib. 2. c. 7. Pallad. Lauſ. c. 32.

enroller les clercs & les moines : il alla dans la prison le consoler. Le centurion survint, & indigné qu'Apollonius eût osé entrer, il l'enferma dans la prison avec ceux qui l'avoient accompagné à cette visite, voulant les enroller tous : & fit renforcer la garde. Mais au milieu de la nuit, un ange éclatant d'une grande lumiere vint, & ouvrit les portes de la prison. Les gardes se jetterent aux pieds des Saints, les priant de se retirer, disant qu'ils aimoient mieux mourir pour eux, que de résister à la puissance divine qui les protegeoit. Le matin le centurion lui-même, avec les personnes les plus considerables, vint en hâte à la prison, les priant tous de sortir, parce que la nuit un tremblement de terre avoit renversé sa maison, & tué ses plus chers domestiques. Les saints se retirerent chantant les loüanges de Dieu, & retournerent à leur desert. Saint Apollonius vêcut encore long-tems, & fit plusieurs autres miracles : il demeuroit en Thébaïde près d'Hermopole, & avoit sous sa conduite près de cinq cens moines. AN. 362.

XXXIV. S. Athanase chassé. *Eunap. in Ædes. p. 72.*

Les païens d'Alexandrie ne laisserent pas long-temps saint Athanase en repos. Cette ville passoit pour sacrée parmi eux, & dédiée au grand Serapis : toutes sortes de sacrificateurs & de magiciens s'y assembloient, & y exerçoient toutes leurs impietez sous la protection de l'empereur : jusques à égorger des enfans innocens, de l'un & de l'autre sexe, pour regarder leurs entrailles, & manger de leur chair : ce qui se fit aussi sous ce regne à Athenes, autre siege de l'idolâtrie. Les Alexandrins conspirerent donc contre S. Athanase, & representerent à l'empereur qu'il rendoit inutile tout leur art ; qu'il corrompoit la ville & toute l'Egypte, & que s'il y demeuroit, il n'y resteroit pas un païen. Sur cet avis, Julien leur écrivit en ces termes : Celui qui avoit été *Socr. III. c. 13.* *Ruf. I. c. 31.* *Theod. III. c. 9.* *Jul. ep. 26.*

AN. 362. chaſſé par les ordres de pluſieurs empereurs, devoit au moins en attendre un nouveau avant que de revenir. Car j'ai bien accordé aux Galiléens bannis par Conſtantius d'heureuſe memoire, le retour dans leur païs, mais non pas dans leurs égliſes. Cependant j'apprends que l'audacieux Athanaſe a repris avec ſa hardieſſe accoutumée le ſiege qu'ils nomment épiſcopal : au grand déplaiſir du peuple pieux d'Alexandrie. C'eſt pourquoi je lui ordonne de ſortir de la ville à l'inſtant qu'il aura reçu ma lettre : ſous peine, s'il y demeure, d'un châtiment plus grand & plus rigoureux.

Epiſt. 51. Le peuple chrétien d'Alexandrie écrivit à Julien, au nom de toute la ville, pour obtenir la conſervation de ſaint Athanaſe ; & l'on voit combien Julien en fut irrité par ſa réponſe : Quand vous auriez, dit-il, pour fondateur quelqu'un de ceux qui ont violé leur propre loi, & ſouffert la peine qu'ils méritoient, pour avoir introduit une doctrine nouvelle : vous ne devriez pas demander Athanaſe. Mais aïant pour fondateur Alexandre, & pour dieu tutelaire le roi Serapis, avec ſa compagne Iſis la reine de toute l'Egypte : il eſt étonnant que vous ne ſuiviez pas la plus ſaine partie de la ville, & que la partie corrompuë oſe prendre le nom de la communauté. J'ai grande honte par les dieux, que quelqu'un de vous autres Alexandrins ſe confeſſe Galiléen. Les peres des vrais Hebreux ont autrefois été eſclaves des Egyptiens ; & vous qui avez ſoumis les Egyptiens, vous vous rendez eſclaves de ceux qui ont mépriſé les loix de leurs peres. C'eſt un reproche que les païens faiſoient ſouvent aux chrétiens, de n'être que des Juifs déſerteurs & révoltez contre leur loi. Julien continuë : Vous ne vous ſouvenez point de votre ancienne felicité, lorſque l'Egypte étoit en commerce avec les

dieux & comblée de biens. Mais, dites-moi, quel bien vous ont apporté les auteurs de cette nouvelle doctrine ? Vous avez pour fondateur Alexandre de Macedoine ſerviteur des dieux, qui par Jupiter étoit bien au-deſſus de tous ceux-ci, & de tous les Hebreux, qui valoient mieux qu'eux. Les Ptolomées qui ont enſuite élevé votre ville comme leur chere fille, ne l'ont pas conduite à cette grandeur & à cette heureuſe abondance, par les diſcours de JESUS, ni par la doctrine des maudits Galiléens. AN. 362.

Auguſte aïant ôté les Ptolomées qui ne gouvernoient pas bien, vous pardonna vos fautes par le reſpect du grand dieu Serapis, & en faveur du philoſophe Arius ſon ami. Voilà les graces particulieres que votre ville a reçuës des dieux. Ignorez-vous celles qu'ils répandent ſur tout le genre humain ? Etes-vous ſeuls inſenſibles à la ſplendeur du ſoleil ? Ne ſçavez-vous pas qu'il fait l'eſté & l'hyver, qu'il produit tous les animaux & toutes les plantes ? Ne voïez-vous pas que la lune tire de lui la vertu de produire toutes choſes ? Cependant vous n'oſez adorer aucun des dieux ; & vous reconnoiſſez pour Dieu verbe, JESUS, que ni vous ni vos peres n'avez vû : au mépris de celui que tout le genre humain regarde & adore pour ſon bonheur : je dis le grand ſoleil, l'image vivante, animée, raiſonnable, bienfaiſante du pere intelligible. Croïez-moi, & revenez à la verité : j'ai marché juſques à vingt ans dans votre voie, & voici la douziéme année, qu'avec l'aide des dieux, je marche dans celle-ci. Ces paroles montrent que la lettre eſt écrite après le ſixiéme de Novembre de l'année 362. car Julien étant né le ſixiéme de Novembre 331. ne fut qu'alors dans ſa trente-deuxiéme année, & nous apprenons ici qu'il avoit renoncé au chriſtianiſme dès

Sup. liv. XII. n. 1.

AN. 362.

l'âge de vingt ans. Il continuë ainſi ſa lettre aux Alexandrins.

Si vous voulez demeurer dans la doctrine de ces impoſteurs : accordez-vous enſemble, & ne deſirez point Athanaſe. Il y a pluſieurs de ſes diſciples capables de contenter par leurs diſcours impies, la démangeaiſon des vos oreilles. Que ſi votre affection pour lui a pour fondement ſon habileté dans les autres choſes, car j'apprends que c'eſt un grand fourbe ; ſçachez que c'eſt pour cela même que je le chaſſe de votre ville : un petit homme de rien, comme celui ci, qui ſe mêle de beaucoup d'affaires, & fait gloire d'expoſer ſa vie, n'eſt propre qu'à cauſer du deſordre.

Epiſt. 6. Julien écrivit enſuite à Ecdicius prefet d'Egypte, pour preſſer l'execution de cet ordre : Quand vous n'auriez, dit-il, autre choſe à me mander, vous devriez au moins m'écrire touchant Athanaſe l'ennemi des dieux. Je jure le grand Serapis, que ſi avant les calendes de Decembre, il ne ſort d'Alexandrie, ou plûtôt de toute l'Egypte, je ferai païer à la compagnie de vos officiers une amende de cent livres d'or. Il ajouta de ſa main : Je ſuis ſenſiblement affligé du mépris des dieux ; & jamais vous ne me donnerez de plus agréable nouvelle, que d'avoir chaſſé d'Egypte ce ſcelerat, qui a oſé ſous mon regne baptiſer des femmes grecques & nobles.

Ruf. 1. c. 34. Il fallut donc encore faire marcher des troupes contre S. Athanaſe, attaquer l'égliſe & en venir aux violences. La grande égliſe d'Alexandrie, qui étoit la Ceſarée, fut brûlée par les païens & par les Juifs : Julien avoit même donné ordre de tuer S. Athanaſe : tous les fideles allarmez l'environnoient avec larmes ; mais il leur dit : Ce n'eſt qu'un nuage qui ſe diſſipera bien-tôt. Il prit congé d'eux, recommanda l'égliſe aux plus capables d'entre

Theod. 111. c. 9. Socr. 111. c. 14. Sozom. v. 6. c. 15.

d'entre ſes amis ; & ſçachant que ceux que l'on avoit envoïez contre lui étoient arrivez, il entra dans un bateau qu'il trouva ſur le bord du Nil, & remonta vers la Thebaïde. Celui qui avoit ordre de le tuer, aïant appris ſa fuite, le pourſuivit en diligence : mais il fut prévenu, & un ami avertit S. Athanaſe qu'on le ſuivoit à grande force. Ceux qui l'accompagnoient, lui conſeillerent de s'enfuir dans le déſert : lui au contraire, fit tourner le bateau & redeſcendre promptement vers Alexandrie : pour montrer, diſoit-il, que celui qui nous protege eſt plus grand que celui qui nous perſecute. Quand ils rencontrerent le meurtrier, il demanda ſi Athanaſe étoit bien loin, & où ils l'avoient laiſſé ? Ceux qui l'accompagnoient répondirent : Il eſt proche ; & vous le joindrez bien-tôt, ſi vous vous preſſez. Le meurtrier paſſa outre, ſe preſſant envain ; & S. Athanaſe rentra dans Alexandrie, où il demeura caché juſques à la mort de Julien. AN. 362.

XXXV. Commencement des Macedoniens. *Sozom.* v. *c.* 14.

Eleuſius évêque de Cyzique étoit un des chefs des Macedoniens, qui commencerent ſous le regne de Julien à porter ce nom, & à faire un corps à part. Euſtathe de Sebaſte en Armenie, & Sophronius de Pompeïopolis en Paphlagonie étoient avec Eleuſius à la tête de ce parti. Se trouvant en liberté à la mort de Conſtantius, ils raſſemblerent ceux qui avoient été dans leurs ſentimens à Seleucie, & tinrent quelques conciles : où ils condamnerent le parti d'Acace avec la formule de Rimini, & confirmerent celle d'Antioche, qu'ils avoient déja confirmée à Seleucie. Comme on leur demandoit, ce qui les diviſoit alors des Acaciens, avec qui ils avoient été auparavant unis de communion : ils répondirent ainſi par la bouche de Sophronius : Les Occidentaux tenant le conſubſtantiel, confondent mal à propos les deux hipoſtaſes du pere & du fils : en Orient Aëtius qui tient *Sup. l.* XIV. *n.* 1.

AN. 362.
Philost. VII. *c.* 5. 6.
Sozom. VII. *c.* 4.

le dissemblable en substance, separe trop le fils de la nature du pere : pour nous, nous disons que le fils est semblable au pere en substance, prenant un juste milieu entre ces deux extrémitez. Les purs Ariens avoient toujours pour évêques à C. P. Eudoxe, & Euzoïus à Antioche ; Aëtius & Eunomius les chefs du parti étoient à C. P. & ce fut en ce temps-là qu'ils ordonnerent évêque Aëtius ; Euzoïus de son côté tint un concile à Antioche, pour casser ce qui avoit été fait à C. P. sous l'empereur Constantius, contre Aëtius, & contre les autres. Au reste, les disputes & divisions entre les évêques n'eurent pas grand cours sous le regne de Julien ; la persecution generale les tenoit en crainte & en silence.

Id. V. *c.* 15. La ville de Cyzique députa à l'empereur Julien pour quelques affaires particulieres & pour le rétablissement des temples des idoles : il loüa leur pieté, accorda leurs demandes, & prit cette occasion pour chasser de la ville l'évêque Eleusius, comme aïant profané les temples, établi des retraites pour les veuves & des communautez de vierges, & persuadé aux païens de mépriser les coutumes de leurs peres. Il défendit aussi aux Chrétiens étrangers, qui étoient avec Eleusius, d'entrer dans Cyzique : sous prétexte qu'ils se joignoient aux Chrétiens de la ville, pour exciter les séditions à cause de la religion. Car quelque desir que Julien eut de retablir le paganisme, il voïoit bien qu'il y eut eu de la folie, à vouloir forcer les peuples entiers, & punir ceux qui refuseroient de sacrifier. Le nombre en étoit si grand, qu'à peine les magistrats de chaque ville eussent pû les compter. Il n'osoit pas même leur défendre de s'assembler : mais il s'appliquoit à chasser des villes les évêques & les clercs : croïant voir tomber en peu de

temps la religion, quand les peuples n'auroient plus perſonne pour les inſtruire & leur adminiſtrer les ſacremens. Le prétexte étoit, que les eccleſiaſtiques excitoient le peuple à ſédition. C'eſt ainſi qu'il fit ſortir de Cyzique Eleuſius & ceux de ſa ſuite : quoiqu'il n'y eut pas la moindre apparence de trouble. C'eſt ainſi qu'il chaſſa Titus de Boſtre, comme j'ai dit. AN. 362. *Sup. n.* 20.

XXXVI. Superſtitions de Julien.

Julien étoit toujours à Antioche, où il paſſa l'hiver, c'eſt à-dire le reſte de l'an 362. & le commencement de 363. Il ſe préparoit à la guerre contre les Perſes qu'il méditoit depuis long-temps : eſperant reparer les pertes que les Romains avoient faites de ce côté-là depuis environ ſoixante ans ; c'eſt-à-dire depuis le regne de Diocletien. Son naturel inquiet ne lui permettoit pas de demeurer en repos ; & les victoires qu'il avoit remportées en Gaule dans ſa premiere jeuneſſe, lui enfloient le cœur, & lui faiſoient deſirer d'ajouter à ſes titres celui de vainqueur des Perſes. Les gens ſages, particulierement les Chrétiens, voïant les préparatifs qu'il faiſoit, diſoient qu'il ſe preſſoit trop, qu'il n'étoit pas temps d'attaquer les Perſes avant que l'empire fût bien paiſible au dedans ; & que Julien abuſant de ſa proſperité, couroit hazard de tout perdre. Ils parloient ainſi devant ceux qui pouvoient le redire à l'empereur : mais il ne s'en preſſoit pas moins, & faiſoit gloire de mépriſer ces avis, comme venant de perſonnes timides & malignes. Entre les préparatifs de cette entrepriſe, il faiſoit un grand nombre de ſacrifices ; les autels étoient toujours arroſez de ſang : il immoloit quelquefois cent bœufs à la fois, & une infinité de menu bétail : il faiſoit chercher par mer & par terre des oiſeaux rares, qu'il déchiroit de ſes propres mains : les feſtins de ces ſacrifices donnoient occaſion aux ſoldats de ſe remplir de vin & *Amm.* XXII. *c.* 12. *Greg. Naz. or.* 4. 113. C. *Liban. paneg.* 246. *A.*

AN. 362.

de viandes ; enſorte que ſouvent il falloit les emporter ſur les épaules, depuis les temples juſques à leurs logis au travers des ruës, principalement les Gaulois, qui étoient en grand crédit. La dépenſe de ces céremonies étoit exceſſive, au jugement des païens mêmes.

Liban. de vita ſua. c. II. *p.* 41. *Mamertin. Grat. n.* 23.

Les devins avoient pleine liberté d'exercer leur art, qui ſous Conſtantius étoit défendu ſous peine de la vie : Julien faiſoit conſulter tous les oracles : on regardoit les entrailles des bêtes, on obſervoit le chant & le vol des oiſeaux, on emploïoit avec affectation tous les moïens de rechercher l'avenir. Il y avoit au bourg de Daphné près d'Antioche, une fontaine de Caſtalie de même nom & de même vertu, à ce que l'on prétendoit, que celle de Delphes. On diſoit que l'empereur Adrien y avoit appris qu'il devoit regner ; & que de peur qu'un autre n'en tirât la même connoiſſance, il l'avoit fait boucher de grandes pierres. Julien voulut la faire ouvrir, & ne manqua pas de conſulter le fameux oracle de ce lieu-là.

Sozom. v. c. 19. *Greg. Naz. or.* 4. *p.* 127. *C.*

Sozom v. c. 19. *Strab. lib.* 56. *p.* 50. *D* *Chryſoſt. in S. Babyl. t.* 1. *p.* 52. 1. 456. *ep. Gr.*

Le temple de Daphné étoit environné d'un bois ſacré de quatre-vingt ſtades de tour qui font plus de trois lieuës & demie : compoſé de ciprès, de lauriers & d'autres arbres dont le feuillage épais faiſoit une ombre impenétrable. Le terrain au-deſſous étoit arroſé d'eaux claires & abondantes, orné de toutes ſortes de fleurs, ſelon les ſaiſons : on y reſpiroit un air frais & parfumé. Les Grecs diſoient que c'étoit le lieu où la nimphe Daphné fuïant d'Arcadie Apollon qui la pourſuivoit, avoit été changée en laurier, qu'il cheriſſoit ce lieu & l'honoroit de ſa preſence : auſſi y étoit-il particulierement adoré. Le temple lui étoit conſacré & à ſa ſœur Diane ; il y avoit droit d'aſile : le peuple d'Antioche & du voiſinage s'y aſſembloit tous les ans pour celebrer

une fête ſolemnelle. Il eſt vrai que le bourg étoit petit & peu frequenté des gens vertueux. La ſituation du lieu excitoit à la moleſſe ; & la fable amoureuſe ſur laquelle étoit fondée toute cette ſuperſtition, étoit un prétexte aſſez plauſible pour exciter les paſſions des jeunes gens. L'exemple du dieu ne leur permettoit pas d'être ſages, ni de ſouffrir que les autres le fuſſent : quiconque demeuroit à Daphné ſans avoir d'amourette, paſſoit pour un ſtupide & un inſenſible : on le fuïoit comme un impie, dont la rencontre étoit de mauvais preſage. AN. 362.

Pour ſanctifier ce lieu ſi profane, le Ceſar Gallus frere de Julien, y avoit fait apporter d'Antioche les reliques de S. Babylas onze ans auparavant, & depuis ce temps l'oracle ne parloit plus. Les païens s'en prenoient à la ceſſation des ſacrifices & du culte d'Apollon : mais quoique Julien n'épargnât ni les victimes, ni les libations, il ne parla pas davantage, ſeulement à la fin il rendit raiſon de ſon ſilence ; & dit qu'il ne pouvoit plus rendre d'oracles, parce que le lieu étoit plein de corps morts. Julien l'entendit bien : & quoiqu'il y eut pluſieurs autres morts enterrez à Daphné, il comprit que ſon dieu ne ſe plaignoit que du martyr Babylas ; & commanda que les Galiléens enlevaſſent ſon cercueil. Les Chrétiens y vinrent en foule, de tout âge & de tout ſexe ; & aïant mis le coffre précieux ſur un chariot, ils le tranſporterent à Antioche, dont Daphné étoit éloigné de quarante ſtades, c'eſt-à-dire près de deux lieuës. Ils regardoient cette tranſlation comme un triomphe du martyr, vainqueur des démons ; & témoignoient leur joïe en chantant des pſeaumes, pour ſe ſoulager, diſoient-ils, dans la fatigue d'un ſi long chemin. Ceux qui ſçavoient le mieux chanter, commençoient, & tout le peuple répondoit, repetant à chaque

XXXVII. Tranſlation de S. Babylas.

Sup. l. XIII. *n.* 4.

Ruf. I. *c.* 35.

Theod. III. *c.* 10.

AN. 362.

verſet ces paroles : Que tous ceux-là ſoient confondus, qui adorent les ſtatuës & qui ſe glorifient en leurs idoles : leurs voix s'élevoient juſques au ciel. L'empereur extrémement irrité de ces chants & de cette pompe, réſolut d'en punir les Chrétiens. Saluſte préfet du prétoire d'Orient, autre que celui des Gaules, tout païen qu'il étoit, n'en fut pas d'avis ; & repreſenta à l'empereur qu'il leur donneroit la gloire du martyr. Mais Julien s'opiniâtra, & pour lui obéir, Saluſte dès le lendemain fit prendre & mettre en priſon pluſieurs Chrétiens. Il s'en fit amener un, qui ſe trouva être un jeune homme nommé Theodore, & le fit tourmenter depuis le matin juſques au ſoir par pluſieurs bourreaux tour à tour, avec tant de cruauté, qu'il n'étoit memoire de rien de ſemblable. Cependant Theodore attaché au chevalet avec deux bourreaux à ſes deux côtez, ne faiſoit que repeter d'un viſage tranquille & gai, le même pſeaume que l'égliſe avoit chanté le jour précedent. Saluſte le renvoïa en priſon ; & alla rendre compte à l'empereur de ce qu'il avoit fait, lui conſeillant d'abandonner une entrepriſe, qui ne lui attireroit que de la confuſion. Rufin qui rapporte cette hiſtoire, dit avoir vû lui-même à Antioche ce Theodore : & comme il lui demandoit s'il avoit ſenti la douleur, il répondit : qu'il en avoit un peu ſenti d'abord : mais qu'enſuite il voïoit auprès de lui un jeune homme, qui lui eſſuïoit la ſueur du viſage avec un linge très-blanc, & lui donnoit ſouvent de l'eau fraîche : que cette eau le conſoloit à tel point, qu'il fut plus triſte quand on le détacha du chevalet.

Pſal. 96. 7.
Sozom. v. c. 20.

Ruf. ibid.

Aug. XVIII. civit. c. 52.

Theod. III. c. 2.

Julien reçut un pareil affront d'une veuve nommée Publie, celebre par ſa vertu. De ſon mariage qui avoit peu duré, elle avoit un fils nommé Jean, qui fut longtemps le premier des prêtres de l'égliſe d'Antioche, &

Theod. III. c. 19.

qui eut ſouvent des ſuffrages pour en être élu évêque, mais il évita toujours cette charge. Sa mere Publie gouvernoit une communauté de vierges, avec leſquelles elle chantoit les loüanges de Dieu. Quand l'empereur paſſoit elles élevoient leurs voix toutes enſemble, & chantoient principalement les pſeaumes qui relevent la foibleſſe des idoles, comme celui-ci : Les idoles des gentils ſont or & argent, ouvrages des mains des hommes. Puiſſent leur reſſembler ceux qui les font & qui ſe confient en elles. Julien fort irrité commanda à ces filles de ſe taire dans le temps qu'il paſſeroit. Publie mépriſant ſa défenſe, les encouragea & leur fit chanter comme il paſſoit une autrefois : Que Dieu ſe leve, & que ſes ennemis ſe diſſipent. Julien en colere, ſe fit amener Publie, & ſans reſpect pour ſon grand âge ni pour ſa vertu, il lui fit donner par un de ſes gardes des ſoufflets des deux côtez, qui lui rougirent toutes les joües. Elle le tint à grand honneur, & retournant à ſa chambre, elle continua ſes cantiques ſpirituels.

AN. 362.

Pſal. 113. 4. 8.

Pſal. 67.

Les reliques de S. Babylas furent remiſes à Antioche, dans le lieu ſaint où elles étoient avant la tranſlation que fit faire le ceſar Gallus. Mais peu de temps après. le feu prit au temple de Daphné & conſuma le toit tout entier, les ornemens & l'idole d'Apollon, qui n'étant que de bois doré, quoique très-belle, fut réduite en cendres, depuis la tête juſqu'aux pieds. Les murailles & les colomnes reſterent ſi entieres, qu'il ſembloit que ce fut une démolition faite de main d'homme plûtôt qu'un effet du feu. Cet accident arriva l'onziéme des calendes de Novembre, c'eſt-à-dire le vingt-deuxiéme d'Octobre 361. Le comte Julien y courut auſſi-tôt, quoiqu'il fut nuit. C'étoit l'oncle de l'empereur, apoſtat

XXXVIII. Temple de Daphné brûlé.

Chry. p. 463. *Sozom.* v. c. 20. *Theod.* III. c. 11.

Amm. XXII. c. 15.

AN. 362.

comme lui, qu'il avoit fait comte d'Orient ; & qui en cette qualité réſidoit à Antioche. Il ne put remedier à l'incendie ; & l'empereur l'aïant appris, entra en telle fureur, qu'il fit mettre à la queſtion les miniſtres du temple & le ſacrificateur même, pour ſçavoir qui avoit allumé ce feu ; car il vouloit que ce fuſſent les Chrétiens. Mais quelques tourmens que l'on fiſt fouffrir à ces idolâtres, ils dirent que ce feu n'avoit point commencé par en bas, mais par en haut ; & des païſans du voiſinage aſſuroient avoir vû la foudre tomber du ciel. Quelques païens diſoient qu'un philoſophe cinique nommé Aſclepiade, étant venu de loin à Daphné pour voir Julien, avoit mis devant les pieds d'Apollon une petite idole d'argent de la déeſſe Celeſte, qu'il portoit toujours avec lui ; & qu'après avoir allumé des cierges ſuivant la coutume, il s'étoit retiré : qu'au milieu de la nuit quelques étincelles avoient volé vers le toit, dont la matiere étoit très-ſeche, & que perſonne ne s'étant trouvé à propos pour arrêter le feu, on n'avoit pu l'éteindre enſuite. Ainſi, il étoit conſtant que le feu avoit pris par en haut, & que les Chrétiens ne l'avoient pas mis. Pour eux ils ne doutoient point que Dieu ne l'eut envoïé à la priere du martyr S. Babylas.

Amm. ibid.

Chriſ. ibid.

Julien voulut toujours s'en prendre aux Chrétiens, & prétendit que c'étoit une vengeance de la tranſlation des reliques. Il fit fermer pour la ſeconde fois la grande égliſe d'Antioche, après en avoir fait tirer les vaſes ſacrez pour les porter à ſon tréſor. Ce fut le comte Julien ſon oncle qui executa cet ordre, avec Felix comte des largeſſes, ou grand treſorier, & Elpidius comte des affaires privées, c'eſt-à-dire intendant des domaines : ils étoient tous trois apoſtats. Felix admirant la richeſſe de ces vaſes ;

Miſopog. p. 96.
Hier. Chr. an. 34.

Sozom. v. c. 8.
Theod. II. c. 12.

vaſes : car Conſtantin le grand & Conſtantius avoient crû qu'il étoit de leur gloire de les faire magnifiques : Felix donc diſoit en les regardant : Voïez en quelle vaiſſelle eſt ſervi le Fils de Marie. Le comte Julien pour montrer qu'il n'y avoit point de providence divine qui prît ſoin des Chrétiens, jetta de ces vaſes par terre, s'aſſit deſſus, fit de l'eau ſur la ſainte table, & donna un ſoufflet à l'évêque Euzoïus, qui voulut l'en empêcher ; car les Ariens étoient en poſſeſſion de la grande égliſe. Après l'avoir ainſi pillée & profanée, il en fit condamner les portes, & fit fermer les autres égliſes. Tous les eccleſiaſtiques s'enfuirent : il n'y eut qu'un prêtre catholique nommé Theodore ou Theodoret, qui ne ſortit point de la ville. Le comte Julien prétendant que ce prêtre avoit la garde des tréſors de l'égliſe, & pouvoit lui en donner la connoiſſance, le fit prendre & tourmenter cruellement ; & comme il perſiſta courageuſement dans la confeſſion de la foi, il lui fit couper la tête.

AN. 362.

Sozom. v. c. 8.

XXIX. Autres martyrs à Antioche.

L'empereur avoit fait ôter du Labarum la croix & le nom de J. C. que Conſtantin y avoit mis ; & l'avoit réduit à l'ancienne forme qu'il avoit ſous les empereurs païens, comme l'on voit par ſes médailles. Le comte Julien s'apperçut que Bonoſe & Maximilien officiers des troupes, que l'on nommoit Herculiens anciens n'avoient point changé le Labarum. Car depuis le regne de Diocletien, il y avoit certaines compagnies que l'on nommoit Joviens de ſon nom, & Herculiens du nom de Maximilien. Le comte Julien leur commanda donc de changer leur enſeigne, & d'adorer les dieux que l'empereur & lui adoroient. Ils le refuſerent, diſant qu'ils vouloient garder la loi qu'ils avoient recûë de leurs parens. Le comte fit attacher Bonoſe, &

Greg. Naz. or. 3. p. 75. D.

Acta ſinc. p. 66. 4.

AN. 362.

lui fit donner plus de trois cens coups de lanieres plombées : mais Bonoſe ne fit que ſoûrire, ſans rien répondre à ſes interrogations. Le comte fit enſuite approcher Maximilien, qui dit : Que vos dieux vous entendent auparavant, & qu'ils vous parlent, & puis nous les adorerons. Vous ſçavez vous-même qu'il nous eſt défendu d'adorer des idoles ſourdes & muettes. Ce qu'il diſoit, parce que le comte Julien avoit été chrétien. Il les fit attacher tous deux, & battre juſqu'à trois fois de balles de plomb, mais ils ne ſentoient point la douleur : il les fit tremper dans de la poix boüillante, qui ne leur fit non plus aucun mal : enſorte que les Juifs & les Gentils diſoient qu'ils étoient magiciens. Le comte Julien les fit remettre en priſon, & leur envoïoit du pain marqué de ſon ſceau, apparemment avec quelque figure d'idole : auſſi n'en mangerent-ils point. Ils furent viſitez dans la priſon par le comte Hormiſdas qui étoit chrétien, & qui les trouvant pleins de ſanté & de joie, ſe recommanda à leurs prieres. C'étoit un frere de Sapor roi de Perſe, qui s'étant retiré chez les Romains, paſſa la plus grande partie de ſa vie à la cour de Conſtantin & de Conſtantius. Le comte Julien les interrogea encore avec le prefet Salluſte, qui refuſa de les faire tourmenter ; & comme Julien les preſſoit toujours de changer le Labarum, ils répondirent : Nous ſommes chrétiens, nous nous ſouvenons de ce que nous avons promis à notre pere Conſtantin, quand il reçut la ſainte alliance à Achyron près de Nicomedie à la fin de ſes jours, & nous fit jurer de ne jamais rien faire contre la pourpre de ſes enfans ou contre l'égliſe. Alors Julien les condamna à mourir par le glaive, avec tous les autres qui étoient en priſon. S. Melece & d'autres évêques les accompagnerent juſqu'au lieu du martyre, qu'ils reçurent avec joie.

Zoſim. l. 2. p. 124.
Amm. l. XVI. c. 1.

On compte entre les martyrs d'Antioche ſous Julien deux prêtres de la même égliſe, Eugene & Macaire, qu'il fit releguer dans l'Oaſis, avec ordre ſecret de les faire mourir. Il eſt certain qu'il fit tuer pluſieurs perſonnes de nuit, & que l'on jetta des corps dans l'Oronte, en ſi grand nombre, que ſon lit en fut reſſerré. On trouva depuis dans les lieux les plus ſecrets du palais, dans des puits & dans des foſſes des corps de petits enfans de l'un & de l'autre ſexe, diſſequez pour des operations magiques, & de pluſieurs perſonnes perſecutées pour la religion. L'empereur porta plus loin la vengeance de l'incendie de Daphné. Car aïant appris que l'on avoit bâti des égliſes en l'honneur des martyrs, auprès du temple d'Apollon de Dydime, devant la ville de Milet : il écrivit au gouverneur de Carie, que s'ils étoient couverts & avoient la table ſacrée, ils les fît brûler ; s'ils n'étoient qu'à demi-bâtis, qu'il les fît démolir par les fondemens. Ce que l'on crut qu'il avoit fait à cauſe de l'accident d'Antioche. Il y eut quelques apoſtats dans cette perſecution, comme Theotecne prêtre de l'égliſe d'Antioche, & un évêque nommé Heron natif de Thebes d'Egypte. Tous deux paſſerent volontairement à l'idolâtrie, & tous deux ſentirent la main de Dieu. Theotecne fut rongé des vers, perdit la vûë, & mourut en ſe mordant la langue. Heron tomba dans une maladie de corruption, & abandonné de tout le monde, expira publiquement dans la ruë.

AN. 362.

Martyr. 20. Dec.

Greg. Naz. or. 3. p. 91. B.

Chron. paſch. an. 363. p. 296.
Philoſt. VII. c. 13.

Sozom. V. c. 20.

XL. Mort du comte Julien.

Le comte Julien ne porta pas loin la peine de ſon impieté. Il fut frappé d'une maladie, où le fondement & les parties voiſines ſe corrompirent, & jettoient une telle abondance de vers, qu'on ne pouvoit l'épuiſer. Il tenta toutes ſortes de remedes. On tuoit des oiſeaux recherchez à grands frais, dont on appliquoit la graiſſe

Theod. III. c. 13.
Sozom V. c. 8.
Chryſ. in Babyl. 2. t. 5. p. 462.

AN. 362.

ſur les parties malades, pour attirer les vers au dehors ; mais ils ſe cachoient dans le fond, & rongeoient juſqu'à la chair vive. Cependant les excrements ſortoient par la bouche, n'aïant plus leurs cours ordinaires. Sa femme qui étoit chrétienne & illuſtre pour ſa pieté, lui diſoit : Il faut loüer le Sauveur J. C. de ce qu'il vous montre ſa puiſſance par ce châtiment : Vous n'auriez pas connu qui eſt celui que vous avez attaqué, s'il avoit uſé de ſa patience ordinaire. Le comte Julien touché des diſcours de ſa femme & de ſes propres ſouffrances, pria l'empereur de rendre l'égliſe aux Chrétiens ; mais il ne le perſuada pas, & mourut en cet état. Le tréſorier Felix fut auſſi frappé de Dieu, & mourut ſubitement un peu avant le comte Julien, jettant jour & nuit le ſang par la bouche. Ces deux morts parurent de mauvais augure au peuple idolâtre ; & voïant dans les inſcriptions publiques faites à l'honneur de l'empereur, ces trois mots latins, *Felix Julianus Auguſtus* : ils concluoient que l'empereur marqué par le dernier mot, ſuivroit bien-tôt les deux autres, & lui-même en étoit épouvanté. C'étoit au commencement de l'an 363. où il ſe fit conſul pour la quatriéme fois, & avec lui Saluſte prefet des Gaules.

Amm. XXIII. *c.* 1.

XLI. L'empereur odieux à Antioche. *Amm.* XXII. *c.* 14. *Julian. Miſopog. p.* 108. 109. *Liban. orat. funeb. p.* 306. *Socr.* III. *c.* 17. *Soz.* V. *c.* 19.

Julien s'étoit rendu odieux au peuple d'Antioche, à force de vouloir être populaire. Incontinent après qu'il y fut entré, la populace cria dans le théatre, ſe plaignant de la cherté des vivres : les officiers de la ville lui montrerent clairement qu'on ne pouvoit faire alors de diminution, & que ſa cour & les troupes qui le ſuivoient, devoient plûtôt faire encherir les denrées. Mais il étoit opiniâtre, & ne démordoit point de ce qu'il avoit entrepris. Il fixa donc le prix du bled à un ſol d'or pour quinze boiſſeaux ; & commença le premier à faire porter au marché le bled que l'on avoit apporté d'Egypte

pour ſa proviſion. Les principaux de la ville pour profiter de l'occaſion, acheterent ce bled, & au lieu d'apporter le leur à Antioche, le vendirent à la campagne à plus haut prix : les marchands ſe retirerent, & en peu de temps la diſette & la cherté fut plus grande que devant. L'empereur irrité, fit venir dans ſon palais tous les officiers de ville, leur fit des reproches vehemens, les mit en priſon : mais incontinent après il les renvoïa chacun chez eux. Ainſi il mit toute la ville contre lui : les riches qu'il avoit maltraitez, & le peuple qui ſouffroit la diſette. AN. 362.

Comme ils étoient railleurs, ils ſe vengerent en ſe mocquant de ſon exterieur affecté & de ſes ſuperſtitions. Ils diſoient que l'on pouvoit filer ſa barbe & en faire des cordes : qu'il s'efforçoit d'élargir les épaules, & de marcher à grands pas pour imiter les heros d'Homere, malgré ſa petite taille : que c'étoit un ſacrificateur & un victimaire plûtôt qu'un prince. Enfin ils ſe plaignoient qu'il faiſoit la guerre au Chi, c'eſt-à-dire à Chriſt ; & ils regrettoient le Cappa, c'eſt-à-dire Conſtantius : marquant ces noms par les premieres lettres. Ils faiſoient ces railleries dans les maiſons & dans les places publiques, & en compoſerent des chanſons en vers anapeſtes. *Jul. Miſop. p. 88. p. 95. p. 101.*

Julien ne leur donnoit que trop de priſe. Il ſacrifia une fois dans le temple de Jupiter, puis dans celui de la Fortune, & dans celui de Cerés : pluſieurs fois à Daphné. A la fête des Syriens, il retourna au temple de Jupiter Philien, c'eſt-à-dire protecteur de l'amitié. La fête qu'ils nommoient commune étant arrivée, il retourna au temple de la Fortune ; & aïant laiſſé paſſer un jour malheureux, il retourna faire des vœux ſolemnels à Jupiter Philien. Il ne priſoit pas moins le titre de *Jul. Miſop. p. 70. Liban. panegy. p. 245.*

AN. 362.

pontife que celui d'empereur. Il faiſoit tous les jours ce que les autres faiſoient tous les mois : il ſaluoit le lever & le coucher du ſoleil par le ſang des victimes : la nuit il offroit encore des ſacrifices aux démons nocturnes. Ne pouvant aller au temple tous les jours, à cauſe de ſes occupations, il faiſoit un temple de ſon palais & de ſon jardin. Non content d'aſſiſter aux ſacrifices, il les offroit de ſa main, allant & venant, fendant le bois, ſouflant le feu de ſa bouche : portant les victimes, prenant le couteau pour les égorger, maniant leurs entrailles pour les conſiderer ; enſorte qu'il en avoit les doigts enſanglantez. On voïoit accourir de tous côtez à ſa cour des magiciens, des devins & des impoſteurs de toutes ſortes : le palais étoit rempli d'artiſans des métiers les plus ſordides, d'eſclaves fugitives, de miſerables qui après avoir été convaincus d'empoiſonnemens & de malefices, avoient langui long-temps dans les priſons ou dans le travail des mines. C'étoit tout d'un coup des hierophantes & des pontifes venerables. L'empereur renvoïoit des gouverneurs de province & des magiſtrats ſans leur donner audience ; & paroiſſoit dans les ruës au milieu d'une troupe d'hommes effeminez, & de femmes proſtituées : ſon cheval & ſes gardes marchoient loin derriere ; & ces infames environnoient l'empereur éclatant de rire, & tenant des diſcours convenables à leurs mœurs. Saint Chryſoſtome qui rapportoit ceci vingt-ans après, voïoit bien qu'on auroit peine à le croire : mais il en prend à témoin tous ſes auditeurs. Au reſte, c'étoit le culte de Venus, de Cybelle & des autres divinitez ſemblables, qui attiroit autour de Julien tant de perſonnes infames : il ne ſouffroit la débauche dans les autres que par religion ; car pour ſa perſonne les Chrétiens ne l'en accuſent pas, & les païens l'en juſ-

Greg. Naz. or. 4. p. 12. C.

Chryſ. 2. in S. Babyl. to. 5. p. 469.

Ibid. p. 469. l. 37.

Amm. XXV. c. 4. Miſop. p. 69.

tifient. Il eſt vrai qu'il fait aſſez entendre qu'il avoit quelque concubine, en diſant qu'il couche ſeul la plûpart des nuits, car il n'avoit plus de femme : mais chez les païens ce n'étoit pas un reproche. Il mangeoit & dormoit très-peu, paſſant la plus grande partie des nuits à étudier. Il faiſoit profeſſion d'une philoſophie auſtere, qui mépriſoit les délices & le ſoin du corps : il blâmoit les ſpectacles, & n'y aſſiſtoit que pour la forme, autant que ſa religion & ſa dignité l'y obligeoient ; & comme Antioche étoit une ville délicieuſe, il attribuoit à ſon éloignement des plaiſirs l'averſion qu'elle avoit pour lui. AN. 362. *Miſop. 59. 60.*

XLII. Miſopogon.

Il fut extrémement irrité de ces railleries. Car ſa philoſophie ne l'avoit pas encore délivré des paſſions : particulierement de la colere. En rendant la juſtice, il rempliſſoit le palais de ſes cris, comme s'il eût été la partie plûtôt que le juge. Quelquefois des gens de campagne l'aïant abordé en public pour lui faire quelque priere, choqué de leur ruſticité, il les maltraitoit à coups de poing & de pied, enſorte qu'ils s'eſtimoient heureux de ſauver leur vie. D'abord il menaça la ville d'Antioche de toutes ſortes de mauvais traitemens : il dit qu'il n'y reviendroit plus, & qu'au retour de ſa campagne, il établiroit ſa réſidence à Tarſe en Cilicie. Cependant il ſe contenta d'une vengeance plus philoſophique, & publia contre la ville d'Antioche une ſatyre ſous le nom de Miſopogon : qui veut dire en grec ennemis de la barbe. C'eſt une ironie perpetuelle, où faiſant ſemblant de ſe railler lui-même, & de convenir de ſes défauts, il ſe mocque en effet du peuple d'Antioche, & lui reproche tous ſes vices : mais ajoutant beaucoup à la verité, comme dit Ammian lui-même. Il compoſa ce diſcours en 363. ſept mois après ſon arrivée à Antioche. *Greg. Naz. 4. p. 121. A. Amm. XXII. c. 14. Socr. III. c. 17.*

Miſop. p. 66. Pagina 362. n. 6.

AN. 362.

On ne peut nier que l'eſprit n'y brille de tous côtez : mais la plûpart de ces railleries ne ſont pas de notre goût, & en s'accuſant d'être mauvais plaiſant, il diſoit peut-être plus vrai qu'il ne penſoit. D'abord il attaque ſa barbe, & les petits animaux qui s'y promenent : puis ſa tête mal peignée, ſes grands ongles, ſes mains ſales, ſa poitrine veluë. Il paſſe à ſa vie dure, ſon éloignement des ſpectacles, ſes veilles, ſa ſobrieté ; & leur oppoſe les délices d'Antioche, où il dit qu'il y avoit plus de far-
p. 88. ceurs que de citoïens. Il leur reproche l'amour exceſſif de la liberté, juſques à ne vouloir obéir ni aux loix, ni
Miſop. p. 67. aux magiſtrats, ni aux dieux : enſorte que leur ville eſt pleine de gens qui ne le connoiſſent point : que ceux qui par complaiſance viennent aux temples avec lui,
p. 71. n'y gardent ni ſilence ni modeſtie. Au contraire il rend
p. 74. témoignage aux Atheniens, comme étant de tous les
p. 89. 90. hommes les plus religieux envers les dieux, & les plus honnêtes aux étrangers. Il reproche à Antioche d'aimer J. C. & de le prendre pour Dieu tutelaire, au lieu de Jupiter, d'Apollon & de Calliope. Il ſe plaint que leurs vieilles ſe proſternent auprès des ſepulchres, & font des vœux pour être délivrées de lui : par où il marque le culte des martyrs. Votre peuple, dit-il, me hait parce qu'il a embraſſé l'athéïſme, & qu'il me voit attaché à la religion de nos peres : les riches parce que je les empêche de vendre trop cher : tous, à cauſe des danſeurs & des théatres, non que j'en prive les autres, mais parce que je m'en ſoucie moins que des grenoüilles d'un
p. 95. marais. Et enſuite : Vous avez calomnié les villes voiſines qui ſont ſacrées, & ſervent les dieux avec moi, les accuſant d'avoir compoſé ce que l'on a fait contre moi. Mais je ſçai qu'elles m'aiment plus que leurs propres enfans. Car elles ont rétabli les temples des dieux, &

renverſé

renverſé tous les ſepulchres des impies, ſi-tôt que j'en ai donné le ſignal; & par grandeur d'ame ils ont fait contre les ennemis des dieux, plus même que je ne voulois. Il ſe plaint de l'embraſement du temple de Daphné, dont il charge les chrétiens, & ajoute : Mais dès avant cet incendie, j'ai cru que le dieu avoit abandonné ce temple : ſa ſtatuë me le fit ſçavoir la premiere fois que j'y entrai; & j'en prens à témoin le grand ſoleil contre les incrédules. AN. 363. *Sup. n. 15.*

XLIII. Miracle au temple de Jeruſalem. *Jul. ep. 25.*

En haine des chrétiens, Julien favoriſa les Juifs. Il leur remit des tributs que l'on avoit accoûtumé d'exiger d'eux, & en brûla les memoires; il en rejetta la haine ſur les chrétiens domeſtiques de Conſtantius. Il exhorta même leur patriarche Jule, qu'il traite de frere très-venerable, d'empêcher que leurs apôtres n'exigeaſſent certains droits ſur le peuple. Tout cela pour les mettre plus en état d'offrir tranquillement leurs prieres au Dieu auteur de l'univers, pour la proſperité de ſon regne : afin qu'à ſon retour de la guerre de Perſe, il puiſſe habiter avec eux la ſainte cité de Jeruſalem qu'il deſire depuis long-temps de rebâtir, & y rendre gloire avec eux à l'Etre ſouverain. C'eſt la ſubſtance d'une lettre qu'il adreſſa à la communauté des Juifs. *Sup. l. XI. n. 35.* *Chryſ. in Jud. or. 2. to. 6. p. 334.*

Il leur avoit en effet promis de rétablir Jeruſalem. Car comme il aimoit les ſacrifices, aïant aſſemblé leurs chefs, il leur demanda pourquoi ils n'en faiſoient point, puiſque leur loi l'ordonnoit ? Ils répondirent qu'ils n'en pouvoient faire qu'à Jeruſalem, & il leur offrit de rebâtir leur temple; ce qu'ils accepterent avec grande joïe, croïant avoir trouvé l'occaſion favorable de leur rétabliſſement. Mais Julien avoit encore une autre vûë, il vouloit démentir les propheties : tant celle de Daniel, qui porte que la déſolation durera juſques à la fin, que *Ruf. 1. hiſt. c. 37. Theod. III. hiſt. c. 20. Soer. III. c. 20. Soz. V c. 21. Dan. IX. 27.*

AN. 363.
Matth. XXIV. 2.
Amm. XXIII. *c.* 1.
Greg. Naz. or. 4. *p.* 111.

celle de J. C. qu'il n'y demeureroit pas pierre ſur pierre. Il fit donc venir de toutes parts les plus excellens ouvriers, & donna l'intendance de ce grand ouvrage à Alypius un de ſes meilleurs amis : le chargeant d'y faire travailler inceſſamment ſans épargner la dépenſe. Les Juifs accouroient de toutes parts à Jeruſalem, inſultoient aux chrétiens, & les menaçoient avec une inſolence extrême ; comme ſi le temps étoit venu où leur roïaume devoit être rétabli. Leurs femmes ſe dépoüilloient de leurs ornemens les plus précieux, pour contribuer aux frais de l'ouvrage, y travailloient de leurs mains, & portoient la terre dans les pans de leurs robes. On dit même qu'ils firent faire pour ce pieux travail des pics, des pêles & des corbeilles d'argent. S. Cyrille évêque de Jeruſalem, revenu de ſon exil, voïoit tranquillement tous ces préparatifs, ſe confiant à la verité infaillible des propheties ; & il aſſura qu'on en alloit voir l'accompliſſement.

Theod. ibid.
Ruf. ibid.
Socr. ibid.

Philoſt. VII. *c.* 14.

En travaillant aux fondemens, une pierre du premier rang ſe déplaça, & découvrit l'ouverture d'une caverne creuſée dans le roc. On y deſcendit un ouvrier attaché à une corde ; & quand il fut dans la caverne, il ſentit de l'eau juſques à mi-jambe. Il porta les mains de tous côtez ; & ſur une colomne qui s'élevoit un peu au deſſus de l'eau, il trouva un livre enveloppé d'un linge très-fin : il le prit & fit ſigne qu'on le retirât. Tous ceux qui virent ce livre furent ſurpris qu'il n'eût point été gâté. Mais leur étonnement fut bien plus grand ; particulierement des païens & des Juifs, quand l'aïant ouvert, ils y lurent d'abord en grandes lettres ces paroles : Au commencement étoit le verbe & le verbe étoit en Dieu, & le reſte : car c'étoit l'évangile de ſaint Jean tout entier.

AN. 363.

Amm. XXIII. c. 1.

Comme Alypius preſſoit fortement l'ouvrage : étant aidé par le gouverneur de la province, des globes terribles de flammes ſortant auprès des fondemens par des élancemens fréquens, rendirent le lieu inacceſſible, aïant pluſieurs fois brûlé les ouvriers : ainſi cet élement s'obſtinant à les repouſſer, on abandonna l'entrepriſe. Ce ſont les paroles d'Ammian Marcellin hiſtorien païen du même temps : autant ennemi des chrétiens, qu'admirateur de Julien. Les auteurs chrétiens témoignent la même choſe, & ajoutent les circonſtances ſuivantes : Ce prodige arriva la nuit qui précedoit le jour auquel après avoir nettoïé & préparé la place, on devoit commencer l'ouvrage. Il ſurvint un grand tremblement de terre, qui jetta au loin de tous côtez les pierres des fondemens, & renverſa preſque tous les bâtimens du lieu : entre autres des galleries publiques où s'étoient logez quantité de Juifs deſtinez à ce travail ; & tous ceux qui s'y trouverent en furent accablez, ou du moins eſtropiez. Des tourbillons de vents emporterent tout d'un coup le ſable, la chaux & les autres materiaux, dont on avoit amaſſé des monceaux immenſes. Le feu conſuma même les marteaux, les ciſeaux, les ſcies, & les autres outils que l'on avoit ſerrez dans un bâtiment enfoncé au bas du temple. Le jour venu, comme les Juifs étoient accourus pour voir le deſordre de la nuit : il ſortit de ce bâtiment un torrent de feu qui s'étendit par le milieu de la place, & continua de courir çà & là, après avoir brûlé & tué les Juifs qui s'y trouverent. Ce feu recommença pluſieurs fois pendant toute la journée. La nuit ſuivante, ils virent tous ſur leurs habits des croix lumineuſes qu'ils ne pouvoient effacer, quelque moïen qu'ils emploïaſſent. Il parut auſſi une croix de lumiere dans le ciel. Les Juifs ne

Amb. ep. 40. n. 12.
Ruf. 1. c. 38.
Socr. III. c. 20.
Soz. V. c. ult.

Theod. III. c. 20.

AN. 363.

laiſſerent pas de revenir au travail : preſſez tant par leur inclination que par les ordres de l'empereur ; mais ils furent toujours repouſſez par ce feu miraculeux. Nous ne connoiſſons point de miracle mieux atteſté que celui-ci. Auſſi pluſieurs païens & pluſieurs Juifs en furent touchez ; & reconnoiſſant la divinité de J. C. demanderent le baptême.

XLIV. Julien marche contre les Perſes. *Theod.* III. *c.* 21.

Julien avoit fait pendant tout l'hyver les préparatifs de la guerre de Perſe. Il avoit conſulté tous les oracles, entre autres ceux de Delphes, de Delos, & de Dodone ; & tous lui avoient promis la victoire. Il y en avoit un entre autres, où tous les dieux enſemble l'aſſuroient qu'ils partoient aïant Mars à leur tête, pour lui préparer des trophées près du fleuve, qui porte le nom d'une bête farouche, c'eſt-à-dire du Tigre. Toutefois les livres de la Sybille qu'il avoit fait conſulter à Rome, lui défendoient de ſortir de ſes terres ; & il y eut un grand nombre de mauvais préſages, qu'il mépriſa contre les regles de ſa religion, & qui continuerent pendant tout le voïage. Mais les philoſophes qui le gouvernoient l'emporterent ſur les devins. Pluſieurs nations lui envoïerent offrir du ſecours : il reçut civilement leurs ambaſſadeurs, mais il refuſa leurs offres : diſant qu'il n'étoit pas de la dignité de l'empire Romain, d'être ſoutenu par les étrangers, mais de les ſecourir. Il rebuta plus rudement les Sarraſins. Car comme ils ſe plaignoient de n'être pas païez de leurs penſions : il dit qu'un empereur belliqueux avoit du fer & non pas de l'or. Ce qui les obligea de prendre parti pour les Perſes. Il écrivit toutefois à Arſace roi d'Armenie allié des Romains, lui mandant de ſe tenir prêt à marcher au premier ordre. Dans la lettre il ſe vantoit exceſſivement comme grand capitaine & ami des dieux : blâmant au

Sect. VI. c. 1.

contraire Conſtantius ſon prédeceſſeur de lâcheté & d'impieté ; & comme il ſçavoit qu'Arſace étoit chrétien, il affectoit de blaſphémer contre J. C. dont le ſecours, diſoit-il, ne vous ſervira de rien, ſi vous mépriſez mes ordres. On faiſoit par tout des vœux pour la proſperité de ſes armes ; & ce qu'il promettoit le plus à ſes dieux, c'étoit d'exterminer les chrétiens à ſon retour. Il ſe hâtoit de finir la guerre étrangere, pour n'avoir plus que cette affaire : ſe propoſant entre autres choſes de placer l'idole de Venus dans les égliſes, & d'élever un amphithéatre à Jeruſalem pour y expoſer aux bêtes les évêques & les moines. Cependant pour fournir aux frais de la guerre, il fit taxer tous ceux qui ne vouloient pas ſacrifier aux idoles ; & l'exaction en fut rigoureuſe.

AN. 363.

Oroſ. lib. VII. *c.* 30.

Socr. III. *c.* 13.

Socr. III. *c.* 21.

Il vouloit ſurprendre les ennemis accoûtumez à ſe mettre tard en campagne, & prévenir même le bruit de ſa marche. Il partit donc d'Antioche dès le cinquiéme jour de Mars de l'an 363. & y laiſſa pour gouverneur un nommé Alexandre, homme turbulent & cruel : diſant qu'il ne méritoit pas ce gouvernement : mais qu'Antioche méritoit un tel gouverneur. Une grande multitude de peuple le conduiſoit, & la plus grande partie du ſénat vint juſqu'à Litarbe ; diſtant de quinze lieuës lui ſouhaiter un heureux voïage, & un retour glorieux. Il leur parla rudement, & leur dit qu'ils ne le verroient plus, & qu'il avoit réſolu de paſſer l'hyver à Tarſe, où en effet il donna ordre que l'on préparât toutes choſes ; mais il n'y revint que mort.

Jul. ep. 27. *Amm.* XXIII. *c.* 2.

En paſſant près de Cyr, il vit une troupe de peuple aſſemblé à l'entrée d'une caverne. Il demanda ce que c'étoit ; & on lui dit que c'étoit la retraite d'un ſaint moine nommé Domitius, que le peuple venoit trouver en foule pour recevoir ſa bénediction, & la guériſon

Chryſ. paſch. ann. 363. *p.* 297.

AN. 363. de diverſes maladies. Julien lui envoïa dire par un de ſes référendaires : Si tu es entré dans cette caverne pour plaire à ton Dieu, ne cherche point à plaire aux hommes, mais demeure ſeul. Domitius répondit : Aïant conſacré à Dieu mon corps & mon ame, je me ſuis enfermé dans cette caverne depuis long-tems : mais je ne puis chaſſer le peuple qui vient avec ſoi. Alors Julien commanda de boucher la caverne, où le ſaint demeura enfermé, & finit ainſi ſa vie. L'égliſe l'honore entre les martirs.

Niceph. x. c. 9. Martyrol. 5. Jul. & 7. Aug. ubi & Menolog.

Theod. III. c. 26.

Julien aïant paſſé l'Euphrate, laiſſa Edeſſe à gauche ſans y entrer, parce qu'elle étoit chrétienne : mais il s'arrêta à Carres, & y ſacrifia à la lune qui y étoit particulierement adorée. Là il fit venir devant l'autel Procope ſon parent : & ſans témoins il le revêtit de ſa pourpre, avec ordre de prendre hardiment l'empire, s'il apprenoit qu'il fût mort en Perſe. Etant ſorti du temple, il en fit fermer & ſceller les portes & y mit des gardes, afin que perſonne n'y entrât juſques à ſon retour. On l'ouvrit après ſa mort, & on y trouva une femme penduë par les cheveux, les mains étenduës, à qui on avoit ouvert le ventre, pour chercher dans ſon foïe des ſignes de la victoire. Etant entré à Niſibe, il en fit ôter les reliques de S. Jacques évêque de cette ville, que Conſtantius y avoit fait apporter, ſuivant l'ordre de ſon pere Conſtantin, & que les habitans regardoient comme leur ſauvegarde. Auſſi attribuerent-ils à cette perte celle de leur ville, qui fut abandonnée aux Perſes incontinent après la mort de Julien.

Amm. XXIII. c. 3.

Gennad. catalog. n. 1. Sup. l. XII. n. 2.

XLV. Julien écrit contre la religion chrétienne.

Pendant ce voïage Julien écrivit ſon grand ouvrage contre la religion chrétienne, profitant des nuits encore longues ; & Libanius mettoit cet ouvrage au-deſſus de ce que Porphyre avoit écrit ſur le même ſujet. Il

Socr. III. c. 23. Hier. ep. 84.

étoit diviſé en ſept livres, ou ſelon d'autres, en trois ; & S. Cyrille d'Alexandrie nous en a conſervé une grande partie, qu'il a inſerée à la réponſe qu'il y fit depuis. Il eſt vrai ſemblable que Maxime & les autres philoſophes qui accompagnoient Julien, avoient mis la main à cet ouvrage ; & qu'ils avoient recueilli leurs plus fortes objections contre la religion chrétienne, pour les faire valoir ſous le nom de l'empereur. Auſſi y trouve-t'on la plûpart de celles de Celſe, à qui Origene avoit ſi bien répondu ; & celles qu'Euſebe avoit refutées dans la préparation évangelique. L'ouvrage de Julien commençoit ainſi : Je croi qu'il eſt bon d'expoſer à tous les hommes les raiſons qui m'ont perſuadé, que la ſecte des Galiléens eſt une invention humaine, qu'elle n'a rien de divin, & qu'elle eſt compoſée malicieuſement pour abuſer de la partie crédule & puerile de l'ame, en faiſant croire comme veritez des fables prodigieuſes. J'avertis d'abord les lecteurs, s'ils veulent répondre, de ne rien dire hors de la cauſe, mais d'agir comme en juſtice reglée, & de ne prétendre point recriminer, juſques à ce qu'ils ſe ſoient défendus ſur mes premieres accuſations. Ce qui lui faiſoit prendre cette précaution, c'eſt qu'il ſçavoit avec quelle force les chrétiens avoient accoutumé de relever les abſurditez du paganiſme.

AN. 363.

Ad Magn. Cyril. præf. in Julian. p. 2. E.

Sup. l. VII. n. 16. Sup. X. n. 4. Ap. Cyril. 106. l. 11. p. 39.

Ibid.

Après cette préface, il entre en matiere, & dit qu'il veut premierement comparer les ſentimens des Grecs, touchant la divinité, avec ceux des Hebreux ; & enſuite demander aux Galiléens, pourquoi ils ont préferé la doctrine des Hebreux à celle des Grecs ; & pourquoi ne s'en tenant pas à celle des Hebreux, ils ont ſuivi un chemin particulier, prenant le plus mauvais des uns & des autres : des Hebreux le mépris des dieux, des Grecs le mépris des cérémonies, c'eſt à-dire, des diſtinctions de vian-

p. 42.

Lib. VI. p. 202. p. 238.

AN. 363.

des & des purifications. C'eſt en effet l'objection qu'il preſſe le plus dans la ſuite de l'ouvrage, & il reproche ſouvent aux chrétiens d'avoir rejetté la circonciſion & les autres céremonies de la loi Moſaïque, pour leſquelles il témoigne une grande eſtime, parce qu'elles avoient du rapport à celles des Egyptiens & des Pythagoriciens qu'il admiroit. Par la même raiſon il leur reproche de ne point offrir de ſacrifices d'animaux, quoiqu'ordonnez par la loi de Dieu, & pratiquez auparavant par les patriarches.

Lib. VII. *p.* 238.

Lib. IX. *p.* 305. 314.

Lib. X. *p.* 351.

p. 354. 356. 358.

En cet ouvrage de Julien on peut remarquer quelques témoignages favorables à la foi catholique, d'autant plus forts qu'ils ſont moins ſuſpects. Après avoir relevé les grandes choſes, qu'il prétend avoir été faites depuis pluſieurs ſiecles par ſes dieux & par ſes heros, il ajoute: Il y a trois cens ans que JESUS eſt renommé pour avoir perſuadé quelques miracles, ſans avoir rien fait digne de memoire pendant le temps qu'il a vêcu; ſi ce n'eſt que l'on compte pour de grandes actions, d'avoir guéri les boiteux & les aveugles & conjuré les poſſedez dans les bourgades de Betſaïde & de Bethanie. Il reconnoît manifeſtement la verité de ces faits: après quoi il importe peu qu'il les juge merveilleux ou mépriſables. Il témoigne auſſi que les chrétiens adoroient le fils de Dieu: puiſqu'il leur en fait un reproche, comme s'ils contrevenoient à la défenſe d'adorer un autre Dieu que le Pere: quoiqu'il avouë qu'ils ne convenoient pas d'adorer deux ou trois dieux. En ce même endroit il témoigne que les chrétiens ne ceſſoient point d'appeller Marie mere de Dieu *Theotocon*, & il le répete encore ailleurs: ce qui eſt important pour la ſuite de l'hiſtoire. Il prétend que ſaint Jean l'évangeliſte eſt le premier qui ait parlé clairement de la divinité de J. C. & s'explique ainſi: Vous êtes ſi miſerables

Lib. VI. *p.* 191.

Lib. V. *p.* 159.
Lib. IX. *p.* 290.

Lib. VIII. *p.* 262. *B.*
Ibid. D.

p. 276. *E.*

Lib. VI. *p.* 213.

Lib. X. *p.* 327.

misérables que vous ne vous en êtes pas tenus à ce que les apôtres vous avoient enseigné ; mais ceux qui ont suivi l'ont encore poussé à une plus grande impieté. Car ni Paul, ni Mathieu, ni Luc, ni Marc n'ont osé dire que JESUS fût Dieu : mais le bon homme Jean voïant que cette maladie avoit déja gagné une grande multitude en plusieurs villes de Grece & d'Italie, apprenant aussi, comme je crois, que l'on reveroit, quoiqu'en cachette, les sépulchres de Pierre & de Paul : a osé l'avancer le premier ; & aïant un peu parlé de Jean-Baptiste, il revient au verbe qu'il annonce, & dit : Le verbe a été fait chair & a habité parmi nous. Julien reconnoît donc ici que S. Jean a enseigné clairement la divinité de J. C. & il le dit encore expressément ensuite. AN. 363.

Il reconnoît de plus que dès le temps de S. Jean on honoroit les sépulchres des autres apôtres ; & il se plaint en plusieurs endroits, de ce culte que les Chrétiens rendoient aux morts, c'est-à-dire aux martyrs. Encore, dit-il, si vous nous aviez quittez pour suivre les Hebreux, cela seroit plus supportable : vous n'adoreriez qu'un Dieu, au lieu de plusieurs, & non pas un homme, ou plûtôt plusieurs misérables hommes. Et ailleurs parlant de l'adoration de J. C. Ce mal a commencé par Jean : mais qui pourroit assez détester ce que vous avez inventé depuis, ajoutant plusieurs nouveaux morts à cet ancien mort ? Vous avez tout rempli de sépulchres & de monumens : quoiqu'il ne soit dit nulle part chez vous, que l'on doive frequenter les sépulchres & s'y prosterner. Il reconnoît toutefois ensuite que cette tradition venoit des apôtres : prétendant que le culte des morts avoit pour but quelque operation magique : parce qu'en effet il étoit tel chez les païens. Enfin il demeure constant, que les Chrétiens rendoient aux morts qu'ils estimoient

p. 333.

Lib. VI. *p.* 201.

Lib. X. *p.* 33.

p. 339.

AN. 363.

saints, des honneurs si grands, qu'ils paroissoient aux païens une espece d'adoration. Julien reproche aussi aux chrétiens le culte de la croix. Car en parlant de ce bouclier que les Romains nommoient *Ancile*, & qu'ils prétendoient avoir été envoïé du ciel à Numa, il s'écrie : Après cela, miserables que vous êtes, aïant chez vous cette arme celeste que le grand Jupiter ou Mars votre pere vous a envoïé, pour être un gage réel de sa protection perpetuelle sur votre ville : au lieu de l'honorer & de l'adorer, vous adorez le bois de la croix, & vous en representez l'image sur votre front & au-devant de vos maisons. Doit-on haïr les plus sages d'entre vous, ou avoir pitié des plus simples, que vous avez conduit à cet abîme d'erreur, de quitter les dieux éternels pour vous attacher à ce mort des Juifs ?

Lib. VI. p. 194.

Ce qui choquoit le plus les païens dans le culte des martyrs & de leurs reliques ; c'est qu'ils regardoient les corps mort & leurs tombeaux, comme des choses immondes & malheureuses, quoiqu'appartenant à une partie de leur religion, par laquelle ils honoroient les manes & les dieux infernaux. C'est pourquoi il étoit de leurs maximes, de ne faire les funerailles que de nuit. Julien l'ordonna par une loi expresse cette même année 363. avant que de partir d'Antioche le douziéme Février. Il défend d'abord de toucher aux sépulchres, dont plusieurs ôtoient les ornemens pour enrichir leurs sales & leurs galeries : car il prétend que la religion des manes y est offensée. Il ajoute comme un autre abus dangereux, que l'on porte les morts en plein jour au milieu de la plus grande foule du peuple : ce qui soüille, dit-il, les yeux par des regards malheureux. Car peut-on bien commencer une journée par des funerailles ? & comment pourra t'on s'approcher des dieux & des temples ? La

L. 5. Cod. Theod. de sepulch. viol. v. ibi Gothofr.

douleur aime le ſecret, & il n'importe aux morts que leurs funerailles ſe faſſent de jour ou de nuit : il faut donc les dérober à la vûë du peuple, & que la douleur y paroiſſe plûtôt que la pompe & l'oſtentation. Il eſt aiſé de voir combien Antioche toute chrétienne donnoit lieu à de tels reproches. AN. 363.

XLVI. Autres écrits de Julien & ſa philoſophie.

Outre les fragmens de l'ouvrage contre la religion chrétienne, nous avons pluſieurs diſcours & pluſieurs lettres de Julien, qui font voir le caractere de ſon eſprit & de ſa philoſophie. Une des plus longues lettres eſt adreſſée à un nommé Serapion, en lui envoïant un cent de figues ſéches de Damas. La moitié de la lettre eſt une loüange des figues, par tous les lieux communs de la rethorique, avec des autoritez d'Ariſtophane, d'Herodore, d'Homere, d'Hipocrate, d'Ariſtote & de Theophraſte : l'autre partie eſt la loüange du nombre centenaire, par ſes proprietez arithmetiques & par les exemples des poëtes. La plûpart de ſes lettres commencent par quelque citation ou quelque fable : celles qui s'adreſſent à des ſophiſtes ſont pleines de loüanges outrées, & d'un empreſſement qui marque plus de legereté que d'affection : tous ſes ouvrages ne reſpirent que la vanité, la pedanterie & la ſuperſtition. J'ai parlé du Miſopogon. Il y a deux diſcours à la loüange de Conſtantius où les flatteries ſont autant prodiguées qu'en aucun autre panegyrique : la conduite de Julien en a fait voir la ſincerité ; & il ſe dédit aſſez lui-même dans la grande lettre aux Atheniens, qui eſt l'apologie de ſa révolte. Il y a un panegyrique du ſoleil, & un de la mere des dieux, remplis des vains myſteres de ſa theologie païenne. Ce dernier diſcours fut compoſé en une nuit ; & en deux jours il en écrivit un contre un Cynique relâché, qui vouloit vivre commodément, & oſoit blâmer Dio-

Epiſt. 24.

Liban. orat. 10. *p.* 278.

Liban. orat. 10. *p.* 300. *A.*

Orat. 6. *p.* 36.

Orat. 7.

AN. 363. gene. Il y en a un contre un autre Cynique nommé Hermogene, qui avoit parlé devant lui avec peu de respect des dieux & de la fable. Enfin son chef-d'œuvre le discours des césars, est une satyre des empereurs précedens, particulierement de Constantin.

Quant à la philosophie, Julien étoit passionné pour tout ce qui en portoit le nom, comme font voir ses discours sur les Cyniques : mais il faisoit particulierement profession d'être Platonicien. Il avoit eu pour pedagogue un eunuque nommé Mardonius, Scythe de nation, qui l'avoit élevé depuis l'âge de sept ans, & lui avoit inspiré une grande estime de Platon & d'Aristote, l'accoutumant dès-lors au mépris des plaisirs, à la frugalité & à la gravité philosophique. Il eut ensuite pour maîtres, Maxime & Priscus, disciples d'Edesius, qui avoit succedé à Jamblique, le plus fameux de ceux qui avoient receüilli la tradition de Plotin & de Porphyre. Or Plotin, comme j'ai marqué en son temps, faisoit profession de suivre principalement la doctrine de Platon ; mais il y joignoit celle de Pythagore & les mysteres des anciens Egyptiens : en sorte que cette philosophie étoit mêlée d'une theologie superstitieuse & fabuleuse, qui venoit au secours de l'idolâtrie chancelante. On la peut voir expliquée au long dans le traité d'Iamblique, qui sert de réponse aux puissantes objections que Porphyre lui-même avoit proposées contre la religion païenne qu'il professoit, dans sa lettre à Anebo Egyptien.

Misopog. 80. 81.

p. 93.
p. 73.

Sup. l. XIII. *n.* 16.
Eunap. in Iambl.

Sup. liv. VII. *n.* 59.

Aug. x. *civit. c.* 11.

Iambl. de myster. Sect. 1.

Iamblique dans ce traité suppose, sans le prouver, qu'il y a quatre sortes d'esprits : les dieux, les démons, les heros & les ames. Il distingue deux sortes de démons, les uns bons, les autres mauvais ; & reconnoît des anges, des archanges, des princes du monde & des puissances qui gouvernent la matiere : tout cela semble être

compris ſous le genre des démons. Il ſuppoſe que tous ces differens eſprits apparoiſſent aux hommes, & donne les marques pour les diſtinguer. Il ſuppoſe encore qu'il y a une divination ſurnaturelle, par les oracles, les augures & les autres moïens que l'idolâtrie autoriſoit, dont il rend des raiſons de convenance aſſez ingenieuſes. Mais il prétend bien diſtinguer les operations religieuſes que les Grecs nommoient *theourgia*, d'avec les operations magiques qu'ils nommoient *goëtia* & qu'ils attribuoient à l'art des hommes, & aux impoſtures des mauvais démons. Iamblique explique de même les ſacrifices, & prouve contre Porphire qu'ils ne ſervent point de pâture aux démons. Il ſuppoſe que chaque homme a ſon démon particulier : mais il ne convient pas qu'il ſoit attiré par l'influence de la nativité, comme prétendoient les faiſeurs d'horoſcopes : au reſte il tient l'aſtrologie pour une ſcience très-certaine. Enfin cet ouvrage d'Iamblique conſiſte à rendre de belles raiſons des choſes qui ne ſont point.

AN. 363.

Sect. 2.

Sect. 3.

c. 31.

v. Aug. x. civit. c. 9.

Sect. 5.

Sect. 9.

C'eſt la doctrine que Julien avoit appriſe ſi avidement & ſi ſérieuſement embraſſée : la legereté de ſon eſprit & ſa curioſité lui avoient fait admirer les diſcours pompeux de ces philoſophes, leurs rêveries & leurs preſtiges : car ils prétendoient avoir commerce avec les dieux & faire des prodiges : comme on voit par Eunapius auteur païen du même temps, diſciple de Chryſanthe, qui nous a laiſſé leurs vies. L'ambition avoit fait deſirer à Julien de connoître l'avenir. Son élevation au-deſſus de ſes eſperances lui parut une preuve ſolide de la verité des prédictions & de la protection des dieux, & voilà ce qui lui donna un tel mépris du chriſtianiſme. Sa prévention alloit juſques à attribuer à la ſeduction des mauvais démons, ce qui paroiſſoit manifeſtement au-deſſus de l'hu-

Aug. v. civit. c. 21.

Fragm. p. 529.

AN. 363.

manité; comme la conſtance des martyrs & l'auſterité des moines.

XLVII. Mort de Julien.

Amm. XXIII. *c.* 3.

De Carres il y avoit deux chemins pour entrer ſur les terres de Perſes: l'un à gauche par l'Adiabene en paſſant le Tigre, l'autre à droit par l'Aſſyrie en repaſſant l'Eufrate. Julien avoit fait préparer des vivres ſur les deux routes; & après avoir fait une fauſſe marche vers le Tigre, il tourna à droit, vint ſur l'Eufrate, où arriva

Ibid. c. 5. ſa flotte compoſée de mille bâtimens chargez de toutes ſortes de munitions de guerre & de bouche. Cette marche fut troublée par pluſieurs accidens, que les devins jugeoient ſiniſtres, ſuivant les regles de leur art; & ſoutenoient que l'empereur ne devoit point paſſer outre: mais les philoſophes, dont l'autorité étoit ſouveraine auprès de Julien, rendoient des raiſons naturelles de ces accidens: ou, s'ils convenoient que ce fuſſent des prodiges, ils leur donnoient, par un tour d'eſprit, des explications favorables. Julien étant entré dans l'Aſſyrie prit quelques places, & eut quelque avantage

Id. XXV. *c* 11. *&c. c.* 6. dans un combat contre un parti des Perſes. En actions de graces, il voulut ſacrifier à Mars dix taureaux: mais neuf tomberent d'eux-mêmes avant que d'être preſentez à l'autel; le dixiéme rompit ſes liens, & aïant été ramené à peine & immolé, ſes entrailles donnerent de triſtes preſages. Julien en fut ſi indigné, que prenant Jupiter

Id. c. 7. à témoin, il proteſta de ne ſacrifier jamais à Mars. S'étant avancé juſques à la grande ville de Cteſiphonte, il la trouva ſi forte, qu'il n'oſa en former le ſiege, & ſe con-

Socr. III. *c.* 21. *Liban. orat. fun.* *p.* 322. 301. tenta de faire le dégât dans le païs. Ce fut là qu'il fit deux fautes conſiderables: la premiere de refuſer la paix, que le roi de Perſe lui offroit à des conditions avantageuſes; la ſeconde de brûler ſa flotte. Il ſe fioit aux prédictions du philoſophe Maxime, & s'imaginoit égaler

ou même ſurpaſſer la gloire d'Alexandre le grand : dont il croïoit que l'ame avoit paſſé dans ſon corps. Car la metempſicoſe étoit un des principaux dogmes de ſa philoſophie. A la perſuaſion de quelques transfuges, il quitta les bords du fleuve pleins de défilez, où les partis des Perſes le fatiguoient, pour prendre le plus court par le milieu du païs. Ainſi ſa flotte lui devenoit inutile & pouvoit ſervir aux ennemis : outre qu'il falloit vingt mille hommes pour la conduire. Il la fit donc brûler, contre l'avis de tout le monde ; & continua ſa marche par des païs naturellement fertiles : mais où les Perſes aïant mis eux-mêmes le feu conſumerent les grains & les fourages, en ſorte que les Romains furent bien-tôt reduits à une extrême diſette. On ne voïoit point paroître Procope & Sebaſtien, à qui Julien avoit laiſſé une partie de ſes troupes vers le Tigre avec ordre de le rejoindre : mais ils s'étoient broüillez enſemble. Arſace roi d'Armenie, qui devoit ſe rendre avec eux dans l'Aſſyrie, ne venoit point non plus, n'oſant lui-même dégarnir ſon païs. Tout cela découragcoit l'armée de Julien, & les ennemis la fatiguoient continuellement.

AN. 363.

Aug. v. civit. c. 21.

Amm. XXIII. 3. XXIV. 7.

La nuit de devant le vingt-ſixiéme de Juin, comme Julien écrivoit dans ſa tente à l'imitation de Jules Ceſar, il vit ce même genie de l'empire qui lui avoit apparu, quand il fut proclamé empereur à Paris. Mais cette ſeconde fois il lui parut plus pâle, la tête & la corne d'abondance couverte de ſon manteau, ſortant triſtement entre les tapiſſeries. Il en fut étonné, comme il avoüa à ſes amis, & ſe levant de ſon lit qui étoit par terre, il offrit quelques libations pour appaiſer les dieux ; & vit en l'air de ces feux qui ſemblent quelquefois tomber du ciel. Etant ſaiſi d'horreur, & craignant une menace de Mars, à l'heure même & avant le jour, il fit venir les aruſ-

Amm. XXV. c. 2.

Sup l. XIV. n. 24.

AN. 363. pices Toſcans, qui lui défendirent de rien entreprendre ce jour-là : lui montrant dans les livres de Tarquitius, au titre des choſes divines : que quand on avoit vû un brandon celeſte, on ne devoit point combattre. Julien ne voulut ni les croire, ni differer même de quelques heures, mais il marcha ſi-tôt que le jour fut venu.

c. 3. *Liban. or. fun.* p. 303. 304. Pendant cette marche les Perſes attaquerent d'abord l'arriere-garde des Romains. Julien qui s'étoit avancé ſans armes pour découvrir le païs, étant averti de cette attaque, y courut, prenant ſeulement à la hâte un écu : ſans mettre ſa cuiraſſe, ou par oubli, ou à cauſe de la chaleur qui étoit extrême. Mais auſſi-tôt un autre avis le rappella à l'avant-garde. Les Perſes y furent repouſſez, & comme ils tournoient le dos, Julien ſe mit à crier en levant les bras, pour exciter les ſiens à les pourſuivre, quoique ſes gardes l'avertiſſent de ſe retirer. Alors un dard pouſſé par un cavalier du côté des Perſes lui effleura le bras, & perçant les côtes, lui entra bien avant dans le foïe. Il s'efforça de retirer le dard juſques à ſe couper les doigts, & tomba ſur ſon cheval.

Philoſt. VII. *c.* 15. On l'emporta promptement : les medecins, & ſur-tout ſon fidele Oribaſe emploïerent tout leur art. Après le premier appareil ſe ſentant un peu ſoulagé, il demanda ſes armes & ſon cheval pour retourner au combat : mais comme il perdoit ſon ſang & ſes forces, il s'arrêta. Aïant demandé le nom du lieu où il étoit tombé, il apprit qu'il ſe nommoit Phrygie : & ſe ſouvenant d'une certaine prédiction, il ſe tint pour mort. Il parla magnifiquement à ceux qui étoient autour de lui, témoignant qu'il étoit content de mourir ; & diſant que c'étoit une choſe indigne de pleurer un prince, qui alloit être réüni au ciel & aux aſtres. Il s'entretint quelque-temps de la nobleſſe des ames avec les philoſophes

Maxime

Maxime & Priſcus, & mourut ainſi au milieu de la nuit le ſixiéme des calendes de Juillet, c'eſt-à-dire, le vingt-ſixiéme de Juin de cette année 363. âgé de trente & un an, huit mois & vingt jours, puiſqu'il étoit né le ſixiéme de Novembre l'an 331. Il avoit regné un an, huit mois & vingt trois jours depuis la mort de Conſtantius. AN. 363. *Pag. an.* 337. *n.* 7. 363. *n.* 5.

J'ai rapporté la mort de Julien ſuivant le recit d'Ammian Marcellin qui étoit preſent, & de Libanius contemporain & païen comme lui, qui toutefois s'efforce de détourner ſur les Chrétiens le ſoupçon de cette mort. Saint Gregoire de Nazianze dit qu'elle étoit differemment racontée, tant par les preſens que par les abſens. Les uns diſoient qu'il avoit été tué par un de ſes propres ſoldats, & les Perſes le reprocherent depuis aux Romains: d'autres par un boufon de l'armée des Perſes: d'autres par un Sarraſin. S. Gregoire ajoute, que Julien étant bleſſé fut porté ſur le bord du fleuve, & qu'il voulut ſe jetter dedans, afin de ſe dérober aux yeux des hommes, & paſſer pour un dieu, comme Romulus & quelques autres: mais qu'un de ſes eunuques le retint, & découvrit ſon deſſein. Theodoret ajoute: On dit qu'étant bleſſé il emplit auſſi-tôt ſa main de ſon ſang & le jetta en l'air, diſant: Tu as vaincu, Galiléen. Sozomene rapporte la même circonſtance, mais comme un diſcours de peu de perſonnes. D'autres diſoient qu'il avoit jetté ſon ſang contre le ſoleil, lui reprochant de favoriſer les Perſes.

Sozom. VI. *c.* 12. *Lib. or. fun. p.* 323. 324.

Orat. 4. *p.* 116. 117.

Amm. XXV. *c.* 6. *p.* 431.

III. *hiſt. c.* 25.

VI. *c.* 2. *p.* 519. *B.*

XLVIII. Revelation de la mort de Julien.

On raconte auſſi pluſieurs viſions céleſtes qui découvrirent cette mort en divers lieux. Un officier de Julien allant le trouver en Perſe, faute d'autre logement coucha dans une égliſe qu'il trouva ſur le grand chemin. La nuit il vit une grande aſſemblée d'apôtres & de pro-

Soz. VI. *c.* 2.

AN. 363. phete, qui déploroit les maux que l'empereur faisoit à l'église, & déliberoient des moïens de l'en délivrer. Après qu'ils se furent entretenus long-temps, deux d'entr'eux se leverent, exhortant les autres à prendre courage; & quitterent promptement la compagnie, comme pour aller détruire l'empire de Julien. L'officier craignant l'évenement de cette visron interrompit son voïage, & coucha encore au même lieu. La nuit suivante il vit la même assemblée; & tout d'un coup les deux qui étoient partis, revinrent comme de loin dire aux autres que Julien avoit été tué. Le même jour Didyme l'aveugle, celebre docteur de l'église d'Alexandrie, étant chez lui très-affligé de l'égarement de l'empereur & de l'oppression des églises, passa la journée en jeûnes & en prieres, & ne voulut pas même prendre de nourriture. Lorsque la nuit fut venuë, il s'endormit dans une chaire, où il étoit assis, & crut voir des chevaux blancs courir en l'air, montez par des gens qui crioient: Dites à Didyme: Aujourd'hui à sept heures Julien a été tué: Leve-toi donc, mange & l'envoïe dire à l'évêque Athanase. Didyme marqua l'heure, le jour, la semaine & le mois; & la revelation se trouva véritable. Car la septiéme heure de la nuit, est selon nous une heure après minuit, qui est celle où Julien mourut. Pallade dit avoir appris cette histoire de la propre bouche de Didyme.

S. Julien Sabas fameux solitaire de l'Osroëne, dont le monastere étoit à plus de vingt journées du camp de l'empereur, eut aussi revelation de sa mort. Il sçavoit les menaces qu'il avoit faites contre l'église; & il y avoit dix jours qu'il étoit en priere, lorsque ses disciples lui virent tout d'un coup retenir ses larmes, prendre un visage serein, & témoigner même de la joïe contre son ordinaire; car il avoit toujours un air triste & pénitent. Ils

Lauf. hist. c. 47. Theod. III. c. 24. Photh. l. 2. p. 775 C.

lui en demanderent la cauſe, & il leur dit : Le ſanglier furieux & immonde qui ravageoit la vigne du Seigneur, eſt étendu mort. Ils chanterent des cantiques d'actions de graces ; & quand la nouvelle fut venuë, ils connurent que l'empereur étoit mort le même jour, & à la même heure que le ſaint vieillard l'avoit connu. On met au nombre des prédictions de cette mort, un mot ingenieux d'un grammairien chrétien d'Antioche, qui étant diſtingué pour ſon ſçavoir, étoit familier avec le ſophiſte Libanius. Celui ci pour ſe mocquer de ſa religion, lui demandoit un jour : Que fait maintenant le fils du charpentier ? Il fait un cercueil, répondit le grammairien.

AN. 363.

Theod. III. *hiſt.* 23.
Sozom. VI. *c.* 2.

Le même jour que Julien mourut, c'eſt-à-dire, le matin du vingt-ſeptiéme de Juin 363. les principaux officiers de l'armée s'aſſemblerent pour le choix d'un empereur preſſez par la néceſſité de ſe retirer d'entre les ennemis qui les environnoient de toutes parts. On choiſit Jovien le premier des domeſtiques, c'eſt à-dire, des gardes de l'empereur, fils du comte Varonien, homme illuſtre & d'un grand merite. Quoique Jovien ne fût ni general d'armée ni du premier rang après les generaux, il ne laiſſoit pas d'être fort connu par ſa bonne mine & ſon grand courage. Il étoit ſi grand, que l'on chercha long-temps un habillement impérial qui lui put convenir, ſans en pouvoir trouver. Il étoit gros à proportion, ce qui le faiſoit marcher un peu peſamment, quoiqu'il n'eût que trente deux ans. La joïe éclatoit ſur ſon viſage ; il railloit volontiers avec ceux qui l'approchoient. Il étoit bon & bienfaiſant. Il avoit donné des preuves de ſon courage en pluſieurs occaſions de guerre ; & particulierement en réſiſtant à Julien, pour conſerver ſa religion : car il étoit chrétien & confeſſeur, comme il a déja été dit. On dreſſa auſſi-tôt un tribunal ſur lequel

XLIX.
Jovien empereur.

Amm. XXV. *c.* 6.
Theod. IV. *c* 1.
Greg. Naz. or. 4. *p.* 117.

Amm. XXV. *c. ult.*

Sup. n. 9.

AN. 363. on le fit monter, on lui donna les titres de ceſar & d'auguſte, la pourpre & les ornemens imperiaux. Alors il
Socr. III. c. 22. dit avec ſa liberté ordinaire : Comme je ſuis chrétien, je ne puis commander à ceux qui ont ſervi ſous Julien, & qui ſont infectez de ſes erreurs : une telle armée dénuée du ſecours de Dieu, ne peut manquer d'être en proïe aux ennemis. Les ſoldats s'écrierent tout d'une voix : Ne craignez rien, Seigneur, vous commanderez à des chrétiens : les plus vieux d'entre nous ont été inſtruits par Conſtantin, les autres par Conſtantius : celui
Theod. IV. 2. Amm. XXV. c. 8. qui vient de mourir a trop peu regné pour affermir l'erreur, même en ceux qu'il a ſéduits.

Jovien rejoüi de cette réponſe, ne ſongea plus qu'à ſauver l'armée, & la tirer du païs ennemi. Après quelques jours de marche, pendant laquelle les Romains ſe défendoient vaillamment, le roi de Perſe envoïa leur offrir la paix ; & Jovien l'accepta pour trente ans, quoiqu'à des conditions deſavantageuſes. Mais l'armée manquoit de vivres, & alloit périr infailliblement : en ſorte que les païens mêmes regardoient cette offre de paix comme l'effet d'une protection particuliere de Dieu. Les Romains abandonnerent cinq provinces ſur le Tigre, avec les villes de Niſibe & de Singare, dont on fit ſortir les habitans. Ceux de Niſibe offroient de ſe défendre
Eutrop. brev. in fine. Amm. ibid. eux-mêmes : mais Jovien voulut obſerver la foi du traité ; ce que les hiſtoriens païens lui reprochent comme une foibleſſe, & un prétexte pour couvrir la peur qu'il avoit de Procope ; & l'évenement fit voir que cette crainte n'eut pas été ſans fondement.

L. Funerailles de Julien. *Amm. XXIII. c. 2. & XXV. c. 6. 9.*

Procope étoit parent de Julien, & commandoit une partie de ſes troupes ; & ce fut lui que Jovien chargea de conduire ſon corps à Tarſe en Cilicie, où il avoit choiſi ſa ſépulture. Il fut enterré près de la ville vis-à-vis de

Maximin Daïa, le dernier des perſecuteurs, enſorte qu'il n'y avoit que le grand chemin entre les deux ſépulchres : ce qui néanmoins ſe fit ſans deſſein. Les funerailles de Julien furent célebrées à la maniere des païens : mais avec peu de céremonie. Ils le mirent au nombre des dieux, & lui conſacrerent un temple auprès de ſon ſépulchre. Pluſieurs villes mirent ſon image au rang de leurs idoles ; lui rendant les mêmes honneurs & lui adreſſant des prieres. Un de ceux qui apporterent la nouvelle de ſa mort penſa être lapidé : comme proferant un blaſphême contre un dieu immortel. C'eſt Libanius qui le rapporte : car il fit deux diſcours ſur la mort de Julien : le premier n'eſt qu'une courte déclamation, pour déplorer cet accident ſi funeſte à la philoſophie & à l'idolâtrie : l'autre une longue oraiſon funebre compoſée à loiſir, prononcée environ dix-huit mois après.

AN. 363.

Philoſt. VIII. *c.* 1.

Gr. Naz. or. 4. *p.* 120. *A.*

Lib. or. 10. *p.* 330. 331.

Id. or. 9. *p.* 259. *A.*

Orat. 9. *&* 10.

p. 327. *B.*

Autant que les païens furent affligez de la mort de Julien, autant les Chrétiens en furent rejouïs. Sur quoi un païen dit agréablement : Comment les Chrétiens peuvent-ils dire que leur Dieu eſt patient ? Rien n'eſt plus prompt ni plus furieux que ſa colere : il n'a pu en differer un moment l'effet. A Antioche ce ne fut que feſtins & rejoüiſſances. La joïe n'éclatoit pas ſeulement dans les égliſes & les oratoires des martyrs ; le peuple s'écrioit dans les théatres : Où ſont tes oracles, Maxime inſenſé ? Dieu a vaincu & ſon Chriſt. Mais la memoire de Julien devint plus execrable, quand on trouva dans ſon palais à Antioche même, des coffres pleins de têtes, & des puits remplis de corps humains.

Hier. in Habac. III. 14.

Theod. III. *c. ult.*

Ibid. c. 27.

Dans cette joïe publique, S. Gregoire de Nazianze compoſa deux diſcours pour conſoler les affligez, & ſoutenir les foibles, ſcandaliſez de la proſperité des méchans. Il y dépeint Julien de toutes ſes couleurs, & pour

LI. Diſcours de ſaint Gregoire de Nazianze contre Julien.

Orat. 3. *p.* 52. 53. *p.* 76.

AN. 363. montrer combien étoit insensé le dessein d'abolir le christianisme, il en releve les avantages. La force de la prédication, qui n'étant que folie en apparence, a vaincu les sages & s'est étenduë par toute la terre: le courage des martyrs qui ont souffert comme s'ils n'avoient
p. 77. D. point eu de corps. Eux, ajoute-il, dont on célebre les fêtes, qui chassent les démons, qui gueriſſent les maladies, qui apparoissent & qui présidisent l'avenir: dont les corps ont autant de pouvoir que leurs saintes ames, soit qu'on les touche ou qu'on les honore: dont les moindres goutes de sang, les moindres marques de leurs souffrances ont autant de pouvoir que leurs corps.
p. 78. D. Il releve ensuite les vertus des solitaires, qu'il oppose à celles des philosophes, des guerriers & des autres grands hommes de l'antiquité profane: & il montre combien ces saints sont au-dessus par le courage, la fermeté, le
p. 79. E. mépris des richesses, des plaisirs, de la vie même. Enfin à ce petit nombre qui s'étoit distingué chez les païens par la doctrine & la vertu, il oppose les milliers innombrables de Chrétiens de tout sexe & de toute condition par toute la terre habitable, qui pratiquoient des choses semblables, & encore plus merveilleuses. Non-seulement, dit-il, des gens de basse naissance, accoutumez au travail & à la frugalité: mais des plus riches & des plus nobles, qui pour imiter J. C. embrassent des souffrances qui leur sont nouvelles, & pratiquent ces vertus sans discourir, mettant leur morale non dans les paroles, mais dans les effets.

Pour montrer encore l'extravagance de cette entre-
p. 80. prise de Julien, il ajoute: Il ne voïoit pas, ce grand politique, que les persecutions précedentes ne pouvoient exciter de grands troubles: parce que peu de gens connoissoient la verité, & que notre doctrine n'avoit pas

encore tout ſon éclat. Maintenant qu'elle s'eſt étenduë & qu'elle a prisle deſſus : vouloir changer la religion chrétienne, ce n'étoit rien moins entreprendre que d'ébranler la puiſſance Romaine, & mettre en péril tout l'empire. Ce que S. Gregoire dit ici du petit nombre des Chrétiens ſous les perſecutions précedentes, ſe doit entendre par comparaiſon du prodigieux accroiſſement qui arriva durant la paix ſous Conſtantin & Conſtantius : car au reſte Tertullien faiſoit bien voir dès ſon temps que le nombre des Chrétiens étoit très-grand en ſoi, & très-capable de réſiſter aux perſecuteurs, s'ils n'euſſent été retenus par les ſaintes maximes de l'évangile. AN. 363. *Apolog. c. 37.*

S. Gregoire releve l'injuſtice de la perſecution de Julien, en montrant la moderation des Chrétiens dans leur proſperité. Avons-nous, dit-il, jamais traité les votres comme vous nous avez ſi ſouvent traitez ? Quelle liberté vous avons-nous ôtée ? Contre qui avons nous excité les peuples ou les magiſtrats ? De qui avons nous mis la vie en péril ? Qui avons-nous exclus des charges & des honneurs dus au merite ? Il montre enſuite l'abſurdité du deſſein qu'avoit Julien de copier les pratiques du chriſtianiſme. Nos maximes, dit-il, nous conviennent tellement qu'il eſt impoſſible à d'autres de les imiter : parce qu'elles ne ſe ſont pas tant établies par l'induſtrie des hommes, que par la puiſſance divine & par le temps qui les a fortifiées. Enſuite, ſuppoſant l'execution réelle du deſſein de Julien : Qu'il y ait, dit-il, un théatre magnifique : que les hérauts appellent le peuple, qu'il s'aſſemble, que ceux qui préſident ſoient les plus conſiderables par l'âge, la vertu, la naiſſance, la ſageſſe mondaine. Ils ſeront ornez de pourpres, de couronnes : car les païens font grands cas des marques de dignité, & de ce qui diſtingue du vulgaire. Voudront-ils encore en ce point s'abaiſſer juſ- *p. 98.* *p. 102.*

AN 363. ques à nous imiter, & mettre la grandeur dans les mœurs, plûtôt que dans l'exterieur ? Car nous faiſons peu d'état de ce qui frappe les yeux : notre grande application eſt à former l'homme interieur, & à porter le peuple que nous inſtruiſons aux choſes ſpirituelles. Ceci ſemble montrer que les évêques & les prêtres ne portoient pas encore d'ornemens conſiderables, & que l'appareil des aſſemblées eccleſiaſtiques étoit fort ſimple.

S. Gregoire continuë ; Que ferez-vous enſuite ? Vous ferez paroître des interpretes des oracles divins, vous ouvrirez des livres de théologie & de morale. Quels livres, de quels auteurs ? Il ſera beau de faire chanter la théogonie d'Heſiode, les guerres des Titans & des Geants avec leurs noms terribles. Enſuite il fait paroître Orphée & Homere, parcourant les fables les plus infâmes
p. 105. C. & les plus abſurdes. Il montre les impertinences des allegories, par leſquelles on s'efforçoit de les expliquer. Car, dit-il, s'il y a chez eux une autre théologie : qu'on nous la montre à nud, afin que nous les combattions. Mais pourquoi preſenter au peuple à ſi grands frais, des objets impies & ſcandaleux, dans les temples & ſur les autels ? S'ils diſent que ce ſont des inventions des poëtes, pour attirer le peuple par la fable & par la muſique : pourquoi rendent-ils de ſi grands honneurs à ces poëtes, qui deshonorent leurs dieux, au lieu de les punir, comme des impies ? Nous avons auſſi une doctrine cachée : mais ce qui paroît n'a rien d'indécent, & ce que l'on cache eſt merveilleux : c'eſt un beau corps dont l'habit n'eſt pas mépriſable. Pour vos fables, leur ſens caché eſt incroïable, & l'écorce pernicieuſe. Après la doctrine des païens, il attaque leur morale & montre que leurs fables renverſent les plus grands principes : comme l'union entre les hommes, fondement de la ſocieté civile,

le

le reſpect pour les parens, le mépris des richeſſes, la chaſteté & la ſobrieté : puis il oppoſe la perfection de la morale chrétienne. AN. 363.

Dans le ſecond diſcours contre Julien, S. Gregoire marque les reproches ordinaires des païens contre les chrétiens en ces termes : Voilà ce que nous diſons nous p. 122. D.
autres, pauvres Galiléens adorateurs du crucifié, diſciples des pêcheurs & des ignorans. Nous qui chantons p. 123. D.
aſſis avec de vieilles femmes, conſumez par de longs jeûnes & demi-morts de faim : paſſant la nuit en des veilles inutiles. Et enſuite : Nous n'avions autres armes, autre muraille, autre défenſe que l'eſperance en Dieu : étant entierement deſtituez de tout ſecours humain, montrant que les ſeules armes des chrétiens perſecutez ſont les prieres. Il conclut par deux avis importans qu'il p. 128. C.
donne aux fideles. Le premier de profiter du châtiment, & ne pas oublier la tempête dans le temps du calme. Témoignons notre joïe, dit-il, non par la propreté du p. 129. A.
corps, la magnificence des habits, les feſtins & les excez de bouche, dont vous ſçavez les ſuites encore plus honteuſes. N'ornons pas de fleurs nos places publiques, ou les veſtibules de nos maiſons ; n'y allumons pas des lampes, & ne les deshonorons pas par le ſon des flutes, & nos tables en y répandant des parfums. C'eſt ainſi que les païens célebrent leurs nouvelles lunes : mais ce n'eſt pas ainſi que nous devons honorer Dieu. C'eſt par la pureté de l'ame, par la joïe interieure, la lumiere des ſaintes penſées, l'onction miſtique, la table ſpirituelle. L'autre avis qu'il donne aux fideles, eſt de ne pas ſe préva- p. 130. 131.
loir du temps pour ſe vanger des païens, mais de les vaincre par leur douceur. Que celui, dit-il, qui eſt le plus animé contr'eux les reſerve au jugement de Dieu. Ne ſongeons ni à faire confiſquer leurs biens, ni à les

AN. 363. traîner devant les tribunaux pour être bannis ou foüettez ; ni en un mot à leur rien attirer de ce qu'ils nous ont fait ſouffrir. Rendons les, s'il eſt poſſible, plus humains par notre exemple. Si quelqu'un des votres a ſouffert, votre fils, votre pere, votre parent, votre ami ; laiſſez-lui la recompenſe entiere de ſes ſouffrances. Contentons-nous de voir le peuple crier publiquement contre nos perſecuteurs, dans les places & les théatres, & eux-mêmes reconnoître enfin que leurs dieux les ont
p. 132. D. trompez. Telle eſt la vengeance que ſaint Gregoire de Nazianze propoſe aux chrétiens. Quoique dans ces deux diſcours il n'épargne pas Julien, on ne peut le ſoupçonner de lui rien impoſer, quand on les compare avec ce qu'ont dit de lui les païens & ſes admirateurs, comme
Amm. XXV. c. 4. Aur. Vict. de Caſ. Libanius & Ammian Marcellin : mais il y avoit en ce prince un tel mélange de bonnes & de mauvaiſes qualitez, qu'il étoit facile de le loüer & de le blâmer ſans alterer la verité.

LII. Jovien rend la paix à l'égliſe.

L'empereur Jovien perſuadé que l'impieté de ſon prédeceſſeur avoit attiré les malheurs de l'empire, écrivit ſans differer aux gouverneurs des provinces, que
Sozom. VI. *c.* 3. *Socr.* III. *c.* 24. l'on s'aſſemblât dans les égliſes. Alors on ceſſa de voir couler le ſang des victimes que Julien prodiguoit : on ferma tous les temples des idoles ; les païens ſe cachoient : les philoſophes quittoient le manteau nommé en grec *Tribonion*, & en latin *Pallium*, qui étoit la marque de leur profeſſion, & reprenoient l'habit commun. On voit par les medailles de Jovien qu'il remit la croix au Labarum. Il rendit les immunitez aux égliſes, au clergé, aux veuves & aux vierges ; & tout ce que
Sozom. VI. *c.* 3. Conſtantin & ſes enfans avoient ordonné en faveur de la religion, & qui avoit été révoqué par Julien. Jovien
Theod. IV. *c.* 4. rétablit en particulier la diſtribution de bled, que Con-

ſtantin avoit donnée aux égliſes : mais à cauſe de la diſette qui couroit alors, il n'en rétablit que le tiers ; avec promeſſe de rendre le tout, quand la famine ſeroit ceſſée. Il fit auſſi une loi qu'il adreſſa à Second prefet du pretoire d'Orient, portant peine de mort contre ceux qui oſeroient enlever les vierges ſacrées, ou même les ſolliciter au mariage : car ſous Julien, pluſieurs en avoient épouſé par force ou par ſéduction.

AN. 363.

Sozom. VI. c. 3. l. 2. Cod. Th. de rap. vel mart. tit. 25. lib IX. l. 5. Cod. de epiſ.

Si-tôt que Jovien fut rentré ſur les terres de l'empire, il fit une loi, par laquelle il rappelloit les évêques bannis, ſoit par Julien, ſoit par Conſtantius ; & ordonnoit que les égliſes ſeroient renduës à ceux qui avoient conſervé la foi de Nicée dans ſa pureté. Et comme il connoiſſoit S. Athanaſe pour le principal défenſeur de la foi, il le pria par une lettre de lui écrire exactement ce que l'on devoit croire. S. Athanaſe n'avoitt pas attendu ſon ordre pour ſortir de ſa retraite : mais ſi-tôt qu'il eut appris la mort de Julien par la revelation de Didyme, il parut au milieu de ſon peuple qui en fut agréablement ſurpris, & rentra dans ſes fonctions ordinaires.

Theod. IV. hiſt. c. 2.

Greg. Naz. or. 21. p. 394.

LIII. Lettre de S. Athanaſe à Jovien.

Aïant reçu la lettre de l'empereur, il aſſembla les évêques les plus ſçavans, & lui fit réponſe au nom de tous les évêques d'Egypte, de Thebaïde & de Libye. Ils lui déclarent que l'on doit uniquement s'attacher à la foi de Nicée, & ajoutent : Sçachez, empereur cheri de Dieu, que c'eſt la doctrine qui a été prêchée de tout temps, & dont les égliſes particulieres conviennent. Celles d'Eſpagne, de Bretagne, des Gaules : celles de toute l'Italie & de la Campanie : de Dalmatie, de Myſie, de Macedoine, & de toute la Grece : toutes celles d'Afrique, de Sardaigne, de Chypre, de Crete : de Pamphylie, de Lycie, d'Iſaurie : celles de toute l'Egypte & de la Libye : du Pont, de la Cappadoce & des

Theod. IV. c. 2. 3. ap. Ath. to. 1. p. 245.

p. 246. D.

AN. 363. païs voiſins : celles d'Orient, excepté quelque peu qui ſuivent l'opinion d'Arius. Nous connoiſſons par les effets la foi de toutes ces égliſes, & nous en avons des lettres. Or le petit nombre de ceux qui s'oppoſent à cette foi, ne peut former un préjugé contre le monde entier. Enſuite le ſimbole de Nicée eſt inſeré dans la lettre tout au long : & elle continuë : Il faut, ſeigneur, s'en tenir à cette foi, comme divine & apoſtolique, ſans y rien changer par des raiſonnemens probables : comme ont fait les Ariens : en diſant, que le fils de Dieu eſt tiré du néant ; qu'il y avoit un temps où il n'étoit pas, qu'il eſt créé & ſujet au changement. Le concile de Nicée ne dit pas ſimplement que le Fils eſt ſemblable au Pere, ou ſemblable à Dieu, mais qu'il eſt de Dieu & vrai Dieu. Il dit qu'il eſt conſubſtantiel, c'eſt-à-dire, un fils véritable né d'un pere véritable. Les peres n'ont pas ſéparé le S. Eſprit comme étranger du pere & du fils : mais ils l'ont glorifié avec le pere & le fils, parce que la ſainte Trinité n'a qu'une même divinité. Voilà le témoignage autentique que ſaint Athanaſe rendit alors à la verité. L'empereur ne ſe contenta pas de cette lettre : mais voulant voir ſaint Athanaſe, & s'entretenir avec lui, il lui manda de le venir trouver à Antioche, où il s'étoit arrêté au retour de Perſe ; & ſaint Athanaſe s'y rendit volontiers, par le conſeil de ſes amis.

Sup. l. XI. n. 13.

Greg. Naz. or. 21. p. 394. D.

Epiph. her. 68. n. 10.
Sozom. VI. c. 5.

LIV. Requête des Demi-Ariens

Les heretiques de leur côté ne demeurerent pas en repos. Les évêques de tous les differens partis ſe preſſerent d'aller au-devant de l'empereur, ſi-tôt qu'il ſçurent qu'il revenoit de Perſe. Chacun eſperoit de l'attirer à ſa créance : mais il s'étoit déclaré de tout temps pour la foi du conſubſtantiel. Les Macedoniens ou demi-Ariens furent les premiers qui lui envoïerent une requête,

Socr. III. c. 25.

pour obtenir les églises à la place des Anoméens. Cette requête fut presentée au nom de Basile d'Ancyre, Silvain de Tarse, Sophrone de Pompeïopolis, Pasinique de Zenes ou Zenopolis en Lycie, Leonce de Comanes, Gallistrate de Claudiopolis & Theophile de Castabales en Cilicie. Ils demandoient aussi que ce qui avoit été fait à Rimini & à Seleucie subsistât, & que ce qui avoit été fait au contraire par brigue & par violence fut cassé : ou que les choses demeurant en l'état où elles étoient avant ces conciles, il fut permis aux évêques de tous les partis de s'assembler entr'eux comme ils voudroient, sans communiquer avec les autres. L'empereur Jovien aïant reçu cette requête, n'y fit point de réponse, & se contenta de dire : Je hai les disputes : j'aime & j'honore ceux qui concourent à l'union. Cette parole étant venuë aux oreilles des autres, arrêta leur empressement. Acace de Cesarée en Palestine, & ceux qui suivoient son autorité, montrerent alors clairement qu'ils inclinoient toujours à complaire aux maîtres. Car voïant que l'empereur qui étoit à Antioche honoroit S. Melece, ils entrerent en conference avec lui, & approuverent le consubstantiel dans un concile qui se tint en ce temps-là.

AN. 363.

Sozom. VI. c. 24.

Socr. III. c. 25.

A ce concile d'Antioche, assisterent vingt-sept évêques de differentes provinces, dont les principaux étoient S. Melece, S. Eusebe de Samosate, Tite de Bostre, Pelage de Laodicée, Irenion de Gaze, Acace de Cesarée : Athanase d'Ancyre y envoïa deux prêtres : quelques autres évêques en userent de même. Pelage & Athanase avoient été faits évêques au concile de C. P. en 360. par les soins d'Acace de Cesarée : mais ils furent depuis de dignes défenseurs de la verité. Le resultat de ce concile fut une lettre sinodale adressée à l'empereur Jovien,

LV. Concile d'Antioche.

Sup. l. XIX. n. 23.

AN. 363. *Ap. Socr. III. c. 25.*

pour confirmer la foi de Nicée, comme avoit fait le concile d'Alexandrie ; mais le mot de consubstantiel n'y est pas expliqué si nettement. Voici comme en parle le concile d'Antioche : Le fils a été engendré de la substance du pere, & il est semblable au pere en substance. Non que l'on imagine aucune passion dans la generation ineffable, ou que l'on emploïe le nom de substance, selon l'usage de la langue grecque : mais pour renverser ce que l'impie Arius avoit osé dire, que Jesus-Christ étoit tiré du néant : & que les Anoméens disent encore avec plus d'insolence. Le simbole de Nicée est aussi rapporté tout au long dans cette lettre.

Hier. Chr. an. 363.

Quoique son exposition de foi soit catholique : toutefois elle fut blâmée par ceux du parti opposé à Melece de la communion de Paulin, comme favorisant les demi-Ariens & les Macedoniens ; & nous avons encore un petit écrit, qui tend à la détruire sous ce titre : Refutation de l'hypocrisie de Melece & d'Eusebe de Samosate, qui ont de mauvais sentimens sur le consubstantiel. Le prétexte d'accuser cette exposition est qu'elle emploïe le mot de semblable en substance, comme une explication du consubstantiel ; & qu'elle ne dit rien de la divinité du S. Esprit. Ce qui est certain, est qu'une partie de ceux qui communiquoient avec S. Melece & avec son concile tenoient le S. Esprit créature, quoiqu'ils n'eussent point d'erreur touchant le fils. Pour Acace de Cesarée, sa conduite précedente donne grand sujet de douter, qu'il crut sincerement le consubstantiel, & il y en pouvoit avoir quelques autres dans la même dissimulation. On accusoit aussi Paulin d'Antioche des erreurs de Sabellius & d'Apollinaire ; & pour s'en justifier auprès de S. Athanase, il lui donna, tandis qu'il étoit à Antioche, une confession de foi suivant la formule que S. Athanase

Ap. Athan. to. 1. p. 572.

Epiph. haref. 73. n. 34.

Epiph. haref. 77. n. 20. 21.

lui avoit écrite de ſa main, conforme à la définition du concile d'Alexandrie de l'année précedente 362. En voici les termes : Moi Paulin évêque, je croi, comme j'ai appris, un Pere ſubſiſtant parfait, & un Fils ſubſiſtant parfait, & le S. Eſprit ſubſiſtant parfait. C'eſt pourquoi je croi l'explication écrite ci-deſſus : de trois hypoſtaſes & d'une hypoſtaſe ou ſubſtance. Car on doit croire & confeſſer la Trinité & une ſeule divinité. Quant à l'incarnation du verbe : je croi, comme il eſt écrit ci-deſſus, que le verbe a été fait chair, ſelon S. Jean ; non qu'il ait ſouffert du changement, comme diſent les impies : mais il s'eſt fait homme pour nous, engendré de la ſainte Vierge & du S. Eſprit. Car le Sauveur n'avoit pas un corps ſans ame, ſans ſentiment, ou ſans entendement, puiſqu'il s'eſt fait homme pour nous. C'eſt pourquoi j'anathématiſe ceux qui rejettent la foi de Nicée, & qui ne confeſſent pas que le fils eſt de la ſubſtance du pere & conſubſtantiel : j'anathématiſe auſſi ceux qui diſent, que le S. Eſprit eſt une créature faite par le fils. J'anathématiſe encore Sabellius & Photin & toutes les heréſies. Telle fut la confeſſion de foi que Paulin donna à ſaint Athanaſe écrite de ſa main. S. Athanaſe vouloit auſſi entrer dans la communion de S. Melece : mais par le mauvais conſeil de quelques-uns, il remit cette réunion à un autre temps. AN. 363.

Baſil. ep. 325. p. 100. C.

LVI. Diviſion entre les Ariens.

Les purs Ariens cependant étoient diviſez entr'eux. Euzoïus n'avoit fait aucune diligence, pour executer le décret de ſon concile d'Antioche, pour la juſtification d'Aëtius : c'eſt pourquoi Aëtius & Eunomius ſe mirent à la tête du parti, & ordonnerent des évêques pour pluſieurs égliſes, même pour C. P. où ils étoient, & où pluſieurs ſe ſeparoient d'Eudoxe & des chefs des autres ſectes, pour ſe joindre à eux. Eudoxe aïant ainſi perdu toute eſperance de réunion, devint leur ennemi irré-

Philoſt. VIII. c. 2. Sup. n. 35.

AN. 363.

conciliable ; & appuïa un nommé Theodoſe, qui ſe ſe-para des Eunoméens avec quelques autres, & ſe declara contre l'ordination d'Aëtius. Mais Euzoïus d'Antioche n'approuva pas le procedé d'Eudoxe de C. P. Telle étoit la diviſion des Ariens.

LVII. Inſtances des Ariens contre S. Athanaſe.

Acta ap. Ath. to. 2. p. 27. Sozom. VI. c. 5.

Ceux d'Alexandrie firent encore alors un effort contre ſaint Athanaſe. Lucius leur chef & quelques autres étant venus à Antioche, ſe preſenterent devant l'empereur Jovien, comme il ſortoit par la porte Romaine, pour aller au champ des exercices, & lui dirent : Nous prions votre puiſſance & votre pieté de nous écouter. L'empereur dit : Qui êtes-vous ? Ils répondirent : Nous ſommes chrétiens, ſeigneur. D'où & de quelle ville ? dit l'empereur. Ils répondirent : d'Alexandrie. Que voulez-vous ? dit-il. Nous vous ſupplions de nous donner un évêque. L'empereur dit : j'ai déja commandé qu'Athanaſe, que vous aviez auparavant, reprît le ſiege. Les Ariens dire : Seigneur, il y a pluſieurs années qu'il a été accuſé & banni. Un ſoldat animé de zele, dit : Je vous ſupplie, ſeigneur, examinez vous-même qui ils ſont, & d'où ils viennent. Ce ſont des productions de Cappadoce, des reſtes du malheureux George, qui ont deſolé Alexandrie & tout le monde. L'empereur aïant oüi ces paroles, piqua ſon cheval & paſſa outre. Les Ariens revinrent une autre fois, & dirent : Nous avons des accuſations & des preuves contre Athanaſe. Il y a dix ans & même vingt, qu'il a été banni par Conſtantin & Conſtantius d'éternelle memoire, & par le très aimé de Dieu, le très-philoſophe & très-heureux Julien : L'empereur Jovien, dit : Les accuſations de dix & de vingt ans ſont effacées. Ne me parlez point d'Athanaſe : je ſçai pourquoi il a été accuſé, & comment il a été banni.

Les Ariens revinrent une troiſiéme fois à la charge, &

& dirent : Nous avons encore quelques autres accuſations contre Athanaſe. L'empereur dit : On ne peut connoître qui a raiſon dans la foule & la confuſion des voix : choiſiſſez deux perſonnes d'entre vous, & deux autres d'entre le peuple : car je ne puis répondre à chacun de vous en particulier. Ceux d'entre le peuple dirent : Ce ſont les reſtes de l'impie Georges qui a déſolé notre province. Les Ariens dirent : De grace qui vous voudrez, hormis Athanaſe. L'empereur dit : Je vous ai dit que ce qui regarde Athanaſe eſt déja reglé. Et entrant en colere, il dit à ſes gardes en latin *Feri*, *Feri*, c'eſt-à-dire, Frappe, Frappe. Les Ariens dirent : De grace, ſi vous envoïez Athanaſe, notre ville eſt perduë : perſonne ne s'aſſemble avec lui. L'empereur répondit : Cependant je m'en ſuis informé curieuſement, & je ſçai qu'il a de bons ſentimens, qu'il eſt orthodoxe, & qu'il enſeigne une bonne doctrine. Il eſt vrai, dirent les Ariens, qu'il dit bien de bouche, mal il a de mauvais ſentimens dans l'ame. L'empereur dit : Il ſuffit que vous lui rendez témoignage, qu'il dit bien & qu'il enſeigne bien. S'il penſe mal, il en rendra compte à Dieu Nous autres hommes, nous entendons les paroles : c'eſt Dieu qui connoît le cœur. Les Ariens dirent : Commandez que nous puiſſions nous aſſembler. Et qui vous en empêche, répondit-il ? Ils dirent : Seigneur, il nous appelle héretiques & dogmatiſtes. L'empereur répondit : C'eſt ſon devoir & de ceux qui enſeignent bien. Les Ariens dirent : Seigneur, nous ne le pouvons ſupporter ; il nous a ôté les terres des égliſes. L'empereur dit : C'eſt donc pour vos interêts que vous êtes venus ici, & non pas pour la foi. Puis il ajouta : Retirez-vous & vivez en paix. Et enſuite : Allez à l'égliſe : vous avez demain une aſſemblée, après laquelle chacun ſouſcrira ce qu'il croit.

AN. 363.

AN. 363. Il y a ici des évêques : Athanaſe même y eſt : ceux qui ne ſont pas inſtruits dans la foi l'apprendront de lui. Vous avez demain & après demain, car je vais aux champs.

Un avocat cynique dit à l'empereur : Seigneur, à l'occaſion de l'évêque Athanaſe, le tréſorier m'a ôté mes maiſons. L'empereur dit : Si le tréſorier a pris tes maiſons, qu'a de commun cela avec Athanaſe ? Un autre avocat nommé Petalas, dit : J'ai une accuſation contre Athanaſe. L'empereur dit : Et toi qui es païen, qu'as-tu de commun avec les Chrétiens ? Quelques-uns du peuple d'Antioche prirent Lucius, & le preſenterent à l'empereur, en diſant : De grace, Seigneur, regardez quel homme ils ont voulu faire évêque. Apparemment ſon exterieur n'étoit pas avantageux. Lucius toutefois ſe preſenta encore à l'empereur à la porte de ſon palais, & le pria de l'écouter. L'empereur s'arrêta, & dit : Dis-moi, Lucius, comment es-tu venu ici, par mer ou par terre ? Par mer, dit Lucius. L'empereur dit : Je te le dis, Lucius : Que le Dieu du monde, & le ſoleil & la lune puniſſent ceux qui ſont venus avec toi, de ne t'avoir pas jetté dans la mer ; que le vaiſſeau n'ait jamais un vent favorable, & que dans la tempête il ne trouve point de port. Les Ariens par le moïen d'Euzoïus, avoient prié Probatius & les autres eunuques du palais de les recommander. Mais l'empereur le ſçachant, fit châtier ſévérement les eunuques, & dit : Si quelqu'un veut ſolliciter contre les Chrétiens, qu'il ſoit ainſi traité. L'empereur fort ſatisfait de la converſation de ſaint Athanaſe le renvoïa en Egypte gouverner les égliſes, & demeura rempli d'une haute eſtime de ſa capacité & de ſa vertu.

Sozom. VI. c. 5.

LVIII. S. Athanaſe en Thebaïde. S. Pacome.

On peut rapporter à ce temps de paix, la viſite que fit S. Athanaſe dans les égliſes de la haute Thébaïde. En

remontant le Nil, il arriva par batteau juſqu'à Tabenne, où étoit le monaſtere de S. Pacome. Ce ſaint avoit un grand reſpect & une grande affection pour S. Athanaſe, connoiſſant la ſainteté de ſa vie, les grandes perſecutions qu'il avoit ſouffertes pour la foi, ſa charité envers tout le monde, & particulierement envers les moines. Il ſe preſſa donc d'aller avec tous les ſiens au devant du ſaint archevêque, & ils le reçurent avec grande joie, chantant des hymnes & des pſeaumes. Mais S. Pacome ſe tint caché dans la foule des moines ſans ſe preſenter à lui, parce qu'il ſçavoit qu'Aprion évêque de Tentyre qui étoit dans ſon voiſinage, avoit ſouvent parlé de lui à S. Athanaſe, comme d'un homme admirable & d'un vrai ſerviteur de Dieu, le priant de l'élever au ſacerdoce. Saint Pacome avoit alors un grand nombre de diſciples, qu'il avoit reçus ſuivant l'ordre exprès de Dieu, réïteré juſques à trois fois par le miniſtere des anges; & il les conduiſoit ſelon la régle qu'il avoit reçuë du ciel écrite ſur une table. En voici les principaux articles. Il étoit permis à chacun de manger & de jeûner ſelon ſes forces; & on meſuroit le travail à proportion. Ils logeoient trois à trois en differentes cellules: mais la cuiſine & le réfectoire étoient communs. Leur habit étoit une tunique nommée lebitone. Elle étoit de lin ſans manches, mais avec un capuce; ils portoient une ceinture: & deſſus la tunique une peau de chévre blanche, nommée en grec *Melotes*, qui couvroit les épaules: ils gardoient l'un & l'autre en mangeant & en dormant: mais venant à la communion, ils ôtoient la melote & la ceinture, ne gardant que la tunique. Pendant le repas ils ſe couvroient la tête de leurs capuces, pour ne ſe point voir les uns les autres, & obſervoient le ſilence. Les hôtes ne mangeoient point avec la communauté. Les novices étoient trois ans ſans

AN. 363.

Sup. l. XIV. *n.* 8. *vita S. Pach. c.* 22.

AN. 363. étudier les choſes de plus grande perfection, ſe contentant de travailler en ſimplicité. Tout le monaſtere étoit diviſé en vingt-quatre troupes, dont chacune portoit le nom d'une des lettres de l'alphabet grec; avec un rapport ſecret aux mœurs de ceux qui la compoſoient. Les plus ſimples, par exemple, étoient rangez ſous l'ïota, dont la figure eſt I; les plus difficiles à conduire ſous le Xi, dont la figure eſt Ξ, afin que l'abbé pût aiſément s'informer de l'état de chacun dans une ſi grande multitude, en interrogeant les ſuperieurs par ce langage myſterieux, qui n'étoit connu que des plus ſpirituels. Enfin l'ange qui parloit à S. Pacome, lui ordonna de faire douze oraiſons le jour, douze le ſoir, & douze la nuit. Il trouvoit que c'étoit peu : mais l'ange lui répondit : on ordonne ce que les plus foibles peuvent accomplir ſans peine : les parfaits n'ont pas beſoin de cette loi, car ils ne ceſſent point de prier dans leurs cellules.

S. Pacome commença donc à recevoir tous ceux qui s'adreſſoient à lui pour faire pénitence : mais il ne les admettoit à la compagnie des moines, qu'après une longue épreuve. Il leur montroit l'exemple, gardant plus d'auſterité, quoique chargé du ſoin de tout le monaſtere. Il ſervoit à table, il travailloit au jardin, il répondoit à ceux qui frappoient à la porte, il aſſiſtoit les malades jour & nuit. Ses trois premiers diſciples furent
c. 23. Pſentheſſus, Suris & Obſis. Les plus diſtinguez enſuite
c. 24. furent Pécuſe, Corneille, Paul, un autre Pacome & Jean. Il chargea des ſoins du monaſtere ceux qui en étoient capables. Aux jours de fêtes ils appelloient les prêtres des villages voiſins, pour celebrer chez eux les ſaints myſteres : car ſaint Pacome ne ſouffroit point que les moines fuſſent élevez à la clericature; diſant qu'il leur étoit plus avantageux de retrancher toute occaſion de vanité &

de jalouſie entr'eux. Il ne laiſſoit pas de recevoir à la vie monaſtique, ceux qui avoient auparavant été ordonnez par les évêques, & de ſe ſervir de leur miniſtere. Il les recevoit avec reſpect, quoiqu'ils fuſſent ſoupçonnez d'être tombez dans quelque faute, laiſſant aux évêques à les juger. AN. 363.

c. 25. Dans le grand nombre de ceux qui ſe rangeoient ſous ſa conduite, il y avoit des vieillards, des enfans, des perſonnes de toutes ſortes. Auſſi les conduiſoit-il differemment, ſuivant leurs forces & leurs diſpoſitions naturelles. Les uns travailloient pour gagner de quoi vivre, les autres ſervoient la communauté : ils ne mangeoient pas tous en même temps, mais chacun ſelon ſon travail & ſa dévotion : ſeulement il les exhortoit tous à l'obéiſſance, comme au chemin le plus court pour la perfection. Il établit pour le ſoulager, des ſuperieurs particuliers ſur chaque maiſon & ſur chaque tribu, qui toutes enſemble compoſoient pluſieurs milliers de moines. Si quelqu'un de ces ſuperieurs particuliers étoit abſent, il ſuppléoit à ſon défaut, comme ſerviteur de tous ; & viſitoit ſoigneuſement ces monaſteres.

c. 26. Voïant dans ſon voiſinage de pauvres gens occupez à nourrir du bétail, & privez de la participation des ſacremens & de la lecture des ſaintes écritures ; il prit la réſolution, de concert avec S. Aprion évêque de Tentyre, de faire bâtir une égliſe dans leur bourg, qui étoit preſque déſert. Et comme il n'y avoit point encore de lecteurs, ni d'autres clercs ordonnez pour celebrer l'office dans cette nouvelle égliſe, il y alloit avec ſes moines à l'heure des aſſemblées eccleſiaſtiques, & liſoit l'écriture ſainte, ſans rougir à ſon âge de cette fonction, l'une des moindres de l'égliſe. Il liſoit avec une attention & une dévotion qui le faiſoit paroître aux yeux du peu-

AN. 363. c. 27. 44.

ple, plûtôt un ange qu'un homme. Il en attira ainſi pluſieurs à la foi chrétienne. Car il avoit un grand zele pour la converſion des païens. Son averſion pour les héretiques n'étoit pas moindre, particulierement pour Origene qu'il regardoit comme tel, à cauſe des erreurs que l'on avoit puiſées dans ſes écrits. C'eſt l'état où ſe trouvoit S. Pacome, quand S. Athanaſe viſita la Thebaïde.

LIX. Monaſtere de la ſœur de S. Pacome. c. 28.

La ſœur de S. Pacome ayant appris les merveilles de ſa vie, vint à ſon monaſtere pour le voir. Il lui fit dire par le portier : Ma ſœur, vous ſçavez maintenant que je ſuis en vie & en ſanté : allez en paix, & ne vous affligez pas de ce que je ne vous vois point des yeux du corps : ſi vous voulez ſuivre ma maniere de vie, penſez-y bien ; & ſi je vois que ce ſoit une réſolution ferme, je vous ferai bâtir un logement, où vous pourrez demeurer avec bienſeance ; & je ne doute point que par votre exemple le Seigneur n'en attire d'autres. La ſœur aïant oüi ces paroles, pleura amérement ; & touchée de componction, elle ſe réſolut à ſervir Dieu. S. Pacome lui fit bâtir par ſes freres un monaſtere éloigné du ſien, le Nil entre deux ; & en peu de temps elle devint la mere d'une grande multitude de religieuſes. S. Pacome chargea un ſaint vieillard nommé Pierre, de viſiter de temps en temps ces ſervantes de Dieu, les inſtruire & les conſoler par ſes exhortations. Il leur donna une régle, & forma entierement leur vie ſur celle de ſes moines. Si quelqu'un des freres avoit dans le monaſtere des filles, une ſœur ou une parente qu'il voulût voir : on envoïoit avec lui un des anciens des plus éprouvez. D'abord il s'adreſſoit à la ſuperieure ; & en ſa preſence & de quelques autres anciennes, le moine voïoit ſa parente en toute modeſtie, ſans donner ni recevoir aucun preſent. Si les filles avoient beſoin des moines pour bâtir ou pour quelque travail, on choi-

fissoit pour les conduire, des hommes d'une vertu bien éprouvée : ils travailloient avec la crainte de Dieu, & revenoient au monastere à l'heure du repas, se gardant bien de boire ni manger chez elles. Quand une religieuse étoit morte, les autres préparoient tout ce qui étoit necessaire pour sa sépulture, & la portoient sur le bord du fleuve qui séparoit les deux monasteres, chantant des pseaumes selon la coutume. Alors les moines passoient avec des rameaux de palmes & d'oliviers; & en chantant ils la portoient de l'autre côté, & l'enterroient avec joie dans leurs sépulchres. AN. 363.

LX. Miracles de saint Pacome. c. 34.

S. Pacome eut aussi le don des miracles. Une femme de la ville de Tentyre, étoit depuis long-tems affligée d'une perte de sang. Aïant appris quelle étoit la vertu de S. Pacome, elle s'adressa au confesseur Denis prêtre & œconome de l'église de Tentyre, ami particulier du saint; & le pria de le faire venir, comme pour quelque affaire necessaire. S. Pacome étant venu à l'église, fit sa priere, puis salua Denis, & s'assit auprès de lui. Pendant qu'ils s'entretenoient, la femme vint par derriere, & poussée d'une grande foi, mais tremblante de respect, elle toucha le capuce qui lui couvroit la tête, & aussi-tôt elle fut guérie. Elle se prosterna sur le visage, rendit graces à Dieu : & aïant reçu la benediction du prêtre Denis, elle retourna chez elle. Un homme aïant vû saint Pacome à la porte du monastere, accourut de loin se jetter à ses pieds, le priant de délivrer sa fille du démon qui la tourmentoit. Il le laissa à la porte, & étant entré lui fit dire par le portier : Nous n'avons pas coutume de parler aux femmes; mais si vous avez quelque habit de votre fille, envoïez-le moi, je le benirai, & vous le renvoïerai : me confiant en J. C. qu'elle sera délivrée. On lui apporta donc une tunique de la fille; mais il la c. 36.

AN. 363.

regarda d'un œil ſevere, & dit : Cet habit n'eſt pas à elle. Le pere aſſûroit que ſi ; & S. Pacome ajouta : Je ſçai bien qu'il eſt à elle, mais elle avoit conſacré à Dieu ſa virginité, & ne l'a pas gardée : c'eſt pourquoi j'ai dit que ce n'étoit pas là ſon habit. Qu'elle vous promette en la preſence de Dieu de vivre deſormais en continence, & J. C. la guérira. Le pere affligé examina ſa fille, qui lui confeſſa ſa faute, & lui promit avec ſerment de n'y plus retomber. Alors S. Pacome pria pour elle, & lui envoïa de l'huile qu'il avoit benite : ſi-tôt qu'elle en eut été ointe elle fut guérie.

c. 37. Un autre homme aïant un fils poſſedé, vint trouver S. Pacome qui lui donna un pain beni, lui recommandant ſoigneuſement d'en faire toujours prendre un peu au poſſedé avant ſes repas. Le pere lui en donna ; mais le démon ne lui permit pas d'en goûter : & aïant devant lui d'autre pain, il en emplit ſes mains, & commença d'en manger. Le pere rompit le pain beni en petits morceaux qu'il cacha dans des dattes, dont il avoit ôté les noïaux, & ne donna autre choſe à manger à ſon fils que ces dattes : mais le poſſedé les ouvrit, jetta les morceaux de pain, & ne touchant pas même aux dattes, il ne vouloit rien manger. Le pere le laiſſa pluſieurs jours ſans nourriture. Enfin preſſé de la faim, il prit du pain beni, s'endormit auſſi-tôt, & fut délivré du démon. S. Pacome guérit pluſieurs autres malades ; mais quand Dieu n'exauçoit pas ſes prieres, il ne s'en affligeoit pas ; perſuadé que ſouvent il nous fait plus de grace de nous refuſer ce que nous lui demandons, que de nous l'accorder.

c. 39. Varus évêque de Panos écrivit à ſaint Pacome, le priant de venir fonder des monaſteres auprès de ſa ville. Il lui accorda ſa demande, & viſita en paſſant tous les monaſteres qui étoient ſous ſa conduite. Quand

il

il fut arrivé à Panos avec ſes moines, l'évêque le reçut avec un très-grand reſpect, fit une grande fête à ſa venuë, & lui donna des places pour bâtir les monaſteres. Le ſaint homme y travailla avec joie : mais comme on faiſoit un mur de clôture, quelques méchans venoient la nuit abattre ce que l'on avoit bâti le jour. Le ſaint vieillard exhortoit ſes diſciples à le ſouffrir avec patience : mais Dieu en fit juſtice ; & ces méchans s'étant aſſemblez pour continuer leur crime, furent brûlez par un ange & conſumez, enſorte qu'ils ne parurent plus. Le bâtiment étant achevé, S. Pacome y laiſſa des moines, à qui il donna pour ſuperieur Samuël, homme d'une humeur gaïe & d'une grande frugalité. Et parce que ces monaſteres étoient près de la ville, il y demeura long-temps lui-même, juſqu'à ce que ce nouvel établiſſement fût bien affermi. AN. 363.

Il avoit le don de prophetie, & Dieu lui revela entre autres choſes quel ſeroit l'état de ſes monaſteres après ſa mort. Qu'ils s'étendroient extrêmement, & que quelques-uns des moines conſerveroient la pieté & l'abſtinence ; mais que pluſieurs tomberoient dans le relâchement & ſe perdroient. Que ce mal arriveroit principalement par la negligence des ſuperieurs, qui manquant de confiance en Dieu, & cherchant à plaire à la multitude, ſemeroient la diſcorde, & n'auroient plus que l'habit de moine. Que les pires s'étant une fois emparez du gouvernement, il ſe formeroit des jalouſies & des querelles : on aſpireroit aux charges avec ambition, & le choix ne ſe feroit plus par le mérite, mais par l'ancienneté : les bons n'auroient plus la liberté de parler, & ſe tenant en ſilence, & en repos, ſeroient encore perſecutez. Saint Pacome extrêmement affligé de cette revelation, fut conſolé par une viſion celeſte c. 45.

où JESUS-CHRIST même lui apparut au milieu des anges.

LIVRE SEIZIE'ME.

AN. 364. I. Mort de Jovien. Valentinien & Valens empereurs. *Amm. XXV. c. ult.*

JOVIEN ne demeura pas long-temps à Antioche, & en partit avant la fin de l'année 363. au fort de l'hyver, pour aller à C. P. Il paſſa à Tarſe, où il donna ordre d'orner le ſépulchre de Julien. Il ſe trouva à Ancyre en Galatie le premier jour de l'an 364. & y prit les ornemens conſulaires avec ſon fils Varronien encore enfant. Jovien étant arrivé à Dadaſtane aux confins de Galatie & de Bithynie, fut trouvé mort la nuit du ſeize au dix-ſeptiéme de Février. On crut qu'il avoit été étouffé par la vapeur du charbon que l'on avoit mis dans ſa chambre pour l'échauffer & en ſécher les murailles. On crut auſſi qu'il y avoit eu de l'indigeſtion : car il mangeoit à proportion de ſa grande taille, & on l'accuſoit d'être ſujet au vin. Il mourut en ſa trente-troiſiéme année, n'aïant pas regné huit mois entiers : on envoïa ſon corps à C. P. pour être enterré avec les empereurs. *Soz. III. c. ult.*

Amm. XXVI. c. I. L'armée étant arrivée à Nicée, capitale de Bithynie, on élut empereur tout d'une voix Valentinien, qui commandoit une compagnie nommée la ſeconde des Scutariens, & qui étoit demeuré à Ancyre. Il y eut dix jours d'interregne, juſques à ce qu'il fût arrivé, & qu'il eût pris ſolemnellement la pourpre : ce qu'il ne fit que le vingt-ſixiéme de Février. Valentinien étoit né à Cibale en Pannonie, d'une famille médiocre dans l'origine : mais ſon pere Gratien s'étoit élevé par tous les degrez militaires, juſques à la dignité de préfet du prétoire. Le fils avoit le courage ferme, l'eſprit pénétrant, le vi- *Vict. epit.*

sage agréable, le discours poli. Julien le relegua, comme il a été dit, pour sa hardiesse à confesser la foi, quand il frappa le ministre des idoles qui l'arrosoit d'eau lustrale. Le jour même de son élection, comme ses soldats vouloient l'obliger à prendre un collegue, il leur dit : Il dépendoit de vous de me choisir pour empereur ; mais puisque je le suis, c'est à moi à juger ce qui est du bien public. Toutefois l'état de l'empire attaqué de tous côtez par les barbares, le fit résoudre à prendre un collegue ; & comme il déliberoit sur ce choix, Dagalaïfe qui commandoit la cavalerie, lui dit : Si vous aimez les vôtres, vous avez un frere ; si vous aimez l'état, cherchez-en un autre. Il ne laissa pas de prendre son frere Valens ; & étant arrivé à C. P. il le déclara empereur, un mois après qu'il le fut lui-même, le cinquiéme des calendes d'Avril, c'est-à-dire, le vingt-huitiéme de Mars. Valens étoit chrétien comme son frere ; mais il n'étoit pas encore baptisé. Ils partagerent l'empire, les officiers & les armées ; ensorte néanmoins que la principale autorité demeura toujours à Valentinien, qui prit l'Occident pour lui, comme le plus violemment attaqué par les barbares, & laissa l'Orient à Valens. Après avoir passé l'hyver à C. P. ils s'avancerent ensemble en Pannonie jusqu'à Sirmium, où ils se séparerent. Valentinien prit le chemin de Milan, & Valens retourna à C. P.

Dès cette année 364. marquée par le consulat de Jovien & de Varronien, ils firent plusieurs loix en faveur du christianisme. Ils leverent la défense d'instruire la jeunesse, le permettant à tous ceux qui s'en trouvoient capables. Ils défendirent les sacrifices nocturnes & les ceremonies magiques. Toutefois Pretextat qui étoit proconsul en Grece, & fort zelé pour le paganisme, aïant representé que la vie seroit insupportable aux païens, si

AN. 364.

Sup. l. XV. n. 9.

Theod. IV. hist. c. 5.
Soz. VI. c. 6.

Amm. XXVI. c. 4.

Theod. IV. c. 12.

Amm. XXVI. c. 5.

L. 6. de med & prof. cod. Th. lib. XIII.

L. 7. c. Th. de malef. lib. IX.
Zozim. lib. 4. p. 735. 736.

AN. 364.

on aboliſſoit les coutumes de leurs peres : on leur permit de les ſuivre, mais ſans y rien ajouter. Car le but de la loi étoit principalement d'abolir les victimes humaines, & les operations cruelles de la magie. Les empereurs permirent même en general dans ce commencement, que chacun ſuivît telle religion qu'il voudroit. Et comme les chrétiens ſe trouvant en liberté, étoient tentez de renverſer les temples des païens, les empereurs permettoient d'y mettre des gardes, pourvû qu'on n'y emploïât pas des chrétiens : comme il paroît par un reſcrit de l'an 365. adreſſé à Symmaque préfet de Rome & païen. Quoique toutes les loix qui furent faites ſous les deux empereurs, portent également leurs noms, ſuivant la coutume : il faut attribuer à Valentinien toutes celles d'Occident. Ainſi Valentinien eſt l'auteur de la loi adreſſée à Viventius préfet des Gaules, qui porte que les perſonnes qui vivent dans la virginité perpetuelle, & les veuves dont la maturité de l'âge promet qu'elles ne ſe remarieront pas, ſeront exemptes de la capitation : auſſi bien que les pupilles de l'un & l'autre ſexe juſqu'à vingt ans, & les femmes juſqu'à ce qu'elles ſoient mariées. Il défendit auſſi aux miniſtres de juſtice, de faire le dimanche aucune pourſuite contre les chrétiens. Il ordonna qu'en faveur du jour de pâque, les priſons ſeroient ouvertes à ceux qui étoient prévenus de crimes : ſi ce n'étoit de ſacrilege, de leze-majeſté & des autres crimes les plus atroces, entre leſquels il compte les adulteres. Il défendit de condamner les criminels à ſervir de gladiateurs dans les ſpectacles.

L. 9. ibid. de malef.

L. 4. cod. Th. de cenſu. l. XIII.

L. 1. de exſecut. lib. VIII. l. 10. de exact. l. X. cod. Th. Lib. 3. l. 4. c. Th. de indulg. l. IX.

L. 1. c. Th. de pœn.

II. Conference de ſaint Hilaire avec Auxence.

L'empereur Valentinien étoit à Milan dès le premier jour de Juin de l'année 364. & il y paſſa la plus grande partie de l'année 365. S. Hilaire y étoit encore, & combattoit avec S. Euſebe de Verceil pour la religion catho-

lique, contre Auxence évêque Arien de Milan. Auxence prévint l'empereur, disant qu'Hilaire & Eusebe étoient des séditieux & des calomniateurs qui l'accusoient faussement d'être Arien, quoiqu'il n'enseignât que la foi catholique. L'empereur voulant établir la paix, fit publier un édit pressant, par lequel il défendoit que personne troublât l'église de Milan. S. Hilaire s'y opposa; & representa à l'empereur qu'Auxence étoit un blasphémateur & un ennemi de J. C. dont la créance n'étoit pas telle que l'empereur pensoit. Valentinien touché de cette remontrance, ordonna qu'ils s'assemblassent avec d'autres évêques environ au nombre de dix, en presence du questeur & du maître des offices. En cette conference, Auxence commença par chicaner, en proposant des fins de non-recevoir, comme dans un tribunal seculier; & disant qu'Hilaire ne devoit point être écouté comme évêque, puisqu'il avoit été condamné par Saturnin au concile de Beziers. S. Hilaire sçut bien se défendre de ce reproche, & les commissaires jugerent que sans s'arrêter aux exceptions, il falloit traiter de la foi suivant l'ordre de l'empereur. Auxence se sentant pressé, & voïant le péril où il s'exposoit en niant la foi catholique : déclara qu'il croïoit Jesus-Christ vrai Dieu, de même divinité & de même substance que le pere : de peur que ce qui s'étoit dit, n'échappât à la memoire de ceux qui avoient assisté à la conference, S. Hilaire presenta aussi-tôt par le questeur un écrit à l'empereur, contenant ce dont on étoit demeuré d'accord : tous furent d'avis qu'Auxence devoit faire la même confession publiquement. Il fut donc obligé de l'écrire : mais après y avoir bien rêvé, il trouva moïen de se joüer de la bonne foi de l'empereur par un écrit dont voici les paroles.

AN. 364.

Gotof. Chron. cod. Theod.

Hilar. cont. Aux. n. 7.

Sup. l. XII. n. 42.

AN. 364.

Ap. Hilar. p. 1270. nov. edit. 1693.

Aux très-heureux & très-glorieux empereurs Valentinien & Valens auguſtes : Auxence évêque de l'égliſe catholique de Milan. J'eſtime, très-pieux empereurs, que la réunion procurée par ſix cens évêques, après tant de travaux ne doit pas être alterée par la conteſtation de quelques particuliers rejettez il y a dix ans, comme on le prouve par écrit. Cette union de tant d'évêques, eſt le concile de Rimini; & ces perſonnes rejettées, ſont S. Hilaire & S. Euſebe de Verceil, condamnez & bannis par la faction des Ariens en 355. Auxence ajoute: Je n'ai jamais connu Arius, je ne l'ai point vû de mes yeux, je ne ſçai point ſa doctrine; mais j'ai crû depuis l'enfance, comme j'ai été inſtruit, & comme j'ai appris dans les ſaintes écritures; jai crû, dis-je, & je croi en un ſeul vrai Dieu, Pere tout-puiſſant, inviſible, impaſſible, immortel; & en ſon Fils unique N. S. J. C. né du Pere avant tous les ſiecles, & avant tout commencement: Dieu, vrai fils d'un vrai Dieu pere, ſelon qu'il eſt écrit dans l'évangile. Il continuë ce qui regarde l'incarnation & le S. Eſprit; puis il ajoute: Je n'ai jamais prêché deux dieux, car il n'y a point deux peres pour les nommer deux dieux, ni deux fils; mais un ſeul fils d'un ſeul pere, Dieu de Dieu, comme il eſt écrit: Il y a un ſeul Dieu pere de qui eſt tout, & un ſeul Seigneur J. C. par qui eſt tout. Les évêques catholiques ont toujours condamné dans leurs aſſemblées toutes les héreſies; mais particulierement dans le concile de Rimini. Et afin que vous connoiſſiez mieux la verité de ce qui s'eſt paſſé, je vous en ai envoïé les actes, & je demande que vous vouliez bien les faire lire. Vous verrez par là que ceux qui ſont dépoſez depuis longtemps, c'eſt à-dire, Hilaire & Euſebe, s'efforcent de faire par tout des ſchiſmes. Car vous ſçavez bien que

Sup. l. XIII. n. 18.

I. Cor. VIII. 6.

l'on ne doit plus toucher à l'expoſition de la foi catholique, qui a été bien faite une fois, ſuivant les ſaintes écritures. AN. 364

III. Ecrit de S. Hilaire contre Auxence. *Hilar. n.* 10.

Auxence aïant donné cet écrit, on répandit dans le peuple qu'il avoit reconnu que J. C. étoit vrai Dieu, de même divinité & de même ſubſtance que le Pere; & qu'il ne s'éloignoit point du ſens de l'expoſition de foi de ſaint Hilaire. Ainſi l'empereur croïant Auxence effectivement catholique, embraſſa ſa communion. Mais S. Hilaire ſoutenoit toujours que ce n'étoit que feinte, que l'on détruiſoit la foi, que l'on ſe mocquoit de Dieu & des hommes. Alors l'empereur Valentinien lui ordonna de ſortir de Milan. Il obéit, & n'aïant plus d'autre moïen de défendre la verité, il publia un écrit adreſſé à tous les évêques & à tous les peuples catholiques, où il découvre toute la fraude d'Auxence. Il montre d'abord, qu'il ne faut pas ſe laiſſer ébloüir par le nom de paix, & que l'égliſe n'a beſoin d'aucun appui temporel, ce qu'il explique ainſi :

Il faut gémir de la miſere & de l'erreur de notre tems, où l'on croit que Dieu a beſoin de la protection des hommes, & on recherche la puiſſance du ſiecle pour défendre l'égliſe de J. C. Je vous prie, vous qui croïez être évêques, de quel appui ſe ſont ſervi les apôtres pour prêcher l'évangile ? Quelles puiſſances leur ont aidé à annoncer J. C. & faire paſſer preſque toutes les nations de l'idolâtrie au culte de Dieu ? Appelloient-ils quelque officier de la cour, quand ils chantoient les loüanges de Dieu en priſon, dans les fers, & après les coups de foüet. Saint Paul formoit-il l'égliſe de J. C. par des édits de l'empereur, quand il étoit lui-même un ſpectacle dans le théatre ? Je penſe qu'il ſe ſoutenoit par la protection de Neron, de Veſpaſien ou de Decius, dont la haine a

Hil. Aux. n. 3.

Act. XVI. 25.

relevé le luſtre de la doctrine celeſte. Lorſqu'ils ſe nour-
AN. 364. riſſoient du travail de leurs mains, qu'ils s'aſſembloient en ſecret dans des chambres hautes, qu'ils parcouroient les bourgades, les villes, & preſque toutes les nations par mer & par terre ; malgré les ordonnances du ſénat, & les édits des princes, je croi qu'alors ils n'avoient pas les clefs du roïaume des cieux ? Au contraire, la puiſſance de Dieu contre la haine des hommes n'a-t'elle pas paru manifeſtement, en ce que plus on défendoit de prêcher J. C. & plus il étoit prêché ? Maintenant helas ! les avantages humains rendent recommandable la foi divine, & cherchant à autoriſer le nom de J. C. on fait croire qu'il eſt foible par lui-même. L'égliſe menace d'exils & de priſons, & veut ſe faire croire par force, elle qui a établi ſon autorité par les exils & les priſons. Elle attend comme une grace que l'on communique avec elle, après s'être établie par la terreur des perſecutions : elle bannit les évêques, après s'être étenduë par le banniſſement des évêques, elle ſe glorifie d'être aimée du monde, elle qui n'a pû être à J. C. ſans être haïe du monde. Telle eſt l'égliſe en comparaiſon de celle qui nous avoit été confiée, & que nous laiſſons perdre maintenant.

Enſuite S. Hilaire rapporte ce qui s'étoit paſſé à Milan, & découvre les artifices de l'écrit d'Auxence. Premierement, dit-il, il donne pour ſainte la confeſſion de foi de Nicée en Thrace, extorquée par violence & rejettée de tout le monde. Auxence ne nommoit pas Nicée en Thrace. Mais la formule de Rimini ſur laquelle il appuïoit, étoit en effet la même. S. Hilaire continuë : Il dit qu'il ne connoît point Arius, quoiqu'il ait été fait prêtre à Alexandrie dans l'égliſe Arienne à laquelle Gregoire préſidoit. On étoit convenu d'écrire que J. C. eſt

n. 8.
Sup. l. XIV. *n.* 13. 14.

vrai

vrai Dieu de même divinité & de même ſubſtance que le pere : cependant il mets ces paroles d'un artifice diabolique ; que J. C. eſt né devant tous les temps, Dieu vrai fils : afin que, ſelon les Ariens, le vrai ſe rapporte à *fils* & non pas à *Dieu*. On ne peut bien exprimer en françois l'équivoque des paroles latines : *Deum verum filium*, où le *verum* ſe peut rapporter également au mot qui precede & au mot qui ſuit. S. Hilaire continuë : Et pour montrer encore plus la difference de cette expreſſion, on ajoute : D'un vrai Dieu pere : pour marquer que le pere eſt vraïement Dieu, & que J. C. n'eſt vraïement que fils. Dans la ſuite du diſcours, Auxence dit, qu'il n'y a qu'une divinité, & ne l'attribuë pas au fils, mais au pere ſeul. Il dit qu'il n'enſeigne pas deux dieux, parce qu'il n'y a pas deux peres. Qui ne voit que la divinité unique eſt propoſée comme appartenant au pere ſeul ? d'où viennent ces paroles du ſtile de ſatan : Nous connoiſſons un ſeul vrai Dieu pere. Et encore : Le fils ſemblable ſelon les écritures, au pere qui l'a engendré. Si cela eſt écrit quelque part dans les livres ſacrez, il peut ſe juſtifier : mais ſi le pere & le fils ſont un par la verité de la divinité, pourquoi prefere-t'on l'opinion imparfaite de la reſſemblance ? Il eſt vrai, J. C. eſt l'image de Dieu : mais l'homme l'eſt auſſi. Vous nommez J. C. Dieu : Moïſe eſt nommé le Dieu de Pharaon. Vous nommez J. C. fils & premier né de Dieu : Iſraël eſt auſſi nommé ſon premier né. Vous dites que J. C. eſt né devant les temps : le démon auſſi eſt créé avant les tems & les ſiecles. Vous ne refuſez à J. C. que ce qu'il eſt : c'eſt-à-dire de le reconnoître vrai Dieu, d'une même divinité & d'une même ſubſtance que le pere. Si vous le croïez, pourquoi ne l'avez-vous pas écrit ſimplement ? Si vous ne le croïez pas, pourquoi ne l'avez-vous pas ſimplement nié ? Il avoit marqué

AN. 364.

n. 14

Ex. VII. 1.

Ex. IV. 22.

n. 6.

AN. 364. auparavant que ces expreſſions artificieuſes des Ariens empêchoient le peuple catholique de perir ſous leur conduite, parce qu'il jugeoit de la foi de ces faux docteurs par leurs paroles : enſorte, dit-il, que les oreilles du peuple ſont plus pures que le cœur de ſes évêques.

n. 12. Il finit en exhortant les catholiques à fuir la communion des Ariens. Vous faites mal, dit-il, de tant aimer les murailles; de reſpecter l'égliſe dans les bâtimens, de faire valoir ſous ce prétexte le nom de paix. Peut-on douter que l'antechriſt ne doive s'aſſeoir dans ces mêmes lieux ? les montagnes, les forêts, les lacs, les priſons, les gouffres me ſemblent plus sûrs : puiſque l'eſprit de Dieu y a fait parler les prophetes. S. Hilaire dit ceci contre ceux qui aimoient mieux s'aſſembler avec les Ariens, que de quitter les lieux où ils avoient accoutumé de prier, pour s'aſſembler à la campagne & dans des lieux écartez ; comme il étoit ordinaire en Orient. C'eſt ainſi que ce S. évêque s'oppoſoit à Auxence, conſervant toujours un grand reſpect envers l'empereur. Il retourna à Poitiers, & y mourut en paix la quatriéme année de Valentinien 367. de J. C. On y conſerva un livre des évangiles qu'il avoit écrit en Grec de ſa main, où S. Jean étoit enſuite de S. Mathieu. Son ſepulchre fut celebre par un très-grand nombre de miracles pendant pluſieurs ſiecles ; & en pluſieurs anciens ſacramentaires, on trouve ſon nom dans le canon de la meſſe, au premier rang après les martyrs. S. Euſebe de Verceil mourut quelque-temps après: au moins ne ſçait-on rien de lui depuis cette diſpute ; & Auxence fut auſſi combattu par Philaſtre évêque de Breſſe, & par Evagre prêtre d'Antioche, qui étoit venu en Italie avec S. Euſebe.

Vita S. Hilar. in edit. an. 1693.

Pagi ad an. 369. n. 3.

Gaud. vita S. Philaſtr.

Hier. ep. 48.

I V. Concile de Lampſaque.

Dès le commencement de ce regne, les évêques d'Helleſpont & de Bithynie, & tous les autres Macedo-

niens ou Demi-Ariens obtinrent la permiſſion des empereurs de s'aſſembler, pour redreſſer la doctrine de la foi. Ce fut à Lampſaque ville voiſine du détroit de l'Helleſpont, qu'ils tinrent leur concile, la ſeptiéme année après celui de Seleucie, ſous le conſulat des deux empereurs Valentinien & Valens, c'eſt-à-dire, l'an 365. Ils y paſſerent deux mois à déliberer, & enfin ils ordonnerent que ce qui avoit été fait à C. P. en 360. à la pourſuite d'Eudoxe & d'Acace chef des Anoméens, ſeroit nul: que l'on n'auroit pas plus d'égard à l'expoſition de foi, qui avoit été apportée, comme étant celle des évêques Occidentaux, c'eſt-à-dire, à celle de Rimini. Que l'on tiendroit l'opinion, que le fils eſt ſemblable au pere en ſubſtance; & que l'addition de ſemblable étoit neceſſaire, pour ſignifier la difference des hypoſtaſes. Que l'on ſuivroit par toutes les égliſes la confeſſion de foi de Seleucie, propoſée auparavant à la dédicace de l'égliſe d'Antioche. Que ceux qui avoient été dépoſez par les Anoméens reprendroient leurs ſieges, comme chaſſez injuſtement. Que ſi quelqu'un vouloit les accaſer, il s'expoſeroit à la même peine, en cas de calomnie. Que les juges ſeroient les évêques orthodoxes du païs, aſſemblez avec ceux des provinces voiſines, dans l'égliſe où ſeroient les témoins de la conduite de l'accuſé. Voilà ce qu'ordonnerent les évêques du concile de Lampſaque. Ils appellerent enſuite les Anoméens, & leur offrirent de les recevoir à penitence; & comme ils ne s'y ſoumirent pas, les Demi-Ariens notifierent leurs decrets à toutes les égliſes.

AN. 364.

Socr. IV. c. 2. 4.
Sozom. VI. c. 7.
V. Pagi an. 365. n. 2.

Sup. l. XIV. n. 21.

Sup. l. XIV. n. 16. XII. n. 11.

Ils prévoïoient bien qu'Exdoxe mettroit la cour de ſon côté, c'eſt pourquoi ils reſolurent de le prévenir, & vinrent trouver à Heraclée l'empereur Valens, pour l'inſtruire de ce qu'ils avoient fait à Lampſaque. Mais Eudoxe avoit gagné déja l'empereur & ceux qui l'environnoient.

AN. 365. Ainſi quand les députez de Lampſaque s'adreſſerent à lui, il les exhorta à n'avoir point de differend avec Eudoxe: & comme ils s'en défendoient, & ſe plaignoient de la ſurpriſe dont on avoit uſé à C. P. & des artifices avec leſquels on avoit renverſé les decrets de Seleucie: il ſe mit en colere, les envoïa en exil, & fit donner les égliſes à ceux du parti d'Eudoxe.

V. Revolte de Procope & ſa mort.

Il commença ainſi à perſecuter les Demi Ariens & les catholiques: mais cette premiere perſecution fut interrompuë par la guerre civile contre Procope. C'étoit ce parent de Julien qu'il avoit deſtiné à regner à ſa place, & qui avoit pris ſoin de ſa ſepulture. Il s'étoit caché depuis ce temps-là; & demeura quelque-temps près de Calcedoine, dans une maiſon de campagne de l'heretique Eunomius. De-là il paſſa ſecretement à C. P. & profitant de l'abſence de Valens qui étoit en Orient, & de la haine que lui attiroit l'avarice & la cruauté de Petrone ſon beau-pere, il ſe fit reconnoître empereur le vingt-huitiéme Septembre cette même année 365. Valens avoit marché vers la Syrie pour s'oppoſer aux Perſes, en cas qu'ils vouluſſent rompre la tréve, & s'étoit arrêté à Ceſarée en Cappadoce. Il revint ſur ſes pas: Procope eut d'abord quelques avantages: mais il fut enfin abandonné par les ſiens dans la bataille qui ſe donna près de Nicolie en Phrygie: d'où s'étant ſauvé dans les bois, il fut arrêté par deux de ſes capitaines, & amené à Valens qui lui fit trancher la tête le vingt-ſeptiéme de Mai 366. autrement le ſixiéme des calendes de Juin, ſous le conſulat du jeune Gratien, fils de Valentinien, avec Dagalaïfe.

Sup. l. XV. *n.* 44.

Philoſt. IX. *c.* 5.

Idac. faſt.

Amm. XXVI. *c.* 9.

Idac. faſt.

Valens étant en Orient; voulut punir le philoſophe Maxime: celui qui avoit perverti Julien & l'avoit gouverné juſques à la fin par ſes illuſions & ſes impoſtures.

Il avoit auſſi accuſé auprès de lui Valentinien, comme aïant commis des impietez contre le paganiſme. Valens ſe fit donc amener Maxime avec Priſcus, qui n'étant pas trouvé coupable fut renvoïé, & s'en retourna en Grece. Pour Maxime, le peuple crioit contre lui dans les theatres, & pluſieurs ſe plaignoient à l'empereur de ſa mauvaiſe conduite: il fut condamné à une très-groſſe amende, parce que l'on étoit perſuadé qu'il avoit beaucoup pillé. On lui fit auſſi ſouffrir de cruels tourmens; & pour s'en délivrer, il chargea ſa femme qui étoit préſente, de lui acheter du poiſon. Elle en voulut boire la premiere & en mourut: Maxime n'en but point, mais il fut délivré par Clearque, qui fut fait proconſul d'Aſie dans le temps de la revolte de Procope; & qui perſuada même à l'empereur Valens de le laiſſer en liberté, après avoir moderé l'amende. C'eſt ainſi que Maxime ſe ſauva pour cette fois. Le medecin Oribaſe, autre confident de Julien, fut dépoüillé de ſon bien & banni chez les barbares.

AN. 366.

Zoſim. lib. IV. p. 735.
Eunap. in MAX. p. 98.

Liban. or. fun. p. 327.

Eunap. Oribaſ. p. 173.

La guerre civile n'aïant duré que ſix mois, Valens recommença bien-tôt à troubler ceux qui n'étoient pas dans ſes ſentimens ſur la religion. Il étoit extrêmement irrité contre les évêques du concile de Lampſaque, parce qu'ils avoient condamné les Ariens & la formule de Rimini. Dans cette colere, il fit venir de Cyzique Eleuſius, & aïant aſſemblé des évêques Ariens, il le preſſa d'embraſſer leur communion. D'abord Eleuſius reſiſta courageuſement: mais la crainte de l'exil & de la perte de ſes biens, lui fit faire ce que l'on voulut. Il s'en repentit auſſi tôt: & étant retourné à Cyzique, il confeſſa ſon peché devant tout le peuple; ſe plaignant avec larmes de la violence qu'on lui avoit faite, & les exhortant à choiſir un autre évêque: mais le peuple de Cyzique avoit tant de reſpect pour ſa vertu, qu'ils ne

VI. Valens ſoutient les Ariens.

Sozom. VI. c. 8. Socr. IV. c. 6.

AN. 366.

purent se resoudre à lui donner un successeur. Les catholiques de C. P. c'est-à-dire ceux qui suivoient la foi de Nicée ne furent pas mieux traitez que les Demi-Ariens. Les Novatiens furent envelopez avec eux dans la persecution, comme aïant la même foi sur la Trinité : les uns & les autres furent chassez de la ville. L'empereur fit fermer les églises des Novatiens : car pour les catholiques ils n'en avoient plus depuis qu'elles leur avoient été ôtées par Constantius.

Sozom. VI. *c.* 9.

VII. Députation des Orientaux en Occident.

Les Demi-Ariens se voïant ainsi persecutez par Eudoxe & par les purs Ariens, & n'aïant pas la liberté de s'assembler en un seul lieu, tinrent divers petits conciles à Smyrne, en Pisidie, en Isaurie, en Pamphylie & en Lycie; convinrent ensemble qu'il falloit en cette extrêmité avoir recours à l'empereur Valentinien & au pape Libere, & qu'il valoit mieux embrasser la foi des Occidentaux, que communiquer avec le parti d'Eudoxe. Ils envoïerent donc Eustathe de Sebaste, Silvain de Tarse & Theophile de Castabale en Cilicie : avec ordre de ne point disputer avec Libere sur la foi, mais de communiquer avec l'église Romaine, & d'approuver la créance du consubstantiel. Les lettres dont ils les chargerent, s'adressoient au pape Libere & aux évêques d'Occident, comme à ceux qui aïant conservé la foi pure depuis les apôtres, étoient plus obligez que les autres à la maintenir.

Soc. IV. *c.* 11.

Sozom. VI. *c.* 10.

Les députez étant arrivez en Italie, trouverent que l'empereur Valentinien en étoit parti sur la fin de l'an 365. pour aller en Gaule faire la guerre aux barbares. Ils ne jugerent pas à propos de le suivre dans un païs où les chemins n'étoient pas libres à cause de la guerre : ils demeurerent à Rome, & rendirent au pape Libere les lettres dont ils étoient chargez. D'abord le pape ne

Amm. XXVI. *c.* 5.

Soc. IV. *c.* 11.

vouloit point les recevoir : les regardant comme des Ariens qui avoient aboli la foi de Nicée. Ils répondirent, qu'ils étoient revenus de l'erreur, & qu'ils avoient rejetté depuis long-temps la créance des Anoméens, & confessé le fils semblable au pere en toutes choses : qu'il n'y avoit point de difference entre le semblable & le consubstantiel. Libere leur demanda leur confession de foi par écrit, & ils la donnerent telle que nous l'avons encore. AN. 366. *Ibid. c. 12.*

Ils y déclarerent comme députez du concile de Lampsaque vers le pape & vers tous les évêques d'Italie & d'Occident, que l'on doit tenir inviolablement la foi du concile de Nicée : que le consubstantiel y a été mis saintement & religieusement contre l'erreur d'Arius. Ils condamnent Arius & sa doctrine impie, avec ses disciples & ses adherans. Ils condamnent tous les heretiques : les Sabelliens, les Patropassiens, les Marcionites, les Photiniens, les Marcelliens & Paul de Samosate : leur doctrine & tous leurs adherans ; enfin toutes les heresies contraires à la foi de Nicée. Ils condamnent particulierement l'exposition qui fut luë au concile de Rimini ; & qui aïant été apportée à C. P. de Nicée en Thrace, fut souscrite par ceux que l'on avoit séduits avec parjure. Or notre foi, disent-ils, & celle des évêques dont nous sommes députez est telle : Nous croïons un seul Dieu, & le reste. Ils transcrivent tout au long le symbole de Nicée, mettent leurs souscriptions, & ajoutent : Si quelqu'un après cette exposition de foi veut intenter contre nous ou contre ceux qui nous ont envoïé quelque accusation : qu'il vienne avec des lettres de votre saintеté devant les évêques orthodoxes, que vous aurez approuvez ; qu'il y soit jugé avec nous ; & que celui qui sera convaincu soit puni. L'original de cette déclaration demeura en dépôt à Rome. *Sozom. VI. c. 5.* *Basil. ep. 82. p. 911. D.*

AN. 366.

Le pape Libere aïant pris ainſi ſes ſeuretez avec les députez des Orientaux, les reçut à ſa communion, & les renvoïa avec une lettre adreſſée aux évêques qui les avoient députez, avec cette ſouſcription : A nos chers freres & collegues Evethius, Cyrille & les autres, qui y ſont nommez juſques au nombre de ſoixante-quatre ; & à tous les évêques orthodoxes d'Orient, Libere évêque, & les évêques d'Italie & d'Occident, ſalut en N. S. Le pape mettant ainſi leurs noms avant le ſien, uſe envers eux de la même civilité, dont ils avoient uſé envers lui. Il témoigne la joïe avec laquelle il a reçu les marques de la pureté de leur foi & de leur union avec tous les Occidentaux. Il releve la foi de Nicée : il dit que l'effort que les Ariens ont fait à Rimini pour l'ébranler, eſt demeuré inutile. Car, ajoute-il, preſque tous ceux qui avoient été ſéduits ou forcez, ſont revenus, ont anathematiſé l'expoſition de Rimini, ſouſcrit à la foi de Nicée, & ſont rentrez dans notre communion, animez d'une plus forte indignation contre la doctrine d'Arius & contre ſes diſciples.

V. Valeſ. ad Soc. p. 40. C.

VIII. Mort de Libere. Damaſe pape. Schiſme d'Urſin.

Le pape Libere ne ſurvêcut pas long-temps à cette réünion des Orientaux. Il mourut le huitiéme des calendes d'Octobre, ſous le conſulat de Gratien & de Dagalaïfe, c'eſt à-dire le vingt quatriéme Septembre l'an 366. après avoir tenu le S. ſiege pendant quatorze ans & quelques mois. Sa chute n'a pas empêché que ſa memoire n'ait été en veneration, & que les évêques les plus illuſtres de ce temps là, S. Epiphane, S. Baſile, & S. Ambroiſe ne l'aïent nommé avec les marques ordinaires de reſpect. On élut à ſa place Damaſe Eſpagnol de naiſſance, dont le pere nommé Antoine avoit été ſucceſſivement excepteur ou écrivain, lecteur, diacre, & enfin prêtre de l'égliſe Romaine attaché au titre de S. Laurent.

Lib. Marcell. præf. p. 4. Sup. l. XIII. n. 10. Epiph. hæreſ. 75. n. 2. Baſ. ep. 74. p. 875. D. Ambr. de Virg. lib. III. c. 1. & 4. Damaſ. Carm. 78.

rent. Damaſe ſervit en la même égliſe que ſon pere, & garda la continence parfaite, au rapport de S. Jerôme. Lorſque Libere fut banni par Conſtantius en 355. il étoit déja diacre de l'égliſe Romaine ; & s'engagea par un ſerment ſolemnel avec le reſte du clergé de Rome, à ne recevoir jamais d'autre pape du vivant de Libere, qu'il accompagna quelque-temps à Berée dans ſon exil. Il avoit plus de ſoixante ans quand il fut élu pape, & il fut ordonné dans la baſilique de Lucine, autrement de ſaint Laurent qui étoit ſon titre.

AN. 366.

Hier. ep. 50. ad Pamm. c. 7.

Marcel. præf. libel. p. 2. 3.

Peu de temps après, Urſin auſſi diacre de l'égliſe Romaine ne pouvant ſouffrir que Damaſe lui eut été préféré, aſſembla une troupe de gens ſéditieux dans une autre baſilique, & perſuada à Paul évêque de Tibur, homme groſſier & ignorant, de l'ordonner évêque, contre la regle de la tradition generale, qui vouloit trois évêques pour en ordonner un ; & contre l'ancienne coutume de l'égliſe Romaine, dont l'évêque devoit être conſacré par celui d'Oſtie. Le peuple prit parti dans ce ſchiſme, & en vint à la ſédition. Juventius préfet de Rome, & Julien préfet de l'annone, c'eſt-à-dire, des vivres, envoïerent en exil Urſin avec les diacres Amantius & Loup ſes principaux fauteurs : il y eut auſſi ſept prêtres arrêtez & chaſſez de la ville. Mais le peuple du parti d'Urſin les arracha aux officiers qui les menoient, & les conduiſit auſſi-tôt à la baſilique de Libere, autrement de Sicine où Urſin avoit été ordonné. C'eſt aujourd'hui l'égliſe de ſainte Marie Majeure. Le peuple du parti de Damaſe s'aſſembla avec des épées & des bâtons, & aſſiegea la baſilique le vingt-cinquiéme d'Octobre à huit heures du matin, la même année 366. Il y eut un grand combat. On rompit les portes de la baſilique, on y mit le feu, on en découvrit le toit ; &

Ruf. 11. hiſt. c. 10.
Hier. Chr. an. 367.

Sulp. liv. 1x. n. 34.
Ex Aug. brevic. coll. c. 16.

Amm. XXVII. c. 3.

AN. 366.

enfin on y trouva les corps de cent trente ſept perſonnes tuées, de l'un & l'autre ſexe. Le préfet Juventius ne pouvant appaiſer la ſédition, fut contraint de ſe retirer à une maiſon de campagne.

Ammian Marcellin auteur païen, qui vivoit alors, rapportant cette hiſtoire, blâme également l'animoſité des deux partis, & ajoute : Quand je conſidere la ſplendeur de Rome, je ne nie pas que ceux qui deſirent cette place, ne doivent faire tous leurs efforts pour y arriver, puiſqu'elle leur procure un établiſſement ſûr, où ils ſont enrichis des offrandes des dames : ils ſortent dans des chariots, vêtus ſplendidement, & font ſi bonne chere, que leurs tables ſurpaſſent celles des rois. Ils pourroient être veritablement heureux, ſi, mépriſant la grandeur de Rome, ils imitoient la vie de quelques prélats des provinces, qui par la frugalité de leur nourriture, la pauvreté de leurs habits & la modeſtie de leurs yeux baiſſez vers la terre, ſe rendent recommandables au Dieu éternel & à ſes vrais adorateurs. Ces dernieres paroles d'Ammian meritent plus de créance, que ce qu'il dit des papes. Il falloit toutefois que leur vie eut quelque éclat exterieur, puiſqu'au rapport de S. Jerôme, Pretextat qui fut depuis préfet de Rome, diſoit par plaiſanterie au même pape Damaſe : Faites-moi évêque de Rome, & auſſi-tôt je ſerai chrétien. Dès le commencement de ce ſchiſme, Valentinien ordonna que l'évêque de Rome examineroit les cauſes des autres évêques, avec ſes collegues ; & en general il ordonna par une loi, que dans les cauſes de la foi, ou de l'ordre eccleſiaſtique, le juge devoit être d'une dignité égale : c'eſt-à-dire, que les évêques ſeroient jugez par des évêques, & non par des laïques.

Hier. epiſt. 61. ad Pamnach. c. 3.

Ep. conc. Rom. an. 378. to. 2. conc. p. 1001.

Ambr. p. 21. ad Valentin. al. 13. aut. 32.

IX. Concile de Tyane.

Euſtathe & les autres députez des Orientaux, étant

partis de Rome avec la lettre du pape Libere, s'en allerent en Sicile, & y firent assembler un concile des évêques du païs, devant lesquels ils approuverent la foi de Nicée, & le terme de consubstantiel, comme ils avoient fait à Rome; & les évêques de Sicile leur donnerent des lettres conformes à celles de Libere. Eustathe en particulier alla en Illyrie; & ce fut lui apparemment qui fit revenir du pur Arianisme Germinius évêque de Sirmium. Car nous avons une profession de foi, où il déclare qu'il croit le Fils de Dieu semblable au Pere, en divinité, en puissance, en gloire, en sagesse, en tout. Les autres évêques Ariens d'Illyrie, dont les principaux étoient Valens, Ursace & Pallade, furent allarmez de cette retractation de Germinius, & lui en écrivirent plusieurs lettres, dont l'une est dattée du quinziéme des calendes de Janvier, sous le consulat de Gratien & de Dagalaïfe, c'est à-dire, le dix-huitiéme Decembre 366. mais Germinius persista à soutenir le Fils semblable au Pere en tout, excepté l'innascibilité.

ANN. 366.

Socr. IV. *c.* 12.

Epist. Illyr. ap. Theod. IV. *c.* 9.

Les députez du concile de Lampsaque étant revenus en Orient, trouverent un concile assemblé à Tyane, où étoient Eusebe évêque de Cesarée en Cappadoce, Athanase d'Ancyre, Pelage de Laodicée, Zenon de Tyr, Paul d'Emese, Otrée de Melitine, le saint vieillard Gregoire de Nazianze & plusieurs autres qui avoient assisté au concile d'Antioche sous Jovien en 363. où fut établie la foi du consubstantiel. En ce concile de Tyane, on lut les lettres de Libere & des évêques d'Italie, de Sicile, d'Afrique & de Gaule, que les députez avoient apportées; & l'on peut croire que les Occidentaux les avoient données volontiers, pour effacer la honte du concile de Rimini. Les peres du concile en eurent une très-grande joïe: ils rétablirent Eustathe de Sebaste,

Hilar. fragm. 13. 14. 15.

Sup. l. XV. *n.* 59.

Bas. ep. 74. *p.* 875. *D.*

AN. 366. autrefois dépoſé, & le reçurent comme évêque catholique ; & ils écrivirent à toutes les égliſes d'Orient, de lire les décrets des évêques d'Aſie, qui avoient envoïé ces députez, les lettres de Libere & des Occidentaux, & de faire reflexion ſur leur nombre. Car, diſoient-ils, vous trouverez que tous ces évêques enſemble ſont beaucoup plus que ceux du concile de Rimini. Ils les exhortoient donc à entrer dans leur communion, & à le déclarer par écrit. Ils les invitoient auſſi à s'aſſembler à Tarſe en Cilicie avant la fin du printemps, à un certain jour qu'ils marquoient : apparemment ils vouloient prévenir les chaleurs de l'été exceſſives en Cilicie. Il y eut pluſieurs meſſages pour cet effet, principalement vers les évêques catholiques ; & dans ce concile de Tarſe, on devoit confirmer la foi de Nicée, & appaiſer toutes les diſputes.

Ep. 82. p. 911. D.

X. Commencement de la perſecution de Valens.

Mais comme on étoit prêt à le tenir, environ trente-quatre évêques Aſiatiques s'aſſemblerent dans la Carie. Ils loüoient le zele pour la réunion des égliſes, mais ils rejettoient le mot de conſubſtantiel, & vouloient que l'on s'en tînt à la confeſſion de foi de la dédicace d'Antioche & de Seleucie, qu'ils ſoutenoient être l'ouvrage du martyr S. Lucien. Il y eut un plus puiſſant obſtacle au concile de Tarſe. L'empereur Valens à la ſollicitation d'Eudoxe de C. P. écrivit aux évêques, & leur défendit avec menaces de tenir ce concile ; & d'ailleurs il ordonna aux gouverneurs des provinces de chaſſer des égliſes les évêques dépoſez ſous Conſtantius, qui avoient repris leurs ſieges ſous Julien. On croit que ceci ſe paſſoit au commencement de l'an 367.

Sozom. VI. c. 12.

V. Pag. an. 370. n. 3.

Socr. IV. c. 13.

En vertu de cet ordre, les officiers qui commandoient en Egypte, & particulierement le préfet Tatien, voulurent ôter les égliſes à S. Athanaſe, & le chaſſer d'A-

AN. 367.

lexandrie ; car l'ordonnance de l'empereur portoit de grandes peines contre les magiſtrats & contre les officiers qui ſervoient ſous eux, s'ils manquoient à l'executer, c'eſt-à-dire, à des amendes, & même des punitions corporelles. Les Chrétiens s'étant aſſemblez, prierent le préfet de ne pas chaſſer légerement leur évêque ; & de bien examiner les termes de l'ordonnance. L'empereur veut, diſoient-ils, que l'on chaſſe ſeulement ceux qui ſont revenus ſous Julien, après avoir été chaſſez ſous Conſtantius. Athanaſe a véritablement été chaſſé ſous Conſtantius, mais il a été rappellé par lui-même. Julien qui a rappellé tous les autres, l'a perſecuté lui ſeul ; & c'eſt Jovien qui l'a rappellé. Le préfet ne ſe rendit point à ces raiſons : mais le peuple fidele continuoit de lui réſiſter, & d'empêcher qu'il ne fiſt violence à ſaint Athanaſe. Voïant donc le peuple s'amaſſer de toutes parts, la ville pleine de tumulte, & la ſédition prête à éclater, il en avertit l'empereur, & laiſſa cependant ſaint Athanaſe à Alexandrie.

Pluſieurs jours après comme la ſédition paroiſſoit appaiſée, S. Athanaſe ſortit ſecretement le ſoir, & ſe cacha dans une maiſon de campagne. Mais la même nuit le préfet d'Egypte & le commandant des troupes, ſe ſaiſirent de l'égliſe où le ſaint évêque demeuroit ordinairement : car ils croïoient que le peuple ne penſoit plus à s'émouvoir ; & d'ailleurs c'étoit l'heure où tout le monde dormoit. Ils chercherent donc S. Athanaſe par tout, même dans les chambres les plus hautes, & ſe retirerent ſans rien faire, fort étonnez de ne le point trouver. De quelque maniere qu'il eut été averti, ſoit par un ange, comme crurent quelques-uns, ſoit par une voïe naturelle, il eſt certain qu'il ſe retira fort à propos ; & ce fut en cette occaſion qu'il ſe cacha dans le ſepulchre de ſon

AN. 367.

pere. Il pouvoit y demeurer ſans incommodité ; car chez les anciens, particulierement en Egypte, les ſépulchres étoient des bâtimens en pleine campagne, ſi conſiderables, qu'il y avoit des logemens. C'eſt ainſi que ſaint Athanaſe ſe retira pour la quatriéme fois, de peur d'être l'occaſion des maux qui ſuivent ordinairement les émotions populaires. Il ne demeura que quatre mois dans ce ſepulchre ; car l'empereur Valens donna bien-tôt ordre de le rappeller. On croit qu'il le donna malgré lui ; craignant que Valentinien ſon frere, qui ſoutenoit la foi de Nicée, ne trouvât mauvais qu'il maltraitât un ſi grand homme : ou que ſes admirateurs, qui étoient en grand nombre, ne fiſſent quelque mouvement préjudiciable à l'état. Peut-être que les chefs des Ariens craignirent que S. Athanaſe n'allât trouver les empereurs, qu'il ne fiſt changer de ſentiment à Valens, ou n'animât Valentinien contre lui. Car ils avoient vû les effets de ſon puiſſant genie ſur Conſtantius : qui fut trop heureux de lui accorder ſon rappel, & de le preſſer même de retourner en Egypte. Ce ſont les conjectures de l'hiſtorien Sozomene. Il eſt certain que ſaint Athanaſe fut épargné dans la perſecution de Valens, qu'il demeura paiſible dans ſon égliſe, & que l'Egypte fut tranquille pendant ce qui lui reſta de vie. Ce n'eſt pas que Lucius ne preſſât ſouvent Valens de l'envoïer à Alexandrie, dont les Ariens l'avoient ordonné évêque : mais la crainte du peuple le retenoit.

Epiph. hær. 68. n. 10.

Theod. IV. c. 12. Hier. Chr. an. 368.

Valens avoit reſolu de marcher contre les Goths, qui avoient paſſé le Danube, & ravageoient la Thrace. Mais avant que de s'expoſer aux périls de cette guerre, il voulut recevoir le baptême, & le reçut en effet de la main d'Eudoxe, le fameux Arien qui tenoit alors le ſiege de C. P. Dans la céremonie même, Eudoxe lui

fit jurer de demeurer toujours dans sa créance, & de poursuivre par tout ceux du sentiment contraire. C'est ainsi que Valens acheva de se livrer aux Ariens, avec lesquels sa femme Albia Dominica avoit commencé de l'engager. L'heretique Eunomius avoit été condamné par sentence d'Auxone, préfet du prétoire, à aller en exil en Mauritanie, comme complice de la conjuration de Procope. Il marchoit pendant l'hyver pour se rendre au lieu de son exil. Mais étant arrivé à Murse en Pannonie, il y fut reçu à bras ouverts par l'évêque Valens, Arien comme lui. L'empereur y vint aussi avec Domnin évêque de Marcianopole aussi Arien. Ces deux évêques soutinrent qu'Eunomius avoit été calomnié, & representerent à l'empereur sa disgrace d'une maniere si pathetique, qu'il révoqua la condamnation d'exil. Il vouloit même voir Eunomius: mais Eudoxe de Constantinople l'en empêcha par artifice, craignant sans doute la diminution de son crédit. L'empereur Valens persecuta plus ouvertement les Catholiques trois ans après, lorsqu'il se trouva en liberté aïant terminé la guerre contre les Goths. AN. 367. *Philost. IX. 6. 8.*

Cependant l'empereur Valentinien fut attaqué dans les Gaules d'une dangereuse maladie, qui fit craindre quelque mouvement pour la succession de l'empire. Pour le prévenir, si-tôt qu'il fut gueri, il déclara auguste son fils Gratien âgé seulement de huit ans. Ce fut à Amiens le neuviéme des calendes de Septembre, c'est-à-dire le vingt-quatriéme d'Août de cette année 367. Valentinien avoit eu ce fils de Severa, qu'il répudia ensuite, & épousa Justine, veuve de tyran Magnence, à cause de sa beauté, il en eut un fils nommé Valentinien comme lui, & trois filles. *Amm. XXVII. c. 6. Zos. l. 4. p. 742. Socr. IV. c. 2. Idac. fast. Cuug. famil. Byss. Zos. IV. p. 767. Socr. IV. c. 31.*

C'est à peu près le temps où saint Hilarion mourut

IX. Voïage de S. Hi-

dans l'isle de Chypre après avoir inutilement cherché à se cacher en divers païs. Il avoit demeuré un an dans le desert d'Oasis, quand un de ses disciples nommé Adrien, lui apporta la nouvelle que Julien étoit mort, & qu'un empereur chrétien regnoit à sa place : l'invitant à retourner à son monastere de Palestine. Le saint rejetta bien loin cette proposition, & aïant loué un chameau, il vint à Paretoine où il s'embarqua pour passer en Sicile avec un de ses disciples nommé Zanan. Au milieu de la

An. 367. Hilarion & sa mort.

v. 30. mer le fils du patron fut saisi du démon, & commença à crier : Hilarion serviteur de Dieu, pourquoi ne nous laisse-tu pas en repos du moins sur mer ? Donne-moi le temps d'arriver à terre. Il répondit : Si mon Dieu te le permet, demeure. S'il te chasse, pourquoi t'en prens-tu à un pecheur & un mendiant ? Il parloit ainsi, de peur que les mariniers & les marchands ne le découvrissent quand ils seroient arrivez. L'enfant fut délivré peu de temps après ; mais le saint fit promettre au pere & à tous les autres, qu'ils ne diroient son nom à personne. Etant abordez à Pachin en Sicile, il offrit au patron pour païer son passage & celui de son disciple, un livre des évangiles, qu'étant jeune il avoit écrit de sa main. Le patron le refusa, d'autant plus qu'il voïoit qu'ils n'avoient pour tout bien que ce livre & les habits qu'ils portoient.

S. Hilarion craignant d'être découvert par les marchands d'Orient, s'avança dans les terres à vingt milles de la mer, & s'arrêta dans un lieu desert, où ramassant du bois, il faisoit tous les jours un fagot, qu'il mettoit sur le dos de son disciple, afin de le vendre au prochain village & d'acheter un peu de pain pour eux, & pour ceux qui venoient par hazard les trouver. Cependant un possedé s'écria à Rome dans l'église de S. Pierre:

v. 31. Il y a quelques jours qu'Hilarion serviteur de J. C. est entré

entré en Sicile ; il croit être bien caché : mais je m'en vais le découvrir. En effet : il s'embarqua avec ſes eſclaves, aborda à Pachyn, alla ſe proſterner devant la cabane du ſaint vieillard, & fut auſſi-tôt délivré. Depuis ce temps-là une multitude innombrable de malades & de perſonnes pieuſes vinrent à lui. Entr'autres un des principaux, qui étant guéri d'hydropiſie, luioffrit de grands preſens : mais il lui dit cette parole de l'évangile : Vous l'avez reçu gratuitement, donnez-le gratuitement. AN. 367. *Math.* x. 8.

D'un autre côté Heſychius fidele diſciple de S. Hilarion le cherchoit par tout, perſuadé que quelque part qu'il fût, il ne ſeroit pas long-temps caché. Enfin à Methone, aujourd'hui Modon à l'extrémité du Peloponeſe, un Juif qui vendoit de vieilles hardes, lui dit ; qu'il avoit paru en Sicile un prophete des Chrétiens, & qu'il faiſoit tant de miracles, qu'on le prenoit pour un des ſaints de l'antiquité. Heſychius s'embarqua donc, arriva heureuſement à Pachyn ; & s'étant informé du ſaint au premier village, il trouva que tout le monde le connoiſſoit : mais, ce qu'on admiroit le plus, c'eſt qu'après tant de miracles, il n'avoit rien pris de perſonne, pas même un morceau de pain. Heſychius apprit bien-tôt de Zanan, que le ſaint vieillard étoit reſolu d'aller en quelque païs barbare, où l'on n'entendît pas même ſa langue : Il le mena donc à Epidaure en Dalmatie, où il fut bien-tôt découvert par ſes miracles. Il délivra le païs d'un ſerpent de grandeur énorme, qui dévoroit les troupeaux & les hommes mêmes ; & dans le tremblement de terre qui arriva le douziéme des calendes d'Août, ſous le premier conſulat de Valentinien & de Valens, c'eſt-à-dire le vingt-uniéme Juillet l'an 365. la mer aïant paſſé ſes bornes, & menaçant la ville

c. 32.

c. 33.

Amm. XXVI. *in fine.*

Hier. Chr. an. 365.

Idac faſt. an. 365.

Chr. paſch. an. eod. p. 301.

AN. 367. d'Epidaure d'être renverſée, les habitans en foule l'amenerent ſur le rivage. Il fit trois croix ſur le ſable, & étendit les mains contre la mer, qui s'arrêta auſſi tôt, s'élevant comme une haute montagne, & retourna ſur elle même.

*. 34. S. Hilarion ſçachant le bruit qu'avoit fait ce miracle, s'enfuit de nuit dans une petite barque, d'où il paſſa dans un vaiſſeau pour aller dans l'iſle de Chipre. Ils rencontrerent deux bâtimens de pirates : tous ceux qui étoient dans le vaiſſeau venoient l'un après l'autre tout éperdus lui en dire la nouvelle. Il ſourit en les regardant de loin : puis ſe tournant vers ſes diſciples, il leur dit : Gens de peu de foi, que craignez-vous ? Sont-ils en plus grand nombre que l'armée de Pharaon ? Quand les pirates furent à un jet de pierre, il s'avança ſur la prouë, étendit la main contr'eux, & dit : Contentez-vous d'être venus juſques ici. Auſſi-tôt les vaiſſeaux des pirates reculerent malgré les efforts de leurs rames, & retournerent vers le rivage beaucoup plus vîte qu'ils n'étoient venus.

*. 35. Etant arrivé en Chipre, il ſe retira à deux milles de Paphos, où il fut quelques jours en repos. Mais il n'y avoit pas été trois ſemaines, que par toute l'iſle, ceux qui étoient poſſedez des démons, commencerent à crier qu'Hilarion ſerviteur de J. C. étoit venu, & qu'ils devoient l'aller trouver : la plûpart diſoient qu'ils le connoiſſoient bien, mais qu'ils ne ſçavoient où il étoit. Dans un mois il s'en aſſembla autour de lui environ deux cens, tant hommes que femmes : & pour ſe vanger en quelque maniere des démons, qui ne le laiſſoient point en repos, les preſſa tellement par ſes prieres, que dans une ſemaine il délivra tous les poſſedez.

*. 36. Il demeura deux ans dans l'iſle de Chipre, ſongeant

toujours à s'enfuir; & enfin par le conſeil d'Heſychius, ſans ſortir de l'iſle, il ſe retira à douze milles de la mer, entre des montagnes très-rudes, dans un lieu aſſez agréable, où il y avoit de l'eau & des arbres fruitiers: dont toutefois jamais il ne mangea. Il y fit encore plu- *c.* 371
ſieurs miracles; & les habitans gardoient avec grand
ſoin les paſſages, de peur qu'il ne leur échappât. Enfin *c.* 384
ſçachant que ſa mort étoit proche, il écrivit de ſa main une petite lettre à Heſychius, qui étoit abſent, pour lui laiſſer toutes ſes richeſſes: c'eſt-à-dire, ſon évangile & ſes habits, conſiſtant en une tunique de poil rude, une cuculle & un petit manteau. Ce fut comme ſon teſtament. Pluſieurs perſonnes pieuſes vinrent de Paphos, ſçachant qu'il avoit prédit ſa mort: entr'autres, une femme nommée Conſtantia, dont il avoit guéri le gendre & la fille. Il leur fit faire ſerment à tous de ne pas garder ſon corps un moment, mais de l'enterrer tout vêtu dans le jardin où il étoit. Etant prêt à expirer, il diſoit les yeux ouverts: ſors mon ame, ſors, que crains tu? Tu as ſervi J. C. près de ſoixante & dix ans, & tu crains la mort? On l'enterra auſſi-tôt, comme il l'avoit déſiré. Heſychius qui étoit en Paleſtine l'ayant appris revint en Chipre, & feignant de vouloir demeurer dans ce même jardin, il déroba le corps au péril de ſa vie environ dix mois après. Conſtantia avoit accoutumé de veiller au ſepulchre de S. Hilarion, & de lui parler comme s'il eût été preſent, pour lui demander ſes prieres: mais quand elle apprit que l'on avoit enlevé ſon corps, elle mourut à l'inſtant. Heſychius le porta à Majuma, & l'enterra dans ſon ancien monaſtere avec un grand concours de moines & de peuple. Les habits n'étoient point gâtez, & le corps étoit auſſi entier que s'il eût été vivant, rendant même une odeur très-agréa-

AN. 367.

AN. 367. ble. Les habitans de Chipre prétendirent toujours avoir son esprit ; & quoiqu'il se fit tous les jours de grands miracles en Palestine, au lieu où étoient ses reliques, il s'en faisoit encore plus au jardin de Chipre. Il mourut âgé de quatre-vingts ans ; & par conséquent vers l'an 370. puisqu'il avoit soixante & cinq ans à la mort de S. Antoine.

Sup. l. XII. *n.* 37. *p.* 372. II.

XII. Concile de Laodicée.

On rapporte à ces temps-là, avec assez de vrai-semblance, le concile de Laodicée dans la Phrygie Pacatienne, celebre par ses soixante canons composez sur diverses matieres de discipline, principalement touchant les

Can. 3. rites & la vie clericale. Il défend de promouvoir au sacerdoce les nouveaux baptisez : de faire les ordinations

c. 5. en presence des auditeurs ; c'est-à-dire, de ceux qui n'étoient admis dans l'église qu'aux instructions, & non aux

c. 13. prieres. Il ne veut pas que l'on laisse au peuple le choix de ceux qui doivent être élevez au sacerdoce : mais que

c. 12. les évêques soient choisis par le métropolitain avec les évêques circonvoisins, après les longues épreuves de leur

c. 57. foi & de leurs mœurs. Il défend d'établir des évêques dans les bourgs & les villages, mais seulement des visiteurs ; & que ceux qui y sont déja établis ne fassent rien sans l'ordre de l'évêque de la ville, non plus que les prêtres.

c. 11. Il défend d'établir dans l'église les femmes que l'on nommoit anciennes ou presidentes. C'étoient les plus anciennes diaconesses : & qui avoient séance devant les au-

Hæres. 79. *n.* 4. tres. Le concile défend cette distinction, apparemment, parce que quelques unes en abusoient. Car S. Epiphane témoigne que le rang de diaconesses est le plus haut où les femmes aïent été élevées dans l'église, qu'il n'y a jamais eu de prêtresses, & qu'elles ne peuvent avoir part au sacerdoce.

c. 4. Le concile défend aux clercs de prêter à usure, & d'en-

trer dans les cabarets. Ce qu'il défend même aux moines. Voici les ordres eccleſiaſtiques qu'il nomme : prêtres, diacres, miniſtres ou ſoudiacres ; lecteurs, chantres, exorciſtes, portiers. Il défend aux clercs, & même à tous les Chrétiens de ſe baigner avec les femmes : qui étoit un abus commun chez les païens. Il défend aux clercs d'aſſiſter aux ſpectacles qui accompagnoient les nôces & les feſtins, & veut qu'ils ſe levent & ſe retirent avant l'entrée des danſeurs. Il défend la danſe à tous ceux qui aſſiſtent aux nôces, leur permettant ſeulement de faire un repas modeſte, comme il convient à des Chrétiens. Il défend aux clercs de voïager ſans lettres canoniques & ſans ordre de l'évêque. Les évêques étant appellez au concile, ne doivent pas le mépriſer : mais y aller pour inſtruire ou s'inſtruire eux-mêmes. Ils ne ſont excuſez que pour maladie.

AN. 367.

c. 24.

c. 30.

c. 54.

c. 41. 42.

c. 40.

Quant aux prieres & aux ceremonies eccleſiaſtiques : Après le ſermon de l'évêque, on doit faire d'abord la priere des catecumenes : après qu'ils ſont ſortis, on fait la priere des penitens. Ils s'approchent, reçoivent l'impoſition des mains & ſe retirent. Alors ſe font les prieres des fideles au nombre de trois : la premiere tout bas, la ſeconde & la troiſiéme à haute voix : enſuite on donne la paix ; & après que les prêtres l'ont donnée à l'évêque, les laïques la donnent auſſi. Alors on celebre la ſainte oblation, & il n'eſt permis qu'aux prêtres d'entrer dans le ſanctuaire & d'y communier. Les prêtres ne doivent entrer & s'aſſeoir dans le ſanctuaire qu'avec l'évêque : s'il n'eſt malade ou abſent. Le diacre ne doit s'aſſeoir devant le prêtre, qu'après qu'il le lui a ordonné : les diacres doivent auſſi être honorez par les ſoudiacres & par tous les clercs. Les ſoudiacres ne doivent point avoir place dans la diaconie, ni toucher les vaſes ſacrez. Ils ne doivent point porter l'orarium, ni quitter les portes un moment,

c. 9.

c. 56.

c. 20.

c. 21.

c. 22. 23.

AN. 367. mais vaquer à la priere. Ce canon ſemble confondre les ſoudiacres avec les portiers. Les lecteurs & les chantres
c. 23. ne doivent point porter l'orarium en liſant ou en chantant. C'étoit un linge que l'on portoit au tour du col,
c. 26. & dont eſt venu notre étole. Perſonne ne doit exorciſer, ni dans l'égliſe, ni dans les maiſons, ſans être ordonné
c. 44. par l'évêque. Les femmes ne doivent point entrer dans le ſanctuaire.

c. 59. On ne doit point dire dans l'égliſe des cantiques particuliers, ni lire d'autres livres que les écritures canoni-
c. 60. ques de l'ancien & du nouveau teſtament. Enſuite de ce canon, le concile rapporte le catalogue des écritures, Dans l'ancien teſtament, il omet Judith, Tobie, la Sageſſe, l'Eccleſiaſtique & les Macabées : dans le nouveau, il omet ſeulement l'Apocalypſe ; par où l'on voit qu'il y avoit encore quelques égliſes particulieres qui
c. 15. doutoient de l'autorité de ces livres. Perſonne ne doit chanter dans l'égliſe, ſinon les chantres ordonnez, qui
c. 17. montent ſur l'ambon, & chantent ſur le livre. Dans les prieres publiques, on ne doit point joindre les pſeaumes,
c. 16. mais faire une lecture entre chaque pſeaume. Le ſamedi
c. 25. on doit lire l'évangile avec les autres écritures. Les Chrétiens ne doivent point judaïſer en chomant le ſamedi : mais travailler ce jour-là ; & lui préferer le dimanche, le chomant, s'il eſt poſſible, en Chrétiens. Ces paroles, s'il eſt poſſible, ſemblent marquer que les Chrétiens n'obſervoient pas l'abſtinence du travail ſi rigoureuſement que les Juifs.

c. 14. A la fête de Pâque, on ne doit point envoïer la ſainte euchariſtie à d'autres dioceſes, comme eulogie : c'eſt-à-dire, comme le pain beni, que l'on envoïoit en ſigne
c. 27. de communion. Les clercs ou les laïques invitez à l'agape ne doivent point emporter leurs plats, pour ne pas

troubler le bon ordre de l'égliſe. On ne doit point faire les agapes dans l'égliſe, ni manger ou dreſſer des tables dans la maiſon de Dieu. Ni les évêques, ni les prêtres ne doivent offrir le ſacrifice dans les maiſons. Pendant le carême, on ne doit offrir le pain, c'eſt-à-dire, conſacrer l'euchariſtie, que le ſamedi & le dimanche. On ne doit pas deshonorer le carême, en rompant le jeûne le jeudi de la derniere ſemaine : mais il faut jeûner tout le carême en xerophagie, c'eſt-à-dire, ne mangeant que des viandes ſeches. Pendant le carême, on ne doit point celebrer les fêtes des martyrs, mais en faire mémoire le ſamedi & le dimanche. On ne doit faire en carême, ni nôces, ni fêtes pour la naiſſance.

AN. 367.

c. 28.
c. 58.
c. 49.
c. 50.
c. 51.
c. 52.

On ne doit admettre perſonne au baptême après deux ſemaines de carême. C'eſt que le carême entier étoit deſtiné à l'examen des catécumenes. Les competans doivent apprendre le ſymbole, & le reciter devant l'évêque ou les prêtres le jeudi de la ſemaine ſainte. Ceux qui ſont baptiſez en maladie, & qui en relevent, doivent apprendre le ſymbole, & connoître le don de Dieu, qu'ils ont reçu. Ceux qui ſont baptiſez doivent recevoir enſuite l'onction celeſte, & participer à la roïauté de J. C. Les pecheurs qui ont perſeveré dans la priere & dans les exercices de la penitence, & montré une parfaite converſion, doivent être admis à la communion en vûë de la miſericorde de Dieu ; après leur avoir donné un temps pour faire penitence, proportionné à leur chûte. Ceux qui ont contracté de ſecondes nôces, librement & légitimement, ſans faire de mariage clandeſtin ; ſeront admis à la communion par indulgence, après quelque peu de temps, emploïé en jeûne & en prieres. Les Chrétiens ne doivent pas marier indifferemment leurs enfans à des heretiques.

c. 53.
c. 46.
c. 47.
c. 48.
c. 2.
c. 10. 31.

c. 6. On ne doit point permettre aux heretiques d'entrer
c. 6. 9 dans l'égliſe ; ni aux fideles d'aller aux égliſes ou aux cimetieres des heretiques pour prier : autrement ils ſeront excommuniez pour un temps, & ne ſeront reçus qu'a-
c. 34. près avoir fait penitence. Il eſt défendu ſous peine d'anathême de quitter les martyrs de J. C. pour s'adreſſer
c. 32. aux faux martyrs des heretiques. Il ne faut ni recevoir leurs eulogies, ni prier avec eux ou avec les ſchiſmati-
c. 33. ques. Les Novatiens ou les Quartodecimains qui ſe convertiſſent, ne doivent point être reçus, qu'ils n'ana-
c. 7. thématiſent toutes les hereſies, & particulierement la leur ; & alors ceux qu'ils nomment fideles, aïant appris le ſymbole de la foi & reçu l'onction ſacrée, participe-
c. 8. ront aux ſaints myſteres. Les Montaniſtes, quoiqu'ils ſoient au rang des clercs & en grande eſtime chez eux, ſeront inſtruits ſoigneuſement, & baptiſez par les prêtres & les évêques de l'égliſe. On voit ici que le baptême des Montaniſtes eſt rejetté, & non pas des autres. Après le canon qui défend de chercher les faux martyrs
c. 55. des heretiques, ſuit celui-ci : Il ne faut pas que les Chrétiens quittent l'égliſe de Dieu, pour aller invoquer des Anges & faire des aſſemblées défenduës. Si donc on trouve quelqu'un adonné à cette idolatrie cachée, qu'il
Theod. in Coloſſ. 11. 18. ſoit anathême : parce qu'il a laiſſé N. S. J. C. Il y avoit encore alors en Phrygie & en Piſidie des heretiques judaïſans, qui vouloient que l'on adorât les anges, comme ceux par qui la loi avoit été donnée. Ils diſoient que Dieu étant inviſible & incompréhenſible, on ne peut atteindre à lui, & qu'il faut ſe le rendre favorable par les anges. C'eſt ce que rapporte Theodoret, qui vivoit environ ſoixante ans après ce concile ; & il témoigne que de ſon temps on voïoit encore ſur les confins de ces provinces des oratoires de S. Michel. Il appli-

que

que à ces herétiques ce canon du concile de Laodicée ; & il ajoute que pour guerir cette ancienne maladie, le concile a défendu de prier les anges, & d'abandonner J. C. c'eſt-à-dire, que l'égliſe a condamné ceux qui s'adreſſoient aux anges à l'excluſion de J. C. qui s'arrêtoient à eux comme au dernier objet de leur culte : ne croïant pas que leurs prieres puſſent arriver juſques à Dieu ; & qui dreſſoient des oratoires à S. Michel de leur chef comme protecteur du peuple de Dieu : non à J. C. en memoire de S. Michel ſon ſerviteur.

Id. XII. 17.

Perren. replique p. 914.

Le canon ſuivant du concile de Laodicée, défend aux prêtres & aux clercs d'être magiciens, enchanteurs, mathématiciens ou aſtrologues, de faire des ligatures ou caracteres ; & commande de chaſſer de l'égliſe ceux qui en portent. Il eſt défendu de recevoir des Juifs ou des païens, les preſens qu'ils envoïoient à leurs fêtes, ni de les célebrer avec eux. Il eſt défendu en particulier de recevoir les pains ſans levain que les Juifs donnent pendant leur pâque. Enfin de celebrer les fêtes des Gentils avec eux. Voilà les canons du concile de Laodicée reſpectez de toute l'antiquité.

c. 30.

c. 37.

c. 38.

c. 39.

XIII.
Renouvellement de la perſecution.

Après deux années de guerre, l'empereur Valens réduiſit les Goths à lui demander la paix, qu'il leur accorda la troiſiéme année, ſous le conſulat de Valentinien le jeune & de Victor : c'eſt-à-dire, en 369. Ce fut apparemment en ce temps-là que Valens vint à Tomi, grande ville & capitale de la Scythie ſujette aux Romains, ſituée du côté du Pont Euxin, vers l'embouchure du Danube. L'évêque des Scythes y réſidoit. Car quoiqu'ils euſſent quantité de villes, de châteaux & de bourgades, leur ancienne coutume étoit de n'avoir qu'un évêque pour toute la nation. C'étoit alors Bretannion ou Vetranion, catholique très-zelé. Valens étant donc arrivé

Amm. XXVII. *c.* 5. *Zoſim. l.* 4. *p.* 217. *Chron. cod. Theod.* *Pagi. an.* 369. 1. *Sozom.* VI. *c.* 21. *Theod.* IV. *c.* 35.

à Tomi, vint à l'égliſe, & voulut à ſon ordinaire, perſuader à l'évêque de communiquer avec les Ariens. Mais Bretannion lui reſiſta courageuſement, ſe déclara défenſeur de la foi de Nicée & le quitta pour paſſer dans une autre égliſe. Il y fut ſuivi de ſon peuple, c'eſt-à-dire, preſque de toute la ville, qui s'étoit aſſemblée pour voir l'empereur : s'attendant auſſi à quelque évenement extraordinaire. L'empereur ſe voïant abandonné ſeul avec ſa ſuite, fut picqué de cet affront. Il fit prendre Bretannion, l'envoïa en exil : mais il le rappella peu de temps après, craignant d'irriter les Scythes, peuples braves & néceſſaires aux Romains pour la conſervation de cette frontiere. L'égliſe honore ſaint Bretannion le vingt-cinquiéme de Janvier. *Martyrol. g.*

La paix étant faite avec les Goths, Valens revint à C. P. où il paſſa la fin de l'an 369. Au commencement de 370. il en partit pour aller à Antioche, ſoutenir la guerre de Perſe, commencée trois ans auparavant. Il n'étoit encore qu'à Nicomedie, quand il apprit la mort d'Eudoxe évêque Arien de C. P. Il avoit d'abord été évêque de Germanicie en Syrie, pendant environ dix-huit ans : enſuite il avoit occupé deux ans le ſiege d'Antioche ; puis celui de C. P. pendant onze ans depuis l'an 360. juſqu'en 370. Les Ariens y mirent à ſa place Demophile, né à Theſſalonique, & auparavant évêque de Berée en Thrace : le même qui ſous Conſtantius avoit procuré la chute du pape Libere. L'empereur approuva ſon élection, & il fut ordonné par Theodore ou Dorothée évêque d'Heraclée, qui en cette qualité avoit le privilege de conſacrer l'évêque de C. P. parce qu'Heraclée en avoit été la métropole. A l'ordination de Demophile, au lieu de l'acclamation ordinaire, *Axios*, c'eſt-à-dire digne, pluſieurs crierent *Anaxios*, c'eſt-à-dire indigne.

Philoſt. IX. n. 5.
Socr. VI. c. 14.
Soz. VI. c. 15.
Philoſt. IX. c. 8.
Sup. liv. XIV. n. 4. 23.
Philoſt. IX. n. 10.

Les catholiques voulant auſſi profiter de l'occaſion, choiſirent Evagre pour évêque de C. P. & il fut ordonné par un évêque nommé Euſtathe. *Soz. c.*

Ce fut aux Ariens un nouveau prétexte de les perſecuter ; & l'empereur Valens aïant appris ce qui s'étoit paſſé, & craignant quelque ſédition, envoïa des troupes de Nicomedie à C. P. avec ordre de prendre Evagre & Euſtathe, & de les envoïer en exil en divers lieux, ce qui fut executé. On croit qu'Evagre mourut dans ſon exil, & l'égliſe honore ſa memoire le ſixiéme de Mars. Les Ariens devenus plus inſolens par la protection de l'empereur, maltraiterent les catholiques, leur diſant des injures, les frappant, les mettant en priſon, les traînant devant les magiſtrats, & leur faiſant païer des amendes. On compte S. Euloge martyr en cette perſecution, avec pluſieurs autres dont l'égliſe fait memoire le troiſiéme de Juillet. Pour ſe plaindre de ces violences, les catholiques envoïerent à l'empereur une députation de quatre-vingt eccleſiaſtiques, à la tête deſquels étoient Urbain, Theodore & Menedeme. Arrivez à Nicomedie, ils preſenterent leur requête à l'empereur, & lui expoſerent les ſouffrances des catholiques. Il fut extrêmement irrité de leurs plaintes ; mais craignant d'exciter une ſédition, il diſſimula ſa colere, & donna ſes ordres ſecrets à Modeſte préfet du prétoire, pour les faire périr ſans bruit. Le préfet feignit donc de vouloir les envoïer en exil, ce qu'ils accepterent genereuſement : mais il les fit mettre dans un vaiſſeau qui n'étoit point leſté, & donna ordre aux matelots d'y mettre le feu, quand il ſeroit en pleine mer. Cela fut executé. On les embarqua ſous prétexte de les mener en exil ; mais au milieu du golfe d'Aſtaque, au fond duquel eſt Nicomedie, les mariniers mirent le feu au

Socr. IV. c. 15.

Martyr. Rom. 3. Jul. Menolog eod. Socr. IV. c. 16.

Theod. IV. hiſt. c. 24.

bâtiment, passerent dans une chaloupe qu'ils faisoient suivre, & se retirerent. Un grand vent du levant qui souffloit par hazard, poussa le vaisseau brûlant jusques au havre nommé Dacidize, dans la côte de Bithinie, où il acheva de se consumer ; & tel fut le martyre de ces quatre-vingt ecclesiastiques, dont l'église fait la memoire le cinquiéme de Septembre. On attribua à une punition divine de cette cruauté, la famine qui affligea cette année la Phrygie & les païs voisins, & qui obligea plusieurs habitans à déserter, pour se retirer à Constantinople & ailleurs.

Martyr. Rom. Menolog.

Socr. ibid. Hier. Chr.

XVI. S. Basile résiste à Valens.

De Bithinie, Valens passa en Galatie, où il ravagea l'église avec beaucoup de facilité. Il esperoit en faire de même en Cappadoce, à cause du differend survenu quelques années auparavant, entre Eusebe évêque de Cesarée & S. Basile : dont les personnes les plus considerables avoient pris le parti. Sa retraite même les avoit irritez contre l'évêque qui en étoit cause, & ils sembloient disposez à se séparer de lui. S. Basile demeuroit tranquille dans sa solitude du Pont, s'appliquant aux exercices de la vie monastique. S. Gregoire de Nazianze y étoit d'abord avec lui ; & comme l'évêque Eusebe l'invitoit à se trouver aux assemblées ecclesiastiques, il lui écrivit en philosophe chrétien : Je ne puis souffrir l'injure que vous avez faite à mon frere Basile : m'honorer & le maltraiter, c'est comme si vous caressiez quelqu'un d'une main, lui donnant un soufflet de l'autre. Croïez-moi, donnez-lui satisfaction, & vous serez satisfait de lui : pour moi je le suivrai comme l'ombre suit le corps. Cette lettre fit quelque peine à Eusebe : mais S. Gregoire l'adoucit ensuite, & la persecution étant venuë, il s'offrit d'aller à son secours : puis le voïant tout-à-fait bien disposé, il en avertit saint Basile,

Greg. Nyss. cont. Eun. 1. p. 48.
Soz. VI. c. 15.

Sup. l. XV. n. 14.
Greg. Naz. ep. 20.
Ep. 159. 170.
Ep. 19.

l'exhortant à le prévenir, & à ne se pas laisser vaincre en ce combat de vertu. Il y joint la consideration du temps. Les heretiques, dit-il, ont conjuré contre l'église : les uns sont déja venus ; on dit que les autres viennent : la saine doctrine est en péril. Si vous croïez que je doive vous accompagner ; je ne le refuserai pas. *Greg. or. 20. p. 337.*

En effet, il se chargea de la commission, & ramena S. Basile, qui de son côté ne se fit pas beaucoup prier. *Soz. VI. c. 15.*

Il quitta donc sa solitude de Pont, revint à Cesarée, si tôt qu'il apprit que l'empereur en approchoit, avec les évêques Ariens qui l'accompagnoient toujours, & à qui l'absence de S. Basile donnoit de grandes esperances. Valens fit tous ses efforts pour le gagner. Il le menaça, il le flatta, lui promettant sa faveur, & même le gouvernement de l'église. S. Basile au contraire l'exhorta lui & sa suite à se reconnoître, à faire pénitence, & à cesser de persecuter les serviteurs de Dieu, contre lesquels leurs efforts étoient inutiles. Loin de conserver quelque ressentiment contre l'évêque Eusebe, il s'unit avec lui pour combattre les ennemis communs. Il fit cesser tout scandale & toute division entre les catholiques : enfin il agit si puissamment, que l'empereur & ses évêques Ariens furent obligez de se retirer sans rien faire ; & S. Gregoire de Nazianze n'eut pas peu de part à cette victoire. *Greg. Nyss. p. 49. B.* *Greg. or. 20. p. 339.*

Ensuite S. Basile s'appliqua de plus en plus à servir son évêque, à effacer tous les soupçons passez, & à montrer à tout le monde qu'il sçavoit obéir. Il étoit toujours auprès d'Eusebe, il l'instruisoit, il l'avertissoit, il executoit ses ordres, il lui tenoit lieu de tout. Conseiller fidele au dedans, ministre actif au dehors : quoiqu'il ne tînt que le second rang dans l'église, comme prêtre il avoit la principale autorité, parce qu'il conduisoit l'é- *Ibid. p. 340.*

Sup. liv. XV. n. 13. vêque. Car Eusebe évêque depuis peu d'années, & ordonné si-tôt qu'il fut baptisé, respiroit encore un peu l'air du monde, & n'étoit pas assez instruit des choses spirituelles, pour se conduire en ce temps de trouble. Il avoit donc besoin de secours; mais il l'embrassoit avec joïe, & croïoit avoir de l'autorité quand Basile en avoit. S. Basile servoit l'église en plusieurs manieres. Il parloit avec hardiesse aux magistrats & aux personnes plus puissantes. Il terminoit les differends au gré des parties. Il assistoit les pauvres dans les besoins spirituels & corporels. Il les nourrissoit, il logeoit les étrangers, il prenoit soin des vierges & des moines, comme il paroît par les regles qu'il leur donna par écrit & par tradition: il regloit les prieres & le service de l'autel. C'est S. Gregoire de Nazianze qui le témoigne; & par là il semble marquer la liturgie attribuée de tout temps à S. Basile, & encore usitée dans les églises orientales, quoique la suite des temps y ait apporté quelque changement.

Il signala principalement sa charité dans la famine qui affligea la Phrygie, & les païs voisins pendant cette année 370. Ce fut la plus cruelle famine dont on eut memoire en Cappadoce; & la ville de Cesarée éloignée de la mer, ne recevoit aucun secours par le commerce. Ceux qui avoient des bleds, loin d'être touchez du besoin des pauvres, cherchoient à en profiter. Toutefois S. Basile fit tant par ses prieres & ses exhortations, qu'il ouvrit les greniers des riches. Ensuite il assembla le pauvre peuple demi-mort de faim; & faisant apporter des chaudieres pleines de légumes cuites avec de la chair salé, lui-même ceint d'un linge, leur distribuoit de sa main, se faisant aider de ses amis & de ses serviteurs, & accompagnoit cette aumône de la parole pour la nourriture des ames.

Greg. Naz. or. 20. p. 341.

Ancyre & Neocesarée perdirent alors leurs pasteurs, & S. Basile écrivit à ces églises des lettres de consolation, qui sont de grands éloges pour ces évêques. Celui de Neocesarée étoit Musonius. Saint Basile l'appelle la colonne de la verité, le gardien des loix paternelles, l'ennemi de la nouveauté. On voïoit, dit-il, en lui l'ancienne forme de l'église, & on s'imaginoit avoir vécu avec ceux qui la gouvernoient deux cens ans auparavant. Il felicite cette ville d'avoir eu depuis le grand saint Gregoire Thaumaturge jusques à celui-ci, une suite continuelle de saints pasteurs. Il les exhorte à lui choisir un successeur sans ambition & sans cabale, & à s'attacher au bien commun, qui renferme l'avantage de chaque particulier. *Ep. 62.*

L'évêque d'Ancyre étoit Athanase qui avoit été mis à la place de Basile au concile de C. P. en 360. Saint Basile temoigne une extrême affliction de sa mort, & lui donne des loüanges d'autant moins suspectes, qu'Athanase avoit reçu un peu légerement quelque mauvaise impression de sa doctrine. *Sup. liv. XV. n. 12. Ep. 67. Ep. 53.*

XV.

Mort de sainte Emmelie, de saint Cesaire, & de sainte Gorgonie.

On avoit déja donné des successeurs à ces deux évêques, quand S. Basile manda à S. Eusebe de Samosate la mort de sa mere sainte Emmelie, qui mourut fort âgée dans le monastere où elle s'étoit retirée avec sainte Macrine sa fille. Elle n'avoit alors auprès d'elle que deux de ses enfans : sainte Macrine l'aînée de tous ; & S. Pierre depuis évêque de Sebaste le dixiéme & le dernier. Comme ils étoient des deux côtez de son lit, elle les prit chacun d'une de ses mains, & dit : Seigneur, je vous offre, suivant votre loi, les premices & la dixme de mes couches. Elle fut enterrée avec son époux dans l'église des quarante martyrs, à sept ou huit stades du monastere ; c'est à-dire un bon quart de lieuë. L'église hono- *Greg. Nyss. vita S. Macr. p. 186. V. Pagi an. 379. n. 8. Greg. ibid. p. 201. B. Mart. Rom.*

re ſa memoire le trentiéme jour de May. Saint Baſile fut plus touché de cette mort, que ſon âge & ſa vertu ne ſembloient lui permettre. Il ſortoit d'une maladie qui l'avoit réduit à l'extrêmité, & que la rigueur exceſſive de l'hyver avoit renduë plus fâcheuſe, & l'état où il voïoit l'égliſe n'étoit pas propre à le conſoler.

Basil. ep. 7. ad Euseb. Samos.

S. Gregoire de Nazianze perdit vers le même temps Ceſaire ſon frere & Gorgonie ſa ſœur, que l'égliſe compte auſſi entre les ſaints. Ceſaire avoit été glorieuſement rappellé à la cour par Jovien; & Valens l'avoit fait queſteur ou tréſorier de la Bithinie où il demeuroit. Saint Gregoire, loin de s'en rejouir, étoit affligé de le voir embarraſſé d'affaires temporelles, & l'exhortoit à s'en dégager. Il fut déterminé par l'accident du tremblement de terre, qui acheva de renverſer la ville de Nicée le onziéme jour d'Octobre 368. Ceſaire fut preſque le ſeul homme de marque qui s'en ſauva; mais il perdit une partie de ſon bien, & demeura enveloppé ſous les ruines, dont il ſe retira comme par miracle avec de legeres bleſſures. Il réſolut donc de ſe donner entierement à Dieu: mais il mourut peu de temps après, aïant auparavant reçu le baptême, & laiſſa ſes biens aux pauvres, n'aïant ni femme ni enfans. S. Gregoire ſon frere fit ſon oraiſon funebre, en preſence de ſon pere & de ſa mere. L'égliſe grecque honore la memoire de Ceſaire le neuviéme de Mars, & l'égliſe latine le vingt-cinquiéme de Fevrier. Sainte Gorgonie leur ſœur mourut quelque-temps après, & ſaint Gregoire lui fit auſſi une oraiſon funebre: où dépeignant ſes vertus, il donne le modele de la perfection chrétienne pour les femmes mariées. Son recueillement & ſa moleſtie alloient juſques à compter pour beaucoup le moindre ſouris: elle mortifioit ſes yeux, ſes oreilles & tous ſes ſens: elle mépriſoit

Greg. or. 10. p. 168. c. 168.

Id. Carm. p. 34. C.

Orat. 10. p. 173. C.

Orat. 11. p. 181. 182.

mépriſoit la parure, dont les femmes ſont ſi curieuſes : mais elle prenoit grand ſoin de la décoration des égliſes. Quoiqu'elle eut un grand eſprit, une prudence qui la rendoit le conſeil de tout le païs, une connoiſſance profonde des miſteres de la religion ; tant par la lecture des livres ſacrez, que par ſes propres méditations : elle n'en étoit pas moins affectionnée au ſilence, & prenoit grand ſoin de cacher ſes bonnes œuvres, & d'avoir plus de pieté au dedans qu'elle n'en marquoit au dehors. Sa maiſon étoit ouverte à toutes les perſonnes vertueuſes : elle avoit un reſpect particulier pour les prêtres, une compaſſion tendre pour les affligez, & faiſoit de grandes liberalitez aux pauvres, particulierement aux veuves. Ses prieres étoient ferventes & attentives, ſes larmes abondantes, ſes génuflexions fréquentes, ſes jeûnes, ſes veilles, ſon application à la pſalmodie n'étoient pas moindres. Cependant elle ne fut baptiſée que vers *p.* 188.
la fin de ſa vie : mais avant que de mourir, elle eut la conſolation de voir ſon mari, ſes fils & ſes petits-fils recevoir
la même grace. Sa confiance en Dieu étoit telle, qu'après *p.* 185. *B.*
une chûte dangereuſe, elle ne voulut point par modeſtie emploïer le ſecours de la médecine, & ſe trouva miraculeuſement guérie. Une autre fois dans une grande maladie où les médecins deſeſperoient de ſa ſanté, elle mit
ſa tête ſur l'autel, & commença à prier avec des cris & *p.* 187. *A.*
des larmes abondantes, dont elle ſe fit une onction, y mêlant ce qu'elle avoit pû réſerver des antipes du précieux corps ou du ſang, c'eſt-à-dire, de la ſainte euchariſtie, & s'en retourna auſſi-tôt guérie parfaitement, ce qui ne peut être arrivé qu'après ſon baptême, puiſque l'on n'a jamais donné l'euchariſtie qu'aux fideles baptiſez. Telle fut ſainte Gorgonie, dont l'égliſe honore la memoire le neuviéme Décembre.

XVI. Réunion des moines de Nazianze.

S. Gregoire de Nazianze étoit alors auprès de ſon pere, le ſoulageant en ſa vieilleſſe, & portant en qualité de prêtre une partie du fardeau de l'épiſcopat. Un des premiers ſervices qu'il lui rendit, fut de reconcilier avec lui, les moines qui s'étoient ſeparez de ſa communion, lorſqu'il eut ſigné la formule de Rimini. Il y en avoit pluſieurs conſidérables pour leur pieté & pour leur doctrine, entr'autres Cledone, Eulale & Cartere. Cledone après avoir paru à la cour avec éclat, donna tous ſes biens aux pauvres, & ſe retira dans la ſolitude. Il fut prêtre, & demeura lié d'une amitié particuliere avec S. Gregoire le fils. Eulale eſt celui qu'il fit depuis ordonner évêque de Nazianze après la mort de ſon pere. Il étoit ſon couſin, & avoit un frere nommé Hellade, qui embraſſa avec lui la vie ſolitaire; mais il mourut quelque-temps après. On croit que Cartere eſt celui qui conduiſit les monaſteres d'Antioche avec Diodore, & qui fut le maître de ſaint Chryſoſtome. Tels étoient les principaux de ces ſolitaires, qui s'étoient ſeparez de l'évêque Gregoire. L'autorité de leur vertu avoit attiré avec eux une partie du troupeau; & ils avoient paſſé juſqu'à ſe faire ordonner des prêtres par d'autres évêques, pour leur adminiſtrer les ſacremens.

Sup. l. XIV. *n.* 24.

Greg. Carm. 47. *p.* 107. *D.*

Greg. ep. 195. *ad Loll ep.* 105. *ad Ceſar.*

Socr. VI. *c.* 3. *Soz.* VIII. *c.* 2.

Le ſaint vieillard fit tous ſes efforts pour les réunir, par ſes exhortations, par ſes prieres & par ſa douceur: il demandoit à Dieu jour & nuit cette grace, avant la fin de ſa longue vie, & ſon fils ne la demandoit pas moins ardemment. La douleur qu'il en reſſentoit, l'occupoit le jour & la nuit; & les exercices de pieté, loin de le conſoler, lui remettoient devant les yeux ces chers freres, avec qui il les avoit ſi ſouvent pratiquez. Il s'impoſa ſilence, & ne parla point en public pendant tout ce temps. Enfin il perſuada à ſon pere de demander

Vita Greg. Naz.

pardon de ſa faute, & de faire une confeſſion claire de la vraïe foi. Les ſolitaires & ceux qui les avoient ſuivis, quitterent les ſoupçons qu'ils avoient conçus du ſaint vieillard, & reconnurent que ſa créance avoit toujours été pure. Lui de ſon côté les reçut avec joïe, & reçut avec eux les prêtres qu'ils avoient fait ordonner. Saint Gregoire le fils célebra cette réunion par un excellent diſcours, où il dit entr'autres choſes, que les reconciliations ſuivies des rechutes fréquentes, ſont pires que la diviſion même, parce qu'elles ôtent l'eſpérance d'une réconciliation ſolide. Qu'il y a une mauvaiſe paix & une bonne diviſion. Quand l'impieté eſt manifeſte, il faut marcher tête baiſſée contre le fer, le feu, les puiſſances; & rien craindre tant, que craindre quelque choſe plus que Dieu. Mais quand notre peine n'eſt fondée que ſur des ſoupçons; il eſt bien plus avantageux de demeurer en un même corps, pour nous redreſſer les uns les autres, que de nous engager par la diviſion à des préjugez qui ôtent la confiance; & vouloir enſuite corriger les autres avec empire, en tirans, plûtôt qu'en freres.

Orat. 19. p. 297.

Orat. 12. p. 202. D. 203.

Le ſaint vieillard Gregoire tomba malade, & fut réduit à une extrémité qui ôtoit toute eſperance. Une fiévre violente mettoit tout le dedans en feu: les forces lui manquoient; il ne prenoit ni nourriture ni repos: il avoit des palpitations & des angoiſſes continuelles: ſa bouche toute ulcerée en dedans, pouvoit à peine avaler de l'eau. L'art des médecins ni le ſoin des domeſtiques n'y pouvoit ſuffire. Il ne connoiſſoit plus les aſſiſtans, & il ne lui reſtoit qu'un petit ſouffle de vie. C'étoit la nuit de pâques: Gregoire le fils, Nonne ſa mere, tout le clergé & tout le peuple étoient dans l'égliſe en prieres, partagez entre la joïe de la fête & la douleur de cette

Greg. orat. 19. p. 304. 305.

perte. L'heure de célebrer les miſteres étant venuë, le ſaint vieillard commença à ſe remuer foiblement. Il appella d'une voix très baſſe un ſerviteur, lui commanda de s'approcher, de lui donner ſes habits & lui tendre la main. Celui-ci obéit avec ſurpriſe & empreſſement; & le ſaint évêque s'appuïant ſur lui ſe leva, étendit pour la priere ſes mains languiſſantes, & célebra comme il put les miſteres en peu de mots, s'uniſſant en eſprit au peuple qui prioit dans l'égliſe. Aïant prononcé, ſelon la coutume, les paroles de l'euchariſtie, & donné ſa bénédiction au peuple, il ſe remit au lit, prit un peu de nourriture, dormit, & ſe rétablit peu à peu; enſorte que le dimanche de l'octave de pâques, que l'on nommoit dès-lors le dimanche nouveau ou du renouvellement, comme le nomme encore l'égliſe grecque: ce jour, dis-je, il vint offrir le ſacrifice dans l'égliſe avec tout ſon peuple. Saint Gregoire ſon fils racontoit depuis en public cette guériſon comme un miracle évident.

XVII. S. Baſile évêque de Ceſarée.

Greg. Naz. or. 1. *p.* 310. *C. Ger.* 20. *p.* 342. *D. vita Greg. Martir. Hier. & Uſuard.* 21. *Jun.*

Euſebe évêque de Ceſarée en Cappadoce mourut peu de temps après que ſon égliſe eut été attaquée par Valens, aïant combattu genereuſement en cette perſecution, & en celle de Julien. Auſſi ſe trouve-t'il au nombre des ſaints en quelques martyrologes, quoique mal-à-propos confondu avec Euſebe de Ceſarée en Paleſtine. A ſa mort, l'égliſe de Ceſarée en Cappadoce ſe trouva expoſée au mêmes troubles qu'à ſon élection. La foi catholique qu'elle avoit toujours conſervée, & l'union qui y avoit toujours regné, excitoit l'envie des héretiques. C'étoit un des plus grands ſieges de tout l'Orient: la métropole de toute la Cappadoce, & peut-être de tout ce qu'on appelloit dioceſe de Pont, dans le gouvernement politique; c'eſt-à-dire, que plus de la

moitié de l'Asie mineure en dépendoit. Le clergé de Cesarée écrivit selon la coutume aux évêques de la province, & ils vinrent pour proceder à l'élection.

Le saint évêque de Nazianze y étant appellé, comme les autres, craignit de n'y point assister, tant pour son extrême vieillesse, que pour une maladie qui lui étoit survenuë. Il écrivit donc au clergé & au peuple de Cesarée en ces termes : Je suis un petit pasteur d'un petit troupeau : mais la grace n'est pas resserrée par la petitesse des lieux. Qu'il soit donc permis, même aux petits, de parler librement. Il s'agit de l'église pour laquelle J. C. est mort: l'œil est le flambeau du corps, & l'évêque le flambeau de l'église. Puisque vous m'avez appellé, suivant les canons, & que je suis retenu par la vieillesse & la maladie ; si le S. Esprit me donne la force d'assister en personne à l'élection ; car il n'y a rien d'incroïable aux fideles, ce sera le meilleur & le plus agréable pour moi ; si l'infirmité me retient, je concours autant que peut un absent. Je ne doute pas que dans une si grande ville, & qui a toujours eu de si grands prélats, il n'y ait d'autres personnes dignes de la premiere place : mais je ne puis en préferer aucun à notre cher fils le prêtre Basile. C'est un homme, je le dis devant Dieu, dont la vie & la doctrine est pure, & le seul, ou du moins le plus propre de tous à s'opposer aux héretiques, & à l'intemperance de langue qui regne à presents. J'écris ceci au clergé, aux moines, aux dignitez, au sénat & à tout le peuple. Si mon suffrage est approuvé comme juste & venant de Dieu : je suis présent spirituellement, ou plûtôt j'ai déja imposé les mains ; si l'on est d'un autre avis, si l'on juge par cabales & par interêts de famille, si le tumulte l'emporte sur les regles : faites entre-vous ce qu'il vous plaira, je me retire.

Greg. or. 18. p. 311.

Ap. Greg. ep. 22.

Luc. XI. 34.

Ap. Basil. ep. 4. Le saint vieillard Gregoire écrivit aussi à S. Eusebe de Samosate, pour implorer son secours en cette occasion, quoiqu'il ne fut pas de la province : lui représentant le péril où se trouvoit l'église de Cesarée, par les entreprises *Greg. ep. 29.* des hérétiques. S. Eusebe de Samosate vint en effet, & sa présence fut très-efficace pour consoler & soutenir les catholiques. Car encore que saint Basile fut manifestement le plus digne de remplir le siege de Cesarée, les premieres personnes du païs s'y opposoient : ils soutenoient leur faction par les plus méchans d'entre le peuple, & avoient gagné une partie des evêques. Ainsi quand ils furent assemblez, ils écrivirent à l'évêque de Nazianze, pour l'inviter à venir : mais d'une maniere qui lui fit entendre qu'ils ne le desiroient pas. Il leur marqua par sa réponse qu'il l'avoit bien compris ; & leur déclara, comme il avoit fait au clergé & au peuple de Cesarée, qu'il donnoit son suffrage au prêtre Basile, comme au plus digne, & protesta contre l'élection que l'on pourroit faire par cabale. Et si l'on oppose, dit-il, le prétexte de sa mauvaise santé, vous ne cherchez pas un atle, mais un docteur. Il ne se contenta pas d'écrire ; mais sçachant qu'il manquoit une voix pour rendre l'élection canonique ; nonobstant son grand âge & sa maladie, *Gr. or. 20. p. 343. Or. 19. p. 311. D.* qui le réduisoit presque à l'extrémité : il sortit de son lit & se fit porter à Cesarée, s'estimant heureux s'il achevoit sa vie par une si bonne œuvre. S. Basile fut donc élû, & ordonné canoniquement évêque de Cesarée en Cappadoce ; & l'église fait la memoire de cette ordination le quatorziéme de Juin.

XVIII. Conduite de S. Basile. *Greg. Naz. or. 19. p. 312.*

Le saint vieillard Gregoire s'en retourna à Nazianze guéri & fortifié, comme par miracle. Les évêques opposez à Basile souffroient avec peine, qu'il l'eut emporté sur eux : la honte & le dépit les poussoit jusques à lui

dire des injures. Gregoire les vainquit encore par ſa patience : & content d'avoir gagné dans le fonds, il leur laiſſoit la ſatisfaction de parler. Avec le temps leur chagrin ſe tourna en admiration, & ils le regarderent depuis comme leur arbitre & leur patriarche.

S. Baſile en uſa de même. Il s'appliqua à guérir les eſprits aigris contre lui, non par des flatteries & des baſſeſſes, mais par une conduite noble & élevée : ne regardant pas ſeulement le préſent, mais les diſpoſant à lui être ſoumis à l'avenir. Il ne ſe ſervoit pas d'artifice pour ſe les aſſujettir, mais il les gagnoit par amitié, n'uſant pas de ſa puiſſance, & leur faiſant ſentir qu'il les épargnoit. Il emploïoit peu de paroles & beaucoup d'effets. Tous étoient forcez de céder à la ſuperiorité de ſon génie & à l'éminence de ſa vertu, & demeuroient perſuadez, qu'il falloit lui être uni & ſoumis, ou renoncer au ſalut éternel. Ainſi domptez, ils s'empreſſoient à ſe juſtifier, à lui témoigner de l'amitié, & montrer du progrès dans la vertu : car c'étoit la ſeule juſtification ſolide. Il n'y eut que quelques incorrigibles, dont il ne ſe mit pas en peine. C'eſt ainſi que S. Gregoire de Naziance nous dépeint la conduite de ſon ami. Il ne ſe preſſa pas de l'aller trouver après ſon épiſcopat. S. Baſile l'avoit invité à le venir voir malade, & il s'étoit mis en chemin. Mais apprenant en même temps que les évêques s'aſſembloient à Ceſarée, pour élire un ſucceſſeur à Euſebe, il retourna ſur ſes pas : accuſant S. Baſile de ſimplicité, s'il ne voïoit pas le ſoupçon qu'il donnoit, de vouloir fortifier ſa brigue, en appellant ſes amis. Peut-être S. Gregoire craignoit-il d'être élû lui-même. Il garda la même conduite après l'élection, & ſe contenta d'écrire à S. Baſile : que quelque joïe qu'il eut de ſa promotion, il n'iroit pas le trouver ſi-tôt, quand mê-

Id. or. 20. p. 334. C.

Or. 20. p. 344. A. Ep. 20. 29. in fin.

Ep. 24.

me il le demanderoit : pour ne pas donner lieu à les calomnier l'un & l'autre : qu'il iroit quand Dieu l'ordonneroit, & quand les ombres de l'envie seroient dissipées. S. Basile s'en plaignit d'abord : mais enfin il goûta les raisons de son ami.

XIX. S. Basile travaille à réunir les catholiques.

Greg. or. 20. p.

S. Basile étendant ses vûës & son zele sur toute l'église, étoit sensiblement affligé de la division qui regnoit en Orient, même entre les évêques catholiques. Pour y remedier, il crut devoir exciter les évêques d'Occident, & emploïer auprès d'eux l'autorité de S. Athanase.

Basil. ep. 48.

Il lui écrivit donc dès le commencement de son épiscopat, & lui dit : Il y a long-temps que je suis persuadé que la seule voïe de secourir nos églises, est la jonction des évêques d'Occident. S'ils veulent montrer le même zele pour nous, qu'ils ont emploïé chez eux, contre une ou deux personnes : peut-être avancera-t'on quelque chose. Les puissances respecteront l'autorité d'un si grand nombre d'évêques, & les peuples les suivront sans résistance. Laissez ce monument digne de vous ; & couronnez par cette seule action les combats infinis que vous avez soutenus pour la foi. Envoïez de votre sainte église des hommes puissans dans la sainte doctrine vers les évêques d'Occident, pour leur exposer les maux qui nous accablent. Il l'excite à prendre soin par lui-même de l'église d'Antioche, sans attendre le secours de l'Occident : lui représentant que la division de cette église est le mal le plus pressant, & qu'elle est comme la tête, d'où la santé se communiquera à tout le corps. Il envoïa

Ep. 50.

cette lettre par Dorothée diacre de l'église d'Antioche ; & à sa priere il en joignit une seconde, pour s'expliquer plus nettement au sujet de cette église, & de saint Melece, à qui Dorothée étoit attaché. S. Basile déclare donc à S. Athanase, qu'il faut réunir à S. Melece

toutes

toutes les parties de l'égliſe d'Antioche : Ce ſont, dit-il, les vœux de tout l'Orient, & je le ſouhaite en mon particulier, comme lui étant unis en toutes manieres. C'eſt un homme irreprehenſible dans la foi, & incomparable dans les mœurs : & l'on trouvera quelque expedient pour contenter les autres. Au reſte, vous n'ignorez pas que les Occidentaux qui vous ſont les plus unis, ſont du même ſentiment. Dans ces lettres, S. Baſile traite toujours S. Athanaſe de pere, & lui parle avec un extrême reſpect. S. Athanaſe les reçut favorablement, & renvoïa le diacre Dorothée avec un de ſes prêtres nommé Pierre, pour travailler à la réünion des eſprits. *Baſil. ep. 52.*

S. Baſile aïant reçu par eux la réponſe de S. Athanaſe, lui renvoïa Dorothée avec une lettre où il louë ſon application au bien de l'égliſe univerſelle, & ajoute : Il nous a paru convenable d'écrire à l'évêque de Rome, qu'il conſidere ce qui ſe paſſe ici, & qu'il en donne ſon avis. Car comme il eſt difficile d'envoïer de delà des députez en commun par l'ordonnance d'un concile ; il doit uſer de ſon autorité en cette affaire, & choiſir des gens capables de porter la fatigue du voïage, & de parler avec douceur & fermeté à ceux d'entre nous qui ne vont pas droit. Il faudra qu'ils apportent avec eux tous les actes de Rimini, pour caſſer ce qui s'y eſt fait par violence. Qu'ils viennent ſecretement, ſans bruit & par mer, avant que les ennemis de la paix s'en apperçoivent. Quelques-uns auſſi deſirent, & nous le croïons neceſſaire, qu'ils condamnent l'hereſie de Marcel. Car juſques-ici ils ne ceſſent d'anathematiſer Arius ; mais on ne voit point qu'ils ſe plaignent de Marcel, dont l'hereſie eſt diametralement oppſée. Elle attaque la ſubſtance même du fils de Dieu, diſant qu'il n'étoit *Ep. 57.* *Ep. 52.*

pas avant que de sortir du pere, & qu'il ne subsiste plus après y être retourné : nous en avons la preuve par ses livres. Cependant les Occidentaux ne l'ont jamais blâmé, quoiqu'on leur puisse reprocher de l'avoir reçu du commencement à la communion ecclesiastique par ignorance de la verité. Saint Basile parle de ce qui se passa à Rome sous le pape Jule en 342. & ce qu'il dit ici de l'heresie de Marcel est remarquable, sur-tout écrivant à S. Athanase.

Sup. l. XII. *n.* 23. 25.

Ep. 220. S. Basile écrivit aussi au pape S. Damase, le traitant de très-venerable pere. Mais on peut douter s'il donne ces termes d'honneur à sa dignité ou à sa personne, puisqu'il les donne aussi à saint Athanase. Presque tout l'Orient, dit-il, depuis l'Illyrie jusques à l'Egypte est agité d'une grande tempête. Tous les défenseurs de la verité sont chassez des églises, pour les livrer aux Ariens. Nous n'attendions du secours que de votre charité : mais nous voïant frustrez de cette esperance, nous ne pouvons plus nous empêcher de vous écrire, pour vous exciter à prendre soin de nous, & nous envoïer des personnes qui puissent réünir ceux qui sont divisez, ou du moins vous faire connoître les auteurs de la division : afin que vous sçachiez desormais avec qui vous devez être en communion. Le secours que nous vous demandons, n'est pas sans exemple. Nous sçavons par tradition & par les lettres que nous gardons encore, que le bienheureux Denis votre prédecesseur visita par lettre notre église de Cesarée, consola nos peres, & leur envoïa des gens pour délivrer nos freres de captivité. S. Basile parle ici de l'incursion des Goths dans l'Asie mineure sous l'empereur Gallien, qui se rapporte au temps du pape saint Denis. A cette lettre,

Sup. l. VII. *n.* 56.

Ep. 57. S. Basile joignit une instruction pour ceux qui iroient à

Rome, & il envoïa l'une & l'autre à saint Melece par Dorothée, pour ne rien faire que de concert avec lui. Il marque qu'il voit des menaces & des préparatifs de persecution.

XX. Concile de Rome & d'Illyrie.

Le pape Damase avoit eu plusieurs combats à soutenir contre la faction de l'antipape Ursin. Quoiqu'il eût été banni en 366. les schismatiques importunerent tant l'empereur Valentinien, qu'ils obtinrent son rappel, & de ceux qui avoient été releguez avec lui, par un rescrit adressé à Pretextat prefet de Rome, à la charge de les punir plus severement, s'ils recommencent à broüiller. Ursin revint donc à Rome avec deux de ses diacres, dès le quinziéme de Septembre 367. mais il fut encore chassé deux mois après, & envoïé en exil en Gaule avec plusieurs autres. Ainsi la paix fut renduë à Rome par l'autorité de Pretextat, & par le témoignage qu'il rendit à la verité, comme dit Ammian Marcellin. Les schismatiques, quoiqu'ils n'eussent plus de clercs à leur tête, ne laissoient pas de tenir des assemblées dans les cimetieres des martyrs, & avoient même une église. C'est pourquoi le défenseur de l'église Romaine & le pape Damase presenterent une requête à l'empereur Valentinien, sur laquelle il donna ordre à Pretextat de mettre cette église, qui leur restoit seule, en la puissance de Damase, ce qui fut executé; & les schismatiques chassez à main armée. Le pape Damase fit des vœux aux SS. martyrs pour le retour du clergé schismatique; & l'aïant depuis obtenu, il s'en acquitta par des vers en leur honneur.

Sup. n. 20. Lib. Marc. & Fausti. p. 9. ap. Baron. an. 368. p. 209. d.

Resc. ap. Baron. an. 371. init.

Lib. XXVII. c. 9.

Marc. & Faus. p. 10.

ap. Baron. an. 368. init.

ap. Baron. app. tom. 4. p. 5.

Il assembla vers ce temps-là à Rome un concile nombreux, avec lequel il écrivit aux évêques d'Egypte, & peut-être à tous les autres, pour relever ceux qui étoient tombez dans l'Arianisme. Car Rome & tout l'Occident

Atha. ad. Afric. p. 931.

étoient fermes dans la foi de Nicée, excepté un très-petit nombre de purs Ariens. En ce concile Urſace & Valens furent nommément condamnez : mais on n'y parla point d'Auxence uſurpateur de l'égliſe de Milan : peut-être par reſpect pour l'empereur Valentinien qui étoit entré dans ſa communion. S. Athanaſe aïant reçu cette lettre de S. Damaſe aſſembla les évêques d'Egypte & de Lybie, au nombre d'environ quatre-vingt-dix, & lui écrivit au nom de tous touchant Auxence : s'étonnant qu'il n'eût point encore été dépoſé & chaſſé de l'égliſe, puiſqu'il étoit non-ſeulement Arien, mais encore coupable de pluſieurs maux qu'il avoit commis avec Gregoire l'uſurpateur du ſiege d'Alexandrie. Les évêques d'Egypte eurent ſatisfaction quelque-temps après. Car les évêques de Gaule & de Venetie s'étant plaints, qu'Auxence & quelques autres ſoutenoient la doctrine des Anoméens, il ſe tint à Rome un concile de quatre-vingt treize évêques de diverſes nations, en vertu d'un reſcrit de l'empereur, pour examiner la cauſe d'Auxence, & expliquer la foi catholique. Auxence & ſes adherans y furent excommuniez. On confirma la foi de Nicée, & on déclara nul tout ce qui s'étoit fait au contraire à Rimini. Nous avons deux exemplaires de la lettre ſynodale de ce concile : l'original latin qui porte en tête le nom du pape Damaſe, de Valerien évêque d'Aquilée, & de huit autres ; & s'adreſſe aux évêques catholiques d'Orient : la verſion grecque, qui ne nomme que Damaſe & Valerien, & s'adreſſe aux évêques d'Illyrie. En effet il y avoit raiſon particuliere de leur adreſſer les decrets de ce concile, à cauſe du credit que l'Arianiſme avoit eu dans cette province, par Urſace, Valens, Gaïus & Germanius.

La lettre aux Orientaux accuſe plûtôt d'ignorance que de malice, les évêques dénoncez par ceux de Gaule

Sozom. VI. c. 23. Athan. ad Afric. p. 941.

Sup. n. 2. p. 940. D.

Tom. 2. conc. p. 892.

ap. Theod. II. hiſt. c. 22 ap. Soz. VI. c. 23.

& de Venetie; & parle d'Auxence comme déja condamné. Elle dit que ce qui avoit été fait à Rimini, a été corrigé dès le commencement, par ceux-mêmes qui y avoient aſſiſté : qu'ils ont avoüé qu'on les avoit ſurpris, par une expreſſion nouvelle; & qu'ils n'avoient pas compris qu'elle fût contraire à la définition de Nicée. Car, dit la lettre, le nombre de ceux qui étoient à Rimini, ne peut former aucun préjugé : puiſqu'il eſt certain, que ni l'évêque de Rome, dont il falloit demander l'avis avant tous les autres, ni Vincent qui a conſervé pendant tant d'années la pureté du ſacerdoce, ni les autres ſemblables n'y ont point donné leur conſentement. Vû principalement, comme nous avons dit, que ceux mêmes qui avoient paru ceder à la violence, étant mieux conſeillez, ont proteſté qu'ils en avoient du déplaiſir. Les évêques d'Illyrie reçurent auſſi la lettre ſynodale qui leur étoit adreſſée, & qui à la fin les exhortoit à déclarer la ſincerité de leur foi. En effet aïant obtenu de l'empereur Valentinien la permiſſion de s'aſſembler, ils tinrent un concile, & firent un decret contenant une confeſſion de foi, conforme à celle de Nicée, où ils diſent : Nous croïons comme les conciles qui viennent d'être tenus à Rome & en Gaule, une ſeule & même ſubſtance du Pere & du Fils & du S. Eſprit en trois perſonnes; c'eſt-à-dire, en trois parfaites hypoſtaſes. Touchant l'Incarnation, ils diſent que J. C. eſt un Dieu, portant la chair, & non un homme portant la divinité; & anathématiſent celui qui a écrit, que le fils étoit en puiſſance dans le pere, avant que d'être actuellement engendré : ce qui convient à toutes les créatures. Ils ſemblent marquer ici Marcel d'Ancyre. Ils envoïerent ce decret aux évêques d'Aſie & de Phrygie, à qui ils donnerent charge de s'informer, s'il étoit vrai que l'on

Valeſ. not. ad Theod. IV. 9. *Pagi an.* 365. *n.* 8. *Theod. Chron. p.* 52. *an.* 366. *Theod.* IV. *c.* 8. 9.

enſeignât dans toute l'Aſie que le S. Eſprit eſt ſeparé du pere & du fils : comme ils diſent l'avoir appris d'Euſtathe leur confrere. C'eſt apparemment l'évêque de Sebaſte,
Sup. n. 9. qui en revenant de Rome avoit paſſé en Illyrie. Ils leur recommandent auſſi la diſcipline des ordinations : de tirer les évêques du corps des prêtres, les prêtres & les diacres du corps du clergé, & non du conſeil des villes, ou des charges militaires. Enfin ils mettent les noms
Theod. IV. c. 8. des ſix évêques Ariens qu'ils avoient dépoſez. L'empereur Valentinien accompagna cette lettre d'un reſcrit adreſſé aux mêmes évêques d'Aſie & de Phrygie : où il les exhorte à embraſſer le decret du concile d'Illyrie, & à ne pas abuſer de l'autorité de l'empereur, c'eſt-à-dire, de ſon frere Valens, pour perſecuter les ſerviteurs de Dieu.

XXI. Lettre de ſaint Athanaſe aux Africains.

Le même concile d'Alexandrie écrivit auſſi aux évêques d'Afrique, c'eſt-à-dire, de la province de Carthage : pour les fortifier contre ceux qui vouloient faire valoir
Tom. I. p. 931. le concile de Rimini, au préjudice du concile de Nicée, ſous prétexte de l'obſcurité du mot de conſubſtantiel. Saint Athanaſe écrivant au nom de ce concile, fait voir que le concile de Rimini, tant qu'il a été libre n'a rien voulu ajouter au concile de Nicée : qu'il a même ex-
p. 934. communié Urſace, Valens, Eudoxe & Auxence ; & qu'ainſi il eſt plus contraire que favorable aux Ariens. Il fait voir quelle eſt l'autorité du concile de Nicée : pourquoi il s'eſt ſervi du terme de conſubſtantiel, & quel en eſt le ſens. Enfin il traite en peu de mots de
p. 941. D. la divinité du S. Eſprit. Au reſte, quoique cette lettre aux Africains ſoit au nom de quatre vingt-dix évêques d'Egypte & de Lybie, elle eſt proprement de S. Athanaſe ; & les évêques au nom deſquels il parle, n'étoient pas tous preſens au concile : mais ils étoient ſi unis de

sentimens, qu'ils souscrivoient les uns pour les autres. *p. 640. D.* Cette lettre eut sans doute son effet ; & l'église d'Afrique demeura ferme dans la foi de la Trinité, comme tout le reste de l'Occident.

XXII. Lettre à Epictete.

Il faut rapporter au même temps, c'est-à-dire, aux dernieres années de S. Athanase, sa fameuse lettre à Epictete; puisqu'il y parle d'abord des conciles de Gaule, d'Espagne & de Rome, où les Ariens qui se cachoient encore, avoient été anathematisez, & l'autorité du concile de Nicée reconnuë. Il y avoit eu à Corinthe une dispute touchant le mystere de l'Incarnation. Quelques-uns disoient que le corps de J. C. étoit consubstantiel au verbe, prétendant qu'autrement on admettroit quaternité au lieu de trinité. De-là suivoit que le corps de J. C. n'étoit pas tiré de Marie, puisqu'il étoit éternel comme la divinité : ou que la divinité du verbe avoit changé de nature en devenant chair. D'autres donnoient dans l'excès opposé, & disoient que J. C. étoit un homme adopté pour être fils de Dieu ; & par conséquent semblable aux autres prophetes. Que le verbe de Dieu étoit un autre que le Christ fils de Marie, qui avoit souffert. Ceux qui disputoient sur ces questions étoient des disciples d'Apollinaire : mais il n'étoit pas encore reconnu pour auteur de ces erreurs. Comme elles excitoient beaucoup de trouble, on fut obligé de tenir un concile : où tous demeurerent à la fin d'accord, & convinrent de la foi catholique. On redigea par écrit les actes du concile, & Epictete évêque de Corinthe qui y avoit assisté, les envoïa à S. Athanase.

Tom. 1. p. 582. A.

p. 588. C.

p. 591. Epiph. hær. 77. Demœrit. c. 2.

Il ne put lire sans horreur de telles propositions ; & pour les refuter, il rappelle ceux qui les avançoient au concile de Nicée, auquel ils doivent se conformer, s'ils sont enfans de l'église. Ce n'est pas, dit-il, du corps de

p. 584.

J. C. mais du fils de Dieu lui-même, que le concile a declaré qui eſt conſubſtantiel au pere : il a dit que le corps eſt tiré de Marie. En effet, ſi le verbe eſt conſubſtantiel au corps tiré de terre, & le même verbe conſubſtantiel au pere : le pere ſera conſubſtantiel au corps fait de terre ; & comment vous plaindrez-vous que les Ariens font le fils créature, vous qui faites le pere conſubſtantiel aux créatures ? Si le corps eſt avant Marie éternellement, comme le verbe, à quoi ſert l'avenement du verbe ? vouloit-il ſe revêtir de ce qui lui étoit conſubſtantiel : vouloit-il s'offrir pour lui-même en ſacrifice & ſe racheter lui-même ?

p. 585. *c.* Il montre enſuite par l'écriture que J. C. a pris un corps ſemblable au nôtre, du ſang d'Abraham & de la ſubſtance de Marie qui l'a veritablement enfanté & alaité de ſes mamelles. Ce corps a ſouffert la circonciſion, la faim, la ſoif, le travail, & enfin la croix : au lieu que le verbe eſt impaſſible. Ce corps étoit dans le ſepulchre, tandis que le verbe ſans le quitter deſcendit aux enfers : parce que le corps n'étoit pas le verbe, mais le corps du verbe, qui s'eſt attribué les ſouffrances de ſon corps, afin que nous puiſſions participer à ſa divinité. Tout cela n'a point été fiction & apparence, mais verité & realité : autrement le ſalut des hommes & la reſurrection ne ſeroient que fiction & apparence, ſuivant la doctrine de Manés. J. C. dit après ſa reſurrection : Touchez & voïez ; un eſprit n'a pas de la chair & des os, comme vous voïez que j'en ai. Il ne dit pas : Je ſuis de la chair & des os, mais : Je les ai. Quant à ce que dit ſaint Jean : que le verbe a été fait chair : c'eſt comme ce que dit S. Paul : que J. C. a été fait malediction. Non qu'il ſoit devenu la malediction même, mais parce qu'il s'en eſt chargé. Au reſte il ne faut

Luc. XXIV. 39.

Joan. I.

Gal. II. 13.

p. 589.

point

pour craindre que le corps de J. C. étant d'une autre nature que le verbe, faſſe quaternité au lieu de trinité. La créature ne peut être égalée à Dieu, & la divinité ne reçoit point d'addition. L'incarnation n'a rien ajouté au verbe : c'eſt la chair ſeule qui a reçu des avantages infinis par l'union du verbe.

Quant à ceux qui diſoient que le fils de Marie n'étoit pas le Chriſt, Seigneur & Dieu, S. Athanaſe leur demande, pourquoi donc dès ſa naiſſance il eſt nommé Emmanuel, c'eſt-à-dire, Dieu avec nous ? Comment S. Paul dit qu'il eſt Dieu beni dans les ſiecles ? Pourquoi *Rom.* XIX. 5. S. Thomas en le voïant s'écrie : Mon Seigneur & mon *ſ* XX. 28. Dieu ? Si la parole de Dieu eſt venuë au fils de Marie, *p.* 59. comme aux prophetes, pourquoi eſt-il né d'une vierge, & non d'un homme & d'une femme comme les autres ſaints? Pourquoi eſt-il dit de lui ſeul, qu'il eſt mort pour nous ? de lui ſeul, qu'il eſt venu à la fin des ſiecles ? Pourquoi eſt-il le ſeul qui ſoit déja reſſuſcité ? Il eſt dit des *Mat.* 18. autres, que la parole de Dieu leur a été adreſſée : & de celui-ci ſeul, que la parole ou le verbe a été fait chair. C'eſt lui que le Pere a montré ſur le Jourdain & ſur la montagne, en diſant : C'eſt ici mon fils bien aimé. C'eſt lui que les Ariens ont renoncé, & que nous reconnoiſſons & adorons, ne ſéparant point le fils & le verbe : mais ſçachant que le verbe même eſt le fils, par qui tout a été fait, & qui nous a rachetez. Et un peu après : Je *p.* 592. vous prie, vous & tous ceux qui entendront ce diſcours, de le prendre en bonne part : s'il y manque quelque choſe pour la doctrine, de le corriger & m'en avertir. Si le ſujet n'eſt pas exprimé avec la dignité & la perfection convenable, d'excuſer la foibleſſe de mon ſtile. C'eſt ainſi que le grand Athanaſe jugeoit de ſes écrits dans le temps où il étoit le plus conſommé en doctrine.

XXIII. Autres lettres de saint Athanase.

Il écrivit aussi à un abbé nommé Ammon, pere de plusieurs monasteres, contre la superstition ridicule de quelques moines, qui se croïoient souillez par les excremens & les évacuations naturelles; prenant trop grossierement ce passage de l'évangile : Ce n'est pas ce qui entre en l'homme qui soüille l'homme, mais ce qui en sort. Il faut prendre garde, dit S. Athanase, d'où sort ce qui soüille l'homme. Ce n'est pas du corps, mais du cœur, où est le dépôt des mauvaises pensées & des pechez. Il montre doctement que tout l'ouvrage de Dieu est bon & pur : que toutes les fonctions naturelles du corps sont innocentes & utiles, & qu'il n'y a que l'abus qui en rend quelques-unes criminelles : comme l'homicide est un crime, quoiqu'il soit permis & même loüable de tuer les ennemis en guerre juste.

Tom. 2. p. 35.

Marc. VII. 15.

Synef. ep. 67. p. 209. 210.

Il y avoit dans la Pentapole aux confins de la Lybie, deux bourgades nommées Palebisque & Hydrax, qui avoient toujours été du diocese d'Erythre, & n'étoient pas assez considerables pour avoir un évêque. Toutefois comme Erythre étoit éloigné de ces bourgades, & qu'Orion évêque d'Erythre étoit un vieillard fort doux; les habitans de ces bourgades, sans même attendre sa mort, voulurent se donner un évêque, qui fut plus propre à les défendre de leurs ennemis, & à prendre soin de leurs affaires temporelles. Un nommé Sidere vint alors de l'armée, pour faire valoir quelques terres qui lui avoient été accordées. C'étoit un jeune homme agissant & vigoureux, capable de se faire craindre à ses ennemis, & de servir ses amis. Les habitans de Palebisque ne trouverent personne qui leur convînt mieux : d'autant plus que l'on avoit besoin d'habileté & de prudence pour s'opposer à l'heresie dominante. Ils choisirent donc Sidere pour leur évêque, & le firent ordonner par un seul

évêque, qui fut Philon de Cyrene.

Cette ordination étoit tout-à-fait irréguliere. Il devoit être ordonné à Alexandrie, où sur les lieux par trois évêques, avec la permission de l'évêque d'Alexandrie. Mais la persecution ne permettoit pas d'observer la rigueur des regles. Ainsi S. Athanase ceda au tems, & laissa ce nouvel évêque à Palebisque. Il fit plus : & le jugeant capable des plus grandes affaires, il le transfera quelque-temps après à Ptolemaïde metropole de la province : pour y conserver la doctrine catholique, qui y étoit presque éteinte, depuis que Second l'un des premiers Ariens, en avoit été évêque. Mais Sidere quitta Ptolemaïde dans sa vieillesse pour revenir à Palebisque ; & comme il n'avoit succedé à personne dans ce siege, aussi n'eût-il point de successeur.

D'un autre côté S. Athanase employa toute la rigueur des peines ecclesiastiques contre le gouverneur de Lybie, homme de mœurs brutales, abandonné à la cruauté & à la débauche. S. Athanase l'excommunia, & en écrivit aux autres évêques, particulierement à S. Basile ; afin que tout le monde évitât sa communion. S. Basile lui fit réponse qu'il avoit publié l'excommunication dans son église, que ce malheureux seroit l'execration de tous les fideles, & que personne n'auroit de commerce avec lui, ni de feu, ni d'eau, ni de couvert. Il ajoute qu'il a notifié cette condamnation à tous les domestiques, les amis & les hôtes du gouverneur : ce qui peut faire croire qu'il étoit de Cappadoce. On voit ici quelles étoient dès-lors les suites de l'excommunication, même pour le commerce de la vie civile. *Ep. 474.*

Nous avons aussi deux lettres de S. Athanase pour la défense de S. Basile. La premiere à deux prêtres, Jean & Antiochus, où il le nomme vrai serviteur de Dieu. L'autre à un prêtre nommé Pallade, où S. Athanase parle *Tom. 1. p. 951. p. 952.*

ainſi: Quant à ce que vous m'avez demandé touchant les moines de Ceſarée, qui s'oppoſent à notre frere l'évêque Baſile : ils auroient raiſon ſi ſa doctrine étoit ſuſpecte : mais ils ſont aſſurez, comme nous le ſommes tous, qu'il eſt la gloire de l'égliſe, & qu'il combat pour la verité : loin de le combattre lui-même, il faut approuver ſa bonne intention. Car ſuivant le rapport de Dianée, ils ſe chagrinent en vain : & je ſuis perſuadé qu'il ſe fait foible avec les foibles, afin de les gagner. Nos freres doivent loüer Dieu d'avoir donné à la Cappadoce un tel évêque. Mandez-leur que c'eſt moi qui l'écrit, afin qu'ils aïent les ſentimens qu'ils doivent pour leur pere, & qu'ils conſervent la paix des égliſes.

1. Cor. IX. 22.

XXIV. Diſcretion de ſaint Baſile calomnié.

Cette condeſcendance de S. Baſile, dont S. Athanaſe dit que quelques-uns ſe ſcandaliſoient, étoit apparemment la maniere dont il parloit de la divinité du S. Eſprit. Car il ſe contentoit que les Macedoniens, qui vouloient ſe réunir à l'égliſe, confeſſaſſent la foi de Nicée & déclaraſſent qu'ils ne croïoient point le S. Eſprit créature : ſans les obliger à dire expreſſément qu'il eſt Dieu. Et lui-même dans ſes écrits & dans ſes diſcours publics, s'abſtenoit de lui donner formellement le nom de Dieu, quoiqu'il uſât des termes équivalens, & qu'il montrât ſa divinité par des preuves invincible. La raiſon de cette conduite étoit la circonſtance du temps. Il voïoit que les heretiques avec la protection de Valens, ne cherchoient qu'un prétexte pour chaſſer de leurs ſieges les évêques les plus zelez pour la verité, & lui-même tout le premier : que l'égliſe d'Orient étoit pleine de diviſion & de troubles. Ainſi il comptoit que le moïen le plus efficace pour conſerver la religion, étoit de procurer la paix, uſant à l'égard des foibles de toute la condeſcendance poſſible ; & il eſperoit qu'après leur réunion

Baſil. ep. 203. 204.

Greg. Naz. or. 20. p. 364.

Dieu les éclaireroit davantage par la communication des catholiques, & par l'examen paiſible de la verité. C'eſt ainſi que ſaint Gregoire de Nazianze juſtifie la conduite de ſon ami, qui s'en explique lui-même dans deux lettres aux prêtres de Tarſe. *D. Ep. 203. 204.*

S. Baſile n'avoit pas laiſſé de nommer le S. Eſprit Dieu dans des écrits publics, lorſqu'il le croïoit utile: comme dans ſa lettre à l'égliſe de Ceſarée écrite vers l'an 363. Et il en uſa toujours ainſi dans les entretiens particuliers, ſur-tout avec S. Gregoire de Nazianze: à qui il proteſta, comme ce ſaint le témoigne, qu'il vouloit perdre le S. Eſprit s'il ne l'adoroit avec le pere & le Fils comme conſubſtantiel. Ils étoient même convenus, que tandis que Baſile uſeroit de cette précaution, Gregoire qui étoit moins expoſé à la perſecution, prêcheroit hautement cette verité. En un repas où S. Gregoire ſe trouva avec pluſieurs de leurs amis communs, la converſation tomba ſur S. Baſile. Tous en parloient avec admiration, & loüoient enſemble les deux amis quand un des conviez qui étoit moine s'écria: Vous êtes de grands flateurs. Loüez tout le reſte, j'y conſens: mais pour le capital, qui eſt la foi, ni Baſile ni Gregoire ne méritent point de loüange: l'un la trahit par ſes diſcours, l'autre par ſon ſilence. Où l'avez-vous appris, dit Gregoire, téméraire que vous êtes? Le moine répondit: Je viens de la fête du martyr Eupſyque, & là j'ai oüi le grand Baſile parler merveilleuſement bien de la divinité du Pere & du Fils: pour le S. Eſprit, il a paſſé par auprès. D'où vient, ajouta-t'il, regardant Gregoire, que vous parlez clairement de la divinité du S. Eſprit, comme vous fites en une telle aſſemblée; & que Baſile en parle obſcurement, & avec plus de politique que de pieté? C'eſt, répondit Gregoire, que je ſuis un homme caché *Ep. 141. p. 934. C. Greg. or. 20. p. 365. A.* *Greg. ep. 28.*

& peu connu : ainſi je parle ſans conſequence. Baſile eſt illuſtre par lui-même & par ſon égliſe, tout ce qu'il dit eſt public : on lui fait une forte guerre, & les heretiques cherchent à relever quelque parole de ſa bouche, afin de le chaſſer de l'égliſe, lui qui eſt preſque la ſeule étincelle qui nous reſte. Il vaut donc mieux ceder un peu à cet orage, & faire connoître la divinité du S. Eſprit par d'autres paroles ; la verité conſiſte plus dans le ſens que dans les mots. Mais quoi que put dire S. Gregoire de Nazianze, les aſſiſtans ne gouterent point ce
Baſ. ep. 33. ménagement. Il rendit compte de cette converſation à S. Baſile, qui lui répondit : Si nos freres ne ſont pas encore convaincus de mes ſentimens, je n'ai rien à répondre. Car comment perſuaderai-je par une petite lettre, ceux qu'un ſi long-temps n'a pas perſuadez ? Dans peu, Dieu aidant, les calomnies ſeront convaincuës par des effets. Car nous nous attendons à être bien-tôt au moins chaſſez de l'égliſe & du païs, pour la défenſe de la verité : peut-être nous arrivera-t'il encore pis. Et quand il n'arriveroit rien de ce que nous eſperons : le tribunal de J. C. n'eſt pas éloigné.

XXV. Concile d'Antioche.

Le voïage du diacre Dorothée, que ſaint Baſile avoit envoïé en Occident de concert avec S. Melece & avec ſaint Athanaſe, ne procura aux Orientaux autre ſecours que des lettres qui furent apportées par Sabin diacre de l'égliſe de Milan. Il en rendit à ſaint Baſile de la part de ſaint Valerien évêque d'Aquilée ; & il apporta à Antioche la lettre du concile de Rome tenu par quatre-vingt treize évêques contre Auxence, à laquelle ſont joints trois extraits des décrets du même concile, qui expliquent la foi de la Trinité : c'eſt-à-dire, la divinité du verbe contre les Ariens, les demi-Ariens & Marcel d'Ancyre ; la divinité du S. Eſprit contre les Macedo-

Sup. n. 18.

Baſ. ep. 324.

Sup. n. 19.

Tom. 2. conc. p. 892.

niens ; & la foi de l'incarnation contre Apollinaire, ſans toutefois nommer aucuns de ces herétiques. Cette lettre fut reçuë & approuvée par toute l'égliſe d'Orient, dans un concile d'Antioche de cent quarante-ſix évêques, qui confirmerent par leurs ſouſcriptions la foi du concile de Rome. S. Melece eſt à la tête, puis S. Euſebe de Samoſate, ſaint Pelage de Laodicée, Zenon de Tyr, Euloge d'Edeſſe, Bematius de Malle en Cilicie, Diodore de Tarſe, les autres ne ſont pas nommez. On attribuë avec raiſon à ce même concile d'Antioche une lettre des évêques d'Orient à ceux d'Italie & de Gaule, qui ſe trouve entre celles de ſaint Baſile, apparemment parce qu'il l'avoit compoſée, & qui porte les noms de Melece, Euſebe, Baſile, Baſſus, Gregoire, Pelage, & pluſieurs autres, juſqu'au nombre de trente-deux ; ajoutant encore à la fin, & les autres : ce qui marque un concile nombreux. Le diacre Sabin fut chargé de cette lettre : & les Orientaux ſe rapportent à lui ; de faire un recit plus exact de leurs maux, qu'ils décrivent ainſi : Il ne s'agit pas d'une égliſe ni de deux : l'hereſie s'étend preſque depuis les confins de l'Illyrie juſques à la Thebaïde. La ſainte doctrine eſt renverſée, les loix de l'égliſe confonduës ; les ambitieux s'emparent des premieres places, qui deviennent la recompenſe de l'impieté. La gravité ſacerdotale eſt perduë : on ne trouve plus de paſteurs qui ſçachent leur devoir : ils tournent à leur profit le bien des pauvres, ou en font des liberalitez. La rigueur des canons eſt oubliée : la licence de pecher eſt grande. Car ceux qui ont acquis l'autorité par la faveur des hommes, témoignent leur reconnoiſſance en accordant tout aux pecheurs. Ainſi les peuples ſont ſans correction, & les paſteurs n'oſent parler étant eſclaves de ceux qui les ont élevez. La foi ca-

Valeſ. ad Theodr. v. c. 3. p. 41.

Baſ. ep. 69.

tholique devient un prétexte pour couvrir les inimitiez particulieres. Quelques-uns craignant d'être convaincus de crimes honteux, excitent du desordre dans le peuple pour s'y cacher, & rendent la guerre irréconciliable : parce qu'ils craignent que la paix ne découvre leur infamie. Les infideles rient de ces maux, les foibles en sont ébranlez, la foi devient douteuse, & l'ignorance se répand dans les esprits. Les gens de bien ont la bouche fermée, tandis que les méchans blasphement en liberté. Les sanctuaires sont prophanez, les peuples catholiques fuïent les lieux d'oraison comme des écoles d'impieté, & vont dans les deserts élever leurs mains au ciel avec larmes & gémissemens. Le bruit de ce qui est arrivé dans la plûpart des lieux, est parvenu jusques à vous : vous sçavez que les hommes & les femmes, les enfans & les vieillards se répandent hors des villes, & celebrent les prieres à découvert, souffrant toutes les injures de l'air avec une extrême patience. La lettre continuë en conjurant les Occidentaux par les termes les plus forts, de venir promptement au secours, & d'envoïer une députation nombreuse, qui puisse avoir l'autorité d'un concile. Elle marque la division qui regnoit même entre les catholiques, c'est-à-dire, le schisme d'Antioche ; & finit par l'approbation de la lettre sinodale des Occidentaux.

Basil. ep. 324. S. Basile écrivit aussi par le diacre Sabin aux évêques d'Illyrie, d'Italie & de Gaule, & à quelques-uns de ceux qui lui avoient écrit en particulier : entre autres à Valerien d'Illyrie, ou plûtôt d'Aquilée. Il le felicite comme les autres, de l'uniformité de créance qui regnoit en Occident, & dit que c'est par eux que la foi doit être renouvellée en Orient, afin de lui rendre les biens qu'ils en ont reçus.

La

XXVI. Perſecution à Antioche.

La triſte peinture que nous voïons dans ces lettres de l'état de l'Orient, n'étoit que trop véritable, & la perſecution y étoit violente : principalement depuis que l'empereur Valens fut arrivé à Antioche, c'eſt-à-dire, vers le mois de Juin de l'an 370. C'eſt ainſi qu'il accompliſſoit le ſerment qu'il avoit fait à ſon baptême entre les mains d'Eudoxe. S. Melece, comme le principal chef des catholiques, fut banni pour la troiſiéme fois, & envoïé en Armenie ſa patrie. Il y demeura près de Nicopolis dans une terre nommée Gethaſe qui lui appartenoit, ſur les confins de la Cappadoce : ce qui donna occaſion à S. Baſile d'un aſſez fréquent commerce avec lui. Paulin l'autre évêque catholique d'Antioche, fut épargné, ſoit à cauſe de ſa vertu, ſoit à cauſe de la petiteſſe de ſon troupeau. Mais celui de Melece ne demeura pas ſans conduite : les prêtres Flavien & Diodore en prirent ſoin, les mêmes qui étant encore laïques, l'avoient ſoutenu ſous Conſtantius. Flavien qui fut depuis évêque d'Antioche, ne parloit pas encore dans les aſſemblées : il ſe contentoit de fournir des raiſons & des penſées à ceux qui parloient. Diodore fut évêque de Tarſe, & dès-lors il étoit lié d'amitié avec ſaint Baſile, S. Athanaſe, Pierre & Timothée ſes ſucceſſeurs. Jean & Etienne travaillerent auſſi à conſerver le troupeau de S. Melece, qui les fit tous deux depuis évêques, Jean d'Apamée & Etienne de Germanicie. Les catholiques de la communion de S. Melece avoient été chaſſez de leurs égliſes ; c'eſt-à dire, de la Palée, & d'une nouvelle que l'empereur Jovien leur avoit donnée. Ils s'aſſembloient donc au pied de la montagne voiſine d'Antioche, où il y avoit des cavernes, dans leſquelles on diſoit que ſaint Paul s'étoit autrefois caché. Là ils chantoient les loüanges de Dieu & écoutoient ſa parole, expoſez

Sup. n. 26. Socr. IV. c. 17. Greg. Nyſſ. in Melec. p. 1023. B. Theod. IV. c. 13.

Baſil. ep. 187. p. 368. A.

Socr. IV. c. 2. Sozom. VI. c. 7.

Sup. l. XII. n. 46.

Baſil. ep. 177. 197. Facund. lib. 4. p. 1. c. 2. Theod IV. c. 25. Id. Philoſ. c. 2. p. 780. &c. c. 8. p. 815.

aux pluïes & aux neiges en hiver, & à d'extrêmes chaleurs en eſté. Toutefois on envoïa des ſoldats pour les en chaſſer ; & ils s'aſſemblerent au bord de l'Oronte : d'où étant encore chaſſez, ils allerent au champ d'exercices ; & de-là leur vint le nom de *Campenſes*, que leur donnoient ceux de la communion de Paulin : encore furent-ils chaſſez de cette place. Cependant l'empereur Valens en fit tourmenter & mettre à mort pluſieurs en differentes manieres, mais principalement en les jettant dans l'Oronte.

Hier. ep. 57. Damaſc.

Socr. IV. c. 17.

XXVII. S. Aphraate.

Le palais d'Antioche étoit ſur le bord de ce fleuve, & entre deux paſſoit le grand chemin pour ſortir à la campagne. Un jour l'empereur Valens regardant du haut de ſa galerie, vit un vieillard vétu d'un méchant manteau, qui ſe preſſoit de marcher malgré ſon grand âge. On lui dit que c'étoit le moine Aphraate, pour qui tout le peuple de la ville avoit une vénération merveilleuſe. En effet, il avoit quitté ſa ſolitude pour venir au ſecours de l'égliſe, quoique ſimple laïque, & alors il alloit ſe rendre à la place où s'aſſembloient les catholiques. Où vas-tu, lui dit l'empereur ? Aphraate répondit : Je vais prier pour la proſperité de votre regne : Mais, reprit Valens, tu devois demeurer chez toi & prier en ſecret ſuivant la regle monaſtique. Aphraate répondit : Vous dites fort bien, ſeigneur, je le devois ; & j'ai continué de le faire, tant que les brebis du Sauveur ont joüi de la paix : mais dans les périls où elles ſont, il faut tenter tous les moïens de les ſauver. Dites-moi, ſeigneur, ſi j'étois une fille enfermée dans la la maiſon de mon pere, & que je viſſe le feu s'y prendre, que devrois-je faire ? demeurer aſſiſe & la laiſſer brûler, ou plûtôt ſortir de ma chambre, courir & porter de l'eau de tous côtez pour éteindre le feu ? C'eſt ce

Theod. IV. hiſt. c. 26.

Theod. II. c. 7.

Id. Philoſt. c. 8.

que je fais maintenant. Vous avez mis le feu à la maiſon de notre pere, & nous courons pour l'éteindre. Ainſi parla Aphraate. L'empereur ſe teut. Mais un des eunuques de ſa chambre dit des injures au ſaint vieillard du haut de la galerie, & le menaça de mort. Quelque-temps après cet eunuque étant allé voir ſi le bain de l'empereur étoit chaud : la tête lui tourna, il ſe jetta dans la chaudiere de l'eau boüillante ; & comme il étoit ſeul, il y demeura & y périt. L'empereur envoïa un autre eunuque pour l'appeller : mais il revint dire qu'il ne trouvoit perſonne dans aucune des chambres. Pluſieurs y accoururent, & à force de chercher dans toutes les cuves, à la fin ils trouverent ce miſerable étendu mort. Le bruit s'en répandit dans toute la ville, & tous loüoient le Dieu d'Aphraate. L'empereur épouvanté, n'oſa l'envoïer en exil, comme il l'avoit réſolu, mais il ne laiſſa pas de perſecuter les autres catholiques.

S. Aphraate étoit Perſe de naiſſance, & d'une illuſtre famille. S'étant fait chrétien, il quitta ſon païs & vint à Edeſſe, où il s'enferma dans une petite maiſon qu'il trouva hors de la ville, & y vécut dans les exercices de pieté. De-là il paſſa à Antioche dès-lors agitée par les héretiques, c'eſt-à-dire, ſous Conſtantius, & ſe retira dans un monaſtere hors de la ville. Il apprit un peu de grec, & avec ſon langage demi-barbare, s'expliquant à grande peine ; il ne laiſſoit pas d'être plus perſuaſif que les ſophiſtes les plus fiers de leur réthorique. Tout le monde couroit à lui, les magiſtrats, les artiſans, les ſoldats, les ignorans, les ſçavans : les uns l'écoutoient en ſilence, les autres lui faiſoient des queſtions. Nonobſtant ce travail, il ne voulut jamais avoir perſonne avec lui pour le ſervir, ni recevoir rien de perſonne ; que du pain d'un de ſes amis : à quoi dans ſon extrême vieilleſſe,

il ajouta quelques herbes, & ne prenoit ſa nourriture qu'après le ſoleil couché. Tel étoit le grand Aphraate qui vint alors au ſecours de la religion, & fit enſuite pluſieurs autres miracles. Theodoret qui les rapporte l'avoit vû, & avoit reçu ſa bénediction étant encore enfant.

XXVIII. S. Julien Sabbas.

Theod. Philot. c. 2. p. 780. C. Sup. liv. XV. n. 48.

Les hérétiques firent courir le bruit que le grand Julien avoit embraſſé leur communion: ce fameux ſolitaire de l'Oſroëne, qui avoit connu par révelation la mort de l'empereur Julien. On le nommoit *Sabbas*, c'eſt-à-dire en Syriaque chenu ou vieillard. Pour diſſiper cette impoſture, Flavien, Diodore & Aphraate s'adreſſerent à Acace depuis évêque de Berée, qui avoit été inſtruit dans la vie monaſtique par Aſterius diſciple de Julien Sabbas. Ils perſuaderent à Acace d'aller avec Aſterius trouver le ſaint vieillard, & de l'emmener au ſecours de l'égliſe. Quand ils furent arrivez auprès de lui, Aſterius lui parla ainſi: Dites-moi, mon pere, pourquoi ſouffrez-vous agréablement tant de peines? Julien répondit: C'eſt que le ſervice de Dieu m'eſt plus cher que mon corps & que ma vie. Je vous montrerai, dit Acace, le meilleur moïen de le ſervir maintenant. Quand il voulut montrer à S. Pierre comment il feroit voir qu'il l'aimoit plus que les autres, il lui dit: Si tu m'aimes, pais mes brebis. *Joan. XXI. 17.* Vous devez faire de même, mon pere: le troupeau eſt en danger, vous trahiriez la verité par votre ſilence. Car votre nom ſert d'appas aux Ariens pour tromper les ſimples, & ils ſe vantent d'avoir votre communion.

Auſſi-tôt que le ſaint vieillard eut oüi ces paroles, il prit le chemin d'Antioche, renonçant pour un temps à la ſolitude. Après avoir marché deux ou trois jours dans le déſert, il arriva le ſoir à une bourgade ou une femme riche vint ſe jetter à ſes pieds, & le ſupplier de loger

chez elle avec ſa ſainte troupe. Il y conſentit, quoique depuis plus de quarante ans il n'eût point vû de femmes. Pendant que celle-ci étoit occupée à ſervir ſes hôtes, comme il étoit nuit, un fils unique qu'elle avoit, âgé de ſept ans, tomba dans un puits. Cet accident fit du bruit, la mere l'apprit; mais elle commanda à tous ſes gens de ſe tenir en repos, couvrit le puits, & continua à ſervir ſes hôtes. Quand ils furent à table, le ſaint vieillard dit que l'on appellât l'enfant pour recevoir ſa benediction. La mere dit qu'il étoit malade; mais le ſaint inſiſta & pria qu'on l'apportât. Elle déclara enfin l'accident. Julien ſe leva de table & courut au puits. Il le fit découvrir, & apporter de la lumiere; il vit l'enfant aſſis ſur la ſurface de l'eau, qu'il frappoit de la main en ſe joüant. On attacha un homme à des cordes, on le deſcendit dans le puits, & il en retira l'enfant, qui auſſi-tôt courut aux pieds du ſaint vieillard, diſant qu'il l'avoit vû qui le ſoutenoit ſur l'eau.

Quand il fut arrivé à Antioche, le peuple accourut de tous côtez pour le voir, & pour recevoir la guériſon de diverſes maladies. Il ſe logea au pied de la montagne dans ces cavernes, où on diſoit que S. Paul s'étoit caché: mais auſſi-tôt il tomba malade lui-même d'une fiévre violente. Acace en étoit affligé, craignant que ceux qui venoient en foule, dans l'eſperance d'être guéris, n'en fuſſent ſcandaliſez. Julien lui dit: Ne vous découragez point: ſi ma ſanté eſt néceſſaire, Dieu me la donnera incontinent. Auſſi-tôt il ſe mit à prier à ſon ordinaire, proſterné ſur les genoux, le front contre terre, demandant à Dieu de lui rendre ſa ſanté, ſi elle devoit être de quelque utilité aux aſſiſtans. Il n'avoit pas achevé ſa priere, quand il lui vint tout d'un coup une grande ſueur, qui emporta ſa fiévre. Enſuite il guérit pluſieurs malades de toutes ſortes, & s'en alla à l'aſſemblée des

catholiques. Comme il paſſoit devant la porte du palais, un mandiant qui ſe traînoit ſur ſon ſiege n'aïant point l'uſage des jambes, étendit la main & l'approcha du manteau du ſaint vieillard. Aſſi-tôt il fut guéri, ſe leva en ſautant & en courant; ce qui fit aſſembler tout le peuple de la ville, & le champ des exercices en fut rempli: en ſorte que les héretiques furent chargez de confuſion. S. Julien guérit pluſieurs autres malades qui l'attirerent en leurs maiſons, entre autres le comte d'Orient: puis il reprit le chemin de ſa cellule.

Paſſant par la ville de Cyr à deux journées d'Antioche, il s'arrêta dans l'égliſe d'un martyr, où les catholiques du lieu s'aſſemblerent, & prierent Julien de les délivrer du ſophiſte Aſterius, que les héretiques avoient fait évêque, & envoïé chez eux pour ſéduire les ſimples. Prenez courage, dit le ſaint vieillard: priez Dieu avec nous, & joignez à la priere le jeûne & la mortification. Ils le firent, & le ſophiſte Aſterius la veille de la fête où il devoit parler, fut frappé d'une maladie qui l'emporta en un jour. Theodoret qui rapporte ces merveilles, les avoit apprîſes d'Acace diſciple du ſaint. S. Baſile ſecourut en cette occaſion l'égliſe d'Antioche par une lettre pleine de tendreſſe & de conſolation. *Baſ. ep. 60.*

XXIX. Maſſacre des magiciens. *Theod. IV. hiſt. c. 14.*

Tandis que l'empereur Valens perſécutoit ainſi les ſeuls catholiques, il laiſſoit aux autres l'exercice libre de leur religion, c'eſt-à-dire, à tous les héretiques, aux Juifs & aux païens mêmes. Ils obſervoient en toute ſûreté leurs cérémonies prophanes rétablies par Julien & abolies par Jovien. Pendant tout le regne de Valens, on alluma du feu ſur les autels, on offrit aux idoles des libations & des victimes: on fit les feſtins publics dans les places: on célebra les fêtes de Jupiter & Cerés. Aux orgies de Baccus, on vit les hommes & les femmes cou- *Id. V. hiſt. c. 21.*

rir furieux, portant des peaux de chévres, déchirant des chiens & faisant les autres extravagances de cette fête. A la fin toutefois l'empereur Valens fit aussi sentir aux païens sa colere ; & telle en fut l'occasion.

Amm. XXIV. *c.* 2; *Zos.* IV. *p.* 43.

Comme il étoit à Antioche, on découvrit que deux prétendus devins Hilaire & Patrice avoient été employez pour sçavoir qui devoit regner après Valens. Etant pris tous deux & mis à la question, Hilaire dit : Nous avons fait avec des branches de laurier cette table à trois pieds, qui nous est representée, à l'imitation du trepié de Delphes ; & après l'avoir consacrée par des charmes secrets & de longues cérémonies, nous l'avons posée au milieu d'une maison purifiée de tous côtez par des parfums. On a mis dessus un bassin rond fabriqué de divers métaux, où l'on avoit gravé dans le bord les vingt-quatre lettres de l'alphabet grec, à certaine distance l'une de l'autre. Un homme s'en est approché, vétu de lin avec des chaussons de même, & une bandelette autour de la tête, portant de la vervene. Après avoir invoqué par certains cantiques le Dieu qui préside à la divination, c'est-à-dire, Phebus, cet homme a balancé un anneau pendu à des petits rideaux par un fil très-leger. Cet anneau avoit été auparavant préparé par les misteres de l'art. Nous demandâmes qui devoit succeder au regne présent, parce qu'on disoit que ce devoit être un homme accompli : & l'anneau en sautant sur le bassin, marqua les deux syllabes *Theod*, en s'arrêtant sur les quatre lettres grecques theta, epsilon, omicron & delta. Quelqu'un des assistans s'écria que le destin marquoit Theodore. On n'en chercha pas davantage : car il étoit assez constant entre nous, que c'étoit lui qu'on demandoit. Telle fut la confession d'Hilaire.

Ce Theodore tenoit le second rang entre les notaires

Chryſ. ad Jun. vid. de l'empereur, dignité très-conſidérable alors. Il étoit très-bienfait de ſa perſonne, fort inſtruit des bonnes lettres, & accoutumé à parler à l'empereur avec une *Soz. VI. c. 35.* grande liberté. Il étoit païen : ce qui le faiſoit deſirer pour maître aux philoſophes & autres païens indignez de l'accroiſſement du chriſtianiſme. Ainſi il ne faut pas s'étonner ſi l'anneau magique bien conduit, marqua les premieres lettres de ſon nom. L'empereur Valens, naturellement violent, aïant découvert cette conſpiration, fut tranſporté de fureur, & ne mit point de bornes à ſa vengeance. Il fit mourir tous les complices, & tous ceux qui furent même ſoupçonnez de l'être : les uns par le feu comme magiciens, les autres par le fer. Antioche fut, pour ainſi-dire, inondée de ſang. On rechercha les philoſophes comme magiciens. Maxime fut accu- *Eunap. in Max. p. 104. 105.* ſé d'avoir eu connoiſſance de cette opération magique & d'avoir prédit un grand maſſacre, après lequel Valens périroit d'une maniere extraordinaire. Il fut donc amené à Antioche, puis renvoïé en Aſie, où le gouverneur Feſtus lui fit trancher la tête : & telle fut la fin du philoſophe Maxime, le principal auteur de l'apoſtaſie de l'empereur Julien. L'épouvante fut ſi grande parmi les *Soz. VI. c. 35.* philoſophes, que perſonne n'oſa plus en faire profeſſion ni en porter l'habit ; & les particuliers même quitterent les manteaux à frange, qui pouvoient reſſembler aux leurs. On fit auſſi la recherche des écrits de magie, & on brûla publiquement de grands monceaux de livres, où l'on en confondit qui ne traitoient que de lettres *Socr. IX. c. 19.* humaines ou de juriſprudence. Enfin l'empereur Valens étendit ſa précaution, juſques à faire mourir pluſieurs perſonnes conſidérables, dont le nom commençoit par les deux ſillabes fatales Theod, c'eſt-à-dire, les Theodores, les Theodoſes, les Theodotes, les Theodules :

&

& les autres qui portoient des noms ſemblables, entre autres Theodoſe ou Theodoſiole pere de l'empereur Theodoſe, qui ſucceda effectivement à Valens. Pluſieurs changerent de nom à cette occaſion.

Les magiciens furent auſſi recherchez à Rome vers le même temps. Pluſieurs perſonnes y furent accuſez de ce crime l'an 370. entr'autres un aruſpice fameux nommé Amantius : quelques ſenateurs furent enveloppez dans cette accuſation, & l'empereur Valentinien qui étoit à Treves faiſant la guerre aux Allemans, aïant été conſulté ordonna de faire le procès aux magiciens. Mais il déclara qu'il ne prétendoit pas pour cela défendre abſolument l'art des aruſpices, & qu'il permettoit à chacun de ſuivre la religion de ſes ancêtres, comme il avoit déclaré dès le commencement de ſon regne. Il conſerva aux ſacrificateurs païens leurs droits & leurs exemptions, même dans les Gaules où il étoit, comme il paroît par deux loix des années 371. & 372. Il ſouffrit à Rome l'autel de la victoire, que Conſtantius avoit ôté, & qui avoit été rétabli, apparemment ſous Julien. Enfin Valentinien fit une loi touchant les gens de théatre, qui marquoit peu de zéle pour la religion. Comme on ne recevoit point ces ſortes de gens au baptême, qu'ils ne renonçaſſent à leur profeſſion: l'empereur défend à la verité d'obliger ceux qui auroient été baptiſez à remonter ſur le theatre; mais en même temps il ordonne, que quand, ſe trouvant en peril de mort, ils demanderoient le baptême, on en avertît le magiſtrat, pour les faire viſiter & voir s'ils étoient effectivement en peril. Tous les païens craignoient que les comediens ne ſe fiſſent chrétiens en fraude des plaiſirs publics. Cette loi eſt de l'onziéme Février 371. Ainſi les deux empereurs ſouffroient l'exercice de l'idolâtrie en Orient & en Occident.

Hier. Chr. an. 371.
Amm. XXVIII. c. 1. p. 512.
L. 10. C. Th. de malef. Sup. n. 1.
L. 75. l. 77. C. Th. de decur. lib. 12.
Symm. x. ep. 54.
Sup. XIII. n. 4.
L. 1. C. Theod. Scen. lib. 15.

XXX. Ordination de S. Martin.

Sev. Sulp. c. 7.

Mais elle avoit dans les Gaules un puiſſant adverſaire en la perſonne de S. Martin. Le ſiége de Tours aïant vaqué, ſa vertu & ſes miracles le firent déſirer pour évêque. Mais comme on ſçavoit la difficulté de le tirer de ſon monaſtere, un des citoïens nommé Ruricius feignit que ſa femme étoit malade ; & ſe jettant à genoux, lui perſuada de ſortir. Des troupes d'habitans qui s'étoient miſes en embuſcade ſur le chemin, ſe ſaiſirent de lui, & le conduiſirent juſques à Tours, où étoit accouruë non ſeulement du païs, mais encore des villes voiſines, une multitude incroïable de peuple, pour prendre part à cette élection. Tous le jugeoient très-digne de l'épiſcopat, hors un petit nombre qui s'y oppoſoient : même des évêques. Ils diſoient que c'étoit une perſonne mépriſable par ſa mauvaiſe mine, ſes cheveux mal faits, ſon habit mal propre. Mais le peuple ſe mocqua de ces reproches, les comptant plûtôt pour des loüanges. Il fut même frappé d'une rencontre imprevuë. Le lecteur qui devoit lire ce jour-là, n'aïant pû percer la foule, un des aſſiſtans prit le pſeautier & lut le premier paſſage qu'il rencontra. C'étoit ce verſet du pſeaume huitiéme : Vous avez tiré la loüange de la bouche des enfans, à cauſe de vos ennemis, pour détruire l'ennemi & le défenſeur. Car on liſoit alors ainſi ; au lieu que nous liſons à preſent : L'ennemi & le vengeur. Or celui qui s'oppoſoit le plus à l'élection de S. Martin, étoit un évêque nommé Defenſor. Tout le peuple crut qu'il étoit marqué par ce mot du pſeaume, & que Dieu en avoit permis la lecture pour faire connoître ſa volonté. Il s'éleva un grand cri, & le parti contraire fut confondu.

S. Martin continua dans l'épiſcopat ſa maniere de vivre : conſervant la même humilité dans le cœur, la même pauvreté dans ſes habits : ſans en avoir moins d'au-

torité. Il demeura quelque-temps dans une cellule proche de l'égliſe. Enſuite ne pouvant ſouffrir la diſtraction des viſites qu'il recevoit, il ſe fit un monaſtere environ à deux milles hors de la ville, qui ſubſiſte encore à préſent ſous le nom de Marmoutier. C'étoit alors un deſert, enfermé d'un côté par une roche haute & eſcarpée, de l'autre par la riviere de Loire : on n'y entroit que par un chemin fort étroit. Le ſaint évêque y avoit une cellule de bois : pluſieurs des freres en avoient de même, la plûpart s'étoient logez dans des trous qu'ils avoient creuſez dans le rocher ; & l'on en montre encore, que l'on dit avoir été habité par S. Martin. Il avoit là environ quatre-vingt diſciples : dont aucun ne poſſedoit rien en propre : il n'étoit permis à perſonne de vendre ni d'acheter, comme faiſoient la plûpart des moines. On n'y exerçoit autre métier que d'écrire ; encore n'y appliquoit-on que les jeunes ; les anciens s'occupoient à l'oraiſon. Ils ſortoient rarement de leurs cellules, ſi ce n'étoit pour s'aſſembler dans l'oratoire. Ils mangeoient tous enſemble après l'heure du jeûne, c'eſt-à-dire, vers le ſoir : ils ignoroient l'uſage du vin s'ils n'y étoient contraints par infirmité. La plûpart étoient vêtus de poil de chameau, c'eſt-à-dire, de gros camelot : c'étoit un crime d'être habillé délicatement. Toutefois il y avoit entr'eux pluſieurs nobles, élevez d'une maniere bien differente ; & pluſieurs furent évêques dans la ſuite. Car il n'y avoit point d'égliſe qui ne déſirât d'avoir un paſteur tiré du monaſtere de S. Martin.

Peu de tems après ſon ordination, il fut obligé d'aller à la cour de l'empereur Valentinien, dont le ſéjour ordinaire étoit dans les Gaules. Sçachant que S. Martin venoit lui demander ce qu'il ne vouloit pas lui accorder, il défendit qu'on le laiſsât entrer dans le palais. Car outre

Sulp. dialog. 2. c. 6.

qu'il étoit naturellement ſuperbe & violent, ſa femme Juſtine qui étoit Arienne, le détournoit de rendre honneur au ſaint évêque. S. Martin aïant tenté une & deux fois en vain d'approcher de ce prince, eut recours à ſes armes ordinaires. Il ſe revêtit d'un cilice, ſe couvrit de cendre, s'abſtint de boire & de manger, pria jour & nuit. Le ſeptiéme jour un ange lui apparut, & lui ordonna d'aller hardiment au palais. S. Martin y va ſur la parole de l'ange : les portes s'ouvrent, perſonne ne l'arrête, il arrive juſques à l'empereur. Ce prince le voïant venir de loin, demanda avec emportement pourquoi on l'avoit fait entrer, & ne daigna pas ſe lever : mais ſon ſiege fut couvert d'un feu qui l'en chaſſa promptement. Alors reconnoiſſant qu'il avoit ſenti une vertu divine, il embraſſa le ſaint pluſieurs fois ; & lui accorda tout ce qu'il deſiroit, ſans attendre qu'il lui demandât. Il lui donna ſouvent audience, & le fit ſouvent manger à ſa table : enfin quand il partit, il lui offrit de grands preſens, que S. Martin refuſa, pour conſerver ſa pauvreté.

XXXI. Travaux de S. Martin pour la foi.

Dans le voiſinage de Tours étoit un lieu reveré par le peuple, comme la ſepulture de quelque martyr. Il y avoit même un autel érigé par les évêques précedens. *Vita c. 8.* Mais S. Martin qui ne croïoit pas de leger, demandoit aux plus anciens du clergé, qu'on lui fiſt voir le nom du martyr, ou le tems de ſon martyre ; & n'en trouvant point de tradition certaine, il s'abſtint pendant quelque temps d'aller à ce lieu-là, pour éviter de faire tort à la religion, ou d'autoriſer la ſuperſtition. Un jour enfin il y alla avec quelques-uns des freres ; & ſe tenant debout ſur le ſepulchre, il pria Dieu de lui faire connoître qui y étoit enterré. Alors ſe tournant à gauche, il vit près de lui un ombre ſale & d'un regard farouche, à qui il commanda de parler ; l'ombre dit ſon nom ; &

c'étoit un voleur, mis à mort pour ſes crimes, que le peuple honoroit par erreur, & qui n'avoit rien de commun avec les martyrs. S. Martin le vit ſeul, les autres entendoient ſeulement ſa voix. Il fit ôter l'autel, & délivra le peuple de cette ſuperſtition.

Il ruina pluſieurs temples d'idoles & abattit pluſieurs c. 10.
arbres, que les payens honoroient comme ſacrez; ſouvent même au péril de ſa vie. Aïant abattu un temple très-ancien, il vouloit auſſi couper un pin qui étoit proche: le pontife & les autres païens s'y oppoſoient. Enfin ils lui dirent: Si tu as tant de confiance en ton Dieu, nous couperons nous-mêmes cet arbre, pourvû que tu ſois deſſous quand il tombera. Il accepta la condition; il ſe laiſſa lier, & mettre à leur gré du côté où l'arbre panchoit: une grande foule s'aſſembla à ce ſpectacle, les moines qui l'accompagnoient étoient ſaiſis de crainte. L'arbre demi-coupé aïant déja craqué, & commençant à tomber ſur S. Martin, il éleva la main & fit le ſigne de la croix: auſſi-tôt l'arbre comme repouſſé par un tourbillon de vent, tomba de l'autre côté, & penſa accabler les païſans qui ſe croïoient le plus en ſûreté. Il s'éleva un grand cri, & il n'y eut preſque perſonne de cette prodigieuſe multitude, qui ne demandât l'impoſition des mains pour être reçu catecumene. Une autre c. 13.
fois comme il abattoit un temple dans le païs des Eduens, c'eſt-à-dire, dans le territoire d'Autun, une multitude de païens ſe jetta ſur lui en furie, & le plus hardi l'attaqua l'épée à la main. Le S. ôta ſon manteau, & lui preſenta le col à découvert: mais le païen aïant levé le bras, tomba à la renverſe épouvanté miraculeuſement, & lui demanda pardon. Un autre le voulut frapper d'un cou- c. 14.
teau, comme il abattoit des idoles: mais dans l'action le couteau lui échappa & diſparut. D'autres fois il perſua-

doit aux païens de ruiner eux-mêmes leurs temples. Avant lui il y avoit très-peu de chrétiens en ces quartiers de la Gaule, & il les laiſſa remplis de lieux de pieté : car aux endroits où il avoit ruiné des temples, il bâtiſſoit auſſi-tôt des égliſes ou des monaſteres.

c. 16. Il continuoit à faire ſouvent de grands miracles. Il délivra du démon un eſclave de Tedradius, qui avoit
c. 15. été proconſul. A Treves il guerit une fille paralitique prête à expirer, en lui mettant dans la bouche de l'huile benite.
c. 19. A Paris entrant dans la porte de la ville, ſuivi d'une grande foule, il baiſa un lepreux qui faiſoit horreur à tout le monde, & lui donna ſa benediction ; auſſi-tôt il fut gueri, & le lendemain il vint rendre graces à Dieu dans l'égliſe. Les filets tirez de l'habit ou du cilice de S. Martin gueriſſoient ſouvent les malades,
c. 20. étant attachez à leurs doigts ou à leur col. Arborius qui avoit été préfet, aïant ſa fille malade d'une groſſe fiévre quarte lui appliqua ſur la poitrine une lettre du ſaint, &
c. 21. la fiévre ceſſa auſſi-tôt. Paulin depuis illuſtre par ſa ſainteté aïant une grande douleur à un œil où la cataracte commençoit à ſe former, S. Martin lui appliqua un pinceau, & le guerit entierement. Voilà quelques-uns de ſes miracles.

XXXII. Perſecution en Syrie.

Socr. IV. *c.* 32. *Sozom.* VI. *c.* 36.

Cependant la perſecution continuoit en Orient, mais avec moins de violence. Car comme Valens étoit à Antioche, il fut harangué par le philoſophe Themiſtius, qui, bien que païen, l'adoucit un peu envers les catholiques. Il lui repreſenta qu'il ne falloit pas s'étonner de la diverſité des ſentimens qui étoient entre les chrétiens, puiſqu'elle étoit petite en comparaiſon de la multitude & de la confuſion d'opinions qui regnoient chez les Grecs, c'eſt-à-dire, chez les païens, qui avoient plus de trois cens opinions differentes. Valens ſe reduiſit donc à

bannir les eccleſiaſtiques, au lieu de les faire mourir. 1. *Theod.* IV. c.
Ainſi la perſécution s'adoucit, mais elle ne ceſſa pas. Elle s'étendit par toute la Syrie, & S. Pelage évêque de Laodicée fut banni entre les autres. Il avoit été marié en ſa jeuneſſe: mais le premier jour de ſes nôces, il perſuada à ſon épouſe de garder la continence; & comme il n'avoit pas moins cultivé les autres vertus, il fut élu évêque tout d'une voix. Il gouvernoit cette égliſe depuis pluſieurs années, & fut alors envoïé en exil en Arabie. Les égliſes de Calcide & de Berée ſe ſentirent auſſi de la perſecution; & S. Baſile leur écrivit des lettres pour les encourager & les conſoler. Ecrivant à l'égliſe de Calcide, *Baſil. ep. 297. Chal. id. ep. 298. 299. Berœenſ.*
il marque que la perſecution n'eſt pas encore venuë juſques à lui & aux égliſes de Cappadoce; mais que l'exemple des égliſes voiſines la faiſoit attendre inceſſamment. Il dit que non-ſeulement les prêtres & le clergé de Calcide; mais les plus puiſſans du peuple avoient éprouvé la tentation. L'égliſe de Berée lui envoïa le prêtre Acace, qui en fut depuis évêque: par qui il apprit le détail de leurs ſouffrances, & l'union du peuple avec le clergé. Il les encourage à la perſeverance; & dit que leur exemple a déja relevé pluſieurs égliſes.

En Paleſtine Philippe évêque de Scythopolis, & ſucceſſeur de Patrophile, puis Athanaſe ſucceſſeur de Philippe, Gemellin, & pluſieurs autres prêchoient ouvertement le pur Arianiſme: ſoutenant que le fils de Dieu étoit créature, & que le S. Eſprit n'avoit rien de commun *Epiph. har.* 73; *n.* 37. 38.
avec la nature divine, & non contens d'empoiſonner le païs par leurs diſcours, ils perſecutoient les catholiques à force ouverte. A Jeruſalem un nommé Hilaire ou Hilarion, décrié par la communion des Ariens, occupoit la place de S. Cyrille qui vivoit encore, mais apparemment en exil. Car après Irenée que les Ariens avoient *Hier. Chr.* an. 349.

up. l. XIV. *n.* 23. fait évêque de Jeruſalem au concile de C. P. en 360. S. Cyrille étoit rentré dans ſon ſiege, apparemment ſous *Epiph. har.* 73. *c.* 37. Julien, mais il avoit encore été dépoſſedé par Hilaire. A Ceſarée Acace le borgne étoit mort quelques années auparavant, & S. Cyrille qui étoit alors à Jeruſalem mit à ſa place Philumene: mais Eutychius d'Eleuteropolis, qui bien que catholique dans le cœur, ſuivoit les Ariens en haine de S. Cyrille, établit à Ceſarée un autre Cyrille ſurnommé le vieux. Saint Cyrille y mit enſuite Gelaſe ſon neveu fils de ſa ſœur; & les Ariens profitant de la diviſion de ces trois évêques qui ſe diſputoient le ſiége de Ceſarée, y établirent Euzoïus: qu'il ne faut pas confondre avec Euzoïus d'Antioche. *Hier. epiſt.* 141. *Id. de Script.* Euzoïus de Ceſarée travailla avec application à rétablir la bibliotheque de S. Pamphile, faiſant tranſcrire de nouveau les livres ſur du parchemin: entr'autres les ouvrages d'Origene, dont il retrouva un grand nombre, & en dreſſa une table. Il étoit homme de lettres, & compoſa lui-même divers ouvrages. S. Epiphane deſlors évêque de Salamine dans l'iſle de Chypre, étoit en ſi grande ve- *Hier. ep.* 61. *c.* 2. neration, que les Ariens n'oſerent l'attaquer, & il demeura paiſible dans ſon égliſe.

XXXIII. Perſecutions à Edeſſe.

Saint Barſes ou Barſin, après avoir vêcu long-temps dans la ſolitude, fut évêque d'Edeſſe en Meſopotamie. Valens le relegua d'abord dans l'iſle d'Arade en Phenicie. Mais aïant appris que les maladies qu'il gueriſſoit par ſa parole lui attiroient les peuples en foule, il l'envoïa en Egypte à la ville d'Oxirinque; & comme ſa réputation y attiroit encore tout le monde, il l'envoïa en Thebaïde, à une place nommée Philo ſur la frontiere des barbares. On garda long-temps ſon lit à Arade: il y étoit en grand honneur du temps de Theodoret, & pluſieurs malades étoient guéris en y couchant. L'égliſe

Theod. hiſt. IV. *c.* 12. *Ruf.* II. *c.* 5.

latine

latine honore la memoire de saint Barses le trentiéme de Janvier, & la grecque le quinziéme d'Octobre. A sa place Valens envoïa à Edesse un évêque Arien : mais tout le peuple sortoit hors de la ville, & s'assembloit dans la campagne. Valens en fut lui-même témoin, lorsqu'il vint à Edesse visiter l'église fameuse de l'apôtre S. Thomas. Il en fut si irrité, qu'il frappa de sa main le préfet Modeste, parce qu'il n'avoit pas eu soin d'empêcher ces assemblées, & lui commanda de ramasser les soldats qu'il avoit sous sa charge, & ce qui se trouveroit de troupes pour dissiper cette multitude. Modeste, quoiqu'Arien, fit secretement avertir les catholiques de ne se point assembler le lendemain au lieu où ils avoient accoutumé de prier, parce qu'il avoit ordre de l'empereur de punir ceux qui s'y trouveroient. Il esperoit par cette menace empêcher l'assemblée, & appaiser l'empereur. Mais les fideles d'Edesse n'en furent que plus excitez à s'assembler ; & dès le grand matin ils se rendirent avec plus de diligence qu'à l'ordinaire au lieu accoutumé & le remplirent. Le préfet Modeste l'aïant appris, ne sçavoit quel parti prendre. Toutefois il marcha vers le milieu de l'assemblée, faisant avec sa suite un bruit extraordinaire pour épouvanter le peuple. En passant dans la ville il vit une pauvre femme qui sortoit brusquement de sa maison, sans même fermer la porte, tenant un enfant par la main, & laissant traîner son manteau négligemment, au lieu de se couvrir à la maniere du païs. Elle coupa la file des soldats qui marchoient devant le préfet, & passa avec un extrême empressement. Il la fit arrêter, & lui demanda où elle alloit si vîte ? Je me presse, dit-elle, d'arriver au champ où les catholiques sont assemblez. Tu es donc la seule, dit Modeste, qui ne sçais pas que le préfet y marche, & qu'il fera mourir tous ceux qu'il y trouvera ? Oui, répon-

Socr. IV. *c.* 18. *Sozom.* VI. *c.* 18. *Theod.* IV. *c.* 16.

dit-elle, je l'ai oüi dire ; & c'eſt pour cela même que je me preſſe, craignant de manquer l'occaſion de ſouffrir le martire. Mais pourquoi mene-tu cet enfant, dit le préfet ? Afin, dit-elle, qu'il ait part à la même gloire. Modeſte étonné du courage de cette femme, retourna au palais, & en aïant entretenu l'empereur, lui perſuada d'abandonner une entrepriſe, dont le ſuccès ſeroit honteux & malheureux.

Theod. IV. *c.* 17. 18.

Valens réſolut donc d'épargner le peuple, & ordonna au préfet Modeſte de prendre les prêtres & les diacres, & de leur perſuader, ou de communiquer avec l'évêque Arien, ou les chaſſer de la ville, & les envoïer aux extrémitez de l'empire. Modeſte les aïant tous aſſemblez, eſſaïa de les perſuader, en diſant : qu'il falloit être inſenſé pour vouloir réſiſter à un ſi grand prince. Comme ils demeuroient tous en ſilence, le préfet s'adreſſa au prêtre Euloge, qui étoit leur chef, & lui demanda pourquoi il ne répondoit point. Euloge dit : Vous ne m'avez rien demandé. Toutefois, dit le préfet, il y a long-temps que je vous parle. Euloge dit : Vous parliez à tout le monde. Si vous m'interrogez en particulier, je vous dirai ma penſée. Et bien donc, dit le préfet, communiquez avec l'empereur. Euloge répondit : Eſt-ce que l'empereur a reçu le ſacerdoce avec l'empire ? Le préfet picqué de cette réponſe, reprit : Je ne dis pas cela, impertinent, je vous exhorte à communiquer avec ceux avec qui l'empereur communique. Nous avons un paſteur, dit Euloge, & nous ſuivons ſes ordres. Alors le préfet les envoïa en Thrace au nombre de quatre-vingt.

Les grands honneurs qu'ils reçurent pendant ce voïage, exciterent la jalouſie de leurs ennemis. Car les villes & les bourgades venoient au devant d'eux les féliciter ſur leur victoire. Valens en aïant reçû des plain-

tes, les fit ſéparer deux à deux, prenant ſoin de ne pas laiſſer enſemble ceux qui étoient parens. Les uns continuerent de marcher en Thrace, d'autres furent envoïez aux extrémitez de l'Arabie, d'autres diſperſez dans les petites villes de Thebaïde. Euloge & Protogene furent envoïez à celle qui portoit le nom d'Antinoüs. C'étoient les deux premiers du clergé d'Edeſſe, qui avoient long-temps pratiqué la vie monaſtique, & fait de grands progrez dans la vertu. Ils trouverent que l'évêque d'Antinoüs étoit catholique, & aſſiſterent à ſes aſſemblées. Mais voïant qu'elles étoient peu nombreuſes, & que la plûpart des habitans étoient païens, ils s'appliquerent à les convertir. Euloge s'enferma dans une cellule, où il prioit jour & nuit. Protogene inſtruit dans les ſaintes lettres, & exercé à écrire en notes, aïant trouvé un lieu commode, y établit une école, où il montroit aux enfans cette maniere d'écrire, & leur faiſoit apprendre les pſeaumes de David, & les paſſages du nouveau teſtament les plus convenables. Un de ces enfans étant tombé malade, Protogene alla dans la maiſon, le prit par la main, & le guérit par ſa priere. Les peres des autres enfans l'aïant appris, le menoient dans leurs maiſons, & le prioient de ſecourir leurs malades: mais il refuſoit de prier pour eux, juſqu'à ce qu'ils fuſſent baptiſez ; & le deſir de la guériſon les y faiſoit conſentir. Si quelqu'un ſe convertiſſoit en ſanté, il le menoit à Euloge, frappoit à ſa porte, & le prioit de lui donner le baptême. Euloge ſouffroit avec peine que l'on interrompît ſa priere : mais Protogene lui repreſentoit que rien n'eſt préferable au ſalut des hommes. Tout le monde s'étonnoit de voir un homme, qui ſçavoit ſi bien inſtruire, & qui faiſoit de tels miracles, ceder à un autre l'honneur d'adminiſtrer le baptême. On concluoit que la vertu d'Euloge étoit encore plus

Socr. VI. c. 33. 34.

éminente. Mais peut-être Protogene ne lui déferoit-il que comme au plus ancien prêtre. C'eſt ainſi que ces deux ſaints profiterent de leur exil.

XXXIV. Mort de S. Athanaſe. Pierre lui ſuccede

L'Egypte fut en paix tant que S. Athanaſe vécut. Mais il mourut pendant cette perſécution, & comme l'on croit le ſecond jour de Mai l'an 373. Il mourut dans ſon lit à Alexandrie après quarante-ſix ans entiers d'épiſcopat, comblé de mérites & d'années. Avant qu'il expirât, on le pria de déſigner ſon ſucceſſeur ; & il nomma Pierre, homme excellent, déja vénérable par ſon âge & ſes cheveux blancs, admirable pour ſa pieté, ſa ſageſſe & ſon éloquence, fidele compagnon de ſes travaux & de ſes voïages, qui ne l'avoit abandonné dans aucun péril. Ce choix fut confirmé par le ſuffrage de toute l'égliſe d'Alexandrie, du clergé, des magiſtrats, des nobles, de tout le peuple qui témoigna ſa joïe par des acclamations publiques. Les évêques voiſins s'aſſemblerent en diligence, pour célebrer l'élection ſolemnelle & l'ordination : Les moines quitterent leur ſolitude pour y aſſiſter, & Pierre fut mis ſur le trône d'Alexandrie par un conſentement unanime de tous les catholiques. Il écrivit auſſi-tôt, ſuivant la coutume, aux évêques des principaux ſieges, & nous avons encore la réponſe que lui fit ſaint Baſile. Le pape S. Damaſe lui écrivit auſſi des lettres de communion & de conſolation, qu'il lui envoïa par un diacre.

Socr. IV. c. 20. Soz. VI. c. 19. Proter. ep. ad S. Leon. tom. 3. com. p. 1352. B.

Baſ. ep. 320.

Mais les Ariens aïant repris courage à la mort de ſaint Athanaſe, en donnerent promptement avis à l'empereur Valens, qui étoit alors à Antioche. Euzoïus d'Antioche fut d'avis d'aller lui-même mettre Lucius en poſſeſſion de l'égliſe d'Alexandrie, pour laquelle on l'avoit déja ordonné. L'empereur approuva ce voïage : le tréſorier Magnus fut envoïé avec des troupes pour accompagner Euzoïus, & cependant on écrivit au nom de l'empereur à

Socr. IV. c. 21. Soz. VI. c. 20. Theod. IV. c. 20.

Pallade préfet d'Egypte, & aux troupes qui y étoient, pour chaſſer Pierre. Pallade qui étoit païen, & avoit ſouvent cherché l'occaſion de nuire aux chrétiens, accepta volontiers la commiſſion. Il aſſembla auſſi-tôt une troupe de Juifs & des païens qu'il gagna par argent & par promeſſes ; & venant à l'égliſe de ſaint Theonas, il l'environna, & manda à Pierre d'en ſortir, s'il n'en vouloit être chaſſé par force. Pierre ſe retira, & cette foule d'infideles étant entrée dans l'égliſe, on y entendit rétentir les loüanges des idoles, des battemens de mains, des voix inſolentes & des paroles infames contre les vierges conſacrées à J. C. Les gens de bien ſe bouchoient les oreilles : mais ces inſolens ne ſe contenterent pas des paroles : ils déchirerent les habits de ces vierges, & les aïant dépoüillées toutes nuës, ils les menerent en triomphe par la ville, & ſi quelqu'un vouloit parler pour arrêter leur emportement, il n'en remportoit que des coups. Pluſieurs de ces vierges furent violées : pluſieurs furent aſſommées à coups de bâton ſur la tête, & on ne permettoit pas même d'enterrer leurs corps. L'égliſe honore comme martirs ceux qui furent tuez en cette occaſion dans l'égliſe de ſaint Theonas.

Theod. IV. c. 22.

Martir. Rom. 13. Mai.

Ce qui parut le plus inſupportable aux Chrétiens, fut la profanation des autels. Les infideles y firent monter comme ſur un théatre un jeune garçon qui deshonoroit ſon ſexe par ſa vie infame ; fardé avec du rouge aux jouës & du noir aux ſourcils, déguiſé en femme à la maniere des Idoles : c'eſt à-dire, apparemment vétu en Bacchus. Ce bouffon commença à danſer ſur l'autel ſe tournant légerement & geſticulant des mains de côté & d'autre. Cependant les aſſiſtans s'éclatoient de rire, & proferoient des blaſphêmes. Enſuite un autre très-connu pour ſes infamies, ſe dépoüilla tout nud & mon-

ta dans le trône piſcopal, comme pour prêcher. Il commença en effet à haranguer en termes infames, enſeignant l'impieté, loüant la débauche, l'impudicité, les excès de bouche, le larcin ; & prétendant montrer l'utilité de tous ces crimes, en dériſion de la morale chrétienne.

Quelque-temps après Lucius arriva d'Antioche avec Euzoïus & le comte Magnus. Lucius étoit d'Alexandrie, & avoit été ordonné prêtre par le faux évêque George, à qui les Ariens l'avoient deſtiné pour ſucceſſeur. Ils voulurent faire approuver leur choix par l'empereur Jovien, qui rejetta Lucius avec mépris. Enſuite il fut ſacré évêque à Antioche ou ailleurs hors de l'Egypte : aïant acheté l'épiſcopat, comme une charge ſéculiere. Magnus étoit tréſorier de la maiſon de l'empereur, qui aïant brûlé l'égliſe de Beryte ſous le regne de Julien, avoit été obligé du temps de Jovien à la rebâtir à ſes dépens ; encore en avoit-il penſé perdre la tête. Lucius vint donc prendre poſſeſſion de l'égliſe d'Alexandrie, accompagné du gouverneur Pallade, du comte Magnus, de leurs appariteurs & leurs ſoldats ; & d'une troupe de païens qui lui applaudiſſoient, & lui diſoient en face : Tu es le bienvenu évêque, qui ne reconnois point le fils : Serapis te favoriſe, & t'a conduit ici.

Sup. l. XV. n. 56.

XXXV. Perſecution en Egypte.

En même temps le comte Magnus fit prendre dix-neuf, tant prêtres que diacres, dont quelques-uns avoient plus de quatre-vingt ans ; & les aïant fait amener devant ſon tribunal, comme des criminels, il leur diſoit à haute voix : Cedez, miſerables, cedez à l'opinion des Ariens. Quand votre religion ſeroit véritable, Dieu vous pardonnera d'avoir cedé à la néceſſité. Il ajoutoit d'un côté les promeſſes de la part de l'empereur, & de l'autre les menaces. Ils lui repondirent : Ceſſez vous-mê-

me de vouloir nous épouvanter par de vains discours. Nous n'adorons pas un Dieu nouveau : nous ne croïons pas qu'il ait jamais été sans sagesse, que tantôt il soit pere, & tantôt il ne le soit pas, ni que le fils soit temporel. Nos peres assemblez à Nicée ont anathematisé cette erreur, en confessant que le Fils est consubstantiel au Pere. Après qu'ils eurent ainsi parlé, le comte Magnus les fit mettre en prison, & les y retint plusieurs jours, esperant les faire changer. Ensuite il les fit foüetter & tourmenter en présence du peuple qui gémissoit : puis aïant fait dresser son tribunal dans un bain public proche du port, entouré de Juifs & d'infideles apostez pour crier contre les saints confesseurs, il les condamna au bannissement ; & les envoïa à Aeliopolis de Phenicie, dont tous les habitans étoient idolâtres, & ne pouvoient même souffrir le nom de J. C. Il les fit embarquer sur le champ, les pressant lui-même l'épée à la main, sans leur donner le temps de prendre les choses nécessaires, sans attendre que la mer qui étoit agitée devint calme, & sans être touché des cris & des larmes de tout le peuple catholique.

Le préfet Pallade fit mettre en prison plusieurs personnes qui osoient pleurer : & après les avoir déchirez de coups, il les envoïa travailler aux mines : ils étoient au nombre de vingt-trois moines pour la plûpart. Avec eux on prit le diacre que le pape Damase avoit envoïé de Rome, pour porter ses lettres à l'archevêque Pierre. Il fut mené publiquement par les bourreaux, les mains liées derriere le dos ; & après avoir souffert quantité de coups de foüets, de pierres & de lanieres plombées ; il s'embarqua avec les autres, sans autre provision que le signe de la croix qu'il fit sur son front, & fut conduit aux mines de cuivre de Phenneſſe. On fit mourir dans les

tourmens juſqu'à de tendres enfans ; & on ne permit pas même à leurs parens de leur donner la ſépulture. Au contraire, on trancha la tête à ceux qui compatiſſoient à leur douleur. Euzoïus aïant réuſſi dans ſon entrepriſe, & mis les Ariens, quoiqu'en petit nombre, en poſ-
Soz. VI. c. 19. ſeſſion des égliſes d'Alexandrie, laiſſa cette ville toute en larmes, & s'en retourna à Antioche.

Peu de temps après l'entrée de Lucius, il vint un or-
Socr. IV. c. 21. 24. dre de l'empereur, pour chaſſer d'Alexandrie & de toute l'Egypte ceux qui croïoient le conſubſtantiel : en un mot, de pourſuivre tous ceux que Lucius indiqueroit. La perſécution fut violente : on traînoit les catholiques devant les tribunaux, on les empriſonnoit, on les met-
Theod. IV. c. 22. toit à la torture. D'Alexandrie on paſſa au reſte de la province. Le comte Magnus prit pluſieurs évêques, qui furent perſécutez en differentes manieres. Onze entre autres, qui avant leur épiſcopat, avoient depuis l'enfance exercé la vie monaſtique dans le déſert, furent
Epiph. hær. 72. n. 10. releguez à Dioceſarée de Paleſtine, qui n'étoit habitée
Sup. l. XIII. n. 33. Athan. t. I. p. 155. que par des Juifs. Les principaux étoient Euloge, qui avoit déja été banni ſous le regne de Conſtantius, auſſi-bien qu'Adelphius évêque d'Onuphis, & Ammonius évêque de Pacnemoune: ces deux derniers avoient aſſiſté
Pallad. Lauſ. c. 11. 7. Martyr. au concile d'Antioche en 362. Iſidore évêque d'Hermopole, que l'égliſe latine honore le deuxiéme de Jan-
Theod. IV. c. 22. vier. Quelques clercs & quelques moines catholiques ſe trouvant à Antioche, porterent leurs plaintes à l'empereur Valens des violences que l'on exerçoit en Egypte. Mais étant prévenu par les Ariens, il envoïa ces catholiques près de Néoceſarée de Pont : où la rigueur du climat les fit bien-tôt mourir.

Soz. VI. c. 31. Entre les évêques que l'on bannit comme ennemis de l'Arianiſme, S. Melas de Rinocorure eſt remarquable.

Ceux

Ceux qui vinrent pour le prendre, le trouverent qui préparoit les lampes de l'égliſe, comme le dernier de ſes miniſtres : ceint d'un tablier gras, & portant des méches. On lui demanda où étoit l'évêque. Il eſt ici, dit-il,& je vous ferai parler à lui. Auſſi-tôt jugeant que ces gens étoient fatiguez du chemin, il les mena dans la maiſon épiſcopale, mit une table devant eux, & leur ſervit à manger de ce qui ſe trouva. Après qu'ils eurent mangé, il leur dit que c'étoit lui. Eux fort ſurpris, lui avoüerent le ſujet de leur voïage : mais ils lui donnerent la liberté de ſe retirer, tant ils avoient conçu de reſpect pour ſa vertu. Il aima mieux ſouffrir le même traitement que les autres catholiques, & accepta volontiers l'exil. Il avoit acquis toutes ces vertus dans la profeſſion monaſtique, qu'il avoit exercée depuis la jeuneſſe. Son frere Solon auparavant marchand, aïant embraſſé le même genre de vie, profita ſi bien ſous ſa conduite, qu'il fut après lui évêque de Rinocorure. Ces deux freres eurent des ſucceſſeurs dignes d'eux ; & Sozomene témoigne que leurs ſaintes inſtructions duroient encore de ſon temps, & que le clergé de cette égliſe vivoit en communauté. L'égliſe honore ſaint Melas le ſeiziéme de Janvier. *Martyr. Rom.*

XXXVI. Moines perſecutez. *Ruf.* 11. *c.* 3. 4. *Sozom.* IV. *c.* 20.

Lucius s'appliqua particulierement à perſecuter les moines d'Egypte : connoiſſant leur attachement pour la doctrine catholique, & leur autorité ſur le peuple : qui ne ſçachant pas diſputer ſur les myſteres, étoit perſuadé que la verité ſe trouvoit du côté de ces ſaints, ſi éclatans par leurs vertus & par leurs miracles. Lucius donc deſeſperant de les perſuader, eſſaïa de les reduire par force, mais il n'y réuſſit pas. Il alla lui-même les pourſuivre dans leurs déſerts, avec le duc d'Egypte & une grande multitude de ſoldats. On les trouvoit fai-

ſant leurs exercices ordinaires ; priant, guériſſant des malades, chaſſant des démons. Quelques-uns d'entre eux attendoient l'inſulte des ſoldats, quand on leur apporta un homme, qui depuis long-temps avoit les jointures des pieds tellement deſſechées, qu'il ne pouvoit ſe tenir debout. Ils l'oignirent d'huile, & lui dirent : Au nom de J. C. que Lucius perſecute, leve-toi & retourne en ta maiſon, & il fut guéri ſur le champ. Les perſecuteurs ſans être touchez de ces miracles, troubloient les ſaints moines dans leurs prieres & les chaſ-
Ibid. IV. c. 22. 24. ſoient de leurs retraites ordinaires. Enfin ils en vinrent juſqu'à emploïer contre eux les foüets, les pierres & les armes: mais ils n'étendoient pas ſeulement la main pour arrêter les coups, toujours prêts à preſenter leurs têtes aux épées, plûtôt que d'abandonner la foi de Nicée. Lucius voïant qu'il ne pouvoit vaincre cette multitude de ſaints, conſeilla au duc d'Egypte de bannir les abbez qui les conduiſoient.

Theod. IV. c. 14. On prit les deux Macaires, Iſidore & quelques autres ; & les aïant enlevez de nuit, on les mena dans une iſle environnée de marais, où il n'y avoit que des infideles attachez à leurs anciennes ſuperſtitions, & où jamais l'évangile n'avoit été annoncé. Il y avoit un temple d'idoles, dont le ſacrificateur étoit honoré comme un dieu. Lorſque la barque qui portoit les confeſſeurs fut près de terre, la fille du ſacrificateur fut ſaiſie du démon, & courut furieuſe vers le rivage où les rameurs abordoient. Comme elle couroit en criant, pluſieurs perſonnes étonnées de ce prodige la ſuivirent. Quand elle fut prête du bateau, elle commença à crier à haute voix: O que vous êtes puiſſans ! ſerviteurs du grand Dieu. O ſerviteurs de J. C. vous nous chaſſez par-tout : des villes, des villages, des montagnes, des déſerts. Nous

eſperions être à couvert de vos attaques dans cette petite iſle, c'eſt notre ancienne habitation, nous n'y nuiſons à perſonne, nous y ſommes inconnus. Mais ſi vous la voulez encore, prenez-la, nous nous retirons. Nous ne pouvons réſiſter à votre vertu. Les démons aïant ainſi parlé jetterent la fille par terre, & ſe retirerent. Les ſaints moines la releverent, & la remirent en parfaite ſanté de corps & d'eſprit. Les aſſiſtans & ſon pere tout le premier, ſe jetterent aux pieds des ſaints, & les prierent de les inſtruire; & après les préparations neceſſaires, ils reçurent le baptême, & changerent leur temple en égliſe. Ainſi furent convertis tous les habitans de cette iſle. La nouvelle en étant venuë à Alexandrie, le peuple vint en foule faire des reproches à Lucius, craignant que la colere de Dieu ne tombât ſur eux, ſi on ne relâchoit ces ſaints. Lucius eut peur d'une ſédition, & donna ordre ſecretement que ces ſaints moines retournaſſent à leurs cellules.

Iſidore & les deux Macaires qui ſont nommez dans ce récit, étoient des plus illuſtres ſolitaires de toute l'Egypte. Iſidore dans ſa premiere jeuneſſe avoit mené la vie aſcetique ſur le mont de Nitrie. C'étoit un lieu fameux entre les ſolitudes d'Egypte, qui avoit pris ſon nom d'un village voiſin, où l'on amaſſoit du nitre, à quarante milles d'Alexandrie, qui ſont environ treize lieuës, au-delà du lac Maris vers le midi. Cinq mille moines y habitoient diſperſez differemment en cinquante maiſons ou environ. Les uns demeuroient ſeuls, les autres deux ou trois enſemble, ou en plus grand nombre: car chacun menoit la vie qu'il vouloit ſelon ſes forces, quoiqu'ils fuſſent tous très-unis par la charité. Saint Iſidore fit le voïage de Rome avec S. Athanaſe, & y fut connu des perſonnes les plus illuſtres, il fut prêtre &

Pall. Lauſ. c. 18
Id. c. 7. 14.
Vitæ patr. c. 214

gouverna l'hôpital d'Alexandrie. Il avoit des ſœurs vierges, qui vivoient dans une communauté de ſoixante & dix filles, & quoiqu'il fut riche, il ne leur laiſſa rien en mourant.

XXXVII. Les deux Macaires.

Les deux Macaires étoient celui d'Egypte, & celui d'Alexandrie. L'Egyptien ou l'ancien fut le premier qui habita le déſert de Scetis. Dès ſa jeuneſſe, il fit paroître une telle diſcrétion, qu'on le nomma l'enfant vieillard; & à l'âge de quarante ans il reçut le don des miracles, pour chaſſer les démons & délivrer les poſſedez. Il fut ordonné prêtre & vécut juſqu'à l'an 391. On remarquoit trois morts qu'il avoit reſſuſcitez: un entre autres pour convaincre un héretique Hieracite qui nioit la reſurrection. S. Macaire d'Alexandrie demeuroit tantôt à Nitrie, tantôt à Scetis une journée au-delà, & fut prêtre du monaſtere des Celles, au-delà du mont de Nitrie à dix milles ou trois lieuës. On avoit ainſi nommé ce lieu, à cauſe de la multitude des cellules qui y étoient répanduës: mais ſi éloignées, que de l'une à l'autre on ne pouvoit ſe voir ni s'entendre. Les moines qui les habitoient, s'aſſembloient dans l'égliſe le ſamedi & le dimanche. Si quelqu'un y manquoit, on jugeoit qu'il étoit malade, les autres l'alloient voir, & lui portoient des rafraîchiſſemens. Ils ne ſe viſitoient point hors de ce cas & un grand ſilence regnoit dans ce déſert.

Sup. l. XIII. *n.* 38.
Pall. Lauſ. c. 19.
Vitæ patr. c. 28.
Sup. l. VIII. *n.* 26.
Vitæ patr. c. 29.
Pall. c. 20.
Vitæ patr. c. 22.
Pall. c. 69.

S. Macaire d'Alexandrie eſt fameux pour ſa mortification. Aïant un jour deſiré de manger des raiſins, on lui en envoïa de très-beaux, mais il les envoïa à un autre moine qui étoit malade. Celui-ci par le même eſprit les envoïa à un autre, & ce troiſiéme à un quatriéme. Il ſe les envoïerent ainſi tous juſques au dernier, qui les rapporta à S. Macaire, ſans ſçavoir qu'ils fuſſent venus de lui. Pendant ſept ans il ne mangea

rien qui eût passé par le feu : pendant trois ans il vécut de quatre ou cinq onces de pain trempé dans l'eau. Pour vaincre le sommeil, il passa vingt jours & vingt nuits à découvert, exposé à l'ardeur du soleil d'Egypte, & au froid de la nuit, qui est tel, que la regle de S. Pacome ordonne d'allumer du feu. S. Macaire aïant oüi loüer l'institut du monastere de Tabenne, prit l'habit d'un ouvrier, traversa le désert de quinze jours de chemin, & se presenta à S. Pacome, le priant de le recevoir. Saint Pacome lui dit : Vous êtes trop âgé pour entreprendre notre maniere de vivre ; c'est tout ce que peuvent faire ceux qui s'y exercent dès la jeunesse : vous en serez choqué & vous retirerez, nous chargeant de maledictions. S. Macaire continua de postuler sept jours durant sans manger ; & lui dit enfin : Recevez-moi, mon pere ; si je ne fais comme les autres, vous me chasserez. S. Pacome persuada aux freres de le recevoir. Or ils étoient quatorze cens dans ce monastere. *Reg. c. 51*

Après qu'il y eut été quelque-temps le carême vint. S. Macaire vit que les freres pratiquoient diverses austeritez : l'un mangeoit le soir, l'autre au bout de deux jours, l'autre au bout de cinq, l'autre étoit debout toute la nuit, & demeuroit tout le jour assis à travailler. Macaire aïant fait tremper des branches de palmier pour les mettre en œuvre, se tint debout en un coin, & demeura en cette posture pendant tous les quarante jours jusques à pâques : sans prendre ni pain, ni eau, ni se mettre à genoux, ni s'asseoir, ni se coucher. Seulement pour toute nourriture, il prenoit le dimanche quelques feüilles de chou crûës, pour paroître manger & fuir la vanité ; les autres jours il demeuroit en silence, priant & travaillant. Les moines l'aïant vû en murmurerent, & dirent à S. Pacome : D'où nous avez-vous amené cet

homme ſans corps, pour nous condamner ? Chaſſez-le, ou nous ſortirons tous. S. Pacome pria Dieu de lui faire connoître qui il étoit, & aïant appris par revelation que c'étoit S. Macaire, il le prit par la main, le mena à l'oratoire où étoit l'autel, l'embraſſa, & lui dit : Vous êtes Macaire, & vous me l'avez caché. Il y a long-temps que j'ai oüi parler de vous, & que je deſirois vous voir. Je vous remercie d'avoir humilié mes enfans : mais vous nous avez aſſez édifiez, retirez-vous, je vous prie, & priez pour nous. Ainſi S. Macaire s'en retourna. Il fit un grand nombre de miracles ſur des malades & des poſſedez.

XXXVIII. S. Moïſe évêque des Sarraſins. *Socr.* IV. *c.* 36. *Soz.* VI. *c.* 38. *Theod.* IV. *c.* 25. *Ruf.* II. *c.* 6.

Les Sarraſins faiſoient la guerre aux Romains, ſous la conduite de la reine Mavia, ou plûtôt Maoüvia, déja chrétienne. L'empereur Valens aſſez preſſé d'ailleurs, fit la paix avec elle : mais elle mit entre les conditions du traité, que l'on donneroit pour évêque à ſon peuple un moine de la même nation, nommé Moïſe, celebre par ſes vertus & ſes miracles, qui habitoit dans le déſert aux confins de l'Egypte & de la Paleſtine. Les generaux de l'armée Romaine accorderent volontiers cette condition ; & quand ils en eurent donné avis à Valens, il commanda que Moïſe fut mené promptement à Alexandrie pour y recevoir l'impoſition des mains, ſuivant la coutume ; parce que c'étoit l'égliſe la plus proche. Les generaux prirent donc Moïſe dans ſon déſert, & le menerent à Lucius : mais Moïſe lui étant préſenté, lui dit en preſence des magiſtrats & de tout le peuple aſſemblé : Arrêtez ; je ne ſuis pas digne de porter le nom d'évêque mais : ſi j'y ſuis appellé tout indigne que je ſuis, pour le bien des affaires publiques, je prends à témoin le Créateur du ciel & de la terre, que je ne recevrai point l'impoſition de vos mains ſoüillées du

ſang de tant de ſaints. Lucius lui répondit : Si vous ignorez encore quelle eſt ma foi, vous n'avez pas raiſon de vous éloigner de moi ſur des calomnies : apprenez-la donc de ma bouche, & jugez-en par vous-même. Votre foi, répondit Moïſe, me paroît très-clairement : les évêques, les prêtres & les diacres exilez, envoïez parmi les infideles, condamnez aux mines, expoſez aux bêtes ou conſumez par le feu, ſont des preuves de votre créance : les yeux ſont des témoins plus fideles que les oreilles. Moïſe aïant ainſi parlé, proteſta avec ferment que jamais il ne recevroit d'ordination par les mains de Lucius.

Lucius l'eût volontiers fait mourir : mais il falloit contenter la reine des Sarraſins. On mena donc Moïſe, ſelon ſon deſir, aux évêques catholiques, releguez ſur la montagne : il reçut d'eux l'impoſition des mains, & conſerva toujours avec eux la communion. Il trouva peu de Chrétiens chez les Sarraſins ; mais il en convertit un grand nombre par ſes inſtructions & par ſes miracles. Il les maintint en paix avec les Romains, à qui la reine Maoüivia fut toujours fidelle. L'égliſe honore la memoire de S. Moïſe le ſeptiéme de Février. S. Hilarion avoit déja converti quelques Sarraſins : & un ſaint moine en avoit converti une tribu entiere, obtenant par ſes prieres un fils à leur prince nommé Zocom. Mais la plus grande partie de cette nation très-nombreuſe étoit encore idolatre.

Martyrol. Sup. liv. XII. 22 18.
Sozom. VI. c. 38.

XXXIX. Etat de l'égliſe Romaine.

Cependant Pierre l'évêque légitime d'Alexandrie, écrivit après ſa retraite à tous les évêques catholiques une grande lettre, où il dépeignoit pathétiquement toutes les violences commiſes à Alexandrie, & une partie de la perſecution exercée dans le reſte de l'Egypte. Enſuite il paſſa la mer, & ſe retira à Rome près le pape

Theod. IV. c. 21. Soc. IV. c. 22.

Greg. Naz. or. 23. p. 418. D.

S. Damaſe, qui le reçut charitablement. Pour mettre devant les yeux des Romains les cruautez exercées en cette occaſion; Pierre leur preſenta un habit ſanglant, qui tira les larmes de tout le monde. Il demeura environ cinq ans à Rome juſques en 378.

Sup. n. 19.

Le pape ſaint Damaſe étoit toujours inquieté par les ſchiſmatiques du parti d'Urſin, malgré la protection de l'empereur Valentinien. Après qu'Urſin eut été chaſſé de Rome, & envoïé en exil dans les Gaules ſur la fin de l'année 367. ceux de ſon parti n'oſant s'aſſembler dans la ville, à cauſe des défenſes du préfet Olybrius, s'aſſembloient hors des murs, & en très-grand nombre. Aginatius qui étoit à Rome vicaire du préfet du prétoire, en écrivit à l'empereur Valentinien, qui envoïa à Olybrius & à Aginatius chacun un reſcrit, portant défenſe aux ſchiſmatiques de s'aſſembler dans l'étenduë de vingt milles près de Rome. Olybrius étoit préfet de Rome en 369. aïant ſuccedé à Pretextat. Mais deux ans après ſous la préfecture d'Ampelius, c'eſt-à-dire en 371. l'empereur Valentinien permit à Urſin avec ſept des ſiens de ſortir du lieu de leur exil, & d'aller où il voudroit: pourvû qu'il ne mît le pied ni à Rome, ni dans les régions ſuburbicaires, ce qui ne peut guéres ſignifier en cet endroit que le voiſinage de Rome. Cet ordre fut adreſſé à Ampelius, & ſéparément à Maximin vicaire de Rome, & ſucceſſeur d'Aginatius. Il ne paroît pas qu'Urſin & ſon parti ait fait du bruit pendant le reſte de la vie de Valentinien.

Refer. ap. Baron. an. 369. init.

Ap. Baron. an. 371. init.

Mais les Luciferiens autres ſchiſmatiques tenoient toujours à Rome des aſſemblées, & ils ſemblent être compris dans un reſcrit adreſſé à Simplicius vicaire de Rome après Maximin en 374. Par ce reſcrit l'empereur ordonne, que tous ceux qui feront des aſſemblées illi-

L. 1. cod. Th. de his qui lat. IX. 29.

cites,

cites, avec mépris de la religion, seront bannis à cent milles de Rome, & que ceux qui ont été condamnez par le jugement des évêques catholiques, ne pourront retourner aux églises qu'ils ont corrompuës, ni demander à l'empereur la revision de leurs procès. Ce fut apparemment en execution de ce rescrit, que Damase fit prendre un prêtre Luciferien nommé Macaire, qui tenoit une assemblée de nuit dans une maison particuliere. Il fut envoïé en exil aussi-bien que quelques autres Luciferiens prêtres & laïques. Toutefois Damase ne put empêcher qu'ils n'eussent à Rome un évêque nommé Aurelius, qui y demeura jusques à sa mort, & eut pour successeur Ephesius, qui subsista aussi à Rome malgré les poursuites de Damase. L'évêque le plus fameux de ce parti étoit Gregoire d'Eluire ou Eliberis dans l'Espagne Betique, dont saint Eusebe de Verceil avoit loüé la fermeté. Les Luciferiens lui attribuoient le don des miracles; & rendoient cette raison de ce qu'il n'avoit jamais été exilé : comme si l'on eut craint en l'attaquant d'attirer la colere de Dieu. Il vêcut jusques à la derniere vieillesse, & composa divers traitez d'un stile assez mediocre.

Rescr. Gratiani. tom. 2. conc. p. 1004.

Libell. Marc. & Fausti p. 65. 66. &c.

p. 69.

p. 65.

p. 69.

Sup. l. XIV. n. 24. Lib. Marc. p. 37. Ibid. p. 40.

Hier. script. Greg. Bæt.

Les Donatistes avoient aussi un évêque à Rome qui assembloit son petit troupeau hors de la ville dans la caverne d'une montagne : d'où leur vint le nom de Montenses. On les nommoit aussi Cutzupites. Les Donatistes envoïoient d'Afrique ce prétendu évêque de Rome ou bien leurs évêques alloient l'ordonner sur les lieux. On en compte jusques à six de suite, qui occuperent le siege de cette caverne : sçavoir Victor envoïé d'Afrique vers le commencement de ce siecle, Boniface, Encolpius, Macrobe, Lucien, Claudien. Les Donatistes avoient encore un évêque en Espagne, qui gouvernoit la mai-

Optat. lib. 2.

Sup. l. X. n. 26.

Epist. conc. Rom. tom. 2. conc. p. 1002. C. Aug. de hæres. c. 69.

Id. epist. 53. al. 165.
Aug. 11. cont. Petit c. ult.
Id. 111. cont. Cresc. c. 63. n. 70.

son & les terres d'une femme de qualité ; & un autre dans un lieu inconnu hors de l'Afrique. Ils furent protegez en Afrique par Gildon frere de Firmus roi de Mauritanie, qui se revolta contre l'empereur Valentinien, & dont Gildon releva le parti après sa défaite. Un évêque Donatiste nommé Optat l'accompagnoit dans ses violences, ce qui le fit nommer Optat Gildonien.

XL.
Saint Optat écrit contre les Donatistes.

Hier. script. Sup. l. XI. n. 46.
Optat. lib. 1.

S. Optat évêque de Mileve, qui nous a conservé les nom des évêques Donatistes de Rome, écrivoit en ce temps sous Valentinien ; & voici l'occasion qui le fit écrire. Parmenien évêque Donatiste de Carthage & successeur de Donat, aïant écrit contre l'église, plusieurs catholiques avoient desiré une conference des deux partis : mais les Donatistes l'avoient refusée, ne voulant pas même parler aux Catholiques, ni approcher d'eux sous prétexte de ne pas communiquer avec les pecheurs. Optat répondit donc par écrit à Parmenien, ne le pouvant faire autrement ; & montra qu'il avoit avancé plusieurs choses avantageuses à l'église catholique, plusieurs contraires à son parti, plusieurs en apparence contraires à l'église, mais fausses en effet, entr'autres que l'église avoit demandé des soldats contr'eux, ce qu'Optat nie absolument.

L'ouvrage est divisé en six livres : car S. Jerôme n'en reconnoît pas davantage, & on doute que celui qui passe aujourd'hui pour le septiéme soit du même auteur. Dans le premier S. Optat fait l'histoire du schisme des Donatistes, commencé un peu plus de soixante ans auparavant, à l'occasion de ceux qui étant tombez dans la persecution de Diocletien, avoient été nommez traditeurs. Il conduit cette histoire jusques à la justification de Felix d'Aptonge. Pour montrer quels sont les schismatiques, il dit ces paroles remarquables : Ce

Sup. l. IX. n. 34.
Sup. l. X. n. 12.

n'eſt pas Cecilien qui s'eſt ſéparé de Majorin ton aïeul, c'eſt Majorin qui s'eſt ſéparé de Cecilien. Cecilien n'a pas quitté la chaire de Pierre ou de Cyprien ; mais Majorin dont tu tiens la chaire, qui n'avoit point d'origine avant Majorin même. Dans le ſecond livre, ſuppoſant comme un principe accordé entre les Chrétiens, qu'il n'y a qu'une égliſe ; il montre par la ſucceſſion de l'égliſe Romaine, que c'eſt la catholique, & dit : Tu ne peus nier que dans la ville de Rome la chaire épiſcopale a été donnée à Pierre le premier, qui s'y eſt aſſis, lui qui étoit le chef de tous les apôtres, afin que tous gardaſſent l'unité par cette chaire unique ; que chaque apôtre ne prétendît pas avoir la ſienne ; & que celui qui éleveroit une autre chaire, fut ſchiſmatique & pecheur. Donc dans cette chaire unique, Pierre s'eſt aſſis le premier : Lin lui a ſuccedé, à Lin Clement, à Clement Anaclet, puis Evariſte, Sixte, Teleſphore, Hygin, Anicet, Pie, Soter, Eleuthere, Victor, Zephyrin, Calliſte, Urbain, Pontien, Antherus, Fabien, Corneille, Lucius, Etienne, Sixte, Denis, Felix, Eutychien, Caïus, Marcellin, Marcel, Euſebe, Militiade, Silveſtre, Marc, Jules, Libere, Damaſe, qui eſt aujourd'hui notre confrere : avec qui tout le monde eſt en communion comme nous, par le commerce des lettres formées. Montrez l'origine de votre chaire, vous qui voulez vous attribuer l'égliſe. Vous prétendez auſſi avoir quelque part à la ville de Rome, mais ſi l'on demande à Macrobe où il eſt aſſis, peut-il dire qu'il eſt aſſis dans la chaire de Pierre ? Je ne ſçai s'il l'a jamais vûë : il n'a jamais approché de ſon tombeau, où l'on voit les monumens des deux apôtres : dites s'il a pu y entrer, & y offrir le ſacrifice. Il faut que votre confrere Macrobe avouë qu'il eſt aſſis où étoit autrefois Encolpius ; & ſi on pou-

p. 439. Bibl. PP.

p. 446. B.

voit interroger Encolpius, il diroit qu'il a succedé à Boniface de Balles : qu'il auroit pu dire qu'il avoit succedé à Victor de Garbe, envoïé d'Afrique par les votres il y a long-temps pour un petit nombre d'errans. Que veut dire cela, que votre parti n'a pu avoir à Rome d'évêque Romain, & que ceux qui se sont succedez dans cette ville sont Africains & étrangers : l'imposture n'est-elle pas manifeste ?

Les Donatistes reprochoient aux catholiques d'avoir exercé des violences contr'eux. S. Optat le nie formellement, & défie Parmenien de marquer aucun évêque, ou aucun autre ministre de l'église en particulier qui les ait persecutez. Au contraire, il fait tomber ce reproche sur les Donatistes, & rapporte au long les cruautez qu'ils
Sup. l. XV. *n.* 32. exercerent du temps de Julien. Et comme le prétexte des Donatistes étoit le voïage de Paul & de Macaire envoïez en Afrique par l'empereur Constant pour procurer l'uni-
Sup. l. XII. *n.* 48. té : S. Optat emploïe le troisiéme livre à justifier l'église, des violences exercées en cette occasion. Il montre que les Donatistes se les sont attirées, & que l'église n'y a pris au-
p. 457. *A.* cune part. Nous ne l'avons, dit-il, ni desiré, ni conseillé,
p. 458. D. ni sçu ; nous n'y avons point cooperé. En parlant des discours séditieux du faux évêque Donat : & de la soumission duë aux puissances, il dit que l'état n'est pas dans l'église, mais l'église dans l'état : c'est-à-dire dans l'empire Romain. Et ensuite : il n'y a au-dessus de l'empe-
p. 459. *B.* reur que Dieu seul, qui a fait l'empereur ; ainsi Donat s'élevant au-dessus de l'empereur, semble avoir excedé les bornes de l'humanité, & s'estimer un Dieu.

Dans le quatriéme livre, ces paroles sont remarqua-
p. 469. *D.* bles touchant le peché originel : Personne n'ignore que tout homme qui naît, quoiqu'il naisse de parens Chrétiens, ne peut être sans l'esprit du monde : qui doit

neceſſairement être chaſſé de l'homme avant le bain ſalutaire. C'eſt ce que fait l'exorciſme, par lequel l'eſprit immonde eſt chaſſé. Dans le cinquiéme livre il traite du baptême, & montre que ſa validité ne dépend point de la dignité du miniſtre. Les ouvriers, dit-il, changent & *p. 474. E.* ſe ſuccedent les uns aux autres : mais les ſacremens ne peuvent changer. Ils ſont ſaints par eux-mêmes & non par les hommes. Dans le ſixiéme livre, il releve les ſacrileges que les Donatiſtes avoient commis dans les égliſes des catholiques ſous le regne de Julien. On y voit *Sup. l.* XV. *n.* 32. que les autels étoient de bois, & qu'on les couvroit d'un linge pour la célebration des miſteres. Mais ſur tout l'on y voit très clairement le grand reſpect que les fideles portoient aux autels & aux vaſes ſacrez : qu'ils tenoient l'euchariſtie pour un veritable ſacrifice : croïant *L.* VI. *init. p.* 479. que l'on attiroit ſur l'autel le Saint-Eſprit, & que le *E.* 480. *A.* corps de J. C. y étoit preſent comme ſur la croix, où les Juifs le firent mourir : qu'ils regardoient comme des crimes énormes de renverſer les autels, de rompre ou d'appliquer à des uſages profanes les calices qui avoient porté le ſang de J. C.

XLI. Loix de Valentinien.

Ce fut contre les Donatiſtes que l'empereur Valentinien adreſſa une loi à Julien proconſul d'Afrique, portant que celui qui auroit rebaptiſé, ſeroit reputé indigne du ſacerdoce. Cette loi eſt datrée de Treves le dixiéme des calendes de Mars, ſous le quatriéme conſulat de Valentinien & de Valens : c'eſt-à dire le vingtiéme Fevrier 373. L'année precedente 372. il avoit fait une loi contre les Manichéens adreſſee à Ampelius prefet de Rome, portant que par tout où on les trouveroit aſſemblez, on puniroit leurs docteurs ſeverement, & on confiſqueroit les maiſons où ils auroient enſeigné. Cette loi ſemble avoir été une ſuite de la recherche contre les

L. 1. Cod. Th. de ſanct. bapt.

L. III. *C. Th. de haret.*

Epih.hær. 69. n. 13. & n. 88.

magiciens faite à Rome en 371. & en 372. Car les Manichéens étoient accuſez de magie, & d'emploïer des ligatures, des charmes & d'autres preſtiges.

L. XX. C. Th. de epiſc.

Valentinien avoit fait une autre loi honteuſe au clergé, mais néceſſaire. Elle défendoit aux eccleſiaſtiques & aux continens, c'eſt-à-dire aux aſcetes ou religieux, d'aller aux maiſons des veuves ou des filles orphelines, & permettoit aux parens ou aux alliez de les déferer aux tribunaux publics. Elle ordonnoit de plus, qu'ils ne pourroient rien recevoir de la femme à qui ils ſe ſeroient particulierement attachez, ſous prétexte de religion, ni par aucune ſorte de donation, ni par teſtament; non pas même par une perſonne interpoſée: le tout ſous peine de confiſcation; ſi ce n'étoit qu'ils fuſſent heritiers naturels de ces femmes, par droit de proximité. Cette loi fut adreſſée au pape S. Damaſe, & luë dans les égliſes de Rome le troiſiéme des calendes d'Août, ſous le troiſiéme conſulat de Valentinien & de Valens: c'eſt à-dire le trentiéme de Juillet 370. On peut croire que le pape l'avoit demandée lui-même, afin de reprimer par le ſecours de la puiſſance ſeculiere, l'avarice de pluſieurs clercs, qui faiſoient la cour aux dames Romaines, pour profiter de leurs richeſſes immenſes.

XLII. Martyrs chez les Gots.

L'égliſe fut alors perſecutée chez les Gots, & il y eut même des martyrs. La religion chrétienne étoit depuis long temps établie parmi cette nation, que les anciens ont quelquefois confonduë ſous le nom de Scythes & de Sarmates. Theophile leur évêque aſſiſta & ſouſcrivit au concile de Nicée, ſuivant le rapport de Socrate. S. Cyrille de Jeruſalem témoigne que dès ſon temps il y avoit eu des martyrs chez les Gots, auſſi-bien que chez les Perſes; & ailleurs il compte les Gots & les Sarmates entre les nations qui outre les ſimples chrétiens, avoient

Euſeb. vit. III. c. 7.
Socr. II. c. 41.
Cyrill. Catech. 10. p. 92. Catech. 16. p. 186.

des évêques, des clercs, des moines & des vierges. Philoſtorge rapporte que ſous le grand Conſtantin, une grande multitude de Getes, c'eſt-à-dire de Gots, furent chaſſez de leurs païs, à cauſe de la religion, & que l'empereur les logea dans la Meſie. Il fait remonter l'origine de leur converſion aux courſes qu'ils avoient faites dans l'Aſie mineure ſous l'empereur Galien : particulierement dans la Galatie & la Cappadoce. *Philoſt.* II. *c.* 5. *Sup. l.* VII. *c.* 58.

Du temps de l'empereur Valens, les Gots étoient diviſez & obéiſſoient à deux rois, Fritigerne & Athanaric. La plûpart étoient encore païens, & pluſieurs Chrétiens des ſujets de Fritigerne ſouffrirent le martyre, quoiqu'il fut allié des Romains. Mais ſous Athanaric qui étoit leur ennemi, la perſecution fut bien plus grande. Il en fit mourir pluſieurs par divers ſupplices : les uns à cauſe de la hardieſſe avec laquelle ils répondoient aux juges, les autres ſans même les écouter. Car il fit mettre une idole ſur un chariot, que l'on promenoit par les cabanes de ceux qui étoient dénoncez comme Chrétiens, & on leur commandoit de l'adorer & de lui ſacrifier : s'ils refuſoient, on brûloit les cabanes & ceux qui étoient dedans. Pour éviter cette violence pluſieurs perſonnes de tout ſexe & de tout âge juſques à des enfans à la mamelle, ſe refugierent dans la cabane où étoit l'égliſe : mais les païens mirent le feu à la cabane & les brûlerent tous. Athanaric en aïant fait tuer un grand nombre, & aïant horreur de faire mourir le reſte, les chaſſa après les avoir fait beaucoup ſouffrir, & les fit paſſer ſur les terres des Romains. Ces martyrs étoient catholiques, au rapport de ſaint Auguſtin, & il n'y avoit point encore alors d'Ariens chez les Gots. *Sozom.* VI. *c.* 37. *Socr.* IV. *c.* 33. *Hier. Chr. ann.* 370. *Iſid. Chr. Æra* 407. *Aug.* XVIII. *civit. c.* 52. *Ambr. in Luc. lib.* II. *n.* 37. *V. Ruinart ac. martyr. p.* 671. *Menolog.* 26. *Mart.*

De tant de martyrs, il y en a peu qui ſoient connus en particulier. On nomme Barthus & Verea prêtres,

& Arpila ſolitaire, que l'on dit avoir été brûlez avec vingt-trois autres dans une égliſe où ils étoient aſſemblez, & on rapporte leur martyre au même temps des empereurs Valentinien, Valens & Gratien, mais ſous un roi Jungheric. Sous Athanaric on connoît ſeulement ſaint Nicetas & ſaint Sabas. Saint Nicetas eſt plus fameux, mais ſon hiſtoire eſt moins connuë. Celle de ſaint Sabas eſt plus certaine, s'étant conſervée dans une lettre de l'égliſe de Gothie à celle de Cappadoce, à qui ſes reliques furent envoïées.

Acta. mar. ſinc. p. 674.

XLIII. Saint Sabas.

Saint Sabas Got de nation & Chrétien dès l'enfance, étoit doux, paiſible & moderé dans ſes paroles : bien inſtruit de la religion, qu'il ſçavoir défendre contre les idolâtres, ſans rethorique étudiée, mais avec une grande liberté. Il chantoit dans l'égliſe, & en prenoit un grand ſoin. Il mépriſoit l'argent & la bonne chere, fuïoit la compagnie des femmes ; & s'appliquoit tous les jours au jeûne & à la priere : il excitoit tout le monde à la vertu. La perſecution aïant commencé, comme on contraignoit les Chrétiens à manger des viandes immolées aux idoles : quelques païens s'aviſerent d'offrir à leurs parens Chrétiens, des viandes qui n'auroient pas été immolées pour tromper les perſecuteurs. S. Sabas, non-ſeulement refuſa d'en manger, mais dit hautement, que quiconque en mangeoit n'étoit pas Chrétien. Il en preſerva ainſi pluſieurs : c'eſt pourquoi ceux qui vouloient emploïer cet artifice, le chaſſerent du village : enſuite ils le rappellerent. La perſecution aïant recommencé, quelques païens en ſacrifiant aux faux dieux, vouloient aſſurer avec ſerment, qu'il n'y avoit aucun Chrétien dans leur village. Mais Sabas ſe preſenta hardiment dans leur aſſemblée & dit ; Que perſonne ne jure pour moi, car je ſuis Chrétien. Etant donc preſſez par le perſecuteur, ils cacherent leurs

parens,

parens, & jurerent qu'il n'y avoit dans leur village qu'un ſeul Chrétien. C'étoit S. Sabas. Le prince ſe l'étant fait amener, demanda aux aſſiſtans ce qu'il avoit de bien, & apprenant qu'il n'avoit que l'habit dont il étoit vêtu, il le mépriſa, & le fit chaſſer, diſant : Un tel homme ne peut faire ni bien ni mal.

La perſécution étant renouvellée, il alla par ordre de Dieu paſſer la fête avec un prêtre nommé Sanſala. La troiſiéme nuit après, un nommé Athariде vint par ordre public avec une grande troupe fondre ſur le village ; & trouvant le prêtre endormi dans ſa maiſon, il le fit lier avec S. Sabas, que l'on avoit auſſi tiré de ſon lit. Ils mirent le prêtre dans un chariot : pour S. Sabas, ils le traînerent nud comme il étoit, par des épines qu'ils avoient brûlées depuis peu ; le preſſant & le frappant à coups de foüet & de bâton. Le jour étant venu il leur dit : Ne m'avez-vous pas traîné tout nud par des lieux rudes & pleins d'épines ? Voïez ſi j'ai les pieds déchirez, & ſi l'on voit ſur mon corps les marques des coups que vous m'avez donnez. Ils n'en virent aucune trace. Alors ils prirent un eſſieu du chariot, le lui mirent ſur les épaules, & lui attacherent les mains étenduës au bout de l'eſſieu : puis ils lui attacherent de même les pieds à l'autre, & le renverſerent par terre couché ſur cet eſſieu. Il paſſa ainſi la plus grande partie de la nuit. Mais pendant que les miniſtres de la perſécution dormoient, il vint une femme qui le délia. Il demeura toutefois au même lieu ſans crainte ; aidant à cette femme qui s'étoit relevée la nuit pour préparer à manger aux domeſtiques.

Le jour venu Athariде lui fit lier les mains, & le fit pendre à une poutre de la maiſon. Peu de temps après, il vint des gens de ſa part qui apportoient des viandes immolées, & qui dirent au prêtre & à Sabas : Voilà ce

que vous envoïe le grand Athariде, afin que vous mangiez & que vous évitiez la mort. Nous n'en mangerons point, dit le prêtre, il ne nous eſt pas permis. Dites à Athariде, qu'il nous faſſe plûtôt mourir en croix ou de quelque autre maniere. S. Sabas dit : Qui a envoïé cela ? Ils répondirent : C'eſt le ſeigneur Athariде. Sabas dit : Il n'y a qu'un Seigneur, Dieu qui eſt au ciel. Ces viandes pernicieuſes ſont impures & profanes, comme Athariде lui-même qui les a envoïées. Un des ſerviteurs d'Athariде irrité de ce diſcours, pouſſa la pointe de ſon dard contre la poitrine de Sabas avec tant de violence, que tous les aſſiſtans crurent qu'il en mourroit ſur le champ. Mais il lui dit : Tu crois m'avoir tué ? ſçache que je n'en ai pas ſenti plus de mal, que ſi tu m'avois jetté un flocon de laine. En effet, il ne jetta aucun cri, & on ne trouva ſur ſon corps aucune marque du coup Athariде aïant appris tout cela, commanda qu'on le fit mourir. On laiſſa aller le prêtre, & on mena Sabas pour le noïer au fleuve nommé alors Muſée, aujourd'hui Muſſous en Valachie. Il dit : Quel mal a fait le prêtre pour ne pas mourir avec moi ? Les miniſtres lui répondirent : Ce n'eſt pas à toi à en donner l'ordre. Alors il ſe mit en priere, & ne ceſſa de loüer Dieu pendant le chemin. Etant arrivé au bord du fleuve, les miniſtres diſoient entr'eux : Que ne laiſſons-nous aller cet homme ? Il eſt innocent : Athariде n'en ſçaura jamais rien. S. Sabas leur dit : A quoi vous amuſez-vous, au lieu de faire ce qui vous eſt ordonné ? Je voi ce que vous ne pouvez voir : voilà de l'autre côté ceux qui me recevront dans la gloire. Alors ils le menerent à l'eau, & il continua de loüer Dieu juſques à la fin. L'aïant jetté dans le fleuve, ils l'étranglerent avec la piece de bois qu'ils avoient attachée à ſon cou. Il étoit âgé de trente-huit ans, & ſouffrit le martire le

jeudi de la ſemaine de pâques, le jeudi de devant les ides d'Avril, ſous le conſulat de Modeſte & d'Arinthée : c'eſt-à-dire, le douziéme d'Avril l'an 372. AN. 372.

Les miniſtres de la perſécution retirerent de l'eau le corps du martyr, & le laiſſerent ſans ſepulcre. Mais ni les bêtes, ni les oiſeaux n'y toucherent : les fideles le garderent ; & Junius Soranus duc de Scythie, c'eſt-à-dire, commandant des troupes qui gardoient cette frontiere pour l'empereur, fit apporter ces reliques ſur les terres des Romains. Puis voulant gratifier ſa patrie, qui étoit la Cappadoce, il les y envoïa du conſentement des prêtres. Les reliques furent accompagnées d'une lettre de l'égliſe de Gothie à l'égliſe de Cappadoce, & à tous les Chrétiens de l'égliſe univerſelle. Cette lettre contient la relation du martire de ſaint Sabas, & finit ainſi : C'eſt pourquoi offrant le ſaint ſacrifice le jour que le martir a été couronné, donnez part de ceci à nos freres, afin que le Seigneur en ſoit loüé par toute l'égliſe catholique & apoſtolique. Saluez tous les ſaints. Ceux qui ſont perſecutez avec nous vous ſaluënt. On croit avec raiſon que ce duc de Scythie eſt celui à qui ſaint Baſile écrivit une lettre, à la fin de laquelle il dit : Vous ferez bien d'envoïer des reliques des martirs à votre patrie : s'il eſt vrai, comme vous me l'avez mandé, que la perſécution qui regne en vos quartiers faſſe encore à préſent des martirs. On croit auſſi que la lettre de l'égliſe de Gothie à celle de Cappadoce qui accompagna les reliques de ſaint Sabas, fut dreſſée par ſaint Aſchole évêque de Theſſalonique capitale de la Macedoine : car nous avons deux lettres de S. Baſile à S. Aſchole ſur ce ſujet, dont la premiere ſemble être la réponſe à la lettre de l'égliſe de Gothie. Il le remercie des reliques qu'il lui envoïe d'un nouveau martir, d'un païs barbare voiſin des Romains,

XLIV. Reliques de S. Sabas.

Ep. 241. *p.* 1015. *B.*

Ep. 338. 339.

p. 1113. C. & au-delà du Danube, & de la vive & fidele relation qui accompagne les reliques. Il y marque même que ce martir a été conſommé par le bois & par l'eau, comme porte la relation en propre termes, & il felicite S. Aſchole d'avoir honoré ſa patrie d'un ſi beau preſent : car il étoit auſſi de Cappadoce.

XLV. Union de S. Baſile avec Euſtathe de Sebaſte.

Sup. liv. XIV. *n.* 1.

S. Baſile outre ſes maladies continuelles, eut alors à ſoutenir pluſieurs attaques des ennemis de l'égliſe, tant au dedans qu'au dehors. La plus rude pour lui fut la rupture d'Euſtathe évêque de Sebaſte. S. Baſile étoit lié avec lui d'amitié depuis long-temps, le regardant comme un homme d'une pieté ſinguliere. Depuis ſon épiſcopat, il reçut auprès de lui pluſieurs perſonnes de la main d'Euſtathe, pour travailler avec lui. Cependant Euſtathe par ſes variations dans la foi, s'étoit rendu ſuſpect à pluſieurs Catholiques, principalement à ſon métropolitain, Theodote évêque de Nicopolis, capitale de la petite Armenie, où Sebaſte étoit ſituée. Il ne vouloit plus communiquer avec Euſtathe ; mais ſaint Baſile ne pouvoit ſe réſoudre à l'abandonner, étant perſuadé de ſon innocence, principalement depuis qu'il avoit fait profeſſion de la foi de Nicée à Rome & à Tyane. Theodote aïant appellé S. Baſile à un concile qu'il devoit tenir, S. Baſile crut que la charité l'obligeoit à s'y trouver ; & comme Sebaſte étoit ſur ſon chemin, il voulut en paſſant conferer avec Euſtathe. Il lui propoſa les chefs ſur leſquels Theodote l'accuſoit d'héréſie, & le pria de lui dire nettement ſa créance. Car, diſoit-il, je veux demeurer dans votre communion, ſi vous ſuivez la foi de l'égliſe : ſinon je ſuis obligé de me ſéparer de vous. Ils eurent ſur ce ſujet un long entretien, que la nuit interrompit, ſans qu'ils euſſent rien conclu. Ils reprirent la converſation le lendemain matin en préſence d'un prê-

Ep. 370. *ad Hilar.*
Ep. 73. *p.* 895. *A.*

Ep. 82. *ad Patroph.*

Ep. 187. *p.* 967. *ad Terent.*

tre de Sebaſte nommé Pemenius, qui s'oppoſoit fortement à S. Baſile : mais enfin ils convinrent de tout ; & vers l'heure de none, ils ſe leverent pour prier enſemble, & rendre graces à Dieu. Saint Baſile voïoit bien qu'il falloit encore tirer d'Euſtathe une confeſſion de foi par écrit : mais il vouloit pour plus grande ſûreté la concerter avec Theodote, & en recevoir de lui la formule. Cependant Theodote aïant appris que S. Baſile avoit été voir Euſtathe, ſans s'informer d'autre choſe, ne le pria plus de venir à ſon concile : ainſi S. Baſile fut obligé de s'en retourner, après avoir fait la moitié du chemin : bien affligé d'avoir pris tant de peine inutilement pour la paix des égliſes.

Quelque-temps après il vint à Getaſe, terre appartenante à S. Melece, qui y étoit alors. Theodote y étoit auſſi ; & comme il ſe plaignoit de la liaiſon de S. Baſile avec Euſtathe, S. Baſile expliqua le ſuccès de la viſite qu'il lui avoit renduë, & comme il l'avoit trouvé entierement d'accord avec lui ſur la foi : Mais, dit Theodote, il y a renoncé aſſurément, ſi-tôt que vous avez été parti. Il n'eſt point capable, dit S. Baſile, d'une telle duplicité, lui qui déteſte le moindre menſonge : mais pour vous en aſſurer, préſentons lui un écrit où la foi ſoit clairement exprimée : s'il le refuſe, je me ſeparerai de ſa communion. S. Melece & un prêtre nommé Diodore qui étoit préſent approuverent la propoſition : Theodote même y conſentit, & pria S. Baſile de venir viſiter ſon égliſe de Nicopolis. Il le laiſſa à Getaſe ſur cette parole. Mais quand S. Baſile fut arrivé à Nicopolis, Theodote ne voulut point prier avec lui, ſans en rendre d'autre raiſon, ſinon qu'il avoit reçu Euſtathe à ſa communion. *Ep. 187. 966. D.* *p. 968. D.*

S. Baſile porta patiemment cet affront, & ne s'en prit

qu'à ſes péchez. Il ne laiſſa pas de continuer ſon chemin de Nicopolis à Satale en Armenie. Car il étoit chargé avec Theodote d'établir des évêques dans cette province. L'empereur entroit dans cette affaire, & le comte Terence, qui étoit Chrétien & fort eſtimé de S. Baſile, la lui avoit recommandée. Le mauvaisprocedé de Theodote la rendoit plus difficile : car il avoit dans ſon dioceſe des hommes pieux, habiles, inſtruits de la langue & des mœurs de la nation. S. Baſile ne laiſſa pas de l'entreprendre ſeul. Il pacifia les évêques d'Armenie, les excita à ſortir de l'indifference pernicieuſe où ils vivoient, & leur donna des regles pour y remedier. L'égliſe de Satale étoit vacante depuis qu'Elpidius ſon évêque avoit
Sup. l. XIV. *n.* 22. été dépoſé par les Ariens au concile de C. P. l'an 360. Tout le peuple & les magiſtrats aïant par un décret public demandé un évêque à ſaint Baſile, il leur en donna un nommé Pemenius. C'étoit un de ſes parens, dont il ſe ſervoit utilement pour le gouvernement de ſon égliſe de Ceſarée, & qui lui étoit très-cher & à tout ſon peu-
Ep. 183. *&* 296. ple : mais il s'en priva pour cette égliſe, à laquelle il le crut néceſſaire.

Cependant il voïoit que la foi d'Euſtathe de Sebaſte
Ep. 82. *p.* 908. *C.* étoit toujours ſuſpecte aux autres, quoique pour lui il ne s'en défiât point encore : que ces ſoupçons s'étendoient ſur lui-même, & que quelque ſoin qu'il prit pour s'en juſtifier, c'étoit toujours à recommencer. Voïant donc cela, & ſe trouvant encore à Nicopolis, il ſe chargea de porter à Euſtathe une profeſſion de foi par écrit : qu'il dreſſa de concert avec Theodote, & nous l'avons en-
ap. Baſil. ep. 78. core. Elle tend principalement à établir l'autorité du ſimbole de Nicée, qui y eſt rapporté tout entier. Elle explique comment il n'admet en Dieu qu'une eſſence, contre les Ariens, & pluſieurs hypoſtaſes contre les Sa-

belliens. Elle prononce anathême contre ceux qui faiſoient le S. Eſprit créature : Marcel d'Ancyre y eſt nommément condamné. Euſtathe ſouſcrivit à cette confeſſion de foi en ces termes : Moi Euſtathe évêque, je vous ai lû & notifié ceci à vous Baſile, je l'ai approuvé, & j'y ai ſouſcrit en préſence de notre frere Fronton, du corévêque Severe & de quelques autres clercs.

XLVI. Euſtathe ſe déclare contre ſaint Baſile.

S. Baſile aïant cette ſouſcription, indiqua un concile des évêques du païs, c'eſt-à-dire, de Cappadoce & d'Armie, pour établir entr'eux une union ſolide. Euſtathe promit de s'y trouver & d'y amener ſes diſciples. Le temps & le lieu étoient marquez ; le lieu appartenoit à S. Baſile, qui s'y rendit le premier pour recevoir ceux du voiſinage, & envoïa des couriers à ceux qui tardoient. Cependant perſonne ne venoit du côté d'Euſtathe ; & ceux que ſaint Baſile y envoïa, rapporterent qu'ils avoient trouvé ſes partiſans allarmez, murmurant de ce qu'on leur avoit propoſé une foi nouvelle, & proteſtant d'empêcher Euſtathe d'aller au concile. Enfin après avoir été long-temps attendu, il envoïa un homme avec une lettre d'excuſe, ſans aucune mention de tout ce qui s'étoit paſſé. Les prélats qui y étoient accourus avec joïe auprès de ſaint Baſile, dans l'eſperance d'une bonne paix, furent obligez de ſe ſeparer confus & affligez. Ainſi il reconnut enfin l'hypocriſie d'Euſtathe, & que ceux qui l'en avoient averti depuis ſi long-temps le connoiſſoient mieux que lui ; & il prit le parti de s'en humilier profondement.

Ep. 82. p. 908. D. p. 909.

Ce qui obligea Euſtathe à lever le maſque, c'eſt qu'il craignit que la communion de S. Baſile & la profeſſion de foi qu'il avoit ſignée, ne lui nuiſiſſent auprès d'Euzoïus d'Antioche & à la cour : car il regloit ſa foi ſur ſon interêt, & s'accommodoit au temps. Il commença donc

Ep. 72. p. 867. C.
Ep. 73. p. 871. C.
Ep. 79. p. 898. D.

Ep. 196. p. 890. B. Ep. 82. p. 909. à déclamer contre S. Basile dans des assemblées publiques, & à l'accuser d'erreurs dans la doctrine. Peu de temps après il alla en Cilicie, & donna à un certain Gelase une profession de foi toute Arienne. Etant revenu il écrivit à S. Basile qu'il renonçoit à sa communion : Parce, disoit-il, que vous avez écrit une lettre à Apollinaire, & que vous communiquez avec le prêtre Diodore. C'étoit celui qui fut depuis évêque de Tarse. Cette lettre ou une semblable, fut apportée à S. Basile par un chorévêque du diocese de Sebaste, qui aïant demeuré trois jours à Cesarée, vint au logis de saint Basile un soir fort tard. On lui dit qu'il étoit couché & endormi : il s'en contenta. Mais il ne revint point le lendemain : & aïant laissé la lettre aux officiers d'un magistrat, il s'en retourna à son païs. Eustathe en prit prétexte de se plaindre du faste de saint Basile : disant qu'il ne vouloit pas recevoir *Ep. 82. p. 910. C.* ceux qui venoient de sa part, & même ses chorévêques. Saint Basile ne répondit point à la lettre d'Eustathe : non par mépris, mais par l'extrême douleur dont il fut accablé, de voir la profonde dissimulation dont il avoit usé *Ibid. p. 911.* jusques à son extrême vieillesse. Dans ce même temps, Eustathe publia un grand discours plein d'invectives & de calomnies contre S. Basile, l'appellant homoousiaste, & l'accusant de l'avoir surpris, en lui faisant souscrire une *Ep. 345. ad Genethl.* profession de foi. Cet écrit que S. Basile appelle libelle *Deut. XXIV. 1.* de divorce, faisant allusion à l'ancienne loi, étoit adressé à un nommé Dazize, & se répandit en peu de jours dans tout le Pont ; il fut porté dans la Galatie, dans la Bithynie, & jusques dans l'Hellespont. Il couroit depuis sept jours dans la province, avant que S. Basile pût l'avoir. La principale calomnie que contenoit cet écrit, étoit que S. Basile étoit uni avec l'héresiar que Apolli- *Ep. 73. p. 872. D.* naire, sous prétexte d'une lettre de civilité qu'il lui avoit écrite

écrite environ dix-ſept ans auparavant, lorſque S. Baſile & Apollinaire n'étoient tous deux que laïques : encore Euſtathe n'en rapportoit qu'une copie. Mais il mettoit enſuite des erreurs contre la foi : & diſoit que c'étoient les paroles des herétiques, enſorte que les plus ſimples pouvoient croire qu'elles étoient de ſaint Baſile comme la lettre. Saint Baſile ne crut devoir ſe défendre que par le ſilence ; & pendant trois ans entiers, il ne publia aucun écrit pour ſa juſtification : ſeulement il écrivit quelques lettres à ſes amis, pour ſe déclarer contre les erreurs d'Apollinaire. Il s'en expliqua à un nommé Olympius de Neoceſarée. Il en écrivit à S. Melece, qui ne pouvoit croire que ce fut la doctrine d'Apollinaire ; il en écrivit à Theodote de Nicopolis. Euſtathe fit quelque propoſition d'accommodement, par le moïen de ſaint Euſebe de Samoſate. Mais ſaint Baſile aïant demandé qu'il déclarât nettement s'il rejettoit de ſa communion ceux qui ne recevoient pas la foi de Nicée, & ceux qui qualifioient le Saint-Eſprit de créature : Euſtathe ne répondit que par de grands diſcours vagues. S. Euſebe envoïa cette réponſe à ſaint Baſile, l'exhortant à la paix. Il répondit : Je ſuis prêt à donner ma vie pour la paix, pourvû qu'elle ſoit vraïe & ſolide. Si Euſtathe veut répondre en un mot, qu'il renonce à la communion des ennemis de la foi : je veux bien m'avoüer coupable de tout ce qui eſt arrivé, mais je ne puis approcher de l'autel avec hipocriſie. Depuis ce temps l'égliſe de Sebaſte fut diviſée : une partie demeura attachée à Euſtathe ſon évêque, l'autre à S. Baſile. Et voilà ce qui ſe paſſa entr'eux depuis le commencement de l'épiſcopat de ſaint Baſile, juſques vers l'an 373.

End. ep. ad Genethel. p. 1121. B.
Ep. 382. ad Olymp.
Ep. 73. p. 859. D.
Ep. 382.
Ep. 59. ad Mel.
Ep. 196. ad Theod.
Ep. 265. ad Samoſ.
Ep. 8. p. 793. A.
Ep. 264. p. 1037. A.

XLVII. S. Baſile devant Modeſte.

La perſecution s'étendit auſſi ſur S. Baſile. L'empereur Valens vint lui-même à Ceſarée de Cappadoce : mais

quand il en fut proche, il envoïa devant Modeſte pre-
Greg. Naz. or. 20. p. 348. Theod. IV. hiſt. c. 19. Socr. IV. c. 26. Sozom. VI. c. 16. fet du prétoire : avec ordre d'obliger Baſile à commu-
niquer avec les Ariens, ou de le chaſſer de la ville. Mo-
deſte avoit été comte d'Orient ſous Conſtantius, aïant
Amm. XIX. c. 11. XXIX. c. 30. c. 4. & ibi Valeſ. reçu le baptême de la main des Ariens : il parut idolâ-
tre ſous Julien, qui le fit prefet de C. P. Valens le fit
préfet du prétoire & conſul en 372. Auſſi flattoit-il ſes
paſſions : ſa pareſſe, en lui perſuadant que la fonction
de juge étoit au-deſſous de ſa dignité ; ſa cruauté, en l'ap-
Sup. n. 28. n. 13. prouvant. Il fut le principal miniſtre de la recherche des
magiciens, & donna l'invention de faire brûler ſur la
mer les quatre-vingt prêtres députez de C. P. Modeſte
Greg. Nyſſ. I. in Eun p. 51. Greg. Naz. p. 309. fit donc amener S. Baſile devant ſon tribunal, aïant tout
l'appareil de ſa dignité, la plus grande de l'empire : les
licteurs & leurs faiſceaux de verges, les crieurs, les appa-
riteurs. Il l'appella ſimplement par ſon nom, & lui dit :
Baſile, que veux-tu dire de réſiſter à une telle puiſſance,
& d'être le ſeul ſi téméraire ? A propos de quoi répon-
dit Baſile, & quelle eſt cette temerité ? Parce, dit Mo-
deſte, que tu n'es pas de la religion de l'empereur ; après
que tous les autres ont cedé. Baſile répondit : C'eſt que
mon empereur ne le veut pas ; & je ne puis me reſoudre
Pſ. 81. 6. à adorer une créature, moi qui ſuis créature de Dieu, &
à qui il a commandé d'être un dieu. Il faiſoit alluſion
aux paſſages de l'écriture, où les hommes ſont nommez
des dieux ; & particulierement les prêtres. Modeſte lui
dit : Et pour qui nous prends-tu ? Ne comptes-tu pour
rien d'avoir notre communion ? Baſile répondit : Il eſt
vrai, vous êtes des préfets & des perſonnes illuſtres : mais
vous n'êtes pas plus à reſpecter que Dieu. C'eſt beau-
coup d'avoir votre communion ; puiſque vous êtes ſes
créatures, mais c'eſt comme d'avoir celle des gens qui
vous obéiſſent ; car ce ne ſont pas les conditions, c'eſt

la foi qui distingue les chrétiens. Le préfet Modeſte ſe leva en colere de ſon ſiége,& dit : Quoi donc ! ne crains-tu point que je ne m'emporte, que tu ne reſſente quelqu'un des effets de ma puiſſance ? Qu'eſt-ce ? dit Baſile, faites-le moi connoître. Modeſte répondit:La confiſcation, l'exil, les tourmens, la mort. Faites-moi, dit Baſile, quelqu'autre menace, ſi vous pouvez : rien de tout cela ne me regarde.Comment, dit Modeſte. Parce, répondit Baſile, que celui qui n'a rien eſt à couvert de la confiſcation : ſi ce n'eſt que vous aïez beſoin de ces haillons & de quelque peu de livres, qui ſont toute ma vie. Je ne connois point l'exil, puiſque je ne regarde point ce païs-ci comme le mien : par tout je trouverai ma patrie, puiſque tout eſt à Dieu. Que me feront les tourmens, puiſque je n'ai point de corps ? il n'y aura que le premier coup qui trouve priſe. La mort ſera une grace, puiſqu'elle m'envoïera plûtôt à Dieu, pour qui je vis, & à qui je cours depuis long-temps.

Le préfet ſurpris de ce diſcours, dit : Perſonne n'a encore parlé à Modeſte avec tant d'audace. Baſile repondit : Peut-être auſſi n'avez-vous jamais rencontré d'évêque : car en pareille occaſion, il vous auroit parlé de même. En tout le reſte, nous ſommes les plus doux & les plus ſoumis de tous les hommes, parce qu'il nous eſt commandé. Nous ne ſommes pas fiers avec le moindre particulier ; bien loin de l'être avec une telle puiſſance : mais quand il s'agit de Dieu, nous ne regardons que lui ſeul. Le feu, le glaive, les bêtes, les ongles de fer ſont nos délices. Ainſi maltraitez-nous, menacez nous, uſez de votre puiſſance : l'empereur doit ſçavoir lui-même que vous ne l'emporterez pas. Le préfet voïant ſaint Baſile invincible, lui parla plus honnêtement. Comptez pour quelque choſe, lui dit-il, de voir

Greg. Nyſſ. 1. in Eun. p. 50.

l'empereur au milieu de votre peuple & au nombre de vos auditeurs. Il ne s'agit que d'ôter du ſimbole le mot de conſubſtantiel. Baſile répondit : Je compte pour un grand avantage de voir l'empereur dans l'égliſe : c'eſt toujours beaucoup de ſauver une ame : Mais pour le
Ruf. 11. *c.* 9. ſimbole, loin d'en ôter ou d'y ajouter, je ne ſouffrirois pas même qu'on y changeât l'ordre des paroles. Je vous donne, ajouta Modeſte, la nuit pour y penſer. Baſile répondit : Je ſerai demain tel que je ſuis aujourd'hui.

XLVIII. S. Baſile reçoit Valens dans ſon égliſe.

Greg. Naz. p. 350. 351.

Le préfet Modeſte renvoïa S. Baſile, & alla en diligence trouver l'empereur à qui il dit : Seigneur, nous ſommes vaincus. Cet évêque eſt au-deſſus des menaces : il n'en faut rien attendre que par la force. L'empereur défendit de lui faire violence, & ne pouvant ſe reſoudre à accepter véritablement ſa communion, par la honte de changer de parti : il ne laiſſa pas de l'accepter exterieurement, venant dans l'égliſe. Il y entra donc le jour de l'Epiphanie environné de tous ſes gardes, & ſe mêla pour la forme au peuple catholique. Quand il entendit le chant des pſeaumes, qu'il vit ce peuple immenſe, & l'ordre qui regnoit dans le ſanctuaire & aux environs : les miniſtres ſacrez plus ſemblables à des anges qu'à des hommes : S. Baſile devant l'autel le corps immobile, le regard fixe, l'eſprit uni à Dieu, comme s'il ne fut rien arrivé d'extraordinaire : ceux qui l'environnoient remplis de crainte & de reſpect. Quand Valens vit tout cela, ce fut pour lui un ſpectacle ſi nouveau, que la tête lui tourna & ſa vûë s'obſcurcit. On ne s'en apperçut pas d'abord : mais quand il fallut apporter à la ſainte table ſon offrande, qu'il avoit faite de ſa main, voïant que perſonne ne la recevoit ſuivant la coutume, parce qu'on ne ſçavoit ſi ſaint Baſile voudroit l'accepter : il chancela de telle ſorte, que ſi un des

miniſtres de l'autel ne lui eut tendu la main pour le ſoutenir, il ſeroit tombé honteuſement. Ce recit tiré de S. Gregoire de Nazianze, contient pluſieurs circonſtances remarquables.. On voit que pour être dans la communion parfaite de l'égliſe, ce n'étoit pas aſſez d'aſſiſter aux prieres, & d'offrir même des dons à l'autel : il y manquoit la participation de l'euchariſtie. Que chacun faiſoit de ſa main le pain qu'il offroit, & que l'empereur même n'en étoit pas diſpenſé : car il ne paroît pas que ces dons puſſent être autre choſe. Enfin quoique Valens fut Arien déclaré & perſecuteur de l'égliſe : non-ſeulement S. Baſile ne l'excommunie pas, mais il le laiſſe entrer dans l'aſſemblée des fideles, & reçoit ſon offrande. Il eſt vrai qu'on ne voit pas s'il lui permit d'aſſiſter au ſaint ſacrifice.

Une autre fois l'empereur vint encore participer en quelque maniere à l'aſſemblée des fideles. Il entra même au-dedans du voile dans la diaconie ou ſacriſtie, & lia converſation avec S. Baſile, comme il deſiroit depuis long-temps. S. Gregoire de Nazianze y étoit preſent, & témoigne que S. Baſile parla d'une maniere divine, au jugement de tous les aſſiſtans. A la ſuite de l'empereur, étoit un de ſes maîtres d'hôtel nommé Demoſthene, qui voulant faire quelque reproche à ſaint Baſile, fit un barbariſme. S. Baſile le regarda en ſouriant, & dit : Un Demoſthene ignorant : Demoſthene irrité lui fit des menaces ; & S. Baſile lui dit : Mêlez-vous de bien faire ſervir la table, & non pas de parler de theologie. L'empereur prit tant de plaiſir aux diſcours excellens de S. Baſile, qu'il commença à s'adoucir, & à devenir plus humain envers les catholiques. Il donna de très-belles terres qu'il avoit en ces quatiers-là, pour l'uſage des pauvres lepreux.

Greg. Naz. p. 351. D. & ibid. Nicet.

Theod. IV. c. 19.

XLIX. Protection divine sur saint Basile.

Sozom. VI. *c.* 16. *Socr.* IV. *c.* 26. *Greg. Naz p.* 352.

Mais les Ariens qui obsedoient l'empereur Valens, reprirent bien-tôt le dessus. Ils lui persuaderent de presser encore S. Basile d'entrer dans leur communion, & sur le refus qu'il en fit, de l'envoïer en exil. Tout étoit disposé pour l'execution de cet ordre. Le chariot attelé, S. Basile entouré de ses amis, prêt à partir de bon cœur. C'étoit la nuit, & l'imperatrice Dominica, cause de tout le mal fut inquietée par des songes effroïables, & tourmentée par des douleurs aiguës. En même temps le fils qu'elle avoit de l'empereur, nommé Galate, encore enfant, fut saisi d'une fiévre violente, qui le mit à l'extrémité. L'imperatrice representa à l'empereur, que ces accidens étoient sans doute une punition divine. Le mal de l'enfant étoit si pressant, que les medecins n'y trouvoient point de remede : on avoit recours aux prieres, & l'empereur lui-même prosterné par terre, demandoit à Dieu sa conservation. Il envoïa les personnes qui lui étoient les plus cheres, prier S. Basile de venir promptement : dès qu'il fut entré au palais, le mal de l'enfant diminua notablement : on commença à bien esperer, & saint Basile promit d'obtenir sa guerison, pourvû qu'on lui permît de l'instruire de la doctrine catholique. L'empereur accepta la condition. S. Basile se mit en prieres, l'enfant fut gueri. Mais ensuite Valens ceda encore aux Ariens; & se souvenant du serment qu'il avoit fait à son baptême entre les mains d'Eudoxe; il lui permit de baptiser son fils, qui retomba & mourut peu de temps après.

S. Eph. in Basil. p. 63. *edit. Cotelier.*

Valens ne se rendit pas à ce coup ; & les Ariens ne pouvant souffrir S. Basile, lui persuaderent encore de le bannir. L'ordre en étoit tout dressé, & pour le souscrire, Valens prit un de ces petits roseaux, dont les anciens se servoient comme nous de plumes, & dont on use en-

core en Levant : mais le roſeau ſe rompit, comme refuſant d'écrire. Il en prit un ſecond, qui ſe rompit de même ; & s'opiniâtrant toujours il en prit juſques à un troiſiéme, qui ſe rompit encore. Alors il ſentit trembler ſa main ; & ſaiſi d'horreur, il déchira le papier, revoqua l'ordre, & laiſſa S. Baſile en paix. Le préfet Modeſte fut auſſi vaincu. Etant tombé malade quelque-temps après, il pria S. Baſile de le venir voir, & lui demanda le ſecours de ſes prieres avec grande humilité. Il guerit en effet, publia qu'il lui en avoit l'obligation, & ne ceſſa de raconter ſes merveilles. Ils devinrent amis, & Modeſte avoit un très-grand égard aux recommandations de S. Baſile : comme il paroît par pluſieurs lettres du ſaint, également pleines de reſpect & de confiance.

Greg. Naz. p. 353.

Epiſt. 274. 275. &c.

Greg. Naz. & Nicet. n. 79.

Un autre préfet nommé Euſebe oncle de l'imperatrice Dominica, & Arien comme elle, perſecuta S. Baſile à l'occaſion d'une veuve de condition illuſtre, qu'un aſſeſſeur de ce magiſtrat vouloit épouſer par force. Elle ſe refugia dans l'égliſe à la table ſacrée : le préfet la demanda, & S. Baſile refuſa de la rendre. Le préfet en fureur envoïa de ſes officiers chercher cette femme juſques dans la chambre du ſaint évêque pour lui faire affront : quoiqu'il fut ſi éloigné d'y recevoir des femmes, qu'elles n'euſſent même oſé le regarder. Il fit plus : il ordonna qu'on lui amenât S. Baſile, pour ſe défendre devant lui comme un criminel. Etant donc aſſis ſur ſon tribunal, & S. Baſile debout, il commanda qu'on lui arrachât le méchant manteau qu'il portoit. S. Baſile dit : Je me dépoüillerai même de ma tunique, ſi vous voulez. Le prefet commanda de le frapper & de le déchirer avec les ongles de fer. S. Baſile dit : Si vous m'arrachez le foïe, vous me ferez grand bien ; vous voïez comme il m'incommode. Cependant toute la ville s'émeut du péril de

ſon évêque. Ceux qui travailloient aux manufactures d'armes & d'étoffes pour l'empereur, étoient les plus ardens. Chacun prenoit pour armes ſes outils, ou ce qu'il trouvoit ſous ſa main, les femmes s'armoient de leurs fuſeaux. Ce peuple animé cherchoient le préfet pour le mettre en pieces : en ſorte qu'il fut réduit à faire le perſonnage de ſuppliant, & ce fut S. Baſile qui par ſon autorité le garentit de ce péril.

L. S. Gregoire ordonné pour Saſime.

Outre ces attaques du dehors, S. Baſile eut de grands combats à ſoutenir contre les évêques ſes voiſins. La pureté de ſa créance étoit un ſujet d'averſion : car la plûpart ne faiſoient profeſſion de la véritable doctrine, qu'autant que les peuples les y obligeoient : la gloire qui l'élevoit au-deſſus d'eux, cauſoit une jalouſie d'autant plus violente, qu'ils oſoient moins la découvrir. Ils embraſſerent donc volontiers l'occaſion qui ſe preſenta de le chagriner, par la diviſion de la Cappadoce en deux provinces. S. Baſile s'oppoſa autant qu'il put à cette nouveauté, pour l'interêt de ſa ville de Ceſarée, qui en devoit diminuer notablement. Mais ſa réſiſtance fut inutile ; la Cappadoce fut partagée en deux provinces : la premiere dont Ceſarée demeura métropole : la ſeconde, dont la capitale fut Tyane. Anthime évêque de Tyane prétendit, que le gouvernement eccleſiaſtique devoit ſuivre cette diviſion faite pour le gouvernement civil : que les évêques de la ſeconde Cappadoce devoient le reconnoître pour métropolitain, & que ſaint Baſile n'avoit plus de juriſdiction ſur eux. S. Baſile vouloit conſerver les anciens uſages, & la diviſion des provinces qu'il avoit reçuë de ſes peres. Le nouveau métropolitain troubloit les conciles, attirant au ſien une partie des évêques, qui agiſſoient à l'égard de ſaint Baſile, comme s'ils ne l'euſſent jamais connu.

Greg. Naz. or. 20. p. 355. Epiſ. 379. ad Martin. 61. ad Abyrt. 331. ad Sophroa.

Anthime

Anthime gagnoit par ſes perſuaſions une partie des prêtres, & changeoit les autres. Il s'attiroit les revenus de l'égliſe de Ceſarée, & principalement ceux qui venoient de l'égliſe de S. Oreſte dans le mont Taurus, & qui paſſoient par Tyane en allant à Ceſarée. Il arrêta même une fois S. Baſile dans un paſſage étroit & lui prit ſes mulets. Pour donner un prétexte à ſes violences, Anthime accuſoit ſaint Baſile d'errer dans la foi, & diſoit qu'il ne falloit pas païer le tribut aux héretiques. Anthime ordonna pour évêque d'une égliſe d'Armenie un nommé Fauſte, que S. Baſile avoit refuſé avec raiſon : ſe mocquant de ſon exactitude à obſerver les canons.

Greg. p. 356. Baſil. ep. 195. & Theod. 313. ad Pœmen.

Mais loin de ſe décourager par la conduite d'Anthime, S. Baſile en profita pour l'utilité de l'égliſe, en créant dans le païs pluſieurs nouveaux évêchez. Il en mit un à Saſime, petite bourgade au milieu du grand chemin qui traverſoit la Cappadoce, & aux confins des deux nouvelles provinces, & il y deſtina S. Gregoire de Nazianze. Lui qui craignoit l'épiſcopat, refuſa d'abord & rejetta bien loin cette propoſition : alleguant l'incommodité du lieu, qui n'étoit qu'un paſſage habité de gens ramaſſez, plein de bruit & de miſere, ſans eau, ſans verdure, ſans aucun agrément : où il auroit continuellement à livrer des combats contre Anthime ; & ſuivant un peu trop ſa vivacité naturelle : il faut, diſoit-il, pour une telle vie une plus grande vertu que la mienne ; puis ſe ſervant de toute la liberté que l'amitié donne, il reprochoit à S. Baſile de l'avoir trompé, en l'exhortant à la retraite, pour l'engager dans les affaires.

Or. 7. p. 143. C.

La plûpart touchez des plaintes de S. Gregoire, blâmoient avec lui la conduite de S. Baſile : mais il n'en fut point ébranlé, & demeura ferme dans ſa réſolution. Il rapportoit tout au bien ſpirituel, & ne conſideroit point

Greg. or. 20. p. 356. D.

Or. 5. p. 135. C. les interêts de l'amitié, quand il s'agiſſoit du ſervice de Dieu. La haute idée qu'il avoit de l'épiſcopat l'empêchoit de regarder aucun ſiege comme trop petit : il connoiſſoit l'humilité de ſon ami, & ne craignoit point de la mettre à de trop fortes épreuves. Son pere même agiſſoit de concert avec S. Baſile, pour lui faire accepter l'évêché de Saſime. Il reçut donc l'ordination, ſoumettant, comme il dit, plûtôt ſa tête que ſon cœur : & il prononça en cette occaſion, ſuivant la coutume, un petit diſcours, où il traite de tyrannie la violence qu'on lui a faite ; & avouë ſincerement le reſſentiment qu'il a eu contre Baſile : mais il condamne ſes premiers mouvemens, & déclare qu'il eſt ſincerement reconcilié avec lui. Peu de temps après il prononça un autre diſcours en préſence de ſon pere, de ſaint Baſile & des autres évêques qui l'avoient ordonné, où il s'étend davantage ſur les raiſons qu'il avoit euës de craindre l'épiſcopat, dont il repreſente les terribles obligations. Enſuite S. Gregoire frere de S. Baſile, & dès-lors évêque de Nyſſe en Cappadoce, vint en un lieu où l'on celebroit une fête de martyrs, & ſaint Gregoire de Nazianze y fit un diſcours devant le peuple : où il parle encore de ſon ordination, & de la peine qu'il a euë à s'y ſoumettre, ſe plaignant que Gregoire eſt venu trop tard.

Orat. 5. p. 134.

Orat. 7.

Greg. ep. 3. Cependant comme il ne ſe preſſoit point d'aller à Saſime, S. Baſile lui fit des reproches de ſa negligence. Ma plus grande affaire, lui répondit S. Gregoire, eſt de n'en avoir point : c'eſt ma gloire ; & ſi tout le monde faiſoit comme moi, l'égliſe n'auroit point d'affaires. Il ne laiſſa pas de ſe mettre en devoir d'entrer en poſſeſſion : mais Anthime s'y oppoſa, ſe ſaiſiſſant des marais de Saſime ; & ſe mocqua des menaces dont S. Gregoire

Id. ep. 33.

voulut uſer contre lui. Anthime vint enſuite à Nazianze voir l'ancien Gregoire, & fit tous ſes efforts pour obliger le fils à le reconnoître comme ſon métropolitain, lui promettant de le laiſſer paiſible dans ſon ſiege. Saint Gregoire ne put ſouffrir cette propoſition, & Anthime ſe retira en colere. Enſuite il lui adreſſa une lettre pour l'appeller en forme à ſon concile, comme évêque de ſa province. S. Gregoire la prit à injure; & Anthime le pria de porter au moins S. Baſile à quelque accommodement. Mais ſaint Baſile ne fut pas content que ſon ami fût entré dans cette negociation. Toutes ces difficultez acheverent de dégoûter S. Gregoire de cet évêché: & ſans y avoir jamais fait aucune fonction, il s'enfuit, ſe retira en ſolitude, & s'appliqua à ſervir & à inſtruire les malades d'un hôpital.

Carm. p. 9.

Carm. p. 8. Vita Greg. p. 152. A.

LI. S. Gregoire gouverne Nazianze avec ſon pere. *Carm. p. 8. B.*

Le ſaint vieillard Gregoire ne laiſſa pas long-tems ſon fils dans cette retraite. Il le preſſa d'abord d'aller gouverner ſon égliſe de Saſime: mais le trouvant inflexible ſur ce point, il lui propoſa de gouverner avec lui l'égliſe de Nazianze pour le ſoulager dans ſon extrême vieilleſſe; & le preſſa avec tant de force & de tendreſſe, qu'il ne put réſiſter. Mais il ne prétendit point s'engager par-là à gouverner après ſa mort, n'y étant lié ni par promeſſe ni par élection canonique. En cette occaſion il prononça un diſcours: où adreſſant la parole à ſon pere, il dit: J'admire cette antique magnanimité qui vous a mis au deſſus d'un ſcrupule qui conviendroit à notre temps. Vous ne craignez point que l'on prenne les motifs ſpirituels pour un prétexte, & que l'on nous ſoupçonne d'agir ici ſelon la chair: puiſque la plûpart regardent le gouvernement des moindres troupeaux comme quelque choſe de grand, & comme une eſpece de roïaume. Il déclare enſuite qu'il ne s'engage qu'à

Or. 8.

ſoulager ſon pere, après quoi il prétend ſuivre librement les mouvemens du S. Eſprit : ſans que perſonne puiſſe
F. 14. D. lui faire violence. Car, dit-il, il n'eſt point de notre loi d'uſer de contrainte ; tout y eſt libre : nous ne ſommes pas des magiſtrats, mais des précepteurs ; le myſtere de la religion doit être reçu volontairement, & non pas impoſé avec empire.

Baſ. ep. 33. 259. Pendant que S. Gregoire gouvernoit avec ſon pere l'égliſe de Nazianze, Hellenius ſon ami avoit dans la même ville l'intendance des tributs. S. Gregoire lui recommanda dix ou douze moines, les mêmes dont il a
Sup. n. 16. déja été parlé, dont les principaux étoient Cledone, Eulale, Helladius & Cartere. Hellenius lui promit d'en avoir ſoin, & pour recompenſe lui demanda quelque
Carm. 4. p. 106. ouvrage de ſa façon. S. Gregoire lui envoïa le lendemain une élegie de trois cens ſoixante-huit vers, où il releve particulierement la vie monaſtique, & ceux qui la pratiquoient à Nazianze. Il dit qu'il y en avoit qui ſe chargeoient de chaînes de fer pour matter leurs corps : qui s'enfermoient dans des loges, & ne ſe montroient à perſonne : qui demeuroient vingt jours & vingt nuits ſans manger : pratiquant ſouvent la moitié du jeûne de J. C. un autre s'abſtenoit entierement de parler, ne loüant Dieu que de l'eſprit : un autre paſſoit les années entieres dans une égliſe, les mains étenduës, ſans dormir comme une ſtatuë animée. Ces merveilles ſeroient incroïables ſur un témoignage de moindre autorité ; & nous en verrons dans la ſuite d'autres exemples. Saint Gregoire remarque avec indignation que pluſieurs moines blâmoient ceux-là comme homicides d'eux-mêmes. Il s'étend enſuite ſur les loüanges des vierges, dont il dit que les unes vivoient en communauté, les autres chez leurs parens. Il ſe vante que ſa ville de Nazianze,

toute petite qu'elle eſt, contient un grand nombre de perſonnes pieuſes.

LII. Mort de S. Gregoire le pere. *Greg. Naz. or. 19. p. 313.*

Le ſaint vieillard Gregoire mourut enfin âgé de près de cent ans, dont il en avoit paſſé quarante-cinq dans l'épiſcopat. Pendant ſa derniere maladie, qui fut longue & fâcheuſe, il ne trouvoit point de remede plus ſûr à ſes maux, que de celebrer le ſaint ſacrifice. Il laiſſa tous ſes biens aux pauvres, & fut enterré dans le ſépulchre qu'il avoit préparé pour lui & pour ſon fils. Celui-ci fit ſon oraiſon funebre en préſence de S. Baſile qui étoit venu le viſiter en cette occaſion; & en préſence de ſa mere ſainte Nonne, qui n'étoit pas moins âgée que le pere, & mourut peu de temps après. Il y marque l'affliction du peuple pour la perte de ce ſaint paſteur, & témoigne être perſuadé qu'il prie pour eux plus efficacement que durant ſa vie mortelle. Il décrit l'égliſe qu'il avoit fait bâtir à Nazianze preſque toute à ſes dépens. Elle étoit plus grande & plus belle que la plûpart des autres: de figure octogone, à faces égales ornées de galeries, de colonnes & de lambris, avec des ſculptures au naturel. Elle étoit fort éclairée: environnée au dehors de galeries, qui formant des angles égaux enfermoient un grand eſpace, avec des portaux & des veſtibules qui paroiſſoient de loin: le tout bâti de pierres quarrées, avec du marbre aux baſes, aux chapiteaux & aux corniches. On croit que S. Gregoire le pere mourut l'an 373. L'égliſe honore ſa memoire le premier jour de Janvier, & celle de ſainte Nonne le neuviéme d'Août.

p. 288. C.

p. 313. C.

Pagi. an. 254. n. 8.

Martyrolog.

Le fils ne put ſe retirer auſſi-tôt qu'il l'avoit eſperé. Ses meilleurs amis lui repréſenterent les efforts des héretiques pour s'emparer de cette égliſe; & lui perſuaderent de la gouverner encore quelque-tems: non comme

Greg. Naz. carm. de vita p. 9. Ep. 4 in fin.

évêque titulaire, mais comme un évêque étranger, qui prenoit soin d'une église vacante : ce qui étoit alors assez ordinaire. Car il protesta toujours qu'il n'avoit jamais été évêque de Nazianze, mais seulement de Sasime; & dès les funerailles de son pere, il déclara aux évêques qui y assistoient, qu'il n'en prendroit soin qu'en attendant qu'ils y eussent mis un pasteur, comme il les en supplioit. Sa santé étoit dès-lors très-mauvaise. On rapporte à ce même temps où il gouvernoit ainsi l'église de Nazianze après la mort de son pere, le discours prononcé en présence de Julien son ancien ami, qui avoit alors la charge de régler à Nazianze l'imposition des tributs. Il lui recommande les pauvres, le clergé, les philosophes, c'est-à-dire, les moines. Aucun lien, dit-il, ne les attache ici-bas, ils possedent à peine leurs corps. Il n'ont rien pour Cesar, tout est pour Dieu, les hymnes, les prieres, les veilles, les larmes ; leurs biens sont hors d'atteinte. Julien l'avoit invité à venir lui aider à régler l'imposition : mais une maladie l'en empêcha. Nous avons aussi une lettre de S. Basile, par laquelle il prie un officier d'exempter les moines des charges publiques : comme n'aïant plus ni leurs biens qu'ils ont donnez aux pauvres, ni leurs corps, parce qu'ils les consument par la pénitence. On voit par-là que les clercs & les moines n'étoient pas exempts des charges publiques sous ce regne. En effet nous avons une loi de Valens, qui veut que l'on soumette aux charges des villes, les clercs qui y étoient sujets par leur naissance, & du nombre de ceux que l'on nommoit *Curiales* : à moins qu'ils n'eussent été dix ans dans le clergé. Cette loi est de l'an 370. adressée à Modeste préfet du prétoire; & par une autre loi que l'on croit du même temps, il ordonne la même chose pour les moines.

Id. Ep. 222. p. 905. Ep. 225.
Id. ep. 65. 824.
Ep. 28.
Or. 9. p. 19.
Greg. ep. 168.
Bas. ep. 304.
Const.
L. 9. cod. Th. de epis. & ibi. Gothofr.
L. 63. de decur. C. Th.
Pagi. an. 375. n. 10.

S. Gregoire ne demeura pas long-temps à Nazianze après la mort de ſon pere & de ſa mere ; & preſſé de ſes continuelles infirmitez, il ne fit point de difficulté de laiſſer cette égliſe à laquelle il n'étoit point attaché. Il eſperoit même par-là preſſer les évêques de donner un paſteur à Nazianze, comme il les en avoit ſouvent priez. Il quitta tout d'un coup, ſe retira à Seleucie en Iſaurie, où ſainte Tecle étoit particulierement honorée, & où il y avoit un monaſtere de filles apparemment accompagné d'un pour les hommes. Il y demeura aſſez long-temps ; & comme on l'accuſoit de pareſſe ou de mépris pour l'égliſe de Nazianze, il répondit : qu'il n'étoit pas aſſez mal inſtruit, pour préferer un peu de repos aux récompenſes que Dieu prépare à ceux qui travaillent ſelon ſes ordres. *Epiſt. 221*

LIVRE DIX-SEPTIE'ME.

LEs évêques d'Orient réſolurent d'écrire encore aux évêques d'Occident pour implorer leur ſecours. S. Baſile excité par S. Euſebe de Samoſate, en écrivit à S. Melece, & lui dit : Ce qui me paroît le plus important à écrire aux Occidentaux, & qui n'a point encore été traité : c'eſt de les exhorter à ne pas recevoir ſans examen à leur communion ceux qui viennent d'Orient : mais de prendre une fois un parti, & ne recevoir les autres, que ſur le témoignage de ceux à qui ils ont accordé leur communion. Et qu'ils ne s'arrêtent pas aux formules de foi ; autrement ils ſe trouveront en communion avec les partis oppoſez, qui emploïent ſouvent les mêmes paroles, bien que très-éloignez de ſentimens. La lettre fut dreſſée & portée par le prêtre

I.
Lettre de ſaint Baſile aux Occidentaux.
Baſil ep. 58. 59. ad Melet. p. 84. B.

Ep. 70. p. 854. A. Dorothée à divers évêques qui la ſouſcrivirent, & il fut envoïé en Occident. S. Baſile écrivit en cette occaſion à tous les Occidentaux en general, & en particulier aux évêques de Gaule & d'Italie. Dans la lettre generale, il compte treize ans depuis que les héretiques font la guerre à l'égliſe : ce qui convient à l'an 373. en comptant cette guerre depuis l'an 360. où commença la perſecution pour la formule de Rimini. Dans la lettre aux évêques de Gaule & d'Italie, il dit : Nous demandons ſur-tout, que vous faſſiez connoître à votre prince la confuſion où nous ſommes ; & ſi cela eſt difficile, que du moins il vienne de votre part quelques perſonnes, qui voïent de leurs yeux les ſouffrances de l'Orient : car il nous eſt impoſſible de vous les repréſenter par le diſcours. Nous ſommes expoſez à la perſecution, & à la plus violente de toutes les perſecutions : & ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que ni ceux qui ſouffrent n'ont point la confiance du martyre, ni les peuples ne les honorent point comme martyrs, parce que les perſecuteurs portent le nom de Chrétiens. Car le ſeul crime que l'on pourſuit ſi rigoureuſement, c'eſt l'obſervation exacte des traditions de nos peres. C'eſt pour cela que les catholiques ſont bannis de leurs païs, & tranſportez dans les ſolitudes ; ſans aucun reſpect pour les cheveux blancs, ni pour la plus parfaite obſervance de la vie aſcetique. On ne condamne point un criminel ſans l'avoir convaincu : mais pour les évêques, on les prend ſur de ſimples calomnies, & on les envoïe au ſupplice ſans aucune preuve. Quelques-uns n'ont pas même été calomniez, mais enlevez de nuit par violence, & envoïez en exil. Il eſt aiſé de voir la ſuite de ces maux : la fuite des prêtres, des diacres, & de tout le clergé : les larmes des peuples qui ſe voïent privez de leurs peres. La joie

Ep. 182. 70. p. 961. B.

Sup. l. XIV. n. 24.

Ep. 70. p. 860.

&

& l'allegreſſe ſpirituelle eſt ôtée, nos fêtes ſont changées en deüil, les maiſons d'oraiſon ſont fermées, les autels inutiles. On ne voit plus les paſteurs preſider aux aſſemblées des fideles, & leur donner des inſtructions ſalutaires. Il n'y a plus ni ſolemnitez ni chants nocturnes; ni cette heureuſe joïe que goutent les ames dans la communication des graces ſpirituelles.

Il eſt à craindre, ajoute-t'il, que cet embraſement ne *p. 872. B.* s'étende juſques à vous, & que comme l'évangile a commencé chez nous, l'ennemi ne veüille auſſi commencer par nous, pour étendre l'erreur par toute la terre. Il marque comme on attaque la divinité du fils & du ſaint-Eſprit: & le péril où eſt le peuple de s'accoutumer à ſuivre les heretiques, les voïant en poſſeſſion de toutes les fonctions eccleſiaſtiques. Ils baptiſent, dit-il, ils enterrent les morts, ils viſitent les malades, ils conſolent les affligez, ils aſſiſtent les pauvres, ils donnent toutes ſortes de ſecours, ils adminiſtrent les ſacremens. Nous devions, ajoute-t'il, aller vers vous en grand nombre; mais nous n'en avons pas même la liberté: car pour peu que nous quittions nos égliſes, nous les laiſſerons expoſées à nos ennemis. Mais nous vous avons ſeulement envoïé notre confrere le prêtre Dorothée.

II. Evagre à Antioche.

Le prêtre Evagre d'Antioche qui avoit été en Occident avec S. Euſebe de Verceil, revint de Rome vers ce temps-là, rapportant un écrit que les Orientaux y avoient envoïé, & dont les Occidentaux les plus exacts n'avoient pas été contents. Ils demandoient aux Orientaux une lettre, qui ſuivît mot pour mot un écrit qu'Evrage leur apportoit; & vouloient auſſi que les Orientaux leur envoïaſſent une députation de perſonnes conſiderables, afin d'avoir une occaſion ſpecieuſe de les viſiter: & c'eſt peut-être ce qui obligea ſaint Baſile à

Ep. 8. ad Euſeb: Sup. l. XV. n. 30.

marquer l'impoſſibilité où ils étoient d'envoïer pluſieurs députez.

Baſil. ep. 342. p. 1118. C.

Evagre voulut travailler à la réünion de l'égliſe d'Antioche, & convint d'abord avec S. Baſile de communiquer avec le parti de S. Melece. Toutefois quand il fut à Antioche, il changea d'avis, & ne communiqua qu'au parti de Paulin : à qui il demeura tellement uni, qu'il fut depuis ſon ſucceſſeur dans le titre d'évêque d'Antioche. Il ne laiſſa pas d'écrire à S. Baſile, pour le prier de travailler à cette paix. S. Baſile répondit : Qu'autant qu'il deſiroit cette paix, autant lui étoit-il impoſſible de la procurer. Car vous ſçavez, dit-il, que les vieilles maladies ont beſoin de temps pour être gueries, & de remedes puiſſans pour être déracinées. Un homme & une lettre n'arrachera pas des eſprits en un moment l'amour propre, les ſoupçons & l'animoſité produite par les diſputes. Il y a un évêque que regarde principalement le ſoin de cette égliſe: il entend S. Melece toujours exilé en Armenie : mais, ajoute-t'il, il n'eſt pas poſſible qu'il vienne à nous, ni que j'aille à lui, par la difficulté des chemins & ma mauvaiſe ſanté. Je ne refuſe pas de lui écrire, mais je n'en attends pas grand ſuccès. Pour perſuader, il faut beaucoup parler, beaucoup écouter, répondre aux objections, former des inſtances : ce que ne peut faire le diſcours inanimé couché ſur le papier. Il ajoute, parlant ſans doute de Paulin : Sçachez en verité, mon très-venerable frere, que je n'ai, par la grace de Dieu, aucune animoſité particuliere contre perſonne: je ne ſuis point curieux de ſçavoir de quoi quelqu'un eſt coupable ou ſuſpect. Mais j'ai été affligé d'apprendre que vous avez fait difficulté de participer à leurs aſſemblées. Ce n'eſt pas, s'il m'en ſouvient bien, ce dont nous étions convenus.

De ep. 342. ad Evagr.

Ce fut Evagre qui amena en Orient S. Jerôme, que ſon

merite y rendit bien tôt celebre. Il étoit né à Stridon en Dalmatie vers l'an 330. Son pere nommé Euſebe avoit du bien, & le fit inſtruire des bonnes lettres. Il l'envoïa même à Rome, où il étudia ſous le fameux grammairien Donat : mais la corruption de cette grande ville le fit tomber en quelques déſordres de jeuneſſe. Il ſe corrigea, reçut le baptême étant déja en âge mûr, & garda depuis inviolablement la continence. Il s'occupoit par un travail aſſidu à étudier & à tranſcrire des livres, dont il ſe fit une bibliotheque à ſon uſage. Tous les dimanches il alloit avec ſes compagnons viſiter les reliques des martyrs, dans les cimetieres ſouterrains des catacombes. Enſuite il voïagea en Gaule, toujours ſtudieux & curieux d'amaſſer des livres : juſques-là qu'à Treves il copia de ſa main le traité des ſynodes de S. Hilaire. Au retour de Gaule, il vint à Aquilée, & demeura quelque-temps auprès du S. évêque Valerien, qui avoit ſuccedé à Fortunatien ; & qui purgea entierement cette égliſe de l'Arianiſme, dont elle avoit été infectée ſous ſon predeceſſeur. Il attira auprès de lui tant d'hommes ſçavans & vertueux, que le clergé d'Aquilée fut illuſtre de ſon temps. On y comptoit le prêtre Chromace, qui fut évêque après Valerien; & ſes deux freres, Jovin archidiacre, & Euſebe diacre dans la même égliſe. On y comptoit auſſi Heliodore depuis évêque, & ſon neveu Nepotien : Niceas ſoudiacre, Chryſogone moine : Bonoſe compatriote de S. Jerôme nourri de même lait, compagnon de ſes études & de ſes voïages, qui ſe retira dans une iſle deſerte vers la Dalmatie, & pratiqua la vie monaſtique. Ruffin qui fut baptiſé vers l'an 370. dans un monaſtere où il s'étoit retiré, & inſtruit par les ſoins de Chromace & de ſes freres. Il fut d'abord un des intimes amis de S. Jerôme, & depuis ſon plus grand adverſaire.

III. Commencement de S. Jerôme.

Chr. Proſp. an. 420.

Pagi an. 370. *n.* 9.

Vitæ Hier. per Victor.

Bar. an. 372. *Roſweid. init.*

Sup. l. XIII. *n.* 18. *Hier. Chr. an.* 376. 378.

Ruff. invect. 1. p. 160. *D.*

Ep. 41. ad Ruf.

S. Jerôme entreprit enſuite le voïage d'Orient avec le prêtre Evagre, Innocent & Heliodore. Il parcourut la Thrace, le Pont, la Bithynie, la Galatie, & s'arrêta avec lui à Antioche. Là il fit connoiſſance avec Apollinaire, dont l'hereſie n'étoit pas encore tout-à-fait reconnuë : il reçut ſouvent ſes inſtructions, & écouta ſes explications ſur l'écriture ſainte : ſans entrer en diſpute ſur ſes opinions. Enſuite il ſe retira dans un deſert de la province nommée Calcide, ſur les confins de la Syrie & de l'Arabie, c'eſt-à-dire des Sarraſins. Il eut pour compagnons de ſa retraite Innocent, Heliodore, venus avec lui d'Occident, & un eſclave nommé Hylas. Le prêtre Evagre qui étoit riche, leur fourniſſoit toutes les choſes neceſſaires : il entretenoit à S. Jerôme des écrivains pour le ſervir dans ſes études, qu'il continuoit toujours : & lui faiſoit tenir d'Antioche les lettres qui lui étoient adreſſées de divers endroits ; S. Jerôme perdit deux de ſes compagnons : Innocent mourut, Heliodore ſe retira bien-tôt avec promeſſe de revenir. Lui-même fut attaqué de frequentes maladies, & ce qui le fatiguoit encore plus, de violentes tentations d'impureté, par le ſouvenir des délices de Rome. Comme les jeûnes & les autres auſteritez corporelles ne l'en délivroient pas, il entreprit une étude penible pour dompter ſon imagination. Ce fut d'apprendre la langue hebraïque, prenant pour maître un Juif converti. Après la lecture de Ciceron & des meilleurs auteurs latins, il lui ſembloit rude de revenir à l'alphabet, & de s'exercer à des aſpirations & des prononciations difficiles. Souvent il quitta ce travail, rebuté par les difficultez : ſouvent il le reprit ; & enfin il acquit une grande connoiſſance de cette langue.

Ep. 65. ad Pammach.

Ep. 43. ad Chromat.

Ep. 41. ad Ruf.

Ep. 22. ad Euſtach. c.

Ep. 4. ad Ruſt.

Mais ce que Jerôme ſouffrit de plus rude dans ſon

desert, fut la persecution des autres moines, au sujet de la doctrine & du schisme d'Antioche. Comme il étoit étranger & venu d'Occident, il étoit suspect aux catholiques Orientaux du parti de Melece. Car il avoit plus d'inclination au parti de Paulin, avec qui communiquoit son ami Evagre, & qui étoit reconnu à Rome pour évêque d'Antioche. Il avoit beau dire qu'il ne prenoit point de parti : on le pressoit de se déclarer pour Melece. On le pressoit aussi de reconnoître en Dieu trois hypostases : mais il craignoit cette expression, dont les heretiques abusoient. Ces difficultez l'obligerent à consulter le pape saint Damase quelques années après ; & enfin à quitter le païs.

Ep. 57. ad Damas.

IV. Rufin & sainte Melanie.

Comme il étoit dans ce desert de Syrie, il apprit que son ami Rufin, dont il étoit en peine, visitoit les monasteres d'Egypte, & qu'il étoit allé à Nitrie voir saint Macaire. On croit que c'étoit l'Egyptien. Sainte Melanie étoit en même temps en Egypte. C'étoit la plus noble des dames Romaines, petite fille de Marcellin, qui fut consul avec Probin l'an 341. Elle perdit en un an deux de ses enfans & son mari, demeurant veuve à vingt-deux ans ; & elle souffrit ces pertes avec une foi si vive, qu'elle n'en répandit point de larmes. Se voïant libre, elle quitta le fils unique qui lui restoit encore enfant, & qui fut préteur de Rome, & s'embarqua pour passer en Egypte. Quand elle fut arrivée à Alexandrie, elle y trouva S. Isidore prêtre qui gouvernoit l'hôpital ; & qui étoit très-connu à Rome, depuis le voïage qu'il y avoit fait avec S. Athanase : comme il avoit autrefois demeuré au mont de Nitrie, il parla à Melanie des vertus de ceux qui habitoient ce desert, entr'autres de S. Pambo. Elle desira d'y aller, & S. Isidore l'y conduisit. Elle fit present à Pambo de trois cens livres Romaines

Ep. 41. ad Ruf. Rosvv. p. 425. & 439.
Hier. Chr. an. 375.
Paulin. ep. 10. ad Sev.
Hier. ep. 25. ad Paul. c. 5.
Pall. Lauf. c. 1191.

de vaiſſelle d'argent, qui reviennent à quatre cens cinquante marcs. Il travailloit à un tiſſu de feüilles de palmier & ſans ſe détourner de ſon ouvrage, il dit à haute voix : Dieu vous donne votre recompenſe. Puis il dit à ſon œconome : Prens, & le diſtribuë à tous les freres qui ſont en Lybie & dans les iſles, car ces monaſteres ont plus de beſoin : mais n'en donne point à ceux d'Egypte, le païs eſt plus riche. Melanie demeuroit debout, attendant qu'il lui donnât ſa benediction, ou du moins un mot de loüange pour un ſi grand preſent. Comme il ne lui diſoit rien, elle dit : Mon pere, afin que vous le ſçachiez, il y a trois cens livres d'argent. Lui ſans faire le moindre ſigne ni regarder les étuits de cette argenterie, répondit : Ma fille, celui à qui vous l'avez apporté, n'a pas beſoin que vous lui en diſiez la quantité. *Iſ.* xl. 12. Il peſe les montagnes & les forêts dans ſa balance. Si vous me le donniez, vous auriez raiſon de m'en dire le poids : mais ſi vous l'offrez à Dieu qui n'a pas mépriſé deux oboles, taiſez-vous. *Marc.* xii. 42. S. Pambo mourut environ vingt ans après âgé de ſoixante & dix ans : & il mourut ſans aucune maladie, en faiſant une corbeille qu'il laiſſa à Pallade, alors ſon diſciple, n'aïant autre choſe à lui donner.

V. PP. c. 25. *Pall. c.* 12. *Sup. l.* xii. *c.* 20. Entre les diſciples de Pambo, on comptoit quatre freres, Dioſcore, Ammonius, Euſebe & Euthymius, qui étant de grande taille, furent nommez les grands freres ou les freres longs ; & devinrent fameux dans la ſuite. Dioſcore qui étoit l'aîné fut évêque d'Hermopole. Ammonius eſt celui qui avoit fait le voïage de Rome avec S. Athanaſe : il ſçavoit toute l'écriture par cœur, & avoit une grande lecture d'Origene, de Dydyme & des autres auteurs eccleſiaſtiques ; tous les quatre freres étoient d'une grande autorité dans ce monaſtere. Ils

avoient trois ſœurs, qui avoient fait dans le voiſinage un monaſtere de filles. Sur le même mont de Nitrie, ſainte Melanie vit S. Or âgé de quatre-vingt-dix ans, & pere de mille moines. Quand il en recevoit un nouveau, il aſſembloit tous les autres, dont l'un apportoit de la brique, l'autre du mortier, l'autre du bois, en ſorte qu'en un jour ils lui bâtiſſoient une cellule; & ſaint Or prenoit lui-même le ſoin de la meubler. L'égliſe grecque honore ſa memoire le ſeptiéme d'Août. Sainte Melanie demeura environ ſix mois ſur le mont de Nitrie à viſiter les ſaints ſolitaires.

11. Vit. patr. c. 2. Pall. c. 9.

Menol. 7. Aug.

Pall. c. 117.

Elle vit auſſi à Alexandrie Didyme l'aveugle, ſi renommé pour ſon ſçavoir. Il perdit la vûë dès l'âge de quatre ans, lorſqu'il commençoit à connoître les lettres. Comme il avoit l'eſprit excellent & une grande inclination à l'étude, il ne laiſſa pas en écoutant de bons maîtres, d'apprendre parfaitement la grammaire & la rethorique: enſuite la dialectique, l'arithmetique, la muſique & les autres parties des mathematiques, même la geometrie & l'aſtronomie: il étudia auſſi la philoſophie dans les ouvrages de Platon & d'Ariſtote. C'étoit un prodige: pluſieurs venoient à Alexandrie pour le voir & l'entendre; d'autres pour ſçavoir au moins ce qui en étoit. Car il n'étoit pas médiocrement inſtruit de toutes ces ſciences, il ſurpaſſoit ceux qui avoient les meilleurs yeux. Il s'inſtruiſit auſſi parfaitement de la religion & de la theologie: ſe faiſant lire non-ſeulement l'écriture ſainte, mais les ouvrages d'Origene & des autres interpretes. Quand ſes lecteurs s'endormoient, il continuoit pendant long-tems à veiller en meditant ce qu'il avoit oüi, en ſorte qu'il demeuroit comme écrit dans ſa memoire. Il joignit la priere à l'étude, demandant à Dieu continuellement la lumiere interieure. Ainſi il ſe trouva-

V.
Didyme l'aveugle.

Hier. de Script. &c. Chr. an. 373. Socr. IV. c. 25. Soz. III. c. 15. Pall. Lauſ. c. 3. Theod. IV. hiſt. c. 29. Caſſiod. divin. inſtit. c. 5.

Ruff. II. hiſt. c. 7.

si savant theologien, qu'il fut chargé de l'école chrétienne d'Alexandrie: étant extrêmement approuvé par S. Athanase & par les autres grands personnages qui étoient alors dans l'église. Les plus S. moines d'Egypte l'estimoient, & le grand S. Antoine le visita quand il vint à Alexandrie, pour rendre témoignage à S. Athanase. Il lui demanda s'il n'étoit point affligé d'être aveugle: Didyme eut honte d'abord d'avoüer cette foiblesse. Comme il ne répondoit rien, S. Antoine lui fit la même question une seconde & une troisiéme fois. Enfin Didyme confessa simplement, qu'il en étoit affligé. S. Antoine lui dit: Je m'étonne qu'un homme sage s'afflige d'avoir perdu ce que possedent les fourmies & les moucherons, au lieu de se réjoüir d'avoir ce qu'ont eu les saints & les apôtres. Il vaut bien mieux voir de l'esprit que de ces yeux dont un seul regard peut perdre l'homme éternellement. Didyme fut aussi fort estimé par les Occidentaux, particulierement par S. Eusebe de Verceil, S. Hilaire & Lucifer. Car il resista toujours puissamment aux Ariens, & aux autres héretiques de son temps. Il composa plusieurs ouvrages, qu'il dictoit à des écrivains en notes: entr'autres un traité du S. Esprit contre les Macedoniens, que nous avons en latin, de la traduction de S. Jerôme. Il fit aussi plusieurs commentaires sur l'écriture. Il expliqua le livre des principes d'Origene, dont il étoit grand admirateur, & disoit que ceux qui le reprenoient ne l'entendoient pas. Il avoit un grand talent de parler, & une grace particuliere dans le son de la voix. Il avoit plus de soixante ans quand Ruffin & Melanie étoient en Egypte: car il étoit né vers l'an 308. & il vêcut jusques à quatre-vingt-cinq ans. Ruffin demeura six ans à s'instruire sous lui à Alexandrie; & se trouva enveloppé dans la persecution qu'y souffrirent les catholiques, & particuliere-

VII. *Vit. PP. c.* 218.

Hier. ep. ad Castrut. 33.

Hier. de Script. Ruff. invect. 2. p. 176. B. *Id.* 11. *hist. c.* 7. *Soc.* IV. *c.* 24.

ment

ment les moines, après la mort de saint Athanase : Ruffin fut mis en prison & banni comme les autres.

VI. Ruffin & Melanie en Palestine.

Melanie s'appliqua de tout son pouvoir à soulager les confesseurs en cette occasion, & y emploïa ses richesses, qui étoient immenses. Elle en nourrit jusques à cinq mille pendant trois jours : elle les recevoit dans leur fuite, & les accompagnoit quand ils étoient pris : elle suivit ceux qui furent releguez en Palestine, jusques au nombre de cent douze, leur fournissant de quoi subsister : & comme on les gardoit étroitement sans permettre de les visiter : elle prenoit un habit d'esclave, & venoit vers le soir leur apporter les choses nécessaires à la vie. Le consulaire de Palestine le sçut, & la fit mettre en prison sans la connoître, croïant en tirer de l'argent en lui faisant peur. Elle lui envoïa dire : Je suis fille d'un tel, & autrefois femme d'un tel, & maintenant servante de J. C. Ne pensez donc pas me mépriser à cause de l'état où vous me voïez. Il m'est aisé de me relever, si je veux, vous ne pouvez m'épouvanter ni me rien faire perdre de mon bien. Je vous avertis, de peur que vous ne tombiez par ignorance dans quelque faute, qui vous mettroit en péril. Le gouverneur épouvanté à son tour, lui fit des excuses, lui rendit les honneurs qui lui étoient dûs ; & donna ordre qu'on la laissât approcher des exilez, autant qu'elle voudroit. Ruffin accompagna Melanie en ce voïage, & ils vinrent ensemble à Jerusalem, où ils demeurerent vingt-cinq ans : assistant les étrangers qui y venoient de toutes parts, particulierement les évêques, les moines & les vierges. S. Jerôme aïant appris qu'ils y étoient, écrivit à Ruffin, & adressa la lettre à un solitaire de grande reputation nommé Florentius, qui étoit aussi à Jerusalem, avec lequel il avoit fait connoissance par lettres. En lui parlant de Ruffin,

Paul. ep. 10. *ad Sever.*

Pallad. Lauf. c. 117.

Sup. liv. XVI. n. 34.

Ep. 5. ad Flor. il dit : Ne jugez pas de moi par ſes vertus : vous verrez en lui des marques évidentes de ſainteté ; je ne ſuis que cendre & bouë. Florentius qui étoit très-liberal, aida
Ep. 6. S. Jerôme dans ſes études, lui faiſant tranſcrire des livres.

Il y avoit dès-lors dans la Paleſtine & dans toute la Syrie grand nombre de moines ; tant hermites que cenobites. Heſychius ou Heſychas avoit rétabli le monaſtere de S. Hilarion, où il avoit rapporté ſes reliques ; & ſa fête s'y célebroit ſolemnellement tous les ans. On y honoroit auſſi trois autres ſolitaires, Aurelius, Alexion & Alaphion, qui du temps de l'empereur Conſtantius, par leurs vertus avoient notablement ſervi à la propagation de la foi dans ce païs où l'idolâtrie regnoit ; c'eſt à-dire aux environs de Gaze. Alaphion fut délivré du démon par S. Hilarion, & ſe convertit avec un homme de lettres, aïeul de l'hiſtorien Sozomene. Ils étoient tous deux du bourg de Bethelia près de Gaze, ainſi nommé à cauſe d'un temple fameux nommé en grec Pantheon, parce qu'il étoit dédié à tous les dieux : comme en ſyriaque Bethelia ſignifioit la maiſon des dieux. Ce furent donc ces deux hommes qui y établirent le chriſtianiſme, y fonderent des égliſes & des monaſteres, & y établirent la pieté, l'hoſpitalité & la charité pour les pauvres.

Vita Hilar. c. 38.
Soz. VI. c. 32.
Soz. III. c. 14.
Id. V. c. 15.
Soz. IV. c. 32.

En ces temps-ci ſous Valens, étoient près de Bethelie quatre ſolitaires fameux : Salamanes, Phyſcon, Malachion & Criſpion freres & diſciples de S. Hilarion. L'abbé Sylvain né en Paleſtine étoit alors en Egypte : depuis il demeura au mont Sina : enſuite il établit un grand monaſtere près du torrent de Gerare. Dès le temps de Julien l'apoſtat, il y avoit un monaſtere à Jeruſalem gouverné par l'abbé Philippe. Il y en avoit un près de la mer morte nommé la Laure de Pharan ; car ce mot de laure ſignifioit une demeure de moines, qui vivoient

Ruf. II. hiſt. c. 28.

dans des cellules éloignées les unes des autres, mais ſous la conduite d'un même ſuperieur.

VII. Moines de Syrie.

Les montagnes près d'Antioche étoient peuplées d'un grand nombre de ſolitaires. On y compte entre autres Macedonius ſurnommé Critophage, parce qu'il ſe nourriſſoit d'orge. Pierre de Galatie & Baſſus abbé de deux cens moines. Sur le mont Goryphe entre Antioche & Berée étoit l'abbé Euſebe. Simeon l'ancien gouvernoit deux monaſteres au mont Aman. Près de Cyril y avoit pluſieurs anacoretes, entre autres S. Maron, fondateur de pluſieurs monaſteres; dont l'un étoit dans la province d'Apamée nommée la ſeconde Syrie. Près de Zeugma ſur l'Euphrate, S. Publius fonda un monaſtere double, qui avoit une maiſon pour les Grecs & une pour les Syriens: mais il n'y avoit qu'une égliſe où ils s'aſſembloient ſoir & matin, & chantoient l'office chacun en ſa langue. Dans la Meſopotamie & la haute Syrie vers la Perſe, on reconnoiſſoit pour auteur de la vie monaſtique Aones, qui paſſoit pour avoir fait en Syrie ce que S. Antoine avoit fait en Egypte. Son monaſtere étoit à Phadane, que l'on diſoit être le lieu où le patriarche Jacob rencontra Rachel: il eut pour diſciples Gaddanas & Aziz. Ces moines s'étendirent entre Edeſſe & Niſibe, autour du mont Signoron. Au commencement on les nommoit Paiſſans; parce qu'ils étoient toujours errans ſur les montagnes, comme des bêtes en pâture; ſans avoir de maiſons, ſans manger ni pain ni rien de cuit. Ils loüoient Dieu continuellement, & chantoient des hymnes ſuivant l'uſage de l'égliſe, & quand il étoit temps de prendre quelque nourriture, ils ſe répandoient par la montagne comme pour paître, chacun une ſerpe à la main, & mangeoient les herbes qu'ils rencontroient. Leurs retraites étoient des roches & des cavernes: leurs ſépul-

Theod. Philot. c. 13. c. 9. c. 26.

Ibid. c. 4. c. 6.

Ibid. c. 16.

Ibid. c. 5.

Sozom. VI. c. 33.

Gen. XXIX. 10.

Soz. VI. c. 36.

Ephr. ſerm. in SS. PP. p. 771.

ture le lieu où la mort les ſurprenoit : ſoit en chantant les loüanges de Dieu, ſoit en mangeant leurs herbes, ſoit en ſe promenant ſur les montagnes. Ainſi en parle S. Ephrem.

VIII. Saint Ephrem.

Il en parloit comme ſçavant : il vivoit dans le même temps & le même païs, & fut lui-même un des plus illuſtres ſolitaires de la haute Syrie. Il étoit né à Niſibe ou aux environs, de parens pauvres & ſubſiſtant de leur travail : mais qui avoient confeſſé J. C. devant les juges ; & il comptoit des martyrs dans ſa famille obſcure ſelon le monde. Son nom eſt le même qu'Ephraïm ; & en general les noms de l'ancien teſtament étoient communs en Syrie & dans les parties les plus reculées de l'Orient. Dans ſa jeuneſſe lui étant venu des doutes ſur la providence divine, Dieu voulut l'en convaincre par ſa propre experience. S'étant égaré dans les bois, il ſe retira avec des bergers pour y paſſer la nuit. Des loups la nuit même ravagerent le troupeau : les maîtres s'en prirent au jeune Ephrem, & le mirent en priſon avec les bergers. Après y avoir été quelque-temps, il fut averti en ſonge de reconnoître la providence, & d'examiner ce qu'il avoit fait. Etant éveillé, il ſe ſouvint que quelque-tems auparavant il avoit rencontré dans les bois une vache pleine, appartenant à un pauvre homme, qu'il l'avoit chaſſée à coups de pierres, juſqu'à ce qu'elle tombât morte. Qu'aïant enſuite rencontré celui à qui elle appartenoit, & qui lui demandoit s'il ne l'avoit point vûë : au lieu de lui en dire des nouvelles, il lui avoit dit des injures. Ainſi la vache avoit été perduë & mangée par les bêtes. Ephrem ſe ſouvint de ce peché, & crut que c'étoit la cauſe de ſa priſon. Dans la même priſon ſe trouverent avec lui deux hommes auſſi accuſez injuſtement ſur des conjectures, l'un d'homicide, l'autre

Sozom. III. c. 16. Ephr. confeſſ. p. 605.

Ibid. p. 599.

d'adultere: mais tous deux coupables d'ailleurs. Il y en vint encore trois autres de même qualité ; mais tous les cinq furent enfin juſtifiez ; & les véritables criminels trouvez & punis. Ephrem fut délivré, parce que le juge le connoiſſoit & le trouva innocent. Ce fut le commencement de ſa converſion : dès-lors il embraſſa la vie aſcetique ; & il eut pour maître entre les autres S. Jacques de Niſibe. Il étoit auprès de lui quand ce ſaint délivra la ville aſſiegée par les Perſes. *Sup. l. XIII. n. 2.*

S. Ephrem ſans avoir étudié, devint très-ſçavant tout d'un coup dans la philoſophie & les choſes divines : ce qui avoit été marqué par des viſions miraculeuſes que ſes parens & quelques ſaints perſonnages avoient euës à ſon ſujet. Il étoit éloquent en ſa langue ſiriaque : ſes diſcours étoient forts & touchans, & conſervoient même une grande partie de leur beauté dans les traductions grecques, qui en furent faites dès ſon temps. Nous en avons encore un grand nombre traduits en latin ſur le grec, qui ne reſpirent que la componction & la plus tendre pieté. Dès le temps de S. Jerôme, c'eſt-à-dire peu après la mort de S. Ephrem, on liſoit ſes ouvrages dans l'égliſe publiquement après l'écriture ſainte. Il compoſa auſſi des poëſies, qu'il mit à la place de celles d'Harmonius fils de Bardeſane. Car comme Harmonius avoit fait des cantiques ſur des airs agréables, mais qui contenoient des erreurs contre la foi : touchant l'ame, la formation & la corruption des corps, & la regeneration; S. Ephrem fit ſur les mêmes chants des hymnes à la loüange de Dieu & des ſaints, que le peuple s'accoutuma à chanter avec plaiſir. Il fut ordonné diacre d'Edeſſe : mais il aima toujours la vie ſolitaire. *Soz. III. c. 16. Greg. Nyſſ. or. in S. Ephr. p. 1037. c. to. 2.* *Hier. ſcript.* *Sup. liv. IV. n. 9.*

Entre ſes œuvres, il y a pluſieurs inſtructions pour ceux qui la pratiquoient. On y voit des moines de trois *Paraneſ. 47. p. 434.*

ſortes : des reclus enfermez dans leurs cellules, des hermites diſperſez dans les déſerts, des cenobites vivans en communauté. On y voit les divers travaux dont ils s'occupoient. Faire des cordes, des paniers, des nattes, du papier, de la toile : écrire des livres, travailler au jardin ou à la cuiſine, tourner la meule. Il dit avoir vû un ſolitaire qui demeuroit ſur une colomne : ce qui fut depuis pratiqué par pluſieurs autres, nommez en grec ſtilites par cette raiſon. Quelque eſtime qu'il eut pour les ſolitaires qu'il avoit vûs errans ſur les montagnes, & que l'on nommoit Paiſſans ; il avertit les cenobites de ne pas écouter les tentations qui leur pourroient venir de les imiter, & de s'expoſer témerairement à l'horreur du déſert, & aux dangers de la faim, des voleurs, des bêtes, des démons & de leurs propres inquiétudes. Il ne veut pas même que l'on s'engage aiſément à la vie héremitique des anacoretes : qui vivoient diſperſez dans des celiules, d'une maniere beaucoup plus rude que les cenobites.

Parænef. 24. *p.* 374. 375.

S. Ephrem vint à Ceſarée voir S. Baſile, & voici comme il raconte cette viſite. Etant par une occaſion de charité dans une certaine ville, j'oüis une voix qui me dit : Leve-toi, Ephrem, & mange des penſées. Je répondis fort embarraſſé : Où les prendrai-je, Seigneur? Il me dit : Voilà dans ma maiſon un vaſe roïal qui te fournira la nourriture. Il fait alluſion au nom de Baſile, qui ſignifie roïal ; & continuë : Etant fort étonné de ce diſcours, je me levai, & j'arrivai au temple du très-haut : je montai doucement au veſtibule, je regardai par le portail avec empreſſement, & je vis dans le Saint des Saints le vaſe d'élection orné de paroles divines, magnifiquement expoſé devant le troupeau, dont tous les yeux étoient arrêtez ſur lui. Je vis le temple recevoir de lui la nourriture ſpirituelle. Je vis autour de lui couler des

Orat. in Baſil. Coteler. Mon. Gr. to. 3. p. 58. Greg. Nyſſ. de vit. Eph. to. 2. p. 1037. A.

fleuves de larmes ; tandis qu'il élevoit des prieres pour nous ſur les aîles de l'eſprit, & faiſoit deſcendre des paroles ; c'eſt-à-dire la doctrine de S. Paul, la loi de l'évangile & les miſteres terribles. Enfin je vis toute cette aſſemblée, brillant des ſplendeurs de la grace ; & je loüai la ſageſſe & la bonté de Dieu, qui honore ainſi ceux qui l'honorent. S. Ephrem donna publiquement ces loüanges à S. Baſile. Ce qui fit dire à quelques-uns de l'aſſemblée : Qui eſt cet étranger, qui louë ainſi notre évêque ? il le flate pour en recevoir quelque liberalité. Mais après l'aſſemblée finie, S. Baſile connoiſſant qui il étoit, par l'inſpiration du S. Eſprit, le fit appeller, & lui demanda par un interprete, car S. Ephrem ne ſçavoit pas le grec : Etes-vous Ephrem, qui vous êtes ſi bien ſoumis au joug du Sauveur? Il répondit : Je ſuis Ephrem qui cours le dernier dans la carriere céleſte. S. Baſile l'embraſſa, lui donna le ſaint baiſer, & le fit manger avec lui : mais le feſtin fut principalement de diſcours ſpirituels. Il lui demanda ce qui l'avoit porté à le loüer ainſi à haute voix. C'eſt, dit S. Ephrem, que je voïois ſur votre épaule droite une colombe d'une blancheur merveilleuſe, qui ſembloit vous ſuggerer tout ce que vous diſiez au peuple. S. Baſile lui raconta entre autres choſes l'hiſtoire des quarante martyrs, & demeura étonné de ſon eſprit & de ſa ſcience. S. Ephrem de ſon côté fit depuis un diſcours à la loüange de ſaint Baſile, où il rapporte le détail de cette viſite.

Vita. S. Ephr. c. 6.

Ep. ibid. p. 595.

Soz. VI. c. 16.

S. Baſile conſervoit toujours dans ſon épiſcopat l'affection pour la vie monaſtique. Il élevoit des moines auprès de lui à Ceſarée, & il joignit un monaſtere à l'hôpital qu'il y fit bâtir. Il y avoit à Ceſarée même un monaſtere de vierges, gouverné par une niéce de S. Baſile : l'égliſe étoit dédiée aux quarante martyrs, & on y con-

IX. Moines auprès de ſaint Baſile.

Gaudent. ſerm. 17.

Const. Min. Reg. brev. art. 108. 109. 110. 111.

servoit de leurs reliques. Ce sont les religieuses de ce monastere, & des autres dont il prenoit soin, qui sont nommées dans ses écrits chanoinesses ou canoniques, comme vivant regulierement; & l'on donnoit aussi ce nom aux moines cenobites. On voit dans ces regles plusieurs articles qui regardent les filles: & des pénitences particulieres pour elles, qui regardent presque toutes des

Ep. 302. pechez de paroles. Entre les lettres de S Basile à des religieuses, on peut remarquer celle à Theodora, qui contient en abregé les principales pratiques de la vie ascetique; sur tout celles qui paroissoient petites, jusques à ce que l'experience en ait fait reconnoître l'utilité.

Il bâtit ainsi des monasteres proche du commerce des hommes, afin que ceux que la vie active y engageoit, ne fussent pas entierement privez des avantages de la solitude; & que les solitaires ne tirassent pas vanité de

Orat. 20. *p.* 159. *A.* leur retraite. C'est ainsi qu'en parle S. Gregoire de Nazianze; faisant entendre que le clergé de S. Basile profitoit de l'exemple & de la conversation des moines. En effet, les clercs de S. Basile, même les prêtres, vivoient dans une extrême pauvreté, & travailloient de leurs

Ep. 139. *Innocent.* mains. Un évêque d'un grand siege lui avoit demandé un sujet propre à lui succeder: il lui offre comme le plus digne de ses prêtres, un qui l'étoit depuis plusieurs années; de mœurs solides, sçavant dans les canons, exact dans la foi: vivant dans les exercices de la vie ascetique, & aïant le corps consumé d'austeritez, pauvre, & sans aucun bien en ce monde; ensorte qu'il n'avoit pas de pain, s'il ne le gagnoit par le travail de ses mains, com-

Ep. 2. 3. 1035. *B.* me les freres qui étoient avec lui. Dans une autre lettre, il s'excuse à S. Eusebe de Samosate, de ne lui avoir pu envoïer personne depuis long-temps. Car, dit-il, encore que notre clergé semble nombreux, il est composé de gens

gens qui ne ſont pas exercez à voïager, parce qu'ils ne font point de trafic, & s'occupent la plûpart de métiers ſedentaires : dont ils tirent leur ſubſiſtance journaliere. On voit ici en paſſant le même uſage qui paroît dans ſaint Cyprien, de ne confier qu'à des clercs les lettres eccleſiaſtiques.

Sup. l. VI *n.* 44. *Cypr. ep.* 29. *preſbyt.*

X. Soins des ordinations. *Ep.* 181.

On ne peut mieux voir le ſoin que prenoit ſaint Baſile pour former ſon clergé, que par cette lettre à ſes corévêques : où il ſe plaint que l'on ne garde plus l'exactitude de l'ancienne diſcipline. Il dit que la coutume étoit de ne recevoir les miniſtres inferieurs, qu'après un examen, où l'on s'informoit curieuſement de toute leur conduite : s'ils n'étoient point médiſans, yvrognes, querelleurs : s'ils ſe gouvernoient ſaintement pendant leur jeuneſſe. Les prêtres & les diacres qui demeuroient avec eux, en faiſoient leur rapport aux corévêques : qui après en avoir averti l'évêque, mettoient le miniſtre au rang du clergé. Maintenant, dit-il aux corévêques, vous vous donnez toute l'autorité. Vous ne vous conſultez point, & abandonnez ce choix aux prêtres & aux diacres, qui introduiſent dans l'égliſe, comme il leur plaît, des ſujets indignes, en conſideration de la parenté, ou de l'amitié. De-là vient qu'encore que l'on compte pluſieurs miniſtres en chaque bourgade ; toutefois il ne s'en trouve aucun digne du ſervice de l'autel, comme vous témoignez vous-même, avoüant dans les élections que vous manquez de ſujets. Ainſi voïant que le mal devient ſans remede ; principalement à preſent que pluſieurs s'engagent dans le miniſtere, de peur d'être enrollez ; j'ai crû être obligé de renouveller les anciens canons. Je vous ordonne donc de m'envoïer le catalogue des miniſtres de chaque bourgade : marquant par qui chacun a été reçû,

& quelle vie il mene. Aïez autant de ce catalogue par devers vous : afin de le confronter avec le nôtre, & que perſonne ne s'y puiſſe ajouter. Si quelques-uns ont été reçus par les prêtres après la premiere indiction, ils ſeront rejettez au rang des laïques : vous les examinerez de nouveau ; & s'ils ſont trouvez dignes par votre ſuffrage, ils ſeront reçus. Purgez donc l'égliſe, en chaſſant ceux qui en ſont indignes ; & à l'avenir examinez ceux qui ſont dignes, & les recevez ; mais ne les comptez pas dans le clergé ſans nous avertir : autrement ſçachez que celui qui aura été reçu au miniſtere ſans notre ordre, ſera ſimple laïque. Telle eſt la lettre de ſaint Baſile.

V. Suicer. Theſaur.

J'appelle miniſtres ou miniſtres inferieurs, ceux qui ſont marquez en grec par le mot d'*hyperetes* : c'eſt-à-dire, tous ceux qui ſont au deſſous des prêtres & des diacres, comme les lecteurs, & les portiers, & ſouvent des ſoudiacres en particulier. On voit ici plus diſtinctement la même diſcipline, qui eſt marquée dans quelques lettres de ſaint Cyprien. L'évêque examinoit avec ſes prêtres ceux qui étoient dignes d'entrer dans le clergé, & les y deſtinoit ; puis il les faiſoit lecteurs ou ſoudiacres : & quand ils avoient encore été éprouvez dans ces ordres inferieurs, il les élevoit au diaconat, & enfin à la prêtriſe, de l'avis de ſon clergé ; & c'eſt ce que ſaint Baſile nomme ici élection. S. Baſile n'établit rien de nouveau, & rappelle ſeulement l'ancienne diſcipline reçuë par tradition de ſes peres. Auſſi voïons-nous que ſaint Paul ordonne d'éprouver les diacres, avant que de leur confier le miniſtere.

Sup. l. VI. n. 44.

Cyp. ep. 29. Presb. & Diacon.

1. Tim. III. 10.

Nectarius perſonnage conſiderable, avoit recommandé un homme à S. Baſile pour une cure. D'abord S. Baſile lui témoigne bien du reſpect & de l'affection ;

Ep. 313.

mais enſuite il lui fait entendre qu'il ne peut lui rien accorder ſur ce ſujet. Je ne ſerois pas, dit-il, un diſpenſateur fidele, je ſerois un marchand, ſi je donnois le don de Dieu en échange de l'amitié des hommes. Nous ne donnons nos ſuffrages que ſur les témoignages qu'on nous rend de l'exterieur: nous laiſſons à celui qui connoît le ſecret des cœurs, de juger qui ſont les plus dignes. C'eſt donc le meilleur de donner ſimplement ſon témoignage ſans paſſion; de prier Dieu, qu'il faſſe connoître ce qui eſt avantageux, & le remercier, quoi qu'il en arrive. Au contraire, on s'expoſe à un grand péril, quand on veut l'emporter abſolument, puiſqu'on ſe charge des fautes de ceux qu'on recommande. Si les ordinations ſe font humainement, ce n'eſt rien faire, ce n'eſt qu'une imitation de la verité. Si ce ſont les hommes qui donnent ce pouvoir, qu'eſt-il beſoin de nous le demander? Que ne le prend-on de ſoi-même? Si c'eſt de Dieu qu'on le reçoit, il faut prier ſans ſe fâcher, & ne pas demander que notre volonté s'accompliſſe, mais s'en rapporter à Dieu.

Il écrivit ainſi aux évêques de ſa dépendance ſur la ſimonie: Le ſujet de cette lettre eſt ſi extraordinaire, que mon ame eſt remplie de douleur, ſeulement parce que l'on vous en ſoupçonne. On dit que quelques-uns d'entre vous prennent de l'argent de ceux qu'ils ordonnent, & qu'ils déguiſent ce crime du nom de pieté: ce qui eſt encore pire. Car celui qui fait le mal ſous le prétexte du bien, eſt doublement coupable. Il faut dire à celui qui reçoit l'argent, ce que les apôtres dirent à Simon: Que ton argent périſſe avec toi. Car celui qui veut acheter par ignorance le don de Dieu, eſt moins coupable que celui qui le vend. Si vous

Ep. 30.

Act. VIII. 20.

vendez ce que vous avez reçu gratuitement, vous ſerez privez de la grace, comme vendus à Satan. Vous introduiſez un trafic dans les choſes ſpirituelles & dans l'égliſe, où le corps & le ſang de J. C. nous eſt confié. Mais voici l'artifice. On croit ne pas pecher, parce que l'on ne prend qu'après l'ordination: c'eſt toujours prendre. Je vous conjure donc de ne pas ſoüiller vos mains, ni vous rendre indignes de celebrer les ſacrez myſteres. Pardonnez-moi ſi j'uſe de menace: d'abord c'étoit ſans croire ce mal, à preſent je le croi. Si quelqu'un après cette lettre fait quelque choſe de ſemblable, il ſera ſéparé de notre autel, & cherchera où il puiſſe acheter & revendre le don de Dieu. C'eſt-à-dire, que cet évêque ſimoniaque ne ſeroit point reçu à la celebration ou à la participation des ſaints myſteres, quand il viendroit à Ceſarée.

XI. Pureté du clergé de ſaint Baſile.

Un prêtre nommé Gregoire ou Paregoire âgé de ſoixante & dix ans, tenoit auprès de lui une femme pour le ſervir. Le corévêque en avertit ſaint Baſile, qui écrivit à Paregoire de quitter cette femme, ſuivant l'ordonnance du concile de Nicée: mais Paregoire au lieu d'obéir, écrivit à ſaint Baſile, accuſant le corévêque d'animoſité, & ſaint Baſile de facilité à écouter des calomnies. Il lui répondit: J'ai lu votre lettre avec beaucoup de patience: & je me ſuis étonné, qu'au lieu de vous juſtifier par les effets, ce qui étoit court & facile: vous aimez mieux demeurer en faute, & entreprendre inutilement de la réparer par de longs diſcours. Et enſuite: Plus vous prétendez être libre de toute paſſion, plus vous deviez ceder facilement à mon avis. Car je croi bien qu'à ſoixante & dix ans, on n'eſt pas ſi touché d'une femme; & ce que j'en ai ordonné, ce n'eſt pas que je croïe qu'il ſe ſoit rien paſſé de criminel: mais

Can. 3.

Ep. 198.

nous avons appris de l'Apôtre à ne point donner de ſcandale à nos freres. Et enſuite : Chaſſez donc cette femme de votre maiſon, mettez la dans un monaſtere avec des vierges: & faites-vous ſervir par des hommes. Juſques à ce que vous l'aïez fait, tout ce que vous me pourriez écrire, ne vous ſervira de rien; vous mourrez interdit, & vous rendrez compte à Dieu de votre interdiction : que ſi vous oſez faire les fonctions du ſacerdoce ſans vous être corrigé, vous ſerez anathême à tout le peuple, & ceux qui vous recevront ſeront excommuniez par toute l'égliſe. On voit ici l'ordre des peines canoniques : la ſuſpenſe ou interdiction, l'excommunication du prêtre qui ne la garde pas, & de ceux qui communiquent avec lui.

La lettre au corévêque Timothée fait voir le dé- *Ep. 340.*
tachement que demandoit ſaint Baſile dans ceux qui ſont engagez au ſervice de Dieu. Eſt-ce, dit-il, ce même Timothée que nous avons vû dès l'enfance tendre à la vie parfaite, avec une telle ardeur, qu'on l'accuſoit d'être exceſſif ? Maintenant vous faites dépendre votre vie de l'opinion des autres, & vous penſez comment vous ferez pour n'être, ni utile à vos amis, ni mépriſable à vos ennemis. Et vous ne conſiderez pas, qu'en vous arrêtant à tout cela, vous négligez, ſans y penſer, la véritable vie. Il eſt impoſſible de ſuffire tout enſemble aux affaires de ce monde & à la vie que nous devons mener. Retirons-nous du tumulte : ſoïons à nous-mêmes, pratiquons en effet la pieté, que nous nous propoſons depuis ſi long-temps ; & ne donnons à ceux qui veulent nous décrier aucune priſe ſur nous.

Par cet éloignement des affaires, ſaint Baſile n'entendoit pas que l'on dût renoncer à être utile au prochain,

par des recommandations & des prieres : on le voit par un grand nombre de ſes lettres, adreſſées à des magiſtrats & des perſonnes puiſſantes, en faveur des particuliers, principalement des pauvres. Il y en a auſſi pluſieurs pour conſoler des veuves & des perſonnes affligées. S'il recommandoit les autres, il n'oublioit pas ſon clergé ; & il y a une lettre au préfet Modeſte, pour leur conſerver l'immunité des charges publiques, qui leur étoit accordée depuis long-tems, & que les officiers inferieurs ne reſpectoient pas aſſez. En recommandant celui qui avoit ſoin des fonds de l'égliſe, il dit : Le bien des pauvres eſt de telle nature, que nous cherchons toujours quelqu'un qui s'en veüille charger, parce que l'égliſe y emploïe du ſien, plûtôt qu'elle n'en tire quelque revenu.

Ep. 229. p. 1008.

Autant que ſaint Baſile vivoit pauvrement, pour ce qui regardoit ſa perſonne, autant étoit-il magnifique pour les pauvres. Il fit bâtir près de Ceſarée en un lieu inhabité auparavant, un hôpital, qui fut depuis un ornement du païs, & comme une ſeconde ville. On y logeoit les paſſans, & on y retiroit toute ſorte de perſonnes qui avoient beſoin de ſecours, particulierement les lépreux, que l'on voïoit auparavant répandus par la ville & faiſant horreur à tout le monde. Il y avoit des logemens pour toutes les perſonnes neceſſaires au ſoulagement des pauvres : les medecins, les ſerviteurs, les portefaix, les ouvriers : & des atteliers pour tous les métiers qui en dépendoient. Les terres que l'empereur Valens avoit données à l'égliſe de Ceſarée fourniſſoient du revenu à cet hôpital, qui ſubſiſta longtemps en grande réputation ſous le nom de Baſiliade. S. Baſile y alloit ſouvent inſtruire & conſoler les pauvres ; & ne feignoit point de toucher & d'embraſſer les

Basil. ep. 372. p. 1147. C. Ep. 392. p. 1179. A. 394. p. 1179. A. Greg. Naz. or. 16. Or. 20. p. 359. B. 360.

Soz. VI. c. 34. Greg. Niſſ. in Baſil. p. 925. D.

lépreux, pour montrer l'exemple aux autres. Il bâtit *D. ep. 372.*
auſſi une égliſe magnifique, environnée de logemens : un plus élevé & plus dégagé pour l'évêque, les autres au deſſous pour les ſerviteurs de Dieu, c'eſt-à-dire, pour les clercs.

XII. S. Amphiloque évêque d'Icone.

Vers le tems qu'Evagre revint à Antioche, l'égliſe d'Icone demeura vacante par la mort de l'évêque Fauſtin ; & S. Baſile fut appellé pour la viſiter & lui donner un évêque ; mais il doutoit s'il devoit ſe mêler des ordinations hors de ſa province. Car Icone étoit en Piſidie, anciennement la ſeconde ville, & alors la métropole, d'une partie que l'on avoit érigée en province, ſous le nom de ſeconde Piſidie, autrement Lycaonie. On lui donna pour évêque Amphiloque ami de ſaint Baſile & de ſaint Gregoire de Nazianze, mais beaucoup plus jeune qu'eux. Il étoit auſſi de Cappadoce & d'une famille noble : il étudia l'éloquence, plaida des cauſes & en jugea ; & acquit une grande réputation de probité, tout jeune qu'il étoit. Enſuite il ſe retira en ſolitude dans un quartier de la Cappadoce nommé Ozizale : entretenant commerce avec ſaint Gregoire de Nazianze ; mais il n'oſoit demeurer avec ſaint Baſile, de peur qu'il ne l'engageât au miniſtere eccleſiaſtique, dont il ſe croïoit très-indigne. Enfin la providence l'attira au milieu de la Piſidie, où il fut élû malgré lui évêque d'Icone. Son pere même en fut ſenſiblement affligé, parce qu'on lui ôtoit la conſolation de ſa vieilleſſe, & il s'en prit à ſaint Gregoire de Nazianze. S. Baſile écrivit à ſaint Amphiloque ſur ſon ordination, pour le conſoler & l'encourager : l'exhortant à réſiſter aux héretiques, à corriger les mauvaiſes coutumes, & à ne ſe laiſſer pas mener, puiſque c'étoit à lui à conduire les autres. Ne pouvant le viſiter à cauſe de ſes infirmitez, il l'invita à le venir voir.

Baſil. ep. 8. ad Euſeb. Sam.

Theod. IV. hiſt. c. II.

Hier. ep. 84. ad Mag.

Greg. Naz. epiſt. 140. ad Them. 159. 160.

Id. ep. 106. ad Ceſar. 110. ad Sop.

Baſil. ep. 393.

Greg. ep. 161.

Ep. 383. ad Amphil. p. 1178. A.

Ep. 394. S. Amphiloque y vint en effet ; & ſuivant la coutume des évêques étrangers, prêcha devant le peuple de Ceſarée, qui le goûta plus qu'aucun de ceux qu'il avoit oüis. Ils eurent depuis ce temps un fréquent commerce de lettres. Saint Amphiloque regardant ſaint Baſile comme ſon maître, le conſultoit ſur divers points de doctrine & de diſcipline ; & ſaint Baſile prenoit plaiſir *Ep. can.* 1. *præf.* à l'inſtruire, répondant exactement à ſes queſtions ; mais avec une extrême modeſtie, comme ſi ce lui euſſent été *Ep.* 391. des occaſions de s'inſtruire lui-même. Il y a une grande lettre où il réſout pluſieurs queſtions ; la premiere ſur ce paſſage de l'évangile, dont les Anoméens abuſoient : Perſonne ne ſçait le jour & l'heure de la fin du mon- *Matth.* XXIV. 36. *Marc.* XIII. 32. de que le Pere. Saint Baſile montre qu'il eſt d'ailleurs conſtant par l'écriture, que le Fils de Dieu connoît ce jour ; que ce qui eſt dit : que le Pere ſeul le connoît, eſt par rapport aux anges ; & ce qui eſt dit, que le Fils même ne le ſçait pas, ſignifie ſeulement qu'il *Ep.* 99. 400. 401. ne le ſçait que par le Pere. Il y a trois autres lettres de ſaint Baſile à ſaint Amphiloque, de pure théologie ſpeculative, pour répondre aux ſophiſmes d'Aëtius, ſur la nature de l'eſprit humain : ſur la difference de la foi & des connoiſſances naturelles : ſur la maniere dont nous connoiſſons Dieu : ſur ſon eſſence & ſes attributs.

XIII. Livre de S. Baſile du S. Eſprit.

Il écrivit auſſi le livre du S. Eſprit, à la priere de ſaint Amphiloque. L'occaſion fut, que S. Baſile priant avec le peuple, rendoit gloire à Dieu, tantôt en diſant : Gloire *Cap.* 1. *p.* 144. *C.* au Pere avec le Fils & avec le S. Eſprit ; tantôt en diſant : Gloire au Pere par le Fils dans le S. Eſprit. Quelques-uns des aſſiſtans en furent choquez, diſant qu'il ſe ſervoit de termes nouveaux & contraires entre eux ; & S. Amphiloque en demanda l'éclairciſſement. S. Baſile dit

dit qu'Aëtius prétendoit montrer la diſſemblance des perſonnes divines, par ce paſſage de ſaint Paul : Il y a un Dieu pere, de qui eſt tout ; & un Seigneur J.C. par qui eſt tout, & un S. Eſprit en qui eſt tout. Il le reprend de ce qu'il expliquoit ces particules *de*, *par* & *en* ſuivant les diſtinctions des philoſophes ; & ſoutient qu'il ne faut point appliquer leur doctrine humaine à la doctrine ſpirituelle : parce que l'écriture ſainte n'obſerve point ces diſtinctions. Il exclut des perſonnes divines, tout ce qui peut donner l'idée d'inégalité : il explique la doctrine de l'égliſe touchant le Saint-Eſprit, & reſout les objections des herétiques, montrant principalement par la forme du baptême, qu'il doit être mis au même rang que le pere & le fils. Il explique la nature & les effets de ce ſacrement ; & la ſignification miſterieuſe des trois immerſions qui ſe pratiquoient alors. Il marque la proceſſion du Saint-Eſprit, qui vient de Dieu, non comme les créatures, par création, ni comme le fils par generation ; mais comme le ſouffle de ſa bouche, d'une maniere ineffable. Il montre que le Saint-Eſprit doit être glorifié comme le pere & le fils, que dans l'écriture il parle en maître comme le pere : qu'il eſt qualifié Seigneur.

Cap. 2. *1. Cor.* VIII. 6. *Rom.* IX. 36. *c.* 3. 4. *c.* 6. *c.* 9. *c.* 10. *c.* 13. 14. 15. *p.* 177. *D.* *c.* 18. *p.* 189. *c.* 19. 24. *p.* 193. *D.* *c.* 21.

Pour montrer l'origine de la forme de doxologie ou glorification, que l'on accuſoit de nouveauté, il parle ainſi : Entre les dogmes que l'on conſerve dans l'égliſe, par l'inſtruction & la prédication, les uns nous viennent de l'écriture, les autres de la tradition des apôtres, par laquelle nous les avons reçus en ſecret : les uns & les autres ont la même force dans la religion. Et de cela perſonne n'en diſconvient, pour peu qu'il ſoit inſtruit des maximes eccleſiaſtiques. Car ſi nous entreprenions de rejetter les coutumes non écrites, comme n'étant pas

c. 27. *c.* 29.

d'une grande autorité : nous ferions, ſans y penſer, des bleſſures mortelles à l'évangile : ou plûtôt nous reduirions la prédication à un ſimple nom. Par exemple, pour commencer par ce qui eſt le premier & le plus commun : qui nous a enſeigné par écrit de marquer du ſigne de la croix, ceux qui eſperent au nom de N. S. J. C. Il entend les catecumenes. Quelle écriture nous a enſeigné de nous tourner à l'Orient pendant la priere? Qui des ſaints nous a laiſſez par écrit les prieres qui accompagnent la conſecration du pain de l'euchariſtie & du calice de benediction? Car nous ne nous contentons pas de ce qui eſt mentionné dans S. Paul ou dans l'évangile : mais nous diſons d'autres paroles devant & après, comme aïant une grande force pour le ſacrement ; & nous les avons reçuës de la doctrine non écrite. Nous béniſſons auſſi l'eau du baptême & l'huile de l'onction, & celui qui eſt baptiſé. En vertu de quelle écriture ? N'eſt-ce pas par la tradition tacite & ſecrete ? Et l'onction même de l'huile, quelle parole écrite nous l'a enſeignée? Et de plonger l'homme trois fois, d'où l'avons-nous pris ? Et tant d'autres céremonies du baptême : de renoncer à Satan & à ſes anges, de quelle écriture viennent-elles ? N'eſt-ce pas ces inſtructions ſecretes que nos peres ont conſervées dans un reſpectueux ſilence éloigné de toute curioſité ? Il s'étend enſuite ſur la raiſon du ſecret des miſteres ; comme étant perſuadé que cette pratique étoit auſſi ancienne que l'égliſe.

c. 29. Enfin pour prouver la tradition de la doxologie : il en cite les témoins. Premierement celui qui l'avoit baptiſé lui-même, & admis dans le clergé, c'eſt-à-dire, Euſebe de Cappadoce : enſuite les plus anciens docteurs, ſaint Clement de Rome, S. Irenée, S. Denis de Ro-

me, S. Denis d'Alexandrie, Euſebe de Paleſtine, Origene Africain, Athenogene ancien martyr, ſaint Gregoire Thaumaturge, dont il fait l'éloge : Firmilien, Melece, non pas l'évêque d'Antioche qui vivoit alors, mais celui qui avoit vêcu dans le Pont quelque-temps auparavant, & dont Euſebe fait l'éloge. Saint Baſile dit que les Orientaux ont le même uſage, & qu'il l'a appris d'un excellent homme de Meſopotamie, que l'on croit être ſaint Ephrem. Il dit que tout l'Occident en uſoit de même : c'eſt-à-dire, que l'on diſoit par tout comme on dit encore : Gloire au Pere & au Fils, & au Saint-Eſprit.

Euſeb. VII. hiſt. c. ult. Sup. l. VIII. n. 13.

XIV. Epitres canoniques à S. Amphiloque.

S. Baſile écrivit auſſi à ſaint Amphiloque trois épitres canoniques très-célebres dans l'antiquité. On en compte les canons de ſuite, comme d'un ſeul ouvrage, en ſorte que la premiere épitre en contient ſeize ; la ſeconde trente-quatre, juſques au cinquantiéme ; la troiſiéme, trente-cinq, juſques au quatre-vingt-cinquiéme. Ce ſont des réponſes aux queſtions que S. Amphiloque lui avoit propoſées ſur divers points de diſcipline : principalement ſur la pénitence, à l'occaſion de pluſieurs cas particuliers. S. Baſile décide tout ſuivant les anciennes regles & la coutume établie dans ſon égliſe. Le premier canon regarde le baptême des herétiques, & en particulier des Cathares ou Novatiens. S. Baſile dit que les anciens ont diſtingué l'heréſie, le ſchiſme & l'aſſemblée illicite : qu'ils ont appellé heréſie, la ſéparation pour un article de foi : ſchiſme, la ſéparation pour un point de diſcipline ; aſſemblée illicite, celle que tenoit un prêtre déſobéiſſant condamné pour quelque crime, mais ſans erreur particuliere. Ainſi ils nommoient heretiques, les Manichéens, les Valentiniens, les Marcionites, les Pepuzeniens ou Montaniſtes. Mais ils ne comptoient

les Cathares ou Novatiens que pour ſchiſmatiques ; & mettoient en même rang les Encratites, les Apoctatites, les Hydroparaſtates ou Aquariens. Cela ſuppoſé, les anciens rejettoient entierement le baptême des heréti-ques, & recevoient celui des ſchiſmatiques. S. Baſile dit toutefois qu'il faut ſuivre la coutume de chaque païs, parce que les uſages ont été differens. C'eſt-à dire, qu'il faut examiner comment chaque eſpece d'herétique donne le baptême, dans le païs dont il s'agit : car on doit rejetter celui qui n'eſt point donné ſelon la forme que l'égliſe a reçuë de J. C. Ainſi il décide que le baptême des Pepuzeniens eſt nul, parce qu'ils baptiſoient au nom du Pere & du Fils, & de Montant ou Priſcilla ; & il s'en rapporte à l'uſage, parce que les herétiques n'aïant point entr'eux de regle certaine, pouvoient baptiſer differemment en divers lieux. Il décide auſſi qu'il faut baptiſer les Encratites : parce qu'ils avoient perverti la forme du baptême, pour ſe rendre irréconciliables avec l'égliſe. Et toutefois il s'en rapporte encore à la coutume : ce qu'il faut toujours entendre pour la preuve du fait, ſi le baptême de tels herétiques en particulier étoit conferé ſelon la forme obſervée par l'égliſe. C'eſt ce qui paroît de plus clair dans ce canon de S. Baſile. Il ajoute dans la ſeconde épitre canonique, qu'il faut rebaptiſer les Encratites & les Apoctatites, comme étant une branche des Marcionites, & condamnant le mariage & l'uſage du vin en haine du créateur. Ce qui montre qu'il y avoit des Encratites de pluſieurs ſortes : les uns herétiques proprement, les autres ſeulement ſchiſmatiques. Enfin cette diſcipline eſt conforme à celle du concile d'Arles ; qui veut, que pour juger de la validité du baptême d'un herétique, on lui demande le ſimbole, & que s'il ne répond pas ſuivant la foi de

V. inf. l. XXIII. *n.* 8.

Can. 47. *& Innoc.* I. *ep.* 2, *c.* 5.

Conc. Arel. I. *c.* 8.

Sup. l. X. *n.* 15.

la trinité, on le baptiſe. S. Baſile veut que l'on reçoive les herétique qui ſe convertiſſent à l'article de la mort, toutefois avec examen de la ſincerité de leur converſion. *Can. 5.*

La plûpart des canons de ces lettres à Amphiloque regardent les homicides, ou ceux qui ont peché par rapport au mariage. On doit compter pour homicide la femme qui a détruit volontairement ſon fruit ſans diſtinguer s'il étoit formé ou non, ſa pénitenee eſt de dix ans. On traite de même la femme, qui étant accouchée en chemin a abandonné ſon enfant. L'homicide eſt celui qui a frappé à mort ſon prochain, ſoit en attaquant, ſoit en défendant. Mais il faut ſoigneuſement diſtinguer le volontaire de l'involontaire; & l'on peut voir ici ces diſtinctions expliquées très-clairement, en des exemples qui les conduiſent par tous les degrez. La pénitence de l'homicide volontaire eſt de vingt ans. Il ſera quatre ans pleurant hors de l'égliſe, cinq ans entre les auditeurs, ſept ans proſterné pendant les prieres, quatre ans conſiſtant ou priant debout. La pénitence de l'homicide involontaire eſt de dix ans, deux ans pleurant, trois ans auditeur, quatre ans proſterné, un an conſiſtant. Celui qui attaqué par des voleurs les a attaqué de ſon côté, s'il eſt laïque ſera privé de la communion, s'il eſt clerc il ſera dépoſé. L'homicide commis en guerre, quoique volontaire, n'eſt point compté pour crime, étant fait pour la défenſe légitime: mais peut-être eſt-il bon, dit S. Baſile, de conſeiller à ceux qui l'ont commis, de s'abſtenir trois ans de la communion, comme n'aïant pas les mains pures. L'empoiſonnement & la magie ſont traitez comme l'homicide. Celui qui ouvre un tombeau doit faire dix ans de penitence, comme l'homicide involontaire.

c. 2.
c. 33. 52.
c. 43.
c. 8.
c. 56.
Sup. l. VII, n. 58. x. n. 16.
c. 57.
c. 55.
c. 13.
c. 66.
c. 66.

XV. Canons sur le mariage.

Pour l'adultere, la pénitence eſt de quinze ans : quatre ans pleurant, cinq ans auditeur, quatre ans proſterné, deux ans conſiſtant. Les femmes adulteres ne c. 58. c. 34. ſont pas ſoumiſes à la pénitence publique, de peur de les expoſer à être punies de mort : mais elles ſont privées de la communion juſques à ce que le temps de leur pénitence ſoit accompli : demeurant debout dans c. 21. les prieres. L'homme marié pechant avec une femme qui ne l'eſt pas, n'eſt pas puni comme adultere ; ainſi ce crime n'eſt pas puni également en l'homme & en la femme. La femme ne peut quitter ſon mari adultere, le mari doit quitter ſa femme. Il n'eſt pas aiſé, dit S. Baſile, de rendre raiſon de cette difference ; mais c'eſt c. 22. 80. la coutume établie. Pour la fornication, la penitence eſt de quatre ans : un en chacun des quatre états de la c. 9. pénitence. On n'approuvoit pas que la femme quittât ſon mari, ni pour mauvais traitemens, ni pour diſſipation de biens, ni pour adultere, ni pour diverſité de c. 48. religion : du moins elle ne devoit pas ſe remarier à un c. 35. autre. Mais on excuſoit le mari abandonné, & celle qu'il épouſoit enſuite n'étoit point comptée pour adulc. 46. tere : mais ſi elle l'avoit épouſé par ignorance, & qu'il la quittât ; s'étant reconcilié avec la premiere, cette ſeconde pouvoit ſe marier. L'égliſe Orientale garde encore cet uſage, de permettre au mari qui a quitté ſa femme pour adultere, de ſe remarier elle vivante : l'égliſe d'Occident a toujours obſervé une diſcipline plus exacte, tenant que le mariage ne peut être reſolu que par la mort : toutefois elle tolere l'uſage des Orientaux c. 77. ſans le condamner. Le mari qui aïant quitté ſa femme légitime en avoit épouſé une autre, étoit jugé adultere ; c. 31. mais la pénitence n'étoit que de ſept ans. La femme qui ſe marie pendant l'abſence de ſon mari, avant que

Pallavic. hiſt. Conc. Trid. lib. III. c. 4. n. 27.

d'avoir la preuve de ſa mort, eſt adultere. Cette regle comprend les femmes des ſoldats : mais elles meritent plus d'indulgence, parce que l'on preſume plus facilement leur mort. c. 6.

Les ſecondes nôces obligeoient à pénitence, ſelon les uns d'un an, ſelon les autres de deux ans : les troiſiémes nôces de trois ou quatre ans. Notre coutume, dit S. Baſile, eſt de ſeparer cinq ans pour les troiſiémes nôces : ce n'étoit pourtant pas proprement pénitence publique. Quant à la polygamie on la regardoit comme beſtiale & indigne du genre humain : ceux qui l'avoient commiſe, devoient être un an pleurans & trois ans proſternez. Par cette polygamie, quelques-uns entendent les quatriémes nôces, & au-delà. La débauche n'eſt pas même un commencement de mariage ; c'eſt pourquoi il vaut mieux ſéparer ceux qui ſe ſont ainſi unis : toutefois ſi l'affection eſt grande, on peut leur permettre de ſe marier, pour éviter un plus grand mal ; mais ils doivent faire pénitence pour la fornication. Les mariages inceſtueux ſont punis comme l'adultere. Or S. Baſile compte pour inceſte d'épouſer deux ſœurs l'une après l'autre. Il en écrivit une lettre à Diodore prêtre d'Antioche, depuis évêque de Tarſe : où il dit que la coutume qui a force de loi, eſt de ſéparer ceux qui auroient contracté un tel mariage, & juſques-là ne les point recevoir dans l'égliſe : enſuite il explique la loi Moſaïque, par laquelle on prétendoit l'autoriſer. Le concile de Neocesarée avoit déja condamné la femme qui épouſoit les deux freres ; & l'on voit ici le pouvoir de l'égliſe ſur la validité des mariages. Les mariages de perſonnes qui ſont en puiſſance d'autrui, c'eſt-à-dire des eſclaves & des enfans de famille, ſont nuls ſans le conſentement du maître ou du pere. Le raviſſeur

c. 4.
c. 2. 53.
V. Theod. Stud. liv. 1. ep. 50.
c. 50.
c. 80.
c. 26.
c. 25.
Deut. XXV. 5.
Conc. Neoc. c. 2.
c. 62.
Epiſt. 197. ad Diod.
c. 40. 42.
c. 38.

avant que d'être reçu à pénitence doit rendre la perſonne ravie. Il pourra enſuite l'épouſer du conſente-
c. 38. ment de ceux dont elle dépend. La fille qui s'eſt laiſſé ſéduire aïant obtenu le conſentement de ſes parens,
c. 49. fera trois ans de pénitence. Celle qui a ſouffert violence, n'eſt ſoumiſe à aucune peine.

c. 27. Le prêtre qui avant ſon ordination a contracté par ignorance un mariage illegitime, gardera ſeulement l'honneur de la ſéance, & ſera privé de toutes les fonc-
c. 3. tions; n'étant plus en état de ſanctifier les autres. Le diacre tombé en fornication depuis qu'il eſt diacre, ſera privé de ſes fonctions, & réduit au rang des laïques,
c. 52. 51. 69. 70. *Can. Apoſt.* 25. ſans autre peine. C'étoit l'ancienne regle, que les clercs dépoſez n'étoient point ſoumis à la pénitence, pour n'être pas punis deux fois : outre que les laïques étoient rétablis après la pénitence accomplie au lieu que les clercs dépoſez n'étoient jamais rétablis. Toutefois celui qui a peché par la chair, doit travailler à mortifier ſa chair, s'il veut effectivement remedier à ſon mal, quoique la coutume ne l'oblige pas à la pénitence canonique. Nous devons, dit ſaint Báſile, connoître l'un & l'autre, ce qui eſt de la perfection, & ce qui eſt de la coutume; & nous contenter de la regle, pour ceux qui ne ſont pas capables de la perfection. Une diaconeſſe aïant conſacré ſon corps, ne devoit plus avoir de com-
c. 44. merce avec un homme. Si elle s'étoit abandonné à un païen elle étoit excommuniée, & reçuë ſeulement
c. 18. après ſept ans de pénitence. Pour les vierges tombées après leur profeſſion, l'ancien uſage étoit de les recevoir après un an comme les bigames: mais S. Baſile eſt d'avis que l'égliſe étant fortifiée, & le nombre des vierges augmenté, on doit uſer de plus de rigueur, & traiter la vierge tombée, comme une adultere. Seulement il veut qu'elle

qu'elle ait fait profeſſion de virginité de ſon plein gré en âge mûr, c'eſt-à-dire à ſeize ou dix ſept ans accomplis: après avoir été bien examinée, avoir long-temps attendu & demandé. Car il y en a pluſieurs, dit-il, que les parens preſentent avant l'âge pour des interêts temporels. Cet avis de ſaint Baſile eſt remarquable, & pour l'âge de la profeſſion des filles, & pour ce qu'il dit, que l'égliſe s'eſt fortifiée depuis ſon commencement, loin de reconnoître que l'on dût affoiblir la diſcipline. Les moines ne faiſoient point encore alors de profeſſion ex- c. 19.
preſſe de continence: mais il eſt d'avis qu'on la leur faſſe faire, afin que s'ils la violent, ils ſoient ſoumis à la peine de la fornication. Les filles qui avoient fait pro- c. 20.
feſſion de virginité étant héretiques, & s'étant mariées enſuite, n'étoient point punies: & en general, il n'y avoit point de penitence canonique pour les pechez commis avant le baptême, même pendant le catecumenat. Car on parle ici des heretiques, dont le baptême étoit nul, ſuivant ce qui a été dit. Les conjonctions des c. 6.
perſonnes conſacrées à Dieu, étoient comptées pour fornications, & devoient être rompuës. Saint Baſile les nomme perſonnes canoniques, ce qui comprend les clercs & les moines. Les pechez contre nature ſont punis c. 62. 63.
comme l'adultere. L'inceſte du frere & de la ſœur mé- c. 67. 75.
rite onze ans de pénitence: c'eſt-à-dire, que le coupable ſera trois ans pleurant, trois ans auditeur, trois ans proſterné, deux ans conſiſtant, onze en tout. Il en eſt c. 79. 76.
de même de l'inceſte avec la belle fille.

XVI. Autres canons.

L'apoſtat qui a renoncé à J. C. ſera toute ſa vie en l'état des pleurans: mais à la mort on lui accordera la c. 73.
pénitence, & on lui donnera la communion avec confiance en la miſericorde de Dieu. Ceux qui dans une c. 81.
incurſion de barbares auront fait des ſermens profanes

ou mangé des viandes immolées, feront penitence pendant un temps plus ou moins long : ſelon qu'ils ont
c. 72. cedé plus ou moins facilement. Celui qui s'eſt adonné
c. 83. à la magie fera la penitence de l'homicide Ceux qui uſent des divinations comme les païens, ou qui font entrer des gens chez eux pour rompre des charmes, fe-
c. 64. ront ſix ans de penitence. Le parjure dix ans, ou ſeule-
c. 72. ment ſix, ſi c'eſt par force qu'il a violé ſon ſerment.
c. 29. Celui qui a juré de faire du mal à un autre, non ſeulement n'eſt pas obligé d'accomplir ſon ſerment, mais il doit être mis en penitence pour l'avoir fait. S. Baſile
Ep. 388. p 1164. C. écrivit la même choſe à un homme de qualité nommé Calliſthene, qui avoit juré de punir ſeverement ſes eſclaves ; & il lui repreſente que la penitence impoſée par l'égliſe, ne ſera pas moins propre à les châtier que la vengeance publique. Mais revenons aux canons adreſſez
c. 10. & ep. 3. init. p. 774. D. à ſaint Amphiloque. Quelques perſonnes juroient de ne point ſe laiſſer ordonner prêtres ou évêques. S. Baſile n'eſt pas d'avis que l'on les y force contre leur ſerment, diſant qu'on avoit trouvé par experience qu'ils avoient mal réuſſi : mais il veut que l'on examine la forme de ſerment, les paroles & la diſpoſition de celui qui l'a fait.
c. 27. Un vœu ridicule, comme de s'abſtenir de la chair de porc, n'oblige à rien.
c. 61. Pour le larcin, ſi celui qui l'a commis s'accuſe lui-même, il ſera privé un an de la communion : s'il eſt convaincu, deux ans : dont il ſera partie proſterné,
c. 14. partie debout. Un uſurier peut être admis au ſacerdoce, s'il ſe corrige & donne aux pauvres le profit qu'il
c. 71. a tiré de ſon crime. Le complice d'un peché qui ne s'en eſt pas accuſé, mais en eſt convaincu, ſera en penitence
c. 74. auſſi long-temps que le coupable. En general, ſi le pecheur travaille avec grande ferveur à accomplir ſa pe-

nitence, on peut lui en abreger le temps, au contraire, c. 84.
s'il a grande peine à ſe détacher de ſes mauvaiſes habitudes, le temps ſeul ne lui ſervira de rien : car il n'eſt donné que pour éprouver les dignes fruits de penitence. c. 85.
Gardons-nous donc, dit ſaint Baſile, de périr avec eux, aïons devant les yeux le jour terrible du jugement : avertiſſons-les jour & nuit en public & en particulier : prions Dieu avant toutes choſes, que nous puiſſions les gagner : mais ſi nous ne pouvons, tâchons au moins de ſauver nos ames de la damnation éternelle. Ainſi finit la troiſiéme épitre canonique de ſaint Baſile à ſaint Amphiloque.

Il y a encore quelques lettres de ſaint Baſile remarquables pour la diſcipline, entre-autres trois touchant les cenſures generales. La premiere eſt contre un raviſſeur. Elle ſemble adreſſée à quelqu'un des évêques dépendans Ep. 244. p. 1107.
de ſaint Baſile, ou à un de ſes corévêques. Il ſe plaint en general de leur peu de zele à réprimer cette pernicieuſe coutume, & ordonne à celui-ci en particulier de faire rendre la fille à ſes parens, d'exclure le raviſſeur des prieres, & le déclarer excommunié avec ſes complices & toute ſa maiſon pendant trois ans. Il ordonne auſſi d'exclure des prieres tout le peuple de la bourgade qui a reçu la perſonne ravie, qui l'a gardée & empêché qu'on ne la retirât. La ſeconde lettre eſt contre un chi- Ep. 245.
caneur, qui trouvoit moïen de tourner à ſon avantage les pourſuites que l'on faiſoit contre lui. S. Baſile ordonne de l'exclure des prieres avec toute ſa maiſon, & le priver de toute communication avec le clergé. On voit dans ces deux lettres des cenſures generales. La Ep. 246.
troiſiéme eſt d'un homme qui avoit été averti pluſieurs fois, ſuivant la regle de l'évangile, ſans en avoir profité. S. Baſile ordonne qu'il ſoit excommunié & dénoncé à toute la bourgade : enſorte que perſonne n'ait commerce

avec lui pour aucun uſage de la vie. Ainſi l'on voit que dès-lors l'excommunication portoit quelque contre-coup, même ſur le temporel. Saint Baſile ſuivoit en ce point l'exemple de ſaint Athanaſe.

Sup. l. XVI. n. 22.

Ep. 389. La lettre à Ceſaria touchant la fréquente communion, eſt trop importante pour n'être pas rapportée ici. S. Baſile y parle ainſi : Il eſt bon & utile de communier tous les jours, & de participer au ſacré corps & au ſang de J. C. Quant à nous, nous communions quatre fois la ſemaine: le dimanche, le mercredi, le vendredi & le ſamedi ; & les autres jours, quand nous celebrons la mémoire de quelque martyr. Mais que dans le temps de perſecution, on ſoit obligé n'aïant point de prêtre ou de miniſtre, de ſe communier de ſa propre main, ſans en faire aucune difficulté ; il eſt ſuperflu de le montrer, puiſqu'il eſt établi par une ancienne coutume & une pratique conſtante. Car tous les moines qui ſont dans les déſerts où il n'y a point de prêtre, gardent la communion chez eux, & ſe communient eux-mêmes. A Alexandrie & en Egypte, la plûpart des laïques gardent la communion dans leur maiſon. Car le prêtre aïant une fois celebré le ſacrifice & diſtribué l'hoſtie, celui qui l'a priſe tout à la fois, & qui communie enſuite à pluſieurs fois, doit croire qu'il communie de la main du prêtre qui la lui a donnée ; puiſque dans l'égliſe même, le prêtre donne la particule, & celui qui la recoit la tient en ſon pouvoir, avant qu'il la porte en ſa bouche de ſa main. C'eſt donc en effet la même choſe, de recevoir du prêtre une ſeule particule ou pluſieurs particules à la fois. S. Baſile parle ici, ſuivant l'uſage de ſon temps, où le prêtre en diſtribuant l'euchariſtie, la donnoit de la main, & chacun ſe la mettoit dans la bouche. Il marque bien clairement que l'on réſervoit l'euchariſtie pour

communier hors le temps du ſacrifice, & hors de l'égliſe, même fort loin, comme dans les monaſteres des déſerts : ce qu'il n'eſt pas aiſé d'entendre de l'eſpece du vin.

XVII. Exil de ſaint Euſebe de Samoſate.

La perſecution contre les catholiques s'étendit enfin ſur ſaint Euſebe de Samoſate, que l'ardeur de ſon zele rendit inſuportable aux Ariens. Comme il ſçavoit que pluſieurs égliſes étoient privées de leurs paſteurs, il parcouroit la Syrie, la Phenicie & la Paleſtine déguiſé en ſoldat, & portant ſur ſa tête un tiare comme les Perſes : il ordonnoit des prêtres & des diacres, & d'autres clercs aux égliſes qui en manquoient ; & quand il ſe rencontroit avec des évêques catholiques, il ordonnoit même des évêques. On réſolut donc de le bannir & de l'envoïer en Thrace. Celui qui en apportoit l'ordre arriva ſur le ſoir ; & ſaint Euſebe lui dit : Ne faites point de bruit ; & cachez le ſujet de votre voïage : car ſi le peuple l'apprend, il vous jettera dans le fleuve, & on m'accuſera de votre mort. Aïant ainſi parlé, il célebra à l'ordinaire l'office du ſoir ; & quand tout le monde fut endormi, il ſortit à pied avec celui de ſes domeſtiques en qui il ſe fioit le plus, & qui le ſuivoit portant ſeulement un oreiller & un livre. Quand il fut arrivé au bord de l'Euphrate, qui paſſe au pied des murailles de la ville, il entra dans un bateau, & ſe fit paſſer à Zeugma, autre ville à ſoixante & douze milles ou vingt-quatre lieuës plus bas ſur l'Euphrate. Le jour venu, la conſternation fut grande à Samoſate. Car le domeſtique avoit dit aux amis de ſaint Euſebe les ordres qu'il avoit donnez touchant les perſonnes qui le devoient ſuivre, & les livres qu'il falloit lui porter. Tous déploroient la perte de leur paſteur : le fleuve fut bien-tôt couvert de barques ; & étant deſcendus à Zeugma où il étoit en-

Theod. IV. *c.* 13. 14.

core, ils le conjurerent en ſoupirant & jettant des torrens de larmes, de ne les pas abandonner à la merci des loups. Pour réponſe, il leur lut le paſſage de l'Apôtre
Rom. XIV. qui ordonne d'obéir aux puiſſances. Quand ils virent qu'ils ne pouvoient le perſuader : ils lui offrirent pour les beſoins d'un ſi grand voïage, de l'or, de l'argent, des habits & des eſclaves. Il ſe contenta de très-peu de choſe qu'il reçut de ſes amis les plus particuliers ; & il fortifia tous les aſſiſtans par ſes inſtructions & par ſes prieres, les exhortant à combattre pour la doctrine apoſtolique. Enſuite il prit le chemin du Danube, pour aller au lieu de ſon exil.

Les Ariens envoïerent à Samoſate, pour remplir ſa place, un homme doux & modeſte nommé Eunomius. Mais perſonne de quelle condition que ce fut, ne venoit avec lui s'aſſembler dans l'égliſe : on le laiſſoit ſeul, ſans vouloir lui parler, ni même le voir. Un jour étant au bain, comme il vit que ſes valets en avoient fermé les portes, & que pluſieurs perſonnes attendoient dehors : il fit ouvrir & invita tout le monde à venir librement ſe baigner. Mais voïant encore que ceux qui étoient entrez s'arrêtoient, ſans ſe mettre dans l'eau, il les pria d'y entrer avec lui ; & comme ils demeurerent en ſilence, il crut que c'étoit par reſpect, & pour ne les pas contraindre, il ſe retira promptement. Alors ils firent écouler l'eau où il s'étoit lavé, comme infectée de ſon héreſie, & s'en firent donner d'autre. Ce qu'Eunomius aïant appris, il quitta la ville jugeant qu'il y avoit de la folie à y demeurer avec une telle haine des habitans. A ſa place, les Ariens envoïerent un nommé
Ibid. c. 15. Lucius hardi & violent. Comme il paſſoit dans la ruë, une balle que des enfans ſe jettoient en joüant, paſſa entre les jambes de l'âne ſur lequel il étoit monté. Ils

firent un grand cri, croïant que leur balle étoit maudite: Lucius s'en apperçut, & commanda à un de ſes gens, de voir ce qu'ils feroient. Ces enfans allumerent du feu & firent paſſer leur balle au travers pour la purifier. Telle étoit l'averſion du peuple de Samoſate contre Lucius. Il n'en fut point touché, au contraire il fit releguer pluſieurs eccleſiaſtiques : entre autres le diacre Evolcius, dans la ville déſerte d'Oaſis au-delà de l'Egypte : & le prêtre Antiochus neveu de S. Euſebe & fils de ſon frere, en un coin de l'Armenie. Mais tout cela n'arriva pas en même temps. Car Antiochus fut quelque-temps avec ſon oncle ; & ſaint Baſile lui écrivant, le felicite de ce que l'exil lui donne occaſion de le poſſeder plus en repos, que lorſqu'il étoit occupé avec lui du gouvernement de l'égliſe. *Ep. 269.*

XVIII. Soin de S. Baſile pour les égliſes. *Greg. ep. 28.*

S. Euſebe allant au lieu de ſon exil paſſa par la Cappadoce ; & ſaint Gregoire de Nazianze n'aïant pu le voir, parce qu'il étoit extrêmement malade, lui écrivit & ſe recommanda à ſes prieres, comme à celles d'un martyr. S. Baſile lui écrivit auſſi pluſieurs lettres, & en reçut pluſieurs pendant cet exil ; & prit ſoin de lui faire tenir les lettres qui venoient de Samoſate. Il avoit correſpondance avec Otrée évêque de Melitine dans la petite Armenie, & apparemment ſucceſſeur d'Uranius. Il lui écrivit qu'ils ſe conſoleroient l'un l'autre de l'abſence de ſaint Euſebe : Vous, dit-il, en m'écrivant ce qui ſe paſſe à Samoſate, & moi en vous mandant ce que j'apprendrai de Thrace. Il écrivit au conſeil public de Samoſate, pour conſoler & encourager la ville, à laquelle il rend ce témoignage, qu'aucune ville de Syrie ne s'étoit tant ſignalée en cette perſecution. Mais il arriva quelque diviſion entre le clergé de Samoſate : ſur quoi S. Baſile leur envoïant une lettre de S. Euſebe, leur en écrivit une très- *Ep. 316.* *Ep. 294.* *Ep. 280.*

forte, pour les exhorter à ne pas ternir la gloire de leur église.

C'eſt ainſi qu'il prenoit ſoin des égliſes abandonnées, nonobſtant ſes fréquentes & violentes maladies, dont il n'attendoit la fin que par une mort très-proche. S. Amphiloque lui écrivit touchant la province d'Iſaurie dans ſon voiſinage, qui n'avoit alors aucun évêque, au lieu qu'auparavant elle en avoit eu pluſieurs. Il eût été meilleur, dit ſaint Baſile, de partager le ſoin de cette égliſe entre pluſieurs évêques : mais puiſqu'il n'eſt pas facile de trouver des hommes dignes, il faut prendre garde qu'en voulant donner à l'égliſe de l'autorité par la multitude des paſteurs, & la faire ſervir plus exactement ; nous n'aviliſſions la religion ſans y penſer, & ne jettions les peuples dans l'indifference, en appellant au miniſtere des ſujets peu éprouvez. Peut-être donc vaut-il mieux mettre dans la ville capitale un homme de mérite, & charger ſa conſcience du gouvernement de tout le reſte : à la charge de prendre des ouvriers pour l'aider, s'il trouve le travail au deſſus de ſes forces. Mais s'il n'eſt pas facile de trouver un tel homme : travaillons premierement à donner des évêques aux petites villes ou aux bourgades qui en ont eu anciennement, avant que d'en mettre un dans la métropole : de peur que celui que nous y aurions établi, ne nous embaraſſât enſuite, en voulant étendre ſon autorité, & refuſant d'approuver l'ordination des autres évêques. Que ſi cela même eſt difficile, par la circonſtance du temps : travaillez à faire borner le territoire du métropolitain, en faiſant qu'il ordonne quelques évêques voiſins. Nous nous réſervons le reſte, de donner dans le temps convenable à tous les autres lieux, les évêques que nous jugerons les plus propres.

Quelque

Quelque-temps après il écrivit à S. Amphiloque, p. 303.
d'envoïer en Lycie un homme de confiance, pour reconnoître ceux qui ſuivoient la foi orthodoxe. Car, dit-il, j'ai appris d'une perſonne pieuſe, qu'ils ſont éloignez des ſentimens des Aſiatiques, & diſpoſez à recevoir notre communion. Il marque enſuite en particulier les évêques & les prêtres auſquels il falloit s'adreſſer en chaque ville de Lycie, & ajoute : Viſitons-les d'abord ſans leur écrire, s'il eſt poſſible; & quand nous en ſerons aſſurez, nous leur envoïerons une lettre, & nous travaillerons à en faire venir quelqu'un, pour conferer avec nous. Ce que S. Baſile appelle ici les Aſiatiques, ſont ceux de cette partie de l'Aſie mineure, que l'on appelloit proprement dioceſe d'Aſie, qui étoient infectez de l'héreſie pour la plûpart. Nous avons une lettre de ſaint Amphiloque, qui ſemble être l'execution de ce conſeil de ſaint Baſile. C'eſt une réponſe ſynodale à des évêques que ſaint Amphiloque exhorte à l'union & à la fermeté, dans la créance de la divinité du ſaint-Eſprit. Pour la prouver, il emploïe ſeulement le ſymbole de Nicée & les paroles de J. C. Allez, inſtruiſez toutes les nations, & le reſte. Il dit qu'une grande maladie avoit empêché ſaint Baſile d'aſſiſter à ce concile ; & pour ſuppléer à ce qu'il auroit pû écrire, il envoïe ſon livre du ſaint-Eſprit.

Coteler. Mon. eccleſ. Gr. to. 2. p. 9.

XIX. Lettre de S. Baſile pour ſa défenſe.

S. Baſile étoit lui-même ſuſpect à pluſieurs évêques, principalement à cauſe d'Euſtathe de Sebaſte avec qui il n'avoit pas encore rompu ouvertement. Les évêques maritimes que l'on croit être ceux de la province de Pont, étant refroidis à ſon égard, furent aſſez longtemps ſans lui écrire : mais il les prévint par une lettre, qui eſt un modele d'humilité & de charité. Il s'excuſe d'abord de ne les avoir point été voir, ſur ſa mauvaiſe ep. 77.

ſanté, le ſoin des égliſes & la perſecution, dont ceux à qui il écrit étoient exempts. Il dit qu'il eût été convenable à leur charité de lui écrire, pour le conſoler & le corriger, s'il a manqué. Il offre de ſe juſtifier, pourvû
p. 886. C. que ce ſoit en preſence de ſes adverſaires. Si nous ſommes convaincus, dit-il, nous reconnoîtrons notre faute: vous ſerez excuſables devant le Seigneur de vous être retirez de notre communion; & ceux qui nous auront convaincus, recevront la récompenſe d'avoir publié notre malice cachée. Si vous nous condamnez ſans nous avoir convaincus, tout ce que nous y perdrons ſera votre amitié, qui veritablement eſt le plus precieux de tous nos biens. Enſuite pour montrer la neceſſité de
p. 888. A. conſerver l'union, il dit: Nous ſommes les enfans de ceux qui ont établi pour loi, que par de petits caracteres, les ſignes de communion paſſent d'une extrémité de la terre à l'autre. Il parle des lettres formées ou eccleſiaſtiques. Il propoſe enſuite une conference ou chez eux ou en Cappadoce, pour traiter toutes choſes charitablement; & dit qu'encore qu'il écrive ſeul, c'eſt de
Ep. 32. p. 1095. l'avis de tous les freres de Cappadoce. Il en écrivit auſſi à Elpide qui étoit un de ces évêques maritimes: le priant de lui marquer préciſément le temps & le lieu de la conference: afin, dit-il, que chacun ſçache quand il devra quitter les affaires qu'il a entre les mains.

XX. Lettre à l'égliſe de Neocesarée.

S. Baſile eut encore à ſe défendre des calomnies qui ſe répandoient contre lui dans Neocesarée ſa patrie. Si mes pechez ne ſont pas ſans remede, ſuivez, dit-il, le precepte de l'Apôtre, qui dit, Reprenez: blâmez, conſolez: ſi mon mal eſt incurable, qu'on le rende public pour en preſerver les égliſes. Il y a des évêques, qu'on les appelle pour en connoître: il y a un clergé en chaque égliſe, qu'on aſſemble les plus conſiderables

Ep. 75. ad. Neoc. p. 880. B.

2. Tim. 4.

Y parle hardiment qui voudra, pourvû que ce ſoit un examen juridique, & non pas un combat d'injures. Si ma faute regarde la foi, qu'on me montre l'écrit, & qu'on examine ſans prévention, ſi ce n'eſt point l'ignorance de l'accuſateur qui le fait paroître criminel. Pour *p.* 882. preuve de la pureté de ſa foi, il marque la multitude des égliſes avec leſquelles il eſt uni de communion. Celles de Piſidie, de Lycaonie, d'Iſaurie, de l'une & l'autre Phrygie : de l'Armenie la plus proche ; de Macedoine, d'*p.* 883. *A.* Achaïe, d'Illyrie, de Gaule, d'Eſpagne, de toute l'Italie, de Sicile, d'Afrique, de ce qui reſtoit de catholiques en Egypte & en Syrie. Sçachez donc, ajoute-t'il, que quiconque fuit notre communion, ſe ſepare de toute l'égliſe ; & ne me réduiſez pas à la neceſſité de prendre une reſolution fâcheuſe contre une égliſe qui m'eſt ſi chere. Interrogez vos peres, & ils vous diront que quelques éloignées que fuſſent les égliſes par la ſituation des lieux, elles étoient unies pour les ſentimens, & gouvernées par le même eſprit, les peuples ſe viſitoient continuellement, le clergé voïageoit ſans ceſſe : la charité reciproque des paſteurs étoit ſi abondante, que chacun regardoit ſon confrere comme ſon maître & ſon guide dans les choſes de Dieu.

Il leur écrivit enſuite deux autres lettres plus vehe- *Ep. 63. & 64.* mentes : l'une pour refuter les vains prétextes qu'ils alleguoient de leur éloignement ; l'autre pour les inſtruire contre les erreurs que l'on débitoit chez eux, & qui étoient le veritable ſujet de cette averſion. On nous *Ep. 63. p. 842. D.* accuſe, dit-il, d'avoir des hommes qui s'exercent à la pieté, après avoir renoncé au monde. Je préfererois à ma propre vie d'être coupable d'un tel crime. J'apprens qu'en Egypte il y a des hommes de cette vertu : il y en a quelques-uns en Paleſtine : on dit qu'il y en a en

Mesopotamie: nous ne sommes que des enfans en comparaison de ces hommes parfaits. S'il y a des femmes qui se conforment à l'évangile, preferant la virginité au mariage: elles sont heureuses en quelque endroit du monde qu'elles soient: chez nous il n'y a que de petits
p. 843. *D.* commencemens de ces vertus. On accusoit aussi S. Basile d'avoir introduit la psalmodie, & une forme de prieres, differente de l'usage de Neocesarée: à quoi il répond, que la pratique de son église est conforme à toutes les autres. Chez nous, dit-il, le peuple se leve la nuit pour aller à l'église: & après s'être confessé à Dieu avec larmes, il se leve de la priere, & s'assied pour la psalmodie; étant divisez en deux, ils se répondent l'un à l'autre pour se soulager: ensuite un seul commence le chant & les autres lui répondent. Aïant ainsi passé la nuit en psalmodiant diversement, & en priant de temps en temps: quand le jour vient, ils offrent à Dieu tout d'une voix le pseaume de la confession. Si vous nous fuïez pour cela, fuïez aussi les Egyptiens, ceux des deux Libyes, de la Thebaïde, de la Palestine, les Arabes, les Pheniciens, les Syriens, ceux qui habitent vers l'Eufrate: en un mot tous ceux qui estiment les veilles, les prieres & la psal-
V. Horolo. grec. modie en commun. Les prieres nocturnes de l'église grecque reviennent encore à cette forme: elles commencent par le pseaume cinquantiéme *Miserere*, & continuent par le cent dix-huitiéme *Beati immaculati*. Pour les prieres du matin que nous nommons laudes, l'usage de l'église latine a plus de rapport avec celui de S. Basile.

Ep. 64. *p.* 847. *B.* Les erreurs que l'on enseignoit à Neocesarée, & qui étoient la veritable cause que l'on y décrioit saint Basile, étoient celles de Sabellius. S. Basile soutient que ce n'est qu'un judaïsme déguisé, qui anéantit la préexistence du Verbe avant tous les siecles, l'incarnation & ses suites,

& les operations propres du saint-Esprit. Il dit que les noms differens des personnes divines sont inutiles, s'il n'y a des idées distinctes qui y répondent ; & comme Sabellius admettoit le mot des personnes en grec *prosopa*, disant que Dieu avoit fait divers personnages selon les occasions : S. Basile ne se contente pas que l'on compte des personnes differentes, il veut que l'on reconnoisse que chacune subsiste en une veritable hypostase Ils abusoient d'un passage de saint Gregoire Taumaturge ; sans prendre garde qu'en cet endroit il ne parloit pas dogmatiquement, & il disputoit seulement contre un païen pour l'amener à la foi.

AN. 374.
p. 848. *D.*
p. 850. *A.*
p. 849. *B.*

XXI.
S. Ambroise évêque de Milan.

Au milieu de tant d'afflictions, S. Basile reçut une grande consolation, par la nouvelle de l'ordination de S. Ambroise évêque de Milan, à la place d'Auxence de Cappadoce fameux Arien; qui mourut enfin après avoir occupé ce siege pendant vingt ans, depuis l'an 355. & l'exil de saint Denis jusques en 374. Le peuple de Milan se trouva divisé pour l'élection d'un évêque : les catholiques & les Ariens le vouloient chacun de leur créance; la sédition s'émouvoit, & la ville se voïoit menacée de sa ruine. Ambroise étoit gouverneur de la province en qualité de consulaire de Ligurie & d'Emilie. Il étoit fils d'Ambroise préfet du pretoire des Gaules, & aïant fait ses études à Rome, où il avoit été élevé après la mort de son pere, son éloquence & sa capacité le fit paroître avec éclat dans l'auditoire de Probus, préfet du pretoire d'Italie, qui le mit au rang de ses conseillers ; & ensuite l'envoïa à ce gouvernement : lui disant entr'autres choses : Allez, agissez, non pas en juge, mais en évêque. Ambroise aïant donc appris que la sédition étoit prête à éclater, vint promptement à l'église pour appaiser le peuple ; & parla long-temps, selon les maximes

Sup. l. XIII. *n.* 18.
Hier. Chr. an. 376.
Ruff. II. *hist. c.* 11.
Paulin. vit. Ambr. n. 6.

politiques, en faveur de la paix & de la tranquillité pu-
AN. 374. blique. Alors tout le peuple éleva ſa voix en le demandant lui-même pour évêque. On dit que ce fut un enenfant qui commença à crier trois fois : Ambroiſe évêque ; & que le peuple ſuivit, repetant avec joïe le même cri. Ce qui eſt certain, c'eſt que tous les eſprits furent réünis, comme par miracle, & que tous, Ariens & catholiques, s'accorderent à le demander, quoiqu'il ne fût encore que catecumene.

Paul. n. 7. Ambroiſe extrêmement ſurpris, ſortit de l'égliſe, fit préparer ſon tribunal, & contre ſa coutume, fit donner la queſtion à quelques accuſez, afin de paroître un magiſtrat ſévere juſques à la cruauté. Mais le peuple n'y fut point trompé, & crioit : Nous prenons ſur nous ton peché. Il retourna troublé dans ſa maiſon, & voulut faire profeſſion de la vie philoſophique : mais on l'en détourna ; & pour ſe décrier auprès du peuple, ſon zele encore peu éclairé le porta juſques à faire entrer chez lui devant tout le monde des femmes publiques: mais le
n. 8. peuple crioit encore plus fort : Nous prenons ſur nous ton peché. Voïant donc qu'il n'avançoit rien, il voulut s'enfuir. Il ſortit de la ville au milieu de la nuit, penſant aller à Pavie : mais il ſe trouva le matin à la porte de
Ambr. ep. 21. n. 7. ad Valent. Milan, que l'on appelloit la porte Romaine. Le peuple l'aïant retrouvé, lui donna des gardes. On envoïa à l'empereur Valentinien une relation de ce qui s'étoit paſſé, le priant de conſentir à ſon ordination : ce qui étoit neceſſaire à cauſe de la charge dont il étoit revêtu.
Amm. lib. XXX. p. 4. L'empereur qui étoit alors à Treves, dit qu'il étoit ravi, que celui qu'il avoit envoïé juge fût demandé pour évêque, & commanda qu'il fût ordonné au plûtôt : ajoutant que cette réünion ſubite des eſprits diviſez, ne pouvoit venir que de Dieu. Pendant que l'on atten-

doit la réponſe de l'empereur, Ambroiſe s'enfuit encore, & ſe cacha dans la terre d'un nommé Leonce, du rang des clariſſimes. Mais la réponſe étant venuë, Leonce lui-même fut obligé de le découvrir. Car le vicarie d'Italie étant chargé de tenir la main à l'éxecution de ce reſcrit, fit afficher une ordonnance qui enjoignoit à tout le monde de découvrir Ambroiſe ſous de groſſes peines. Etant donc découvert & amené à Milan, il comprit que c'étoit la volonté de Dieu qu'il fut évêque, & qu'il ne pouvoit plus s'en défendre. AN. 374.

Comme il n'étoit encore que catecumene, il demanda d'être baptiſé par un évêque catholique, craignant fort de tomber entre les mains des Ariens. Etant baptiſé, il fit encore tous ſes efforts pour retarder ſon ordination, afin de ne pas violer la regle, qui défend d'ordonner un néophite. Mais comme la raiſon que donne S. Paul de cette regle, eſt de peur que le néophite ne s'enfle d'orgueil; l'humilité d'Ambroiſe & le beſoin preſſant de l'égliſe perſuaderent de s'en diſpenſer. Seulement on lui fit exercer toutes les fonctions eccleſiaſtiques, & il fut ordonné évêque le huitiéme jour après ſon baptême, qui fut, comme l'on croit, le ſeptiéme de Decembre l'an 374. Tout le peuple eut une extrême joïe de ſon ordination, & tous les évêques d'Occident & d'Orient l'approuverent. Il pouvoit alors avoir trente quatre ans. *Ep. 63. n. 65. 1. Tim. III. 7.*

Si-tôt qu'il fut évêque, il donna à l'égliſe ou aux pauvres tout l'or & l'argent qu'il avoit. Pour ſes terres il les donna à l'égliſe, en reſervant l'uſufruit à ſa ſœur Marcelline qui demeuroit à Rome, & avoit fait vœu de virginité entre les mains du pape Libere. Il chargea ſon frere Satyre, qui l'étoit venu voir à Milan, du gouvernement de ſa maiſon. Ainſi dégagé de tous les ſoins *Paul. n. 38.* *Ambr. III. de virg. c. 1.* *De excef. Satyri n. 20.*

AN. 374.

temporels, il ſe donna tout entier à ſon miniſtere. Premierement il s'appliqua avec un travail aſſidu à l'étude des ſaintes écritures : car juſques-là il n'avoit gueres lû que les auteurs profanes. Il emploïoit à la lecture, tous les momens qu'il pouvoit dérober aux affaires : & même une partie de la nuit. Outre l'écriture, il liſoit les auteurs eccleſiaſtiques, entr'autres Origene & S. Baſile, qui fut celui de tous à qui il s'attacha le plus. Il enſeignoit à meſure qu'il étudioit. Il prêchoit tous les dimanches, & offroit tous les jours le ſaint ſacrifice. Son application à inſtruire eut un tel ſuccès, qu'il ramena toute l'Italie à la foi orthodoxe, & en bannit l'Arianiſme. Peu de temps après ſon ordination, il ſe plaignit à l'empereur Valentinien de quelque choſe, que les magiſtrats avoient fait contre les regles ; & l'empereur lui répondit : Je connoiſſois depuis long-temps votre liberté à parler, & cela ne m'a pas empêché de conſentir à votre ordination : ainſi continuez d'apporter à nos pechez les remedes qu'ordonne la loi divine. Vers ce même temps S. Ambroiſe écrivit à S. Baſile, qui lui témoigna par ſa réponſe une extrême joïe de le connoître; & d'apprendre que Dieu eut confié ſon troupeau à un homme tiré, comme il dit, de la ville regnante, établi pour gouverner une province; conſiderable par la ſplendeur de ſa naiſſance, l'éclat de ſa vie, la force de ſon éloquence & l'experience des affaires temporelles : qui a quitté tous les avantages de la vie, & les a comptez pour des pertes, afin de gagner J. C. Courage donc, continuë-t'il, ô homme de Dieu ; puiſque vous avez reçu l'évangile, non des hommes, mais du Seigneur lui-même, qui vous a tiré des juges de la terre pour vous mettre ſur la chaire des apôtres ; ſoutenez le bon combat, remediez aux maladies du peuple, s'il y en a quelqu'un

1. *Of. c. 1. n. 1. IV.*
Aug. Confeſs. VI. c. 3.
Ambr. ep. 29. Iren.
Hier. 1. in Ruff. Aug. ibid.
Ambr. ep. 20. n. 5.
Hier. Chr. an. 376.
Theod. IV. hiſt. 6. 7.
Baſ. ep 55.

quelqu'un frappé du mal de l'Arianiſme ; & entretenez avec nous la charité par des lettres fréquentes, qui ſuppléent à la diſtance des lieux.

XXII. Concile de Valence.

Saint Ambroiſe ne fut pas le ſeul en ce temps-là qui voulut éviter l'épiſcopat, en donnant mauvaiſe opinion de ſes mœurs. On fut obligé de réprimer ces excès d'humilité dans un concile tenu en Gaule la même année de ſon ordination. C'eſt le concile de Valence datté du quatriéme des ides de Juillet, ſous le conſulat de l'empereur Gratien & Equitius : c'eſt-à-dire, le douziéme de Juillet 374. Il y avoit au moins vingt évêques, ſçavoir dix-neuf nommez dans les ſouſcriptions, entre leſquels Florentius de Vienne eſt le premier ; & de plus Fegadius nommé le premier en tête des lettres, qui ſemble être S. Febade d'Agen. On y trouve auſſi Concordius évêque d'Arles, Artenius évêque d'Embrun, Vincent évêque de Digne, Eortius, que l'on croit être S. Evortius ou Euverte d'Orleans : on ne connoît pas les ſieges des autres. Ce qui nous reſte de ce concile, ſont deux lettres & quatre canons. La premiere lettre eſt adreſſée aux évêques de la Gaule & des cinq provinces. On croit que ces cinq provinces ſéparées du reſte, étoient celles qui avant la conquête de Ceſar, compoſoient l'ancienne province de Gaule, c'eſt-à-dire, la Viennoiſe, les deux Narbonnoiſes, les deux des Alpes. Le premier canon porte, qu'à l'avenir les bigames ne pourront être ordonnez clercs : ſoit qu'ils ſoient tombez dans ce cas avant ou après leur baptême. Pour le paſſé, on ne touche point aux ordinations déja faites. Les filles qui après s'être voüées à Dieu ſe ſont mariées, ne ſeront pas reçûës auſſi-tôt à pénitence ; & quand elles y auront été reçûës, on leur differera la communion, juſqu'à ce qu'elles aïent pleinement ſatisfait à Dieu. Ceux qui après leur

Tom. 2. conc. p. 904.

V. Pagi an. 374. n. 17.

Can. 2.

Can. 3.

AN. 375. baptême auront ſacrifié aux démons, ou ſouffert d'être baptiſez par les héretiques, ſeront reçus à la pénitence ſuivant le concile de Nicée, pour ne les pas deſeſperer; mais ils la feront juſques à la mort. Ceux qui lorſqu'on les voudra ordonner pour le diaconat, la prêtriſe ou l'épiſcopat ſe diront coupables d'un crime mortel, ne doivent point être ordonnez: car ils ſont en effet coupables, ou de ce crime qu'ils avoüent, s'il eſt véritable, ou de menſonge, s'il eſt faux: puiſqu'il n'eſt pas plus permis de porter faux témoignage contre ſoi que contre un autre.

Can. Nic. n. 22. 23.

Can. 4.

La ſeconde lettre du concile de Valence eſt adreſſée au clergé & au peuple de l'égliſe de Frejus, touchant Acceptus qu'ils demandoient tous pour évêque, & qui s'étoit accuſé d'un crime pour éviter l'ordination. Les peres du concile diſent, qu'aïant réſolu de rejetter ces ordinations, ils n'ont pû le diſpenſer de la régle. Et quoique nous n'ignorions pas, ajoutent-ils, que pluſieurs en ont uſé ainſi par reſpect & par crainte du ſacerdoce, qui ſont des marques de ſainteté: toutefois pour ne donner ſujet à perſonne de juger ou de parler mal des évêques, nous avons réſolu que l'on ajouteroit foi au témoignage que chacun rendroit de lui-même.

XXIII. Mort de Valentinien. Valentinien le jeune empereur.

L'empereur Valentinien aïant paſſé l'hyver à Tréves, en partit au printemps de l'année 375. que l'on comptoit après le conſulat de Gratien & d'Equitius, parce que les guerres avoient empêché de créer des conſuls cette année. Il marcha en Pannonie, pour reprimer les Sarmates & les Quades, qui avoient fait des courſes ſur les terres des Romains, & y paſſa la plus grande partie de cette année. Comme il étoit à Bregition, les députez des Quades vinrent le trouver, pour le prier d'oublier le paſſé, & lui offrir des conditions avantageuſes,

Amm. xxx. c. 5.

A peine put-il ſe réſoudre à leur donner audience ; & loin de ſe laiſſer fléchir à leurs ſoumiſſions, il ſe mit à leur reprocher l'ingratitude de leur nation, avec une colere violente, & d'un ton fort élevé. Il commençoit à s'adoucir, quand tout d'un coup il fut frappé d'apoplexie : ſon viſage s'enflamma, il perdit la parole & la reſpiration, on l'emporta dans ſa chambre, on le mit ſur ſon lit : on voulut le ſaigner, mais on ne put lui tirer une goute de ſang. Enfin après de violens efforts, il mourut le quinziéme des calendes de Decembre, c'eſt-à-dire le dix-ſeptiéme de Novembre l'an 375. dans ſa cinquante-cinquiéme année, après en avoir regné onze & neuf mois. On l'accuſe d'avoir été toute ſa vie ſujet à la colere : mais les païens mêmes ont reconnu en lui de grandes vertus : la valeur & la ſcience de la guerre, la prudence & la vigilance infatigable pour la ſûreté de l'empire contre les barbares : le choix des perſonnes dignes pour les grandes charges. Il étoit éloquent ; quoiqu'il parlât peu, propre & poli dans ſes repas, ſans ſuperfluité, extrêmement chaſte, en ſorte qu'il retenoit ſa cour par ſon exemple. Ammian le louë ſur-tout de la liberté qu'il laiſſoit pour la religion, ſans obliger tout le monde à ſuivre la ſienne, & ſans inquieter perſonne ſur ce ſujet. Son corps fut embaumé & envoïé à C. P.

Idac. Faſt. an. 375.
Hier. Chr. an. 376.
Amm. xxx. c. 9.

Les chefs de l'armée craignant les entrepriſes des troupes Gauloiſes, qui vouloient s'attribuer la diſpoſition de l'empire, firent auſſi-tôt venir le jeune Valentinien, fils du défunt, âgé ſeulement de quatre ans, qui étoit demeuré à cent milles ou trente lieuës de là avec ſa mere Juſtine. Ils le firent apporter en litiere dans le camp, & le déclarerent empereur ſolemnellement le ſixiéme jour après la mort de ſon pere, c'eſt à-dire, le vingt-deuxiéme de Novembre. Ils n'attendirent pas la

Amm. c. 10.

Idac. Faſt. an. 371.

AN. 375.

permiſſion de l'empereur Gratien ſon frere aîné, qui étoit demeuré à Treves par ordre du pere. Mais ce prince étoit ſi bon, qu'il ne s'en plaignit point, & traita toujours ſon jeune frere, comme s'il eût été ſon fils. Il partagea ainſi avec lui l'empire d'Occident : Valentinien eut l'Italie, l'Illyrie & l'Afrique : Gratien eut les Gaules, l'Eſpagne & la Bretagne ; mais tant qu'il vécut, il gouverna tout l'Occident ; & toutes les loix qui ſe trouvent données en Occident juſques à la mort de Valens, ſont dattées des lieux où reſidoit Gratien, c'eſt-à-dire, de Treves ou de Mayence, comme étant de lui ſeul : quoique ſuivant l'uſage, elles portent le nom des trois empereurs Valens, Gratien & Valentinien.

Zoſim. l. 4. p. 746. l. 30.

XXIV. Loix de Gratien.

Il nous reſte deux loix de Gratien, en faveur de l'égliſe, données à Treves l'année ſuivante 376. ſous le cinquiéme conſulat de Valens, & le premier de Valentinien le jeune. La premiere eſt contre les héretiques, & renouvelle les défenſes qui leur avoient été faites de s'aſſembler : ordonnant la confiſcation de tous les lieux, ſoit dans les villes, ſoit à la campagne, où ils auront dreſſé des autels ſous prétexte de religion. L'autre loi de Gratien regarde les jugemens eccleſiaſtiques ; & porte que les cauſes les plus légeres & qui regardent la religion, doivent être jugées ſur les lieux, & par les conciles de chaque dioceſe : mais que les cauſes criminelles doivent être réſervées aux juges ſeculiers. Cette loi eſt adreſſée à pluſieurs évêques, dont quelques-uns ſont nommez ; ce qui marque quelque concile aſſemblé dans les Gaules. Au reſte par le nom de dioceſe, il ne faut pas entendre comme aujourd'hui le territoire d'une ville épiſcopale : mais un grand diſtrict, comprenant pluſieurs provinces, ſous un ſeul primat ou patriarche. Ainſi l'on croit que ce que la loi appelle jugement ſur les lieux,

L. 4. C. Th. de har.

L. 23. C. Th. de epiſc. & ibi Gothofr.

AN. 375.

eſt celui de l'évêque avec ſon clergé, ou du métropolitain avec les évêques de la province; & ce qu'elle nomme concile de chaque dioceſe, eſt celui de pluſieurs provinces aſſemblées, comme l'on en voit pluſieurs exemples de Gaule, d'Eſpagne & d'Afrique.

Cependant Valens ſe trouvant plus libre par la mort de ſon frere, pour perſecuter la doctrine catholique; & ſçachant que les moines en étoient un des plus puiſſans appuis, fit une loi par laquelle il ordonna qu'ils fuſſent contraints à porter les armes. On envoïa des tribuns avec des troupes dans les ſolitudes d'Egypte, où ils tuerent un grand nombre de ces ſaints ſolitaires. Ces violences s'étendirent dans les autres provinces, particulierement en Syrie, où incontinent après pâques, apparemment de l'an 376. les perſecuteurs attaquerent leurs cellules, brûlerent leurs travaux, & les mirent eux-mêmes en fuite.

Hier. Chr. an. 376. *Oroſ.* VII. *c.* 33. *V. Pag. an.* 375. *n.* 10. *&c.*

Baſil. ep. 200.

Gratien refuſa l'habit de ſouverain pontife que les païens lui préſenterent: diſant qu'il n'étoit pas permis à un chrétien de le porter. Les païens ne laiſſerent pas de lui en donner le titre, comme aux autres empereurs, même depuis Conſtantin. On le voit par les inſcriptions; car les empereurs chrétiens ne jugeoient pas encore à propos de reprimer toutes leurs entrepriſes Toutefois dès le commencement du regne de Gratien, Gracchus préfet de Rome, encore catécumene, travailla puiſſamment à la ruine de l'idolâtrie. Il renverſa la caverne de Mithra, rompit & brûla les idoles monſtrueuſes qu'elle renfermoit.

Zoſim. l. 4. *p* 761. *l.* 30. *V. P. an.* 312. *n.* 15. 16. *&c.*

Hier. ep. 7. *ad Let.* *Prud. adv. Symm. l.* V. *p* 562.

XXV. Condamnation d'Apollinaire.

Pierre évêque d'Alexandrie chaſſé de ſon ſiege par la violence des Ariens, étoit toujours à Rome, & aſſiſta vers ce temps-là à un concile qu'y tint le pape Damaſe, où il condamna Apollinaire & Timothée ſon diſ-

V. Pag. an 373.

Theoph. an. 366. *p.* 53.

ciple, qui ſe diſoit évêque d'Alexandrie, & les dépoſa. Ce fut la premiere fois que l'héreſie d'Apollinaire fut condamnée. Elle conſiſtoit principalement à ſoutenir que J. C. n'avoit point eu d'entendement humain, c'eſt-à-dire, ce que les Grecs nommoient *Nous*, & les latins *Mens* : mais ſeulement la chair : c'eſt-à-dire le corps & l'ame ſenſitive comme les bêtes; & que la divinité tenoit lieu d'entendement. Il inſiſtoit ſur ces paroles : Le verbe a été fait chair : & diſoit que l'ame raiſonnable étant la ſource du peché, le Sauveur n'avoit point dû la prendre. Il accuſoit ceux qui reconnoiſſent en J. C. la nature humaine entiere, de le diviſer en deux; & ſoutenoit que deux touts ne pouvoient être vraiment unis. Il diſoit que le corps de J. C. étoit deſcendu du ciel, & par conſéquent qu'il étoit d'une autre nature que le nôtre, & qu'il s'étoit diſſipé après la réſurrection : enſorte qu'il avoit été homme plûtôt en apparence qu'en effet. Apollinaire erroit auſſi ſur la trinité, la compoſant d'une grand, d'un plus grand & d'un très-plus grand; & diſant que le S. Eſprit étoit comme la ſplendeur, le fils le raïon, le pere le ſoleil. On l'accuſoit même de dire comme Sabellius, que ce n'étoit que divers noms; & que le même étoit pere, fils & S. Eſprit. Il étoit dans l'ancienne erreur des Millenaires, & enſeignoit que J. C. regneroit ſur la terre & que l'on obſerveroit encore toute la loi ceremoniale, la circonciſion, le ſabbat, la diſtinction des viandes, les ſacrifices ſanglans & tout le reſte : ramenant les figures après l'accompliſſement réel de la verité.

Hier. Chr. an.376. Soz. VI. c. 25. Ep. Damaſi. II. tom. 2. conc. p. 866. ex Theod. V. hiſt. c. 10. Epiph. hær. 77. Démar. Greg. Naz. 1. ad Cled. or. 51.

Id. 2. ad Cled. or. §2. p. 749. A.

Epiph. ibi. 2. c. 14. Greg, ibid. p. 744. D.

Baſ. epiſt. 293. p. 1060. C.

Ibid. & ep. 74. 876. Greg. Naz. 2. ad Cled. p. 747. C.

Les erreurs d'Apollinaire furent long-tems tolerées, par l'eſtime que les plus ſaints évêques d'Orient avoient pour ſa perſonne. Car ſes mœurs étoient très-reglées; & il avoit été joint d'amitié avec S. Athanaſe, S. Epiphane, S. Baſile même & S. Gregoire de Nazianze. Du com-

Hær. 77. c. 2.

mencement, dit S. Epiphane, quand quelques-uns de ses disciples nous tenoient ce langage, nous ne croïons pas qu'il pût venir d'un si grand homme; & nous disions que ne comprenant pas la profondeur de sa doctrine, ils inventoient des dogmes qu'il ne leur avoit pas enseignez. Ainsi le concile d'Antioche & la lettre de S. Athanase à Epictete, que S. Epiphane rapporte ensuite, condamnerent ces erreurs sans parler d'Apollinaire. Mais en ce même temps-ci, c'est-à-dire vers l'an 375. & 376. elles éclaterent de telle sorte, qu'il n'y eut plus moïen de les souffrir. Les évêques Egyptiens exilez en Palestine pour la foi, s'opposerent vigoureusement à lui: & S. Basile leur en écrivit, leur expliquant ses erreurs, & les précautionnant aussi contre celle de Marcel d'Ancyre, que Paulin d'Antioche étoit accusé de favoriser.

AN. 376.

Sup. l. XVI. n. 21.

Bas. ep. 293. Id. ep. 74.

Les sectateurs d'Apollinaire allerent jusqu'à se séparer, & il leur donna à Antioche un évêque particulier. C'étoit Vital prêtre de la communion de saint Melece, illustre par la pureté de ses mœurs, & très-appliqué à la conduite du peuple qui étoit sous sa charge: ce qui lui avoit attiré une grande autorité. On dit qu'il crut que le prêtre Flavien le mépriſoit & l'empêchoit d'approcher de Melece leur évêque à l'ordinaire. Quoi qu'il en soit, il se separa, & se fit chef d'un quatriéme parti à Antioche. Car il y en avoit toujours deux de catholiques, celui de Melece & celui de Paulin; & d'ailleurs celui des Ariens subsistoit toujours. Euzoïus qui en étoit le chef mourut en ce temps; à sa place, ils reconnurent pour leur évêque Dorothée, que d'autres nomment Theodore. Ce fut sous le consulat de Valens & de Valentinien le jeune, c'est-à-dire, l'an 376. Vital & Apollinaire même prétendoient toujours être catholiques, & se vantoient d'avoir la communion de S. Damase. Ils

Soz. VI. c. 25.

Socr. IV. c. 35.

Theod. V. hist. c. 3.

AN. 376.

Greg. Naz. ad Cled. p. 28. A. Hæref. 77. n. 20. 22. 23. &c.

prenoient grand ſoin de cacher leur doctrine à ceux qui n'étoient pas de leur parti, & affectoient de leur parler le langage de l'égliſe. S. Epiphane rapporte qu'il y fut trompé lui-même.

Etant à Antioche, dit-il, je conferai avec leurs chefs, entre leſquels étoit l'évêque Vital. Il étoit diviſé de Paulin, quoique tous deux paruſſent enſeigner la foi orthodoxe ; mais chacun avoit ſon prétexte de diviſion, Vital accuſoit Paulin de Sabellianiſme: c'eſt pourquoi je m'abſtins de communiquer entierement avec Paulin, juſques à ce qu'il m'eût donné ſa confeſſion de foi, dont il avoit l'original écrit de la main de notre bienheureux pere Athanaſe. Ceux du parti de Paulin accuſoient Vital, de dire que J. C. n'a pas été homme parfait. Vital répondit auſſi-tôt : Nous confeſſons que J. C. a pris l'homme parfait. Les aſſiſtans furent ſurpris & remplis de joie. Pour moi connoiſſant leurs propoſitions artificieuſes, je le preſſai de dire s'il confeſſoit que J. C. eût pris une chair naturelle ? Il dit qu'oüi. De la vierge Marie, ſans participation de l'homme, par l'operation du S. Eſprit ? Il en convint auſſi. Donc le verbe Dieu fils de Dieu eſt venu prendre de la vierge la chair naturelle ? Il l'accorda d'un air ſerieux. J'en eus bien de la joie : car on m'étoit venu dire en Chypre qu'il ſoutenoit le contraire. Je lui demandai encore ſi le verbe avoit auſſi pris une ame. Il en convint avec la même gravité, diſant qu'on ne pouvoit dire autrement. Après l'avoir interrogé ſur l'ame & ſur la chair, enfin je lui demandai ſi J. C. avoit un entendement ? Il le nia auſſi-tôt. Je lui dis : Comment donc dites-vous qu'il a été homme parfait ? Alors il découvrit le fonds de ſa penſée en ces termes : Nous diſons qu'il eſt homme parfait, en mettant la divinité pour entendement avec la chair & l'ame. La diſ-

Sup. liv. XVI. n. 7.

pute

pute dura encore quelque-temps, mais ſans fruit; & ſaint Epiphane ſe retira ſenſiblement affligé de voir des hommes de ce mérite dans une telle erreur.

XXVI. Héréſies touchant la ſainte Vierge.

Des ſectateurs d'Apollinaire vinrent les Antidicomarianites, c'eſt-à-dire, les adverſaires de Marie, qui diſoient qu'elle n'étoit pas demeurée vierge, & qu'après la naiſſance de J. C. elle avoit eu des enfans de S. Joſeph. S. Epiphane aïant appris que cette erreur avoit cours en Arabie, écrivit une grande lettre pour la refuter, adreſſée à tous les fideles de cette province, depuis les évêques juſques aux laïques, & même aux catecumenes. Il y rapporte pluſieurs traditions touchant S. Joſeph, que l'on croit avoir été tirées de quelques livres apocryphes: mais il répond ſolidement aux objections que les héretiques prétendoient tirer de l'écriture, contre la perpetuelle virginité de Marie. Il y eut dans le même temps & dans le même païs une erreur toute oppoſée, qui faiſoit regarder la ſainte Vierge comme une eſpece de divinité. On nomma ceux de cette ſecte Collyridiens, parce que le culte qu'ils rendoient à la Vierge, conſiſtoit principalement à lui offrir des gâteaux nommez en grec *Collyrides*. Cette ſuperſtition étoit venuë de la Thrace & de la haute Scythie, & avoit paſſé juſques en Arabie; il n'y avoit gueres de femmes qui n'en fuſſent infatuées: Elles ornoient un chariot avec un ſiége quarré, qu'elles couvroient d'un linge; & en un certain temps de l'année pendant quelques jours, elles préſentoient un pain & l'offroient au nom de Marie; puis elles en prenoient toutes leur part. Saint Epiphane combat cette ſuperſtition, en montrant, que jamais dans la vraïe religion les femmes n'ont eu part au ſacerdoce. Que ce culte eſt une idolâtrie, puiſqu'il n'a pour objet que Marie, qui, toute parfaite qu'elle eſt, n'eſt qu'une créa-

Epiph. har. 27. *n.* 26. *har.* 78.

Id. har. 79.

ture ſimple, née d'Anne & de Joachim, ſelon le cours ordinaire de la nature. S. Epiphane dans cette héréſie, & la précedente, rapporte quelques traditions touchant les parens & la naiſſance de la ſainte Vierge. Il conclut qu'elle doit être honorée, mais que Dieu ſeul doit être adoré.

XXVII. Commencemens de S. Epiphane.

Sozom. VI. *c.* 23. *Synopſ. Ancor.*

S. Epiphane fut toujours attaché à la communion de Paulin, dont il fut le principal appui en Orient. Il étoit alors âgé pour le moins de ſoixante ans. Le lieu de ſa naiſſance fut Beſanduc bourgade de Paleſtine, dans le territoire d'Eleutheropole. Dès ſa jeuneſſe il embraſſa la vie monaſtique, dans laquelle il fut inſtruit par d'excellens maîtres, & fréquenta entr'autres S. Hilarion. Il demeura près du lieu de ſa naiſſance, & paſſa auſſi beaucoup de temps en Egypte pour s'inſtruire: enſorte qu'il devint très-célebre pour la diſcipline monaſtique en Egypte & en Paleſtine. Etant en Egypte & encore jeune, il converſa avec des Gnoſtiques, & apprit de leur propre bouche leurs miſteres infames. Il y eut de leurs femmes qui le tenterent; & n'aïant pû le corrompre, elles diſoient en leur ſtile: Nous n'avons pû ſauver ce jeune homme. Il en fut préſervé par une grace particuliere, & même il le découvrit aux évêques des lieux, qui en firent bannir environ quatre-vingts. Après avoir gouverné quelque-temps un monaſtere qu'il avoit fondé en ſon païs, il fut ordonné malgré lui ſous ce regne de Valens, évêque de la métropole de l'iſle de Chipre, nommée auparavant Salamine & alors Conſtantia; & comme c'étoit une ville maritime & de grand abord, ſon application même aux affaires temporelles fit éclater ſa vertu, & le rendit en peu de temps célebre par tout le monde. En l'année 374 il compoſa ſon Ancorat à la priere de quelques prêtres & de quelques vertueux laï-

Epiph. har. 26. *n.* 17.

Ep. init. hæreſ.

ques de l'égliſe de Suedre en Pamphylie : qui le prierent de leur expliquer la foi de l'égliſe ſur la Trinité, particulierement ſur l'article du S. Eſprit. Il nomma ce diſcours Ancorat, en grec *Ancyrotos* : comme un ancre propre à affermir l'eſprit agité de doutes. Il y traite amplement le miſtere de la Trinité & celui de l'Incarnation contre les nouvelles heréſies, & mêle quelques digreſſions ; entr'autres un abregé de chronologie, depuis le commencement du monde juſques à ſon temps qui finit ainſi : Cette année eſt la quatre-vingt-dixiéme depuis Diocletien, la dixiéme de Valentinien & de Valens, la ſixiéme de Gratien, ſous le conſulat de Gratien pour la troiſiéme fois & d'Equitius, indiction ſeconde, qui ſont les caracteres de l'an 374.

Ancor. init.

Ancor. n. 60.

Deux ans après, il commença ſon grand ouvrage contre les héréſies, à la priere d'Acace & de Paul prêtres & archimandrites, c'eſt-à-dire, ſuperieurs des monaſteres de Carchedone & de Berée en Syrie, dont la lettre eſt dattée de l'an 92. de Diocletien, douziéme de Valentinien & Valens, & huitiéme de Gratien, c'eſt-à-dire l'an 375. S. Epiphane intitula cet ouvrage Panarion, qui ſignifie, comme il dit lui-même, un cofret plein de medicamens & de remedes contre divers poiſons. Il y compte juſques à quatre-vingt héreſies, dont il fait l'hiſtoire, & les refute chacune en particulier, finiſſant aux Meſſaliens. A la fin il met une expoſition de dogmes de l'égliſe catholique, & une deſcription des principaux points de ſa diſcipline, qui mérite d'être rapportée en cette hiſtoire.

XXVIII. Diſcipline de l'égliſe.

Premierement, dit-il, la virginité eſt gardée par pluſieurs perſonnes, & honorée ; enſuite le célibat, la continence, la viduité : puis le mariage, principalement s'il eſt unique. Toutefois il eſt permis à un homme de

ſe marier après la mort de ſa femme, & à une femme après la mort de ſon mari. La ſource de tous ces biens, eſt le ſacerdoce, qui ſe donne à des vierges pour la plûpart, ou à ceux qui ont vêcu dans le célibat, ou qui s'abſtiennent de leurs femmes, ou qui ſont veufs après un ſeul mariage. Mais celui qui s'eſt remarié, ne peut être reçu dans le ſacerdoce, ſoit dans l'ordre d'évêque, de prêtre, de diacre ou de ſoudiacre. Après le ſacerdoce, vient l'ordre des lecteurs, qui ſe prend de tous les états, de la virginité, du célibat, de la continence : de la viduité, du mariage, même en cas de néceſſité, de ceux qui ſe ſont remariez. Car le lecteur n'a point de part au ſacerdoce. Il y a auſſi des diaconeſſes établies pour le ſervice des femmes ſeules, à cauſe de la bienſéance dans le baptême & les autres occaſions ſemblables. Elles doivent être auſſi dans la continence, la viduité après un ſeul mariage, ou la virginité perpetuelle. Enſuite ſont les exorciſtes, les interpretes pour expliquer d'une langue en l'autre, ſoit les lectures, ſoit les ſermons. Reſtent les Copiates, qui enſeveliſſent les morts ; les portiers, & tout ce qui regarde le bon ordre de l'égliſe.

Les aſſemblées ordonnées par les apôtres, ſe tiennent le mercredi, le vendredi & le dimanche : en quelques lieux on s'aſſemble auſſi le ſamedi. Le mercredi & le vendredi on jeûne juſques à none, parce que le mercredi le Seigneur fut livré, & le vendredi il fut crucifié : notre jeûne eſt une reconnoiſſance qu'il a ſouffert pour nous, & une ſatisfaction pour nos péchez. Ce jeûne du mercredi & du vendredi juſques à none, s'obſerve toute l'année dans l'égliſe catholique, excepté les cinquante jours du temps paſchal, dans leſquels il eſt défendu de fléchir les genoux, ni de jeûner : en ce temps les aſſem-

blées du mercredi & du vendredi ſe tiennent le matin & non pas à none, comme le reſte de l'année: Le jour de l'Epiphanie, qui eſt la naiſſance du Sauveur, ſelon la chair, il n'eſt pas permis de jeûner, quoiqu'il arrive un mercredi ou un vendredi. Les Aſcetes obſervent volontairement le jeûne toute l'année, excepté le dimanche & le temps paſcal, & gardent toujours les veilles. L'égliſe catholique compte tous les dimanches pour des jours de joïe; elle s'aſſemble le matin & ne jeûne point. Elle obſerve les quarante jours avant les ſept jours de pâque dans les jeûnes continuels; mais elle ne jeûne pas les dimanches, même en carême. Quant aux ſix jours devant pâques, tous les peuples les paſſent en xerophagie, c'eſt-à-dire, en ne prenant que du pain, du ſel & de l'eau, & vers le ſoir. Les plus fervents ſont deux, trois ou quatre jours ſans manger, & quelques-uns toute la ſemaine juſques au dimanche matin au chant du cocq On veille pendant ces ſix jours, & on tient tous les jours l'aſſemblée; on la tient auſſi tout le carême depuis none juſques à vêpres. En quelques lieux on veille la nuit du jeudi au vendredi & du dimanche ſeulement. En quelques lieux on offre le ſacrifice le jeudi ſaint continuant la xerophagie: en d'autres on ne le célebre que la nuit du dimanche, enſorte que l'office finit au chant du cocq le jour de pâques. On célebre le baptême & les autres miſteres ſecrets, ſuivant la tradition de l'évangile & des apôtres.

On fait memoire des morts en les nommant par leur nom & célebrant les prieres & le ſacrifice. On obſerve aſſiduement dans l'égliſe les prieres du matin avec des cantiques de loüanges, & les prieres du ſoir avec des pſeaumes. Il y a des moines qui habitent dans les villes, il y en a qui demeurent dans les monaſteres éloignez. Il y

en a qui portent de longs cheveux par devotion ; mais cette pratique n'eſt pas conforme au précepte de S. Paul. Il y a pluſieurs autres dévotions particulieres obſervées dans l'égliſe, comme de s'abſtenir de la chair de toutes ſortes d'animaux, des œufs & du fromage. Quelques-uns ne s'abſtiennent que des animaux à quatre pieds, d'autres retranchent auſſi les oiſeaux, d'autres les poiſſons. D'autres s'abſtiennent même des œufs, d'autres du fromage: d'autres du pain même ou des fruits, ou de tout ce qui eſt cuit. Pluſieurs couchent à terre, pluſieurs vont nuds pieds. D'autres portent un ſac en ſecret & par pénitence ; mais il eſt indécent de le porter à découvert, ou d'avoir le cou chargé de chaînes, comme font quelques-uns. La plûpart s'abſtiennent du bain. Quelques-uns aïant renoncé au monde, ont inventé des métiers ſimples & faciles, pour éviter l'oiſiveté & n'être à charge à perſonne. La plûpart s'exercent continuellement à la pſalmodie, à la priere, à la lecture & à la récitation des ſaintes écritures.

L'égliſe catholique enſeigne à tout le monde le fruit de l'hoſpitalité, de l'aumône, & de toutes les œuvres de charité envers tout le monde. Elle s'abſtient de la communion de tous les hérétiques. Elle bannit la fornication, l'adultere, l'impudicité, l'idolâtrie, le meurtre & tous les crimes ; la magie, l'empoiſonnement, l'aſtrologie, les augures, les ſortileges, les enchantemens, les caracteres. Elle défend les théatres, les courſes des chevaux, les combats des bêtes, les ſpectacles de muſique : toute médiſance, toutes les querelles, les diſputes, les injures, les injuſtices, l'avarice, l'uſure. Elle n'approuve pas les gens d'affaires, mais elle les met au dernier rang de tous: elle ne reçoit les offrandes que de ceux qui vivent ſelon la juſtice. Telle étoit, ſelon S. Epiphane, la diſcipline de l'égliſe catholique. Il conclut le livre des héréſies,

en faisant les recommandations d'Anatolius, qui en avoit écrit les minutes en notes, & du diacre Hypatius, qui l'avoit mis au net en des cahiers.

XXIX. Question d'une ou de trois hypostases.

Le parti de Paulin d'Antioche fut alors relevé par des lettres de Rome, qui lui accordoient le titre d'évêque d'Antioche, & rejettoient S. Melece. Sur cela les sectateurs de Paulin s'adresserent au comte Terence, qui étoit alors à Antioche avec grande autorité, & qui avoit un grand zele pour l'église, & le prierent de travailler à réünir avec eux les sectateurs de S. Melece, qui étoit toujours en exil. S. Basile l'aïant appris, écrivit au comte Terence pour le prier de ne s'en point mêler. Je ne m'étonne pas, dit il, du procedé des Occidentaux : ils ignorent absolument ce qui se passe ici ; & ceux qui paroissent le sçavoir, leur en font un rapport plus passionné que véritable. Ils ignorent ou ils dissimulent la raison, pour laquelle le bienheureux évêque Athanase résolut d'écrire à Paulin, mais vous avez des gens qui peuvent vous raconter ce qui se passa entre les évêques sous l'empereur Jovien, & je vous prie de vous en instruire. Au reste, nous nous réjoüissons avec ceux qui ont reçu ces lettres de Rome ; & si elles contiennent quelque témoignage avantageux, nous souhaitons qu'il soit véritable. Mais cela ne pourra jamais nous persuader, de méconnoître Melece, ou de croire que les questions qui ont été la source de cette division soient peu importantes. Pour moi je ne crois pas devoir me relâcher, parce qu'un homme a reçu une lettre qui le rend fier : quand il viendroit du ciel, s'il ne marche selon la saine doctrine, je ne puis l'admettre à ma communion.

Basil. ep. 349. ad Terent.

Epist. 272. ad Melet.

Sup. l. XV. n. 55.

Epist. 349. A. 1129. B.

Considerez, je vous prie, que les Ariens n'ont point d'autre prétexte pour ne pas recevoir la doctrine de nos peres, que le mauvais sens qu'ils donnent au mot de consub-

ſtantiel, en diſant que nous reconnoiſſons le fils conſubſtantiel ſelon l'hypoſtaſe. Nous leur donnons priſe, ſi nous nous laiſſons entraîner à ceux qui tiennent à peu près le même langage, par ſimplicité plûtôt que par malice : car ils s'appliquent uniquement à calomnier notre doctrine, au lieu d'établir la leur. Et quelle matiere plus dangereuſe de calomnie, que de voir quelques-uns des nôtres dire, qu'il n'y a qu'une hypoſtaſe du Pere & du Fils & du S. Eſprit ? Ils ont beau ſoutenir expreſſément la diſtinction des perſonnes : Sabellius a dit la même choſe ; que Dieu eſt un en hypoſtaſe, mais que l'écriture lui fait faire differens perſonnages, ſelon les occaſions particulieres : le faiſant parler tantôt comme Pere, tantôt comme Fils, tantôt comme S. Eſprit. Si donc on voit auſſi des notres dire, que le Pere & le Fils & le S. Eſprit ſont un quant au ſujet, & trois quant aux perſonnes, ne paroîtront-ils pas prouver clairement ce qu'on dit de nous ? Au reſte, que l'hypoſtaſe & l'eſſence ne ſoient pas la même choſe ; il me ſemble que nos freres d'Occident l'ont fait voir eux-mêmes, puiſque la pauvreté de leur langue les a obligez à recevoir le mot grec *Ouſia*, afin de ſauver par la diſtinction des mots, la difference qui pourroit être dans le ſens. S. Baſile explique enſuite comment par ſubſtance, *Ouſia*, il entend ce qui eſt commun aux trois perſonnes, & par hypoſtaſe les proprietez de chacune ; & conclut en priant le comte Terence de laiſſer le ſoin de cette réunion aux prélats, particulierement aux exilez qui combattent pour la religion : où il marque S. Melece & S. Euſebe de Samoſate.

On voit par cette lettre de S. Baſile, ce qui éloignoit les Orientaux de communiquer avec Paulin ; & S. Jerôme nous montre dans une des ſiennes, ce qui faiſoit craindre aux Occidentaux la communion de Melece. Car

il

il fut inquieté de ce ſchiſme d'Antioche, juſques dans ſon deſert de Syrie. On lui demandoit pour qui il étoit, pour Vital ou pour Melece, ou pour Paulin. L'évêque des Ariens & les catholiques du parti de Melece, lui demandoient s'il tenoit trois hypoſtaſes dans la Trinité. Fatigué de ces queſtions, il écrivit au pape S. Damaſe en ces termes: Ne ſuivant autre chef que J. C. je ſuis attaché à la communion de votre ſainteté, c'eſt à dire de la chaire de Pierre. Je ſçai que l'égliſe a été bâtie ſur cette pierre: quiconque mange l'agneau hors de cette maiſon eſt profane: quiconque n'eſt pas dans l'arche de Noé, perit par le deluge. Ne pouvant pas toujours vous conſulter, je m'attache aux confeſſeurs Egyptiens vos confreres, comme une petite barque ſe met à l'abri des grands vaiſſeaux. Je ne connois point Vital, je rejette Melece, je ne ſçai qui eſt Paulin. Quiconque n'amaſſe pas avec vous, diſperſe: c'eſt-à-dire que, qui n'eſt pas pour J. C. eſt pour l'antechriſt. On me demande ſi j'admets trois hypoſtaſes: je demande ce que ces mots ſignifient: on me répond que ce ſont trois perſonnes ſubſiſtantes: je dis que je le crois ainſi; on dit qu'il ne ſuffit pas, & on veut que je diſe le mot d'hypoſtaſes. Je crains que par hypoſtaſe, on n'entende ſubſtance, parce que dans les écoles ſeculieres *hypoſtaſis*, ne ſignifie autre choſe qu'*Ouſia*. Ainſi je crains de reconnoître trois natures avec les Ariens; & plus on me preſſe ſur ce mot d'hypoſtaſe, plus je m'en défie. C'eſt pourquoi je vous conjure de m'autoriſer par vos lettres, à ne point dire ou à dire les hypoſtaſes. Je vous prie auſſi de me marquer avec qui je dois communiquer à Antioche. Car les Campenſes, joints avec les heretiques de Tarſe, ne cherchent qu'à s'autoriſer de votre communion, pour ſoutenir trois hypoſtaſes dans leur ancien ſens. Par les

Hier. ep. 57.

Matth. XVI.

Exod. XIII.

Sup. l. XVII. n. 3. *Campenſes*, S. Jerôme entend les ſectateurs de S. Melece, comme il a été dit ; & par les heretiques de Tarſe, il entend les diſciples de Silvain Demi-arien, qui en avoit été évêque : ou peut-être Diodore, qui l'étoit alors, après avoir été long-temps prêtre d'Antioche de la communion de S. Melece. S. Jerôme étoit prévenu contr'eux, par le prêtre Evagre & les autres de la communion de Paulin, à laquelle il fut toujours attaché. N'aïant point reçu de réponſe à cette lettre, il en écrivit une ſeconde

Ep. 58. à S. Damaſe où il dit : D'un côté les Ariens exercent leur fureur, ſoutenus par la puiſſance temporelle : d'un autre côté l'égliſe diviſée en trois partis me veut attirer : les moines qui m'environnent, uſent ſur moi de leur ancienne autorité. Je crie cependant : Si quelqu'un eſt joint à la chaire de Pierre, il eſt des miens. Melece, Vital & Paulin, diſent qu'ils ſont unis à vous. Je le pourrois croire, ſi un ſeul le diſoit : mais il y en a deux qui mentent, & peut-être tous les trois. C'eſt pourquoi je conjure votre ſainteté, de me marquer par vos lettres avec qui je dois communiquer en Syrie. Ne mépriſez pas une ame pour laquelle J. C. eſt mort. Ces lettres de ſaint Baſile & de S. Jerôme, font voir nettement le point de la difficulté d'une ou de trois hypoſtaſes. Les Orientaux craignoient de paroître Sabelliens, s'ils diſoient une hypoſtaſe, & trois perſonnes, *tria proſopa* : ils ne ſe contentoient pas de la diſtinction des perſonnes : ils vouloient que l'on reconnût, que chaque perſonne ſubſiſtoit dans une veritable hypoſtaſe : les Occidentaux n'oſoient dire trois hypoſtaſes, de peur de parler comme les Ariens, parce qu'ils rendoient en latin le mot d'hypoſtaſe par ſubſtance ; & le mot de perſonne, qui ne contentoit pas les Orientaux, leur paroiſſoit ſuffiſant, parce qu'ils n'en avoient pas de plus propre. S. Athanaſe avoit ſçû ſe

Baſil. ep. 64. p. 850. A.
Ep. 391. p. 1172. B.
Aug. v. Trin. c. 9.

mettre au deſſus des paroles, étant aſſuré du ſens: mais en ce temps-ci, les eſprits étoient éloignez & aigris; & c'eſt ce qui fit durer ſi long-temps le ſchiſme d'Antioche. *Greg. Naz. or. 21. p. 395. D.*

XXX.
Lettre de S. Baſile à S. Epiphane. *Baſ. ep. 325.*

Quoique S. Baſile fût entierement declaré pour S. Melece, il ne s'éloignoit pas de S. Epiphane; au contraire, il avoit pour lui un grand reſpect, & le regardoit en ſon temps comme un exemple rare de charité. Venant à la diviſion de l'égliſe d'Antioche, il rend ainſi compte du parti qu'il avoit pris: Comme le venerable Melece a été *p. 1100. B.* le premier à combattre pour la verité du temps de Conſtantius, & que mon égliſe étoit en commun avec lui: je ſuis demeuré dans ſa communion; & j'eſpere y demeurer avec la grace de Dieu. Car le bienheureux pape Athanaſe étant venu d'Alexandrie, étoit tout reſolu d'entrer dans ſa communion, ſi par un conſeil malicieux on ne lui eût fait remettre cette réünion à un autre temps, & ce fut grand dommage. Pour ceux qui ſont venus les derniers, nous n'en avons encore admis aucun à notre communion: non que nous les jugions indignes, mais parce que nous n'avons aucun ſujet de condamner Melece. Ce n'eſt pas que nous n'aïons oüi dire beaucoup de choſes contr'eux: mais nous ne nous y ſommes par arrêtez, parce que nous n'avons pas oüi les deux parties en preſence; ſuivant ce qui eſt écrit: Notre loi juge-t'elle un homme ſans l'entendre? Il ſeroit *Jo. VII. 51.* digne de votre conduite pacifique, mon très-venerable frere, non de réünir d'un côté, & ſeparer de l'autre, mais de ramener ceux qui ſont ſeparez à ceux qui étoient déja réünis. Au reſte, j'ai été extrêmement conſolé, de ce que vous avez écrit ſuivant la bonne & exacte théologie: qu'il eſt neceſſaire de confeſſer trois hypoſtaſes. Enſeignez-le donc auſſi à nos freres d'Antioche: mais ſans doute, vous leur avez déja enſeigné, car vous n'ê-

tes pas entré dans leur communion, ſans vous être aſſuré d'eux principalement ſur ce point. Par ces freres d'Antioche, venus les derniers, ſaint Baſile entend Paulin, & peut-être Vital.

Epiph. expoſ. fidei n. 13.

Il répond enſuite à S. Epiphane, au ſujet d'un certain peuple, dont il lui avoit écrit, apparemment pour en parler dans ſon traité des hereſies, où en effet il en dit un mot. C'étoit les Mages ou Majouſes, comme on les nomme encore en Levant. Nous en avons un grand nombre, dit S. Baſile, diſperſez dans tout notre païs, qui ſont venus autrefois d'auprès de Babylone. Ils ont des mœurs particulieres, & vivent ſeparez des autres hommes. Le démon les tient ſous une telle captivité, qu'il eſt impoſſible de leur parler. Car ils n'ont ni livres ni docteurs, mais ils ſe nourriſſent dans une coûtume ſans raiſon, qu'ils conſervent de pere en fils. Ce que tout le monde voit, c'eſt qu'ils ont horreur de tuer les animaux, les faiſant tuer pour leur uſage par les mains des autres. Leurs mariages ſont contraires aux bonnes mœurs. Ils tiennent pour dieu le feu, & tout ce qui lui reſſemble. Ils ne nous ont point dit juſques à preſent qu'ils deſcendent d'Abraham, mais ils comptent un certain Zarnoïia pour auteur de leur nation. C'eſt pourquoi je ne puis vous en dire davantage. Les voïageurs modernes nous apprennent qu'il y a encore de ces adorateurs de feu dans la Perſe, qui nomment Zerdouſt leur legiſlateur. On les appelle Gaures ou Parſis.

Piet. Val. lett. 18. *dec.* 1617.

XXXI. Saint Baſile ſe plaint des Occidentaux.

S. Baſile ne put ſouffrir les mauvaiſes impreſſions que l'on avoit données au pape contre S. Melece, & contre S. Euſebe de Samoſate. Voici comme il en écrivoit à Pierre d'Alexandrie, qui étoit encore à Rome : J'ai bien de la douleur que notre frere Dorothée ne vous ait pas parlé avec toute la moderation convenable. Il m'a

Epiſt. 321. *p.* 1094. *C.*

raconté à ſon retour les entretiens qu'il avoit eus avec vous en preſence du très-venerable évêque Damaſe; & il m'a affligé en diſant que l'on met au nombres des Ariens nos très-ſaints confreres Melece & Euſebe. Quand il n'y auroit pas d'autre preuve de la pureté de leur foi, la guerre que leur font les Ariens en eſt une ſuffiſante pour ceux qui jugent équitablement; & vous devez être encore plus unis de charité avec eux, vous qui ſouffrez comme eux pour J. C. Soïez perſuadé qu'il n'y a aucun mot de la foi orthodoxe, qu'ils n'aïent enſeigné avec une entiere liberté en notre preſence: Dieu en eſt témoin; & que nous n'aurions pas été un moment dans leur communion, ſi nous ne les avions vû marcher droit dans la foi.

Il s'en plaint encore plus fortement à S. Euſebe de Samoſate, lui écrivant pendant ſon exil: Vous pouvez compter, dit-il, que vous avez parlé aux Occidentaux, aïant oüi le recit de notre frere Dorothée. Quelles lettres faudra-t'il lui donner à ſon retour? Pour moi, ce mot de Diomede me vient en l'eſprit: Tu ne devois pas prier Achille, il eſt trop fier. En effet les gens glorieux, quand on les flatte, n'en deviennent que plus inſolens. Si le Seigneur s'appaiſe envers nous, de quel autre ſupport avons-nous beſoin? Si ſa colere continuë, quel ſecours pouvons-nous attendre du faſte d'Occident? Ils ſont prevenus de faux ſoupçons, & font maintenant ce qu'ils ont fait touchant Marcel. Ils s'irritent contre ceux qui leur diſent la verité, & ils affermiſſent l'hereſie. Pour moi je voudrois écrire à leur chef ſans forme de lettre generale; & ſans entrer dans les affaires de l'égliſe, lui marquer ſeulement, qu'ils ne ſçavent point la verité de ce qui ſe paſſe parmi nous, ni ne prennent le chemin de s'en inſtruire; qu'il ne faut pas inſulter à ceux qui

Ep. 10. p. 793. C.

Id. IX. v. 694.

ſont abattus par la tentation, ni prendre pour dignité l'orgueïl : peché capable tout ſeul de nous rendre ennemis de Dieu. Ce que S. Baſile dit ici que les Occidentaux affermiſſent l'héreſie, ne peut marquer aucun ſoupçon de leur doctrine : il a ſouvent rendu témoignage à la pureté de leur foi : il veut dire ſeulement que leurs preventions contre les défenſeurs de la foi catholique, comme S. Melece & S. Euſebe, donnoient un grand avantage aux héretiques ; & l'ignorance, dont il les accuſe, n'eſt que l'ignorance des faits, & de ce qui ſe paſſoit en Orient. Ce qu'il dit de dur contre le pape, ne regarde que la perſonne de S. Damaſe, qu'il ne connoiſſoit que de loin : pour l'autorité du S. ſiege & la neceſſité d'y avoir recours, il la marque aſſez dans ſes lettres à S. Athanaſe & aux occidentaux.

Sup. l. XVI, *n.* 19. XV. *n.* 1.

XXXII. Perſecution en Cappadoce par Demoſthene.

Dans la même lettre à S. Euſebe de Samoſate, S. Baſile ſe plaint de pluſieurs évêques indignes, établis par la faction des Ariens : ce qu'il faut reprendre d'un peu plus haut. Demoſthene vicaire du préfet du prétoire, protegeoit les héretiques : il étoit Chrétien ; mais très-mal inſtruit, tant de la doctrine que de la diſcipline, & pretendoit regler ſouverainement toutes les affaires de l'égliſe. Il fit aſſembler au milieu de l'hyver un concile d'héretiques à Ancyre, métropole de Galatie : Hypſius ſucceſſeur d'Athanaſe y fut dépoſé, & on mit à ſa place Ecdicius, qui embraſſa auſſi-tôt la communion de Baſilique évêque de Gangres en Paphlagonie, Arien declaré. Demoſthene entreprit enſuite ſaint Gregoire de Nyſſe, frere de S. Baſile ; & donna ordre qu'on le lui amenât priſonnier, ſous prétexte de quelque argent de ſon égliſe, qu'on l'accuſoit d'avoir détourné ; mais il montroit l'emploi que ſon predeceſſeur en avoit fait, & les évêques de la province témoignoient que les treſo-

Ep. 10. *p.* 794. *D.* *Ep.* 264. *p.* 1036. *D.*

Ep. 10. *p.* 794. *D.* *Ep.* 73. *p.* 870. *D.* *Ep.* 72. *p.* 867. *Ep.* 264.

riers de l'égliſe étoient prêts d'en répondre. S. Gregoire de Nyſſe ne fut pas pris, & abandonna le païs : on mit à ſa place un miſerable eſclave, auſſi corrompu dans la foi que ceux qui l'ordonnerent. S. Gregoire de Nazianze écrivit pluſieurs lettres de ſa retraite de Seleucie à S. Gregoire de Nyſſe, pour le conſoler pendant cette perſecution, qui fut le plus bel endroit de ſa vie. Car les égliſes voiſines l'appelloient pour les pacifier & les regler.

Ap. Baſil. ep. 385.

Greg. ep. 142. 34. 35. 36.

Demoſthene vint enſuite à Ceſarée, où il ſoumit tous les eccleſiaſtiques aux charges publiques, malgré leurs privileges. Puis il paſſa à Sebaſte, où il traita de même ceux qui étoient de la communion de ſaint Baſile. On exerça de grandes violences contr'eux, & un de ce clergé nommé Aſclepius fut battu ſi outrageuſement qu'il en mourut. Demoſthene indiqua enſuite à Nyſſe un concile d'évêques Ariens de Galatie & de Pont ; de Nyſſe, ils allerent à Sebaſte, pour s'unir à Euſtathe, qui les y avoit invitez par une députation ſolemnelle, & qui les reçut avec tous les honneurs poſſibles : ils y tinrent l'aſſemblée, ils prêcherent, ils offrirent le ſaint ſacrifice, & diſtribuerent l'euchariſtie : enfin Euſtathe leur donna toutes les marques de communion, ſans pouvoir obtenir qu'ils le reconnuſſent pour évêque, parce qu'il avoit été dépoſé par les chefs du parti au concile de C. P. en 360. Demoſthene troubla auſſi l'égliſe de Doares bourgade de la Cappadoce, autoriſant les Ariens à y mettre pour évêque un eſclave fugitif ; & cela par les intrigues d'une femme ſans religion.

Ep. 264. p. 1037. A.

Ep. 405. ad Amphil.

Ep. 264.

Ep. 85. ap. Patroph.

Ep. 72. ad Evaſ.

Ep. 82. p. 931. A.

Ep. 10. p. 795. A.

Ep. 295. ad Amphil.

Cependanr Theodore évêque de Nicopolis étoit mort, & Demoſthene avoit eſſaïé de perſuader à cette égliſe de recevoir un évêque de la main d'Euſtathe : mais elle le refuſa courageuſement. Les évêques Ariens qu'il avoit aſſemblez à Nyſſe, entreprirent avec Euſtathe de

Epiſt. 264. p. 1037. C.

renverſer la foi catholique à Nicopolis, & n'y réüſſirent
Ep. 10. p. 795. A. pas mieux. Mais ils gagnerent Fronton prêtre de cette ville, qui avoit toujours paru pur dans ſa foi & pieux dans ſes mœurs : il trahit alors la verité qu'il avoit ſoutenuë auparavant, & ſe livra aux Ariens, pour être évêque
Ep. 191. de Nicopolis. Auſſi-tôt il devint l'horreur de toute l'Armenie; & le bruit de ſa chute ſe répandit promptement dans les provinces voiſines. Le peuple de Nicopolis l'abandonna, & alla tenir les aſſemblées en pleine campagne : il n'y eut qu'un ou deux eccleſiaſtiques, qui demeurerent dans l'égliſe avec Fronton. Pour retenir le peuple, il promit de ne ſe point ſeparer de la foi catholique. Quelques-uns en furent ébranlez, & quelques eccleſiaſtiques en écrivirent à S. Baſile. Il les exhorta à ſouffrir ce commencement de perſecution, ſe ſouvenant qu'ils étoient les en-
Ep. 192. p. 976. D. fans des confeſſeurs & des martyrs; il leur recommande ſur tout de ne ſe fier aucunement aux paroles de Fronton, & declare qu'on ne peut le reconnoître pour évêque, ni pour clercs ceux qu'il a ordonnez. Cette perſe-
Ep. 199. cution devint enſuite furieuſe. Car le peuple fut diſſipé, le clergé mis en fuite, les maiſons pillées, la ville renduë deſerte, tout le païs ruiné : il y eut même des perſonnes qui ſouffrirent des coups & d'autres outrages. S. Baſile ſollicitoit les magiſtrats preſens, & écrivoit aux amis qu'il avoit à la cour, pour reprimer ces déſordres.

XXXIII. Tranſlation d'Euphronius de Colonie.

Pemenius évêque de Satale étant venu à Nicopolis conſoler cette égliſe affligée, ne trouva point de meilleur moïen de la ſoutenir que de lui donner un évê-
Sup. l. XVI. n. 41. que catholique ; & propoſa d'y transferer Euphronius natif de Nicopolis même, & alors évêque de Colonie, petite ville dans l'extrémité de l'Armenie. Cette tranſla-
Ep. 193. tion, quoique contraire aux canons, fut approuvée par tous les évêques & par les magiſtrats de Nicopolis, &

Pemenius

Pemenius en preſſa l'execution, pour ne pas donner aux heretiques le loiſir de l'empêcher. S. Baſile approuva ſa conduite, & en écrivit au clergé de Nicopolis en ces termes : Quand les ſaints agiſſent ſans avoir aucun motif humain devant les yeux, ni ſe propoſer aucun interêt particulier, mais ſeulement le bon plaiſir de Dieu ; il eſt clair que c'eſt lui qui conduit leur cœur. Et lorſque des hommes ſpirituels ouvrent un avis, & que le peuple fidele le ſuit d'un commun conſentement, qui peut douter qu'il ne vienne de N. S. Il en écrivit auſſi aux magiſtrats de Nicopolis ; & commence ſa lettre par ces paroles : La diſpoſition des égliſes ſe fait par ceux à qui leur gouvernement eſt confié ; mais elle eſt confirmée par les peuples. *Id. ep. 193.* *Ep. 194.*

L'égliſe de Colonie ne pouvoit ſe reſoudre à perdre ſon paſteur ; & quelques-uns menaçoient de ſe ſéparer de l'égliſe, & de porter cette affaire aux tribunaux ſeculiers. Ils en écrivirent à S. Baſile, qui blâma ceux qui faiſoient de telles menaces, loüant au reſte le zele qu'ils témoignoient pour leur évêque : pourvû qu'il fût moderé, & qu'il ne s'oppoſât pas à ce que les évêques avoient fait par l'ordre de Dieu, pour le bien commun de la province. Il promet qu'Euphronius ne les abandonnera pas, & qu'en gouvernant l'égliſe de Nicopolis, il continuera de prendre ſoin de la leur : il ſoutient même que cette tranſlation leur eſt avantageuſe, parce que ſi Nicopolis étoit au pouvoir des ennemis de l'égliſe, Colonie ne ſe pourroit ſoutenir. En même temps il exhortoit le clergé de Nicopolis à ne pas s'offenſer de l'oppoſition des fideles de Colonie : parce que les plus petits ſe croïent aiſément mépriſez ; & que le dépit les pourroit porter à des extremitez, que le malheur du temps rendroit dangereuſes. C'eſt ainſi que ſaint Baſile autoriſa la tranſlation d'Euphronius. *Ep. 291. 290.* *Ep. 193. p. 978. B.*

XXXIV. Apologie de S. Basile contre Eustathe.

Sup. l. XVI. n. 46.

Il y avoit déja trois ans que S. Basile souffroit les calomnies qu'Eustathe de Sebaste répandoit contre lui, sans se défendre que par le silence, & par quelques lettres particulieres à ses amis. Enfin il crut qu'il étoit temps de parler & de se justifier publiquement. Ses ennemis loin de s'appaiser, ne faisoient que s'irriter de plus en plus contre lui, & ne cessoient de le diffamer : quand il avoit détruit une de leurs calomnies, ils en inventoient une autre, pour ne pas paroître le haïr sans sujet. Ils l'accusoient faussement, tantôt de croire trois dieux, tantôt de ne croire qu'une personne ; puis ils reprenoient ce qu'il disoit effectivement avec l'église catholique, qu'il y a en Dieu trois hypostases, & une bonté, une puissance, une divinité. Leur exterieur de pieté donnoit créance à leurs calomnies, & l'on attribuoit son silence à la foiblesse de sa cause. Il se voïoit fameux malgré lui, mais en mauvaise part, & étoit odieux aux gens de bien prévenus par ses adversaires. Il crut donc devoir enfin parler, & se prévaloir des mauvaises démarches qu'ils venoient de faire, en se joignant aux Ariens & au vicaire Demosthene, & il commença à écrire contre Eustathe environ l'an 376 Il publia une apologie adressée à tous les fideles, qui se trouve entre ses lettres. Il dit qu'au commencement de sa conversion aïant vû les solitaires d'Egypte, & étant touché de leur exemple, il souhaita de les imiter : & trouvant en son païs des gens qui leur ressembloient à l'exterieur par la pauvreté de leurs habits, c'étoit Eustathe & ses disciples, il en conçut une haute opinion, & crut avantageux de s'attacher à eux ; malgré tout ce qu'on lui disoit pour l'en détourner, & qu'il prenoit pour des médisances. Quand il fut évêque, il commença à s'appercevoir de leurs artifices, par les espions qu'ils lui donnerent, sous prétexte de le

Ep. 79. p. 893. B. Ep. 80. p. 900. C.

Ep. 345. p. 1121. C.

Ep. 73. p. 869. D.

Ep. 79. p. 894. C.

ſervir dans ſes fonctions : en ſorte qu'il en vint à ſe défier preſque de tout le monde. Ils l'attaquerent ſur la foi juſques à deux fois : mais ils le trouverent toujours ferme dans la doctrine qu'il avoit appriſe dès l'enfance, & reçuë de ſa mere & de ſon aïeule Macrine ; & il les défie de lui montrer qu'il ait jamais varié, ni qu'il ait enſeigné aucune erreur, ſoit dans ſes écrits, ſoit dans ſes diſcours publics ou particuliers. AN. 376.

Le capital de l'accuſation étoit qu'Apollinaire avoit enſeigné en Syrie une mauvaiſe doctrine, & que S. Baſile lui avoit écrit une lettre il y avoit plus de vingt ans. Par conſequent diſoit Euſtathe, vous êtes dans ſa communion & complice de ſon crime. Comment ſçavez-vous, répond ſaint Baſile, que cette lettre eſt de moi ? quand elle en ſeroit, d'où paroît-il que cet écrit qui vous eſt maintenant tombé entre les mains, ſoit du même temps que ma lettre, & de celle à qui elle eſt adreſſée ? quelle preuve y a-t'il que je ſois dans ſes ſentimens ? Interrogez-vous vous-même combien de fois m'êtes vous venu voir dans ma retraite, ſur le fleuve Iris, en preſence de mon frere Gregoire ? combien de jours avons-nous paſſez chez ma mere, nous entretenant jour & nuit en bonne amitié ? & quand nous allâmes enſemble voir le bienheureux Silvain de Tarſe, ne parlâmes nous pas de cette matiere pendant tout le voïage ? A Euſinoé, quand vous m'appellâtes étant prêt à partir pour Lampſaque avec pluſieurs évêques, ne parla-t'on pas de la foi ? vos écrivains en notes n'étoient-ils pas toujours auprès de moi, pour écrire ce que je leur dictois contre l'hereſie ? les plus fideles de vos diſciples n'étoient-ils pas toujours avec moi ? Quand je viſitois les monaſteres de nos freres, & que je paſſois avec eux les nuits en prieres, nous entretenant p. 896. B.

continuellement des choſes de Dieu ſans diſputer : ne montrois-je pas nettement mes ſentimens ? comment une ſi longue experience n'a-telle pas prévalu ſur un ſoupçon ſi leger ? N'ai-je pas toujours tenu le même langage ? Si ce n'eſt qu'avec le temps j'aïe ajouté quelque choſe à mes connoiſſances imparfaites. D'ailleurs
p. 897. C. chacun doit répondre pour ſoi. Je ne ſuis ni le maître ni le diſciple d'Apollinaire : & ſi l'on répondoit pour un autre, il ſeroit plus juſte d'imputer la doctrine d'Arius à ſes diſciples, & la doctrine d'Aëtius à ſon maî-
Ep. 82. p. 910. B. tre. C'eſt qu'Euſtathe, comme S. Baſile explique ail-
Ep. 74 p. 875. A. leurs, avoit été diſciple d'Arius, & des plus fideles, lors
p. 898. D. qu'Arius étoit le plus en credit à Alexandrie ; & depuis il avoit été le maître d'Aëtius. S. Baſile découvre enfin la veritable cauſe de la rupture. C'eſt, dit-il, que ces honnêtes gens croïent que notre communion leur eſt un obſtacle, pour reprendre leur puiſſance : à cauſe de la confeſſion de foi que nous leur avons fait ſouſcrire, & qui leur pourroit nuire auprès de ceux qui ſont maintenant en autorité : c'eſt-à-dire, des Ariens ; & il parle de ce qui s'étoit paſſé entre lui & Euſtathe à Nicopolis
Sup. l. XVI. n. 45. 46. trois ans auparavant. Telle eſt l'apologie de S. Baſile ;
Ep. 345. 1123. A. à laquelle il renvoïe le prêtre Genethlius, lui écrivant ſur le même ſujet.

Ep. 73. Il écrivit auſſi aux moines qui étoient ſous ſa conduite, inſiſtant ſur les variations d'Euſtathe, qui s'attachoit
p. 870. C. toujours aux plus puiſſans. Ceux, dit-il, qui ont écrit ces lettres fameuſes contre Eudoxe & tout ſon parti, & qui les ont envoïées à toutes les égliſes, exhortant à fuir leur communion & proteſtant contre les ſentences par leſquelles ils étoient dépoſez, comme portées par
Sup l. XIV. n. 22. des heretiques : il parle de ce qui s'étoit paſſé à C. P. en 360. ceux-là mêmes, continuë t'il, ſont maintenant avec

eux. Ils ne le peuvent nier, puiſqu'ils ont embraſſé leur communion à Ancyre. Il parle du concile aſſemblé par Demoſthene. Demandez leur, ajoute-t'il, ſi Baſile qui communique avec Ecdicius, eſt maintenant orthodoxe. Pourquoi donc en revenant de Dardanie, renverſerent-ils ſes autels pour dreſſer les leurs ? & pourquoi parcourent-ils encore les égliſes d'Amaſée & de Zele, pour y ordonner de leur autorité des prêtres & des diacres ? S'ils communiquent avec eux comme orthodoxes, pourquoi les pourſuivent ils comme heretiques ? Enfin il exhorte ſes moines à ſe tenir en repos ſans entrer dans ces diſputes, ni ſe laiſſer prevenir contre perſonne. AN. 376. *V. ep. 72. p. 867.*

Il écrivit à l'égliſe d'Evaiſe une lettre, où il dit qu'il n'y avoit pas encore tout-à-fait dix-ſept ans depuis le concile de C. P. & comme il avoit été tenu au commencement de l'an 360. cette datte marque la fin de l'an 376. La lettre finit ainſi : Demeurez dans la foi : conſiderez tout le monde, & voïez combien eſt petite cette partie malade. Tout le reſte de l'égliſe, qui a reçu l'évangile depuis une extrêmité juſques à l'autre, conſerve la doctrine ſaine & incorruptible. Il parle ainſi ſous Valens, lorſque l'Arianiſme triomphoit en Orient. On rapporte au même ſujet, c'eſt à dire, aux calomnies d'Euſtathe, une homelie de S. Baſile, contre ceux qui l'accuſoient d'admettre trois dieux. Il n'y parle point contre ſes calomniateurs : il ſe contente d'abord de ſe plaindre en general fort tendrement, que la charité & l'union ne regnent plus dans l'égliſe comme autrefois. Enſuite il explique ſa doctrine, & après avoir proteſté contre cette calomnie de trois dieux, il ajoute : Si c'eſt parce que je ne rejette pas le S. Eſprit, & que je ne le mets pas au rang des créatures, que je ſouffre cette calomnie, ne me faites point dire ce que je ne dis pas ; dites nettement que c'eſt moi qui anathématiſe ceux qui diſent que le

Ep. 72. p. 866. D.

p. 868. D.

Homil. 29. p. 620.

p. 622. I.

S. Esprit est créature. Je crois cette accusation : je m'expose pour ce sujet au feu, au tranchant des épées, aux rouës, aux tourmens : je les recevrai avec la même assurance que les martyrs qui reposent ici. Il parloit à une fête de martyrs dans une assemblée d'évêques.

XXXV. Concile de Gangres.

L'hypocrisie d'Eustathe fut enfin reconnuë & condamnée au concile de Gangres, dont on ne sçait pas le temps : mais comme S. Basile n'en parle point, il est vraisemblable qu'il ne fut tenu qu'après toutes ces lettres sur la fin du regne de Valens, & peut-être après la mort d'Eustathe : car ce concile est plûtôt contre ses disciples que contre lui-même ; & S. Epiphane dans son livre des heresies écrit vers l'an 376. parle d'Eustathe comme d'un mort. Ce concile fut assemblé dans la ville de Gangres, métropole de la Paphlagonie, & nous en avons vingt canons, avec une lettre synodique, adressée aux évêques d'Armenie, qui contient en abregé les causes du concile exprimées plus distinctement dans les canons, & attribuë nommément ces abus aux disciples d'Eusta-

Soc. II. c. 42. Soz. IV. c. 24. Libell. Synod. tom. 2. conc. p. 414. Soz. II. c. 14. p. 424. B.

Can. 1. the. Les canons condamnent d'anatheme, premiere-
c. 4. ment ceux qui blâment le mariage, & qui disent qu'une
c. 9. femme vivant avec son mari ne peut être sauvée. Ceux qui se separent d'un prêtre qui a été marié, & ne veu-
c. 10. lent pas participer à l'oblation qu'il a celebrée. Ceux qui embrassent la virginité ou la continence, non pour la beauté de la vertu, mais pour l'horreur du mariage, ou
c. 14. qui insultent aux gens mariez. Les femmes qui aban-
c. 15. donnent leurs maris par aversion pour le mariage. Les parens qui abandonnent leurs enfans sous prétexte de vie ascetique ; sans prendre soin de leur nourriture, ou de
c. 16. leur conversion à la foi. Les enfans qui sous le même prétexte de pieté, quittent leurs parens sans leur rendre
c. 3. l'honneur qu'ils doivent. Ceux qui enseignent aux esclaves à quitter leurs maîtres & se retirer du service,

ſous prétexte de pieté. Le concile défend auſſi de condamner ceux qui mangent de la chair : pourvû qu'ils s'abſtiennent du ſang, des viandes étouffées & immolées: ſuivant la pratique qui s'obſervoit encore. De jeûner le Dimanche, ou de mépriſer les jeûnes de l'égliſe qui viennent de la tradition : de mépriſer la maiſon de Dieu & les aſſemblées qui s'y font : de tenir des aſſemblées particulieres pour y faire les fonctions eccleſiaſtiques, ſans la preſence d'un prêtre & le conſentement de l'évêque. De prendre à ſon profit les oblations faites à l'égliſe, ou en diſpoſer ſans le conſentement de l'évêque, & de ceux qu'il en a chargez. De mépriſer les agapes ou repas de charité, qui ſe faiſoient en l'honneur de Dieu. De blâmer les mémoires des martyrs, les aſſemblées qui s'y tenoient, & les offices qui s'y celebroient. Enfin le concile condamne les hommes, qui ſous prétexte de vie aſcetique, portoient un habit ſingulier, & condamnoient ceux qui portoient des habits ordinaires : les femmes, qui ſous le même prétexte, s'habilloient en hommes, ou ſe coupoient les cheveux. L'égliſe a approuvé depuis, que les religieuſes coupaſſent leurs cheveux, & les uſages ont varié ſelon les païs & les temps ſur ces choſes indifferentes: mais la vanité & l'affectation opiniâtre ont toujours été condamnées.

c. 2. *Sup. l. 1. n. 32.* *c. 18.* *c. 19.* *c. 5.* *c. 6.* *c. 7. 8.* *c. 11.* *c. 20.* *c. 12.* *c. 13.* *c. 17.*

Après ces vingt canons, le concile ajoute : Nous ordonnons ceci, non pour retrancher de l'égliſe ceux qui veulent s'exercer à la piété, ſelon les écritures : mais ceux à qui ces exercices ſont une occaſion de s'élever avec arrogance au-deſſus de la vie plus ſimple ; & d'introduire des nouveautez contre l'écriture & les canons. Nous admirons donc la virginité, nous approuvons la continence & la ſéparation du monde, pourvû que l'humilité & la modeſtie les accompagnent. Mais nous

c. 21.

honorons le mariage, & nous ne mépriſons pas la richeſſe accompagnée de juſtice & de liberalité. Nous loüons la ſimplicité des habits, qui ſont pour le ſeul beſoin du corps ; & nous n'y approuvons ni la moleſſe ni la curioſité. Nous honorons les maiſons de Dieu, & les aſſemblées qui s'y font, ſans toutefois renfermer la pieté dans les murailles : nous loüions auſſi les grandes liberalitez, que les freres font aux pauvres par le miniſtere de l'égliſe. En un mot, nous ſouhaitons que l'on y pratique tout ce que nous avons appris par les divines écritures, & par les traditions apoſtoliques. Ainſi parloient les peres du concile de Gangres.

XXXVI. Les Gots deviennent Ariens.

Sup. l. XVI. *n.* 42. *Amm.* 3. 4. XXXI.

Les Goths qui avoient perſecuté les Chrétiens, en furent punis par les Huns, qui aïant paſſé les palus Meotides, les attaquerent & les défirent. Une partie des Goths ſurnommez Tervinges, envoïa demander à l'empereur Valens la permiſſion de paſſer le Danube, & de s'établir dans la Thrace, à condition de ſervir dans les armées Romaines : le chef de l'ambaſſade fut l'évêque Ulfila, qui étoit d'une très-grande autorité parmi les Goths, aïant beaucoup travaillé à les humaniſer & à les inſtruire dans la religion, & beaucoup ſouffert de la part de ceux qui étoient encore païens. Etant venu à C. P à l'occaſion de cette ambaſſade, il confera avec les chefs des Ariens : & ſoit qu'il eſperât de réüſſir en ſa négociation par leur crédit, ſoit qu'il ſe laiſſât effectivement perſuader, il embraſſa leur parti, & fut cauſe que les Goths s'engagerent auſſi dans l'Arianiſme, & le porterent enſuite dans tout l'Occident. Juſques-là ils avoient ſuivi la doctrine apoſtolique qu'ils avoient reçuë d'abord : & alors même ils ne la quitterent pas entierement. Car ceux qui les ſéduiſirent leur firent paſſer les differends des catholiques & des Ariens pour des diſputes

Sozom. VI. *c.* 37.

Theod. IV. *c. ult.*

de

de mots qui n'alteroient point le fonds de la doctrine. Ainſi du temps de Theodoret, les Goths diſoient bien que le Pere étoit plus grand que Fils ; mais ils ne diſoient pas encore que le fils fuſt créature, quoiqu'ils communiquaſſent avec ceux qui le diſoient. Ce fut Ulfila qui donna aux Goths l'uſage des lettres, par des caracteres formez ſur les Grecs, & il traduiſit en leur langue l'écriture ſainte : nous en avons encore les évangiles imprimez, où l'on voit quelle étoit alors la langue des peuples Germaniques. On dit qu'Ulfila n'avoit pas traduit les livres des rois, de peur que les guerres, dont ils ſont remplis, ne ſemblaſſent autoriſer l'inclination aux armes, qui n'étoit que trop violente chez les Goths. Il y avoit auſſi chez les Goths des audiens. Car leur chef aïant été relegué en Scythie, travailla à la converſion des barbares, & établit juſques chez les Goths des monaſteres, où la pureté des mœurs étoit grande ; & ce qu'il y avoit de plus mauvais, étoit l'opiniâtreté dans leur ſchiſme. La plûpart furent chaſſez d'entre les Goths avec les catholiques dans la perſécution de l'an 372.

AN. 378.

Socr. IV. c. 33. Valeſr. de divin. Offi. c. 7.

Philoſt. II. c. 5.

Epiph. har. 70. n. 14. 15.

Sup. liv. X. n. 44.

Sup. liv. XVI. n. 42.

XXXVII. Mort de l'empereur Valens.

L'ambaſſade que conduiſoit Ulfila eut ſon effet ; & l'empereur Valens accorda aux Goths la permiſſion de s'établir dans la Thrace. Mais quoiqu'ils euſſent été reçus comme amis, ils furent maltraitez par les officiers Romains, qui par avarice les laiſſerent manquer de vivres ; & craignant leur déſeſpoir, en firent tuer quelques-uns. Ainſi tous les barbares ſe réünirent, & commencerent à piller la Thrace l'an 377. ſous le conſulat de Gratien & de Merobaude. Valens en apprit la nouvelle à Antioche ; & aïant promptement conclu la paix avec les Perſes, il réſolut de marcher à C. P. où il arriva en effet l'année ſuivante 378. le trentiéme de Mai: autrement le troiſiéme des calendes de Juin, ſous le

Idac. Faſt. an. 377.

Id. an. 378.

AN. 378.
Soer IV. *c.* 35.
Ruff. II. *c.* 13.

consulat de Valens même, & le second de Valentinien. En partant d'Antioche, il donna ordre de cesser la persecution contre les catholiques, & de rappeller les évêques & les prêtres exilez, & les moines condamnez aux mines. Alors les catholiques se releverent par toutes les villes, mais particulierement à Alexandrie. Pierre y retourna avec les lettres du pape Damase qui autorisoient son élection. On lui remit les églises, & on chassa l'usurpateur Lucius qui se retira à C. P. esperant que Valens le rétabliroit : mais il avoit des affaires plus importantes.

Hier. Chr. an. 379.
Sozom. VI. *c.* 39.

Il avoit envoïé devant Trajan & Profuturus avec des troupes pour s'opposer aux barbares. Il y eut divers combats, & les Romains eurent quelque desavantage. Valens étant arrivé à C. P. ôta le commandement à Trajan, & lui fit de grands reproches, l'accusant même de lâcheté : mais Trajan lui répondit : Ce n'est pas moi, Seigneur, qui ai été vaincu, c'est vous qui avez abandonné la victoire, en vous armant contre Dieu, & procurant aux barbares sa protection. Ne sçavez-vous pas qui sont ceux que vous avez chassez des églises, & ceux à qui vous les avez livrées ? Arinthée & Victor, tous deux capitaines illustres, appuïerent ce discours. Arinthée avoit été consul l'an 372. Il étoit homme de guerre, & avoit remporté des avantages contre les Perses : mais d'ailleurs zelé pour la religion chrétienne & pour l'église catholique. Il mourut peu de temps après aïant été baptisé à la mort, & S. Basile pour qui il avoit eu beaucoup d'amitié, écrivit des lettres de consolation à sa veuve. Nous avons aussi deux lettres de S. Basile à Trajan, qui marquent l'amitié qui étoit entr'eux. Sa femme Candide vêcut dans une grande pieté, & éleva sa fille dans l'amour de la virginité & de la mortification. Le comte

Theod. IV. *c.* 33.
Amm. l. XXVII. *c. ult.*
Basil. ep. 380. *p. Ad Arinth. ep.* 186. 202. *ad uxor. Ar.*
ep. 376. 377. *Pall. Lauf. c.* 145.

Terence auſſi ami de S. Baſile, avoit témoigné quelque-temps auparavant la même generoſité. Car comme il étoit revenu d'Armenie, après avoir remporté des victoires: Valens lui ordonna de demander ce qu'il voudroit. Terence lui préſenta une requête, où il lui demandoit d'accorder une égliſe aux catholiques. L'empereur aïant lû la requête la déchira, & dit à Terence de lui demander autre choſe. Terence ramaſſa les pieces de ſa requête, & dit: J'ai ce que je demande, Seigneur; car Dieu juge l'intention. *Theod. IV. c. 32.*

L'empereur Valens partit de C. P. pour aller au camp l'onziéme de Juin 378. Le moine Iſaac, dont la cellule étoit proche, le voïant paſſer avec ſa ſuite, lui cria: Où allez-vous empereur? Vous avez fait la guerre à Dieu, il n'eſt pas pour vous. C'eſt lui qui a excité contre vous les barbares. Ceſſez de lui faire la guerre, autrement vous n'en reviendrez pas, & vous perdrez votre armée. L'empereur irrité commanda qu'on le mit en priſon juſques à ſon retour, & dit: Je reviendrai & te ferai mourir, pour punition de ta fauſſe prophetie. Iſaac répondit élevant la voix: Oüi, faites-moi mourir ſi vous me trouvez menteur. *Idac. Faſt. an 378.* *Theod. IV. c. 34.* *Soz. VI. c. 40.*

Valens s'avança juſques auprès d'Andrinople, & reçut des nouvelles de l'empereur Gratien ſon neveu: qui après avoir remporté de grands avantages ſur les Germains, marchoit à ſon ſecours, & le prioit de l'attendre: mais Valens jaloux des victoires de ce jeune prince, ſe détermina à donner la bataille avant ſon arrivée. Pendant qu'on s'y préparoit, Fritigerne roi des Goths envoïa un prêtre avec une lettre pour déclarer à l'empereur, qu'ils ne demandoient que la permiſſion d'habiter en Thrace avec leurs troupeaux: mais cette députation fut ſans effet. On en vint donc enfin à la ba- *Amm. XXXI. c. 12.* *Ibid. c. 13.* *Idac. Fauſt.*

AN. 378.

taille, le cinquiéme des ides d'Aouſt, c'eſt-à-dire, le neuviéme du mois : les Romains y furent défaits, & à peine ſe ſauva-t-il le tiers de leur armée. L'empereur lui-même y périt : mais on ne trouva point ſon corps ; & il paſſa pour conſtant qu'aïant été bleſſé d'un coup de fléche, il fut porté dans une cabane qui ſe trouva proche, ſuivi de quelques-uns de ſes gardes & de ſes eunuques. Là comme on le panſoit, les ennemis ſans ſçavoir qui étoit dedans voulurent enfoncer la porte qu'ils trouvoient fermée, les Romains tirerent ſur eux du haut de la maiſon, & les barbares pour ne pas perdre le temps de piller ailleurs, amaſſerent du bois, des faſcines & de la paille, & brûlerent ce petit bâtiment & tous ceux qui étoient dedans, excepté un des gardes de l'empereur qui ſe ſauva par une fenêtre, & raconta depuis la choſe. Ainſi périt l'empereur Valens âgé de près de cinquante ans, après en avoir regné quatorze, quatre mois & quelques jours. Sa mort ſi funeſte fut regardée comme une punition divine de la perſécution qu'il avoit faite aux catholiques. Comme il ne laiſſa point de fils, tout l'empire revint à ſes deux neveux, & toute l'autorité à Gratien, car Valentinien n'étoit pas encore en âge d'agir par lui-même.

Socr. IV. *c. ult.*
Soz. VI. *c. ult.*

Theod. IV. *hiſt. n.* 36.

XXXVIII. Ouvrages de ſaint Ambroiſe.

Gratien fut toujours ſincerement attaché à la foi catholique. Etant prêt à marcher au ſecours de Valens, il vouloit ſe munir d'un préſervatif contre les mauvaiſes doctrines qui avoient cours en Orient. Il s'adreſſa à S. Ambroiſe, & lui demanda un traité qui établît la divinité de J. C. S. Ambroiſe compoſa pour le ſatisfaire, les deux premiers livres intitulez de la foi. Dans le premier il montre d'abord en quoi conſiſte la foi catholique, établiſſant l'unité de la nature divine & la trinité des perſonnes : il prouve la divinité de J. C. puis il refute

Ambroſ. III. *de fide Prolog.*

Lib. I. *c.* I.

n. 3.

ſes principales erreurs des Ariens : que le fils fût diſ- AN. 378.
ſemblable au Pere, qu'il eût commencé, qu'il fût créé.
Il continuë dans le ſecond à montrer que les attributs *c. 5. 6. 7. &c.*
de la divinité conviennent au Fils : il explique com- *Lib. II c. 9. 10. & 8.*
ment il eſt envoïé par le Pere, comment il lui eſt ſou- *Lib. II. c. 7.*
mis, comment il eſt moindre : il diſtingue ce qui lui
convient comme Dieu & comme homme, & entr'au- *c. 16.*
tres les deux volontez. Il finit en promettant à l'empe-
reur la victoire ſur les Gohts, dont il eſpere que la pro-
tection de l'égliſe ſera le fruit. Ces deux premiers livres
de ſaint Ambroiſe ſur la foi ont été fort célebres dans
l'antiquité.

Il y avoit à peine trois ans qu'il étoit évêque, & déja *II. de virginit. c. 10.*
on le regardoit comme le principal docteur de l'égliſe
latine. Sa réputation s'étendoit juſques en Mauritanie,
& en attiroit des vierges qui venoient à Milan recevoir
le voile de ſes mains. Il en venoit auſſi des villes voiſi- *II. de virginit, c. 10.*
nes, de Plaiſance & de Boulogne ; & c'étoit le fruit des
frequentes exhortations qu'il faiſoit ſur cette matiere.
Mais elles avoient moins de ſuccez à Milan où il prê-
choit : pluſieurs ſe plaignoient qu'il relevoit trop la vir-
ginité ; & les meres enfermoient leurs filles, de peur
qu'elles n'aſſiſtaſſent à ſes inſtructions, ou qu'elles n'al-
laſſent ſe conſacrer entre ſes mains. Les diſcours qu'il
avoit fait ſur cette matiere aïant eu tant de ſuccez,
ſainte Marcelline ſa ſœur qui avoit depuis long-temps
fait vœu de virginité à Rome, l'en felicita par lettres :
& le pria de les lui envoïer, puiſqu'elle ne pouvoit le
venir entendre. Ce fut donc à ſa priere qu'il recueillit
en trois livres intitulez, des vierges, les ſermons qu'il
avoit fait ſur ce ſujet : dont le premier contient l'éloge
de ſainte Agnès, parce qu'il fut prononcé le jour de ſa
feſte. Il y marque que les vierges de Boulogne étoient

Eod. c. 10. au nombre de vingt; qu'elles travailloient de leurs mains, non-seulement pour vivre, mais pour faire des liberalitez, & qu'elles avoient un zele & une industrie singuliere, pour attirer d'autres filles à cette sainte profession.

c. 11. *XII. de virginit. c. 1.* Il exhorte les filles à se consacrer même malgré leurs parens. Dans le troisiéme livre, il rapporte le discours que le pape Libere avoit fait à sainte Marcelline, en lui donnant l'habit de vierge dans l'église de saint Pierre le jour de Noël. Elle ne vivoit pas en communauté, mais avec ses parens, comme plusieurs vierges en ce temps-là. Elles avoient à l'église leur place separée par des planches, & on y voïoit des sentences de l'écriture sur les murailles pour leur instruction.

Id. de virginit. bapt. c. 6.

Le livre des veuves suivit peu de temps après, à l'occasion d'une femme, qui sous prétexte qu'il l'avoit exhortée à quitter le deüil, & à se consoler de la mort de son mari, avoit voulu se remarier aïant déja des filles mariées. Il y releve l'indecence de ces mariages: mais il prend grand soin de déclarer, qu'il ne condamne point

c. 11. *X. de virginit. c. 9.* les secondes nôces, comme dans les livres des vierges, il ne manque pas d'établir la sainteté du mariage. Dans le livres des veuves, il parle ainsi de l'invocation des

c. 9. n. 55. saints: Il faut prier les anges, qui nous sont donnez pour notre garde; & les martirs, dont les corps semblent nous être des gages de leur protection: ils sont

c. 5. les inspecteurs de notre vie & de nos actions. S. Ambroise écrivit un peu après un traité de la virginité: où il se défend contre ceux qui l'accusoient de la persuader,

c. 6. & de défendre le mariage aux filles consacrées à Dieu. Il avouë hautement le fait: mais il montre que la virginité n'est ni mauvaise ni nouvelle, ni inutile. On se

c. 7. plaint, dit-il, que le genre humain va manquer. Je demande, qui a cherché une femme sans en trouver,

quelle guerre ou quel meurtre on a vu pour une vierge ? ce ſont des ſuites du mariage de tuer l'adultere, de faire la guerre au raviſſeur. Le nombre des hommes eſt plus grand dans les lieux où la virginité eſt plus eſtimée. Informez-vous combien l'égliſe d'Alexandrie, celles de tout l'Orient & d'Afrique ont accoutumé de conſacrer de vierges tous les ans : il y en a plus que ce païs-ci ne produit d'hommes.

XXXIX. Charité de ſaint Ambroiſe. II. *Offic. c.* 15. *n.* 70.

Les ravages des Gots dans la Thrace & dans l'Illyrie s'étendirent juſques aux Alpes, & donnerent matiere à S. Ambroiſe d'exercer ſa charité. Il s'appliqua à racheter les captifs, & y emploïa même les vaſes de l'égliſe, qu'il fit briſer & fondre pour cet effet : mais ſeulement ceux qui n'étoient point encore conſacrez, reſervant ceux qui l'étoient pour un plus grand beſoin. Les Ariens lui en firent un reproche, dont il ne ſe défendit, qu'en ſoutenant qu'il étoit plus avantageux de conſerver à Dieu des ames que de l'or. Car en rachetant ces captifs, on ne ſauvoit pas ſeulement la vie aux hommes & l'honneur aux femmes, mais la foi aux enfans & aux jeunes gens, qu'ils auroient contraint de prendre part à leur idolâtrie. S. Ambroiſe dit à cette occaſion : L'égliſe a de l'or non pour le garder, mais pour le diſtribuer & ſubvenir aux néceſſitez. Et enſuite : Je reconnois que le ſang de J. C. répandu dans l'or n'y a pas ſeulement brillé, mais qu'il y a encore imprimé la vertu de la redemption. On voit ici ce qu'il croïoit de la liqueur contenuë dans le calice : on voit qu'il avoit des vaſes conſacrez, & d'autres qui ne l'étoient pas : on voit enfin que les égliſes étoient richement ſervies, puiſqu'il ne parle que de vaſes d'or. *Ibid. c.* 29.

En cette même occaſion, comme les peuples d'Illyrie fuïant les barbares ſe retiroient en Italie, S. Ambroiſe *Epiſt.* 2. *al.* 19. *n.* 20.

écrivit à Constantius nouvel évêque de la Romagne ; & entre plusieurs instructions qu'il lui donna, il l'avertit de se donner de garde de ces Illyriens la plûpart infectez de l'Arianisme, à cause de Valens, d'Ursace & des autres évêques hérétiques qui y avoient si long-temps regné. Il lui recommande donc de ne pas permettre qu'ils approchent des fideles. Il ajoute que la vigueur de la sagesse est de ne pas croire legerement ; & toutefois il veut que Constantius soit facile à recevoir ceux qui voudront revenir, pour ne les pas éloigner : mais que sans s'y fier entierement, il leur laisse croire qu'il est content d'eux. Je vous recommande, dit-il, l'église de Forum Cornelii : on croit que c'est Imola, afin qu'étant voisin, vous la visitiez souvent, jusques à ce qu'on y ordonne un évêque. L'occupation que me donne l'approche du carême, m'empêche de me tant éloigner. Cette occupation du carême étoit sans doute l'instruction des catecumenes. Il s'y appliquoit tellement, qu'au temps de sa mort cinq évêques purent à peine remplir ce qu'il avoit accoutumé de faire seul.

n. 27.

Paulin. Vit. n. 38.

XL.
Mort de saint Satyre.

Vers le même temps il perdit Satyre son frere, sur qui il s'étoit déchargé du soin de toutes ses affaires temporelles. Satyre voulut passer en Afrique, pour faire païer un nommé Prosper, qui s'applaudissoit, dit S. Ambroise, croïant que mon sacerdoce lui seroit une occasion de ne me pas rendre ce qu'il m'avoit pris. Satyre s'étant embarqué en hyver & dans un vieux bâtiment, fit naufrage & pensa périr. Il n'étoit pas baptisé, & pour ne pas mourir entierement privé des SS. misteres, c'est-à-dire, l'eucharistie, il la demanda à ceux qui étoient baptisez. Mais comme il n'étoit pas permis même de l'avoir à d'autres qu'aux fideles ; il la fit envelopper dans un orarium : c'étoit une espece de long mouchoir, que les

Admon. t. in lib. de exc. Sat. Ambr. de exc. Sat. n. 24.

Ibid. n. 42.

Romains

Romains portoient au col en ce tems-là. Il le prit sur lui, se jetta ainsi dans la mer sans chercher de planches pour se soûtenir, & arriva le premier à terre. On voit ici que les Chrétiens portoient avec eux l'eucharistie dans les voïages, & la regardoient comme un préservatif dans les perils. Satyre étant échappé de celui-ci, & persuadé que le sacrement qui l'avoit ainsi protegé, lui seroit bien plus utile quand il le recevroit au dedans, se pressa de se faire baptiser. Il fit donc venir l'évêque du lieu, & pour s'assurer de sa foi, il lui demanda s'il communiquoit avec les évêques catholiques, c'est-à-dire, avec l'église Romaine. Ainsi parle S. Ambroise, de qui nous tenons tout ce recit. Satyre trouva que l'église de ce lieu étoit du schisme de Lucifer : apparemment c'étoit en Sardaigne. Et il aima mieux s'exposer à la mer encore une fois, que de recevoir le baptême de la main d'un schismatique, quoique ce schisme ne fût accompagné d'aucune erreur dans la foi. Etant abordé en païs de catholiques, il reçut la grace du baptême, & la conserva jusques à sa mort. Il se proposa même de garder la continence : mais il en faisoit un secret à son propre frere. Il mourut à son retour à Milan entre les bras de S. Ambroise & de sainte Marcelline, & leur laissa la disposition de son bien sans faire de testament. Ils crurent qu'il ne les en avoit fait que dispensateurs, & donnerent tout aux pauvres. Les funerailles de S. Satyre furent faites avec solemnité, & S. Ambroise y prononça son oraison funebre, en presence du corps exposé à découvert. Le septiéme jour d'après, on revint au tombeau pour y faire les prieres accoûtumées ; & S. Ambroise y prononça encore un discours, pour montrer comme on doit se consoler de la perte des personnes les plus cheres, par la foi de la resurrection. L'église honore la memoire de saint

V. Greg. 1. dialog. c. 36.

n. 46.

n. 47.

n. 48. 52.

n. 17. 19.

n. 59.

n. 78.

Martyr. Rom. Satyre le dix-ſeptiéme de Septembre.

XLI. Concile de Rome pour S. Damaſe.

Dans cet intervale, entre la mort de Valens & l'élection de Theodoſe, il ſe tint un concile à Rome d'un grand nombre d'évêques de toutes les parties d'Italie, qui adreſſerent une lettre aux deux empereurs, Gratien & Valentinien. Ils les remercient de ce que pour reprimer le ſchiſme d'Urſin, dès le commencement ils avoient ordonné que l'évêque de Rome jugeroit les autres évêques, enſorte qu'ils ne ſeroient point ſujets au tribunal des juges laïques; & que les cauſes eccleſiaſtiques ſeroient examinées en conſcience, & par la conſideration des mœurs des parties, non par les formalitez judiciaires & les rigueurs de la queſtion. Ils ſe plaignent enſuite qu'Urſin, quoique relegué depuis long-tems, ne laiſſoit pas de ſolliciter la lie du peuple, par les clercs qu'il avoit ordonnez contre les regles: qu'à ſon exemple quelques évêques déja condamnez par le jugement du pape, ou craignant avec raiſon de l'être, achetoient le ſecours de la populace, & ſe maintenoient par force dans leurs égliſes. Ils ſe plaignent en particulier de l'évêque de Parme, de Florentius de Pouzzole, d'un nommé Reſtitut en Afrique; puis ils ajoûtent: Vous aviez auſſi ordonné qu'on chaſſât en Afrique ceux qui rebaptiſent: mais étant ainſi chaſſez, ils ont ordonné Claudien, & l'ont envoyé avec le nom d'éveque, pour troubler la ville de Rome. Vous avez commandé qu'il fût chaſſé de Rome & renvoïé en ſon païs: mais quoiqu'il ait été arrêté pluſieurs fois, il demeure à Rome malgré les juges, gagnant ſouvent par argent des pauvres, pour les rebaptiſer. Enfin, la faction d'Urſin en eſt venuë juſques à ſuborner un Juif apoſtat nommé Iſaac, pour attaquer la perſonne de notre frere S. Damaſe, & réduire celui qui étoit établi juge de tous, à plaider lui-meme ſa cauſe: afin qu'il n'y

Tom. 2. conc. p. 1001.

Sup. liv. XVI. n. 39.

eût perſonne qui pût juger les uſurpateurs de l'épiſcopat. Vous avez diſſipé leurs artifices : vous avez par votre jugement reconnu & publié l'innocence de notre frere Damaſe. Iſaac n'aïant pû prouver ce qu'il avoit avancé, a eu le ſort qu'il meritoit. En effet, il fut relegué dans un coin de l'Eſpagne.

Les évêques continuent : Nous vous prions donc d'ordonner, que quiconque étant condamné par Damaſe ou par les évêques catholiques, voudra retenir ſon égliſe, ou refuſera de ſe preſenter au jugement des évêques y étant appellé, le prefet du pretoire d'Italie, ou le vicaire le faſſe venir à Rome : ou ſi la queſtion eſt émûë dans un païs éloigné, qu'il ſoit amené par les juges des lieux, pour être jugé par le métropolitain : ou s'il eſt métropolitain lui-même, qu'on le faſſe venir ſans delai à Rome, ou devant les juges que l'évêque de Rome aura donnez. Que ſi le métropolitain ou quelqu'autre évêque eſt ſuſpect à l'accuſé, il pourra appeller à l'évêque de Rome, ou à un concile de quinze évêques voiſins. Qu'on impoſe ſilence à ceux qui ſeront ainſi exclus, & que l'on éloigne ceux qui ſeront dépoſez, du territoire de la ville où ils auront été évêques. Que notre frere Damaſe ne ſoit pas de pire condition que ceux au-deſſus deſquels il eſt élevé par la prérogative du ſiege apoſtolique, quoiqu'il leur ſoit égal en fonction ; & qu'ayant été juſtifié par vous-mêmes, il ne ſoit pas ſoumis aux jugemens criminels, dont votre loi a exempté les évêques : car s'il a bien voulu ſe ſoumettre au jugement des évêques, ce ne doit pas être contre lui un prétexte de calomnie. C'étoit apparemment dans ce même concile de Rome, que le pape, quoique ſuffiſamment juſtifié par l'empereur, avoit encore été jugé canoniquement par les évêques. Ils ajoût ent : Il ne fait que ſuivre les exemples

Reſc. Grat. in fine.

AN. 378.

de ſes predeceſſeurs : ſuivant leſquels l'évêque de Rome peut ſe défendre dans le conſeil de l'empereur, ſi on ne confie pas ſa cauſe à un concile. Car le pape Sylveſtre étant accuſé par des hommes ſacrileges, plaida ſa cauſe devant votre pere Conſtantin. Les évêques le nomment pere de Gratien, parce que Gratien avoit épouſé Conſtantia, fille poſtume de Conſtantius. Au reſte, ce fait du pape Sylveſtre eſt remarquable, & ne ſe trouve point ailleurs.

XLII. Loix de Gratien pour l'égliſe. *To. 2. conc. p. 1003. & ap Baron. an. 381.*

L'empereur Gratien ſatisfit à cette requête du concile, par un reſcrit adreſſé à Aquilin vicaire de Rome, qui porte auſſi le nom de l'empereur Valentinien ſon frere, ſuivant le ſtile ordinaire. Par ce reſcrit les empereurs ordonnent aux vicaires de Rome d'executer les ordres precedens, de chaſſer à cent milles de Rome les ſeditieux marquez par les conciles des évêques ; & de les chaſſer auſſi du territoire des villes qu'ils troublent. Ils ajoûtent : Nous voulons que quiconque voudra retenir ſon égliſe, étant condamné par le jugement de Damaſe, rendu avec le conſeil de cinq ou ſept évêques, ou par le jugement des évêques catholiques ; ou celui qui étant cité au jugement des évêques, refuſera de s'y preſenter : nous voulons que par l'autorité des prefets du pretoire de Gaule ou d'Italie, ou des proconſuls ou des vicaires, il ſoit renvoyé au jugement des évêques, & conduit à Rome ſous bonne garde, que ſi le rebelle eſt dans un païs plus éloigné, toute la connoiſſance en ſoit renvoïée à l'évêque métropolitain : ou s'il eſt métropolitain lui-même, qu'il ſe rende à Rome ſans delai, ou devant les juges donnez par l'évêque de Rome, ou au concile de quinze éveques voiſins, à la charge de n'y plus revenir après ce jugement. Enfin nous voulons, que les gens de mœurs notablement corrompus, ou nottez comme ca-

lomniateurs, ne ſoient pas reçus facilement contre un évêque comme accuſateurs ou comme témoins. Ainſi les empereurs accordent au concile de Rome tout ce qu'il demandoit. AN. 379.

L'année precedente, l'empereur Gratien avoit fait une loi contre les Donatiſtes, adreſſée à Flavien vicaire d'Afrique, & dattée du ſeiziéme des calendes de Novembre, ſous le conſulat de Gratien & de Merobaude, c'eſt-à-dire le dix-ſeptiéme d'Octobre 377. Elle porte condamnation de ceux qui rebaptiſent, & ordre de rendre aux catholiques les égliſes qu'ils retiennent. Et comme étant chaſſez des égliſes, ils s'aſſembloient dans les grandes maiſons, à la ville ou à la campagne; il eſt ordonné que ces maiſons ſeront confiſquées, & les aſſemblées diſſipées. Le vicaire Flavien, quoiqu'il fut lui-même du parti des Donatiſtes, en fit mourir quelques-uns des plus ſéditieux, en execution des loix; & toutefois les autres ne laiſſerent pas de communiquer avec lui.

L. 2. *Cod. Th. de S. Bap.*

Aug. epiſt. 87. al. 164. ad Emerit. n. 8.

Auſſi-tôt après la mort de Valens, Gratien fit une loi, par laquelle il permettoit à chacun de ſuivre en ſûreté la religion qu'il voudroit, & même de s'aſſembler, excepté les Manichéens, les Photiniens & les Eunomiens. Ce qu'il faut entendre pour l'Orient. En même tems, il rappella tous ceux que Valens avoit bannis pour la religion catholique; car encore que Valens en partant d'Orient eût donné des ordres pour les rappeller, l'execution ne ſuivoit pas ſi promptement. Gratien chargea Sapor duc d'Orient, de faire obſerver ſes loix: de chaſſer les Ariens des égliſes, & de les rendre aux catholiques.

Soer. v. c. 2. Sozom. VII. c. 1.

Theod. 5. c. 2. Theophan. an. 371. p. 56. V. Pagi. an. 378. n. 6. 7. &c. Sup. num. 35. L. 5. C. Th. de haret.

L'année ſuivante 379. ſous le conſulat d'Auſone & d'Olybrius, Gratien étant à Milan le troiſiéme d'Août, fit une loi adreſſée à Heſperius, prefet du pretoire d'Italie, par laquelle en revoquant celle qu'il avoit fait à

AN. 379.

Sirmium en 378. il défend à tous les heretiques, ſans exception, d'enſeigner leurs erreurs ou de rebaptiſer ; & à leurs évêques, leurs prêtres, & leurs diacres, de tenir des aſſemblées. Un mois auparavant le cinquiéme de Juillet, étant à Aquilée, il exempta les clercs marchands de la collation luſtrale, juſques à la ſomme de dix ſous d'or dans l'Illyrie & l'Italie, & quinze ſous d'or dans la Gaule. Les dix ſous d'or ſont environ quatre-vingt francs de notre monnoye, & les quinze ſous ſix-vingt francs. Ainſi l'on favoriſoit le trafic des clercs : pourvû qu'il fût très-modique, & ſeulement pour leur aider à ſubſiſter frugalement, non pour les occuper entierement & les enrichir. Ces deux loix de l'an 379. ne furent faites par Gratien, qu'après qu'il ſe fut donné Theodoſe pour collegue.

L. 11. C. Th. de luſtr. coll.

XLIII. Theodoſe empereur.

Car comme il voïoit l'empire attaqué de tous côtez par les barbares, il crut avoir beſoin d'un homme de grand merite, pour lui aider à ſoutenir un ſi grand poids. Ainſi quoiqu'il eut un jeune frere déja reconnu empereur, il fit venir d'Eſpagne Theodoſe & l'aſſocia à l'empire à Sirmium, capitale de l'Illyrie occidentale, où il étoit demeuré depuis la défaite de Valens. Ce fut-là qu'il déclara Theodoſe empereur le quatorziéme des calendes de Février, ſous le conſulat d'Auſone & d'Olybrius, c'eſt-à-dire, le dix-neuviéme Janvier 379. Gratien partagea l'empire avec lui : lui laiſſant tout l'Orient avec la Thrace & l'Illyrie orientale, qui comprenoit toute la Grece, & dont Theſſalonique étoit la capitale. L'Occident demeura à Gratien & à Valentinien ſon frere, & ils le partagerent ainſi. Gratien eut la Gaule, l'Eſpagne, la Bretagne : Valentinien eut l'Italie, l'Afrique & l'Illyrie occidentale. Theodoſe étoit alors dans ſa trente-troiſiéme année, né en Eſpagne, & deſcendu de l'empereur

Socr. v. c. 2. Sozom. VII. c. 2. Theod. v. hiſt. c. 5. Zoſim. lib. IV. p. 75. Aug. v. civit. c. 25. Idac. Faſt. an. 379. Marcell. Chr. init. Chron. Paſch. p. 303.

Aurel Victor. Epit. in Theod.

Trajan, à qui il reſſembloit par toutes ſes grandes qualitez de corps & d'eſprit, ſans avoir ſes défauts. Son pere ſe nommoit auſſi Theodoſe ou Honorius, & fut un des plus grands capitaines de ſon tems. Il défit en Afrique le tyran Firmus ſous Valentinien le pere en 373. mais trois ans après en 376. il fut calomnié auprès de l'empereur Gratien, & eut la tête tranchée à Carthage, après avoir demandé & reçu le baptême. Theodoſe le fils avoit auſſi donné des preuves de ſa valeur, & étoit duc de Meſie au tems de la diſgrace de ſon pere: mais ne s'y trouvant pas en ſureté, il ſe retira en Eſpagne, d'où Gratien le fit venir pour l'aſſocier à l'empire, & ce choix fut approuvé de tout le monde.

AN. 379.

Amm. lib. XVII. *c.* 8. *Id. lib.* XXIX *c.* 5. *Oroſ.* VII. *c.* 33, *Hier. Chr. an.* 377. *Amm.* XXIX. *c. ult.* *Aurel. Vict. epiſt. in Gratian.*

XLIV. Actions de S. Ambroiſe.

Comme l'empereur Gratien étoit à Sirmium, Pallade & Secondien, évêques en Illyrie, & les ſeuls de tout l'Occident, qui ſoûtenoient encore le parti des Ariens, s'adreſſerent à lui, ſe plaignant qu'on les nommât Ariens, & le priant d'aſſembler un concile de tout l'empire, particulierement des provinces d'Orient, dont ils eſperoient plus de protection. Les évêques catholiques conſentoient que Gratien fût lui-même l'arbitre de la diſpute; mais il la renvoïa à leur jugement; & marqua Aquilée pour le lieu du concile. Depuis S. Ambroiſe lui repreſenta que pour deux heretiques, il n'étoit pas neceſſaire de fatiguer tant d'évêques; & que lui avec les autres évêques d'Italie ſuffiroient pour leur répondre. Gratien ſe rendit à cet avis, & diſpenſa même de venir au concile ceux que le voïage pourroit incommoder, à cauſe de leur grand âge, de leur ſanté affoiblie par les jeûnes, ou de leur pauvreté ſi honorable à des évêques: mais il permit d'y venir à tous ceux qui voudroient. Le concile d'Aquilée ne s'aſſembla que deux ans après en 381.

Ambr. ep. 12. *n.* 3. *ep.* 10. *n.* 2. *Script. imp. in Geſtis conc. Aquil. n.* 4.

Gratien retournant d'Illirie en Gaule, écrivit à S. Am- *Ap. Ambr.*

AN. 379. broiſe une lettre de ſa main, où il le nomme ſon pere, & le prie de le venir trouver pour l'inſtruire encore de la verité dont il étoit déja très perſuadé, & de lui renvoïer le traité qu'il lui avoit donné, y ajoûtant les preuves de la divinité du S. Eſprit. S. Ambroiſe dans ſa réponſe lui donne le titre de prince très-Chrétien; s'excuſant de n'avoir pas été au-devant de lui, & l'aſſurant qu'il l'a accompagné en eſprit, & ſuivi par ſes prieres pendant tout le voïage. Il promet de l'aller trouver en diligence, & cependant il lui envoïe les deux livres qu'il lui avoit déja donnez; c'eſt-à-dire, les deux livres ſur la foi: mais il demande du tems pour le traité du S. Eſprit. Il y a apparence que l'empereur le prévint, puiſqu'il étoit à Aquilée le cinquiéme de Juillet, & à Milan le troiſiéme d'Août: où il donna la loi contre les heretiques, dont il a été parlé, & peut-être fut-elle dreſſée par le conſeil de S. Ambroiſe. Cependant l'empereur deſiroit qu'il traitât la matiere plus au long; & les heretiques l'accuſoient d'avoir affecté d'être court, pour éviter de répondre à leurs objections, parce qu'elles étoient ſans réponſe. C'eſt ce qui l'obligea d'ajoûter aux deux livres de la foi, trois autres livres pour en faire cinq en tout; & ces trois derniers ſont principalement emploïez à expliquer tous les paſſages de l'écriture, que les Ariens détournoient à leur avantage. Mais il remet à un autre tems le traité du Saint-Eſprit.

Ep. 1.

Sup. n. 42. Lib. III. de fide c. 1.

Lib. V. c. 2. n. 34. L'imperatrice Juſtine demeura quelque tems à Sirmium, apparemment avec le jeune Valentinien ſon fils. Le ſiege de cette ville capitale d'Illyrie vint alors à vaquer; & il étoit important de remedier aux maux qu'y avoient fait l'hereſiarque Photin, & enſuite l'Arien Germinius. Photin avoit été dépoſé & chaſſé dès l'an 351. mais il n'étoit mort que la douziéme année de Valens, c'eſt

c'eſt-à-dire, en 375. en Galatie ſa patrie, & le lieu de ſon exil. S. Ambroiſe ſe rendit à Sirmium ; quoi que ce fût hors de ſa province, comme il étoit ordinaire aux plus ſaint évêques, de ſecourir les égliſes en pareilles occaſions. L'imperatrice Juſtine voulant faire élire un évêque Arien, s'efforçoit de le faire chaſſer de l'égliſe par ſon autorité, & par la multitude qui y étoit aſſemblée : mais ſans ſe mettre en peine de ſes efforts, il demeuroit ſur le tribunal. Ainſi nommoit-on le lieu élevé au fond de l'égliſe, où étoit le ſiege de l'évêque, & ceux des Prêtres à ſes côtez. Une des vierges Ariennes eut l'impudence de monter ſur le tribunal, & prenant S. Ambroiſe par ſes habits, elle vouloit le tirer du côté des femmes, qui l'auroient maltraité & chaſſé de l'égliſe. Saint Ambroiſe lui dit : Quoique je ſois indigne du ſacerdoce, il ne vous convient pas, ni à votre profeſſion, de mettre la main ſur un Prêtre quel qu'il ſoit ; vous devriez craindre le jugement de Dieu. Le lendemain on la porta en terre, & ſaint Ambroiſe, rendant le bien pour le mal, honora ſes funerailles de ſa preſence. Cet accident n'épouvanta pas peu les Ariens, & procura aux catholiques la liberté d'ordonner en grande paix un évêque qui fut Anemius. Saint Ambroiſe revint à Milan après cette ordination, & l'imperatrice Juſtine conçut deſlors contre lui cette haine qui eut de ſi grandes ſuites.

AN. 379.

Paul. Vit. n. 11.

Mœurs Chr. c. 35.

Paul. n. 12.

XLV. Retour de ſaint Melece. *Sozom. VII. c.* 2.

En Orient l'égliſe catholique commençoit à reſpirer depuis la mort de Valens, principalement pour le retour des évêques bannis. Quelques-uns trouvant des Ariens en poſſeſſion de leurs égliſes, conſentirent qu'ils y demeuraſſent en embraſſant la foi catholique, & cederent volontiers leurs chaires pour éviter le ſchiſme. Eulalius évêque d'Amaſée dans le Pont, trouva à ſa place un Arien, qui n'avoit pas dans la ville cinquante perſonnes

qui le reconnuſſent pour évêque. Eulalius ne laiſſa pas de lui offrir, s'il vouloit ſe réünir à l'égliſe catholique, de gouverner en commun ſon troupeau, lui cedant même le premier rang. L'Arien refuſa, & fut abandonné des ſiens mêmes, qui ſe réünirent aux catholiques. L'égliſe d'Antioche, étoit toûjours diviſée. Paulin y étoit demeuré pendant la perſécution; & Melece étant revenu après la mort de Valens, fut reçu avec une extrême joïe. *Chryſ. in Malet.* Toute la ville alla au devant de lui, les uns lui baiſoient les mains, les autres les pieds; ceux que la foule empêchoit d'approcher, s'eſtimoient heureux d'entendre ſa voix ou de voir ſon viſage. Le duc Sapor étoit alors à Antioche chargé de l'éxecution des loix faites en faveur de la religion, particulierement de rétablir les Paſteurs éxilez, & de rendre les égliſes à ceux qui communiquoient avec le pape Damaſe. Paulin prétendoit à ce titre le ſiege d'Antioche, & Apollinaire ſoûtenoit auſſi qu'il communiquoit avec Damaſe; Melece ſe tenoit en repos. Alors le Prêtre Flavien dit à Paulin en preſence de Sapor: Si vous communiquez avec Damaſe, confeſſez comme lui dans la Trinité une eſſence & trois hypoſtaſes. *Soer. v. c. 5. Soz. VII. c. 3. Theod. v. c. 23.* Ceux du parti de Paulin vouloient bien recevoir Melece, à condition qu'il gouverneroit avec Paulin l'égliſe d'Antioche, & Melece qui étoit le plus doux de tous les hommes y conſentoit, & en preſſoit même Paulin. Puiſque nos oüailles, diſoit-il, ont une même foi, raſſemblons-les dans une même bergerie, & ſi le ſiege épiſcopal eſt cauſe de nôtre differend, mettons-y le ſaint évangile, & nous aſſeïons aux deux côtez les premiers au rang des Prêtres; celui de nous deux qui ſurvivra, aura après la mort de l'autre la conduite du troupeau. Paulin ne voulut point accepter la propoſition, ni recevoir pour collegue un

homme choisi, disoit-il, par les Ariens. Mais ceux de la communion de Melece qui étoient en très-grand nombre, le mirent sur le siege épiscopal dans une église hors la ville, c'est-à-dire, apparemment dans la Pallée, & le duc Sapor autorisa cette action.

Saint Melece établit vers ce temps-là plusieurs êvêques dans les villes, où il y en avoit eu d'Ariens. Il avoit déja donné Diodore à Tarse; il donna encore Jean à Apamée & Estienne à Germanicie. L'un & l'autre avoit gouverné les catholiques pendant la persecution. Jean étoit illustre par sa naissance, & encore plus par son éloquence & par la sainteté de sa vie. Estienne avoit été nourri dans la science ecclesiastique, & très-bien instruit de la litterature des Grecs. Il corrigea le mal qu'Eudoxe avoit fait à Germanicie, & ramena les Ariens à l'unité de l'église. S. Cyrille rentra alors dans son siege de Jerusalem à la place d'Hilarion, & Gelase neveu de S. Cyrille fut rétabli à Cesarée de Palestine, à la place de l'Arien Euzoïus, qui en fut chassé par Theodose.

Hier. Script. Sup. XVI. 32. Epiph. hær. 73.

XLVI. Martyre de saint Eusebe de Samosate.

S. Eusebe de Samosate étant revenu de son exil, établit aussi des évêques en divers lieux, soit par l'autorité que lui donnoit son âge, sa vertu & ce qu'il avoit souffert pour la foi, soit qu'on lui attribüe les ordinations, qu'il avoit procurées auprès de ceux qui en avoient le pouvoir. Il établit donc à Berée Acace, homme deslors celebre. Il avoit excellé dans la vie monastique sous Asterius disciple de saint Julien Sabas, & continua les mêmes pratiques de vertu pendant son épiscopat, qui dura cinquante-huit ans. Sa porte étoit toûjours ouverte à tout le monde, enssorte qu'on pouvoit lui parler à toute heure, même pendant son repas, même la nuit; car il permettoit d'interrompre son sommeil, tant il craignoit peu d'avoir des témoins de ses actions les plus secrettes.

Theod. V. c. 4.

Idem. Philost. c. 2. p. 777. C.

Soz. VII. c. 17.

S. Euſebe mit auſſi pour évêque à Hieropolis, Theodote illuſtre par la vie aſcetique ; à Calcide, Euſebe ; à Cyr, Iſidore, tous trois d'un rare merite & d'un grand zele ; à Edeſſe ſaint Euloge qui avoit été banni en Egypte ; car S. Barſes étoit déja mort. Euloge fit évêque Protogene compagnon de ſon exil & de ſes travaux, & le mit à Carres pour y rétablir la religion. Le dernier lieu où S. Euſebe de Samoſate inſtitua un évêque, fut à Dolique petite ville de Syrie infectée de l'Arianiſme. Il voulut donc y mettre pour évêque Maris homme de merite, & orné de grandes vertus. Mais comme il entroit lui-même dans la ville, une femme Ariene lui jetta du haut de ſon toit, une tuile, dont elle lui caſſa la tête, & il mourut peu de temps après. Mais auparavant il fit faire ſerment à ceux qui étoient preſens de ne point pourſuivre la punition de cette femme. Telle fut la fin de ſaint Euſebe de Samoſate. L'égliſe le compte entre les martyrs & honore ſa memoire le vingt-uniéme de Juin. Son ſucceſſeur fut Antiochus ſon neveu qui l'avoit ſuivi en Thrace pendant ſon exil, & qui avoit été lui-même relegué en Armenie. Le concile de la province s'étant aſſemblé ſuivant la coûtume, pour l'ordonner évêque de Samoſate, Jovien évêque de Perge, qui avoit été quelque temps dans la communion des Ariens, s'y trouva comme les autres. Tous ayant donné leurs ſuffrages pour l'élection d'Antiochus, on le mena près de l'autel, & on le fit mettre à genoux pour recevoir l'impoſition des mains. Mais comme en ſe retournant il vit Jovien qui s'avançoit avec les autres, il repouſſa ſa main, & voulut qu'il ſe retirât : diſant qu'il ne pouvoit ſouffrir ſur ſa tête une main qui avoit reçu des myſteres celebrez par des blaſphêmes ; c'eſt-à-dire, l'euchariſtie des Ariens.

Sup. l. XVI. *n.* 33.

Martyr. Rom.

Theod. IV. hiſt. c. 15.

c. 15.

XLVII. Mort de S. Baſile.

S. Baſile étoit mort dès le commencement de l'année

379. dans le temps que Gratien regnoit ſeul en Orient. Avant ſa mort il impoſa les mains à pluſieurs de ſes diſciples, pour ordonner des évêques catholiques aux égliſes de ſa dépendance. A ſes funerailles il y eut une telle affluence de peuple, que pluſieurs furent étouffez dans la preſſe. Chacun s'efforçoit de toucher la frange de ſon habit, le lit ſur lequel on le portoit, ſon ombre, croyant en recevoir quelque utilité. Les gemiſſemens étouffoient le chant des pſeaumes, les payens même & les Juifs le regrettoient. Toute la terre le pleura, comme le docteur de la verité & le lien de la paix des égliſes. Tous ceux qui avoient approché de lui, même pour le ſervir, ſe faiſoient honneur de rapporter juſques à ſes actions & ſes paroles les moins importantes. Pluſieurs affectoient d'imiter ſon exterieur, ſa pâleur, ſa barbe, ſa démarche, & juſques à ſes défauts, comme ſa lenteur à parler. Car il étoit le plus ſouvent penſif & recuëilli en lui-même ; ce qui étant mal imité degeneroit en triſteſſe. On copioit encore ſon habit, ſon lit, ſa nourriture ; quoiqu'en tout cela il eut agi naturellement ſans rien affecter. Ses écrits étoient les délices de tout le monde, même des laïques & des payens, on les liſoit, non ſeulement dans les égliſes, mais dans les autres aſſemblées.

& de S. Ephrem. *Hier. de ſcript.* *Greg. Naz. or.* 20 *p.* 370. *D.*

Carm. 64. *p.* 152. *D*
Or. 20. *p.* 370.

p. 361. *D.*

De pluſieurs panegyriques faits en l'honneur de S. Baſile, il nous en reſte quatre, de S. Gregoire de Nyſſe ſon frere, de S. Ephrem, de S. Amphiloque & de S. Gregoire de Nazianze. Ceux de S. Gregoire de Nyſſe & de S. Amphiloque furent prononcez au jour de ſa mort, c'eſt-à-dire, le premier de Janvier où l'égliſe grecque honore encore ſa memoire, au lieu que l'égliſe latine la celebre le quatorziéme de Juin, jour de ſon ordination. On voit par S. Gregoire de Nyſſe que l'on faiſoit deſlors la

Greg. in Baſ. t. 2. *p.* 311.

fête de S. Basile. S. Gregoire de Nazianze ne prononça son panegyrique que quelques années après, lorsqu'il eut quitté C. P. & fut retourné dans sa patrie. Helladius succeda à S. Basile dans le siege de Cesarée. S. Ephrem ne survêcut pas long-temps à saint Basile, on croit qu'il mourut environ un mois après; car l'église grecque honore sa memoire le vingt-huitiéme de Janvier, & l'église latine le premier de Février. Il fit en mourant un discours, que l'on nomme son testament; où il défend très-expressement qu'on l'ensevelisse avec pompe, qu'on lui fasse les honneurs que l'on rend aux saints, que l'on garde ses habits comme des reliques, qu'on l'enterre sous l'autel, ou en aucun autre endroit de l'église. Il veut être mis dans le cimetiere, & recommande avec grand soin, qu'on fasse pour lui des aumônes, des prieres & des oblations, particulierement au trentiéme jour. Il donne des benedictions particulieres à plusieurs de ses disciples, & prononce des maledictions contre quelques-uns & contre tous les heretiques, entre lesquels il nomme les Euchites ou Messaliens, & les Vitaliens, c'est-à-dire, les Apollinaristes, qui reconnoissoient à Antioche Vital pour leur chef. On dit aussi qu'il avertit un de ses disciples nommé Paulin, de ne se pas laisser emporter à ses pensées, parce qu'il le connoissoit trop curieux, & le nommoit souvent nouveau Bardesane. Ce Paulin étoit Prêtre & avoit un grand talent de parler sur le champ. Tant que S. Ephrem vêcut, il eut de la reputation entre les docteurs ecclesiastiques; mais après sa mort l'ambition le porta à se separer de l'église, & il écrivit beaucoup de choses contraires à la foi.

Gennad. catalog. c. 3.

XLVIII. Mort de sainte Macrine.

Neuf mois après la mort de S. Basile, c'est-à-dire, au mois d'Octobre 379. il se tint un concile à Antioche où assista S. Gregoire de Nysse. Il revint chez lui vers la fin

Vita S. Macr. p. 187. D.

de l'année, & alla voir ſa ſœur ſainte Macrine, qu'il n'avoit point vûë depuis près de huit ans, ayant été obligé de quitter ſon païs par la perſécution des hereti- *Sup. n. 32.*
ques. Etant proche du monaſtere qu'elle gouvernoit *Sup. l. XIV. n. 3.*
depuis long-temps dans le Pont près de la ville d'Ibore, il apprit qu'elle étoit malade, & quand il fut arrivé, les moines qui vivoient au même lieu ſous la conduite de S. Pierre ſon frere, vinrent au devant de lui ſelon leur coûtume, les vierges l'attendirent dans l'égliſe. Après la priere elles baiſſerent la tête pour recevoir ſa benedic-
tion, & ſe retirerent modeſtement, ſans qu'il en reſtât une ſeule. Il comprit que la ſuperieure n'y étoit pas, ce *P. 189.*
qui marque qu'elles étoient voilées. Il ſe fit conduire au dedans, & trouva ſa ſœur malade d'une fievre déja très-violente. Elle n'avoit autre lit qu'une planche étendue par terre, & pour chevet une autre planche échancrée, en ſorte que le col y trouvoit ſa place. Ce lit étoit tourné à l'Orient pour y pouvoir prier. Ils tomberent ſur le ſujet de S. Baſile, ce qui renouvella la douleur de ſaint Gregoire, & ſainte Macrine le conſola par un excellent entretient ſur la providence, ſur la nature de l'ame & la vie future, dont il compoſa depuis un traité de l'ame & de la reſurrection, que nous avons encore; mais *To. p. 615.*
on a ſoûtenu il y a long-temps qu'il avoit été corrompu par *Phot. Cod. 233.*
les Origeniſtes, comme quelques autres traitez de S. Gregoire de Nyſſe.

Comme il s'entretenoit avec ſa ſœur, ils entendirent le chant des pſeaumes, pour la priere des lampes, c'eſt- *P. 192. D.*
à-dire, les Vêpres. Sainte Macrine envoïa ſon frere à *P. 194.*
l'égliſe, & pria de ſon côté. Le lendemain au ſoir ſe ſentant prête à mourir, elle ceſſa de lui parler, & ſe mit en priere; mais d'une voix ſi baſſe, qu'à peine pouvoit-on l'entendre. Cependant elle joignoit les mains, & fai-

ſoit le ſigne de la croix ſur ſes yeux, ſur ſa bouche, & ſur ſon cœur. Et comme on eut apporté de la lumiere, on reconnut au mouvement de ſes levres & de ſes yeux, qu'elle s'acquittoit autant qu'elle pouvoit de la priere du ſoir, dont elle marqua la fin en faiſant le ſigne de la croix ſur ſon viſage, & auſſi-tôt elle rendit l'ame avec un grand ſoûpir.

p. 95. A.

Pour donner ordre à ſes funeraïlles, S. Gregoire retint entr'autres deux des principales religieuſes, une veuve de qualité nommée Veſtiane, & une diaconeſſe nommée Lampadie, qui ſous la ſainte conduiſoit la communauté. Il leur demanda ſi elles n'avoient point en reſerve quelques habits précieux pour parer ſon corps ſuivant la coûtume. Lampadie répondit en pleurant: Vous voyez tout ce qu'elle avoit. Voilà ſon manteau, le voile qui lui couvre la tête, ſes ſouliers uſez, c'eſt toute ſa richeſſe. S. Gregoire fut donc réduit à l'orner d'un de ſes manteaux; car les habits des hommes & des femmes conſiſtoient en de grandes draperies, dont pluſieurs pouvoient ſe ſervir indifferemment. Veſtiane en accommodant la coëffure, dit à ſaint Gregoire: Voilà quel étoit ſon collier. En diſant cela, elle le détacha par derriere, & avançant la main lui montra une croix & un anneau, l'un & l'autre de fer, que la ſainte portoit toûjours ſur le cœur. Partageons, dit ſaint Gregoire: gardez la croix & moi l'anneau; car j'y vois auſſi une croix gravée. Vous n'avez pas mal choiſi, dit Veſtiane, l'anneau eſt creux à cet endroit, & renferme du bois de la croix.

On paſſa la nuit à chanter des pſeaumes, comme dans les fêtes des martyrs, & le jour étant venu comme il étoit accouru une très-grande multitude de peuple, ſaint Gregoire les rangea en deux chœurs, les femmes avec les

p. 100.

vierges,

vierges, les hommes avec les moines. L'évêque du lieu nommé Araxe, y étoit auſſi avec tout ſon clergé. Saint Gregoire & lui prirent pardevant le lit, ſur lequel étoit le corps, deux des premiers du clergé le prirent par derriere, & ils le porterent ainſi lentement, arrêtez par la foule du peuple qui marchoit devant, & s'empreſſoit tout autour. Deux rangs de diacres & d'autres miniſtres marchoient devant le corps, portant des flambeaux de cire, & on chantoit des pſeaumes tout d'une voix, depuis une extrémité de la proceſſion juſques à l'autre. Quoiqu'il n'y eut que ſept ou huit ſtades juſques au lieu de la ſepulture, c'eſt-à-dire, environ mille pas. ils furent preſque tout le jour à les faire. C'étoit l'égliſe des quarante martyrs, où le pere & la mere de ſainte Macrine étoient enterrez. Y étant arrivez, on fit les prieres accoûtumées; & avant que d'ouvrir le ſepulcre, ſaint Gregoire eut ſoin de couvrir d'un drap blanc les corps de ſon pere & de ſa mere, pour ne pas manquer au reſpect, en les expoſant à la vûë, défigurez par la mort. Enſuite lui & Araxe prirent le corps de ſainte Macrine de deſſus le lit, & le mirent comme elle l'avoit toûjours deſiré auprès de ſainte Emmelie ſa mere, faiſant une priere commune pour toutes les deux. Tout étant achevé, S. Gregoire ſe proſterna ſur le tombeau, & en baiſa la pouſſiere. C'eſt ainſi qu'il décrit lui-même les funerailles de ſainte Macrine ſa ſœur, dans la lettre au moine Olympius, qui contient la vie de cette ſainte. *p. 202.*

XLIX. Sentiment de S. Gregoire de Nyſſe ſur les pelerinages. *De eunt. Hieroſ. p. 1086. C.*

Un concile, apparemment celui d'Antioche, avoit chargé S. Gregoire de Nyſſe de reformer l'égliſe d'Arabie. Et comme la Paleſtine en eſt voiſine, il viſita Jeruſalem & les ſaints lieux; tant pour s'acquitter d'un vœu, que pour procurer la paix entre ceux qui gouvernoient l'égliſe de Jeruſalem. L'empereur lui donna pour ce voïage

la commodité des voitures publiques; enſorte qu'étant maître d'un chariot, il lui ſervoit, & à ceux qui l'accompagnoient, d'égliſe & de monaſtere; ils y chantoient les pſeaumes pendant le chemin, & y obſervoient les jeûnes. Il viſita Bethléem, le Calvaire, le S. Sepulcre, le mont des Olives. Mais au reſte, il fut peu édifié des habitans du païs, dont il témoigne que les mœurs étoient très-corrompuës, & que toutes ſortes de crimes y regnoient, particulierement les meurtres. C'eſt pourquoi étant depuis conſulté par un ſolitaire de Cappadoce, ſur le pelerinage de Jeruſalem; il declare qu'il n'approuve point que les perſonnes qui ont renoncé au monde & embraſſé la perfection chrétienne, entreprennent ces ſortes de voyages. Premierement parce qu'il n'y a aucune obligation, puiſque N. S. n'en a rien ordonné dans l'évangile; enſuite, parce qu'il y a du danger pour ceux
P. 1085. qui ſe propoſent la vie parfaite. La ſolitude & la ſéparation du monde leur eſt néceſſaire, pour garder la pureté & fuïr la rencontre des perſonnes de different ſexe. C'eſt ce qu'il eſt impoſſible d'obſerver dans les voïages. Une femme, dit-il, ne peut voyager ſans quelque homme qui l'accompagne, pour lui aider à monter & à deſcendre de cheval, & la ſoûtenir dans les mauvais pas. Soit un ami, ſoit un mercenaire qui lui rende ces ſervices, il y a toûjours de l'inconvenient. Dans les hôtelleries & les villes d'Orient, il y a une grande liberté & une grande facilité de mal faire. On y trouve des objets capables de ſalir les yeux & les oreilles, & par conſéquent le cœur. Si la pureté des mœurs eſt une marque de la preſence de Dieu, il faut croire qu'il habite plûtôt en Cappadoce qu'ailleurs; & je ne ſai ſi on pourroit compter dans tout le reſte du monde autant d'autels élevez en ſon honneur.
1087. Conſeillez donc à vos freres de ſortir du corps pour al-

ler au Seigneur, plutôt que de sortir de Cappadoce pour aller en Palestine. Voilà le sentiment de saint Gregoire de Nysse sur les pelerinages. Il ne les blâme point en general, & il avoit fait lui-même celui dont il s'agit; mais il en represente les inconveniens, qui ont été remarquez par les personnes sages de tous les siecles.

De toutes les églises d'Orient, celle de C. P. étoit la plus désolée. Les Ariens y dominoient depuis quarante ans: plusieurs autres heresies y avoient cours; & le peu qui y restoit de catholiques, étoient sans pasteur: car Evagre, qu'ils élurent en 370. après la mort de l'Arien Eudoxe, fut aussi-tôt banni par Valens. Personne ne parut plus propre à relever cette église, que saint Gregoire de Nazianze; sa vertu, sa doctrine, & son éloquence, lui avoient acquis une grande réputation. Il étoit évêque, mais sans église: car il n'avoit jamais gouverné celle de Sasime, pour laquelle il avoit été ordonné; & il n'avoit gouverné celle de Nazianze, que comme étranger, en attendant qu'elle eût un évêque. Il l'avoit même quittée depuis six ans, & vivoit en retraite au monastere de sainte Thecle en Seleucie. Les catholiques de C. P. desirerent donc de l'appeller, pour prendre soin de leur église abandonnée: les évêques entrerent dans ce dessein, & ses meilleurs amis l'en presserent, entre les autres, Bosphore, évêque de Colonie.

Saint Gregoire eut bien de la peine à quitter sa chere solitude, où il vivoit détaché de tout, & goûtoit les douceurs de la contemplation celeste. Sa résistance fut telle, que tout le monde s'en plaignoit. On lui reprochoit d'avoir quitté Nazianze: on l'accusoit de mépriser les interêts de l'église: on lui representoit qu'elle étoit menacée de nouvelles attaques; & on parloit d'un concile, qui se devoit tenir à C. P. pour établir l'heresie d'Apollinaire.

L.
S. Gregoire de Nazianze à C.P.
Carm. de vita p. 10. A.
Sup. XVI. n. 13.

Sup. XVI. n. 51.
Socr. V. c. 6.
Greg. ep. 122. ep. 14.

De episc. to. 2 p. 301. C.

Ep. 14.

Carm. 1. p. 10 C.

Or. 25 p 439. A.

Il ceda enfin, malgré la foibleſſe de ſon corps uſé de vieilleſſe, d'auſteritez, & de maladies; & il crut ne pouvoir mieux achever ſa vie, qu'en travaillant pour l'égliſe. Ce fut au plûtard en 379. qu'il vint à C. P.

Pagi. an 378. *n.* 15.

Son exterieur n'étoit pas propre à lui attirer le reſpect des heretiques ni des gens du monde. Son corps étoit courbé de vieilleſſe, ſa teſte chauve, ſon viſage deſſeché par ſes larmes & ſes auſteritez. Il étoit pauvre, mal vêtu, ſans argent: ſa parole avoit quelque choſe de rude & d'étranger. Il ſortoit d'un païs éloigné, & à peine connoiſſoit-on le lieu de ſa naiſſance: cependant il oſoit attaquer l'hereſie triomphante depuis ſi long-tems dans la capitale de l'empire. Auſſi fut-il d'abord très-mal reçu: les Ariens ignorant abſolument la foi de l'égliſe, s'imaginerent qu'il venoit enſeigner pluſieurs dieux; & paſſionnez pour leur évêque Demophile, ils ne purent ſouffrir qu'il vînt lui déclarer la guerre. Tous les heretiques ſe réünirent contre Gregoire, & le chargerent de calomnies. Ils paſſerent juſques aux effets: ils le pourſuivirent à coups de pierres, dont il ne reçut aucune bleſſure dangereuſe, & le traînerent devant les tribunaux des préfets, dont Dieu le délivra glorieuſement. Il n'oppoſa à tous ſes outrages que ſa patience: ravi de participer aux ſouffrances de J. C. En arrivant à C. P. il fut reçu par des parens qu'il y avoit, & refuſa pluſieurs autres perſonnes qui lui offroient leurs maiſons. Sa vie étoit ſi frugale, qu'il n'étoit guéres à charge à ſes hôtes: ſa nourriture étoit, comme il dit, celle des bêtes & des oiſeaux. Il ſortoit peu: on ne le voyoit, ni dans les places publiques, ni dans les lieux les plus délicieux de cette grande ville. Il ne faiſoit point de viſites: mais il demeuroit la plûpart du tems à ſon logis, méditant & s'entretenant avec Dieu. Cette conduite étoit néceſſaire à C. P.

Carm. vit. p. 11. *D.*

Or. 25. *p.* 436. *B.*
Or. 27. *p.* 468. *B.*
Or. 28. *p.* 483. *A.*

Carm. p. 11. *B.*

Or. 28. *p.* 484. *D.*

Or. 28. *p.* 436. *A.*
27. *p.* 468. *B.*

Or. 14. *p.* 218. *D.* 191.

où la vie peu édifiante des eccleſiaſtiques, faiſoit tourner en raillerie la religion : pour y prêcher utilement, on ne pouvoit mener une vie trop ſerieuſe; & cette Philoſophie ſimple & ſincere attira enfin à ſaint Gregoire l'affection du peuple. Quoiqu'il pût s'aider de la puiſſance temporelle, il ne diſputa point aux heretiques la poſſeſſion des égliſes, & des biens qui en dépendoïent, dont ils s'étoient emparez au préjudice des catholiques. Il ne fut point jaloux de l'execution des édits qu'ils mépriſoient: & ne ſollicita point contr'eux les magiſtrats.

Or. 17. p. 466.
Or. 25 p. 439. B.

Il commença à tenir ſes aſſemblées chez ſes parens, qui exerçoient envers lui l'hoſpitalité; car les Ariens avoient ôté aux catholiques toutes les égliſes, & ne leur laiſſoient la liberté de s'aſſembler en aucun lieu. Cette maiſon devint enſuite une égliſe celebre, que l'on nomma l'Anaſtaſie, c'eſt-à-dire la réſurrection: parce que S. Gregoire y avoit comme reſſuſcité la foi catholique. Quelques-uns diſoient que ce nom lui fut confirmé par un miracle : qu'une femme enceinte tomba des galeries hautes où les femmes étoient placées dans l'égliſe: qu'elle ſe tua de cette chûte, & que tout le peuple ayant prié pour elle, elle reſſuſcita avec ſon enfant. Ce nom fut encore confirmé ſous l'empereur Leon de Thrace, environ quatre-vingt ans après, quand on apporta de Sirmium les reliques de ſainte Anaſtaſie vierge & martyre, que l'on mit dans la même égliſe. Au reſte, il ne faut pas confondre ſainte Anaſtaſie des catholiques avec une égliſe des Novatiens, qui lui donnerent le même nom dès le temps de l'empereur Julien, en la rebâtiſſant après qu'elle eut été démolie ſous Conſtantius.

Or. 18. p. 484. D.
Greg. presb. p. 18. B.
Socr. l. c. 7.
Sozom. VII.
Theodor. lect. 11. hiſt. c. 2.
Socr. 11. c. 38.

S. Gregoire fut bien-tôt l'admiration de tout le monde par ſa profonde connoiſſance des écritures, ſon raiſonnement juſte & preſſant, ſon imagination fertile &

L I. Sermons de S. Gregoire de Nazianze.

brillante, ſa facilité incroyable à s'expliquer, ſon ſtyle exact & ſerré. Les catholiques accouroient comme des perſonnes alterées, ravis d'entendre prêcher la ſainte doctrine de la Trinité, dont ils étoient privez depuis ſi long-tems. Ceux qui avoient fait venir S. Gregoire, le favoriſoient comme leur ouvrage: les heretiques de toutes les ſectes, & les payens même vouloient goûter au moins le plaiſir de ſon éloquence. Pour l'entendre de plus près, on forçoit les baluſtres, qui entouroient le ſanctuaire où il prêchoit. On l'interrompoit ſouvent pour lui applaudir en battant des mains, ou faiſant des exclamations à ſa loüange: pluſieurs écrivoient ſes ſermons. Il en fit deux au ſujet d'une diviſion entre les catholiques de C. P. qui penſa ruiner cette égliſe encore mal affermie. Le peuple & les évêques même avoient pris parti entre deux prélats: les uns, dit-il, étoient pour Paul, les autres pour Apollos: par où l'on croit qu'il marque la diviſion de l'égliſe d'Antioche entre Melece & Paulin. Les paſſions, qui étoient la vraie cauſe de ces diviſions, ſe couvroient du prétexte de la foi; & celui qui le jour précedent étoit catholique, ſe trouvoit heretique le lendemain, ſans ſavoir comment. C'eſt le mal que S. Grégoire déplore en cette occaſion: que la vertu étoit décriée; que l'on ne croïoit plus qu'il y eût perſonne qui la pratiquât ſincerement; & que ce mépris paſſoit juſques à la religion, dont on jugeoit par ceux qui l'enſeignoient. La réünion des catholiques étant faite, il reprocha aux heretiques l'avantage qu'ils avoient voulu prendre de cette diviſion, quoiqu'elle ne regardât que le choix des paſteurs, & nullement la doctrine. Il refute ſommairement leurs erreurs ſur la Trinité, & ajoûte: J'ai traité ceci en peu de mots, pour vous inſtruire, non pour diſputer, ſelon la methode des pécheur, & non

Carm. de vita p. 18. C.

Or. 32. p. 528. C.

Carm. 9. p. 78. C.

Or. 13. & 14.

Carm. 1. p. 11. D.

Or. 14. p. 216. C.

P. 219. D.

Or. 13.

P. 212. B.

d'Ariſtote; pour l'utilité & non pour l'oſtentation. Enſuite il promet de répondre plus amplement aux objections des heretiques. *p. 213.*

LII. Diſcours de theologie.

Il le fit en effet par les diſcours que l'on appelle de la theologie, parce qu'ils renferment la doctrine ſur la nature de Dieu & le myſtere de la Trinité; & l'on croit que ce ſont ces diſcours, qui lui ont principalement attiré le nom de theologien. Car c'eſt ainſi que les anciens, particulierement les Grecs, le nomment ordinairement pour le diſtinguer des autres Gregoires, & on a remarqué qu'il eſt le ſeul après l'apôtre S. Jean, à qui l'on ait donné ce grand nom. Le premier diſcours de la theologie eſt comme la preface des autres, & montre les diſpoſitions neceſſaires pour parler dignement de Dieu. Saint Gregoire condamne la demangeaiſon de diſputer ſur la religion qui regnoit alors à C. P. même entre les catholiques, mais bien plus entre les heretiques qui en faiſoient leur capital. Les places publiques retentiſſoient de ces diſcours; on les entendoit dans les feſtins, dans les viſites; les femmes s'y laiſſoient emporter contre la modeſtie de leur ſexe. La theologie devenoit un art mépriſable, & un exercice de vaines ſubtilitez, ſemblables à ces tours de main, dont les charlatans trompent les yeux,

Greg. presb. p. 25. A.

Orat. 35.

Voici les regles qu'il donne. Il ne convient pas à tout le monde de philoſopher ſur les choſes divines; mais ſeulement à ceux qui ont purifié leurs corps & leur ame, ou du moins qui y travaillent, & qui ont fait du progrez dans la meditation des choſes ſaintes. Il n'en faut pas toûjours parler; mais quand nous ſommes tranquilles, ſans paſſion, libres des images dangereuſes qui troublent notre raiſon. Il n'en faut parler qu'à ceux qui prennent la choſe ſerieuſement; non pas à ceux

p. 50.

qui n'en parlent que pour s'amuſer, après les ſpectacles du cirque ou de theatre, après la muſique ou la bonne chere comptant ces diſputes entre leurs divertiſſemens. Il ne faut pas raiſonner ſur tout, mais ſur ce qui eſt de nôtre portée & de celle de nos auditeurs. Non, dit-il, qu'il ne faille toûjours penſer à Dieu; nous devons y penſer plus ſouvent que nous ne reſpirons; mais il n'en faut parler qu'à propos. Il recommande le ſecret des myſteres, & ſur tout de n'en point diſputer devant les payens. Quand ils entendent parler, dit-il, d'un Dieu
p. 532. D. engendré ou créé, ou tiré du neant, comment peuvent-ils prendre ces diſcours, eux qui loüent les adulteres & les impudicitez de leurs dieux, & qui ne peuvent rien concevoir au-deſſus du corps? N'eſt-ce pas leur donner des armes contre nous: Enſuite il ſe plaint que tous
Carm. 1. p. 19. 20. veulent être ſavans & theologiens, comme s'il n'y avoit point d'autre voie de ſalut; il les exhorte à s'appliquer plûtôt à faire des bonnes œuvres, à dompter leurs paſſions, à regler leurs mœurs. Enfin il leur montre d'autres matieres de diſputes moins dangereuſes, & leur conſeille de s'exercer plûtôt contre les philoſophes; marquant en un mot le foible de chaque ſecte. Il traite
Or. 29. init. encore dans un autre diſcours des diſpoſitions neceſſaires pour entendre les myſteres de la religion, & pour en parler dignement.

Or. 34. Dans le ſecond diſcours de la theologie, S. Gregoire commence à entrer en matiere, & parle de la nature
Or. 35. divine en general, & de ſes attributs: dans le troiſiéme,
Or 36. il prouve la divinité du Verbe: dans les quatriéme, il répond au paſſage de l'écriture, que les heretiques alleguoient; enfin dans le cinquiéme, il traite du S. Eſ-
Or. 37. prit contre les Macedoniens. Il montre que le S. Eſprit eſt
p. 195. D. 599. une ſubſtance & non pas un accident ou une operation

divine

divine, puiſque lui-même opere, parle & agit en diverſes manieres. S'il eſt ſubſtance, il eſt Dieu ou créature. Il n'eſt point créature, puiſque nous croyons en lui, & que nous ſommes baptiſez en ſon nom. Mais s'il eſt Dieu, diſoient les Macedoniens, il eſt engendré ou il ne l'eſt pas. S'il n'eſt pas engendré, il y a donc deux principes; s'il eſt engendré, ou c'eſt par le Pere ou par le Fils. Si le Pere l'a engendré, il y a deux Fils, qui ſont freres; ſi le Fils l'a engendré, il eſt donc petit-fils du Pere.

S. Gregoire répond: Nous attribuons à Dieu un Fils dans un ſens très-relevé, parce que nous ne pouvons montrer autrement qu'il procede du Pere, & qu'il lui eſt conſubſtantiel; mais il ne s'enſuit pas, que nous devions appliquer à Dieu tous les noms de parenté qui ſont parmi nous. Il faudroit donc auſſi ſuivre la grammaire, & reconnoître en Dieu les deux ſexes; parce que les noms de Dieu & de Pere ſont maſculins, & le nom de divinité feminin. Au reſte, le ſaint Eſprit n'eſt ni engendré ni non engendré, mais il procede du Pere, *p. 597. A.* comme J. C. même nous l'enſeigne. Entant qu'il en procede, il n'eſt point créature; entant qu'il n'eſt point *Joan. xv. 26.* engendré, il n'eſt pas Fils; entant qu'il eſt entre le non engendré & l'engendré, il eſt Dieu. Mais quelle eſt cette proceſſion? Expliquez-moi l'innaſcibilité du Pere & la generation du Fils, & je vous expliquerai la proceſſion du S. Eſprit. Mais que lui manque-t-il pour être Fils? Rien, non plus qu'il ne manque rien au Fils pour n'être pas Pere, ni au Pere pour n'être pas Fils. Ces noms n'expriment aucun défaut, mais des relations differentes, qui diſtinguent trois hypoſtaſes en une ſeule nature divine. Mais comment du même principe peut proceder un Fils conſubſtantiel, & un autre auſſi conſubſtan- *p. 598 A.*

tiel ſans être Fils? Donnez-moi un autre Dieu, & je vous y montrerai les mêmes noms & les mêmes choſes. Dans les créatures, je ne puis vous donner des exemples de ce qui ne convient qu'à la nature divine. Toutefois pour donner une comparaiſon imparfaite: Adam & Eve & leur fils Seth étoient tous trois de même nature. Adam étoit l'ouvrage de Dieu, Eve une portion d'Adam, Seth ſon fils: Eve & Seth étoient ſortis d'Adam, mais diverſement.

S. Gregoire montre enſuite que le S. Eſprit eſt adorable, puiſque c'eſt par lui que nous adorons & que nous prions. Il répond à l'objection capitale, que c'étoit admettre trois Dieux. Il dit premierement que les Macedoniens qui reconnoiſſent la divinité du Fils, devroient donc admettre deux Dieux; & contre ceux qui nioient même la divinité du Fils, il dit que nous ne reconnoiſſons qu'un Dieu, parce qu'il n'y a qu'une divinité, & que ceux qui procedent de lui ſe rapportent à lui ſeul. Aucun des trois n'eſt ni plus ni moins Dieu, ni devant ni après, ni diviſé de volonté ou de puiſſance; puis il montre la difference de la multitude des faux dieux, & des hommes qui ſont en ſi grand nombre, quoique de même nature. Pour montrer la divinité du S. Eſprit par les écritures, il remarque diverſes locutions. L'écriture dit quelquefois ce qui n'eſt point, comme quand elle attribue à Dieu des membres & des paſſions humaines; quelquefois elle ne dit point ce qui eſt, comme ces mots, ſur leſquels les heretiques qu'il combat, faiſoient tant de force, innaſcible, ſans principe, immortel; mais elle dit la même choſe en d'autres termes. Il ne faut pas s'attacher aux mots, mais aux ſens. Dieu voulant conduire les hommes par leur volonté, a ménagé les veritez ſelon qu'ils les pouvoient porter. L'an-

p. 601.

cien teſtament a parlé plus clairement du Pere que du Fils : le nouveau teſtament a parlé plus clairement du Fils que du S. Eſprit : lui-même s'eſt mieux déclaré, quand il eſt venu ſur les apôtres après l'aſcenſion de J. C. Sa divinité ne laiſſe pas d'être ſuffiſamment prouvée par les noms que l'écriture lui donne, & les proprietez qu'elle lui attribuë, que ſaint Gregoire raſſemble ici avec grand ſoin. Enfin il montre que toutes les comparaiſons tirées des créatures, & appliquées à la Trinité divine, ſont imparfaites ; & par conſequent dangereuſes, ſi on ne s'attache au ſeul point de la comparaiſon, écartant avec grand ſoin toutes les differences.

P. 609. B.

P. 610.

P. 611.

LIII.
S. Jerôme à C. P.
Deſcript. in Greg. Sup. 29.

En ce tems-là S. Jerôme vint à C. P. écouter S. Gregoire de Nazianze, & il le regarda toûjours depuis comme ſon maître. Les calomnies de ceux qui l'accuſoient de ne pas bien croire la Trinité, parce qu'il ne vouloit pas dire trois hypoſtaſes, l'ayant contraint à quitter ſon deſert de Syrie, il alla à Jeruſalem, & demeura quelque tems à Bethléem. Paulin évêque d'Antioche l'ordonna prêtre malgré lui ; & il ne le ſouffrit, qu'à condition de ne pas quitter la vie ſolitaire. Il ne voulut pas même demeurer à Antioche, de peur d'être obligé de prêcher, & de faire les fonctions de prêtre. Etant donc venu à C. P. il demeura quelque tems auprès de S. Gregoire, étudiant ſous lui l'écriture ſainte, comme il témoigne en divers endroits de ſes écrits. Un jour il le pria de lui expliquer ce que veut dire dans ſaint Luc le ſabat ſecond premier. Saint Gregoire lui répondit agréablement : Je vous en inſtruirai dans l'égliſe, où tout le monde m'applaudit. Il faudra bien-là que vous ſçachiez ce que vous ne ſçavez pas ; car ſi vous êtes ſeul ſans rien dire, tout le monde vous prendra pour un ſtupide. On voit par-là, qu'il ſçavoit la valeur des acclamations du peuple, qui,

ep. 77. ad Marc. ep. 99. ad Aſel. lib. 3. cont. Ruff. c. 7. ep. 81. ad Pamm. c. 16.

In Epheſ. v. 32.

Ep. 2. ad Nepot. c. 10.
Luc. VI. 1.

comme dit saint Jerôme, admire le plus ce qu'il entend le moins. Ce fut à C. P. que saint Jerôme, à la priere de ses amis, & pour essaïer son genie, composa promptement un petit traité sur la vision rapportée dans le sixiéme chapitre d'Isaïe. On croit aussi que ce fut en ce tems-là, qu'il traduisit en latin la chronique d'Eusebe, & l'adressa à deux de ses amis, le prêtre Vincent & Gallien.

In Isa. VI.

LIV.
Baptême de Theodose.
Socr. 5. *c.* 6. *Soz.* VII. *c.* 4. *Prosp. Chr. an.* 381.

L'empereur Theodose avoit reçu de ses ancêtres la religion Chrétienne, & l'attachement à la foi de Nicée: mais il n'avoit pas encore reçu le baptême, & il y fut déterminé par une maladie qui lui vint à Thessalonique. Il fit venir l'évêque, & lui demanda avant toutes choses, quelle étoit sa créance? C'étoit saint Ascole, qui étoit alors évêque de Thessalonique: il dit à l'empereur qu'il professoit la foi de Nicée, & que toute l'Illyrie étoit demeurée dans cette créance, sans avoir jamais été infectée de l'Arianisme: Il faut entendre l'Illyrie orientale, qui comprenoit la Macedoine, dont Thessalonique étoit la métropole. L'empereur extrêmement réjoui de cette heureuse rencontre, reçut le baptême de la main de saint Ascole, & peu de jours après il guérit aussi de sa maladie.

Ambr. ep. 15. *ad Anatol. & ep.* 16. *Ant.*

Saint Ascole n'étoit pas moins considerable par la sainteté de ses mœurs, que par la pureté de la foi. Il étoit né en Cappadoce; mais dès sa premiere jeunesse, il renonça à ses parens & à sa patrie, & ayant embrassé la vie monastique, il s'enferma en Achaïe dans une petite cellule. Estant encore jeune, il fut ordonné évêque de Thessalonique, à la priere des peuples de Macedoine, & par le choix des évêques. Il rétablit la paix dans cette église, & y affermit la foi ébranlée par la chûte de son prédecesseur, que l'on croit avoir été Eremius, ou Herennius, qui cedant, comme plusieurs autres, à la perse-

cution de Conſtantius, renonça à la communion de ſain Athanaſe. Saint Aſcole conſerva pluſieurs fois Theſſalonique & toute la Macedoine contre les Goths, ſans employer d'autres armes que ſes prieres. Il étoit lié d'amitié avec ſaint Baſile, comme il a été dit; & le pape ſaint Damaſe lui commit le gouvernement des dix provinces qui compoſoient l'Illyrie orientale, pour y exercer ſon autorité comme ſon vicaire. Tel étoit ſaint Aſcole, qui baptiſa l'empereur Theodoſe.

Athan. apolog. p. 692. B.

Epiſt. 339. Sup. liv. XVI. n. 44.

Ep. Bonif. I. ad Ruff. Collect. Rom. p. 47. & to. 4. conc. p. 1702.

L'empereur s'étant informé de l'état où ſe trouvoit la religion dans les terres de ſon obéïſſance, apprit que juſques à la Macedoine, elles étoient toutes unies dans la foi de la Trinité; mais que tout le reſte vers l'Orient, étoit diviſé par un grand nombre de ſectes, & particulierement Conſtantinople, où l'hereſie regnoit plus que dans tout le reſte de l'empire. Ce fut le motif de la loi celebre *Cunctos populos*, connuë par ces deux mots latins, par leſquels elle commence. En voici les termes: Les empereurs Gratien, Valentinien, & Theodoſe auguſtes, au peuple de la ville de Conſtantinople: Nous voulons que tous les peuples de notre obéïſſance ſuivent la religion que l'apôtre ſaint Pierre a enſeignée aux Romains, comme il paroît, parce qu'elle s'y conſerve encore à preſent: celle que l'on voit ſuivre au pontife Damaſe & à Pierre, évêque d'Alexandrie, homme d'une ſainteté apoſtolique, enſorte que, ſelon l'inſtruction des apôtres & la doctrine de l'évangile, nous croyons une ſeule divinité du Pere, & du Fils, & du Saint-Eſprit, ſous une pareille Majeſté & une ſainte Trinité. Nous voulons que ceux qui ſuivront cette loi, prennent le nom de Chrétiens catholiques, & que les autres que nous jugeons inſenſez, portent le nom infame d'heretiques, & que leurs aſſemblées

LV.
Loix pour l'égliſe.

Soz. VI. c. 4.

L. 1. *C. de Summ. Trin.*

L. 2. *C. Th. de fide Cath. lib. XVI.*

AN 380.

ne prennent point le nom d'égliſes, réſervant leur punition premierement à la vengeance divine, & enſuite au mouvement qui nous ſera inſpiré du ciel. Donné à Theſſalonique le troiſiéme des calendes de Mars, ſous le cinquiéme conſulat de Gratien & le premier de Theodoſe, c'eſt-à-dire, le vingt-huitiéme de Fevrier 380.

Theodoſe adreſſa cette loi au peuple de C. P. afin que de la capitale de ſon empire, elle ſe répandît plus promptement dans les provinces. Il y déclare ſa foi, pour inviter ſes ſujets à la ſuivre, plutôt que les y contraindre: n'impoſant encore aucune peine aux hérétiques, & ſe contentant de les menacer. Il marque la foi de l'égliſe, par la tradition de l'égliſe Romaine, reçuë du prince des apôtres: au pape Damaſe, il joint Pierre d'Alexandrie, comme l'évêque du ſecond ſiége du monde; mais il n'y joint pas l'évêque du troiſiéme ſiége, qui étoit Antioche, parce que cette place étoit diſputée entre Melece & Paulin, tous deux catholiques. Il ordonne que les ſeuls adorateurs de la Trinité porteront le nom de Chrétiens catholiques, parce que les herétiques prenoient auſſi le nom de Chrétiens, & quelquefois même de catholiques. Par une autre loi dattée du même lieu & du même jour, qui ſemble n'être qu'une partie de celle-ci, Theodoſe condamne de ſacrilege ceux qui par ignorance, ou par négligence, violent la ſainteté de la loi divine, ce que l'on entend des évêques, qui ne s'oppoſoient pas aſſez ſoigneuſement aux héréſies. Un mois après, & le ſixiéme des calendes d'Avril, c'eſt-à-dire le vingt-ſeptiéme de Mars, étant encore à Theſſalonique, il défendit de faire pendant tout le carême les procedures criminelles.

L. 1. C. de crim. ſacril. 25. C. Th. de Epiſ.

L. 4. C. Th. de quæſt. lib. 1x.

LVI. Hereſie des Priſcillianiſtes. *Proſp. Chr. an. 380.*

On commença vers ce tems-là à connoître en Occident l'héréſie des Priſcillianiſtes. Son premier auteur

fut un nommé Marc Egyptien de Memphis & Manichéen, qui étant venu en Eſpagne, eut pour diſciples premierement une femme de quelque conſideration nommée Agape, & enſuite un rheteur nommé Elpidius attiré par cette femme. Ils inſtruiſirent Priſcillien, dont la ſecte prit le nom, c'étoit un homme noble, riche & d'un beau naturel, d'une grande facilité à parler ; capable de ſouffrir la veille & la faim, vivant de peu, deſintereſſé ; mais ardent, inquiet, vain & enflé des études profanes, auſquelles il s'étoit appliqué ; car il avoit beaucoup de lecture & une curioſité infinie, qui l'avoit porté, diſoit-on, juſques dans la magie. Il attira à ſa doctrine pluſieurs perſonnes nobles, & pluſieurs du peuple ; ſur-tout les femmes, naturellement curieuſes, peu fermes dans la foi, amatrices des nouveautez, accouroient en foule autour de lui ; & il s'attiroit un grand reſpect par ſon exterieur humble, & ſon viſage compoſé. Cette erreur avoit déja infecté la plus grande partie de l'Eſpagne, & même quelques évêques, entre autres Inſtantius & Salvien, qui commençoient à former un parti pour la ſoûtenir.

Sev. ſup. lib. 2 hiſt. in fine. Hebr. ad Cteſiph. c. 2. Iſid. de vir. ill. c. 2.

Le premier qui s'en apperçut, fut Hygin ou Adigin évêque de Cordouë ; dont Inſtantius & Salvien étoient voiſins. Hygin en avertit Idace évêque de Merida, qui entreprit avec ardeur de pouſſer ces heretiques. Le fonds de leur doctrine étoit celle des Manichéens mêlée des erreurs des Gnoſtiques, & de pluſieurs autres. Ils diſoient que les ames étoient de même ſubſtance que Dieu ; & qu'elles deſcendoient volontairemeut ſur la terre au travers des ſept cieux, & par certains degrez de principautez, pour combattre contre le mauvais principe auteur du monde, qui les ſemoit en divers corps de chair. Ils diſoient que les hommes étoient attachez à certaines

Aug. hæreſ. 70. Oreſ. commonit. ad Aug.

Sup. liv. XIV. n. 19.

étoiles fatales, & que nôtre corps dépendoit des douze ſignes du Zodiaque, attribuant le belier à la tête, le taureau ou cou, les jumeaux aux épaules, & ainſi du reſte, ſuivant les rêveries des aſtrologues. Ils ne confeſſoient la Trinité que de parole; diſant avec Sabellius, que le Pere, le Fils & le S. Eſprit étoient le même, ſans aucune diſtinction réelle de perſonnes. Ils differoient des Manichéens, en ce qu'ils ne rejettoient pas ouvertement l'ancien teſtament; mais ce n'étoit qu'artifice, car ils expliquoient tout par des allegories & joignoient aux livres canoniques beaucoup d'écritures apocriphes. Ils s'abſtenoient de manger de la chair comme immonde; & en haine de la generation ſeparoient les mariages, malgré la partie qui n'étoit pas de leur opinion; diſant en general, que la chair n'étoit pas l'ouvrage de Dieu, mais des mauvais anges. Ils s'aſſembloient de nuit, hommes & femmes, prioient nuds, & commettoient beaucoup d'impuretez, qu'ils couvroient d'un ſecret profond; car ils avoient pour maxime de tout nier quand ils étoient preſſez, ce qu'ils exprimoient par un vers latin, qui ſignifie: Jure, parjure-toi, ne trahis le ſecret. Ils jeûnoient le dimanche, le jour de Pâque & le jour de Noël & ſe retiroient ces jours-là pour ne pas ſe trouver à l'égliſe; tout cela, parce qu'en haine de la chair, ils croïoient, que J. C. n'étoit né ni reſſuſcité qu'en apparence. Ils recevoient dans l'égliſe l'euchariſtie comme les autres, mais ne la conſommoient pas.

Leo. ep. 15. al. 93. ad Turib. c. 4. 14.

LVII. Concile de Saragoce. *Sulic. ibid.*

Idace évêque de Merida attaqua avec tant de chaleur Inſtantius & les autres Priſcillianiſtes, que loin de les ramener, il ne fit que les aigrir; au contraire Hygin de Cordouë, qui les avoit pourſuivis le premier, ſe laiſſa honteuſement corrompre, & le reçut à ſa communion. Enfin après pluſieurs diſputes, il ſe tint un concile à Sarragoce,

Sarragoce, où les évêques d'Aquitaine se trouverent avec ceux d'Espagne. Nous avons un fragment de ce concile, qui semble en estre la conclusion, datté du quatriéme d'Octobre de l'Ere 518. c'est-à-dire, l'an 380. Douze évêques y sont nommez, entr'autres Fitade, que l'on croit estre saint Phebade d'Agen: ensuite saint Delphin de Bordeaux: Ithace évêque de Sossube ville d'Espagne, que l'on ne connoît plus, & Idace de Merida. Ce fragment contient huit canons, qui défendent de jeûner le dimanche par superstition, & de s'absenter des églises pendant le carême, pour se retirer dans les montagnes ou dans des chambres, ou pour s'assembler dans des maisons de campagne. On défend aussi de s'absenter pendant les vingt-un jours, qui sont depuis le dix-septiéme de Decembre jusques au sixiéme de Janvier, c'est-à-dire, depuis huit jours avant Noël jusques à l'Epiphanie: ce qui montre que desiors il y avoit au moins une semaine pour se préparer à la feste de Noël. On condamne celui qui sera convaincu de n'avoir pas consumé l'eucharistie, qu'il aura reçûë dans l'église: les femmes qui s'assemblent avec des hommes étrangers, sous prétexte de doctrine, ou qui tiennent elles-mêmes des assemblées, pour instruire d'autres femmes: ceux qui s'attribuent le nom de docteurs sans autorité legitime. Ceux que les évesques auront séparez de l'église, ne doivent point estre reçus par d'autres évesques. On défend aux clercs de quitter leur ministere, sous prétexte de pratiquer une plus grande perfection dans la vie monastique: enfin on défend de voiler les vierges qu'à l'âge de quarante ans, & par l'autorité de l'évesque; c'est la premiere fois que nous trouvons qu'il soit parlé de vie monastique en Espagne: voilà ce qui nous reste du concile de Sarragoce.

AN. 380.

Can. 2.

Can. 4.

Can. 3.

Can. 1.

c. 7.

c. 5.

c. 6.

c. 8.

AN. 380. *Sulpic. ibid.*

Mais il eſt certain d'ailleurs que les hérétiques n'ayant oſé s'expoſer au jugement du concile, furent condamnez en leur abſence, ſçavoir les évêques Inſtantius & Salvien : Et Elpidius & Priſcillien laïques. Ithaſe de Soſſube fut chargé de publier le décret des évêques, & particulierement d'excommunier Hygin de Cordouë, qui avoit reçu les hérétiques après les avoir dénoncez le premier. Inſtantius & Salvien loin de ſe ſoûmettre au jugement du concile, voulurent fortifier leur parti, en donnant le titre d'évêque à Priſcillien. Ils l'ordonnerent donc évêque de Labine ou Labile, que l'on croit être Avila, compriſe alors dans la Galice.

Hier. act. Cteſiph. c. Proſper. Chr. an. 380.

LVIII. Pourſuites d'Idace & d'Ithace. *Sever. Sulp. ibid.*

Cependant Idace & Ithace croïant pouvoir arrêter le mal dans ſa ſource, pouſſoient vivement les hérétiques, & par un mauvais conſeil, dit Severe Sulpice, ils s'adreſſerent aux juges ſeculiers, pour les faire chaſſer des villes. Après pluſieurs pourſuites honteuſes, l'empereur Gratien, à la ſollicitation d'Idace, donna un reſcrit par lequel il étoit ordonné, que tous les hérétiques ſeroient chaſſez, non-ſeulement des égliſes & des villes, mais de tous les pays. Les Priſcillianiſtes épouvantez par cet édit, n'oſerent ſe défendre en juſtice; ceux qui portoient le titre d'évêques, cederent d'eux-mêmes, les autres ſe diſpenſerent. Inſtantius, Salvien & Priſcillien allerent à Rome pour ſe juſtifier devant le pape Damaſe. En paſſant par l'Aquitaine, ils furent reçus magnifiquement par quelques ignorans, & y ſemerent leurs erreurs; principalement dans le territoire d'Eluſe ou Eauſe, dont le ſiege a depuis été réüni à celui d'Auch; ils corrompirent par leurs mauvaiſes inſtructions ce peuple, qui étoit bon de lui-même & affectionné à la religion. S. Delphin les empêcha de s'arrêter à Bordeaux; mais ils demeurerent quelque-tems dans la terre

d'une femme nommée Euchrocia, veuve de Delphidius orateur & poëte fameux. Priſcillien & les ſiens continuerent enſuite leur chemin vers Rome, menant avec eux leurs femmes & quelques femmes étrangeres; entre-autres Euchrocia & ſa fille Procula, que l'on accuſoit de s'être fait avorter, étant devenuë groſſe de Priſcillien. Quand ils furent arrivez à Rome, le pape S. Damaſe, loin de recevoir leur juſtification, ne voulut pas même les voir. Salvien mourut à Rome: Inſtantius & Priſcillien revinrent à Milan, où ſaint Ambroiſe ne leur fut pas moins contraire.

AN. 380.

Proſper. Chr. an. 386.

Se voyant rejettez par les deux évêques, dont l'autorité étoit alors la plus grande, ils changerent de conduite, & ſe tournerent du côté de l'empereur Gratien. A force de ſollicitations & de préſens, ils gagnerent Macedonius maître des offices, & obtinrent un reſcrit, qui caſſoit celui qu'Idace avoit obtenu contre eux, & ordonnoit de les rétablir dans leurs égliſes. Inſtantius & Priſcillien appuyez de ce reſcrit, revinrent en Eſpagne & rentrerent dans leurs ſieges, ſans oppoſition. Ce n'eſt pas que le courage manquât à Ithace, mais la force; car les Priſcillianiſtes avoient auſſi corrompu le proconſul Volventius. Ainſi ils pourſuivirent Ithace lui-même, comme perturbateur des égliſes, & voyant contre lui une condamnation rigoureuſe, il s'enfuit épouvanté dans les Gaules, & s'adreſſa à Gregoire prefet du pretoire. Gregoire inſtruit de ce qui s'étoit paſſé, ordonna qu'on lui amenât les auteurs des troubles, & informa l'empereur de tout, afin qu'il fermât la porte aux ſollicitations des hérétiques. Mais ce fut en vain; car l'avarice de quelques perſonnes puiſſantes rendoit toutes choſes venales en cette cour. Les hérétiques donc, par leurs artifices & par une grande ſomme qu'ils don-

nerent à Macedonius, obtinrent que l'empereur ôtât la connoiſſance de cette affaire au préfet des Gaules, & la renvoya au vicaire d'Eſpagne ; car il n'y avoit plus de proconſul. Macedonius envoya des officiers pour prendre Ithace, qui étoit alors à Treves, & le ramener en Eſpagne ; mais il s'en garantit premierement par adreſſe, enſuite par la protection de Britannius, ou Briton évêque de Treves : c'eſt ce qui ſe paſſa en cette affaire ſous le regne de Gratien. Idace écrivit un livre en forme d'apologie, où il expliquoit les dogmes & les artifices des Priſcillianiſtes, & l'origine de leur ſecte. Il paſſoit pour éloquent, & fut ſurnommé Clarus, c'eſt-à-dire, illuſtre.

Iſid. Hiſp. de vir. ill. 6. 2.

LIX. Ordination de Maxime le Cynique.

Les travaux de ſaint Gregoire de Nazianze à C. P. furent troublez par l'ordination irreguliere de Maxime le Cynique. C'étoit un Egyptien né à Alexandrie, d'une famille où il y avoit eu des martyrs. Bien qu'il fût Chrétien, il ne laiſſoit pas de faire profeſſion de la philoſophie Cynique, dont il portoit l'habit, le bâton, & les grands cheveux. Il avoit ainſi couru en divers pays, & avoit été pluſieurs fois repris de juſtice. A Corinthe, il vêcut ſeul quelque tems avec des filles, qu'il prétendoit exercer à la pieté: il fut foüetté publiquement en Egypte, & relegué pour des infamies dans le deſert d'Oſias, où il demeura quatre ans ; on l'accuſoit de ſuivre l'hereſie d'Apollinaire. Il vint enfin à Conſtantinople, & ſçut ſi bien feindre, qu'il impoſa d'abord à ſaint Gregoire. Il ſe vantoit d'avoir quitté pour le ſervice de Dieu la conſolation de vivre avec ſa mere & ſes ſœurs, qu'il qualifioit vierges. Il ſe faiſoit honneur des coups de foüet qu'il avoit ſoufferts, & de ſon exil, comme ſi c'eût été pour la religion. Ainſi ſaint Gregoire le reçut comme un confeſſeur capable d'honorer ſon petit troupeau ; car il ne

Greg. az. Carm. p. 12. D. Orat. 13. p. 411. A. p. 419. C. Theod. v. c. 8. Greg. or. 23. p. 419. D.

faiſoit que commencer à raſſembler les Catholiques de Conſtantinople dans ſon Anaſtaſie. Maxime donnoit de grandes loüanges à ſes diſcours, & déclamoit fortement contre les hérétiques ; il ne reſpiroit en apparence que zele & pieté. Saint Gregoire y fut ſi bien trompé, qu'il le reçut dans ſa maiſon & à ſa table, lui communiquant ſes études & ſes deſſeins avec une entiere confiance : & non content de lui donner de grands éloges dans les converſations particulieres, il prononça devant ſon égliſe, quoique malade, un diſcours à ſa loüange, que nous avons encore ſous le nom d'éloge du philoſophe Heron ; mais ſaint Jerôme témoigne que c'étoit la loüange du philoſophe Maxime, & que d'autres y avoient mis ce faux titre. On voit dans ce diſcours par où cet impoſteur avoit ſurpris ſaint Gregoire. Il pratique, dit-il, notre philoſophie ſous un habit étranger : encore le peut-on prendre pour un ſigne de la pureté de l'ame. C'eſt que l'habit des Cyniques étoit blanc. Il n'a, dit-il, de Cynique que de parler hardiment, de vivre au jour la journée, de veiller pour la garde des ames, de careſſer la vertu, d'aboyer contre le vice. Car c'eſt ainſi que les Cyniques s'appliquoient toutes les proprietez des chiens, dont on leur avoit donné le nom.

Or. 23.

De ſcript. in Gregor.

Cependant Maxime ayant formé le deſſein de ſupplanter S. Gregoire, & de ſe faire lui-même ordonner évêque de C. P. ſe joignit à un prêtre de cette égliſe, qui avoit conçu de l'averſion contre le ſaint évêque, ſans autre ſujet que la jalouſie de ſon éloquence. Maxime de concert avec lui, fit venir d'Egypte d'abord ſept hommes capables de l'aider dans ſon deſſein ; & enſuite quelques évêques, qui avoient envoyé ces premiers, & qui étoient eux-mêmes envoyez par leur archevêque Pierre d'Alexandrie, pour ordonner Maxime évêque

de C. P. Ce n'eſt pas que Pierre n'eût d'abord approuvé le voyage de Gregoire ; il lui avoit même donné ſes lettres, pour l'établir de ſa part ſur le ſiége de cette égliſe, & l'on ne voit point le motif de ſon changement, ni de ſon attachement à Maxime. Il falloit encore à Maxime de l'argent, pour executer ſon deſſein. Il trouva un prêtre de l'iſle de Thaſſe qui étoit venu à C. P. acheter du marbre de Proconeſe pour ſon égliſe, il le flatta de ſi belles eſperances, qu'il l'engagea dans ſon parti, & ſe rendit maître de ſon argent. Il s'en ſervit à gagner une partie de ceux qui avoient témoigné le plus d'affection à S. Gregoire, & le leur fit regarder comme un homme dont l'amitié étoit inutile, puiſqu'il n'avoit rien à donner. Il gagna ſur tout grand nombre de mariniers, pour repreſenter le peuple, & lui prêter main-forte au beſoin. Ils prirent leur tems que S. Gregoire étoit malade; & ſans avertir perſonne, les Egyptiens entrerent de nuit dans l'égliſe avec quantité de mariniers, & commencerent la ceremonie de l'ordination de Maxime; mais le jour les ſurprit avant qu'elle fût achevée. Les clercs qui logeoient aux environs de l'égliſe s'étant apperçus de cette entrepriſe, le bruit s'en répandit par toute la ville; & tout le monde accourut auſſi-tôt à l'égliſe, les magiſtrats, les particuliers, les étrangers & juſques aux hérétiques. Les Egyptiens furent obligez de quitter l'égliſe, & ſe retirerent dans une maiſon particuliere, chez un joüeur de flute, accompagnez de quelques-uns du bas peuple & de quelques excommuniez. Ce fut là qu'ils acheverent l'ordination de Maxime, lui couperent ſes grands cheveux, qu'ils lui avoient laiſſé juſques alors, & dont tout le monde avoit été ſcandaliſé.

LX.
Maxime rejetté

Tout le clergé & tout le peuple de C. P. fut étrange-

ment indigné de cet attentat. On publioit tous les crimes de Maxime, & on le chargeoit de malediction; enfin on le chaſſa de la ville. Cependant les catholiques qui étoient dans l'Anaſtaſie avec S. Gregoire, le gardoient avec grand ſoin, & prenoient toutes les précautions poſſibles pour ſa ſeureté. Quant à lui, penetré d'une vive douleur, il reſolut d'abord de ſe retirer de C. P. & ne put s'empêcher de le témoigner à ſon peuple, en lui diſant adieu. A ce mot toute l'aſſemblée s'éleva contre lui; pluſieurs accoururent à l'égliſe ſur le bruit qui s'en répandit, & tous enſemble le conjurerent de demeurer, & d'accepter le titre de leur évêque; mais il reſiſta juſques à répandre des larmes, & à prononcer des maledictions contre lui-même s'il l'acceptoit; ne croyant pas qu'il fût permis de prendre ce ſiege ſans y avoir été placé ſelon les formes, par une aſſemblée d'évêques. Le peuple ſe réduiſit à le ſupplier de ne les point abandonner. Il demeura quelque-tems interdit, ne pouvant leur fermer la bouche, ni ſe reſoudre à les contenter; le jour baiſſoit & ils jurerent tous, que juſqu'à ce qu'il ſe fût rendu, ils ne ſortiroient point de l'égliſe, quand ils y devroient mourir. Il crut même oüir une voix, qui lui reprochoit de bannir avec lui de C. P. la ſainte Trinité. Enfin il leur promit de demeurer juſques à l'arrivée de quelques évêques, que l'on attendoit dans peu de tems. Mais il ne voulut point s'y engager par ſerment, n'en ayant fait aucun depuis ſon baptême. Ainſi l'attentat de Maxime ne fit qu'augmenter l'affection du peuple envers ſaint Gregoire, & les hérétiques furent trompez dans l'eſperance qu'ils avoient conçûë d'une grande diviſion entre les Catholiques.

de tout le monde *Carm. 5. p. 17. B.*

Orat 27. p. 466. B
Epiſt. Dam. in conc. R. an. 531. tom. 4. p. 1699.
Carm. 1. p. 163. C.

Maxime étant chaſſé de C. P. alla trouver l'empereur Theodoſe à Theſſalonique, accompagné des évêques

AN. 384. Egyptiens qui venoient de l'ordonner, & lui demanda sa protection, pour être maintenu dans le siége de C. P. mais Theodose le rejetta avec indignation. S. Ascole & cinq autres évêques de Macedoine écrivirent au pape Damase, tout ce qui s'étoit passé au sujet de l'ordination de Maxime. Le pape leur témoigne dans sa réponse, qu'il étoit sensiblement touché de la temerité des Egyptiens, d'avoir ordonné un homme, qui ne devoit pas même passer pour Chrétien, portant un habit de philosophe & d'idolâtre, & sur-tout de longs cheveux, contre la défense expresse de saint Paul. Il ajoûte: Et comme j'ai appris que l'on doit tenir un concile à C. P. je vous avertis de faire ensorte que l'on y élise un évêque sans reproche, afin d'établir une paix solide entre les Catholiques. Je vous avertis encore de ne point souffrir qu'un évêque passe d'une ville à une autre, contre les ordonnances de nos ancêtres. Ecrivant à S. Ascole en particulier, il lui recommande encore de faire ensorte que l'on mette à C. P. un évêque catholique. Maxime chassé par l'empereur Theodose, retourna à Alexandrie; & ayant gagné par argent quelques vagabonds, il pressa l'évêque Pierre de le faire joüir du siége de C. P. le menaçant de le chasser lui-même de celui d'Alexandrie. Mais le préfet d'Egypte craignant les suites de cette entrepriſe, chassa de la ville Maxime, qui demeura pendant quelque tems en repos.

Tom. 4. p. 1699.

1. Cor. 11. 14.

Ibid. p. 1700.

LXI. Ariens chassez de Constantinople.

L'empereur Theodose vint enfin à C. P. sur la fin de l'année 380. c'est-à-dire, le vingt-quatriéme de Novembre, après avoir remporté divers avantages sur les barbares. Son premier soin fut de rendre la paix à l'église, & de réünir les esprits. Il fit donc aussi-tôt sçavoir à Démophile évêque des Ariens, que s'il vouloit embrasser la foi de Nicée, il n'avoit qu'à réünir le peuple, & vivre en

Soer. v. c. 6. Marcell. Chr. an. 380. fast. Idat. an. 380. Chr. Pasch. p. 303 Soz. v. 1. c. 5.

en paix. Demophile rejetta cette propoſition ; & l'empereur lui fit dire : Puiſque vous fuyez la paix & la concorde, je vous commande auſſi de quitter les lieux de priere. Demophile ayant reçu cet ordre, & voïant qu'il ne pouvoit y reſiſter, aſſembla le peuple de ſa communion, & ſe levant au milieu de l'aſſemblée, il dit : Mes freres, il eſt écrit dans l'évangile : Si on vous pourſuit dans cette ville fuyez dans l'autre ; puis donc que l'empereur nous chaſſe des égliſes ; ſçachez que demain nous nous aſſemblerons hors de la ville. Ayant ainſi parlé, il ſortit, & fit depuis des aſſemblées hors des portes de C. P. Lucius le faux évêque d'Alexandrie, qui en étant chaſſé, s'étoit retiré à C. P. ſortit avec Demophile, qui ſe retira enſuite à Berée, & mourut au bout de ſix ans. Ainſi deux jours après l'entrée de Theodoſe, c'eſt-à-dire, le vingt-ſixiéme de Novembre 380. les Ariens furent chaſſez des égliſes de C. P. qu'ils avoient poſſedées quarante ans, depuis l'an 340. & l'intruſion d'Euſebe de Nicomedie à la place de S. Paul.

Philoſt. IX. n. 7.

Sup liv. XII. n. 73

S. Gregoire de Nazianze voulut auſſi ſe retirer, fatigué de ce qui s'étoit paſſé depuis ſon arrivée dans cette ville, particulierement de l'ordination de Maxime. Ce n'eſt pas qu'il ne fût bien traité de l'empereur ; à la premiere entrevûë, l'empereur lui rendit de grands honneurs, lui donna de grandes loüanges, & voulut le mettre lui-même en poſſeſſion de la grande égliſe. Une multitude infinie de peuple Arien s'aſſembla à ce ſpectacle, toutes les ruës en étoient remplies. La crainte de l'empereur retenoit la colere dont ils étoient animez contre ſaint Gregoire, & qui ne produiſoit que des gemiſſemens & des larmes. Saint Gregoire marchoit au milieu des ſoldats avec l'empereur, levant les yeux au ciel, & ſi hors de lui, qu'il ſe trouva dans l'égliſe ſans

Carm. I. p. 21. B ;

ſçavoir comment. C'étoit le matin, & le temps étoit fort obſcur; mais ſi-tôt que l'empereur & ſaint Gregoire eurent paſſé la baluſtre pour entrer dans le ſanctuaire, & que tout le peuple fidele eut commencé à élever la voix & les mains pour loüer Dieu, le nuage ſe diſſipa, & toute l'égliſe fut éclairée d'une très-vive lumiere; ce qui réjoüit le peuple catholique.

Alors prenant courage, ils crierent de toute leur force, demandant à l'empereur de leur donner pour évêque ſaint Gregoire, & de rendre leur joïe parfaite: les magiſtrats le demandoient comme le peuple; les femmes mêmes crioient du haut des galleries, excedant un peu leur modeſtie ordinaire. S. Gregoire ſi ſurpris, qu'il n'avoit pas la force de parler, leur fit dire par un des Prêtres qui étoient aſſis auprès de lui: Arrêtez, mes amis, retenez vos cris, il ne s'agit à preſent que de rendre à Dieu des actions de graces, nous aurons du temps pour les affaires plus importantes. A ces paroles, le peuple battit des mains, charmé de ſa modeſtie, & l'empereur ſe retira après lui avoir donné des loüanges. Ainſi ſe termina cette aſſemblée, & il ne falut autre violence pour retenir le peuple heretique, que tirer une ſeule
p. 23. *D.* épée & la remettre au fourreau. Mais quoique S. Gregoire eût refuſé ce premier jour de s'aſſeoir ſur le ſie-
P 28 *C.* ge épiſcopal, il fut enſuite placé, malgré lui, par le zele du peuple, & il eut peine à le pardonner à ſes meilleurs amis, regardant cette action comme irreguliere.
Can. 16. *Sup. liv.* *XI. n.* 12. Car quoiqu'il n'eût point d'égliſe, & que celle de C. P. fût vacante, il y avoit un canon du concile d'Antioche, qui défendoit à un évêque vacant de s'emparer d'une égliſe vacante, ſans l'autorité d'un concile legitime. De plus l'ordination de Maxime le Cynique, toute illegitime qu'elle étoit, ne laiſſoit pas de cauſer quelque em-

barrs : donnant au moins un prétexte de chicane à ſes ennemis. Or il avoit une attention particuliere à les épargner : loin de les aigrir en profitant du temps & de la faveur du prince, il cherchoit à les adoucir & les convertir. Il délivra les uns des peines que le reproche de leur conſcience leur faiſoit craindre : il aſſiſta les autres dans leurs beſoins.

XLII. Conduite de S. Gregoire de Nazianze. *Carm. 1. p. 21. D. P. 23. B.*

Le jour même que Theodoſe l'avoit mené dans l'égliſe, comme il étoit couché dans ſa chambre accablé de travail & de foibleſſe, quelques-uns du peuple y entrerent : & après y avoir fait leurs complimens, & rendu graces à Dieu & à l'empereur, qui leur avoit donné une ſi heureuſe journée, ils ſe retirerent. Mais il apperçut entr'eux un jeune homme pâle, avec des cheveux longs, vêtu comme les perſonnes affligées : il en fut effrayé, & avança les pieds hors de ſon lit pour ſe lever. Comme les autres s'en alloient, ce jeune homme ſe jetta promptement à ſes pieds, ſans parler, & comme ſaiſi de crainte. S. Gregoire lui demanda qui il étoit, & ce qu'il vouloit : mais ſans rien répondre, il crioit, il gemiſſoit, & ſe tordoit les mains de plus en plus. Ce ſpectacle tira des larmes à ſaint Gregoire : Et comme ce jeune homme n'entendoit point raiſon, on le tira de force d'auprès de lui, & un des aſſiſtans dit : C'eſt un meurtrier, qui vous auroit égorgé, ſans la protection de Dieu ; il vient lui-même s'accuſer, & ſa conſcience eſt ſon bourreau. S. Gregoire attendri par ce diſcours, dit au meurtrier : Que Dieu te conſerve ; je dois bien te traiter humainement, puiſqu'il m'a conſervé moi-même. Tu es à moi par ton crime, prends garde de devenir digne de Dieu & de moi. Cette action s'étant répanduë, adoucit extrêmement toute la ville à l'égard de ſaint Gregoire.

Or. 48. Une autre fois, apparemment avant l'arrivée de l'empereur, il fut attaqué à coups de pierres juſques dans l'égliſe, au milieu des ſaints myſteres, qui furent troublez ; & cette inſulte lui fut faite par des vierges, des moines & des pauvres, du parti des Ariens. Voici comme il en écrivit à Theodore, depuis évêque de Tyane, qui en étoit ſenſiblement touché : Votre reſſentiment eſt bien fondé ; mais peut-être vaut-il mieux montrer un exemple de patience ; car la plûpart des gens ne ſont point touchez des diſcours comme des actions. Il eſt bon de faire punir les coupables, pour la correction des autres ; mais il eſt meilleur & plus divin de ſouffrir, l'un retient les méchans, l'autre les convertit. Embraſſons cette occaſion de les vaincre par la clemence, & de les ramener à la vraie religion, plûtôt par le reproche de leur conſcience, que par la crainte de notre reſſentiment. Ne nous laiſſons pas ſurprendre au demon, qui nous voudroit faire perdre promptement cette grande œuvre.

Ep. 81. ad Theod. p. 839.

P. 23. D. L'empereur avoit mis S. Gregoire en poſſeſſion de la maiſon épiſcopale, & des revenus de l'égliſe de C. P. qui avoit la réputation d'être très-riche, par les liberalitez, que tout ce qu'il y avoit de plus grand dans le monde lui avoient faites, depuis le temps de ſa fondation. Elle avoit dans ſes treſors quantité de vaſes & de meubles précieux, & de grands revenus de tous côtez. Saint Gregoire n'en trouva aucun compte dans les papiers de ſes prédeceſſeurs ; & les receveurs qui en avoient la charge, ne purent l'en inſtruire, tant la diſſipation avoit été grande ſous les prélats Ariens. On lui conſeilloit de prendre quelque laïque pour en faire la recherche, & de s'y appliquer avec ardeur ; mais il n'en voulut rien faire, perſuadé que chacun ne rendra compte à

Dieu, que de ce qu'il aura reçu, & non de ce qu'il auroit été juſte qu'il reçût. Il regardoit comme une honte pour la religion, qu'un étranger prît ſoin des affaires de l'égliſe: il ſçavoit bien que les gens intereſſez blâmeroient ſa conduite; mais il étoit perſuadé qu'elle ſeroit approuvée des gens de bien, parce qu'encore que l'avarice ſoit mauvaiſe en tout le monde, elle eſt encore beaucoup plus odieuſe dans les eccleſiaſtiques, & deſlors on n'en voyoit que trop les funeſtes ſuites. C'eſt ainſi qu'il s'en explique lui-même. Il vivoit toûjours fort retiré, tandis que les autres faiſoient leur cour aſſidûment aux perſonnes puiſſantes, particulierement aux eunuques de la chambre, & employoient mille artifices pour s'inſinuer dans le Palais. Pour lui, ce n'étoit que par neceſſité qu'il voyoit les grands, quand la charité l'obligeoit à leur demander quelque grace; & lorſqu'il mangeoit à la table de l'empereur, ſon humeur libre ne ſouffroit pas peu de la contrainte que le reſpect attire en ces occaſions.

Carm. 1. p. 13;

Carm. 10. p. 80. D.

AN. 381.

LIVRE DIX-HUITIE'ME.

I. Concile de C. P. *Theod.* v. *c.* 6. *Socr.* v. *c.* 8.

L'Empereur Theodoſe n'ayant rien plus à cœur que la réünion des égliſes, avoit réſolu dès le commencement de ſon regne, d'aſſembler à Conſtantinople tous les évêques de ſon obéïſſance. Il falloit un paſteur à cette grande ville : ſaint Gregoire de Nazianze vouloit quitter : l'ordination de Maxime étoit irreguliere ; mais il ne laiſſoit pas d'avoir ſes partiſans : le ſchiſme d'Antioche duroit toûjours. On eſperoit auſſi réünir les Macedoniens. Le concile fut donc aſſemblé par les ordres de Theodoſe au mois de May, ſous le conſulat d'Eucher & de Syagrius, c'eſt-à-dire l'an 381. Il s'y trouva cent cinquante évêques catholiques, dont les principaux étoient ſaint Melece d'Antioche, accompagné de ſes Prêtres Flavien & Elpidius. Hellade de Ceſarée en Cappadoce, ſucceſſeur de ſaint Baſile ; S. Gregoire de Nyſſe ; S. Pierre de Sebaſte ſon frere ; S. Amphiloque d'Icone ; Optime d'Antioche en Piſidie ; Diodore de Tarſe ; ſaint Pelage de Laodicée ; S. Euloge d'Edeſſe ; Acace de Berée en Syrie ; Iſidore de Cyr ; S. Cyrille de Jeruſalem & ſon neveu ; Gelaſe de Ceſarée en Paleſtine. On trouve encore dans les ſouſcriptions Denis de Dioſpolis en Paleſtine ; Vitus de Carres en Meſopotamie ; Abraham de Batne ; Antiochus de Samoſate, neveu & ſucceſſeur de S. Euſebe ; Boſphore de Colonie en Cappadoce ; Otrée de Melitine en Armenie, tous connus d'ailleurs, principalement par les lettres de S. Baſile, ſans compter les évêques d'Egypte & de Macedoine qui vinrent enſuite. Theodoſe y appella auſſi les évêques de la ſecte de Macedonius, ne deſeſperant pas de les réünir a l'égliſe ; & ils y vinrent au nombre de trentre-ſix, la plûpart de

Marcell. Chr. an. 381. *Chr. Paſch. eod. an. p.* 304.

Soz. VII. *c.* 7.

Theod. V. *hiſt. c.* 8.

AN. 381.

l'Helleſpont ; les principaux étoient Eleuſius de Cyzique & Mercien de Lampſaque. Ceux qui ont compté cent quatre-vingt évêques au concile de C. P. y ont apparemment compris ces Macedoniens. Ce concile n'étoit aſſemblé que de l'Orient, parce que Theodoſe qui l'avoit convoqué n'y appella que les évêques de ſon obéïſſance, & que les hereſies que l'on y vouloit reprimer, n'avoient cours qu'en Orient, & on ne voit perſonne qui y ait aſſiſté de la part de S. Damaſe & des autres Occidentaux ; toutefois il ne laiſſe pas d'être reconnu pour le ſecond concile écumenique ou univerſel, par le conſentement que l'Occident a donné depuis à ce qu'il avoit décidé touchant la foi.

Proſp. Chr. an. 381. Theod. v. c. 6. 7.

V. Pag. an. 382. n. 4. 5. c. 6.

Saint Melece preſida d'abord au concile ; & il reçut des honneurs extraordinaires de l'empereur Theodoſe. Il ſe reſſouvenoit, qu'après avoir remporté une grande victoire ſur les barbares, il avoit vû en ſonge S. Melece qui le revêtoit du manteau imperial, & lui mettoit la couronne ſur la tête. Le matin il raconta ce ſonge à un de ſes amis, qui lui dit, qu'il étoit clair & ſans énigme ; en effet, peu de jours après, il fut aſſocie à l'empire par Gratien. Quand donc les évêques aſſemblez pour le concile de C. P. vinrent au palais ſaluer Theodoſe, il défendit que perſonne lui montrât Melece ; mais il le reconnut ſans peine, & laiſſant tous les autres, il courut à lui, l'embraſſa, lui baiſa les yeux, la bouche, la poitrine, la main qui l'avoit couronné, & raconta la viſion qu'il avoit euë. Il témoigna auſſi beaucoup d'amitié à tous les autres, & les pria comme ſes peres de déliberer ſur les affaires de l'égliſe.

Theod. v. c. 6.

Ibid. c. 7.

La plus preſſée étoit de donner un évêque à C. P. On commença par prononcer ſur l'ordination de Maxime, qui fut declarée nulle ; & on en fit un canon.

AN. 381.
Conc. C. P. can. 4.
Soz. VII. c. 9.

exprès, qui porte; Que Maxime le Cynique n'a jamais été & n'eſt point évêque; que ceux qu'il a ordonnez en quelque rang du clergé que ce ſoit, n'y doivent point être comptez, & que tout ce qui a eté fait ou pour lui ou par lui eſt ſans effet. Enſuite l'empereur qui admiroit la vertu & l'éloquence de ſaint Gregoire de Nazianze, deſira qu'on l'établît évêque de C. P. Il y reſiſta juſques aux cris & aux larmes; mais enfin il ſe laiſſa vaincre ſe flattant, comme il dit lui-même, que la ſituation de C. P. lui donneroit la commodité de réünir l'Orient & l'Occident, diviſez depuis ſi long-temps à l'occaſion du ſchiſme d'Antioche. Il fut donc établi ſolemnellement évêque de C. P. par Melece, & par les autres évêques du concile, ſuivant le deſir de l'empereur.

Carm. I. p. 24. D.

II. Mort de S. Melece.

Greg. Nyſſ. or. in Melet. p. 10. 24. Greg Naz. Carm. I p. 25. B.

Mais ſaint Melece mourut peu de temps après à C. P. même, où il avoit prêché pluſieurs fois pour l'inſtruction du peuple, & qu'il exhorta ſes amis à la paix, juſques au dernier ſoûpir. Son corps fut embaumé avec une grande quantité de parfums, enveloppé de drap de lin & de ſoïe, & mis en dépôt dans l'egliſe des apôtres, en attendant qu'on le tranſportât à Antioche. Ses funerailles furent très-magnifiques; par l'affluence du peuple, la quantité du luminaire, le chant des pſeaumes à pluſieurs chœurs en diverſes langues. On appliquoit ſur le viſage du ſaint des linges, que l'on partageoit enſuite pour les diſtribuer au peuple, qui les gardoit comme des preſervatifs. Tous ceux qui avoient quelque reputation d'éloquence entre les évêques du concile, firent ſon oraiſon funebre. Mais il ne nous reſte que celle de ſaint Gregoire de Nyſſe, où il ſe contente de déplorer la perte que l'égliſe venoit de faire, & de marquer les circonſtances de ſes funerailles; parce que ceux qui venoient

Greg. Nyſſ. pag. 1016. C.

Theod. v. hiſt. c. 8.

venoient de parler avant lui, avoient suffisamment raconté ses vertus & ses combats pour la foi. S. Gregoire n'oublie pas de consoler le peuple fidele, en disant de S. Melece: Il parle à Dieu face à face, & il prie pour nous & pour les ignorances du peuple. Les reliques de S. Melece furent ensuite portées à Antioche; toute la ville de C. P. sortit des portes pour les conduire; tout le long du chemin on les accompagna en chantant des pseaumes à deux chœurs; & il y eut un ordre exprès de l'empereur pour recevoir ce saint corps par tout dans les villes contre la coûtume des Romains, qui ne souffroient pas de corps morts au-dedans de leurs murailles. Il fut enterré auprès de S. Babylas, dans l'église qu'il avoit fait bâtir lui-même en l'honneur de ce martyr. S. Melece gouverna l'église d'Antioche pendant vingt ans; tout l'Orient lui a donné de grandes loüanges, & on le nommoit ordinairement le divin Melece. On ne peut rien ajoûter à ce qu'en disent S. Basile & S. Gregoire de Nazianze, S. Gregoire de Nysse, S. Chrysostome & Theodoret. S. Epiphame mesme, quoiqu'uni de communion avec Paulin, loüe extremément ses vertus dans le traité des hérésies écrit de son vivant; & il nous y a conservé le premier sermon qu'il fit à Antioche, le seul écrit qui nous reste de lui. Enfin l'Occident & l'église Romaine, quoique prévenuë quelque tems contre Melece en faveur de Paulin, lui a enfin fait justice, & l'a reçu au nombre des saints, dont elle implore la protection le mesme jour qu'il est honoré par les Grecs, c'est-à-dire, le douziéme de Février. Et toutefois l'église Romaine n'a pas fait le mesme honneur à Paulin.

AN. 381.

Greg. Nyss. pag. 1026. A.

Greg. Naz. Carm. I. p. 25. C.

Soz. VII. c. 10.

Sup. liv XIV. n. 31

Her. 73. n. 35.

Martyr. Rom. 12. & ibi. Baron.

III. Election de Flavien.

La mort de S. Melece sembloit avoir fini le schisme d'Antioche, puisqu'on étoit convenu que le survivant

AN. 381.
Socr. v. c. 5.
Soz. VII. c. 3.

de lui ou de Paulin demeureroit seul évêque des catholiques. On disoit même, que l'on avoit fait jurer cet accord aux six prestres du parti de Melece, sur qui l'élection pouvoit tomber avec plus de vrai-semblance, & entre eux à Flavien; & qu'ils avoient promis avec serment, non-seulement de ne point rechercher cette place, mais de ne la pas accepter, si elle leur étoit deferée. Paulin devoit donc être reconnu sans difficulté pour seul évêque d'Antioche. Il n'y avoit pas même d'évêque Arien qui lui contestât la place; car Dorothée en avoit été chassé par ordre de l'empereur Theodose, & s'étoit retiré en Thrace sa partie; & ce qui restoit d'Ariens à Antioche, n'étoient conduits que par deux prestres, Asterius & Crispin, qui ne pûrent même obtenir la communion d'Eunomius; tant les Ariens étoient divisez entre eux.

Philost IX. c. ult. & X. 1.

Greg. Naz. Carm. 1. p. 25. C.

Nonobstant toutes ces raisons de reconnoître Paulin, les évêques assemblez à C. P. délibererent sur le choix d'un successeur de S. Melece. S. Gregoire de Nazianze s'y opposa fortement; d'autant plus que l'on vouloit qu'il imposât les mains à celui qui seroit élû, car depuis la mort de Melece, il se trouvoit à la teste du concile. Vous ne considerez, disoit-il, qu'une seule ville, au lieu de regarder l'église universelle. Quand ce seroient deux anges qui contesteroient, il ne seroit pas juste que le monde entier fût troublé par leur division. Tant que Melece a vêcu, on pouvoit executer l'éloignement des Occidentaux, & esperer qu'il les gagneroit par sa douceur. Maintenant que Dieu nous a donné la paix, conservons-la; laissons Paulin dans le siége qu'il occupe, il est vieux, sa mort terminera bien-tôt cette affaire. Il est bon quelquefois de se laisser vaincre. Et afin que l'on ne croïe pas que j'en parle par interêt, je ne vous demande point d'autre grace que la liberté de quit-

ter mon siége, & de passer le reste de mes jours sans gloire & sans peril.

AN. 381.

Les jeunes évêques s'éleverent contre l'avis de saint Gregoire, & ils entraînerent les vieux. Ils ne pouvoient se résoudre à ceder aux Occidentaux, sans dire de meilleure raison, sinon que l'Orient devoit l'emporter, puisque J. C. avoit voulu paroître en Orient. Flavien prestre d'Antioche fut donc élû pour successeur de S. Melece par tous les évêques d'Orient, & du consentement de l'église d'Antioche : ce qu'il faut entendre à l'exception du parti de Paulin. Quoique Flavien fût très-digne de cette place, S. Gregoire de Nazianze demeura ferme, & n'approuva point son élection, quelque instance que pussent faire ses meilleurs amis : au contraire il se fortifia de plus en plus dans la résolution de quitter le siége de C. P. Il commença à se retirer des assemblées, qu'il voyoit pleines de confusion ; & sa mauvaise santé lui en donnoit assez de prétexte : il changea même de logis, quittant la maison joignante à l'église, où se tenoit le concile, & qui étoit apparemment la maison épiscopale. Les personnes les plus affectionnées de son peuple, voyant que c'étoit tout de bon qu'il vouloit quitter, le conjuroient la larme à l'œil de ne point abandonner l'ouvrage qu'il avoit si bien commencé, & de donner à son église ce qui lui restoit de vie : ils le touchoient sensiblement ; mais ils ne pûrent le fléchir, & un nouvel incident acheva de le déterminer.

Carm. 1. p. 27. A.

Carm. 1. p. 28. A.

On appella au concile les évêques d'Egypte & de Macedoine, comme pouvant contribuer à la paix : & ils arriverent subitement. A la teste des Egyptiens étoit Timothée évêque d'Alexandrie, qui avoit succedé depuis peu à Pierre son frere successeur de S. Athanase ; & il étoit comme Pierre dans la communion des évê-

Carm. 1. p. 28. D

Soz. VII. c. 7.

Epist. Conc.

AN. 381.

Aquil. tom. 2. Conc. p. 1000. C. Ibid. p. 1000. D.

ques d'Occident. Le plus conſiderable des évêques de Macedoine étoit Aſcale de Theſſalonique. Les évêques d'Egypte & de Macedoine étant arrivez de C. P. parurent fort échauffez contre ſaint Gregoire & contre les Orientaux, qui de leur côté ne l'étoient pas moins. Les Occidentaux; car les autres regardoient comme tels les Egyptiens & les Macedoniens, ſe plaignoient que l'on n'avoit pas obſervé les canons, en ordonnant évêque de C. P. Gregoire qui l'étoit déja d'un autre ſiége. Mais il dit que ces canons n'étoient plus gueres en vigueur: il y avoit long tems qu'il avoit quitté ſon ſiége de Saſime; & pour Nazianze il n'en avoit jamais été évêque, quoiqu'on lui en fit le reproche. Les Egyptiens & les Macedoniens ſe plaignoient ainſi plutôt par oppoſition aux Orientaux, que par averſion contre S. Gregoire, ou par deſir de mettre un autre à ſa place, comme ils lui diſoient en ſecret.

Ruff. 11. hiſt. c 9. præf. in or. 49.

Greg. p. 717.

IV. Retraite de S. Gregoire de Nazianze.

Theod. v. c. 8. Carm. 1. p. 29. B.

Pour lui il embraſſa avec joie cette occaſion, d'obtenir la liberté qu'il déſiroit depuis ſi long-tems. Il entra dans l'aſſemblée, & dit qu'il ne ſouhaitoit rien tant, que de contribuer à l'union de l'égliſe. Si mon élection cauſe du trouble, ajoûta-t'il, je ſerai Jonas: jettez-moi dans la mer pour appaiſer la tempête, quoique je ne l'aye point excitée. Si les autres ſuivoient mon exemple, tous les troubles de l'égliſe ſeroient bien-tôt appaiſez. Je ſuis aſſez chargé d'années & de maladies pour me repoſer: je ſouhaite que mon ſucceſſeur ait aſſez de zele pour bien défendre la foi. Il ſortit ainſi de l'aſſemblée, joyeux de s'être déchargé d'un ſi peſant fardeau, mais triſte de quitter ſon peuple qu'il aimoit tendrement. Tous les évêques conſentirent à cette propoſition, plus facilement qu'ils ne ſembloient le devoir

p. 30. A. faire. S. Gregoire alla enſuite trouver l'empereur, & en

preſence de pluſieurs perſonnes, il lui dit : Seigneur, j'ai une grace à vous demander, auſſi-bien que les autres. Ce n'eſt ni de l'or, ni du marbre, ni des étoffes précieuſes pour orner la table ſacrée, ni des charges pour mes parens ; je crois meriter quelque choſe de plus grand. Accordez-moi de ceder à l'envie ; je ſuis odieux à tout le monde, même à mes amis, parce que je ne puis avoir d'égard pour perſonne que pour Dieu. Vous ſçavez combien c'eſt malgré moi, que vous m'avez mis dans ce ſiége. L'empereur loüa ce diſcours, & tous les aſſiſtans y applaudirent : mais Gregoire obtint ſon congé. AN. 381.

Les raiſons publiques des évêques pour accepter ſi facilement cette demiſſion, furent le trouble que cauſoit l'élection de S. Gregoire & ſes infirmitez corporelles. Mais les raiſons ſecrettes, étoient la jalouſie de ſon éloquence & de ſa doctrine, & la ſeverité de ſes mœurs, qui condamnoient leur faſte & leur luxe. Quelques-uns, même des catholiques, étoient choquez qu'il prêchât ſi ouvertement la divinité du ſaint-Eſprit. Mais pluſieurs ne purent ſouffrir de le voir ainſi abandonné ; & dès qu'ils virent que l'on prenoit cette reſolution, ils ſe boucherent les oreilles, frapperent des mains, & s'enfuirent de l'aſſemblée, pour n'avoir pas la douleur de voir un autre ſur ſon ſiége. Pour les conſoler auſſi-bien que ſon peuple & ſon clergé, il prononça dans la grande égliſe de C. P. en préſence des évêques du concile, le diſcours celebre qui eſt ſon adieu. Il leur rend compte de ſa conduite ; il repreſente l'état déplorable où il a trouvé cette égliſe, & l'état floriſſant où il la laiſſe ; il montre la doctrine qu'il a enſeignée par une expoſition ſommaire du myſtere de la Trinité, où pour terminer toutes les diſputes, il employe le mot de per-

Carm. 1. p. 30. C.

Or. 32.

p. 511.

p. 520. C.

p. 523.

AN. 381.

ſonne *proſopon*, comme équivalant au mot d'hypoſtaſe, quand l'un & l'autre eſt bien expliqué. Il proteſte qu'il a gouverné ſans interêt, & ne demande pour recompenſe que la liberté de ſe retirer, marquant les reproches qu'on lui faiſoit, & combien ſa conduite étoit éloignée de plaire au monde. Il finit en prenant congé de
p. 525. *p.* 527. ſon égliſe, de ſa chere Anaſtaſie en particulier, de ſon trône, du clergé, du peuple, de l'empereur, de la cour, de tout le monde.

App. tom. 1. Nous avons encore le teſtament de S. Gregoire de Nazianze, en. datte du dernier jour de Decembre de cette année 381. Il y prend le titre d'évêque de C. P. & l'on peut croire qu'il le garda même après ſa démiſſion, comme il ſe pratique encore. Ce teſtament eſt fait dans toutes les formes du droit Romain. Il inſtituë héritier Gregoire diacre & moine ſon affranchi, à la charge qu'il rendra tout à l'égliſe de Nazianze, par droit de fideicommis. S. Gregoire dit qu'il ne fait en cela que ſuivre la volonté de ſes parens, qui avoient promis tous leurs biens aux pauvres; & que lui-même les leur avoit déja abandonnez, ſous la conduite de trois adminiſtrateurs, Marcel diacre & moine, Gregoire qu'il fait ſon héritier, & Euſtathe moine qui avoit auſſi été ſon eſclave. Il cofirme la liberté à tous ceux qu'il avoit affranchis, & leur conſerve leurs pecules. Il fait quelques legs particuliers à Gregoire ſon heritier, & au moine Euſtathe. Il conſerve à une vierge nommée Ruſſiene, la penſion qu'il lui donnoit pour ſa ſubſiſtance, avec une habitation à ſon choix; & lui donne deux filles eſclaves, qu'elle choiſira, pour demeurer avec elle toute ſa vie: il lui donne pouvoir de les affranchir, ſinon elles appartiendront à l'égliſe de Nazianze. Il affranchit deux eſclaves, dont l'un eſt Theodoſe ſon notaire, & donne

enſuite un legs à un autre notaire c'eſt-à-dire, ceux qui écrivoient ſous lui en notes. AN. 381.

Il fait excuſe à Alypiene qu'il nomme ſa chere fille, de ce qu'il ne lui laiſſe rien; mais il déclare qu'il ne fait point d'état d'Eugenie & de Nonne, parce que leur vie étoit reprehenſible. C'étoit ſes niéces, & il étoit neceſſaire de les nommer, & de marquer pourquoi il ne les faiſoit pas heritiers, afin qu'elles ne puſſent conteſter le teſtament. C'eſt ce qui s'appelloit desheriter avec éloge. Il nomme Alypiene ſa fille, & Melece qui l'avoit épouſée ſon gendre, peut-être parce qu'il l'avoit adoptée; car il eſt certain d'ailleurs qu'il avoit toujours gardé la continence. Ce teſtament eſt ſigné de ſept témoins, dont le premier eſt S. Amphiloque, & le dernier Clenodius prêtre d'Icone. Les autres ſont des évêques de la même province; ce qui peut faire croire qu'il le fit en Aſie à ſon retour, peut-être à l'occaſion de quelque concile.

V. Ordination de Nectaire. *Soz. VII. c. 7. 8.*

La ceſſion de S. Gregoire ayant été acceptée par le concile, il fut queſtion de lui donner un ſucceſſeur. L'empereur recommanda aux évêques, d'examiner avec grand ſoin celui qui en ſeroit le plus digne, & ils ſe trouverent partagez ſur ce choix. Il y avoit alors à C. P. un vieillard nommé Nectaire venerable pour ſa dignité, ſon âge & ſa bonne mine. Il étoit né à Tarſe en Cilicie de famille patriciene, & avoit la charge de preteur. Ses vertus & particulierement ſa douceur, le faiſoient admirer de tout le monde, mais il n'étoit pas encore baptiſé. Etant prêt à partir pour retourner en ſon pays, il alla voir Diodore évêque de Tarſe, pour ſçavoir s'il n'avoit rien à mander chez lui, & ſe charger de ſes lettres. Diodore penſoit alors en lui-même au choix de l'évêque de C. P. Comme il vit Nectaire, ſes cheveux blancs, *Theod. V. c. 8.*

AN. 381.

son visage majestueux & la douceur de ses mœurs, lui firent croire qu'il pourroit remplir dignement cette place, & il s'arrêta à cette pensée. Il le mena donc à l'évêque d'Antioche, c'est-à-dire, à Flavien, l'entretint de son merite, & le pria d'y faire une serieuse reflexion. Comme on proposoit plusieurs personnes très-considerables pour cette place; la pensée de Diodore fit rire Flavien. Toutefois il fit venir Nectaire, & le pria de retarder un peu son départ. Peu de tems après l'empereur ordonna aux évêques d'écrire sur un papier les noms de ceux qu'ils jugeroient dignes du siege de C. P. se reservant d'en choisir un entre tous. Chacun dressa son memoire, & l'évêque d'Antioche ayant mis dans le sien ceux qu'il voulut, y ajoûta à la fin Nectaire, pour faire plaisir à Diodore. L'empereur ayant lû ces noms, s'arrêta sur Nectaire, & demeura quelque-tems à penser en lui-même, tenant le doigt arrêté sur la derniere ligne; puis revenant au commencement, il parcourut encore tous les noms, & choisit Nectaire. Tout le monde en fut étonné; on demandoit qui étoit ce Nectaire, de quelle condition & de quel pays; & quand on sût qu'il n'étoit pas même baptisé, on s'étonna encore plus du choix de l'empereur. On croît que Diodore lui-même y fut trompé, que l'âge de Nectaire lui fit juger qu'il étoit baptisé, & qu'autrement il n'auroit pas osé le proposer pour l'épiscopat. Quoiqu'il en soit, cet évenement fut regardé comme ayant quelque chose de divin. Car quand l'empereur eut appris qu'il n'étoit point baptisé, il persista dans son choix, nonobstant la resistance de plusieurs évêques. Enfin ils cederent tous à la volonté du prince, & au desir du peuple qui demandoit aussi Nectaire: il fut baptisé, & portant encore l'habit blanc de néophyte, il fut déclaré évêque de C. P.

Socr. v. c. 8.

d'un

d'un commun consentement de tout le concile. On a remarqué les deux Gregoires en particulier, c'est-à-dire, celui de Nazianze & celui de Nysse, comme ayant concouru à cette élection avec Diodore de Tarse. L'empereur Theodose envoya des députez de sa cour avec des évêques, pour demander au pape sa lettre formée en confirmation de l'élection de Nectaire.

AN. 381.

Domnus ap. Facund lib. VIII. c. 5.

Bonif. ep. ad episc. Maced. tom. 4. conc. p. 1708. D.

Nectaire apprit les fonctions épiscopales de Cyriaque évêque d'Adane en Cilicie ; car il pria Diodore son métropolitain, de trouver bon qu'il demeurât quelque tems avec lui. Il retint plusieurs autres Ciliciens, entre-autres Martyrius son medecin, confident des desordres de sa jeunesse. Nectaire vouloit l'ordonner diacre, mais Martyrius ne le souffrit pas, assurant qu'il en étoit indigne, & prenant Nectaire lui-même à témoin du déreglement de sa vie passée. Et moi, dit Nectaire, qui suis à present évêque, n'ai-je pas mené une vie encore plus desordonnée que la vôtre, & ne m'avez-vous pas souvent servi dans mes débauches? Mais répondit Martyrius, vous venez d'être purifié par le baptême, & vous avez reçu par-dessus la grace du sacerdoce; ensorte que je ne trouve point de difference entre vous & les enfans nouveaux nez : moi au contraire, j'ai reçu le baptême il y a long-tems, & j'ai continué de vivre comme auparavant. Ainsi il demeura ferme à refuser l'ordination.

Sozom. VII. c.

S. Melece avoit d'abord présidé au concile de C. P. Après sa mort, ce fut S. Gregoire de Nazianze; après la cession de S. Gregoire, Timothée d'Alexandrie, & enfin Nectaire. Il est difficile de marquer en quel tems précis, & sous quel président se passerent les actions du concile ; mais il est certain que l'on y fit un decret sur la foi, & quelques canons de discipline. L'empereur

VI. Symbole de C. P.

Sup. n. 1.

Socr. v. c. 8. Soz. vii. c. 7. Theodoſe avoit eſperé de réünir les Macedoniens à l'égliſe catholique, & dans cette vûë il avoit admis leurs évêques au concile juſques au nombre de trente-ſix, dont Eleuſius de Cyzique étoit le chef. L'empereur & les évêques catholiques, leur repreſenterent qu'ils avoient envoyé au pape Libere une députation conduite par Euſtathe de Sebaſte, & que depuis peu, ils avoient volontairement communiqué avec eux ſans diſtinction; qu'ainſi ils ne faiſoient pas bien de vouloir renverſer la foi qu'ils avoient approuvée, & quitter le bon parti qu'ils avoient pris. Mais les Macedoniens declarerent qu'ils aimeroient mieux confeſſer la doctrine des Ariens, que de convenir du conſubſtantiel, & ſe retirerent de C. P. puis ils écrivirent en chaque ville à ceux de leur parti, les exhortant à ne point conſentir à la foi de Nicée. Cette ſéparation de Demi-ariens ou Macedoniens, arriva dès le commencement du concile, & les fit traiter comme des heretiques déclarez.

Supr. l. xvi. n. 7.

On ordonna donc, que perſonne ne pourroit rejetter le ſymbole de Nicée, mais qu'il demeureroit dans ſon autorité, & que l'on anathematiſeroit toutes les hereſies, particulierement celle des Eunomiens ou Anoméens, des Ariens ou Eudoxiens, des Demi-ariens ou ennemis du S. Eſprit, des Sabelliens, des Marcelliens, des Photiniens, des Apollinariſtes. En confirmant le ſymbole de Nicée, on y ajoûta quelques paroles touchant le myſtere de l'incarnation, à cauſe des Apollinariſtes & des autres nouveaux heretiques; & une explication plus ample de l'article du S. Eſprit, à cauſe des Macedoniens. Le ſymbole de Nicée diſoit ſeulement ſur l'incarnation de J. C. Il eſt deſcendu des cieux, s'eſt incarné, & fait homme, a ſouffert, eſt reſſuſcité le troiſiéme jour, eſt monté aux cieux, & viendra juger

les vivans & les morts. Nous croyons auſſi au S. Eſprit. Mais le ſymbole de C. P. dit ainſi: Il eſt deſcendu de cieux, & s'eſt incarné par le Saint-Eſprit & de la Vierge Marie, & s'eſt fait homme. Il a été crucifié pour nous ſous Ponce Pilate: il a ſouffert & a été enſeveli; & il eſt reſſuſcité le troiſiéme jour, ſuivant les écritures. Il eſt monté aux cieux: il eſt aſſis à la droite du pere; & il viendra encore avec gloire juger les vivans & les morts; ſon royaume n'aura point de fin. Le ſymbole de Nicée portoit ſimplement: Nous croyons auſſi au S. Eſprit; & ne parloit point de l'égliſe. Le ſymbole de C. P. porte: Nous croyons auſſi au S. Eſprit Seigneur & vivifiant, qui procede du Pere; qui eſt adoré & glorifié avec le Pere & le Fils; qui a parlé par les prophetes: Nous croyons en une ſeule égliſe ſainte, catholique & apoſtolique; nous confeſſons un baptême pour la rémiſſion des pechez; nous attendons la réſurrection des morts & la vie du ſiécle futur. Amen. Le reſte de ſymbole de C. P. c'eſt-à-dire le commencement, eſt entierement conforme à celui de Nicée. C'eſt ce ſymbole de C. P. que nous diſons à la Meſſe. AN. 381.

VII. Canons touchant la hierarchie.

Quant à la diſcipline, le concile de C. P. défend aux évêques d'aller aux égliſes qui ſont hors de leur dioceſe, ni de confondre les égliſes. Mais ſuivant les canons, l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Egypte; les évêques d'Orient ne doivent regler que l'Orient, gardant à l'égliſe d'Antioche les privileges marquez dans les canons de Nicée. Les évêques de la Dioceſe d'Aſie, ne gouverneront que l'Aſie; ceux de Pont, le Pont ſeulement; ceux de Thrace, la Thrace ſeule. Les évêques ne ſortiront point de la Dioceſe, ſans être appellez pour des élections, ou d'autres affaires eccleſiaſtiques; mais les affaires de chaque province ſeront reglées par le concile

c. 2. p. 947.

Can. Nic. 6.

AN. 381.

Can. Nic. 4. 5.

V. Thomaſſ. diſcipl. part. 1. liv. 1. ch. 4. n. 12.

de la province, ſuivant les canons de Nicée. Les égliſes qui ſont chez les nations barbares, ſeront gouvernées ſuivant la coutume reçuë du tems des peres. Tel eſt le ſecond canon du concile de C. P. J'appelle ici une dioceſe au feminin, ce que le grec nomme *Dioiceſis*, qui étoit un grand gouvernement, comprenant pluſieurs provinces, dont chacune avoit ſa métropole. Car ce que nous appellons aujourd'hui un dioceſe, c'eſt-à-dire le territoire d'une cité ſoumis à un ſeul évêque, ſe nommoit alors *paroiçia*, c'eſt-à-dire voiſinage, d'où nous avons fait le mot de paroiſſe; je nomme province ce que le grec nomme *eparchia*, & qui étoit moins que la diocéſe. L'occaſion de ce canon fut, que pendant la perſecution de Valens, quelques évêques s'étoient mêlez, même utilement, des affaires eccleſiaſtiques des autres provinces; comme S. Euſebe de Samoſate, qui avoit même ordonné des évêques, & l'on ne vouloit pas que ces exemples fuſſent tirez à conſequence. On voit dans ce canon tout le plan de l'égliſe Orientale; premierement les deux patriarches, comme on les a nommez depuis, celui d'Alexandrie & celui d'Antioche, dont les droits étoient bien differens. L'évêque d'Alexandrie avoit le gouvernement de toutes les égliſes d'Egypte, compris la Lybie & la Pentapole. L'évêque d'Antioche avoit ſeulement quelques privileges; mais le gouvernement eccleſiaſtique de la dioceſe d'Orient, dont Antioche étoit la capitale, eſt ici attribué en general aux évêques d'Orient, entre leſquels il y avoit pluſieurs métropolitains. Les premiers évêques des trois autres grandes dioceſes d'Aſie, de Pont & de Thrace, prirent enſuite le titre d'exarques; celui d'Aſie étoit l'évêque d'Epheſe; celui de Pont, l'évêque de Ceſarée en Cappadoce; celui de Thrace avoit été juſques-là l'évêque d'Heraclée: mais

Socr. v. c. 8.

V. Thomaſſ. diſcipl. part. 1. liv. 1. c. 3.

Can. Nic. 6.

il étoit deſſors effacé par celui de Conſtantinople.

AN. 381.

Au reſte, en tout ceci le concile de C. P. non plus que celui de Nicée, ne prétendoit rien établir de nouveau, mais ſeulement confirmer les anciennes coutumes. Il les confirme auſſi à l'égard des païs barbares, c'eſt-à-dire hors l'étenduë de l'empire Romain, parce qu'il falloit s'accommoder à l'état des lieux, & aux mœurs des peuples. Ainſi les Scythes voiſins de l'embouchure du Danube, n'avoient qu'un ſeul évêque, apparemment parce qu'ils étoient encore errans & ſans demeure fixe, & nous ne voyons auſſi qu'un évêque chez les Goths. Tout l'ordre de la hierarchie eccleſiaſtique étoit reglé & confirmé par une ancienne tradition. Ce canon donnant aux conciles des lieux toute autorité pour les affaires eccleſiaſtiques, ſemble ôter la faculté d'appeller au pape, accordée par le concile de Sardique, & revenir à l'ancien droit. Il fut auſſi ordonné en ce concile, que l'évêque de C. P. auroit la prérogative d'honneur après l'évêque de Rome, parce que C. P. étoit la nouvelle Rome. Ce canon eſt le plus celebre de tout le concile; & ſoit que cet honneur fût nouveau pour l'évêque de C. P. ſoit qu'il en fût déja en poſſeſſion, les ſuites en furent très importantes; & au lieu d'une ſimple dignité, ce fut bien-tôt une juriſdiction fort étenduë.

Soc. VI. c. 25. Sup. l. XVI. n. 135.

Conc. Sard. c. 3. 4 5. Supl. l. XII. n. 39.

Can. 3. Socr. V. c. 8. Soz. VII. c. 9.

Pour empêcher la facilité de calomnier les évêques catholiques, le concile ordonna qu'il ne ſeroit pas permis à toutes ſortes de perſonnes indifferemment de les accuſer. S'il s'agit d'un interêt particulier, & d'une plainte perſonnelle contre l'évêque, on ne regardera ni la perſonne de l'accuſateur ni ſa religion, parce qu'il faut faire juſtice à tout le monde. Si c'eſt une affaire eccleſiaſtique, un évêque ne pourra être accuſé, ni par un heretique ou un ſchiſmatique, ni par un laïque excom-

VIII. Autres canons. *Can. 6.*

AN. 381.

munié ou par un clerc dépoſé. Celui qui eſt accuſé ne pourra accuſer un évêque ou un clerc, qu'après s'être purgé lui-même. Ceux qui ſont ſans reproche, intenteront leur accuſation devant tous les évêques de la province. Si le concile de la province ne ſuffit pas, ils s'adreſſeront à un plus grand concile, c'eſt-à-dire à celui de la Dioceſe. L'accuſation ne ſera reçuë qu'après que l'accuſateur ſe ſera ſoumis par écrit à la même peine, en cas de calomnie. Celui qui au mépris de ce decret, oſera importuner l'empereur, ou les tribunaux ſeculiers, ou troubler un concile écumenique, ne ſera point recevable en ſon accuſation. Ce canon ne fait point non plus mention du pape, ni des canons de Sardique.

Can. 7. Le concile de C. P. regle auſſi la maniere de recevoir les heretiques qui reviennent à l'égliſe catholique. Les Ariens, dit-il, les Macedoniens, les Sabbatiens, les Novatiens, qui ſe nomment eux-mêmes Cathares, ou Ariſteres; les Quartodecimains & les Apollinariſtes ſont reçus, en donnant un acte d'abjuration, & renonçant à toute hereſie. On leur donne premierement le ſceau, ou l'onction du ſaint crême au front, aux yeux, aux narines, à la bouche, & aux oreilles; & en faiſant cette onction, on dit: Le ſceau du don du S. Eſprit. Mais pour les Eunomiens qui ſont baptiſez par une ſeule immerſion, les Montaniſtes ou Phrygiens, les Sabelliens, & les autres heretiques, principalement ceux qui viennent de Galatie, nous les recevons comme des payens. Le premier jour nous les faiſons chrétiens, le ſecond catechumenes, le troiſiéme nous les exorciſons après leur avoir ſoufflé trois fois ſur le viſage & ſur les oreilles: ainſi nous les inſtruiſons, nous les tenons longtems dans l'égliſe à écouter les écritures, & enfin nous les baptiſons. On trouve encore dans l'Euchologe des

Euchol. p. 64. poſt. bap.

Grecs les mêmes onctions & les mêmes paroles, pour le ſacrement de confirmation. Quant aux heretiques que le concile ordonne de baptiſer, c'eſt qu'ils n'étoient point baptiſez, ou ne l'étoient pas ſelon la forme de l'égliſe, & ce ſont les mêmes & du même païs dont parle ſaint Baſile dans ſa premiere épître canonique à ſaint Amphiloque, & dont il déclare le baptême nul. *Sup. l. XVII. n. 143.*

AN. 381.

Il y a un canon particulier dans le concile de C. P. ſur la réünion de l'égliſe d'Antioche, conçu en ces termes touchant le tome des Occidentaux: Nous recevons auſſi ceux d'Antioche, qui confeſſent une ſeule divinité du Pere & du Fils & du ſaint-Eſprit. Ce tome des Occidentaux eſt quelque écrit envoïé en faveur du parti de Paulin; mais on ne peut dire préciſément quel il eſt. Voilà tout ce qui fut ordonné au concile de C. P. *Can. 5.*

Les évêques écrivirent enſuite une lettre ſynodale à l'empereur Theodoſe, où après la relation ſommaire de ce qu'ils ont fait pour la foi & pour la diſcipline, ils ajoûtent: Nous vous prions donc d'autoriſer l'ordonnance du concile, afin que comme vous avez honoré l'égliſe par les lettres de convocation, vous mettiez auſſi la concluſion & le ſeau à nos reſolutions. Enſuite de cette lettre, ſont les ſept canons. Le premier pour confirmer la foi de Nicée & condamner nommément les nouveaux heretiques; le ſecond pour marquer la diſtinction des provinces, & les privileges des principales égliſes; le troiſiéme pour donner le ſecond rang à l'évêque de C. P. le quatriéme contre l'ordination de Maxime le Cynique; le cinquiéme pour la réünion de l'égliſe d'Antioche; le ſixiéme touchant les accuſations des évêques, le ſeptiéme ſur la maniere de recevoir les heretiques. Enſuite eſt le ſymbole; puis dans les exemplaires latins, les ſouſcriptions de cent quarante-ſept *Tom. 2. conc. pi 946.*

AN. 381.

évêques diviſez par provinces, dont les premiers ſont Nectaire de C. P. & Timothée d'Alexandrie. Mais on y voit auſſi Melece d'Antioche, mort avant l'arrivée de Timothée; ce qui fait croire que l'on ſouſcrivoit à meſure que chaque decret étoit formé, & que ceux qui vinrent les derniers, ſouſcrivirent à tout ce qui avoit été fait auparavant. Les canons du concile ſont datez du ſeptiéme des ides de Juillet, c'eſt-à-dire, du neuviéme du même mois.

P. 945.

IX. Loix pour l'égliſe.

L. 3. C. Th. de fide Cath.

Pour ſatisfaire au deſir du concile, l'empereur Theodoſe fit une loi en date du troiſiéme des calendes d'Août, c'eſt-à-dire, du troiſiéme de Juillet de la même année 381. par laquelle il ordonne de livrer inceſſamment toutes les égliſes aux évêques qui confeſſent la ſainte Trinité, reconnoiſſant une ſeule divinité en trois perſonnes égales, & qui ſont dans la communion de Nectaire évêque de C. P. en Egypte de Timothée d'Alexandrie; en Orient de Pelage de Laodicée & Diodore de Tarſe; dans l'Aſie proconſulaire, & la dioceſe d'Aſie, d'Amphiloque évêque d'Icone & d'Optimus d'Antioche; dans la dioceſe de Pont, d'Helade évêque de Ceſarée, d'Otreius de Melitine & de Gregoire de Nyſſe: & encore de Terence évêque de Scythie & de Marmarius de Marcianople: ceux qui communiqueront avec tous ces évêques, doivent être mis en poſſeſſion des égliſes, & ceux qui ne conviennent pas avec eux ſur la foi, en doivent être chaſſez comme heretiques manifeſtes, ſans qu'elles puiſſent leur être renduës à l'avenir, afin que la foi de Nicée demeure inviolable. Cette loi eſt adreſſée au proconſul d'Aſie, parce que cette province étoit la plus infectée par les heretiques que le concile venoit de condamner, particulierement les Macedoniens. La loi comprend les cinq grandes dioceſes ſoûmiſes au prefet du pretoire d'Orient, dont la premiere

Socr. v. c. 8. Sozom. VIII c. 9.

v Gothof in hanc. l.

Notis imper. c.

premiere étoit l'Orient proprement dit, c'eſt-a-dire, la Syrie, puis l'Egypte, l'Aſie, le Pont & la Thrace. Quoique C. P. fût dans cette derniere, ſon évêque eſt nommé le premier à cauſe du rang d'honneur que le concile venoit de lui accorder. L'évêque de la grande Antioche de Syrie n'eſt point nommé, à cauſe du ſchiſme qui y duroit ; car Paulin n'étoit point reconnu par les Orientaux. S. Melece étoit mort, & Flavien élû pour lui ſucceder, n'étoit peut-être pas conſacré évêque, ou du moins n'étoit pas reconnu de tous. L'empereur ſe contente donc de marquer deux évêques des plus approuvez de la dioceſe d'Orient, Pelage de Laodicée & Diodore de Tarſe. On joint l'Aſie proconſulaire & la dioceſe d'Aſie ; parce qu'encore que ce fuſſent deux dioceſes, ſuivant le gouvernement temporel, la police eccleſiaſtique les joignoit, de ſorte que la diocéſe d'Aſie comprenoit onze provinces. Quoique Epheſe fût la capitale de cette dioceſe d'Aſie, ſon évêque n'eſt point ici nommé ; mais ſeulement Amphiloque d'Icone & Optimus d'Antioche de Piſidie. Pour la dioceſe de Pont, on nomme l'évêque de Ceſarée qui en étoit la capitale, ſavoir Hellade ſucceſſeur de S. Baſile. Les deux derniers Terence & Marmarius ſont pour la diocéſe de Thrace, outre l'évêque de C. P. nommé d'abord. Terence étoit évêque de Tomi metropole de la Scythie. Marmarius évêque de Marcianopole metropole de la Myſie. Voilà les raiſons que nous connoiſſons d'avoir nommé ces onze évêques entre les autres, & tous leurs noms ſe trouvent dans les ſouſcriptions du concile. Socrate dit qu'on les fit patriarches ; ce que l'on entend du pouvoir extraordinaire qui leur fut attribué dans ces grandes dioceſes.

AN. 381.

Theod. v. c. 23.

V. Valeſ. ad. Socr. v. c. 8.

Nous trouvons pluſieurs autres loix dans Theodoſe,

L. 6. C. Th. de hæreſ.

AN. 381.

donnée cette même année 381. en faveur de la religion. Il y en a une dattée du quatriéme des ides ; c'eſt-à-dire, du dixiéme de Janvier, par laquelle il ôte aux heretiques toutes les égliſes, nonobſtant les reſcrits qu'ils auroient pû obtenir par ſurpriſe. Il y condamne nommément les Photiniens, les Ariens & les Eunomiens ; il recommande la foi de Nicée, & défend toutes les aſſemblées des heretiques au-dedans des villes. Cette loi eſt adreſſée à Eutrope prefet du pretoire d'Orient, dont S. Gregoire de Nazianze loüe la doctrine & la vertu. Par une autre loi adreſſée au comte d'Orient, & dattée du quatorziéme des calendes d'Août, c'eſt-à-dire, du dix-neuviéme de Juillet, l'empereur Theodoſe défend aux Eunomiens, aux Ariens & aux Aëtiens, de bâtir des égliſes dans les villes, ni à la campagne, ſous peine de confiſcation des lieux. C'eſt-à-dire, qu'il ordonne l'execution de ce qui avoit été réſolu dans le concile pour les quinze provinces, compriſes dans le diocéſe d'Orient, où les Ariens avoient principalement dominé, & où Eunomius & Aëtius avoient enſeigné.

Etiſt. 137. 138. L. 8. C. Th. hæreſ.

Vers le même tems, c'eſt-à-dire, le huitiéme de May de la même année 381. il fit une loi contre les Manichéens, qui confirme les défenſes qui leur étoient déja faites, de rien donner ou recevoir entr'eux par teſtament ou par donation, & de tenir des aſſemblées ; & cela ſous quelques noms qui ſe déguiſent, d'Encratites, d'Apotactites, d'Hydroparaſtates ou de Saccophores. C'étoient des hereſies plus anciennes & moins odieuſes, dont les Manichéens empruntoient les noms pour ſe garantir de la haine publique. Ils ſe nommoient Encratites ou continens, parce qu'ils condamnoient le mariage ; Hydroparaſtates ou Aquariens, parce qu'ils n'emploïoient que

L. 7. Th. de hæreſ. Sup. l. XVI. n. 41.

de l'eau dans l'euchariſtie, condamnant tout l'uſage du vin. La profeſſion qu'ils faiſoient de pauvreté, leur faiſoit prendre le nom d'Apotactites; ou renonçans, & de Saccophores ou porte-ſacs, mais ils raſſembloient toutes les erreurs de chacune de ces ſectes, & en avoient de plus capitales. Cette loi eſt encore adreſſée à Eutrope prefet du pretoire d'Orient, à qui eſt adreſſée auſſi une loi contre les Apoſtats, dattée du même mois, & peut-être du même jour, qui ôte la faculté de teſter à ceux qui de Chrétiens ſe font payens, & caſſe leurs teſtamens. A la fin de la même année & le treiziéme des calendes de Janvier, c'eſt-à-dire, le vingtiéme de Decembre, Theodoſe fit la premiere loi que nous ayons de lui contre les payens, contre leſquels nous n'en trouvons point auparavant depuis Conſtantius & l'an 356. Cette loi de Theodoſe leur défend de faire des ſacrifices de jour ou de nuit, ſous peine de proſcription. Mais il ne fit pas encore fermer les temples, & il donna l'année ſuivante 382. un reſcrit pour permettre expreſſement de s'aſſembler dans un temple fameux de l'Oſdroëne, quoiqu'il y eût des idoles, à la charge toutefois de n'y point faire de ſacrifices. La même année 382. il fit une loi contre les Manichéens plus ſevere que la precedente; par laquelle confirmant à l'égard de tous, la peine de ne pouvoir diſpoſer de leurs biens, il ajoûte la peine de mort contre ceux qui prennent les noms d'Encratites, de Saccophores ou d'Hydroparaſtes; & ordonne à Florus prefet du prétoire d'Orient, d'établir des inquiſiteurs pour les chercher, & c'eſt la premiere fois que nous trouvons dans les loix le nom d'inquiſiteurs contre les heretiques.

AN. 381.

L. 1. C. Th. de poſt.

L. 7. C. Th de Pagan. & ibi Gothofr.

L. 8. cod.

L. 9. C. Th. de hæreſ.

L'empereur Theodoſe ayant appris ce qui étoit arrivé à ſaint Paul évêque de C. P. que le prefet Philippe avoit

Socr. v. c. 9. Soz. VII. c. 10.

AN. 381.

fait mourir dans son exil ; fit rapporter son corps d'Ancyre, & l'enterra avec grand honneur dans l'église que Macedonius adversaire de Paul avoit fait bâtir, & qui étoit très-grande & très-considerable. Elle prit le nom de S. Paul ; & la plûpart du peuple, principalement les femmes, crurent depuis que c'étoit l'Apôtre S. Paul dont les reliques y reposoient. Il y avoit des personnes destinées à la garde des églises où reposoient les reliques, & des autres lieux saints ; & ces gardiens joüissoient des exemptions personnelles du clergé. Nous en avons une loi celebre de Theodose en datte du dernier jour de Mars 381. adressée au comte d'Orient. Ce qui fait croire que les lieux saints, dont elle parle, sont ceux de Jerusalem & du reste de la Palestine.

Sup. l. XIII. *n.* 8.

L. 26. *C. Th. de episc. & ibi Gothofr.*

X. Concile d'Aquilée.

Incontinent après le concile de C. P. on tint en Occident celui d'Aquilée, convoqué par les ordres de l'empereur Gratien dès le commencement de l'an 379. Nous n'y trouvons que trente-deux ou trente-trois évêques, la plûpart d'Italie ; mais les autres provinces, excepté l'Espagne, y envoïerent des députez, ensorte que tout l'Occident y prit part. Il étoit permis aux évêques d'Orient d'y venir, mais ils ne crurent pas le devoir faire. S. Valerien d'Aquilée y tenoit le premier rang, peut-être à cause de son âge, & que le concile se tenoit chez lui ; mais S. Ambroise conduisit toute l'action ; comme metropolitain du vicariat d'Italie, dont Milan étoit la capitale. Il acheva vers le tems de ce concile l'ouvrage sur le S. Esprit, que l'empereur Gratien lui avoit demandé trois ans auparavant. Car il y marque au commencement la mort d'Athanaric roi des Goths, arrivée le vingt-cinquiéme de Janvier 381. & nomme pour évêques de Rome, d'Alexandrie & de C. P. Damase, Pierre & Gregoire ; ce qui montre qu'il ne savoit encore ni la mort

Sup. XXXII. *n.* 4.

Gesta conc. n. 7. *ap. Ambr.*
Ibid. n. 54. 55. *&c.*

Sup. XVII. *n.* 44.

Prol. n. 17. 8.

de Pierre, ny la renonciation de Gregoire. Cet ouvrage est divisé en trois livres ; & saint Ambroise y prouve contre les Ariens & les Macedoniens, que le Saint Esprit est Dieu, égal au pere & au Fils, & de même substance ; qu'il a parlé par les prophetes ; & tout le reste qu'avoient prouvé les autres docteurs catholiques, comme Dydime, saint Athanase, saint Basile, saint Gregoire de Nazianze, & saint Gregoire de Nysse, dont il employe judicieusement les preuves & les pensées, pour les faire connoître à l'église d'Occident. Après saint Ambroise, on voit dans le concile d'Aquilée, Anemius qu'il avoit depuis peu fait élire évêque de Sirmium, capitale de l'Illyrie Occidentale ; Constantius de Scissia dans la même province, & Felix de Jadres sur la côte de Dalmatie. Les députez des Gaules étoient saint Just de Lion, Constantius d'Orange, Proculus de Marseille ; & pour les Alpes, Theodore d'Octodure en Valais, Domnin de Grenoble, & Amantius de Nice. On croit que saint Just de Lion est le même à qui sont adressées deux lettres de saint Ambroise, sur quelques questions de l'écriture. Au retour de ce concile, saint Just quitta son église, & se retira dans les solitudes d'Egypte, où il vécut quelques années avec un jeune lecteur nommé Viator, qui l'avoit suivi. Après leur mort, leurs corps furent rapportez à Lion le deuxiéme de Septembre, jour auquel l'église honore encore la memoire de saint Just. Constantius évêque d'Orange se trouve avoir assisté à plusieurs conciles, aussi-bien que Proculus de Marseille, que saint Jerôme qualifie très-saint & très-docte pontife, & exhorte le moine Rustique à profiter de ses instructions.

AN. 381.

Sup. XVII. 44.

Ep. 78.

Vita ap. Sur. 2. *Sept.*

Martyrol. Rom.

Epist. 4. *c.* 10.

Les éveques d'Afrique députez au concile d'Aquilée, étoient Felix & Numidius. On n'y voit personne de la part du pape, ny de toute la partie d'Italie qui lui étoit

AN. 381.
De Virgin. c. 20. n. 129.

particulierement ſoûmiſe, c'eſt-à-dire, du vicariat de Rome. Du reſte de l'Italie y aſſiſterent Euſebe de Boulogne, dont S. Ambroiſe loüe le zele à former & à conduire des communautez de vierges : Limenius de Verſeil ſucceſſeur de ſaint Euſebe : Sabin de Plaiſance, à qui ſont adreſſées pluſieurs lettres de S. Ambroiſe : Abondantius de Trente : Philaſtre de Breſſe, celebre par ſa ſainteté & par ſon livre des hereſies : Maxime d'Emone en Iſtrie : Baſſi de Lodi, ami de S. Ambroiſe : Heliodore d'Altino connu par l'amitié de S. Jerôme : Eventius de Ticinum ou Pavie, nommé auſſi Juventius ; ces trois ſont comptez entre les ſaints : Exuperance de Tortone, diſciple de ſaint Euſebe de Verceil & confeſſeur, Diogene de Genes. Il y en a quelques autres nommez, ſans marquer leur ſiége, ni même leur titre d'évêque. On y trouve auſſi le prêtre Chromace ami de S. Jerôme & depuis évêque d'Aquilée. Voilà ceux qui aſſiſterent à ce concile ; preſque tous honorez par l'égliſe comme ſaints. De la part des Ariens, il ne s'y trouva que Pallade & Secondien évêques, & un prêtre nommé Attale, diſciple de Valens évêque de Petau en Illiyrie ; ce Valens ſe tenoit alors caché à Milan. Le premier jour de Septembre les évêques s'aſſemblerent dans l'égliſe d'Aquilée, preſſez par les Ariens, qui s'y rendirent même avant l'heure marquée. Pour remonter à l'origine de la queſtion, on fit lire la lettre d'Arius à ſaint Alexandre d'Alexandrie, & on les voulut obliger à condamner les blaſphêmes qu'elles contenoient, ce qu'ils refuſerent toûjours, ſans toutefois vouloir ſe reconnoître Ariens. Après avoir diſputé long-tems ſans rien avancer ; on convint afin de les pouvoir condamner juridiquement, de faire dreſſer des actes, faiſant écrire en notes à meſure que l'on parloit, & ces actes commencent ainſi.

Martyrol. 18. Jul.

Martyr. 19. Janv.

Ep. 4. ad Felic. n. 1.

Hier. ep. 1. 2. 3.

Martyr. 5. Jul.

Mart. 8. Febr.

Hieo. ep. 43.

Ambr. ep. n. 10. 20.

Synodica.

Sup. l. x. n. 36.

AN. 381. VI. Acte du concile d'Aquilée.

Sous le conſulat de Syagrius & d'Eucher le troiſiéme des nônes de Septembre, c'eſt-à-dire, le troiſiéme du même mois 381. dans l'égliſe, les évêques étant aſſis; ſçavoir Valerien, Ambroiſe, Euſebe & les autres qui ont été nommez, l'évêque Ambroiſe a dit: Nous avons long-tems parlé ſans actes, mais puiſque Pallade & Secondien nous frappent les oreilles de tant de blaſphêmes qu'on aura peine à les croire, & de peur qu'ils n'uſent de quelque artifice pour nier enſuite ce qu'ils ont dit, quoique l'on ne puiſſe douter du témoignage de tant d'évêques; il eſt bon que l'on faſſe des actes. Vous devez donc, ſaints évêques, déclarer ſi vous le voulez. Tous les évêques dirent: Nous le voulons. Enſuite ſaint Ambroiſe fit lire par un diacre nommé Sabinien, la lettre de l'empereur pour la convocation du concile. Puis S. Ambroiſe dit: Voilà ce que l'empereur a ordonné. Il n'a pas voulu faire tort aux évêques, il les a déclarez interpretes des écritures, & arbitres de cette diſpute. Ainſi puiſque nous ſommes aſſemblez en concile, répondez à ce qui vous eſt propoſé. La lettre d'Arius a été lûë; on va encore la lire ſi vous voulez: dès le commencement elle contient des blaſphêmes, elle dit que le Pere ſeul eſt éternel. Si vous croïez que le Fils de Dieu ne ſoit pas éternel, prouvez-le comme vous voudrez; ſi vous croïez cette propoſition condamnable, condamnez-là. L'évangile eſt preſent & S. Paul, & toutes les écritures. Prouvez par où il vous plaira, que le Fils de Dieu n'eſt pas éternel.

Pellade dit: Vous avez fait enſorte que le concile ne fût pas general, comme on voit par la lettre de l'empereur que vous avez produite; nous ne pouvons répondre en l'abſence de nos confreres. S. Ambroiſe dit: Qui ſont vos confreres? Les évêques Orientaux, dit

Pallade. S. Ambroiſe dit : Cependant, puiſque dans les tems paſſez l'uſage des conciles a été que les Orientaux tinſſent le leur en Orient, & les Occidentaux en Occident ; nous qui ſommes en Occident, nous ſommes aſſemblez à Aquilée ſuivant l'ordre de l'empereur. Enfin le prefet d'Italie a même declaré par ſes lettres, que les Orientaux y pouvoient venir s'ils vouloient, mais parce qu'ils ſavoient la coûtume que j'ai marquée, ils n'ont pas voulu venir. Pallade dit : Nôtre empereur Gratien a ordonné aux Orientaux de venir ; le niez-vous ? il nous l'a dit lui-même. Il l'a bien ordonné, dit S. Ambroiſe, puiſqu'il ne l'a pas défendu. Pallade dit, C'eſt par vos ſollicitations, que vous les avez empêchez de venir, ſous prétexte d'un faux ordre, & vous avez éloigné le concile.

XII. Eternité du Fils de Dieu.

S. Ambroiſe dit : Il ne faut point s'écarter plus long-tems, répondez maintenant. Arius a-t'il bien dit, que le Pere eſt éternel ? l'a-t'il dit ſelon les écritures ou non ? Pallade dit : Je ne vous répond pas. Conſtantius évêque d'Orange, dit : Vous ne répondez pas, après avoir blaſphêmé ſi long-tems ? Il faut entendre ceci de la diſpute precedente, avant que l'on écrivit les actes. Euſebe de Boulogne ajoûta : Vous devez declarer ſimplement vôtre foi. Si un païen vous demandoit comment vous croïez en J. C. vous ne devriez pas rougir de le confeſſer. Sabin évêque de Plaiſance dit : C'eſt vous qui nous avez preſſez de nous aſſembler aujourd'hui, ſans attendre le reſte de nos freres qui pouvoient venir. Ainſi il ne vous eſt pas libre de reculer. Dites-vous que le Chriſt ſoit créé, ou que le Fils de Dieu ſoit éternel ? Pallade dit : Nous vous avons dit, que nous viendrions pour vous convaincre, d'avoir eu tort de ſurprendre l'empereur. S. Ambroiſe dit : Qu'on liſe la lettre de Pallade,

lade, pour voir s'il nous a mandé cela ; & on verra qu'il trompe encore. Pallade dit : Oüi, qu'on la liſe. Les évêques lui dirent : L'empereur étant à Sirmium, l'avez-vous ſollicité, ou ſi c'eſt lui qui vous a preſſé ? Pallade dit : Il me dit : Allez. Nous lui dîmes : Les Orientaux ſont-ils appellez ? Ils le ſont, dit-il. Si les Orientaux n'avoient été appellez, ſerions-nous venus. AN. 381.

S. Ambroiſe dit : Laiſſons les Orientaux ; je demande aujourd'hui votre ſentiment. On a lû la lettre d'Arius ; vous dites que vous n'êtes point Arien ; ou condamnez Arius, ou le défendez. Pallade chicana encore ſur l'abſence des Orientaux, & S. Ambroiſe ajoûta : C'eſt vous mêmes qui nous avez preſſé de nous aſſembler aujourd'hui : vous nous avez dit : Nous venons comme des Chrétiens à des Chrétiens ; vous nous avez donc reconnus pour Chrétiens. Vous avez promis de dire vos raiſons & d'écouter les nôtres. Je vous ai préſenté la lettre qu'à écrite Arius, ſous le nom duquel vous dites que l'on vous fait injure : vous dites que vous ne ſuivez point Arius. Il faut aujourd'hui déclarer votre opinion ; ou condamnez-le, ou ſoutenez-le, par tels paſſages qu'il vous plaira. Puis il ajoûta : Donc ſuivant la lettre d'Arius, J. C. Fils de Dieu n'eſt pas éternel. Pallade chicana encore ſur la validité du concile. S. Ambroiſe ajoûta : On a condamné tout d'une voix, celui qui diſoit que le Fils de Dieu n'eſt pas éternel : Arius l'a dit, Pallade le ſuit, ne voulant pas condamner Arius. Voïez-donc s'il faut approuver ſon opinion, & s'il parle ſelon l'écriture ou contre l'écriture. Car nous liſons : La vertu éternelle de Dieu & ſa divinité ; & encore : J. C. eſt la vertu de Dieu. Donc ſi la vertu de Dieu eſt éternelle, J. C. eſt éternel. S. Euſebe de Bologne dit : C'eſt là nôtre foi, c'eſt la doctrine catholique ; anathême à qui ne le dit

n. 12.

Rom. 1. 20.
1. *Cor.* 1. 6.

AN. 381.

pas. Tous les évêques dirent ? Anathême.

Pallade dit : Je n'ai point vû Arius, & je ne ſçai qui il eſt. S. Euſebe dit : On a propoſé le blasfême d'Arius, qui nie l'éternité du Fils de Dieu : voulez-vous le condamner avec ſon auteur, ou le défendre ? Pallade dit : Je ne parle point hors du concile legitime. S. Ambroiſe continuant de demander les avis, s'adreſſa aux députez des
n. 15. Gaulois ; & Conſtantius évêque d'Orange dit : Nous avons toujours condamné cette impieté, & nous condamnons encore, non-ſeulement Arius, mais quiconque ne dit pas que le Fils de Dieu eſt éternel. S. Ambroiſe demanda l'avis de S. Juſt en particulier, comme député d'une autre partie de la Gaule ; & S. Juſt répondit : Qui ne confeſſe pas le Fils de Dieu coëternel avec le Pere, ſoit anathême. Tous les évêques dirent : Anathême. S. Ambroiſe demanda auſſi l'avis aux députez
n. 16. d'Afrique, & l'évêque Felix répondit au nom de tous, qu'ils avoient déja condamné cette erreur, & qu'il la condamnoient encore. Anemius comme évêque de Sirmium capitale de l'Illyrie, prononça le même anathême.

XIII. Divinité du Fils de Dieu.

S. Ambroiſe dit : Ecoutez la ſuite. On lut dans la lettre d'Arius ces paroles touchant le Pere : Seul éternel, ſeul ſans commencement, ſeul ſaint veritable, ſeul aïant l'immortalité. S. Ambroiſe dit : Condamnez encore en
n. 17. ce point celui qui dit, que le Fils n'eſt pas vrai Dieu. Pallade dit : Qui ne dit que le Fils eſt vrai Dieu ? S. Ambroiſe dit : Arius l'a dit. Pallade dit : Puiſque l'Apôtre
n. 18. dit, que J. C. eſt Dieu par-deſſus tout, quelqu'un peut-il nier qu'il ne ſoit vrai Fils de Dieu ? S. Ambroiſe dit : Afin que vous ſçachiez combien ſimplement nous cherchons la verité, voyez, je dis ce que vous dites, mais vous n'en dites que la moitié. Car en parlant ainſi, vous

AN. 381.

ſembliez nier qu'il ſoit vrai Dieu. Si donc vous confeſſez ſimplement que le Fils de Dieu eſt vrai Dieu : dites ces paroles dans le même ordre où je les avance. Pallade dit : Je vous parle ſelon les écritures ; je dis que le Seigneur eſt vrai Fils de Dieu. Saint Ambroiſe dit : Dites-vous que le Fils de Dieu eſt vrai Seigneur ? Pallade dit : Puiſque je dis qu'il eſt vrai Fils, que faut-il plus ? S. Ambroiſe dit : Je ne demande pas ſeulement que vous diſiez qu'il eſt vrai Fils, mais que le Fils de Dieu eſt vrai Seigneur. S. Euſebe de Bologne dit : J. C. eſt vrai Dieu ; ſelon la foi catholique. Pallade dit : Il eſt vrai Fils de Dieu. S. Euſebe dit : Nous ſommes auſſi fils par adoption, mais il l'eſt par la generation divine. Confeſſez-vous donc que le vrai Fils de Dieu ſoit vrai Seigneur proprement & par nature ? Pallade dit : Je dis qu'il eſt vrai Fils unique de Dieu. Euſebe dit : Vous croyez donc que c'eſt parler contre les écritures, ſi on dit que J. C. eſt vrai Dieu. Comme Pallade ne diſoit mot. Saint *n.* 20.
Ambroiſe dit : Celui qui dit ſeulement qu'il eſt vrai Fils, ſans vouloir dire qu'il eſt vrai Seigneur, ſemble le nier. Que Pallade le confeſſe donc en cet ordre, s'il peut s'y reſoudre, & qu'il déclare s'il dit, que le Fils de Dieu eſt vrai Seigneur. Pallade dit : Le Fils dit : Afin qu'ils vous connoiſſent vous ſeul vrai Seigneur, & J. C. que vous avez envoyé. Le dit-il par paſſion ou en verité ? *Joan.* XVII. *c.* 3.
S. Ambroiſe dit : S. Jean a dit dans ſon épître : Il eſt vrai Dieu. *1. Joan. v.* 20.
Niez-le. Pallade dit : Quand je vous dis qu'il eſt vrai Fils, je confeſſe auſſi une vraïe divinité. Saint Ambroiſe dit : En cela même, il y a de la fraude ; car quand vous dites une ſeule & vraie divinité, vous ne l'attribuez qu'au Pere & point au Fils. Si donc vous voulez parler clairement, puiſque vous me renvoyez aux écritures, dites comme l'Evangeliſte ſaint Jean : Il eſt vrai Dieu,

AN. 381.

ou niez qu'il l'a dit. Pallade dit : Il n'y a point d'autre que le Fils qui ſoit engendré. S. Euſebe dit : J. C. eſt vrai Dieu ſelon la foi de tout le monde & la profeſſion catholique. Selon vôtre opinion, ne l'eſt-il pas ? Pallade dit : Il eſt la vertu de nôtre Dieu. S. Ambroiſe dit : Vous ne vous déclarez point franchement ; & par conſequent anathême à celui qui ne confeſſe point que le Fils de Dieu eſt vrai Seigneur. Tous les évêques dirent : Anathême à celui qui ne dira point que le Chriſt, Fils de Dieu eſt vrai Seigneur.

n. 21.

En continuant la lecture de la lettre d'Arius, on examina cette parole : Que le Pere ſeul poſſede l'immortalité ; & S. Ambroiſe dit : Le Fils de Dieu a-t-il l'immortalité ou ne l'a-t-il pas, ſelon la divinité ? Pallade dit : Recevez-vous ces paroles de l'apôtre ou non ? Le roi des rois qui ſeul a l'immortalité ? S. Ambroiſe dit : Que dites-vous du Chriſt Fils de Dieu ? Pallade dit : Le nom de Chriſt eſt-il divin ou humain ? S. Euſebe dit : Selon le myſtere de l'incarnation, on l'appelle Chriſt, mais

1. *Tim.* VI. 16.

n. 23. le même eſt Dieu & Homme : Pallade dit : Chriſt eſt un nom de la chair, un nom humain ; répondez-moi auſſi vous autres. S. Euſebe dit : Pourquoi vous arrêtez-vous à des choſes inutiles ? Ce paſſage de l'apôtre que vous avez allegué pour Arius exprime, ſi vous l'entendez, ſous le nom de Dieu, la dignité de toute la nature divine ; car le Pere & le Fils ſont marquez par le nom de Dieu. S. Ambroiſe dit : Je vous demande clairement

n. 24. vôtre ſentiment. Le Fils de Dieu a-t'il l'immortalité ſelon la génération divine, ou ne l'a-t'il pas ? & après quelques chicanes de Pallade, il ajoûta : Que vous ſemble de celui qui nie que le Fils de Dieu ait l'immortalité ? Tous les évêques dirent : Qu'il ſoit anathême. Pallade dit : La génération divine eſt immortelle. S. Ambroiſe

dit : C'eſt encore une ruſe , pour ne pas s'expliquer clairement ſur le Fils de Dieu. Je dis que le Fils de Dieu a l'immortalité ſelon ſa divinité ; niez-le. Pallade dit : J. C. eſt-il mort ou non ? Selon la chair , dit S. Ambroiſe, notre ame même ne meurt pas Croïez-vous donc que J. C. ſoit mort ſelon la divinité ? Pallade dit : Pourquoi craignez-vous ce nom de mort ? S. Ambroiſe dit : Je ne le crains point ; au contraire je confeſſe qu'il eſt mort ſelon ma chair ; car c'eſt lui-même qui m'a délivré des liens de la mort. Et comme Pallade parloit toûjours ambiguement , diſant qu'il ne connoiſſoit point Arius, ſans vouloir le condamner, S. Ambroiſe dit ; Anathême à celui qui n'explique pas librement ſa foi. Tous les évêques dirent : Anathême.

AN 381.

n. 25.

n. 26.

On continua à lire dans la lettre d'Arius : Seul ſage ; & Pallade dit : Le Pere eſt ſage par lui-même , mais le Fils n'eſt pas ſage. S. Ambroiſe & S. Euſebe ſe recrierent ſur cette impieté , & Pallade avoüa que le Fils de Dieu eſt la ſageſſe. S. Ambroiſe lui demanda : eſt-il ſage ou non ? Pallade répondit : Il eſt la ſageſſe. Il eſt donc ſage , dit S. Ambroiſe , puiſqu'il eſt la ſageſſe ? Pallade dit : Nous vous répondons ſelon l'écriture. Saint Euſebe dit : Anathême à qui nie que le Fils de Dieu ſoit ſage. Tous les évêques dirent : Anathême. On interrogea auſſi Secondien ſur ce point ; mais il ne voulut pas s'expliquer.

n. 27.

1. *Cor.* I. 24.

n. 28.

On paſſa au titre de bon , & Pallade avoüa que J. C. eſt bon. S. Ambroiſe dit : Arius a donc eu tort de le dire du Pere ſeul ? Pallade dit : Celui qui ne dit pas que J. C. eſt bon , dit mal : S. Euſebe dit : Vous confeſſez que J. C. eſt bon ; mais je le ſuis auſſi ; car c'eſt à moi qu'il eſt dit : Courage , bon ſerviteur ; & l'homme bon tire de bonnes choſes de ſon treſor. Pallade dit : Je l'ai déja dit : Je ne vous répons point juſques à un concile plein. S. Am-

n. 29.

Matt. XXV. 23.
Luc. VI. 45.

AN. 381.

broiſe dit: Les Juifs diſoient: Il eſt bon. Et Arius nie que le Fils de Dieu ſoit bon. Qui le peut nier; dit Pallade. S. Euſebe dit: Le Fils de Dieu eſt donc un Dieu bon? Pallade dit: Le Pere qui eſt bon a engendré un bon Fils. Saint Ambroiſe dit: Il nous a auſſi engendrez bons, mais non pas ſelon la divinité. Et n'en pouvant tirer autre choſe, il dit Anathême à qui ne confeſſe pas que le Fils de Dieu ſoit un Dieu bon. Tous les évêques dirent: Anathême.

Joan. VII. 12.

n. 30.

On continua de lire: Seul puiſſant. S. Ambroiſe dit: Le Fils de Dieu eſt-il puiſſant ou non? Pallade dit: Celui qui a tout fait n'eſt-il pas puiſſant? S. Ambroiſe dit: Arius a donc mal dit; le condamnez-vous du moins en cela? Pallade dit: Que ſçai-je qui il eſt? Je vous réponds pour moi. Enſuite il avoüa que le Fils de Dieu eſt puiſſant, mais il ne voulut pas avoüer qu'il eſt le Seigneur puiſſant. S. Ambroiſe dit: Les hommes auſſi ſont puiſſans; car il eſt écrit: Pourquoi te glorifies-tu en ta malice, toi qui es puiſſant en iniquité? Et ailleurs: Quand je ſuis foible, c'eſt alors que je ſuis puiſſant. Je vous demande de confeſſer que le Chriſt fils de Dieu eſt le Seigneur puiſſant, ou de prouver le contraire. Car moi qui dis que le Pere & le Fils n'ont qu'une puiſſance, je dis que le Fils de Dieu eſt puiſſant comme le Pere. Pallade dit: Je l'ai déja dit: Nous vous répondons en cette diſpute, comme nous pouvons. Vous voulez ſeuls eſtre les juges, vous voulez eſtre les parties. Nous ne vous répondons point maintenant; nous vous répondrons dans un concile general. Saint Ambroiſe dit: Anathême à qui nie que le Chriſt ſoit le Seigneur puiſſant. Tous les évêques dirent Anathême.

n. 31.

n. 32.

Pſ. LI. 3.

1. *Cor.* XII. 10.

XIV. Egalité du Fils de Dieu.

On examina la qualité de juge, & Pallade avoüa que le Fils de Dieu eſt juge de tous. Mais il ajoûta: Il y a

celui qui donne & celui qui reçoit ; voulant dire que le Pere a donné au Fils le pouvoir de juger. S. Ambroise dit : L'a-t'il donné par grace ou par nature ? car on le donne aussi aux hommes. Pallade dit : Dites-vous que le Pere est le plus grand ou non : S. Ambroise voyant qu'il vouloit détourner la dispute par cet incident, qui étoit le grand fort des Ariens, lui dit : Je vous répondrai après. Mais comme il s'oppiniâtroit à ne point répondre, si on ne lui répondoit sur ce point, S. Eusebe de Bologne dit : Selon la divinité le Fils est égal au Pere. Vous voïez dans l'évangile que les Juifs le persécutoient, parce qu'il disoit que Dieu étoit son Pere, se faisant égal à Dieu. Ce que les impies ont confessé en le persécutant, nous autres fideles nous ne pouvons le nier. S. Ambroise ajoûta : Vous lisez ailleurs : Etant en la forme de Dieu, il n'a pas crû que ce fût une usurpation d'estre égal à Dieu ; mais il s'est anéanti, prenant la forme d'esclave. Voïez-vous comme il est égal en la forme de Dieu ? En quoi donc est-il moindre ? selon la forme d'esclave, non selon celle de Dieu. S. Eusebe dit : Comme étant en la forme d'esclave, il n'a pu estre au-dessous de l'esclave, ainsi étant en la forme de Dieu, il n'a pû estre au-dessous de Dieu. S. Ambroise dit : Ou dites que selon la divinité le Fils de Dieu est moindre. Pallade dit : Le Pere est plus grand. Selon la chair, dit saint Ambroise. Pallade dit : Celui qui m'a envoyé est plus grand que moi. La chair est-elle envoyée ou le Fils de Dieu ? saint Ambroise dit : Vous voilà convaincu aujourd'hui de falsifier les écritures ; car il est écrit : Le Pere est plus grand que moi, & non pas : Celui qui m'a envoyé est plus grand que moi. Pallade dit : Le Pere est plus grand. S. Ambroise dit : Anathême à celui qui ajoûte ou diminuë aux divines écritures. Tous

AN. 381. c. 3.

n. 34.

Joan. x. 33.

c. 18.

Philipp. II. 6.

n. 36.

Joan. XIV. 27.

AN. 381.

les évêques dirent : Anathême. On continua à disputer
n. 37. sur ces paroles : Le Pere est plus grand. Pallade se leva
n. 38. & voulut sortir : toutefois il demeura, & après qu'il
n. 39. eut encore un peu chicané sur ce point, saint Ambroise dit : Anathême à celui qui nie que le Fils soit égal au Pere selon la divinité. Tous les évêques dirent : Anathême.

n. 40. Pallade revint encore au même point, disant que
n. 41. le Fils est sujet au Pere, & moindre par consequent, sans vouloir distinguer l'humanité de la divinité ; & renouvellant de tems en tems ses protestations de ne point répondre dans ce concile. Enfin saint Ambroise reprit ainsi : Quand on lisoit les impietez d'Arius, on a
n. 42. aussi condamné la vôtre qui y étoit conforme. Il vous a plû au milieu de la lecture de proposer ce que vous vouliez : on vous a répondu comment le Fils a dit que le Pere est plus grand, à sçavoir selon la chair qu'il a prise. Vous avez aussi proposé que le Fils de Dieu est sujet ; & on vous a répondu qu'il l'est selon la chair, non
n. 43. selon la divinité. Vous avez nôtre déclaration ; écoutez maintenant le reste, puisqu'on vous a répondu, répondez à ce qu'on va lire. Pallade dit : Je ne vous répons point ; parce que tout ce que j'ai dit n'a point été écrit. On n'écrit que vos paroles ; je ne vous répons point. S. Ambroise dit : Vous voyez que l'on écrit tout. Enfin ce qui est écrit ne suffit que trop pour vous convaincre d'impieté. Dites-vous que J. C. est créature, ou le niez-vous ? Pallade ne voulut point répondre, & demanda de faire venir ses écrivains ; ce que Sabin évêque de Plaisance fut d'avis de lui accorder. Mais Pallade revint à demander un plein concile,

n. 44. 45. Alors S. Ambroise s'adressa au prestre Attale, qui étoit aussi entre les Ariens, & le pressa de déclarer s'il n'avoit

pas

pas souscrit au concile de Nicée. Attale après avoir gardé quelque tems le silence, ne parla que pour refuser de répondre, & l'évêque Sabin dit : Nous sommes témoins qu'Attale a souscrit au concile de Nicée, & qu'il ne veut pas répondre. S. Ambroise de l'avis de tous les évêques, fit continuer la lecture de la lettre d'Arius, & dit à Pallade : Je vous ai répondu sur le *plus grand* & sur le *sujet* : répondez-moi à votre tour. Pallade dit : Je ne vous répondrai point, s'il ne vient des auditeurs après le dimanche. S. Ambroise dit: Vous étiez venu pour conferer ; mais parce que vous avez vû la lettre d'Arius que vous n'avez pas voulu condamner, & que vous ne pouvez soûtenir, vous fuïez maintenant, & vous chicanez. Je la lis tout au long. Dites si vous croïez J. C. créé ; s'il a été un tems qu'il n'étoit pas ; ou si le Fils unique de Dieu a toûjours été. Pallade dit ? Je vous convaincrai d'impieté, vous n'êtes point mon juge ; vous êtes un transgresseur. Sabin de Plaisance dit : Quelles impietez reprochez-vous à notre frere Ambroise ? dites-les. Pallade dit : Je vous l'ai déja dit : je répondrai dans un concile general, & devant les auditeurs. S. Ambroise dit : Je veux être accusé & convaincu dans l'assemblée de mes freres.

AN. 381.

n. 46.

n. 47.

n. 48.

Ensuite S. Valerein d'Aquilée dit : Ne pressez pas tant Pallade, il ne peut confesser simplement la verité catholique ; il se sent coupable de deux heresies ; il a été ordonné par des Photiniens, & condamné avec eux ; & il va être condamné comme Arien. Pallade dit : Prouvez-le. S. Ambroise dit : Vous m'accusez d'impieté, prouvez-le. Et un peu après tous les évêques dirent : Nous disons tous anathême à Pallade. S. Ambroise dit : Consentez-vous, Pallade, qu'on lise le reste de la lettre d'Arius ? Pallade dit : Donnez-nous des auditeurs, qu'il

XV. Condamnation de Pallade & de Secondien.

n. 49.

n. 50.

c. 51.

AN. 381.

vienne auſſi des écrivains de part & d'autre. S. Ambroiſe dit : quels auditeurs demandez-vous ? Pallade dit : Il y a ici pluſieurs perſonnes conſtituées en dignité. S. Ambroiſe dit : Les évêques doivent juger les laïques, & non pas être jugez par eux. Mais pourtant dites quels juges vous demandez. Le prêtre Chromace dit : Sans
n. 52. préjudice du jugement des évêques, que l'on liſe au long ceux qui ſont du parti de Pallade. Saint Ambroiſe ajoûta : Nous rougiſſons de voir que lui qui ſe prétend éveſque, veut être jugé par des laïques ; & il merite encore en cela d'eſtre condamné ; outre les impietez dont il eſt convaincu : ainſi je prononce qu'il eſt indigne du ſacerdoce ; qu'il en doit eſtre privé, & un catholique
n. 53. ordonné à ſa place. Enſuite il fit ſouvenir les éveſques ; que l'empereur leur avoit envoyé la déciſion de cette diſpute comme aux interpretes des écritures, & il prit les voix de tous.

n. 54. S. Valerien éveſque d'Aquilée dit ſon avis le primier, en ces termes : Il me ſemble que celui qui défend Arius, eſt Arien : celui qui ne condamne pas ſes blasfêmes, eſt blasfêmateur lui-même ; c'eſt pourquoi je ſuis d'avis qu'il ſoit retranché de la compagnie des évêques. Pallade voyant que c'étoit tout de bon, & qu'il alloit être dé-
n. 55. 56. 57. &c. poſé, fit ſemblant de s'en moquer, & dit : Vous avez commencé de joüer, eh bien joüez. Nous ne vous répondons point ſans un concile Oriental. Après quoi on ne dit plus rien. Les évêques continuerent de dire leurs avis, chacun en particulier, dans le meſme ſens, quoiqu'en diverſes paroles ; & tous le declarerent Arien, & dépo-
n. 65. ſé de l'épiſcopat. Saint Ambroiſe s'adreſſa enſuite à Secondien, & le preſſa de reconnoître que le Fils de Dieu eſt vrai Dieu. Mais Secondien ne voulut jamais dire autre choſe, ſinon qu'il eſt vrai Fils unique de Dieu ; &

non pas qu'il eſt vrai Dieu; diſant que cette propoſition n'eſt point dans l'écriture. Et quelque inſtance que fit S. Ambroiſe, ſecondé de S. Euſebe de Bologne, ils n'en purent jamais tirer autre choſe : Après que la diſpute eut duré depuis le point du jour juſques à la ſeptiéme heure; c'eſt-à-dire, une heure après midi, Secondien fut dépoſé du ſacerdoce, comme Pallade, & le prêtre Attale pareillement condamné.

AN. 381. *n.* 70. *Ep. ſyn. n.* 5. 8. 9

Le concile d'Aquilée écrivit enſuite pluſieurs lettres, dont quatre nous reſtent. La premiere aux évêques de Gaule des provinces de Vienne & de Narbonne, par laquelle il les remercie des députez qu'ils lui ont envoyez, & leur rend compte de la condamnation de Pallade & de Secondien. On peut juger qu'il y avoit des lettres pareilles aux autres provinces, qui avoient envoyé des députez; & peut-être étoit-ce la même lettre, en changeant ſeulement les noms. Les trois autres lettres du concile d'Aquilée ſont adreſſées aux empereurs, c'eſt-à-dire, à Gratien. Par la premiere, les évêques remercient les empereurs de la convocation du concile, & leur rendent compte de ce qui s'y eſt paſſé, c'eſt-à-dire, des fuites & des chicanes des heretiques, de leurs blaſfêmes & de leur condamnation. Ils prient les empereurs de la faire executer, en adreſſant des lettres aux juges des lieux, pour les chaſſer des égliſes, & pour faire mettre à leurs places des évêques catholiques par les députez du concile. Après avoir parlé du prêtre Attale, ils ajoûtent : Que dirons-nous de ſon maître Julien Valens? qui bien qu'il fut très-proche, a évité le concile, de peur de rendre compte de ſa patrie renverſée, & de ſes citoïens trahis. On dit même qu'il a oſé paroître devant l'armée Romaine habillé en Goth, avec un colier & un bracelet comme les païens, en profanant ſon ſa-

XVI. Lettres du concile d'Aquilée. *Ap. Ambr. ep.* 7.

Ap. Ambr. ep. 10. *n.* 8. *n.* 9. 10.

AN. 381. cerdoce. Car il avoit été ordonné évêque à Petau après le ſaint homme Marc, dont la memoire eſt en admiration; & maintenant il demeure à Milan après la ruine de ſa patrie. Ils demandent donc qu'il ſoit chaſſé d'Italie & renvoyé chez lui. Que les empereurs écoutent favorablement les deputez du concile, & les renvoyent promptement après leur avoir accordé leurs demandes. Enfin qu'en execution des loix precedentes, les aſſemblées des Photiniens ſoient défenduës; parce qu'ils en tenoient encore à Sirmium.

Ap. Amb. ep. 11. n. 3. La ſeconde lettre aux empereurs, ou plûtôt à Gratien, regarde l'antipape Urſin. Les évêques avoient reconnu dans ce concile, qu'il s'étoit joint aux Ariens; particulierement avec Valens de Petau, pour troubler l'égliſe de Milan, tenant des aſſemblées ſecrettes avec eux, tantôt devant les portes de la ſynagogue, tantôt dans les maiſons des Ariens, & leur donnant des inſtructions pour troubler la paix de l'égliſe. Les évêques prient donc l'empereur, de ne le plus écouter, & de reſiſter avec fermeté à toutes ſes importunitez; non-ſeulement parce qu'il a favoriſé les heretiques, mais parce qu'il a voulu troubler l'égliſe Romaine capitale de tout *n. 4.* l'empire, d'où le droit de la communion ſe répand ſur toutes les autres égliſes; ce ſont leurs termes.

Ap. Ambr. ep. 12. n. 3. La troiſiéme lettre du concile d'Aquilée aux empereurs, eſt proprement pour Theodoſe, puiſqu'elle regarde l'Orient. Les évêques y parlent ainſi en ſubſtance: Dans tout l'Occident il ne reſtoit que les deux ſeuls heretiques que nous venons de condamner, & qui troubloient ſeulement deux coins de la Dacie & de la Meſie. Dans tout le reſte juſques à l'Ocean, tous les fideles ſont en une même communion. Mais en Orient, quoique les heretiques ſoient reprimez, nous apprenons qu'il y

a de frequentes diviſions entre les catholiques. On dit que Timothée d'Alexandrie & Paulin d'Antioche, qui ont toûjours été dans notre communion, ſont inquietez par ceux dont la foi n'a pas toûjours été ferme. Nous ſouhaitons de les réünir, mais ſans préjudice de l'ancienne communion que nous conſervons avec les autres. Il y a long-tems que nous avons reçu des lettres des deux partis, & principalement de ceux qui étoient diviſez à Antioche; & nous avions reſolu d'y envoyer quelques-uns des nôtres, pour être les médiateurs de la paix; mais nous en avons été empêchez par l'irruption des ennemis & le tumulte des affaires publiques. AN. 381.

C'eſt pourquoi nous vous prions d'ordonner que l'on tienne encore à Alexandrie un concile de tous les évêques catholiques, pour decider à qui il faut accorder la communion, & avec qui il la faut garder. C'eſt ce qui ſe paſſa au concile d'Aquilée; & cette derniere lettre montre clairement que les évêques qui y aſſiſterent, ne tenoient pas pour œcumenique le concile qui venoit de ſe tenir à C.P. ou qu'ils ne ſavoient pas encore ce qui s'y étoit paſſé.

XVII. Autre concile d'Italie. *Soz. VII. c. 11. Hier. ep. 27. ad Euſtoch. c. 2. Ap. Ambr. ep. 13, 14.*

Il paroît même que les éveſques d'Occident changerent d'avis; car on ne voit point qu'il ſe ſoit tenu alors de concile à Alexandrie; & il eſt certain qu'ils demanderent que le concile univerſel ſe tînt à Rome, & que l'empereur Gratien l'ordonna. Mais avant qu'il ſe tînt il y en eut un autre en Italie où preſida ſaint Ambroiſe, & dont nous avons deux lettres à l'empereur Theodoſe. Dans la premiere, ils diſent: Nous avions écrit il y a long-tems, que les deux évêques d'Antioche Paulin & Melece que nous eſtimions catholiques, s'accordaſſent entr'eux; ou du moins, que ſi l'un mouroit avant l'autre, on ne mît perſonne à la place du défunt. Mainte-

AN. 381.

nant on nous assure, que Melece étant mort & Paulin encore vivant, qui a toûjours été en notre communion; on a substitué ou plûtôt ajoûté un évêque en la place de Melece, contre tout droit & tout ordre ecclesiastique. Et l'on dit que cela s'est fait du consentement, & par le conseil de Nectaire, dont nous ne voyons pas que l'ordination soit dans l'ordre. Car l'évêque Maxime nous a fait voir dernierement dans le concile, qu'il conserve la communion de l'église d'Alexandrie, en nous lisant les lettres de Pierre de sainte memoire; & comme il nous a prouvé clairement, qu'il avoit été ordonné dans une maison particuliere par l'ordre des évêques, parce que les Ariens tenoient encore les églises; nous n'avons pas eu sujet de douter de son épiscopat; d'autant moins qu'il protestoit que la plûpart du peuple & du clergé lui avoit fait violence pour l'ordonner. Toutefois pour ne rien décider par préoccupation en l'absence des parties, nous avons crû, Seigneur, devoir vous en instruire, afin que vous puissiez y pourvoir selon l'interêt de la paix. Car nous avons remarqué, que Gregoire ne peut s'attribuer le siege de C. P. suivant la tradition des peres.

Ils se plaignent ensuite que les Orientaux, sachant que Maxime étant venu en Occident pour plaider sa cause dans un concile universel, ont évité de s'y trouver, & n'ont point entendu le jugement des Occidentaux. Toutefois, ajoûtent-ils, quand il n'y auroit pas eu de concile indiqué, il auroit agi selon le droit & la coûtume de nos ancêtres, ayant recours au jugement de l'église Romaine, de l'Italie & de tout l'Occident; comme ont fait Athanase de sainte memoire, & depuis Pierre, tous deux évêques d'Alexandrie, & la plûpart des Orientaux. Nous ne nous attribuons par la prerogative de l'examen, mais nous devions avoir part au ju-

gement. Ils concluent qu'ils n'ont pû refuſer leur communion à Maxime, ni l'accorder à Nectaire ; & que ce differend ne peut s'accorder, qu'en remettant à C. P. celui qui a été ordonné le premier, c'eſt-à-dire, Maxime: ou en tenant à Rome un concile d'eux & des Orientaux, ſur l'ordination de l'un ou de l'autre. Car, ajoûtent-ils, les Orientaux ne doivent pas refuſer l'examen de l'évêque de Rome, & des autres évêques du voiſinage & de l'Italie, eux qui ont entendu le jugement du ſeul Aſcole, juſques à le faire venir à C. P. des parties d'Occident. Pour nous, ayant été avertis par le prince votre frere, de vous écrire, nous demandons que le jugement ſoit commun entre ceux d'une même communion. Ce frere eſt l'empereur Gratien. AN. 381.

L'empereur Theodoſe répondit à cette lettre, & deſabuſa les évêques d'Italie, leur apprenant quel étoit Maxime; & combien ſon ordination étoit differente de celle de Nectaire. Il leur repreſenta que ces affaires & celle de Flavien, devoient être jugées en Orient, où toutes les parties étoient preſentes, & qu'il n'y avoit point de ſujet de faire venir les Orientaux en Occident. C'eſt ce qui paroît par la ſeconde lettre de S. Ambroiſe & des évêques d'Italie, où ils remercient l'empereur d'avoir réüni les égliſes d'Orient avec celles d'Occident, & d'avoir diſſipé les fraudes qui les avoient ſeparez des Orientaux. Ils s'excuſent de lui avoir écrit ſur le deſir de ſe réünir, & de faire ceſſer les plaintes des Orientaux qui ſe croïoient negligez. Car, diſent-ils, nous n'avons pas demandé un concile pour notre intereſt, puiſque tout l'Occident eſt en paix. Ils ajoûtent une autre matiere pour le concile, touchant ceux qui veulent, diſent-ils, introduire dans l'égliſe, je ne ſai quel dogme attribué à Apollinaire : Il falloit que l'affaire fût examinée

Ep. 14. *n.* 4.

AN. 381.

en presence des parties; afin qu'étant convaincu de nouvelle doctrine, il ne se cachât plus sous le nom general de la foi, & fût privé du sacerdoce. On voit par-là qu'Apollinaire étoit encore en place, & que son heresie n'étoit pas connuë de tous, du moins en Occident.

LVIII. Second concile de C. P.

Cependant, suivant la demande du concile d'Aquilée, l'empereur Theodose en convoqua un pour appaiser les divisions d'Orient, particulierement d'Antioche, il est vrai qu'il ne le convoqua pas à Alexandrie, comme les Occidentaux avoient demandé, mais à C. P. & la plûpart des évêques qui avoient assisté au grand concile, s'y rendirent encore l'année suivante 382. sous le consulat d'Antoine & de Syagrius au commencement de l'été. S. Gregoire de Aazianze y fût invité; mais il s'en excusa, & en écrivit à un officier considerable nommé Procope, en ces termes: Mon inclination, s'il faut dire la verité, est de fuir toute assemblée d'évêques, parce que je n'ai jamais vû de concile, qui ait eu bonne fin, & qui n'ait augmenté les maux, plûtôt que de les guerir. L'amour de la dispute & l'ambition, ne soyez pas scandalisé, si je parle ainsi, y regne au de-là de ce qu'on peut dire, & celui qui veut juger les méchans, s'expose à être accusé sans les corriger. C'est pourquoi je me renferme en moi-même, je ne compte de sûreté pour l'ame que dans le repos. J'ai même à present une maladie qui m'autorise, me mettant hors d'état d'agir, & quasi toûjours à l'extremité. Recevez donc mes excuses, & persuadez à l'empereur de ne pas m'accuser de paresse; mais de pardonner à mon infirmité, en vûë de laquelle il sait qu'il m'a accordé de me retirer pour toute grace. On crut que sa maladie étoit un pretexte, & on réitera les ordres par un autre grand officier nommé Icare, & par Olympius gouverneur de Cappadoce. Au reste

Theod. v. *c.* 8.

Epist. 55.

Epist. 76.

reſte, cet éloignement des conciles que l'on voit encore en quelques autres écrits de S. Gregoire de Nazianze, ne porte aucun préjudice au reſpect que l'on doit en general à ces ſaintes aſſemblées, ni à la neceſſité de les tenir, ſi bien établies d'ailleurs. Il eſt aiſé de voir que le mauvais ſuccès de ſes bonnes intentions dans le grand concile de C. P. devoit avoir fait une forte impreſſion ſur une imagination auſſi vive que la ſienne, & ſon chagrin étoit ſoûtenu par ſon grand âge & ſes maladies continuelles.

AN. 382. *ep.* 83. 84. *p.* 842. *Carm.* 11.

Les évêques d'Orient étant à C. P. reçurent une lettre ſynodale des Occidentaux, qui les invitoit à venir à Rome au grand concile qui s'y tenoit ; mais ils s'en excuſerent comme d'un voyage qui ne ſeroit d'aucune utilité. Leur réponſe étoit adreſſée à Damaſe, Ambroiſe Briton, Valerien, Aſchole, Anemius, Baſile, & aux autres évêques aſſemblez à Rome. Ils commencerent par la deſcription de la perſécution, dont ils ſortoient, & dont les déſordres demandoient bien du temps pour être reparez, parce qu'encore que les heretiques fuſſent chaſſez des égliſes, leurs faux paſteurs ne laiſſoient pas de les aſſembler dehors, d'exciter des ſéditions, & de nuire à l'égliſe de tout leur pouvoir. Ainſi, ajoûtent-ils, quelque deſir que nous ayons de correſpondre à la charité, avec laquelle vous nous avez invitez, nous ne pouvons dénuer entierement nos égliſes, qui commencent à ſe renouveller ; & ce voïage ſeroit même abſolument impoſſible à la plûpart de nous. Car nous étions venus à C. P. ſuivant les lettres que vous écrivîtes l'année paſſée, après le concile d'Aquilée, au très-pieux empereur Theodoſe, nous n'étions preparez que pour ce ſeul voyage, nous n'apportions le conſentement des évêques qui ſont demeurez dans les provinces, que pour ce ſeul concile ;

Theod. v. *c.* 8.

Ibid. c. 9.

AN. 382.

nous ne nous attendions point à aller plus loin, & nous n'en avions pas même oüi parler, avant que de nous assembler à C. P. De plus le terme étoit trop court pour faire nos preparatifs, ou avertir tous les évêques de nôtre communion, & recevoir leur consentement. Ce que nous avons pû faire, est de vous envoyer nos venerables freres les évêques Cyriaque, Eusebe & Priscien, qui vous feront connoître nôtre amour pour la paix, & nôtre zele pour la foi.

En effet, si nous avons souffert des persécutions, c'est pour la foi de Nicée qui nous enseigne à croire au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit, c'est-à-dire, d'une seule divinité, puissance & substance, d'une égale dignité & d'un regne coëternel, en trois parfaites hypostases, ou trois parfaites personnes, *prosopois*. En sorte qu'il n'y ait point de lieu à l'erreur de Sabellius, qui confond les hypostases ou détruit les proprietez; ni à celle des Eunomiens, des Ariens & des ennemis du S. Esprit, qui divisent la substance, la nature ou la divinité; & qui introduisent une nature posterieure créée, ou d'une autre substance dans la Trinité incréée, consubstantielle & coëternelle. Nous conservons aussi dans sa pureté la doctrine de l'Incarnation; & nous ne recevons point dans ce mystere une chair imparfaite, sans ame ou sans entendement. Mais nous reconnoissons que le verbe de Dieu est entierement parfait avant les siecles, & dans les derniers jours est devenu homme parfait pour nôtre salut. Voilà en abregé la foi que nous prêchons, & dont vous pourrez vous instruire plus amplement par l'écrit du concile d'Antioche, & par celui du concile œcumenique qui fut tenu l'année derniere à C. P. On croit que ce concile d'Antioche est celui de l'an 379. & l'on voit ici que les Orientaux tenoient pour œcumenique celui de C. P. en 381.

Sup. l. XVIII. *n.* 48.

Ils rendent compte enſuite de ce qu'ils avoient reglé touchant la diſcipline. Vous ſçavez, diſent-ils, l'ancienne regle confirmée par le decret de Nicée, que les ordinations ſe feroient dans chaque province par ceux de la province, en y appellant s'ils vouloient leurs voiſins. Ainſi pour l'égliſe de C. P. nouvellement rétablie, nous avons ordonné évêque le venerable Nectaire, dans le concile œcumenique, d'un commun conſentement, à la vûë du très-prieux empereur Theodoſe, du conſentement de tout le clergé & de toute la ville. Pour l'égliſe d'Antioche, les évêques de la province & de la dioceſe d'Orient ont élû canoniquement le venerable Flavien, d'un commun accord de toute l'égliſe, & tout le concile a approuvé cette ordination comme legitime. Pour l'égliſe de Jeruſalem, nous reconnoiſſons le venerable évêque Cyrille, qui a autrefois été ordonné canoniquement par ceux de toute la province, & a beaucoup ſouffert en divers lieux de la part des Ariens. Les Orientaux concluent, en exhortant les Occidentaux à conſentir à tout en eſprit d'union & de charité, quittant tous les préjugez & les affections particulieres.

XIX. Concile de Rome. *Soz.* VII. *c.* 11.

Mais ils ne les perſuaderent pas pour le point le plus important, qui étoit l'ordination de Flavien. Le pape Damaſe & tous les évêques d'Occident, adreſſerent leurs lettres ſynodales à Paulin, comme évêque d'Antioche, & n'écrivirent point à Flavien, ni ne communiquerent plus avec Diodore de Tarſe & Acace de Berée qui l'avoient ordonné. Les Egyptiens & les Arabes tinrent auſſi pour Paulin; mais les Syriens, ceux de Paleſtine, Phenicie, d'Armenie, de Cappadoce, & la plûpart de ceux de Galatie & de Pont, prirent le parti de Flavien. C'eſt tout ce que l'on ſçait de ce concile de Rome. On voit par l'inſcription de la lettre des Orien-

taux que S. Ambroiſe, S. Valerien d'Aquilée, ſaint Aſchole de Theſſalonique, & Anemius de Sirmium s'y trouverent; & il eſt certain d'ailleurs, que S. Epiphane & Paulin d'Antioche y vinrent d'Orient, accompagnez de S. Jerôme. S. Epiphane logea chez Paule dame Romaine déja illuſtre par ſon rang, & plus illuſtre depuis par ſa ſainteté: Paulin la voyoit très-ſouvent, & ils lui inſpirerent un ardent deſir de la ſolitude. Ils paſſerent l'hyver à Rome, & ne retournerent en Orient que l'année ſuivante; mais ſaint Jerôme y demeura près de trois ans.

Hier ep. 27. ad Euſtoc. c. 2. ep. 16 ad Princ. c. 3.

f. 39. ad Aſel.

Paul. vita Ambr. n. 10.

S. Ambroiſe étant à Rome, fut invité par une dame du rang des Clariſſimes, d'aller dans ſa maiſon au-de-là du Tibre, & y offrit le ſacrifice. Une baigneuſe qui étoit au lit paralytique, ayant appris qu'il étoit dans cette maiſon s'y fit porter dans une chaiſe, & pendant qu'il prioit & lui impoſoit les mains, elle toucha ſes vêtemens en les baiſant elle fut auſſi-tôt guerie, & commença à marcher. Paulin ſecretaire de S. Ambroiſe qui rapporte ce miracle, dit l'avoir appris à Rome même pluſieurs années après; par le rapport de quelques ſaints perſonnages. On voit en paſſant, que l'on celebroit quelquefois le ſaint ſacrifice dans des maiſons particulieres. S. Ambroiſe retrouva à Rome ſa chere ſœur ſainte Marcelline qui y demeuroit; & elle lui fut d'un grand ſecours dans une maladie, pendant laquelle il fut viſité par S. Aſchole de Theſſalonique. Ce lui fut une très-ſenſible conſolation; car il ne l'avoit point encore vû, & ils arroſerent enſemble leurs habits de leurs larmes en déplorant les maux du ſiecle.

Ambr. ep. 15. n. 10.

XX.

S. Jerôme à Rome.

S. Jerôme pendant ſon ſéjour de Rome, s'attacha au pape S. Damaſe, & lui aidoit à écrire ſes lettres, pour répondre aux conſultations que les conciles de diverſes

Hier. ep. 11. ad Ageruc. c. 3.

églises lui adressoient. S. Jerôme s'attira bien-tôt l'estime & l'affection de tout le monde, par la sainteté de ses mœurs, son humilité, & son éloquence; en sorte qu'on le jugeoit digne de l'episcopat. Le pape Damase l'avoit déja consulté quelquefois sur diverses questions de l'écriture, & l'avoit excité à corriger la version latine du nouveau testament. Il continua, l'ayant auprès de lui, à le faire travailler sur l'écriture, & on raporte avec raison, au temps qu'il étoit à Rome, le traité sur la vision des cherubins d'Isaïe; & sur la parabole de l'enfant prodigue, qu'il dicta l'un & l'autre ayant mal aux yeux; la traduction des deux homelies d'Origene sur le cantique; & la correction du pseautier, selon les septante. Ce fut aussi en ce temps-là & du vivant du pape saint Damase, qui écrivit contre Helvidius disciple d'Auxence, qui avoit écrit un livre, où il prétendoit prouver par l'écriture, que la sainte Vierge après la naissance de N. S. avoit eu de saint Joseph d'autres enfans; & passant à la these generale, il soûtenoit que la virginité n'avoit aucun avantage sur le mariage. Erreur qui avoit déja cours en Orient, comme nous avons vû en parlant des Antidicomarianites, & commençoit alors à se répandre en Occident. S. Jerôme mépriſa quelque temps le traité d'Helvidius, tant par l'obscurité de l'auteur, qu'il ne connoissoit pas, quoi qu'ils fussent tous deux à Rome; que par le peu de merite de l'ouvrage. Enfin il se laissa persuader d'y répondre; & montra clairement qu'il n'y a rien dans l'écriture, qui ne favorise la créance établie dans l'église, que Marie est toûjours demeurée Vierge, & que saint Joseph n'a été que le gardien de sa virginité. Il soûtient même que ce saint a vêcu vierge; enfin il releve la virginité, mais sans blâmer le mariage. On croit qu'il écrivit dans ce temps-là le dialogue contre les

ep. 99. ad Asell.

Ap. Hier. ep. 124. 144. 145. præf. in evang. ep. 145.

ep. 142. 143. 143.

Post. epist. 151. Præf in psalt.

ep. 50. ad Pam. c. 7. Gennad. in Helvid.

Sup. XVII. n. 26.

In Helv. c. 1.

c. 8.

c. 9. in fin.

Luciferiens qui joints aux partiſans d'Urſin, broüilloient continuellement à Rome contre le pape Damaſe. C'eſt en ce traité que S. Jerôme fait voir clairement, par les actes du concile de Rimini, la maniere dont les évêques y avoient été ſurpris.

Sup. l. XIV. n. 14.

Une des plus grandes occupations de ſaint Jerôme, pendant ce ſéjour de Rome, étoit de répondre à ceux qui le conſultoient ſur l'écriture ſainte, principalement aux dames Romaines. Car quelque ſoin que ſa modeſtie lui fit prendre d'éviter leur rencontre, elles avoient encore plus d'empreſſement à le chercher. Sainte Marcelle, ſainte Aſelle ſa ſœur & leur mere Albine, furent de ce nombre : Marcelle profita un peu de temps de ce que S. Jerôme avoit appris par un long travail, & le conſulta ſouvent depuis, comme il paroît par ſes lettres. Etant demeurée veuve le ſeptiéme mois après ſes nôces; elle refuſa d'épouſer Cerealis homme âgé, mais très-noble & très riche, qui ſous Conſtantius avoit été prefet de Rome, & conſul l'an 358. Pendant la longue viduité de Marcelle, la pureté de ſa conduite ne fut jamais flétrie du moindre ſoupçon. Elle ſe retira dans une maiſon de campagne proche de Rome, où elle pratiqua long-temps la vie monaſtique avec ſa fille la vierge Principia, & leur exemple produiſit à Rome un grand nombre de monaſteres d'hommes & de filles. Sainte Marcelle avoit pris le goût de la pieté & de la vie monaſtique quarante ans auparavant, lorſque ſaint Athanaſe vint à Rome, ſous le pape Jules en 341. Elle apprit de lui la vie de S. Antoine qui vivoit encore, & la diſcipline des monaſteres de S. Pacôme, pour les hommes & pour les femmes.

ep. 99. ad Aſell.

ep. 16. ad Princip. c. 3. Præf. in ep. ad Gal.

ep. 136. 137. &c

ep. 10. ad Fur.
ep. 16. ad Princip.

Supl. l. XII. n. 20.

XXI. Sainte Paule.

Paule amie de Marcelle eſt la plus illuſtre des dames Romaines que S. Jerôme inſtruiſit. Elle étoit fille de Ro-

Hier. ep. 27. ad Euſt. 1.

gatus & de Bleſilla. Le pere grec d'origine remontoit ſa genéalogie juſques à Agamemnon ; la mere deſcendoit de Scipions & des Gracques. Paule épouſa Jules Toxotius de la famille Julia, par conſéquent deſcendu d'Iüles & d'Enée : elle en eut quatre filles & un fils. L'aînée des filles nommée Bleſilla, comme ſon ayeule, fut mariée ſeulement pendant ſept mois, comme ſainte Marcelle, & demeura veuve à l'âge de vingt ans. S. Jerôme pendant ſon ſéjour de Rome, lui expliqua le livre de l'Eccleſiaſtique, pour l'exciter au mépris du monde. Elle le pria de lui en laiſſer un petit commentaire, afin qu'elle pût l'entendre ſans lui ; mais comme il ſe preparoit à cet ouvrage, elle mourut d'une fiévre qui l'emporta en peu de temps. Sainte Paule ſa mere en fut exceſſivement affligée, & S. Jerôme lui en écrivit une lettre de conſolation ; où il marque que Bleſilla parloit grec comme latin, & qu'elle avoit même appris l'hebreu en peu de jours, & que l'écriture ſainte étoit toûjours entre ſes mains.

Ep. 22. ad Euſtoth. c. 6.
Ep. 25. ad Paul.

Ep. 116. ad Paul. & Ruſ.

La ſeconde fille de ſainte Paule, fut Pauline qui épouſa Pammachius, couſin de ſainte Marcelle, de la famille Furia, & qui comptoit pluſieurs conſuls entre ſes ancêtres. Il étoit ancien ami de S. Jerôme qui avoit étudié avec lui, & lui adreſſa depuis pluſieurs de ſes ouvrages. Pauline mourut devant lui, & ſe trouvant veuf ſans enfans, il ſe donna tout entier au ſervice de Dieu & aux bonnes œuvres ; embraſſa la vie monaſtique, & employa tout ſon bien à ſecourir les pauvres, particulierement les étrangers, dans un hôpital qu'il établit à Porto près de Rome. La troiſiéme fille de ſainte Paule fut Euſtochium, qui ne la quitta jamais, & demeura vierge. La quatriéme fut Ruffine, qui épouſa depuis Alethius du rang des Clariſſimes. Le fils de ſainte

Ep. 52. ad Pamm.
Ep. 50. ad Pamm. init.

Ep. 26. ad eund.

Paule & le dernier de ſes enfans fut nommé comme ſon pere Toxotius. Il épouſa Leta fille d'Albin, païen & pontife des idoles, mais qui ſe convertit en ſa vieilleſſe, à la perſuaſion de ſa fille & de ſon gendre. Du mariage de Toxotius & de Leta vint la jeune Paule, au ſujet de laquelle S. Jerôme écrivit à Leta déja veuve, une inſtruction pour la maniere de l'élever chrétiennement. Telle fut la famille de ſainte Paule.

S. Jerôme nous a laiſſé encore les éloges de deux veuves Lea & Fabiole, & de la vierge Aſelle. Lea gouvernoit un monaſtere de vierges, qu'elle inſtruiſoit plus par ſon exemple que par ſes paroles: elle paſſoit les nuits en prieres, ſon habit & ſa nourriture étoient très-pauvres, toutefois ſans oſtentation. Elle étoit ſi humble, qu'elle paroiſſoit la ſervante de toutes, elle qui avoit eu autrefois grand nombre d'eſclaves. L'égliſe honore ſa memoire le vingt-deuxiéme de Mars. S. Jerôme aprit ſa mort un matin, comme il expliquoit à ſainte Marcelle le pſeaume 72. ce qui lui donna occaſion de luy envoyer ſon éloge. Deux jours après il lui envoya celui de ſainte Aſelle, ſœur de Marcelle même qui vivoit encore. Elle avoit été conſacrée à Dieu dès l'âge de dix ans. A douze ans elle s'enferma dans une cellule, couchant à terre, ne vivant que de pain & d'eau, jeûnant toute l'année, & paſſant ſouvent deux ou trois jours ſans manger; en carême les ſemaines entieres. Elle avoit déja cinquante ans, & ſes auſteritez n'avoient point alteré ſa ſanté. Elle travailloit de ſes mains, ne ſortoit point, ſi ce n'étoit pour aller aux égliſes des martyrs; mais ſans être vûë. Elle n'avoit jamais parlé à aucun homme, & à peine ſa ſœur la voyoit-elle. Sa vie étoit ſimple & uniforme, & elle gardoit au milieu de Rome une parfaite ſolitude. L'égliſe en fait memoire le ſixiéme de

ep. 24. ad. Marcell.

ep. 15. ad Marc.

Martyr. Rom.

de Decembre. Fabiole étoit de l'illuſtre famille Fabia. Elle avoit épouſé un homme de mœurs ſi déreglées, que ne le pouvant ſouffrir, elle le quitta; mais ſe trouvant encore jeune, elle uſa de la liberté que lui donnoient les loix civiles, & ſe remaria à un autre. Après la mort de ce ſecond mari, elle entra en elle-même, & reconnoiſſant que ce mariage avoit été contre la loi de l'évangile, elle en fit penitence publique; & la veille de pâque elle ſe preſenta à la baſilique de Latran avec les pénitens, les cheveux épars, & dans le triſte état des autres, tirant les larmes de l'évêque, des prêtres & de tout le peuple. Elle demeura hors de l'égliſe, juſques à ce que l'évêque l'y rappellât, comme il l'en avoit chaſſée. Enſuite elle vendit tout ſon bien, & fut la premiere qui établit à Rome un hôpital de malades, où elle les ſervoit de ſes propres mains. Elle faiſoit de grandes liberalitez aux clercs, aux moines, aux vierges; non-ſeulement dans Rome, mais dans toute la côte de Toſcane, où il y avoit déja pluſieurs monaſteres. On juge avec vrai-ſemblance que ces liberalitez des Dames Romaines, & des autres Chrétiens riches, attiroient à Rome un grand nombre de mendians. Et on y rapporte une conſtitution de Valentinien le jeune, adreſſée au prefet de Rome en 382. par laquelle il ordonne d'examiner leurs âges & leurs forces, d'aſſiſter les invalides, & pour les valides, les donner au denonciateur, s'ils ſont de condition ſervile, & s'ils ſont libres les attacher à la culture des terres. Auſſi les ſaints ont toûjours été d'avis, qu'il y eût du choix dans les aumônes, pour ne pas entretenir l'oiſiveté & l'avarice des vagabons, au préjudice des vrais pauvres.

L. un. C de mend. val.

Ambr. Offic. II. c. 26.

XXII. Lettres de Damaſe contre Apollinaire, &c

S. Epiphane & Paulin d'Antioche ayant paſſé l'hyver à Rome, retournerent en Orient l'année ſuivante 383.

AN. 381. *Ambr. ep. 15. & 16.*

Ils passerent par la Macedoine, & arriverent à Thessalonique, qui changea d'évêque cette même année. Saint Aschole mourut, & les évêques de Macedoine & le clergé de Thessalonique en écrivirent à S. Ambroise, qui dans sa réponse fit l'éloge de S. Aschole, & les felicita de l'élection d'Anysius son disciple, qu'ils avoient mis à sa place, & à qui il écrivit aussi, l'exhortant à imiter les vertus de son prédecesseur. Le pape saint Damase donna à Anysius, comme il avoit fait à S. Aschole, le pouvoir de connoître de tout ce qui se passeroit dans l'Illyrie Orientale. Pendant que Paulin d'Antioche étoit à Thessalonique, saint Damase lui adressa une lettre, qui commence ainsi: Je vous avois déja écrit par mon fils Vital, que je laissois tout à votre jugement. C'est pourquoi afin que vous ne fassiez point de difficulté de recevoir ceux qui voudront se réünir à l'église, nous vous envoyons notre confession de foi; non pas tant pour vous, qui la tenez comme nous, que pour ceux qui se joindront à vous. Donc après le concile de Nicée, & celui qui fut tenu à Rome par les évêques catholiques; on a ajoûté quelque chose touchant le S. Esprit, parce que quelques-uns ont avancé depuis qu'il étoit fait par le Fils. C'est pourquoi nous anathematisons ceux qui ne disent pas franchement, que le S. Esprit a la même puissance, & la même substance que le Pere & le Fils. Nous anathematisons les Sabelliens qui disent que le Pere est le même que le Fils: Arius & Eunomius qui disent également, quoiqu'en differentes paroles, que le Fils & le S. Esprit sont des créatures: les Macedoniens qui viennent d'Arius sous un autre nom: Photin qui renouvellant l'hérésie d'Ebion, soûtient que N. S. J. C. ne vient que de la Vierge Marie: ceux qui disent qu'il y a deux Fils; l'un avant les siécles, l'autre après

Ep. Innoc. coll. Rep. 46.

Coll. Rom. Holst. p. 180. to. 2. conc. p. 864. E.

Ibid. p. 900. B. Theod. v. hist. c. 11.

l'Incarnation. Enſuite il y a un anathême contre Apollinaire: & un contre Marcel d'Ancyre, ſans les nommer: puis un canon contre les tranſlations ſi frequentes deſlors en Orient; puis les anathêmes continuent contre diverſes propoſitions des Ariens & des Macedoniens. Le dernier défend de ſe ſervir du nom de dieux au pluriel, en parlant des perſonnes divines, quoique l'écriture le donne quelquefois aux anges & aux ſaints hommes. S. Damaſe ajoûte enſuite, parlant à Paulin: C'eſt pourquoi ſi mon fils Vital & ceux qui ſont avec lui veulent ſe joindre à vous, ils doivent premierement ſouſcrire la foi de Nicée; enſuite, parce que l'on ne peut remedier aux maux futurs, il faut deraciner l'hereſie que l'on dit avoir paru depuis en Orient; & confeſſer que la ſageſſe, même, le verbe, le Fils de Dieu a pris le corps humain, l'ame & l'entendement, c'eſt-à-dire, Adam tout entier, tout notre vieil homme, ſans peché. Car comme en confeſſant qu'il a pris un corps humain, nous ne lui attribuons pas pour cela les paſſions humaines: ainſi en diſant qu'il a pris l'ame & l'entendement de l'homme, nous ne diſons pas qu'il ait été ſujet au peché, qui vient des penſées. On voit ici que l'erreur d'Apollinaire étoit clairement connuë & condamnée à Rome; mais que Vital n'étoit pas encore convaincu d'en être infecté, quoiqu'il en fut ſoupçonné: au contraire il avoit donné au pape Damaſe une confeſſion de foi qui paroiſſoit orthodoxe, & le pape le renvoyoit à Paulin pour s'en éclaircir.

An. 383.

Greg. Naz. 2. ad Cledon. p. 746. C.

On rapporte au même tems une lettre du pape ſaint Damaſe aux Orientaux, qui commence ainſi: Quand vous rendez au ſiege apoſtolique l'honneur qui lui eſt dû, le plus grand avantage vous en revient à vous-mêmes, mes très-honorez fils. Enſuite il déclare qu'il a

Ap. Theod. v. c. 10

AN. 382.
Sup. l. XVII. n. 32

condamné il y a long-tems. Timothée avec son maître Apollinaire, en présence de Pierre évêque d'Alexandrie, & qu'ils n'ont pas de sujet de demander, qu'il soit déposé de nouveau. Il les exhorte donc à se tenir fermes à la foi de Nicée, & à ne pas souffrir que ceux qui leur sont soûmis, écoutent de vains discours & des questions déja resoluës.

XXIII. Traité de l'Incarnation de S. Ambroise.

C'est à peu près le tems où S. Ambroise écrivit son traité du mystere de l'incarnation, contre les mêmes erreurs. Il y fut engagé par deux cubiculaires ou valets de chambre de l'empereur Gratien qui étoient Ariens. Ils lui proposerent, comme il prêchoit, une question sur l'Incarnation de N. S. & promirent de se trouver le lendemain dans la basilique Portiene, pour en attendre la solution. Le lendemain ces deux officiers se moquant de leur promesse, & de l'évêque & du peuple assemblé dans l'église, monterent en chariot & sortirent de la ville pour se promener. S. Ambroise ayant long-tems attendu, & ne pouvant plus retenir le peuple, monta sur le tribunal de l'église, & commença à traiter la question, en disant: Je désire, mes freres, payer ma dette, mais je ne trouve point mes débiteurs d'hier; si ce n'est qu'ils croient nous troubler en nous surprenant, mais la vraie foi ne se trouble jamais. Ils viendront peut-être, & en attendant arrêtons-nous à ces laboureurs que l'on vient de nous proposer, c'est-à-dire, Caïn & Abel, dont on venoit de lire l'histoire. Il en prend occasion d'entrer en matiere, & fait d'abord le dénombrement des hérétiques, qui erroient sur le Fils de Dieu, entre lesquels il compte ceux qui séparoient l'ame raisonnable du mystere de l'incarnation, c'est-à-dire, les Apollinaristes; que toutefois il ne nomma pas; & ajoûte que peut-être ils honorent bien la Trinité,

Paul. vita Amb. c. 18.

De incarn. c. 1.

§. 2. n. 11.

mais qu'ils ne ſçavent pas diſtinguer la nature humaine de la divine. La nature de Dieu eſt ſimple, dit-il, l'homme eſt compoſé d'une ame raiſonnable & d'un corps; ſi vous ôtez l'un des deux, vous ôtez toute la nature de l'homme. Enſuite entrant en matiere, il prouve contre les Ariens l'éternité & la divinité du Verbe; puis il *c. 3. 4.* vient aux Apollinariſtes, & montre la difference de la chair de J. C. & ſa divinité; car ils vouloient que le *c. 6. n. 49. &c.* Verbe eût été changé en chair; puis il détruit leur autre erreur touchant l'ame raiſonnable qu'ils refuſoient à C. P. comme la ſource du peché, & il finit là ſon diſ- *c. 7.* cours.

Cependant les deux valets de chambre de l'empereur continuant leur promenade, tomberent du chariot & ſe tuerent tous deux; on rapporta les corps & on les enterra. Mais S. Ambroiſe loin d'inſulter à leur memoire, n'a fait dans ſes ouvrages aucune mention de cet accident; même en redigeant par écrit le ſermon qu'il avoit fait à leur occaſion. C'eſt ce qui compoſe ſon traité de l'Incarnation. Mais l'empereur Gratien, qui n'avoit pas oüi ce ſermon, lui propoſa une objection, dont les Ariens faiſoient leur fort; ſçavoir, que le Fils étant engendré ne pouvoit être de même nature que le Pere non engendré. Il ajoûta donc la réponſe à cette objection, qui conſiſte principalement à montrer, que la diſtinction d'engendré, & non-engendré, ne regarde point la *c. 9. n. 97. &c.* nature, mais la perſonne.

XXIV. Lettre de S. Gregoire de Nazianze à Cledone. *Vita Gr. p. 34. C.*

S. Gregoire de Nazianze écrivit auſſi de ſa retraite, contre les erreurs d'Apollinaire, qui troubloient l'égliſe de Nazianze. Etant revenu en Cappadoce, il ſe retira dans la terre d'Arianze, qui lui venoit de ſon pere; & nonobſtant ſes infirmitez, il y mena une vie très-pénitente, mais que le repos & la ſolitude lui ren-

Carm. 54. *p.* 128. *Carm.* 55. *p.* 131. *Carm.* 5. *p.* 74. *D. Carm. Famb.* 23. *p.* 244.

doient agréable. Il paſſa même le carême entier ſans parler ; & fit un poëme pour rendre compte de ſon ſilence ; & un autre à Pâque, pour recommencer à parler par les loüanges de J. C. Cependant il trouva que l'égliſe de Nazianze avoit été fort negligée pendant ſon abſence, & même infectée de l'erreur d'Apollinaire. Il prit d'abord patience : mais voyant que les hérétiques, non contens de ſemer leurs erreurs, le calomnioient lui-même, & prétendoient qu'il étoit dans leurs ſentimens, parce qu'il les traitoit encore en freres : Il crut ſe devoir déclarer, & en écrivit au prêtre Cledonius, à qui il avoit laiſſé en ſon abſence le principal ſoin du troupeau, & qui menoit depuis long-tems la vie monaſtique. Les Apollinariſtes ſe vantoient d'avoir été reçûs par un concile d'Occident ; ſurquoi S. Gregoire dit : S'ils ont été reçûs, qu'ils le montrent, & nous ſerons contens ; car ils ne l'auront été qu'en ſe conformant à la ſainte doctrine. Et ils ne le peuvent montrer que par un decret ſynodique, ou par des lettres de communion : car telle eſt la coûtume des conciles.

Orat. 51.

Sup. l. XVI. *n* 16. *p.* 738. *B.*

Entrant en matiere, il dit : Que perſonne ne trompe ni ne ſe laiſſe tromper, en croyant un homme ſans entendement, l'homme du Seigneur, comme ils le nomment ; diſons plûtôt notre Seigneur & notre Dieu. C'eſt que les Apollinariſtes appelloient J. C. l'homme du Seigneur, en grec *Kyriacon*, en latin *Dominicum*. S. Gregoire continuë : Nous ne ſéparons point l'homme de la divinité, nous enſeignons que c'eſt le même, qui auparavant n'étoit point homme, mais Dieu & fils unique avant les ſiecles, ſans mélange de corps ni de rien de corporel. Qui à la fin a pris auſſi l'humanité pour notre ſalut : paſſible par la chair, impaſſible par la divinité : borné par le corps, ſans bornes par l'eſprit : le même terreſtre

V. Aug. 1. *retr. c.* 19.

& celeſte, viſible & intelligible, comprehenſible & incomprehenſible: afin que l'homme entier tombé dans le peché, fut reparé par celui qui eſt homme tout entier & Dieu. Si quelqu'un ne croit pas Marie mere de Dieu *Theotocon*, il eſt ſéparé de la divinité. Si quelqu'un dit, qu'il a paſſé par la Vierge, comme par un canal, & non pas qu'il a été formé en elle, d'une maniere divine & humaine toute enſemble: divine en ce que l'homme n'y a point eu de part; humaine en ce que les loix de la groſſeſſe ont été obſervées: Il eſt encore impie. Si quelqu'un dit que l'homme a été formé, & que Dieu enſuite y eſt entré, il eſt condamnable. Si quelqu'un introduit deux fils, l'un de Dieu le pere, l'autre de la mere, & ne dit pas que c'eſt le même; il doit déchoir de l'adoption promiſe aux vrais fideles. Car il y a deux natures, Dieu & l'homme, comme l'ame & le corps; mais il n'y a pas deux fils ni deux Dieux, non plus que deux hommes, quoique ſaint Paul ait ainſi nommé l'interieur & l'exterieur de l'homme. Et pour le dire en un mot: le Sauveur eſt compoſé de deux choſes differentes: puiſque le viſible & l'inviſible n'eſt pas la même choſe, non plus que ce qui eſt ſujet au tems, & ce qui n'y eſt pas ſujet: mais ce ne ſont pas deux perſonnes; à Dieu ne plaiſe; car les deux choſes ſont unies: Dieu eſt devenu homme, ou l'homme eſt devenu Dieu, ou comme on voudra le dire.

Or je dis que ce ſont differentes choſes au contraire de la Trinité. Car nous diſons qu'il y en a un autre, & un autre, pour ne pas confondre les hypoſtaſes: mais non pas une autre choſe, & une autre choſe, les trois ſont une même choſe par la divinité. Si quelqu'un dit, que Dieu a operé en J. C. par grace, comme dans un prophete, & non pas qu'il s'y eſt uni par ſa ſubſtance,

qu'il ſoit privé de l'operation divine. Si quelqu'un n'adore pas le crucifié, qu'il ſoit anathême, & au rang de ſes meurtriers. Si quelqu'un dit que J. C. a été perfectionné par ſes œuvres, ou élevé à la dignité de Fils, après ſon baptême ou après ſa reſurrection, comme ceux que les payens mettent au rang des dieux; qu'il ſoit anathême. Car ce qui commence, ou profite, ou ſe perfectionne, n'eſt pas Dieu: quoique l'on parle ainſi de J. C. à cauſe qu'il ſe découvrit peu à peu. Si quelqu'un dit, qu'il a maintenant quitté ſa chair, que la divinité eſt dépoüillée du corps, & qu'il ne viendra pas avec le corps qu'il a pris & qu'il conſerve; puiſſe-t-il ne point voir la gloire de ſon avenement. Si quelqu'un dit que la chair de J. C. eſt deſcenduë du ciel, & non pas qu'elle eſt priſe ici de nous, qu'il ſoit anathême.

Luc. 11. 52.

p. 740.

Venant enſuite au point capital de l'héréſie d'Apollinaire, il dit: Si quelqu'un eſpere en un homme ſans entendement, il eſt ſans entendement lui-même, & indigne d'être ſauvé. Car Dieu n'a gueri & ne ſauve que ce qu'il a pris. Si Adam n'eſt tombé qu'à demi, il n'a fallu en prendre & en ſauver que la moitié; s'il eſt tombé tout entier, qu'il ne nous en vient donc pas le ſalut parfait; & qu'il ne revêtent pas ſeulement le Sauveur d'os, de nerfs & de la peinture d'un homme. S'il eſt homme ſans ame; c'eſt ce que diſent les Ariens, afin d'attribuer la paſſion à la divinité, comme au principe des mouvemens de ſon corps. S'il a un ame ſans entendement, comment eſt-il homme? car l'homme n'eſt pas un animal ſans entendement. Ce ſera la figure & l'habitation d'un homme, avec l'ame d'un cheval ou d'un bœuf, ou d'une autre bête. Ce ſera donc là auſſi ce qui eſt ſauvé; & la verité m'aura trompé, ſi je me glorifie de l'honneur qu'un autre a reçu. Il répond enſuite aux objections d'Apollinaire; & proteſte

à la

à la fin que ceux qui ne profiteront pas de ſes avis, & continueront à diviſer l'égliſe, en rendront compte au jour du Jugement. Et comme Apollinaire impoſoit à la multitude par la quantité de ſes écrits, & les graces de ſa poëſie ; ſaint Gregoire promet auſſi d'écrire & de faire de vers : ce qui ſemble être la cauſe de tant de poëſies, qu'il a compoſées depuis ſon retour de C. P.

Il écrivit une ſeconde lettre à Cledone, pour contenter ceux qui demandoient des aſſurances de ſa foi, comme s'il n'en eût pas aſſez donné de preuves. Il declare ſimplement qu'il n'a point d'autre foi que celle de Nicée : y ajoûtant ſeulement ce qui regarde le ſaint Eſprit, dont la queſtion n'avoit pas encore été mûë alors. Il declare auſſi ſa foi ſur l'Incarnation ; & parlant des Apollinariſtes, il ajoûte qu'il veut bien donner un éclairciſſement touchant Vital, afin, dit-il, qu'on ne m'accuſe pas de rejetter maintenant ſa confeſſion de foi, que j'ai reçûë autrefois, comme il la donna par écrit au bienheureux Damaſe évêque de Rome, qui la lui avoit demandée. Ces termes font voir que cette lettre a été écrite quelque tems après que Vital eût donné ſa confeſſion de foi ; & après la mort de ſaint Damaſe. S. Gregoire continuë, en diſant que les Apollinariſtes ne déclaroient leur ſecret qu'à leurs diſciples : mais que quand ils ſe ſentoient preſſez par la diſpute, par les notions communes que l'écriture nous donne de l'Incarnation : ils avoüoient que J. C. avoit la raiſon & l'entendement, & qu'il étoit homme parfait ; entendant que la divinité ſupléoit à ce qui manquoit du côté de la nature humaine ; comme nous avons vû dans la diſpute de ſainte Epiphane contre Vital. Faut-il donc s'étonner, dit ſaint Gregoire, ſi ma bonne volonté m'a fait prendre du meilleur côté les paroles de Vital, dont d'au-

Orat. 52.

Sup. liv. XVII. n. 25. p. 7. 48. A.

tres ſont choquez, les prenant dans ſon vrai ſens. De-là vient, à mon avis que Damaſe lui-même étant mieux inſtruit, & ſachant qu'ils perſiſtoient dans les premieres explications, les a declarez excommuniez, & a renverſé leur confeſſion de foi avec anathême : indigné qu'ils euſſent abuſé de ſa ſimplicité. Et enſuite : Quelle abſurdité de prétendre annoncer aujourd'hui une doctrine cachée depuis J. C. car s'il n'y a que trente ans que leur foi a commencé, quoiqu'il y en ait près de quatre cens que J. C. a paru : notre évangile a été inutile pendant tout ce tems, notre foi a été vaine, les martyrs ont ſouffert en vain, tant de ſi grands prélats ont en vain gouverné les peuples.

Greg. Naz. ep. 71. ad Poſthum. ep. 72. adSatur.

XXV. Eulalius évêque de Nazianze.

Ce fut vers ce tems-là que S. Gregoire ſe déchargea entierement du ſoin de l'égliſe de Nazianze. Il demanda inſtamment aux évêques de la province d'y en établir un, & en particulier à Hellade de Ceſarée, qui étoit le métropolitain. Il l'obtint enfin, & Eulalius fut ordonné évêque de Nazianze. On croit avec raiſon, que c'eſt le même dont ſaint Gregoire parle avantageuſement en pluſieurs endroits, qui étoit ſon parent, avoit embraſſé la vie monaſtique, & s'y étoit diſtingué par ſa vertu. S. Gregoire l'avoit fait prêtre & chorévêque, & eut une grande joye quand il le vit placé dans le ſiege de Nazianze. Ce fut toutefois encore un nouveau ſujet de calomnie contre lui : les uns diſoient qu'il avoit mépriſé cette égliſe, les autres qu'on lui avoit donné un ſucceſſeur malgré lui. Voici comme il en écrivit à S. Gregoire de Nyſſe qui étoit de la province : Que perſonne ne me calomnie, comme ſi on avoit ordonné un autre évêque malgré moi. Je ne ſuis ni ſi mépriſé, ni ſi haï : mais je les en ai beaucoup priez, parce que je ſuis déja comme mort, & que je craignois le poids de cette égliſe

Ep. 135. p. 91. D.
Ep. 54. in fin.
Ep. 42.
Vita Greg. p. 33.
Ep. 195.
T. 2. conc. p. 978.
Sup. l. XVII. n. 5.
Carm. 47. p. 108. A.
Ep. 82. p. 843. D.
Ep. 225.
Ep. 42.

negligée ; je leur ai demandé cette grace, qui ſans être contraire aux canons, tendoit à mon ſoulagement, & par vos prieres, on a donné à cette égliſe un paſteur digne de vous. Je le remets entre vos mains ; le venerable Eulalius entre les mains duquel je ſouhaite de rendre l'eſprit. Que ſi quelqu'un dit, que du vivant de l'évêque, on ne devoit pas en ordonner un autre, qu'il ſache que cela ne fait rien contre moi ; car tout le monde ſait que j'ai été ordonné pour Sazime & non pour Nazianze ; quoique j'en aïe reçu la conduite pour un tems, comme un étranger, par reſpect pour mon pere & pour ceux qui m'en prioient. AN. 383.

Cependant aïant appris que l'on alloit tenir encore un concile à C. P. & en craignant l'évenement par l'experience du paſſé, il écrivit à deux magiſtrats, les premiers de l'Orient, Saturnin conſul de l'année 383. & Poſthumien prefet du pretoire, tous deux Chrétiens, & déja liez d'amitié avec lui ; les priant d'y procurer la paix & le bien de l'égliſe, autant qu'il ſeroit en leur pouvoir. Car, dit-il, en renonçant à la dignité, je n'ai pas renoncé à l'affection & à l'inquietude pour l'égliſe.

XXVI. Troiſiéme concile de C. P. ſous Theodoſe. *Socr. v. c. 10. Soz. VII. c. 12.*

Le concile ſe tint en effet. L'empereur Theodoſe toûjours appliqué à procurer la paix des égliſes, voulut aſſembler à C. P. les évêques de toutes les ſectes, & crut qu'en les faiſant conferer enſemble, ils pourroient convenir d'un même ſentiment. Il vint de tous côtez des évêques de toutes les religions ; & ils ſe trouverent à C. P. au mois de Juin, ſous le conſulat de Merobaude & de Saturnin, c'eſt-à-dire, l'an 383. L'empereur envoïa querir Nectaire évêque de C. P. chercha avec lui les moyens de réünir l'égliſe, & dit qu'il falloit faire paroître clairement la queſtion qui diviſoit les eſprits, & la faire ceſſer. Ce diſcours donna beaucoup à penſer à Nectaire :

AN. 383. il envoya querir Agelius évêque des Novatiens, qui étoit dans les mêmes ſentimens que lui touchant la Trinité ; & il lui expliqua la penſée de l'empereur. Agelius qui n'étoit pas fort dans la diſpute, fit venir un lecteur de ſon égliſe nommé Siſinnius, homme ſavant & experimenté dans les affaires, inſtruit de l'explication des écritures & des dogmes des philoſophes. Il ſavoit que les diſputes ſont plus propres à augmenter les diviſions qu'à les terminer : il ſavoit auſſi que les anciens ne donnoient point de commencement à l'exiſtance du Fils de Dieu, & le croyoient coëternel au Pere. Il conſeilla donc à Nectaire d'éviter les diſputes & les raiſonnemens, mais de s'en rapporter aux expoſitions des anciens ; & de faire demander par l'empereur aux chefs de parti, s'ils faiſoient quelque état des docteurs, qui avoient été celebres dans l'égliſe avant la diviſion, ou s'ils les rejettoient comme étrangers au Chriſtianiſme. S'ils les rejettent, dit-il, il faut auſſi qu'ils les anathematiſent ; & s'ils oſent le faire, le peuple les chaſſera, & la victoire de la verité ſera manifeſte. S'ils ne rejettent pas les anciens docteurs ; c'eſt à nous à montrer leurs livres qui rendent témoignage à notre doctrine.

Nectaire ayant oüi Siſinnius parler ainſi, courut au palais, & dit à l'empereur ce qu'on lui avoit conſeillé. L'empereur l'approuva & l'executa adroitement. Car ſans découvrir ſon deſſein, il demanda ſeulement aux heretiques s'ils eſtimoient ceux qui avoient enſeigné dans l'égliſe avant la diviſion. Ils n'oſerent le nier ; au contraire, ils dirent qu'ils les honoroient comme leurs maîtres. L'empereur leur demanda encore s'ils les ſuivoient comme des témoins dignes de foi de la doctrine chrétienne. Cette queſtion embarraſſa les chefs des diverſes ſectes, & les dialecticiens, qu'ils avoient amenez

en grand nombre, bien préparez à la diſpute. Ils ſe diviſerent ; les uns diſant que la propoſition de l'empereur étoit bonne, les autres qu'elle étoit contraire à leurs intentions. Car ils étoient de differens avis, touchant les livres des anciens, & ceux d'une même ſecte n'étoient pas d'accord. L'empereur voyant leur confuſion ; & qu'ils ne s'appuyoient que ſur la diſpute, & non ſur l'autorité des anciens, fit un pas plus avant, & leur ordonna de donner chacun leur confeſſion de foi. Ceux qui étoient eſtimez les plus habiles écrivirent leur dogme, choiſiſſant avec grand ſoin les paroles, & les évêques de chaque ſecte ſe trouverent au palais le jour que l'empereur avoit marqué. Nectaire y étoit à la tête de ceux qui ſoûtenoient le conſubſtantiel : Demophile pour les Ariens, Eunomius pour les Eunomiens ; & nous avons encore la confeſſion de foi qu'il adreſſa en cette occaſion. Les Macedoniens avoient pour chef Eleuzius de Cyzique. L'empereur prit tous leurs écrits ; & s'étant retiré à part, il implora le ſecours de Dieu pour choiſir la verité. Enſuite ayant lû chacune de ces confeſſions de foi, il rejetta toutes celles qui diviſoient la Trinité & les déchira ; celle du conſubſtantiel, fut la ſeule qu'il approuva & qu'il reçut. C'eſt ainſi que Socrate & Sozomene le rapportent.

AN. 383.

In notis. Valeſ. ad. Socr. v. c. 10.

Il faut croire que l'empereur Theodoſe, quoique très-bien inſtruit de la doctrine catholique, ne fit pas ce choix de ſon chef, & qu'il conſulta non ſeulement Nectaire, mais les autres évêques catholiques qui étoient à ce concile ; comme ſaint Gregoire de Nyſſe, dont nous avons encore un diſcours prononcé en cette aſſemblée, & ſaint Amphiloque qui ſignala ſon courage. Quoiqu'il en ſoit, les heretiques demeurerent confus ; s'accuſant les uns les autres, & accuſant d'ignorance par

Orat. de Deit fil. &c. to. 2. p. 896.

Socr. Soz. ibid.

AN. 383.

leurs ſectateurs. Ils ſe retirérent triſtes, & écrivirent chacun à ceux de ſa ſecte, de ne pas s'affliger du grand nombre qui les quittoit pour embraſſer la foi du conſubſtantiel; parce, diſoient-ils, qu'il y en a beaucoup d'appellez & peu d'élûs. Ce qu'ils ne diſoient pas, dit Socrate, lorſque leur puiſſance leur attiroit le plus grand nombre du peuple.

XXVII. Loix contre les heretiques. *Soz.* VII. *c.* 6. *Theod.* V. *c.* 10. *Socr.* V. *c.* 10. *Soz.* VII. *c.* 12. *Chr. paſch. p.* 304.

L'empereur fit alors pluſieurs loix pour défendre aux heretiques de s'aſſembler, & il y fut excité par une action de S. Amphiloque évêque d'Icone. Peu de tems auparavant, c'eſt-à-dire, au mois de Janvier de la même année 383. Theodoſe avoit declaré Auguſte ſon fils Arcade, âgé ſeulement de ſix ans. S. Amphiloque étant venu au palais avec quelques évêques rendit à l'empereur les reſpects ordinaires; mais il n'en rendit aucun à Arcade, quoiqu'il fut auprès de ſon pere. Theodoſe crut que l'évêque n'y ſongeoit pas, & l'avertit de ſaluer ſon fils. S. Amphiloque s'approcha, & le careſſant du bout du doigt, lui dit: Bonjour mon enfant. L'empereur irrité, commanda que l'on chaſſât ce vieillard de ſa preſence, & on le pouſſoit déja dehors lorſque ſe retournant vers l'empereur, il lui dit à haute voix: Vous ne pouvez ſouffrir que l'on mépriſe vôtre fils; ne doutez pas que Dieu n'abhorre de même ceux qui refuſent de rendre à ſon fils unique les mêmes honneurs qu'à lui. Theodoſe admira la ſageſſe de l'évêque; il le rappella, lui demanda pardon, & reſolut auſſi-tôt la loi qu'il lui demandoit, pour défendre les aſſemblées des heretiques.

L. 11. *C. Th. de har.*

En effet, nous avons une loi adreſſée à Poſthumien préfet du pretoire d'Orient, & dattée de C. P. le huitiéme des calendes d'Août ſous le conſulat de Merobaude & de Saturnin, c'eſt-à-dire, le vingt-cinquiéme de Juillet 383. & vers le tems du concile, par laquelle il eſt dé-

fendu à tous les heretiques de tenir des assemblées, même dans les maisons particulieres ; & permis à tous les catholiques de les empêcher. Par une autre loi addressée au même Posthumien, & dattée du troisiéme Septembre ; la même défense est réïterée, ajoûtant les Apollinaristes aux Ariens & aux Macedoniens nommez dans la précedente. Elle défend aux heretiques de s'assembler, même à la campagne, & de faire des ordinations d'évêques. Elle confisque les maisons où ils se sont assemblez ; & ordonne que leurs docteurs & leurs ministres publics, seront chassez & renvoyez au lieux de leur origine. Enfin elle menace les officiers des magistrats, de répondre de leur negligence à l'observation de cette loi. Mais elle ne fut pas rigoureusement executée, puisque nous voyons encore ces défenses réïterées quatre mois après, par une loi du douziéme des calendes de Février, c'est-à-dire, du vingt-uniéme de Janvier de l'année suivante. Car l'empereur Theodose n'ayant pour but que de réünir à l'église les heretiques, cherchoit plûtôt à les intimider qu'à les punir. Les Novatiens ne sont point compris dans ces loix, parce qu'ils étoient d'accord avec les catholiques touchant la Trinité ; & ils commencerent à s'assembler dans les villes.

AN. 383.

L. 12. ibid.

L. 13. ibid.
Soz. VII. c. 12.

Socr. V. c. 10.

Vers le même tems, c'est-à-dire, le vingtiéme de Mai, Theodose fit une seconde loi contre les fideles & les catechumenes, qui retournoient au paganisme, leur ôtant la liberté des testamens. Valentinien le jeune en Italie en fit une à peu près de la même datte contre les apostats de trois sortes, c'est-à-dire les Chrétiens qui deviendroient Païens, Juifs ou Manichéens, & contre leurs seducteurs. L'année suivante 384. Theodose en fit une pour défendre aux Juifs d'avoir des esclaves Chrétiens, ou de les rendre Juifs, sous peine de les perdre.

L. 2. C. Th. de apost.

L. 3. cod.

L. 5. C. Th. de contr. emp.

AN. 383.

XXVIII.

Mort de Gratien.

Maxime empereur.

Zosim. lib. 4. p. 760.

Oros. VII, 6. 34.

Victor. Epit. in Grat.

Cependant il s'éleva un parti contre Gratien, qui étoit toûjours dans les Gaules, faisant la guerre aux Germains. Maxime Espagnol de naissance, commandoit dans la grande Bretagne, où il avoit servi sous Theodose. Il prétendoit être son allié, & souffroit avec peine son élevation. Ainsi il profita de la mauvaise disposition des soldats Romains contre Gratien : car ils se plaignoient qu'il donnoit toute sa confiance aux barbares, particulierement aux Alains. Ils reconnurent donc Maxime empereur, & lui donnerent la pourpre & le diadême. Il passa la mer, entra en Gaule à l'embouchure du Rhin, & soûleva les peuples contre Gratien, qui fut abandonné par une partie de ses gens : & ne laissa pas de lui presenter la bataille près de Paris. Mais ses troupes le quitterent encore, pour prendre le parti de Maxime ; & il ne lui resta que trois cens chevaux, avec lesquels il prit le chemin des Alpes, pour passer en Italie. Les villes qui se trouvoient sur sa route lui fermerent les portes. Enfin il fut pris à Lyon, & tué par la perfidie d'Andraganthius. On l'invita à un festin, on lui fit serment sur les évangiles : mais aussi-tôt on le fit mourir, & on lui refusa même la sepulture. Ainsi mourut l'empereur Gratien le huitiéme des calendes de Septembre, sous le consulat de Merobaude & de Saturnin, c'est-à-dire, le vingt-cinquiéme d'Août 383. Il étoit âgé de vingt-quatre ans, étant né en 359. & en avoit regné seize, partie avec son pere, partie avec son frere & avec Theodose. Il étoit bien fait de sa personne & beau de visage ; d'un excellent naturel, bien instruit dans les belles lettres & dans la religion ; & il la conserva toûjours très-pure par le secours de S. Ambroise, dont il regretta l'absence en mourant, & parla souvent de lui. Il n'étoit adonné ni au sommeil, ni au vin, ni à aucune débauche,

Hier. ep. 3. c. 10.

Ambr. in ps. 61. n. 23. 25. &c.

De ob. Valent. n. 79.

Soer. V. c. 11.
Marcell. Chr. an. 383.
Hier. Chr. an. 360.
Chr. Pasch. an. 351. p. 293.
Amm. XXVI. c. 6. XXXI. c. 10.
Victor. in Grat.
Ruf. I. c. 13.

bauche, ſur tout à l'égard des femmes. Il étoit doux, moderé, & toutefois actif & vigoureux à la guerre. Mais voulant borner à des divertiſſemens innocens l'amour du plaiſir, ſi naturel à cet âge, il s'adonnoit exceſſivement aux exercices du corps, & en particulier à tirer ſur des bêtes dans un parc. Il étoit enjoüé & trop timide en public : de ſorte qu'il étoit gouverné par ceux qui l'approchoient ; ils vendoient tout pour ſatisfaire leur avarice, & fomentoient ſon averſion pour les affaires. AN. 383.

Zoſ. lib. 4.

Maxime aſſocia à l'empire ſon fils Victor, à qui il fit prendre le nom de Flavius, venerable depuis Conſtantin. Pour lui, il ſe nommoit Magnus, Clemens, Maximus. Il établit ſa reſidence à Treves, capitale des Gaules, qu'il poſſedoit entieres avec l'Eſpagne, & la Bretagne ; c'eſt-à-dire, tout ce que Gratien s'étoit reſervé. Il fit mourir le conſul Merobaude, & quelques autres perſonnes conſiderables. Macedonius maître des offices, qui s'étoit laiſſé corrompre par argent, pour favoriſer les Priſcillianiſtes, fut alors puni, & verifia une prediction de S. Ambroiſe. Car ce ſaint évêque étant un jour allé à ſon palais, afin d'interceder pour quelqu'un : il en trouva les portes fermées, & ne put avoir audience. S. Ambroiſe dit alors à Macedonius: Tu viendras auſſi à l'égliſe, & tu n'y pourras entrer. En effet, après la mort de Gratien, comme il voulut ſe refugier dans l'égliſe, il ne put jamais y entrer, quoique les portes fuſſent ouvertes.

Paul vit. Ambr. c. 37.

Peu du tems après que Maxime fut entré dans Tréves, S. Ambroiſe y arriva de la part de l'empereur Valentinien, ou plûtôt de l'imperatrice Juſtine ſa mere, & de ceux qui gouvernoient pendant ſon bas âge : car il n'avoit que douze ans. Quelque averſion que Juſtine,

comme Ariene, eût contre S. Ambroiſe, elle eut recours à lui en cette occaſion, & lui mit entre les mains les interêts de ſon fils. Il entreprit ce voyage tout perilleux qu'il étoit, & paſſa tout l'hiver auprès de Maxime, en attendant le retour du comte Victor, que Maxime avoit envoyé de ſon côté vers Valentinien. Enfin ſaint Ambroiſe obtint la paix qu'il deſiroit : empêcha Maxime de paſſer en Italie, & donna du temps à Valentinien pour pourvoir à ſa ſeureté. Pendant ce ſéjour à Tréves, ſaint Ambroiſe ne communiqua point avec Maxime : parce qu'il le regardoit comme le meurtrier de ſon maître.

de ob. Valent. n. 28.

Ep. 24. n. 5. 6. 7.
Ruff. 11. c. 15.
Ep. 20. Amb. n. 23.

XXIX. Pourſuites d'Ithace.

L'évêque Ithace étoit toûjours à Tréves, appliqué à pourſuivre les Priſcillianiſtes. Il avoit évité d'être conduit en Eſpagne, ſuivant l'ordre de l'empereur Gratien, ſurpris par Macedonius : & ſi-tôt qu'il apprit que Maxime étoit reconnu empereur en Bretagne, & qu'il alloit paſſer en Gaule ; il reſolut de ſe tenir en repos juſques à ſon arrivée. Quand Maxime fut entré victorieux dans Tréves, Ithace lui preſenta une requête pleine d'accuſations contre Priſcillien, & ſes ſectateurs. Maxime qui faiſoit profeſſion du Chriſtianiſme, & hors ſon ambition avoit des ſentimens de probité, fut touché de cette requête ; & écrivit au prefet des Gaules & au vicaire des Eſpagnes, de faire conduire à Bourdeaux tous ceux generalement qui ſe trouvoient infectez de cette erreur, pour y être jugez par un concile. Inſtantius & Priſcillien y furent amenez : on fit parler Inſtantius le premier, & comme il ſe défendoit mal, il fut déclaré indigne de l'épiſcopat. Priſcillien de peur de répondre devant les évêques, appella à l'empereur ; & ils eûrent la foibleſſe de le ſouffrir, au lieu qu'ils devoient, dit Sulpice Severe, le condamner par coûtumace : ou s'ils lui

Sup. XVII. n 58.
Sev. Sulp. lib. 2.
Oroſ. VII. c. 34.

étoient ſuſpects, avec quelque fondement, reſerver ce jugement à d'autres évêques ; & non pas laiſſer à l'empereur le jugement de crimes ſi manifeſtes. C'eſt ce que nous ſavons de ce concile de Bourdeaux.

On mena donc à Tréves devant Maxime tous ceux qui étoient envelopez dans cette accuſation : les évêques Idace & Ithace les ſuivirent comme accuſateurs. Ce qui déplaiſoit aux gens de bien, voïant qu'ils agiſſoient plûtôt par paſſion de réüſſir dans leur entrepriſe, que par le zele de la juſtice : particulierement Ithace, qui n'avoit ni la ſainteté ni la gravité d'un évêque. Il étoit hardi juſques à l'impudence, grand parleur, dépenſier, adonné à la bonne chere, & traitoit de Priſcillianiſtes ceux qu'il voïoit jeûner, & s'appliquer à la lecture. S. Martin ſe trouva alors à Tréves, où il étoit venu pour ſolliciter la grace de quelques malheureux. Il ne ceſſoit de reprendre la conduite d'Ithace, & le preſſoit de ſe deſiſter de cette accuſation, & d'un autre côté il prioit Maxime d'épargner le ſang des coupables : diſant que c'étoit bien aſſez, qu'étant déclarez heretiques par le jugement des évêques, on les chaſſât des égliſes : enfin qu'il étoit ſans exemple, qu'une cauſe eccleſiaſtique fût ſoûmiſe à un juge ſeculier. Ithace loin de profiter des avis de S. Martin, oſa bien l'accuſer lui-même d'hereſie : comme il en faiſoit le reproche à tous ceux dont la vie lui paroiſſoit trop auſtere. Mais l'empereur Maxime eut tant d'égard aux remontrances du S. évêque, que tant qu'il fut à Tréves, ce jugement fut differé : & en partant il eut l'autorité d'obliger Maxime à lui promettre, que l'on ne répandroit point le ſang des accuſez.

Mais après que S. Martin fut parti, l'empereur ſe laiſſa entraîner aux mauvais conſeils des évêques Magnus

XXX. Priſcillien executé à mort.

& Rufus : dont le dernier eſt comme l'on croit un évêque d'Eſpagne, depuis depoſé pour l'hereſie. L'empereur quitta donc les ſentimens de douceur, & commit la cauſe des Priſcillianiſtes à Evodius, qu'il avoit fait prefet du pretoire, homme juſte, mais ardent & ſevere. Il examina deux fois Priſcillien, & le convainquit de pluſieurs crimes, par ſa propre confeſſion. Car il ne deſavoüoit pas d'avoir étudié des doctrines honteuſes, d'avoir tenu de nuit des aſſemblées avec des femmes corrompuës, & d'avoir accoûtumé de prier nud. Evodius le déclara donc coupable, & le mit en priſon juſques à ce qu'il en eût fait ſon rapport au prince. Les actes du procès aïant été portez devant l'empereur, il jugea que Priſcillien & ſes complices devoient être condamnez à mort. Alors Ithace s'apperçut combien il ſe rendroit odieux aux évêques, s'il aſſiſtoit aux dernieres procedures contre ces criminels : car il falloit les juger encore une fois, pour prononcer la ſentence définitive ; & il n'en avoit que trop fait, aïant même été preſent quand on leur donnoit la queſtion. Ithace donc craignant de s'attirer plus de haine ſe retira ; & l'empereur commit à ſa place pour accuſateur un nommé Patrice, avocat du fiſc. A ſa pourſuite, Priſcilien fut condamné à mort ; & avec lui deux clercs Feliciſſime & Armenius, qui avoient depuis peu quitté l'égliſe catholique pour le ſuivre. Latronien laïque & Euchrocia furent condamnez de même ; & tous les cinq furent executez à mort. L'évêque Inſtantius, déja condamné par les conciles de Sarragoce & de Bourdeaux, fut banni dans l'iſle Syline, au-delà de la Bretagne. On continua enſuite à faire le procès à d'autres Priſcillianiſtes. Aſarin & Aurelius diacres furent condamnez à mort. Tiberien fut envoyé dans la même iſle, & ſes biens confiſquez. Ter-

Pacati paneg. n. 26.

tullus, Potamius & Jean furent seulement releguez pour un tems dans les Gaules: tant parce qu'ils étoient moins considerables, que parce qu'ils étoient plus dignes de compassion, s'étant accusez eux-mêmes & leurs complices avant la question. Ainsi furent punis les Priscillianistes. En même tems le peuple de Bourdeaux assomma à coups de pierres une femme nommée Urbica, qui s'obstinoit à défendre la même impieté. AN. 384. *Chr. Prosp. an. 385.*

Car la mort de Priscillien, loin d'éteindre son heresie, ne fit que l'étendre & la fortifier. Ses sectateurs qui l'honoroient déja comme saint, passerent jusques à lui rendre le culte d'un martyr, & leur plus grand serment étoit de jurer par lui. On rapporta en Espagne son corps & ceux des autres, que l'on avoit executez à mort, & on leur fit des funerailles solemnelles. Saint Jerôme écrivant sept ou huit ans après son catalogue des écrivains ecclesiastiques, & y parlant de Priscillien, dit qu'il a été mis à mort par la faction d'Idace & d'Ithace: que quelques-uns l'accusent de l'heresie des Gnostiques, & que d'autres l'en défendent. Mais ensuite étant mieux instruit du fait, il en parle affirmativement comme d'un heretique justement condamné. Il témoigne que Priscillien avoit écrit plusieurs petits ouvrages; & parle ainsi de ceux de Matronien & de Tiberien de la même secte, tous deux Espagnols. Matronien, que l'on croit être le même que Latronien, étoit savant, & faisoit de très-beaux vers. Tiberien écrivit un apologetique pour son heresie, d'un stile enflé & composé. Ennuïé de son exil dans l'isle Syline, il quitta le parti; mais il tomba dans une autre faute, & maria sa fille qui avoit consacré à Dieu sa virginité. *Adverss. Pelag. ad Ctesip. c. 2. de script.*

Les païens abbatus par les loix de Gratien, releverent leurs esperances à sa mort, sous le foible gouver- XXXI. Relation de Symmaque.

AN. 384.

Amm. lib. XXI. *c.* XXVII. *c. Sup. liv.* XIII. *n.* 45.

Liv. XV. *n.* 3.

nement de Valentinien & de ſa mere. Quand Conſtantius vint à Rome en 357. il fit ôter du lieu où le ſenat s'aſſembloit, l'autel de la victoire: mais Julien le fit retablir, & Valentinien premier le laiſſa. Gratien le fit ôter de nouveau, & confiſqua les terres des temples, les revenus deſtinez aux dépenſes des ſacrifices & à l'entretien des pontifes, & les penſions des vierges veſtales, dont il abolit les privileges; il attribua même au fiſc ce qui à l'avenir ſeroit donné par teſtament aux temples, aux pontifes ou aux veſtales. Les ſenateurs païens ſe plaignirent de cette ordonnance: ils députerent à Gratien Symmaque, qui paſſoit pour l'homme le plus éloquent de ſon ſiecle, fils d'un autre Symmaque & prefet de Rome, ſous Valentinien premier en 365. Les ſenateurs païens députerent Symmaque le fils, comme au nom de tout le ſenat. Mais les ſenateurs Chrétiens, dont le nombre étoit très-grand, donnerent auſſi de leur côte une requête, pas laquelle ils deſavoüoient celle des payens; & ils proteſterent en public & en particulier qu'ils ne viendroient point au ſenat, ſi la pretention des païens avoit lieu. Le pape Damaſe envoïa à S. Ambroiſe cette requête des ſenateurs Chrétiens, pour la rendre comme il fit à l'empereur Gratien: qui n'eut aucun égard à celle des païens, & ne voulut pas même les écouter. Cela ſe paſſa environ l'an 382. Après la mort de Gratien, Symmaque fut prefet de Rome ſous le conſulat de Clearque & de Ricimer: c'eſt-à-dire en 384.

Ambr. ep. 17. *n.* 10.

Gothofr. proſogr.

Il fit faire un decret au nom du ſenat en forme de plainte, de tous ces droits ôtez aux païens. Puis comme obligé par ſa charge de rendre compte de ce qui ſe paſſoit à Rome, il dreſſa une relation qui contenoit les mêmes plaintes, & s'adreſſoit ſuivant la formule ordi-

naire aux trois empereurs Valentinien, Theodoſe & Arcade : mais elle ne fut en effet preſentée qu'à Valentinien. Là Symmaque emploïant tous les artifices de ſa rhetorique, dit qu'il agit en deux qualitez comme prefet & comme député. Il ſe plaint de l'audience qui lui avoit été déniée dans ſa députation precedente ; & ſe promet que l'on corrigera les deſordres du regne paſſé. Il appuye ſur le nom de la victoire, comme ſi elle eût été attachée à cet autel. Il inſiſte ſur l'antiquité & la force de la coûtume ; & employant la figure que les rhetoriciens appellent proſopopée, il fait parler Rome qui dit : Qu'elle veut garder la religion, dont elle s'eſt bien trouvée ; qu'elle eſt trop âgée pour changer, & que c'eſt lui faire injure de vouloir la corriger dans ſa vieilleſſe. Pour ne pas offenſer les empereurs, il veut faire croire que c'eſt le même Dieu qui eſt adoré ſous divers noms. Il tâche de les piquer de generoſité, par le peu d'utilité qu'apporteront à leur treſor les confiſcations dont il ſe plaint ; & de les épouvanter par les calamitez publiques ; qu'il attribuë à ce mépris de l'ancienne religion. Sur quoi il fait une deſcription tragique de la famine, dont Rome avoit été affligée l'année precedente. C'eſt-ce que le plus habile homme de ce tems-là trouvoit de plus ſolide, pour la défenſe du paganiſme.

AN. 384.

Relat. Symm. lib. x, ep. 54. & ap. Amb. poſt. ep. 17.

XXXII. Réponſe de S. Ambroiſe. *Ep. 17. ep. 18. n. 1.*

S. Ambroiſe aïant eu avis de cette relation, écrivit au même inſtant à l'empereur Valentinien, pour empeſcher qu'il ne ſe laiſſât prévenir par les païens. Vos ſujets, dit-il, vous ſervent & vous ſervez Dieu : vous devez au moins empeſcher que l'on ne ſerve les faux dieux : or ce ſeroit leur donner du vôtre, que de leur rendre ce qui eſt confiſqué depuis long-tems. Ils ſe plaignent de leurs pertes, eux qui n'ont jamais épargné nôtre ſang, & qui ont renverſé juſques aux

AN. 384.

bâtimens des égliſes: ils demandent des privileges, eux qui ſous Julien nous ont refuſé la liberté commune de parler & d'enſeigner. Vous ne devez pas plûtôt donner atteinte à ce que vos predeceſſeurs ont ordonné pour la religion, qu'à ce qu'ils ont reglé pour les affaires civiles. Que perſonne n'abuſe de vôtre jeuneſſe. Si c'eſt un païen qui vous donne ce conſeil, qu'il vous laiſſe la liberté que vous lui laiſſez: car vous ne contraignez perſonne à adorer ce qu'il ne veut pas. S'il ſe dit Chrétien: ne vous laiſſez pas tromper au nom, il eſt païen en effet. Ce ſeroit exciter la perſecution contre les ſenateurs Chrétiens, que de les obliger de jurer devant cet autel: car c'eſt un petit nombre de païens, qui abuſent du nom du ſenat. Je vous demande donc comme évêque, & au nom de tous les évêques, qui ſe joindroient à moi, ſi cette nouvelle étoit moins ſubite & moins incroïable, de ne rien ordonner ſur cette requête. Du moins donnez-en avis à l'empereur Theodoſe vôtre pere, que vous avez accoûtumé de conſulter dans les grandes affaires. Que l'on me donne copie de la relation qui vous a été envoïée, afin que j'y puiſſe répondre plus amplement: ſi on ordonne autre choſe, nous ne le pourrons diſſimuler. Vous pourrez venir à l'égliſe; mais vous n'y trouverez point d'évêque, ou vous trouverez qu'il vous reſiſtera, & ne recevra point vos offrandes. Il excuſe enſuite Valentinien ſon pere, ſur ce qu'il n'a pas été informé qu'il y eût un autel à Rome dans le ſenat, & que l'on y fît des ſacrifices.

Ep. 18. Enſuite S. Ambroiſe ayant reçu la copie de la relation de Symmaque y fit une réponſe, par laquelle il efface toutes les fauſſes couleurs de ſa rhetorique. Il refute ſa proſopopée par une autre en faiſant avouer à Rome, qu'elle ne doit pas ſes victoires à ſes dieux, qui lui étoient

étoient communs avec ſes ennemis; mais à la valeur de ſes guerriers; & il releve les malheurs arrivez ſous les empereurs idolâtres. Sur la plainte que faiſoient les payens de la perte de leurs revenus & de leurs privileges, il dit: Voyez notre magnanimité. Nous nous ſommes accrus par les mauvais traitemens, par la pauvreté, par les ſupplices; ils ne croient pas que leurs ceremonies puiſſent ſubſiſter ſans être lucratives. Ils ne peuvent croire que l'on garde la virginité gratuitement. A peine y a-t-il ſept Veſtales: voilà tout le nombre que l'on oblige à garder la chaſteté pendant un temps preſcrit, par des ornemens de têtes, des habits de pourpre, la pompe de leurs litieres, & d'un grand nombre de ſerviteurs qui les ſuivent, de grands privileges & de grands revenus. Il leur oppoſe la multitude des vierges chrétiennes, dont la pauvreté, les jeûnes, la vie humble & auſtere, ſembloit plus propre à détourner de cette profeſſion qu'à y attirer.

AN. 384.

n. 11.

n. 12.

Ils ſe plaignent, continuë-t-il, que l'on ne donne pas des penſions aux ſacrificateurs & aux miniſtres des temples, aux dépens du public; & pour nous au contraire, les loix nouvelles nous privent même des ſucceſſions des particuliers, dont elles ne privent pas les miniſtres des temples. Si un prêtre veut joüir de l'exemption des charges de ville, il faut qu'il renonce aux biens de ſes ancêtres; tandis qu'un décurion eſt exempt de ces mêmes charges. Je ne le dis pas pour m'en plaindre, mais pour montrer de quoi je ne me plains pas. Ils répondent que l'égliſe a des revenus; que ne faiſoient-ils le même uſage des leurs? Le bien de l'égliſe eſt l'entretien des pauvres. Qu'ils comptent les captifs que leurs temples ont rachetez, les pauvres qu'ils ont nourris, les exilez à qui ils ont envoyé du ſecours. Ce qui ne

AN. 384.

tournoit qu'au profit des ſacrificateurs, s'employe à l'utilité publique ; & voilà ce qu'ils alleguent pour cauſe des calamitez. Enſuite il refute la calomnie de Symmaque, qui imputoit la famine au mépris de la religion, en montrant que ces accidens ſont arrivez de tout temps, & que celui de la derniere année n'avoit affligé que l'Italie. Il répondit auſſi au malheur de Gratien, par les exemples des princes payens, & particulierement de Julien, qui montrent que ce ſont les viciſſitudes ordinaires des choſes humaines. *Ep. 37. n. 5.* Ces deux memoires de ſaint Ambroiſe furent lûs dans le conſiſtoire de Valentinien, en preſence du comte Bauton maître de la milice, & de Rumoride revêtu de la même dignité & payen ; & l'empereur touché de ſes remontrances, n'accorda rien aux payens de ce qu'ils demandoient.

XXXIII. Mort de S. Damaſe, S. Sirice pape. *Symm. x. epiſt. 34.*

Symmaque éprouva dans cette même année de ſa prefecture la juſtice des Chrétiens. Il fut accuſé auprès de l'empereur Valentinien d'en avoir maltraité quelques-uns, à l'occaſion d'une commiſſion qu'il avoit reçûë pour la recherche de ceux qui auroient endommagé les murailles de la ville. On diſoit qu'il avoit fait enlever des Chrétiens du fond des égliſes pour leur donner la queſtion, & qu'il avoit fait amener des évêques de pluſieurs villes voiſines & éloignées, pour les mettre en priſon. Nous avons la lettre qu'il écrivit à l'empereur pour ſe juſtifier. Il y allegue le témoignage des officiers qui ſervoient ſous lui, & qui marquoient qu'il n'y avoit aucun Chrétien dans les fers ou en priſon, quoiqu'il y eut divers criminels. Mais il inſiſte principalement ſur la lettre du pape Damaſe qui témoignoit qu'aucun Chrétien n'avoit été maltraité ni empriſonné en cette occaſion. *Hiſt. ſcrip. Proſp. Chr. an. 385. Sup. l. XVI. n. 8.* Le pape ſaint Damaſe mourut cette même année 384. l'onziéme de Decembre, âgé

de près de quatre-vingt ans, ayant tenu le ſaint ſiege dix-huit ans, depuis l'an 366. On lui attribuë pluſieurs miracles de ſon vivant & après ſa mort. Il avoit voulu ſe faire enterrer en un lieu où étoien tles reliques de S. Sixte, & de pluſieurs autres martyrs: mais il en fut détourné par la crainte de troubler leurs cendres. Il fut donc enſeveli dans une égliſe, qu'il avoit fait bâtir aux catacombes, ſur le chemin d'Ardée, auprès de ſa mere, & de ſa ſœur la vierge Irene, dont il avoit fait l'épitaphe. Il fit auſſi la ſienne, où il marque ſa foi ſur la réſurrection. Il bâtit ou repara l'égliſe de S. Laurent auprès du theâtre, où il avoit ſervi après ſon pere: & elle porte encore ſon nom. Il la fit orner de peintures d'hiſtoires ſaintes, que l'on voyoit encore quatre cens ans après; & y donna une patene d'argent du poids de quinze livres, un vaſe ciſelé de dix livres: cinq calices d'argent de trois livres piece, cinq couronnes d'argent à porter des cierges de huit livres piece: des chandeliers de cuivre de ſeize livres, des maiſons autour de l'égliſe du revenu de cinquante-cinq ſols d'or, une terre du revenu de deux cent vingt ſols, une autre de cent trois, un bain près de l'égliſe, raportant vingt-ſept ſols d'or. Tout ce revenu monte à quatre cens cinq ſols d'or, qui à huit livres la piece, font trois mille deux cens quarante livres de notre monnoye: & les vaſes d'argent à douze onces la livre Romaine, reviennent à quatre-vingt marcs ſans les façons. S. Damaſe fit auſſi raſſembler l'eau des ſources du Vatican, qui moüilloit les corps qui y étoient enſevelis, & de cette eau il y fit des fonds baptiſmaux. Il laiſſa quelques écrits, entre autres pluſieurs épitaphes, & d'autres inſcriptions en vers: & on en a recüeilli juſques à quarante.

A ſa place fut élû Sirice Romain de naiſſance, fils

AN. 384.

Damaſ. Carm. 29. Anaſt. in Damaſ.

Carm. 28. Carm. 16. Carm. 18.

Epiſt. Hadr. 3. conc. VII. c. 19. t. 7. conc. p. 955. C. Anaſt.

Carm. 39. Hier. ſcrip..

Anaſt. Baron. Heppid. t. 4.

AN. 385.

Chr. cod. Th. ap. Baron. an. 305. n. 6.

de Tiburce, & prêtre du titre de paſteur, qui tint le ſaint ſiege environ quinze ans. L'empereur Valentinien qui étoit à Milan, approuva cette élection, comme il paroît par un reſcrit adreſſé à Pinien prefet de Rome, mari de la jeune Melanie. Il porte que Sirice a été élû tout d'une voix, & Urſin rejetté par les acclamations du peuple: par où l'on voit qu'Urſin n'avoit pas encore renoncé à ſes prétentions. Ce reſcrit eſt du ſeptiéme des calendes de Mars, c'eſt-à-dire du vingt-troiſiéme Février 385.

XXXIV. Decretales de S. Sirice.

Himerius qui gouvernoit depuis long-temps l'égliſe de Tarragone, métropole d'une grande partie de l'Eſpagne, avoit envoïé à Rome vers le pape Damaſe un prêtre nommé Baſſien, chargé d'une conſultation ſur divers points de la diſcipline eccleſiaſtique. Il n'arriva qu'après l'ordination de Sirice, qui dès le commencement de ſon pontificat, fit réponſe par une lettre celebre, la premiere des lettres ſemblables qui ſoient venues juſques à nous; & que l'on nomme Decretales, parce que ce ſont des réſolutions qui ont force de loi. Celle-ci eſt datée du troiſiéme des ides de Février, ſous le conſulat d'Arcade & de Bauton, c'eſt-à-dire l'onziéme de Février 385. Votre conſultation, dit le pape, à été lûë dans l'aſſemblée de nos freres; ce que l'on peut entendre des évêques qui avoient aſſiſté à ſon élection: car les decretales étoient pour l'ordinaire le réſultat d'un concile. Et enſuite: Je répondrai à chaque article, après vous avoir donné part de ma promotion comme il le faloit. Ce qui montre que les papes ſe tenoient obligez d'avertir de leur ordination les évêques de grands ſieges. Il donne enſuite les regles, pour reformer divers abus, qui regnoient dans les égliſes d'Eſpagne. Sur le baptême, il défend de baptiſer les Ariens: ſuivant les decrets en-

Tom. 2. Conc. p. 101.

n. 1.

voyez aux provinces par le pape Libere, après la caſſation du concile de Rimini. Ils ſeront reçus, dit-il, comme les autres heretiques, par la ſeule invocation du S. Eſprit & l'impoſition des mains de l'évêque; c'eſt-à-dire, qu'on leur donnera la confirmation. En Eſpagne chacun baptiſoit quand il le jugeoit à propos: à Noël, à l'Epiphanie, aux fêtes des apôtres & des martyrs. Le pape Sirice condamne cet abus; & conformément à l'uſage de toutes les égliſes, il ordonne de ne baptiſer qu'à Pâques, & pendant les cinquante jours ſuivans juſques à la Pentecôte. Encore ne doit-on baptiſer alors que ceux qui auront été choiſis, qui auront donné leur nom avant quarante jours au moins, c'eſt-à-dire, avant le carême, & qui auront été purifiez par les exorciſmes, les oraiſons journalieres, & les jeûnes. Dans le reſte de l'année l'on ne pouvoit obſerver ſi regulierement ces ſaintes préparations. Mais pour les enfans qui ne peuvent encore parler, & ceux qui ſe trouvent en quelque neceſſité, comme dans un naufrage, une incurſion d'ennemis, un ſiege ou une maladie deſeſperée: nous voulons, dit le pape, que ceux qui demandent le baptême en ces occaſions, le reçoivent au même moment; de peur que ſi quelqu'un meurt ſans baptême, nous ne répondions de la perte de ſon ame, au peril de la nôtre. L'exception pour les petits enfans eſt remarquable, & montre l'antiquité de notre uſage, de les baptiſer en tout temps.

AN. 385.

c. 2.

Sur la penitence: les apoſtats qui rerournent à l'idolâtrie, ſont privez des ſacremens: ſeulement ils ſeront reconciliez à la mort, s'ils paſſent tout le reſte de leur vie en penitence. Ceux qui après avoir fait penitence, retournent au peché, ſoit en portant les armes, ou exerçant des charges, ſoit en fréquentant des ſpectacles, ou contractant de nouveaux mariages: ceux-là n'ayant

c. 3.

AN. 385. plus le remede de la penitence, ne participeront qu'aux prieres des fideles, & recevront ſeulement le viatique à la mort en cas qu'ils ſe ſoient corrigez. La milice & le mariage étoient défendus aux penitens publics : deſorte que c'étoit un nouveau peché, ſi pendant le cours de la penitence ils s'engageoient dans le ſervice, contractoient mariage, ou uſoient du mariage déja contracté. Et ce que le pape dit ici : Après avoir fait penitence, ſe peut entendre après la plus grande partie, avant le dernier degré & l'abſolution reçûë. Les moines & les religieuſes, qui au mépris de leur profeſſion, auront contracté des mariages ſacrileges, & condamnez par les loix civiles & eccleſiaſtiques, doivent être chaſſez de la communauté des monaſteres & des aſſemblées de l'égliſe, & enfermez dans des priſons, pour y pleurer leurs pechez, & ne recevoir la communion qu'à la mort. On peut remarquer ici qu'il y avoit deſlors en Eſpagne des communautez religieuſes, outre ce qui a déja été obſervé ſur le concile de Sarragoce ; & que les mariages des perſonnes de cette profeſſion, étoient condamnez par le concours des deux puiſſances. Il eſt défendu d'épouſer la fille fiancée à un autre ; & c'eſt une eſpece de ſacrilege de violer la benediction des fiançailles.

c. 6.

Sup. XVII. c. 55.

V. hiſt. ord. 8. Ben. liv. 1, c. 6.

Decret. c. 4.

XXXV. Regles ſur les ordinations. *c. 7.*

Il y avoit en Eſpagne des prêtres & des diacres, qui long-temps après leur ordination, vivoient avec leurs femmes ou avec d'autres, en ſorte qu'il s'en avoient des enfans ; & alleguoient pour pretexte de leur incontinence, l'exemple des prêtres de l'ancienne loi. A quoi le pape répond, que ces anciens uſoient du mariage, parce que les miniſtres de l'autel ne pouvoient être d'une autre famille ; & toutefois ils ſe ſéparoient de leurs femmes dans le temps de leur ſervice. Mais J. C. étant venu perfectionner la loi, les prêtres & les diacres ſont obligez,

par une loi inviolable, à garder du jour de leur ordination la ſobrieté & la continence, pour plaire à Dieu dans les ſacrifices qu'ils offrent tous les jours. Ceux donc qui ont peché par ignorance & reconnoiſſent leur faute, demeureront dans l'ordre où ils ſont, à la charge d'obſerver la continence à l'avenir; ceux qui voudront défendre leur erreur, ſeront privez de cette fonction eccleſiaſtique; ce qui eſt dit en general pour les évêques, les prêtres & les diacres. On n'examinoit pas aſſez les c. 8.
ordinans, principalement ſur la bigamie; c'eſt pourquoi le pape donne ces regles: Celui qui dès ſon enfance s'eſt dévoüé au ſervice de l'egliſe, doit être baptiſé avant l'âge de puberté, & mis au rang des lecteurs. S'il a tenu juſques à trente ans une conduite approuvée, ſe contentant d'une ſeule femme, qu'il l'ait épouſée vierge avec la benediction du prêtre, il doit être acolyte & ſoudiacre. Enſuite il peut monter au dégré du diaconat, s'il en eſt jugé digne, après avoir promis la continence. Quand il y aura ſervi dignement plus de cinq ans il pourra recevoir la prêtriſe. Dix ans après, il pourra monter c. 10.
à la chaire épiſcopale, ſi l'on eſt content de ſa foi & de ſes mœurs. Mais celui qui dans un âge avancé déſire d'entrer dans le clergé, ne l'obtiendra qu'à condition d'être mis au rang des lecteurs ou des exorciſtes, auſſitôt après ſon baptême, pourvû qu'il n'ait eu qu'une femme & l'ait priſe vierge. Deux ans après il pourra être acolyte & ſoudiacre pendant cinq ans; & ainſi être élevé au diaconat; puis avec le temps à la prêtriſe ou à l'épiſcopat, s'il eſt choiſi par le clergé & par le peuple. C'eſt la premiere ordonnance eccleſiaſtique où l'âge des ordinans & les interſtices ſoient marquez ſi diſtinctement. On y voit que l'égliſe ne deſaprouve pas que les laïques s'offrent d'eux-mêmes pour entrer dans le clergé. Le clerc

p. 11. qui aura épouſé une veuve ou pris une ſeconde femme,
c. 12. eſt réduit à la communion laïque. Il eſt défendu aux
Nic. can. 3. femmes d'habiter dans les maiſons des clercs, ſinon celles que permet le concile de Nicée.

Nous ſouhaitons, dit le pape, que les moines qui ſe-
c. 13. ront trouvez dignes, ſoient admis dans le clergé, à la charge que s'ils ſoient audeſſous de trente ans, ils ſoient promûs aux moindres ordres par tous les degrez, & qu'ils viennent dans un âge mûr au diaconat ou à la prêtriſe; mais qu'on ne les faſſe pas tout d'un coup ſau-
c. 14. ter à l'épiſcopat. Comme il n'eſt point permis aux clercs de faire penitence publique, ainſi il n'eſt pas permis d'admettre à l'honneur de la clericature les laïques qui ont fait penitence publique, quoique reconciliez & puri-
c. 15. fiez de leurs pechez. On uſe d'indulgence pour le paſſé à l'égard de ceux qui ont peché par ignorance contre ces regles, & qui ſont intrus dans le clergé étant penitens ou bigames; mais à la charge qu'ils demeureront dans leur rang, ſans eſperance d'être promûs à un ordre ſuperieur. Le pape envoïant ces déciſions à l'évêque Himerius, l'exhorte à en donner part à tous les évêques, non-ſeulement de ſa province de Tarragone, mais de celle de Carthagene, de la Betique, de la Luſitannie & de la Galice, & des autres provinces de ſon voiſinage; ce qui s'entendoit dans la Gaule Narbonnoiſe.

XXXVI. Retour de S. Jerôme en Paleſtine.

Après la mort du pape S. Damaſe, S. Jerôme ne demeura pas long-temps à Rome. La reputation de ſa doctrine avoit excité la jalouſie de pluſieurs du clergé; & ſa liberté à réprendre leurs vices, avoit attiré leur haine. Pendant ce ſéjour de Rome, il écrivit un petit traité, de la maniere de garder ſa virginité, adreſſé à la vierge Euſtochium, fille de ſainte Paule; où il l'avertit de fuïr les hypocrites de l'un & de l'autre ſexe; &

Præf. in Didym. ad Paul.

Hier. epiſt. ad Euſt. c. 22. p. 12.

parlant

parlant des clercs en particulier, il dit: Il y en a qui briguent la prêtriſe ou le diaconat, pour voir les femmes plus librement. Tout leur ſoin eſt de leurs habits, d'être chauſſez proprement, d'être parfumez. Ils friſent leurs cheveux avec le fer, les anneaux brillent à leurs doigts, ils marchent du bout du pied, vous les prendriez pour de jeunes fiancez, plûtôt que pour des clercs. Il y en a dont toute l'occupation eſt de ſavoir les noms & les demeures des femmes de qualité, & de connoître leurs inclinations. J'en décrirai un qui eſt le maître en ce métier. Il ſe leve avec le ſoleil, l'ordre de ſes viſites eſt préparé, il cherche les chemins les plus courts; & ce vieillard importun entre preſque juſques dans les chambres où elles dorment. S'il voit un oreiller, une ſerviette, ou quelque autre petit meuble à ſon gré, il le loüe, il en admire la propreté, il le tâte, il ſe plaint de n'en avoir point de ſemblable, & l'arrache plûtôt qu'il ne l'obtient. Saint Jerôme marquoit encore leur avarice, en diſant, que ces clercs intereſſez, ſous pretexte de donner leur benediction, étendoient la main pour recevoir de l'argent, & devenoient dépendans de celles qu'ils devoient gouverner. Il ſe plaint ailleurs de ceux qui s'attachoient à des perſonnes âgées & ſans enfans, & leur rendoient avec aſſiduité les ſervices les plus bas & les plus indignes; pour avoir part à leur ſucceſſion.

AN. 385.

Ep 2. ad Nepot. c. 7.

Pluſieurs furent choquez de cette liberté de S. Jerôme, & prirent pour eux ce qu'il diſoit. On l'attaqua par toutes ſortes de medifances; on reprenoit juſques à ſa démarche, ſon ris, l'air de ſon viſage; ſa ſimplicité leur étoit ſuſpecte. Enfin la calomnie s'étendit juſques à noircir ſa reputation, ſous pretexte des femmes & des vierges à qui il expliquoit l'écriture ſainte; quoique

Ep. 8 ad Demetr. c. ult. ep. 100. ad Bon. Ep. 99. ad Aſell.

AN. 385.

depuis ſon baptême, ſa conduite eût toûjours été parfaitement pure deſintereſſée, & qu'il ne vît que des femmes d'une pieté exemplaire & d'une rigoureuſe penitence. En general, le peuple de Rome murmuroit contre les moines venus d'Orient; les regardant comme des Grecs & des impoſteurs, qui ſéduiſoient les filles de qualité, & les faiſoient perir par une vie triſte & auſtere.

Epiſt. 13. ad Marcel. in fin. Ep. 25. ad Paul. c. 6.

3. Apolog in Ruff. c. 7.

S. Jerôme reſolut donc de ceder à l'envie, & de quitter Rome pour retourner en Paleſtine. Il s'embarqua à Porto au mois d'Août de cette année 385. avec ſon jeune frere Paulinien, un prêtre nommé Vincent, & quelques autres moines. Pluſieurs perſonnes pieuſes le vinrent conduire; & comme il étoit prêt à monter dans le vaiſſeau, il écrivit à ſainte Aſelle une lettre, où il lui rend compte des cauſes de ſon départ; appellant ſes calomniateurs au tribunal de J. C. & ſe recommandant aux ſaintes dames qu'il laiſſoit à Rome. Il vint à Rege, d'où il paſſa la mer Ioniene & les Cyclades, & aborda premierement en l'iſle de Cypre, où il fut reçu par ſaint Epiphane. Delà il vint à Antioche près l'évêque Paulin, qui le conduiſit quand il partit pour Jeruſalem, où il arriva au milieu de l'hyver. Il paſſa en Egypte, & trouva un nouvel évêque à Alexandrie; car Timothée mourut en 385. ſous le conſulat d'Arcade & de Bauton, & eut pour ſucceſſeur Theophile, qui tint le ſiege vingt-ſept ans. Nous avons des réponſes de Timothée ſur dix-huit articles de cas de conſcience, touchant l'adminiſtration des ſacremens. S. Jerôme vint à Alexandrie, principalement pour voir le fameux aveugle Didyme, & s'inſtruire auprès de lui; quoique lui-même eût déja des cheveux blancs, & fut regardé comme un des plus ſavans docteurs de l'égliſe. Il demeura un mois avec

Socr. v. c. 12.

Tom. 2. conc. p. 1791.

Ep 65. ad Pamm. c. 1.

Ep. 51. ad Domn.

Ruffin. in v. c.

Didyme, lui propoſant ſes difficultez ſur toutes les écritures ; & ce fut à ſa priere, que Didyme compoſa trois livres de commentaires ſur Oſée, & cinq ſur Zacharie, pour ſuppléer à ce qu'Origene n'avoit pas fait.

AN. 385. *lib. 2. p. 176. Hier. præm. ad. Epheſ.*

Pendant ce voïage, ſaint Jerôme viſita les monaſteres d'Egypte : puis il retourna promptement en Paleſtine, & ſe retira à Bethléem. On croyoit qu'après avoir oüi Didyme, il n'avoit plus rien à apprendre ; mais il prit encore pour maître un Juif, qui moïennant un certain ſalaire, le venoit inſtruire la nuit, de peur des autres Juifs. Ce fut alors que ſaint Jerôme entreprit d'expliquer les épîtres de ſaint Paul ; premierement l'épitre à Philemon, puis aux Galates, puis aux Epheſiens. S. Cyrille de Jeruſalem mourut vers ce tems-là, après avoir été ſouvent chaſſé de ſon ſiege, & ſouvent rétabli ; & l'avoir tenu huit ans ſans trouble ſous Theodoſe. Il reſte de lui huit catecheſes, compoſées pour expliquer le ſymbole aux catechumenes ; & cinq autres, pour expliquer aux nouveaux baptiſez les trois ſacremens qu'ils venoient de recevoir. Saint Cyrille eut pour ſucceſſeur Jean, qui avoit auparavant pratiqué la vie monaſtique.

Apol. c. 7.

Ep. 65. c. 1.

Præf. ad Gall. Præf. ad Epheſ.

Hier. ſcript.

Inf. n. 55.

XXXVII. Voyage de ſainte Paule. *Hier. ep. 27 ad Euſt. c. 2. 3.*

Sainte Paule ſuivit de près ſaint Jerôme : elle quitta Rome, & s'embarqua ſans écouter la tendreſſe maternelle, qui devoit l'empêcher de quitter ſa fille Ruffine déja nubile, & ſon fils Toxotius encore enfant. Elle emmena ſa fille Euſtochium, avec très-peu de domeſtiques, & s'arrêta d'abord à l'iſle Pontia, aux côtes d'Italie, pour viſiter les cellules où ſainte Domitille avoit paſſé ſon exil ſous l'empereur Domitien, trois cens ans auparavant. Enſuite ſainte Paule aborda en Cypre, où elle ſe jetta aux pieds de ſaint Epiphane, qui la

Sup. l. 11. n. 52.

retint dix jours pour la faire repoſer. Mais elle employa ce tems à viſiter tous les monaſteres du pays, & y diſtribuer des aumônes aux ſolitaires, que l'amour du ſaint évêque y avoit attirez de tout le monde. De-là elle paſſa à Antioche, où elle fut un peu arrêtée par l'évêque Paulin. Mais elle en partit au milieu de l'hyver, montée ſur un âne, au lieu d'être portée par ſes eunuques, comme elle avoit accoûtumé.

Elle traverſa la Syrie & vint à Sidon; près de laquelle à Sarepta, elle entra dans la petite tour d'Elie. A Ceſarée elle vit la maiſon du Centenier Corneille, changée en égliſe: la maiſon de ſaint Philippe, & les chambres des quatre vierges prophéteſſes ſes filles. Elle vit près de *Sup. l. 1. n. 26.* Jeruſalem le tombeau d'Helene reine d'Adiabene. Le gouverneur de Paleſtine qui connoiſſoit la famille de ſainte Paule, envoya devant des officiers pour lui préparer un palais: mais elle aima mieux une pauvre cellule. Elle viſita tous les ſaints lieux avec une telle devotion, qu'elle ne pouvoit quitter les premiers, que par l'empreſſement de voir les autres. Proſternée devant la croix, elle y adoroit le Sauveur, comme ſi elle l'y eût vû attaché. Entrant dans le ſepulcre, elle baiſoit la pierre que l'ange avoit ôtée pour l'ouvrir; & encore plus le lieu où le corps de J. C. avoit repoſé. Au mont de Sion, on lui montra la colomne où il avoit été attaché pen- *Hier. epiſt. 27. c. 4.* dant la flagellation, encore teinte de ſon ſang, & ſoûtenant alors la galerie d'une égliſe. On lui montra le lieu où le ſaint Eſprit deſcendit ſur les apôtres le jour de la Pentecôte. Après avoir diſtribué des aumônes à Jeruſalem, elle prit le chemin de Bethléem, & vit en paſſant le ſepulcre de Rachel. Etant entrée dans la caverne de la Nativité, elle croyoit y voir l'enfant Jeſus, adoré par les mages & les paſteurs. Elle viſita la tour d'Ader

ou du troupeau, & tous les autres lieux celebres de la Paleſtine. Elle vit entre autres à Bethphagé le ſepulcre c. 6.
de Lazare, & la maiſon de Marthe & de Marie. Sur le mont d'Ephraim, elle revera les ſepulcres de Joſué & du pontife Eléazar. A Sichar, elle entra dans l'égliſe bâtie ſur le puits de Jacob, où le Sauveur parla à la Samaritaine. Puis elle vit les ſepulcres des douze patriarches, & à Sebaſte ou Samarie ceux d'Eliſée & d'Abdias; & ſur tout celui de ſaint Jean-Baptiſte, où elle fut épouvantée des effets du démon, ſur les poſſedez qu'on y amenoit pour être délivrez. Elle vit à Moraſthi une égliſe où avoit été autrefois le ſépulcre du prophete Michée. C'eſt ſaint Jerôme qui décrit ce pelerinage de ſainte Paule; & nous apprend ainſi les veſtiges de l'antiquité ſacrée, que l'on montroit de ſon tems en Paleſtine.

Sainte Paule accompagnée de ſa fille Euſtochium, c. 7.
& de pluſieurs autres vierges, paſſa enſuite en Egypte. Elle vint à Alexandrie, puis au deſert de Nitrie : où l'évêque Iſidore confeſſeur vint au devant d'elle, avec des troupes inombrables de moines, dont pluſieurs étoient prêtres ou diacres. Elle viſita les plus fameux ſolitaires, entra dans leurs cellules, ſe proſterna à leurs pieds; & elle ſeroit volontiers demeurée dans ce deſert avec ſes filles, ſi elle n'en eût été retirée par l'amour des ſaints lieux. Elle revint donc promptement en Paleſtine, & s'établit à Bethléem, où elle demeura trois ans dans un petit logement, juſques à ce qu'elle fit bâtir des cellules, des monaſteres & des maiſons d'hoſpitalité près du chemin, pour recevoir les pelerins. Ce fut là qu'elle paſſa le reſte de ſes jours ſous la conduite de S. Jerôme, qui y acheva auſſi ſa vie, appliqué à l'étude des ſaintes écritures, & à l'hoſpitalité envers les étrangers

XXXVIII. Theodoſe attaque l'idolâtrie.

L'empereur Theodoſe travailloit puiſſamment en Orient à la ruine de l'idolâtrie. Le grand Conſtantin défendit bien de ſacrifier aux démons, mais il n'abbattit pas les temples ; il ſe contenta d'en défendre l'entrée. Ses enfans ſuivirent ſes traces : Julien s'efforça de rétablir l'idolâtrie : Jovien la défendit de nouveau, mais Valens ne fit la guerre qu'aux catholiques, & laiſſa ſuivre à tous les autres telle religion qu'ils vouloient : enſorte que ſous ſon regne, on ſacrifioit publiquement aux idoles, & on celebroit les orgies de Bacchus. Theodoſe aïant trouvé les choſes dans cet état, entreprit de détruire l'idolâtrie juſques aux fondemens. Ne ſe ſentant pas encore en état de faire la guerre à Maxime, il reçut une ambaſſade de ſa part, accepta l'alliance qu'il lui offroit, le reconnut pour collegue ; & ordonna à Cyriegius prefet du pretoire d'Orient, qu'il envoyoit en Egypte, d'y faire proclamer Maxime Auguſte, & d'expoſer ſon image à Alexandrie. Mais en même tems il chargea Cynegius de faire fermer les temples, & de défendre à tout le monde d'adorer les idoles : ce qui fut executé. On marque toûjours l'Egypte en ces occaſions, comme la ſource des ſuperſtitions, & le païs où l'idolâtrie avoit jetté de plus profondes racines. Nous trouvons une loi de Theodoſe adreſſée à Cynegius, & datée de C. P. le huitiéme des calendes de Juin, ſous le conſulat d'Arcade & de Bauton, c'eſt-à-dire le vingt-cinquiéme de Mai 385. par laquelle il eſt défendu ſous peine d'un ſupplice rigoureux, de faire des ſacrifices d'animaux, pour regarder leurs entrailles, & y chercher l'avenir, & generalement d'uſer de quelque eſpece de devination que ce ſoit.

P Zoſim. liv. 4. p. 762. Theod. v. hiſt. c. 21. Sup. l. XVI. n. 29.

Idac. faſt. an. 388.

L. 9. C. Th. de pag.

XXXIX. Saint Marcel d'Apamé.

A Heliopolis en Phenicie, le grand & fameux temple de Balanius ou Belenius, que l'on croit être un nom du ſoleil, fut converti en égliſe. A Damas on en

Chr. paſch. an. 379. & ibid. Cang.

fit autant. Saint Marcel d'Apamée fut le premier des évêques qui abbattit les temples de sa ville, appuyé sur la loi de l'empereur. Il avoit succedé à l'évêque Jean, qui assista au grand concile de C. P. en 381. Marcel étoit un homme d'une vertu singuliere; qui avoit eu commerce de lettres avec les martyrs, c'est-à-dire, apparemment avec saint Eusebe de Samosate, & les autres persecutez sous Valens; & il fut enfin martyr lui-même. Le prefet d'Orient, c'est-à-dire, Cynegius, étant venu à Apamée avec deux tribuns & leurs troupes, dont la crainte retint le peuple en repos, le prefet essaya d'abbattre le temple de Jupiter, qui étoit très-grand & enrichi de quantité d'ornemens; mais il se trouva si solidement bâti, que l'entrepriſe lui parut au-dessus des forces humaines. C'étoit de grandes pierres parfaitement bien jointes, & liées encore avec du fer & du plomb. Saint Marcel voyant le prefet ainsi découragé, lui conseilla de passer aux autres villes, & se mit à prier Dieu, de lui donner quelque moïen pour ruïner cet édifice. Le lendemain matin un homme qui n'étoit ni maçon ni charpentier, mais simple porte-faix, se presenta de lui-même, & promit d'abattre ce temple très-facilement, demandant seulement le salaire de deux ouvriers. L'évêque lui promit, & voici comme il s'y prit ce manœuvre. Le temple étoit bâti sur une hauteur, & accompagné des quatre côtez d'une galerie qui y étoit jointe & dont les colomnes aussi hautes que le temple, avoient chacune seize coudées de tour, la pierre en étoit très-dure, & donnoit peu de prise aux outils. Le manœuvre creusa la terre autour de chaque colomne, qu'il soûtint par-dessus avec du bois d'olivier. En aïant ainsi miné trois, il mit le feu au bois; mais il ne put le faire brûler, & il parut un démon comme un fantôme noir,

Theod. v. hist. 4. 21.

qui empêchoit l'effet du feu. Après avoir tenté plusieurs fois inutilement de l'allumer, ils en avertirent S. Marcel, qui dormoit après midi selon l'usage des pays chauds. Il courut aussi-tôt à l'église, fit apporter de l'eau dans un vase, & la mit sous l'autel, puis il se prosterna le visage sur le pavé, & pria Dieu d'arrêter la puissance du démon, afin qu'il ne séduisît pas plus long-tems les infideles. Ensuite il fit le signe de la croix sur l'eau, & commanda à un diacre plein de foi & de zele, nommé Equitius, de courir promptement en arroser le bois, & y mettre le feu. Le demon s'enfuit, ne pouvant souffrir la vertu de cette eau; ce sont les paroles de Theodoret; & elle servit comme d'huile pour allumer le feu, qui consuma le bois en un instant. Les trois colomnes n'étant plus soûtenuës, tomberent & en entraînerent douze autres avec un côté du temple. Le bruit retentit par toute la ville, & attira à ce spectacle tout le peuple, qui se mit à loüer Dieu. S. Marcel ruina de même les autres temples, tant de la ville que de la campagne, étant persuadé qu'il ne seroit pas facile autrement de convertir les idolâtres.

Soz. VII. c. 15.

Ayant appris qu'il y avoit un grand temple dans un canton du territoire d'Apamée nommé Aulone, il s'y en alla avec des soldats & des gladiateurs. Car les payens défendoient leurs temples, & faisoient souvent venir pour les garder des Galiléens & des habitans du mont Liban. S. Marcel étant arrivé près du temple d'Aulone, se tint hors de la portée du trait. Car il avoit mal aux pieds, & ne pouvoit ni combattre, ni poursuivre, ni fuir. Tandis que les soldats & les gladiateurs attaquoient le temple, quelques payens sortirent par l'endroit qui n'étoit point attaqué, & sachant que l'évêque étoit seul, le surprirent, le jetterent dans un feu, & le firent mourir.

On

On n'en ſçut rien d'abord : mais on le découvrit avec le tems, & les enfans de S. Marcel vouloient venger ſa mort. Le concile de la province s'y oppoſa, jugeant qu'il n'étoit pas juſte de pourſuivre la punition d'une mort, dont il falloit plûtôt rendre graces à Dieu. L'égliſe honore S. Marcel d'Apamée, comme martyr le quatorziéme d'Août. AN. 385. *Martyr. Rom. 14. Aug.*

XL. Reſcrit pour les Luciferiens.

Theodoſe adreſſa au même Cynegius un reſcrit en faveur des Luciferiens ſchiſmatiques. Deux prêtres de cette ſecte nommez Marcellin & Fauſtin, preſenterent une Requête aux trois empereurs Valentinien, Theodoſe & Arcade, pour demander juſtice de la perſecution qu'ils pretendoient ſouffrir de la part des catholiques, qu'ils nomment prevaricateurs, parce qu'ils avoient reçu à leur communion ceux qui étoient tombez à l'occaſion du concile de Rimini. Ces ſchiſmatiques avoüent que le nombre eſt très-petit, & condamnent les plus ſaints évêques : S. Hilaire qu'ils accuſent d'avoir favoriſé les prevaricateurs & même les hérétiques : Oſius qu'ils prétendent avoir été perſécuteur après ſa chûte, & dont ils décrivirent la mort d'une maniere terrible, mais fabuleuſe : ils n'épargnent pas S. Athanaſe. Mais ils s'emportent principalement contre le pape S. Damaſe, & ſe déclarent ouvertement pour l'antipape Urſin. Celui qu'ils relevent le plus, & qu'ils regardent comme le chef de leur communion, eſt Gregoire évêque d'Elvire en Eſpagne : ils lui attribuent le don des miracles ; & diſent que jamais on n'avoit oſé le chaſſer de ſon ſiége ni le bannir. Pour l'Orient, ils relevent extrêmement Heraclide évêque d'Oxyrinque en Egypte, qu'ils pretendent avoir ſouffert de grandes perſecutions de la part des Ariens & des Catholiques. Ils avoient même à Rome un évêque nommé Epheſius ou Eureſius.

Edit. Sirm. 1650
Gennad. ſcript. in Fauſt.
Libell. Marcell. & Fauſt. p. 32.
p. 29.
p. 29.
p. 72.
Præfat.
p. 65. 73.
Sup. liv. XVI. n. 39
p. 40.
p. 76. 77. &c.

AN. 385.

Ils ſe plaignent qu'on les nomme Luciferiens, ſoûtenant qu'ils ſont ſimplement Chrétiens, & que Lucifer n'aïant point eu de dogme particulier, ne doit point être regardé comme le chef de ſecte. Enfin ils demandent qu'on les laiſſe en repos, vivre ſelon leur conſcience : déclarant qu'ils laiſſent volontiers aux autres les égliſes magnifiques & les riches poſſeſſions, dont l'affection, diſent-ils, leur a fait perdre l'integrité de la foi. L'empereur Theodoſe répondit à cette requête par le reſcrit adreſſé à Cynegius : où il reconnoît Gregoire d'Eſpagne & Heraclide d'Orient pour des évêques ſaints & loüables ; & défend d'inquiéter en aucune maniere ceux qui ſont de leur communion, comme ne déſirant que de vivre dans la foi catholique. C'eſt ainſi que Theodoſe ſe laiſſa ſurprendre à ces ſchiſmatiques : mais on ne voit pas que ſon reſcrit ait eu un grand effet, & ce ſchiſme s'éteignit en peu de tems.

P. 69. 84. V. Gothof ad l. 28. C. Th. de har.

p. 70.

p. 97.

XLI. Juſtine attaque S. Ambroiſe.

La paix que S. Ambroiſe avoit procurée entre Maxime & Valentinien, donna la commodité à l'imperatrice Juſtine mere de ce jeune prince, de perſécuter le ſaint évêque : ce qu'elle n'avoit oſé faire ni du vivant de Valentinien ſon mari, ni du vivant de Gratien. Comme la fête de pâque approchoit en 385. elle lui fit demander au nom de l'empereur ſon fils une égliſe, où les Ariens qu'elle avoit auprès d'elle puſſent s'aſſembler. D'abord on demanda la baſilique Porcienne, qui étoit hors de la ville, & qui porte aujourd'hui le nom de S. Victor. Enſuite on demanda la baſilique neuve, plus grande & dans la ville. On envoïa premierement à S. Ambroiſe des comtes conſiſtoriaux, qui étoient comme des conſeillers d'état, afin qu'il donnât la baſilique, & qu'il empêchât que le peuple ne s'émût. Il répondit qu'un évêque ne pouvoit livrer le temple de Dieu. C'é-

Sup. n. 28.

Ruff. 11. c. 15.

Ambr. ep. 20. ad Soer. n. 1. Mabill. Iter. Italic. p. 17.

Ambr. ep. 20. n. 2

T. 4. Conc. p. 1201. C.

toit le vendredi avant le dimanche des Rameaux. Le lendemain ſamedi, le préfet du pretoire vint dans l'égliſe où S. Ambroiſe étoit avec le peuple, & s'efforça de lui perſuader, qu'il cedât au moins la baſilique Porcienne. Le peuple ſe récria, & le préfet dit qu'il en feroit ſon raport à l'empereur. AN. 385. n. 3.

Le dimanche, après les lectures de l'écriture ſainte & le ſermon, les catéchumenes étant congediez, ſaint Ambroiſe expliquoit le ſymbole à quelques competens, dans le baptiſtére de la baſilique. Les competens étoient comme il a été dit, les catechumenes choiſis, que l'on preparoit pendant tout le carême, pour être baptiſez à pâque. Comme S. Ambroiſe étoit occupé à cette fonction, on lui vint dire que l'on avoit envoyé du palais des doyens, pour ſuſpendre des voiles dans la baſilique Porcienne; & que ſur cette nouvelle, une partie du peuple y alloit. Ces doyens étoient une eſpece d'huiſſiers; & les voiles ou panonceaux étoient la marque, qu'une maiſon ou un autre heritage appartenoit à l'empereur. S. Ambroiſe ayant reçu cet avis, ne laiſſa pas de continuer ſes fonctions & de commencer la meſſe, c'eſt-à-dire, l'oblation. Pendant qu'il offroit le ſaint ſacrifice, on lui vint dire que le peuple avoit pris un certain Caſtulus prêtre des Ariens, l'ayant rencontré comme il paſſoit dans la ruë. A cette nouvelle, S. Ambroiſe commença à pleurer amerement, & à demander à Dieu dans l'action meme du ſacrifice, d'empêcher qu'il n'y eût du ſang répandu pour la cauſe de l'égliſe; ou que l'on ne répandît que le ſien, non-ſeulement pour ſon peuple, mais pour les heretiques. Il envoya des prêtres & des diacres, & délivra ainſi ce prêtre Arien du peril où il étoit. n. 4. Sup. liv. XI. n. 5.

La cour traita de ſédition la réſiſtance du peuple: n. 6.

AN. 385.

on décerna auſſi-tôt de groſſes amendes contre tout le corps des marchands. On en mit pluſieurs aux fers pendant toute la ſemaine ſainte, où l'on avoit accoutumé de délivrer les priſonniers, ſuivant les loix des derniers empereurs, & une de Valentinien même donnée cette année 385. le vingt-troiſiéme de Février. Il eſt vrai que ces loix exceptent entre-autres les criminels de leze-majeſté. En trois jours on exigea de ces marchands deux cens livres peſant d'or, c'eſt-à-dire, trois cens marcs; & ils diſoient qu'ils en donneroient encore autant, pourvû qu'ils conſervaſſent la foi. Les priſons étoient pleines de marchands. On retenoit tous les officiers du palais, les ſecretaires, les agens de l'empereur & les menus Officiers, qui ſervoient ſous divers comtes; on leur défendoit de paroître en public, ſous pretexte de ne ſe pas trouver dans la ſédition. On faiſoit de terribles menaces aux perſonnes conſtituées en dignité, s'ils ne livroient la baſilique. La perſécution étoit ſi échauffée, que pour peu qu'on y eût donné d'ouverture, on en pouvoit attendre les derniers excès.

L. 8. C. Th. de indul. crim.

n. 7.

n. 8. Les comtes & les tribuns vinrent ſommer ſaint Ambroiſe de livrer promptement la baſilique : diſant, que l'empereur uſoit de ſon droit, puiſque tout étoit en ſa puiſſance. Il répondit : S'il me demandoit ce qui ſeroit à moi, ma terre, mon argent, je ne les refuſerois pas; quoique tout ce qui eſt à moi ſoit aux pauvres : mais les choſes divines ne ſont pas ſoûmiſes à la puiſſance de l'empereur. Si on en veut à mon patrimoine, qu'on le prenne; ſi c'eſt à mon corps, j'irai au devant. Voulez-vous me mettre aux fers, me mener à la mort? j'en ſuis ravi; je ne me ferai point entourer du peuple, pour me défendre : je n'embraſſerai point les autels en demandant la vie; j'aime mieux être immolé pour les autels.

S. Ambroiſe parloit ainſi, parce qu'il ſçavoit que l'on avoit envoyé des gens armez, pour s'emparer de la baſilique, & il étoit ſaiſi d'horreur, quand il penſoit qu'il pouvoit arriver quelque maſſacre, qui cauſeroit la ruine de toute la ville, & peut-être de toute l'Italie. Il expoſoit ſa vie, pour détourner de l'égliſe la haine du ſang qu'on alloit répandre. Comme on le preſſoit d'appaiſer le peuple, il répondit: Il dépend de moi de ne le pas exciter; mais il eſt en la main de Dieu de l'adoucir. Enfin ſi vous croyez que je l'échauffe, puniſſez-moi, ou m'envoyez en tel déſert qu'il vous plaira. Après qu'il eut ainſi parlé, ils ſe retirerent. S. Ambroiſe paſſa toute la journée dans la vieille baſilique; mais il alla coucher à ſa maiſon; afin que ſi on vouloit l'enlever, on le trouvât prêt.

AN. 385. n. 9.

Il ſortit avant le jour, & la baſilique fut environnée de ſoldats. Mais on diſoit qu'ils avoient mandé à l'empereur, que s'il vouloit ſortir, il le pourroit; & qu'ils l'accompagneroient s'il alloit à l'aſſemblée des catholiques; autrement qu'ils paſſeroient à celle que tiendroit S. Ambroiſe. En effet, ils étoient tous catholiques, auſſi bien que les citoyens de Milan. Il n'y avoit d'heretiques que quelques peu d'officiers de l'empereur & quelques Goths, & l'imperatrice menoit par tout avec elle ceux de ſa communion. Mais alors aucun d'eux n'oſoit paroître. S. Ambroiſe comprit par le gemiſſement du peuple, que les ſoldats environnoient la baſilique où il étoit. Mais pendant que l'on liſoit les leçons, on l'avertit que la baſilique neuve étoit auſſi pleine de peuple; qu'il paroiſſoit plus nombreux que quand on étoit en liberté, & que l'on demandoit un lecteur. Les ſoldats qui entouroient l'égliſe où étoit ſaint Ambroiſe, ayant appris l'ordre qu'il avoit donné de s'abſtenir de

XLII. Suite de la même perſecution. n. 11.

AN. 385. leur communion, commencerent à entrer dans l'assemblée. A leur vûë les femmes furent troublées, & il y en eut une qui s'enfuit. Mais les soldats dirent, qu'ils étoient venus pour prier Dieu & non pour combattre. Le peuple fit quelques exclamations avec modestie & fermeté. Ils disoient, comme si l'empereur eût été present : Nous
n. 14. vous prions, Auguste, nous ne combattons pas, nous ne craignons pas, mais nous prions. Ils demandoient à saint Ambroise d'aller à l'autre basilique, où l'on disoit que le peuple le desiroit.

Alors il commença à prêcher sur le livre de Job, qui venoit d'être lû, suivant l'office du tems ; & cet usage dure encore dans l'église Grecque, où on lit le livre de Job à l'office du soir, pendant la semaine sainte : le commençant le lundi, & finissant le vendredi. Saint Ambroise accommodant cette lecture à l'occasion presente, loüa la patience de son peuple, & la compara à celle de Job. Il compara aussi les tentations qu'il souffroit à celles de ce saint patriarche. Le demon, dit-il, me veut ôter en vous, mes enfans, & mes richesses ; & c'est peut-être parce que Dieu connoît ma foiblesse, qu'il ne lui a pas encore donné de puissance sur mon corps. Il compare à la femme de Job, l'imperatrice qui le pressoit de livrer l'église, & de blasfêmer contre Dieu. Il la compare à Eve, à Jezabel, à Herodiade. On m'ordonne, dit-il, de livrer la basilique. Je réponds : Il ne m'est pas permis de la livrer ; & vous empereur, il ne vous est pas avantageux de la recevoir. On soûtient que tout est permis à l'empereur, que tout est à lui. Je réponds : Ne vous faites pas ce tort de croire que comme empereur vous ayez quelque droit sur les choses divines. On dit de la part de l'empereur : Je dois aussi avoir une basilique. J'ai répondu : Qu'a-

Todium impref. an. 1636. *n.* 15.

n. 16.

n. 17. 18

n. 19

vez-vous de commun avec l'adultere? c'eſt-à-dire, avec l'égliſe des hérétiques. Pendant que S. Ambroiſe prêchoit ainſi, on l'avertit que l'on avoit ôté les panonceaux de l'empereur, & que la baſilique étoit pleine de peuple qui demandoit ſa preſence. Il y envoya des prêtres, mais il ne voulut pas y aller, & dit: Je me confie en J.C. que l'empereur ſera pour nous. Auſſi-tôt tournant ſon diſcours ſur cette nouvelle, il continua de prêcher, & dit: Que les oracles du ſaint Eſprit ſont profonds! Vous vous ſouvenez, mes freres, avec quelle douleur nous avons répondu à ces paroles qu'on liſoit ce matin: Seigneur, les nations ſont venuës dans vôtre héritage. Il eſt venu des Goths & d'autres étrangers en armes, ils ont entouré la baſilique; mais ils ſont venus Gentils, & ſont devenus Chrétiens. Ils ſont venus pour envahir l'heritage, ils ſont devenus coheritiers de Dieu. J'ai pour défenſeurs ceux que je croïois mes ennemis.

AN. 385.

n. 20.

ep. 78.

n. 21.

Il continuoit de rendre grace à Dieu de cet heureux changement, admirant comme l'empereur s'étoit adouci par l'affection des ſoldats, les inſtances des comtes & les prieres du peuple. Quand on l'avertit qu'on avoit envoyé un ſecretaire de l'empereur chargé de ſes ordres, il ſe retira un peu à l'écart, & le ſecretaire lui dit: A quoi avez-vous penſé de faire contre l'ordre de l'empereur? S. Ambroiſe répondit: Je ne ſçai quel eſt cet ordre, ni dequoi on ſe plaint. L'officier dit: Pourquoi avez-vous envoyé des prêtres à la baſilique? Si vous êtes un tyran, je le veux ſçavoir, pour ſonger à me préparer contre vous. S. Ambroiſe répondit: Je n'ai rien fait qui donne trop à l'égliſe. Quand j'ai appris que la baſilique étoit inveſtie par les ſoldats, je me ſuis contenté de gemir; & comme pluſieurs perſonnes m'ex-

n. 22.

AN. 385. hortoient à y aller, j'ai dit: Je ne puis livrer la basilique, mais je ne dois pas combattre. Quand j'ai sçû qu'on en avoit ôté les panonceaux de l'empereur, quoique le peuple me demandât, j'y ai envoyé des prêtres, n. 23. sans y aller moi-même, esperant que l'empereur seroit pour nous. Si cela vous paroît une tyrannie, que tardez-vous à me frapper? mes armes sont le pouvoir de m'exposer. Dans l'ancienne loi, les prêtres donnoient les royaumes, & ne les prenoient pas; & l'on dit d'ordinaire que les empereurs souhaiteroient le sacerdoce, n. 24. plutôt que les prêtres ne voudroient l'empire. Maxime ne dit pas que je sois le tyran de Valentinien, lui qui se plaint que ma députation l'a empêché de passer en Italie. Les catholiques passerent tout ce jour en tristesse, seulement les enfans en se joüant déchirerent les panonceaux de l'empereur: C'étoit des voiles ou bande-

V. l g. 2. Cod. ut nemo priv. lib. II. *tit.* 11. *Greg.* IV. *ep.* 33. roles, qui portoient son image, pour marquer que le lieu lui appartenoit. Mais comme la basilique étoit environnée de soldats, S. Ambroise ne put retourner chez lui. Il dit les pseaumes avec les freres dans la petite basilique de l'église, c'est-à-dire apparemment qu'ils passerent la nuit en prieres dans quelque oratoire, enfermé dans la même enceinte que la grande église. Car

leg. 4. C. *Th. de his qui ad eccles. lib.* IX. elles étoient accompagnées de plusieurs bâtimens, chambres, salles, bains, galeries; ce qui fait entendre comment le peuple y passoit des jours & des nuits de suite. Il y avoit des lieux où l'on pouvoit manger ou dormir avec bienséance.

n. 25. Le lendemain qui étoit le jeudi saint, on lût suivant la coûtume le livre de Jonas, que l'église lit encore, mais seulement le samedi. Après qu'il fut achevé, S. Ambroise commença à prêcher en ces termes: On a lû un livre, mes freres, qui prédit que les pecheurs reviendront

reviendront à la penitence. Le peuple reçut ces paroles, avec esperance que la chose alloit arriver. S. Ambroise continua de parler; & on vint dire que l'empereur avoit fait retirer les soldats de la basilique; & rendre aux marchands les amendes qu'on avoit exigées d'eux. A cette nouvelle, la joye du peuple éclata par des applaudissemens & de grandes actions de graces, considerant que c'étoit le jour où l'église accordoit l'absolution aux penitens. Les soldats eux-mêmes s'empressoient à porter cette nouvelle, se jettant sur les autels, & les baisant en signe de paix. AN. 385. n. 26.

S. Ambroise écrivit tout ce qui s'étoit passé en cette occasion à sa sœur sainte Marcelline, qui étoit à Rome, & qui ayant appris le commencement de la persecution, lui en écrivit souvent & avec empressement. A la fin de sa relation, il ajoûte qu'il prévoit encore de plus grands mouvemens. Car, dit-il, comme les comtes prioient l'empereur d'aller à l'église, il répondit: Si Ambroise vous le commande, vous me livrerez pieds & mains liés. S. Ambroise ajoûte: L'eunuque Calligone prefet de la chambre m'a fait dire: Tu mépriſe Valentinien de mon vivant? Je te couperai la tête. J'ai repondu: Dieu permette que tu accompliſſe ta menace; je souffrirai en évêque, & tu agiras en eunuque. Calligone eut bien-tôt après la tête tranchée, étant convaincu d'un crime infâme. n. 1. n. 27. Aug. VI. conc. Jul. c. 14. n. 41.

XLIII. Loi pour les Ariens. Ruff. II. c. 16. Soz. VII. c. 13.

L'imperatrice Justine plus animée contre S. Ambroise, par la resistance du peuple, persuada à Valentinien son fils de faire une loi, pour autoriser les assemblées des Ariens. Benevole prefet des memoires; c'est-à dire, comme secretaire d'état, refusa de dresser cette loi; parce qu'il étoit attaché dès l'enfance à la religion catholique, quoiqu'il ne fût pas encore baptisé. On lui promit une Gaudent prefat.

AN. 386.

dignité plus relevée, s'il obéïſſoit : mais il répondit genereuſement : Otez-moi plûtôt la charge que j'ai, & me laiſſez l'integrité de la foi. En diſant cela, il jetta aux pieds de l'imperatrice la ceinture qui étoit la marque de ſa dignité. Il fut diſgracié & privé de ſa charge, & ſe retira à Breſſe ſa patrie, où il avoit appris la ſaine doctrine, par les inſtructions de S. Philaſtre. Benevole ayant reçu le baptême, fut un des principaux ornemens de cette égliſe, & des meilleurs amis de l'évêque S. Gaudence, ſucceſſeur de S. Philaſtre. La loi pour les Ariens ne laiſſa pas d'être compoſée & publiée, & nous l'avons encore, datée de Milan le dixiéme des calendes de Février, ſous le conſulat d'Honorius & d'Evodius, c'eſt-à-dire, le vingt-troiſiéme de Janvier 386. Honorius étoit le ſecond fils de Theodoſe, né le neuviéme Septembre 384. & deſigné conſul avec le titre de très-noble enfant, peu de tems après ſa naiſſance. Evodius étoit un des principaux miniſtres de l'empereur Maxime, dont il avoit été prefet du pretoire en 385. & il étoit ordinaire en ce tems-là de faire un conſul pour l'Orient, & un autre pour l'Occident.

L. ult. C. Th. de fide cath.

Idac. Faſt. Chr. Paſch. an. 384.

Socr. 4. c. 18.

La loi de Valentinien en faveur des Ariens portoit : Nous donnons permiſſion de s'aſſembler, à ceux dont les ſentimens ſont conformes à l'expoſition de foi, faite ſous Conſtantius d'heureuſe memoire, dans le concile de Rimini, par les évêques aſſemblez de tout l'empire Romain, par eux-mêmes qui y reſiſtent à preſent, & confirmé à C. P. Il ſera libre auſſi de s'aſſembler à ceux à qui nous l'avons permis, c'eſt-à-dire, aux catholiques; mais ils doivent ſavoir que s'ils font quelque trouble contre nôtre ordonnance, ils ſeront punis de mort, comme auteurs de ſédition, perturbateurs de la paix de l'égliſe & criminels de leze-majeſté. Ceux-là ſeront auſſi

sujets au supplice, qui tenteront par obreption ou en cachete de se pourvoir contre la presente ordonnance. Le veritable auteur de cette loi fut Auxence, que les Ariens reconnoissoient pour évêque de Milan. Il étoit Scythe de nation, & se nommoit Mercurin; mais étant décrié pour ses crimes, il prit le nom d'Auxence, agréable aux Ariens, à cause du premier Auxence predecesseur de S. Ambroise. AN. 386.

Ambr. serm. de Basilic. n. 22.

Quelque tems après la publication de cette loi, Dalmace tribun & notaire, vint trouver S. Ambroise de la part de l'empereur, pour lui dire qu'il choisît des juges, comme Auxence avoit fait, afin que leur cause fût jugée par l'empereur en son consistoire; lui déclarant, que s'il ne vouloit s'y trouver il eût à se retirer où il voudroit; c'est-à-dire, ceder à Auxence le siege de l'église de Milan. S. Ambroise consulta les évêques qui se trouverent à Milan; & ils ne furent point d'avis qu'il allât au palais, ni qu'il s'exposât à ce jugement, se défiant même qu'entre les juges choisis par Auxence, il n'y eût quelque payen ou quelque Juif. Il dressa donc par leur conseil une remontrance, qu'il envoya à l'empereur, & par laquelle il s'excuse d'obéïr à cet ordre: premierement par l'exemple de Valentinien le pere, qui avoit souvent declaré, *n. 2.* & dans ses discours & par ses loix, que dans les causes de la foi, ou des personnes ecclesiastiques, le juge ne devoit pas être de moindre condition que les parties, c'est-a-dire que les évêques devoient être jugez par des évêques. Qui peut nier, ajoûte-t'il, que dans les causes de *n. 4.* la foi, les évêques ne jugent les empereurs Chrétiens, bien loin d'être jugez par les empereurs? Ensuite parlant des juges choisis par Auxence, il dit: Qu'ils viennent à l'église, non pour être assis comme juges, mais *n. 6.* pour écouter avec le peuple, & afin que chacun choisisse celui qu'il doit suivre. Il s'agit de l'évêque de cette

XLIV. Remontrance de saint Ambroise. *Id. ep. 21. ad Valentin. n. 21.*

n. 13.

AN. 386. égliſe : Si le peuple écoute Auxence, & croit qu'il enſeigne mieux, qu'il ſuive ſa foi, je n'en ſerai point jaloux. S. Ambroiſe parle ainſi, parce qu'il étoit bien aſſuré de l'attachement de ſon peuple à la foi catholique.

n. 9. Il inſiſte ſur la loi qui venoit d'être publiée, par laquelle il n'étoit plus libre de juger autrement qu'en faveur des Ariens ; puiſqu'il n'étoit pas même permis de preſenter aucune requête au contraire. Ce que vous avez preſcrit aux autres, dit-il, vous vous l'êtes preſcrit à vous-même ; car l'empereur fait des loix pour les obn. 12. ſerver le premier. Voulez-vous, dit-il, que je choiſiſſe des juges laïques, afin que s'ils conſervent la vraïe foi, ils ſoient proſcrits, ou mis à mort ? Voulez-vous que je les expoſe à la prévarication ou au ſupplice ? Amn. 13. broiſe ne merite pas qu'on abaiſſe pour lui le ſacerdoce : la vie d'un ſeul homme n'eſt pas comparable à la dignité de tous les évêques.

Il declare enſuite ſon horreur pour le concile de Rimini, & ſon attachement au concile de Nicée. C'eſt la n. 14. foi, dit-il, que ſuit l'empereur Theodoſe vôtre pere ; c'eſt celle que tiennent les Gaules & les Eſpagnes. S'il faut prêcher, j'ai appris à prêcher dans l'égliſe, comme n. 15. ont fait mes predeceſſeurs. S'il faut tenir une conference ſur la foi, c'eſt aux évêques à la tenir ; comme on a fait ſous Conſtantin d'auguſte memoire, qui leur a laiſſé la liberté de juger. On l'a fait auſſi ſous Conſtantius ; mais ce qui avoit bien commencé, n'a pas fini de même. Il parle du concile de Rimini & ajoûte : Je ſerois allé, n. 17. Seigneur, à vôtre conſiſtoire, vous repreſenter ceci de bouche, ſi les évêques & le peuple ne m'en euſſent emn. 18. pêché. Et plût à Dieu que vous ne m'euſſiez pas denoncé d'aller où je voudrois. Je ſortois tous les jours, perſonne ne me gardoit ; vous deviez alors m'envoyer où

il vous plaiſoit, maintenant les évêques me diſent : Il y a peu de difference de laiſſer volontairement l'autel de J. C. ou de le livrer. Plût à Dieu que je fuſſe aſſuré que l'on ne livrât point l'égliſe aux Ariens; je m'offrirois volontiers à tout ce qu'il vous plairoit ordonner de moi. AN. 386. n. 19.

Après cette remontrance, S. Ambroiſe ſe retira dans l'égliſe, où pendant quelque tems le peuple le garda jour & nuit, craignant qu'on ne l'enlevât de force ; & en effet l'empereur envoya des compagnies de ſoldats, qui gardoient l'égliſe en dehors, y laiſſant entrer ceux qui vouloient, mais n'en laiſſant point ſortir. Saint Ambroiſe ainſi enfermé avec ſon peuple, le conſoloit par ſes diſcours, dont il nous reſte un des plus conſiderables, prononcé le dimanche des Rameaux, comme l'évangile qui avoit été lû ſemble le montrer. Car cette ſeconde perſecution fut excitée dans le même-tems que celle de l'année precedente, c'eſt-à-dire, vers la fin du carême. Ce ſermon commence ainſi : Paulin. n. 13.

XLV. Sermon contre Auxence. *Serm. de Baſil. poſt. ep. 21. n. 8. 19.*

Je vous vois plus troublez qu'à l'ordinaire, & plus appliquez à me garder, je m'en étonne. Si ce n'eſt parce que vous avez vû, que des tribuns m'ont ordonné de la part de l'empereur d'aller où je voudrois; permettant à ceux qui voudroient de me ſuivre. Avez-vous donc craint que je ne vous quittaſſe pour me ſauver? Mais vous avez pû remarquer ma réponſe, qu'il ne m'eſt pas poſſible d'abandonner l'égliſe, parce que je crains plus le Seigneur du monde, que l'empereur de ce ſiecle ; que ſi on me tiroit de force hors de l'égliſe, on pourroit en chaſſer mon corps & non pas mon eſprit ; & que s'il agiſſoit en prince, je ſouffrirois en évêque. Pourquoi donc êtes-vous troublez ? je ne vous abandonnerai jamais volontairement ; mais je ne ſai point reſiſter à la violence. Je pourrai m'affliger, je pourrai pleurer, n. 2.

AN. 385. & gemir ; mes armes ſont les pleurs, contre les armes, contre les ſoldats & contre les Gots. Mais auſſi je ne ſai ni fuïr ni quitter l'égliſe, de peur qu'on ne croïe que je le faſſe par la crainte d'une peine plus rigoureuſe.

n. 5. Il dit enſuite : On m'a propoſé de livrer les vaſes de l'égliſe ; j'ai répondu : Que ſi l'on me demandoit ma terre, mon or, mon argent, je l'offrirois volontiers; mais je ne puis rien ôter au temple de Dieu, ni livrer *n.* 6. ce que je n'ai reçu que pour le garder. Si on en veut *n.* 7. à mon corps & à ma vie, vous devez être ſeulement *n.* 8. les ſpectateurs du combat : Si Dieu m'y a deſtiné, tou- *n.* 10 tes vos précautions ſont inutiles : Celui qui m'aime, ne le peut mieux témoigner qu'en me laiſſant devenir la victime de J. C. Et enſuite : Vous êtes troublez d'avoir trouvé ouverte une porte, par où on dit qu'un aveugle s'eſt fait un paſſage, pour retourner chez lui. Reconnoiſſez donc que la garde des hommes ne ſert de rien. Ne vous ſouvenez-vous pas encore, que l'on trouva il y a deux jours du côté gauche de la baſilique, une entrée libre que vous croyiez bien fermée ; & qui eſt demeurée ouverte pendant pluſieurs nuits, nonobſtant la vigilance des ſoldats. N'ayez donc plus d'inquietude; il arrivera ce que J. C. veut, & ce qui eſt expedient. C'eſt *n.* 13. ici qu'il apporte l'exemple de ſaint Pierre, à qui J. C. *Sup. l.* 11. *n.* 25. apparut à la porte de Rome, diſant qu'il alloit être encore crucifié ; & c'eſt le plus ancien témoignage qui nous reſte de cette hiſtoire. S. Ambroiſe ajoûte : J'attendois quelque choſe de grand ; le glaive ou le feu pour le nom de J. C. ils m'offrent des delices pour ſouffrances. *n.* 15. Que perſonne donc ne vous trouble, en diſant, que l'on a préparé un chariot, ou qu'Auxence a dit des paroles dures.

Paul. n. 12. Ce que S. Ambroiſe dit de ce chariot, eſt expliqué

par Paulin dans sa vie. Un nommé Euthymius s'étoit pourvû d'une maison près de l'église, & y avoit mis un chariot, pour enlever plus facilement saint Ambroise, & l'emmener en exil. Mais une année après, le même jour qu'il avoit crû l'enlever, lui-même fut mis dans le même chariot, & tiré de la même maison pour aller en exil; & saint Ambroise lui donna de l'argent & les autres choses necessaires pour son voyage. Paulin rapporte encore qu'un aruspice nommé Innocent, monta sur le haut du toit de l'église, & y sacrifia au milieu de la nuit, pour exciter la haine du peuple contre saint Ambroise; mais plus il faisoit de malefices, plus le peuple s'affectionnoit à la foi catholique & au saint évêque. Il envoya même des demons pour le tuer; mais ils lui rapporterent qu'ils n'avoient pû approcher, non seulement de sa personne, mais de la porte même de son logis; parce que toute la maison étoit environnée d'un feu insurmontable, qui les brûloit même de loin. Ainsi l'aruspice fut contraint de cesser ses malefices. Lui-même raconta tout cela depuis après la mort de l'imperatrice Justine. Car étant mis à la question pour d'autres crimes, il crioit que l'ange qui gardoit Ambroise lui faisoit souffrir de plus grands tourmens; & declara tout ce qui vient d'être dit. Un autre vint avec une épée jusques à la chambre de saint Ambroise pour le tuer. Mais ayant levé la main avec l'épée nuë, son bras demeura étendu en l'air. Alors il confessa que Justine l'avoit envoyé, & aussi-tôt son bras fut gueri.

AN. 386.

n. 20.

Le discours de S. Ambroise convient à ce recit; car il continuë de parler ainsi à son peuple: La plûpart disoient que l'on avoit envoyé des meurtriers, que j'étois condamné à mort. Je ne la crains point, & je ne quitte point ce lieu-ci. Car où irai-je, où tout ne soit plein de

Serm. de Basil. n. 6.

AN. 386.

gemiſſemens & de larmes ? puiſque l'on ordonne par toutes les égliſes de chaſſer les évêques catholiques, de punir de mort ceux qui reſiſtent, de proſcrire tous les officiers des villes s'ils n'executent cet ordre. Et c'eſt un évêque qui l'écrit de ſa main, & qui le dicte de ſa bouche. Il releve enſuite très-fortement la cruauté d'Auxence, qu'il ſuppoſe toûjours être l'auteur de cette loi pour le concile de Rimini, qui portoit peine de mort. Il allegue l'exemple de Naboth, dont on avoit lû l'hiſtoire, & dit : J'ai répondu à ceux qui me preſſoient de la part de l'empereur : Dieu me garde de livrer l'heritage de J. C. l'heritage de mes peres, l'heritage de Denis qui eſt mort en exil pour la foi, l'heritage du confeſſeur Euſtorgius, l'heritage de Myrocles & de tous les évêques fideles mes predeceſſeurs. On compte Euſtorgius pour le dixiéme évêque de Milan, & Myrocles pour le ſeptiéme. S. Ambroiſe inſiſte ſur l'indignité du tribunal qu'Auxence avoit choiſi pour juger la cauſe de la foi; l'empereur qui n'étoit qu'un jeune cathecumene & quatre ou cinq payens; puis il ajoûte : L'année derniere quand je fus appellé au palais, en preſence des grands & du conſiſtoire, lorſque l'empereur vouloit nous ôter une baſilique; fus-je ébranlé à la vûë de la cour? ne conſervai-je pas la fermeté ſacerdotale? Ne ſe ſouvient-il pas, que quand le peuple ſçût que j'étois allé au palais, il accourut avec un tel effort, qu'ils ne le pouvoient ſoûtenir; & qu'un comte militaire étant ſorti avec des gens armez pour chaſſer cette multitude, tous s'offrirent à la mort pour la foi de Jeſus-Chriſt ? Ne me pria-t'on pas de parler au peuple pour l'appaiſer; & de donner parole que l'on ne prendroit point la baſilique ? On me demanda cet office comme une grace, & quoique j'euſſe ramené le peuple, on me voulut charger

n. 23. 24.

3. Reg. XXI. *n.* 18.

Sup l XIII. *n.*18.

Mnſ. Ital. tom. 1. *f.* 110.
De Baſil. n. 26. 27. 28.

n. 19.

charger de la haine de ce concours vers le palais. On veut m'attirer encore cette haine ; je crois la devoir moderer, mais ſans la craindre. Et enſuite : Qu'avons-nous donc répondu à l'empereur, qui ne ſoit conforme à l'humilité ? S'il demande un tribut, nous ne lui refuſons pas : les terres de l'égliſe payent tribut. Si l'empereur deſire nos terres, il peut les prendre, aucun de nous ne s'y oppoſe ; je ne les donne pas, mais je ne les refuſe pas ; la contribution du peuple eſt plus que ſuffiſante pour les pauvres. On nous reproche l'or que nous leur diſtribuons ; loin de le nier j'en fais gloire ; les prieres des pauvres ſont ma défenſe ; ces aveugles, ces boiteux, ces vieillards ſont plus forts que les guerriers les plus robuſtes. Nous rendons à Ceſar ce qui eſt à Ceſar, & à Dieu ce qui eſt à Dieu, le tribut eſt à Ceſar, l'égliſe eſt à Dieu. Perſonne ne peut dire que ce ſoit manquer de reſpect à l'empereur : qu'y a-t-il de plus à ſon honneur que le nommer le fils de l'égliſe ? L'empereur eſt dans l'égliſe, non au-deſſus.

AN. 386.
n. 30.
n. 33.
n. 35.
n. 36.

XLVI. Chant des hymnes.

S. Ambroiſe remarque auſſi qu'on lui reprochoit de tromper le peuple par le chant de ſes hymnes ; & il convient qu'il leur a appris à temoigner par ces chants leur foi en la Trinité. En effet, un des moyens qu'il emploïa pour conſoler ſon peuple dans cette perſecution, fut le chant des hymnes qu'il avoit compoſées, & des *antiphones*, comme les nomme Paulin, c'eſt-à-dire, les pſeaumes chantez alternativement à deux chœurs. Il eſt certain que ce fut alors que l'on commença à Milan, pendant les veilles de la nuit & aux autres heures des prieres publiques, à chanter les hymnes & les pſeaumes, ſuivant l'uſage des égliſes Orientales ; & cette coûtume s'étendit de l'égliſe de Milan dans toutes celles d'Occident. Mais comme on a toûjours chanté

n. 34.
Paul. vita. n. 13.
Iſidor. l. offic c. 7.
Aug. lx. Conf. c. 7.

AN. 386.

des pſeaumes par toute l'égliſe; on ne voit pas bien ce que S. Ambroiſe introduiſit, ſi ce n'eſt les hymnes & les chants à deux chœurs. Au reſte, nous chantons encore pluſieurs hymnes qu'il a compoſées; & elles furent ſi celebres, que pour dire une hymne dans les ſiecles ſuivans, on diſoit *Ambroſianum*.

Reg. S. Bened. c. 9. 11. 16. 17.

XLVII. Reliques de S. Gervais & de S. Protais.

Dieu même donna une conſolation ſenſible à l'égliſe de Milan, en découvrant à ſaint Ambroiſe par revelation les reliques de S. Gervais & de S. Protais, freres & martyrs, dont on avoit oublié depuis long-temps les noms & le lieu de leur ſepulture. Pendant le fort de la perſecution de Juſtine, S. Ambroiſe ayant dedié la baſilique, que l'on nomme encore de ſon nom lA'mbroſiene; le peuple lui demanda tout d'une voix de la dédier comme la baſilique Romaine. C'étoit une autre égliſe de Milan, qu'il avoit conſacrée auprès de la porte Romaine en l'honneur des apôtres. S. Ambroiſe répondit: Je le ferai, ſi je trouve des reliques de martyrs; & auſſi-tôt il ſentit une ardeur, comme d'un heureux preſage. En effet, Dieu lui revela en ſonge, que les corps de S. Gervais & de S. Protais étoient dans la baſilique de S. Felix & de S. Nabor. Malgré la crainte de ſon clergé il fit ouvrir la terre devant la baluſtrade qui environnoit les ſepulcres des martyrs. Il trouva des ſignes convenables; peut-être quelques palmes gravées, ou quelque inſtrument de leur ſupplice. Il fit venir des poſſedez pour leur impoſer les mains; mais avant qu'il eût commencé de parler, une poſſedée fut ſaiſie du démon, & étenduë contre terre à l'endroit où repoſoient les martyrs que l'on cherchoit. Ayant découvert leurs ſepulcres, on trouva deux hommes qui parurent plus grands que l'ordinaire; tous les os entiers, beaucoup de ſang, la tête ſeparée du corps. On les arran-

Paul. vit. n. 14.

Ambr. ep. 22. n. 1. 2.

Aug. IX. Conf. c. 7.

XXI. civit. n. 8.

Ambr. ep. 22. n. 12.

gea, remettant chaque os à sa place; on les couvrit de quelques vêtemens, & on les mit sur des brancards. Ils furent ainsi transportez vers le soir à la basilique de Fausta: où l'on celebra les veilles toute la nuit; & plusieurs possedez reçûrent l'imposition des mains. Ce jour & le suivant, il y eut un très-grand concours de peuple. Alors les vieillards se ressouvinrent d'avoir oüi autrefois les noms de ces martyrs, & d'avoir lû l'inscription de leur tombeau. Le lendemain les reliques furent transferées à la basilique Ambrosiene. Il y avoit à Milan un aveugle nommé Severe, connu de toute la ville, boucher de son métier, avant la perte de sa vûë, & aveugle depuis plusieurs années. Celui-ci entendant le bruit de la joïe publique, en demanda le sujet; & l'ayant appris, il se leva promptement, & se fit mener auprès des corps saints. Y étant arrivé, il obtint qu'on le laissât approcher, pour toucher d'un mouchoir le brancard où ils reposoient. Aussi-tôt qu'il eut appliqué le mouchoir sur ses yeux, ils furent ouverts, & il revint sans guide. Ce miracle se fit en presence d'une infinité de peuple; & entr'autres de saint Augustin qui étoit alors à Milan, & qui en rend témoignagne en trois endroits de ses œuvres. Severe ayant ainsi recouvré la vûë, ne voulut plus l'employer que pour Dieu, & passa le reste de ses jours à le servir dans la basilique Ambrosiene, où étoient les corps des martyrs. Il vivoit encore quand Paulin écrivit la vie de saint Ambroise. Cette translation fut accompagnée d'un grand nombre d'autres miracles; de possedez délivrez, des malades gueris en touchant de leurs mains les vêtemens qui couvroient les saints; quelques-uns par leur ombre seule. On jettoit quantité de mouchoirs & d'habits sur les saintes reliques, & on les gardoit comme des remedes aux maladies. C'est

AN. 386.

Aug. IX. Conf. c. 7. Socr. 286. al. 39. diverſ. c. 5. XXII. civit. c. 8. n. 2.

AN. 386.

S. Ambroiſe lui-même qui le témoigne, dans un de ſes ſermons qu'il fit à cette occaſion.

Ep. 22. n. 9. Ibid. n. 34. &c.

Car après que les ſaintes reliques furent arrivées à la baſilique Ambroſiene, il parla au peuple ſur cette joïe publique & ſur ces miracles, prenant occaſion du pſeaume dix-huitiéme & du cent douziéme, qui venoient d'être élûs. Il rend graces à J. C. d'avoir donné à ſon égliſe un tel ſecours, dans un temps où elle en avoit tant de beſoin, & declare qu'il ne veut point d'autres défenſeurs. Il dit enſuite : Mettons ces victimes de triomphe au même lieu où J. C. eſt hoſtie. Mais qu'il ſoit ſur l'autel, lui qui a ſouffert pour tous ; eux qui ſont rachetez par ſa paſſion, ſous l'autel. C'eſt le lieu que je m'étois deſtiné ; car il eſt juſte que le prêtre repoſe où il a accoûtumé d'offrir ; mais je cede le côté droit à ces victimes ſacrées. Il vouloit ſur l'heure enterrer les ſaintes reliques ; mais le peuple demanda par ſes cris, qu'il differât juſques au dimanche cette ceremonie, que l'on appelloit la dépoſition. Enfin S. Ambroiſe obtint qu'elle ſe feroit le jour ſuivant. Il y fit un ſecond ſermon, dont le principal ſujet fut de répondre aux calomnies des Ariens. Car encore que ces miracles arrêtaſſent au dehors l'effort de la perſecution ; la cour de Juſtine s'en mocquoit dans le palais. Ils diſoient qu'Ambroiſe avoit ſuborné par argent des hommes qui feignoient d'être poſſedez, & ils nioient que ces corps que l'on avoit trouvez fuſſent de vrais martyrs. Saint Ambroiſe leur répond par l'évidence des faits, dont tout le peuple étoit témoin, & inſiſte principalement ſur le miracle de l'aveugle. Je demande, ajoûte-t-il, ce qu'ils ne croïent pas ? Eſt-ce que les martyrs puiſſent ſecourir quelqu'un ? C'eſt ne pas croire à J. C. car il a dit : Vous ferez des choſes plus grandes. Quel eſt donc l'objet de leur envie ?

Ep. 22. n. 15. 16. &c.

Paul. vit. n. 15.

Ep. 22. n. 19. Joan. XIV. 12.

eſt-ce moi? mais ce n'eſt pas moi qui fais les miracles; ſont-ce les martyrs? ils montrent donc que la créance des martyrs étoit differente de la leur ; autrement ils ne ſeroient pas jaloux de leurs miracles. Ce ſont les paroles de S. Ambroiſe. AN. 386.

Il écrivit à ſa ſœur ſainte Marcelline ce qui s'etoit paſſé à l'invention & la tranſlation de ces ſaints martyrs; & joignit à ſa lettre les deux ſermons qu'il avoit faits en cette occaſion. Pour confondre davantage les Ariens, un homme dans la multitude, fut tout-d'un-coup ſaiſi de l'eſprit immonde & commença à crier ; que ceux-là étoient tourmentez comme lui, qui nioient les martyrs, ou qui ne croïoient pas à l'unité de la Trinité qu'enſeignoit Ambroiſe. Les Ariens le prirent & le noyerent dans un canal. Un d'entr'eux des plus ardens à la diſpute & des plus endurcis rendit témoignage, qu'étant dans l'égliſe, comme S. Ambroiſe prêchoit, il avoit vû un ange qui lui parloit à l'oreille ; enſorte qu'il ne ſembloit faire que rapporter au peuple les paroles de l'ange. L'Arien qui avoit eu cette viſion ſe convertit, & commença à défendre la foi qu'il avoit combattuë. Ainſi à force de miracles, les Ariens furent réduits à ſe taire, & l'imperatrice contrainte à laiſſer en paix ſaint Ambroiſe. Peut-être auſſi la crainte de l'empereur Maxime y contribua. Car il écrivit une lettre à l'empereur Valentinien pour l'exhorter à faire ceſſer cette perſecution. Il lui repreſente, que s'il ne vouloit conſerver la paix avec lui, il ne lui donneroit pas un tel avis ; puiſque cette diviſion ſeroit utile à ſes interêts. Il lui fait voir le danger de changer la foi établie depuis tant de ſiecles. Toute l'Italie, dit-il, croit ainſi, l'Afrique, la Gaule, l'Aquitaine, toute l'Eſpagne, Rome enfin qui tient la premiere place, même en cette matiere, c'eſt

Id. ep. 22.

Paul. vit. n. 6.

Id. n. 17.

Tom. 2. conc. p. 1031.
Theod. v. hiſt. c. 14.

à-dire, dans la religion comme dans l'empire. Enfin ſaint Ambroiſe & les évêques catholiques demeurerent en repos.

XLVIII. Commencement de S. Auguſtin.

Il y avoit environ deux ans que S. Auguſtin étoit à Milan; il y fut témoin de ces miracles & des combats de S. Ambroiſe, & ſe convertit peu de temps après. Il étoit Africain, né le treiziéme de Novembre l'an 354. à Tagaſte, ville épiſcopale de Numidie. Ses parens étoient Chrétiens, & de condition honnête; ſon pere ſe nommoit Patrice, ſa mere Monique. Ils eurent grand ſoin de le faire inſtruire des lettres humaines; & tout le monde remarquoit en lui un eſprit excellent, & des diſpoſitions merveilleuſes pour les ſciences. Etant tombé malade en ſon enfance & en peril de mort, il demanda le baptême; ayant déja été fait catechumene par le ſigne de la croix & le ſel. Sa mere alarmée, diſpoſoit tout pour le faire baptiſer; mais tout d'un coup il ſe porta mieux, & ſon baptême fut differé. Il étudia d'abord à Madaure la grammaire & la rhetorique juſques à l'âge de ſeize ans, que ſon pere le fit revenir à Tagaſte, & l'y retint un an; pendant qu'il préparoit les choſes neceſſaires pour l'envoyer achever ſes études à Carthage; car la paſſion de faire étudier ce fils, lui faiſoit faire des efforts au-delà de ſes facultez. Pendant ce ſéjour de Tagaſte, le jeune Auguſtin mépriſant les ſages conſeils de ſa mere, commença à ſe laiſſer emporter aux amours deshonnêtes, invité par l'oiſiveté & par la complaiſance de ſon pere, qui n'étoit pas encore baptiſé. Mais il le fut avant ſa mort, qui arriva peu de temps après. Auguſtin étant arrivé à Carthage, ſe plongea de plus en plus dans l'amour des femmes; qu'il fomentoit par les ſpectacles des theâtres. Il ne laiſſoit pas de demander à Dieu la chaſteté; mais il n'eût pas voulu être exaucé

V. Pagi. an. 377. n. 3.

Poſſid. vita c. 1.

Confeſſ. lib. 1. c. 11.

Confeſſ. c. 3.

Confeſſ. c. 1.

VIII. c. 7.

ſi-tôt. Cependant il avançoit avec grand ſuccez dans ſes études, qui avoient pour but d'arriver aux charges & aux magiſtratures; car l'éloquence en étoit alors le chemin. Entre les ouvrages de Ciceron qu'il étudioit, il lut l'Hortenſius, que nous n'avons plus, & qui étoit une exhortation à la philoſophie. Il en fut touché, & commença dès-lors à l'âge de dix-neuf ans à mépriſer les vaines eſperances du monde, & à deſirer la ſageſſe & les biens immortels; & ce fut le premier mouvement de ſa converſion. III. c. 4.

XLIX. Auguſtin Manichéen.

La ſeule cauſe qui lui déplaiſoit dans les philoſophes, c'eſt qu'il n'y trouvoit point le nom de J. C. qu'il avoit reçu avec le lait de ſa mere, & qui avoit fait dans ſon cœur une profonde impreſſion. Il voulut donc voir les ſaintes écritures; mais la ſimplicité du ſtile l'en dégoûta. Alors il tomba entre les mains des Manichéens; qui ne parlant que de J. C. du S. Eſprit & de la verité, le ſéduiſirent par leurs diſcours pompeux, lui donnerent du goût pour leurs rêveries, & de l'averſion pour l'ancien teſtament. Cependant ſa mere plus affligeé que ſi elle l'eût vû mort, ne vouloit plus manger avec lui; mais elle fut conſolée par un ſonge. Elle ſe vit ſur une regle de bois, & un jeune homme éclatant qui venoit à elle d'un viſage riant, lui demandant la cauſe de ſa douleur, elle répondit, qu'elle pleuroit la perte de ſon fils. Voyez, lui dit-il, il eſt avec vous: en effet, elle le vit auprès d'elle ſur la même regle. Elle raconta ce ſonge à Auguſtin, qui lui dit: C'eſt que vous ſerez ce que je ſuis. Mais elle répondit ſans heſiter: Non. Car on ne m'a pas dit: Tu ſeras où il eſt; mais il ſera où tu es. Depuis ce temps elle logea & mangea avec lui, comme auparavant. c. 5. c. 6. c. 11.

Elle s'adreſſa à un ſaint évêque, & le pria de parler c. 12.

à ſon fils. L'évêque répondit: Il eſt encore trop indocile & trop enflé de cette hereſie qui lui eſt nouvelle. Laiſſez-le, & contentez-vous de prier pour lui, il verra en liſant quelle eſt cette erreur. Moi qui vous parle, en mon enfance, je fus livré aux Manichéens par ma mere qu'ils avoient ſeduite : j'ai non ſeulement lû, mais tranſcrit preſque tous leurs livres ; & de moi-même je me ſuis deſabuſé. Sainte Monique ne ſe rendit pas à ces paroles du ſaint évêque ; & comme en pleurant abondamment, elle continuoit à le preſſer de parler à ſon fils ; l'évêque lui répondit avec quelque chagrin : Allez, il eſt impoſſible que le fils de ces larmes périſſe. Ce qu'elle reçut comme un oracle du ciel. Son fils toutefois demeura neuf ans Manichéen, depuis l'âge de dix-neuf ans juſques à vingt-huit.

Lib. IV. *Conf. c.* 1.

IV. *c.* 2. *Poſſid c.* 2. Il entretenoit une concubine, & lui gardoit la fidelité, comme à une femme legitime. Ayant achevé ſes études, il enſeigna dans ſa ville de Tagaſte la grammaire, & enſuite la rhetorique. Un aruſpice lui offrit de lui faire gagner le prix en une diſpute de poëſie, moyennant quelques ſacrifices d'animaux ; mais il le rejetta avec horreur, ne voulant avoir aucun commerce avec les démons. Toutefois il ne faiſoit point de difficulté de conſulter les aſtrologues, & de lire leurs livres. Mais il en fut détourné par un ſage vieillard, nommé Vindicien, medecin fameux, qui avoit reconnu par ſon experience la verité de cette étude. Auguſtin avoit alors un ami intime qu'il avoit rendu Manichéen, car il s'appliquoit auſſi à ſéduire les autres. Cet ami tomba malade, & demeura long-temps ſans connoiſſance ; comme on deſeſperoit de ſa vie, on le baptiſa. Quand il fut revenu à lui, Auguſtin voulut ſe mocquer du baptême qu'il avoit reçu en cet état ; mais le malade rejetta

IV. *Conf. c.* 3.

VII. *c.* 6.

IV. *c.* 4.

ce

ce discours avec horreur, & mourut peu de jours après, fidele à la grace. Augustin avoit environ vingt-six ans, quand il écrivit deux ou trois livres de la beauté & de la bien-séance, mais cet ouvrage ne subsiste plus. c. 13. 14.

L.
Augustin se dégoûte des Manichéens.

Il commençoit à se dégouter des fables que les Manichéens racontoient, principalement sur le sistême du monde, la nature des corps celestes & des élemens. Ces connoissances, disoit-il, ne sont pas necessaires pour la religion; mais il est necessaire de ne pas mentir, & ne se pas vanter de sçavoir ce que l'on ne sçait point; principalement quand on veut passer comme Manés, pour être conduit par le S. Esprit. Il goûtoit beaucoup mieux les raisons que les mathematiciens & les philosophes rendoient des éclipses, des solstices & du cours des astres. Il y avoit un évêque Manichéen nommé Fauste, vanté par ceux de sa secte, comme un homme merveilleux & parfaitement instruit de toutes les sciences. Après qu'il eut été long-tems attendu, il vint enfin à Carthage, où Augustin enseignoit la rhetorique. Il trouva un homme agréable & beau parleur; mais qui ne disoit à fonds que ce que disoient les autres Manichéens; seulement il l'expliquoit avec plus de facilité & de grace. Augustin cherchoit autre chose, & avoit l'esprit trop solide pour se payer de l'exterieur. Toute la science de Fauste étoit d'avoir lû quelques oraisons de Ciceron, très-peu de Seneque, & ce qu'il y avoit de livres des Manichéens écrits en latin. Mais quand Augustin voulut aprofondir avec lui les difficultez qu'il avoit touchant le cours du soleil, de la lune & des autres corps celestes; Fauste lui avoüa de bonne foi, qu'il n'avoit pas étudié ces questions. Augustin voyant le peu de satisfaction qu'il avoit tiré du plus fameux docteur des Manichéens, s'en dégoûta tout-à-fait dès-lors à l'âge de vingt-neuf ans.

v. *Conf. c.* 3.

c. 3. *n.* 6.

c. 6.

n. 8. En ce tems on lui perſuada d'aller enſeigner à Rome où les écoliers étoient plus raiſonnables qu'à Carthage. Il s'embarqua malgré ſa mere & la trompa, ſous pré-
9. texte d'aller accompagner un ami juſques à la mer. Arrivé à Rome il tomba malade d'une fiévre qui le mit
n. 10. à l'extremité, mais il ne demanda point le baptême. Il étoit logé chez un Manichéen ; & il continuoit de les frequenter, retenu par la liaiſon de l'amitié. Mais il n'eſperoit plus de trouver la verité parmi eux, & ne s'aviſoit pas de la chercher dans l'égliſe catholique, tant il étoit prévenu contre ſa doctrine. Il commença donc à penſer que les philoſophes Academiciens qui doutoient de tout, pourroient bien être les plus ſages, & il repréſentoit ſon hôte de la trop grande foi qu'il ajoûtoit aux
n. 13. fables des Manichéens. Cependant la ville de Milan envoïa demander à Symmaque prefet de Rome, un profeſſeur de rhetorique; & par le crédit des Manichéens, Auguſtin obtint cette place, après avoir fait preuve de ſa capacité par un diſcours. Ainſi il vint à Milan en 384. étant âgé de trente ans.

LI. Auguſtin à Milan.

S. Ambroiſe le reçut avec une bonté paternelle, qui commença à lui gagner le cœur. Auguſtin écoutoit aſſiduëment ſes ſermons, ſeulement pour la beauté du ſtile, & pour voir ſi ſon éloquence répondoit à ſa réputation. Il trouvoit ſon diſcours moins attrayant que celui de Fauſte, mais plus ſçavant & ſans comparaiſon plus ſo-
n. 14. lide. Il ne faiſoit d'abord aucune attention aux choſes que diſoit ſaint Ambroiſe; mais il ne laiſſa pas inſenſiblement d'en être touché malgré lui, & de voir que la doctrine catholique étoit au moins ſoûtenable. Il reſolut tout-à-fait de quitter les Manichéens, & de demeurer en qualité de catechumene, comme il étoit dans l'égliſe que ſes parens lui avoient recommandée, c'eſt-à-

dire dans l'égliſe catholique, juſques à ce que la verité lui parût plus clairement. Sainte Monique étoit venuë le trouver avec une telle foi, qu'en paſſant la mer, elle conſoloit les mariniers, même dans les plus grands perils, par l'aſſurance que Dieu lui avoit donnée, qu'elle arriveroit près de ſon fils. Quand il lui eut dit, qu'il n'étoit plus Manichéen, mais qu'il n'étoit pas encore catholique, elle n'en fut point ſurpriſe; mais elle lui répondit tranquillement, qu'elle s'aſſuroit de le voir fidele catholique, avant qu'elle ſortît de cette vie. Cependant elle continuoit ſes prieres, & étoit attachée aux diſcours de S. Ambroiſe, qu'elle aimoit comme un ange de Dieu, ſçachant qu'il avoit amené ſon fils à cet état de doute, qui devoit être la criſe de ſon mal. Comme elle avoit accoûtumé en Afrique d'apporter aux égliſes des martyrs du pain, du vin & des viandes; elle vouloit faire de même à Milan; mais le portier de l'égliſe l'en empêcha, & lui dit que l'évêque l'avoit défendu. Elle obéït auſſitôt, ſans aucun attachement à ſa coûtume. S. Ambroiſe au reſte avoit aboli ces repas dans les égliſes; parce qu'au lieu des anciennes agapes ſobres & modeſtes, ce n'étoit plus que des occaſions de débauche. Il aimoit de ſon côté ſainte Monique pour ſa pieté & ſes bonnes œuvres; & ſouvent il felicitoit Auguſtin d'avoir une telle mere. Car toute ſa vie avoit été vertueuſe. Elle étoit née dans une famille chrétienne, où elle avoit eu bonne éducation. Elle avoit été parfaitement ſoûmiſe à ſon mari, ſouffrant ſes débauches & ſes emportemens, avec une patience qui ſervoit d'exemple aux autres femmes; & elle le gagna à Dieu ſur la fin de ſa vie. Elle avoit un talent particulier de réünir les perſonnes diviſées. Depuis qu'elle fut veuve, elle ſe donna toute aux œuvres de pieté: elle faiſoit de grandes aumônes, ſervoit les pau-

VI. *Confeſſ. c.* 1.

c. 2.

IX. *Confeſſ.* 13. *c.* 8. 9. V. *c.* 9.

L. *de ord. c.* 11. 6. VI. *Conf.* 13. VI. *c.* 3.

vres,ne manquoit aucun jour à l'oblation du ſaint autel ; ni à venir deux fois à l'égliſe le matin & le ſoir, pour entendre la parole de Dieu & faire ſes prieres, qui étoient toute ſa vie. Elle avoit une grande affection pour l'écriture ſainte. Dieu ſe communiquoit à elle par des viſions & de revelations, elle ſçavoit les diſtinguer des ſonges & penſées naturelles. Telle étoit ſainte Monique au rapport de S. Auguſtin.

Il eſtimoit ſaint Ambroiſe heureux, ſelon le monde, voyant comme il étoit honoré des perſonnes les plus puiſſantes. Mais il ne pouvoit l'entretenir à loiſir comme il eût voulu, à cauſe de la foule de ceux qui le venoient trouver pour diverſes affaires; & il n'oſoit l'interrompre dans le reſte du tems que le ſaint évêque donnoit à la lecture. Souvent, dit-il, quand nous étions chez lui; car ce n'étoit point l'uſage d'empêcher perſonne d'entrer ni de l'avertir; nous le voyions liſant tout bas; & après être demeurez long-tems aſſis en ſilence, nous nous retirions, jugeant qu'il ne vouloit pas être interrompu dans ce peu de tems qu'il avoit pour ſe remettre l'eſprit & la voix : Je l'entendois prêcher au peuple tous les dimanches : Je reconnoiſſois de plus en plus que l'on pouvoit diſſiper toutes les calomnies, dont les impo-
c. 5. ſteurs attaquoient les livres divins, & je commençois à ſentir la neceſſité de l'autorité & de la foi.

IV. Conf. c. 7. 10. Il avoit avec lui deux amis intimes, Alypius & Nebridius. Alypius étoit né comme lui à Tagaſte, où ſes parens tenoient le premier rang. Il étoit plus jeune qu'Auguſtin, dont il avoit été diſciple à Tagaſte & à Carthage. Il vint à Rome apprendre le droit, & fut enſuite aſſeſſeur du comte des largitions, ou du grand treſorier d'Italie. Auguſtin étant venu à Rome, Alypius le ſuivit à Milan, ne pouvant le quitter ; & continua

d'exercer auprès d'autres magiſtrats la même charge d'aſſeſſeur ou conſeiller, avec une grande integrité. Nebridius étoit d'auprès de Carthage; & il avoit quitté ſon païs, ſa mere, & une belle terre qu'il poſſedoit, pour venir à Milan vivre avec Auguſtin, & chercher la verité. C'étoit le plus grand deſir de ces trois amis. Ils vouloient même vivre en commun; & ils ſe trouvoient environ dix capables d'entrer dans ce deſſein; quelques-uns étoient très-riches, principalement Romanien, autre citoïen de Tagaſte, & parent d'Alypius, que ſes affaires avoient attiré à la cour. Auguſtin le regardoit comme ſon patron. Il avoit aidé dans ſa jeuneſſe à ſoutenir les frais de ſes études, principalement depuis la mort de ſon pere; & l'avoit encore ſecouru de ſes biens & de ſes conſeils dans toutes ſes affaires. Mais ce deſſein de vie commune fut rompu; parce que quelques-uns avoient déja des femmes, d'autres comptoient d'en prendre; & ils ne crurent pas qu'elles puſſent s'accommoder de cette ſocieté. Auguſtin étoit de ceux qui vouloient ſe marier: ſa mere avoit trouvé une perſonne qui lui pouvoit convenir; mais ſi jeune qu'il falloit attendre environ deux ans. Cependant ſa concubine l'avoit quitté, & s'en étoit retournée en Afrique faiſant vœu de continence pour le reſte de ſes jours, & lui laiſſant un fils naturel, qu'elle avoit eu de lui, & qu'il nomma Adeodat, c'eſt-à-dire, Dieu-donné. Il prit une autre concubine, pour le peu de tems qui reſtoit juſques à ſon mariage, tant il étoit eſclave de cette habitude. Le premier jour de Janvier 385. il prononça un panegyrique pour le conſul Bauto, qui entroit en charge ce jour-là. En ce tems-là à l'âge de trente-un an, il commença à ſe faire des images corporelles, auſquelles les Manichéens l'avoient accoûtumé; & prit des idées

c. 10.

c. 14.

11. Contr. Acad. c. 2.

11. 12. 13.

c. 15.

c. 4. 16.

VI. Conf. de vita ben. n. 4.

plus juſtes de Dieu, de la nature ſpirituelle & de l'origine du mal. Mais il ne comprenoit pas encore l'incarnation, ne regardant J. C. que comme un excellent homme : toutefois il goûtoit déja l'écriture ſainte, particulierement S. Paul. En cet état, il s'adreſſa au prêtre Simplicien, qui depuis ſa jeuneſſe juſques à un âge avancé, avoit vécu dans une grande pieté. Il avoit inſtruit ſaint Ambroiſe, qui l'aimoit comme ſon pere. Auguſtin lui raconta tout le cours de ſes erreurs ; & lui dit qu'il avoit lû quelques livres des Platoniciens, que le rheteur Victorin avoit traduits en latin. Simplicien le félicita de n'être pas tombé ſur les écrits des autres philoſophes. pleins de ſeduction : au lieu que ceux-ci

XIII. *Conf.* 112.

Sup. l. xx. n. 6. inſinuoient par tout Dieu & ſon Verbe. Il lui raconta la converſion de Victorin, à laquelle il avoit eu tant de part. Auguſtin en fut ſenſiblement touché, & deſiroit

n. 5. ardemment de l'imiter : non-ſeulement en recevant le baptême, mais en renonçant comme lui à la profeſſion de la rhetorique.

LII. Converſion de S. Auguſtin.

Un jour qu'il étoit à ſon logis avec Alypius, un Africain nommé Pontinien, qui avoit une charge conſiderable à la cour, vint les trouver. Quand ils ſe furent aſſis pour s'entretenir, Pontinien apperçut un livre ſur la table qui étoit devant eux : il l'ouvrit & trouva que c'étoit S. Paul. Il fut ſurpris de trouver là ce ſeul livre, au lieu de quelques livres de lettres humaines : il regarda Auguſtin avec un ſouris mêlé d'admiration & de joie : car il étoit Chrétien, & faiſoit ſouvent de longues prieres, proſterné devant Dieu dans l'égliſe. Auguſtin lui ayant dit, qu'il s'appliquoit fort à ces ſortes de lectures, la converſation ſe tourna ſur S. Antoine, dont Pontinien raconta la vie, comme très-connuë aux fideles. Auguſtin & Alypius n'en avoient jamais oü parler

ils étoient ſurpris d'apprendre de ſi grandes merveilles & ſi recentes ; & Pontinien n'étoit pas moins étonné qu'ils les euſſent ignorées juſques alors. Il leur parla de la multitude des monaſteres qui rempliſſoient les deſerts, & dont ils n'avoient aucune connoiſſance. Ils ne ſavoient pas même qu'à Milan où ils étoient, il y en avoit un hors les murs de la ville, ſous la conduite de S. Ambroiſe. Enfin Pontinien leur raconta la converſion de deux officiers de l'empereur, qui ſe promenant avec lui à Tréves, & ayant trouvé chez des moines la vie de ſaint Antoine, en furent tellement touchez, qu'ils embraſſerent ſur le champ la vie monaſtique. AN 386.

Auguſtin fut profondement touché de ce diſcours. Il y avoit douze ans que la lecture de l'Hortenſius de Ciceron l'avoit excité à l'étude de la ſageſſe. Il avoit cherché la verité, il l'avoit trouvée ; il ne manquoit qu'à ſe déterminer, & il ne voyoit plus d'excuſe. Pontinien s'étant retiré, Auguſtin ſe leve, & s'adreſſant à Alypius, lui dit avec émotion, le viſage tout changé, & d'un ton de voix extraordinaire : Qu'eſt ceci ; que faiſons nous ? des ignorans viennent ravir le ciel, & nous avec nos ſciences, inſenſez que nous ſommes, nous voilà plongez dans la chair & le ſang ? Avons-nous honte de les ſuivre ? & n'eſt il pas plus honteux de ne pouvoir même les ſuivre ? Alypius le regarda ſans rien dire, étonné de ce changement, & le ſuivit pas à pas dans le jardin, où l'emporta le mouvement qui l'agitoit. Ils s'aſſirent le plus loin qu'ils purent de la maiſon. Auguſtin fremiſſoit d'indignation de ne pouvoir ſe réſoudre à ce qui ſembloit ne dépendre que de ſa volonté : il s'arrachoit les cheveux, il ſe frappoit le front, il s'embraſſoit le genou avec les mains jointes. Alypius ne le quittoit point, & attendoit en ſilence l'évenement de cette agi-

c. 7.

c. 8.

AN. 386. c. 12.

tation extraordinaire. Auguſtin ſe ſentant preſſé de répandre ſa douleur par des cris & par des pleurs, ſe leva pour s'éloigner de lui; & le laiſſant au lieu où ils s'étoient aſſis, alla ſe coucher ſous un figuier, ou ne ſe retenant plus, il verſoit des torrens de larmes, & crioit: Juſques à quand, Seigneur, quand finira vôtre colere? pourquoi demain? pourquoi non maintenant? Alors il entendit d'une maiſone voiſine; une voix comme d'un enfant, qui repetoit ſouvent en chantant ces deux mots latins: *Tolle, lege; tolle, lege;* c'eſt-à-dire: Prenez, liſez. Il changea de viſage, & penſa très-attentivement, ſi les enfans avoient accoûtumé de chanter ainſi en quelque lieu; mais il ne ſe ſouvint point d'avoir oüi rien de ſemblable. Il retint ſes larmes, & crut que Dieu lui commandoit d'ouvrir le livre, & de lire le premier article qu'il trouveroit; ſe ſouvenant que S. Antoine avoit été converti à la lecture de l'évangile. Il revint donc promptement au lieu où Alypius étoit demeuré. Il prit le livre de S. Paul qu'il y avoit laiſſé; l'ouvrit & lût tout bas le premier article où il jetta les yeux. C'étoit celui-ci: Ni dans les feſtins & l'yvrognerie, ni dans les couches & les impudicitez, ni dans les querelles & la jalouſie; mais revêtez-vous du Seigneur J. C. & ne cherchez pas à contenter la chair en ſes deſirs. Il n'en lût pas davantage; & auſſi-tôt toutes ſes incertitudes ſe diſſiperent.

Rom. XIII. 13.

Il ferma le livre après avoir marqué l'endroit; & d'un viſage tranquille dit la choſe à Alypius, qui demanda à voir le paſſage, & lui en fit remarquer la ſuite: Recevez celui qui eſt foible dans la foi: s'appliquant à lui-même ces paroles. Ils rentrerent & vinrent dire cette heureuſe nouvelle à ſainte Monique, qui fut tranſportée de joye. Auguſtin reſolut en même tems de renoncer au mariage, & à toutes les eſperances du ſiécle, &

Rom. XIV. 1.

premierement

premierement de quitter ſon école de rhetorique. Mais il le voulut faire ſans éclat ; & comme il ne reſtoit qu'environ trois ſemaines juſques aux vacances, que l'on donnoit pour les vendanges, il remit à ce tems-là à ſe declarer, aïant même un pretexte plauſible devant le monde, parce que ſa poitrine s'étoit échauffée le même été, en ſorte qu'il eût été obligé de quitter ſa profeſſion, ou du moins de l'interrompre quelque tems.

AN. 386.

IX. *Conf. c.* 2.

Quand il fut libre il ſe retira à la campagne, en un lieu nommé Caſſiciac, dans la maiſon d'un ami nommé Verecundus, citoïen de Milan, & profeſſeur de grammaire. Auguſtin s'y retira avec ſa mere, ſon frere Navigius, ſon fils Adeodat, Alypius & Nebridius, & deux jeunes hommes ſes diſciples, Trygetius & Licentius ; dont le dernier étoit fils de Romanien. Pendant cette retraite, il compoſa ſes premiers ouvrages, qui ſont écrits très-poliment ; mais ils ſe ſentent encore, comme il le reconnoît, de la vanité de l'école. Le premier eſt contre les Academiciens qui prétendoient que tout étoit obſcur & douteux, & que le ſage ne devoit rien aſſurer comme manifeſte & certain. Pluſieurs touchez de leurs argumens, deſeſperoient de trouver la verité. S. Auguſtin en avoit été lui-même ébranlé, & il fit ce traité, principalement pour s'affermir contre cette erreur. Le ſecond ouvrage eſt le traité de la vie heureuſe, compoſé d'un entretien, dont il regala la compagnie comme d'un feſtin ſpirituel, le jour de ſa naiſſance treiziéme de Novembre, & les deux jours ſuivans. Le ſujet eſt de montrer que la vie heureuſe ne ſe trouve que dans la connoiſſance parfaite de Dieu. Le troiſiéme ouvrage eſt le traité de l'ordre, où il examine la grande queſtion, ſi l'ordre de la providence divine comprend toutes choſes, bonnes & mauvaiſes : mais voïant que

LIII. Premiers ouvrages de S. Auguſtin. *Sup. l.* XI. *n.* 21. VIII. *Conf. c.* 6. IX. *c.* 3. 4.

Lib. I. *Retract. c.* 1.

III. *contr. Acad. c.* 20.

De beata vita n. 6.

I. *Retr. c.* 2.

Ibid. c. 3.

AN. 386.

la matiere étoit trop élevée pour ceux à qui il parloit, il se réduisit à leur parler de l'ordre des études. Le quatriéme ouvrage sont les soliloques, où saint Augustin parle avec sa raison, comme si c'étoit deux personnes. Dans le premier livre, il cherche quel doit être celui qui veut acquerir la sagesse ; & prouve à la fin que ce qui est veritablement est immortel ; dans le second il traite de l'immortalité de l'ame ; mais cet ouvrage demeura imparfait. Voilà les quatre traitez que saint Augustin composa à Cassiciac, pendant sa retraite sur la fin de l'an 386.

II. *De ord. c.* 8. I. *Retr. c.* 4.

Les trois premiers sont les fruits des savantes conversations qu'il avoit avec ses amis, & qu'il faisoit en même tems écrire en notes, pour en conserver ensuite ce qu'il jugeroit à propos. On y voit un grand détail de la maniere libre & gaïe dont ils vivoient ensemble. Trygetius & Licentius qui étoient les plus jeunes, continuoient leurs études d'humanitez ; & Augustin leur expliquoit tous les jours avant le souper la moitié d'un livre de Virgile. Licentius suivoit son inclination pour la poësie, & faisoit des vers sur la fable de Pyrame & Tisbée ; & saint Augustin travailloit à le détacher doucement de ces bagatelles. Quand le tems étoit beau, ils s'entretenoient assis dans une prairie : quand le tems étoit mauvais, ils s'enfermoient dans le bain. Dans ces conversations ils ne se pressoient pas de répondre ; mais souvent ils demeuroient long-tems à penser ce qu'ils devoient dire : & quand ils croïoient s'être trop avancez, ils revenoient de bonne foi. Car ce n'étoit pas de vaines disputes, pour montrer de l'esprit, mais un examen solide de la verité. Une fois Trygetius s'étant mépris, vouloit que ce qu'il avoit avancé, ne fût pas écrit. Licentius insistoit à le faire écrire. S. Augustin le reprit

I. *Cont. Acad. c.* I. *n.* 4.

I. *de ord. c.* 8. *n.* 26.

II. *Cont. Acad. c.* 4. *Ibid. c.* 3. III. *c.* I. I. *de ord. c.* 3. *n.* 8.

I. *Cont. Acad. c.* 3. *n.* 8. I. *de ord. c.* 10.

AN. 386.

fortement de cette émulation puerile ; & comme Trygetius rioit à ſon tour de la confuſion de l'autre, il leur fit à tous deux une ſevere réprimande, qu'il finit en leur demandant qu'ils fuſſent vertueux, pour recompenſe du ſoin qu'il prenoit de les inſtruire. Sainte Monique étoit preſente à la plûpart de ces converſations, entrant aiſément dans tout ce qui regardoit la morale & la religion, quelque relevé qu'il fût. Saint Auguſtin paſſoit environ la moitié de la nuit à méditer ces importantes veritez ; & le matin il faiſoit de longues prieres, accompagnées de larmes : la lecture des pſeaumes le touchoit ſenſiblement.

1. *de ord. c.* 3.

Ibid. c. 8. *c.* 10. *n.* 29.

IX. *Conf. c.* 4.

Les vacances étoient paſſées, il manda aux citoïens de Milan de ſe pourvoir d'un autre profeſſeur d'éloquence. Il écrivit à ſaint Ambroiſe pour lui faire connoître ſes égaremens paſſez & ſes diſpoſitions preſentes, le priant de lui indiquer ce qu'il devoit lire des ſaintes écritures, pour ſe préparer au baptême. S. Ambroiſe lui conſeilla le prophete Iſaïe : mais ſaint Auguſtin n'ayant pas entendu la premiere lecture qu'il en fit, remit à le lire quand il ſeroit plus exercé dans le ſtile de l'écriture. Le temps étant venu, auquel il devoit donner ſon nom entre les competens, pour ſe preparer au baptême, il quitta la campagne & retourna à Milan ; c'eſt-à-dire, vers le carême de l'an 387. Ce fut-là qu'il écrivit le traité de l'immortalité de l'ame, qui n'étoit qu'un memoire pour achever les ſoliloques. Il entreprit pendant ce même tems d'écrire ſur les arts liberaux, c'eſt-à-dire, la grammaire, la dialectique, la rhetorique, la geometrie, l'arithmetique & la philoſophie. Il acheva le traité de la grammaire, & le perdit depuis : il compoſa ſix livres de la muſique, qu'il n'acheva que deux ans après en Afrique : il ne fit que commencer tout le reſte, & nous n'a-

c. 5.

Ibid. c. 6.

I. *Retract. c.* 9.

c. 6.

c. 12.

AN. 387.

vons plus de tous ces traitez que celui de la muſique. Son deſſein dans ſes ouvrages étoit d'élever à Dieu ſes amis, appliquez à ces ſortes d'études, & de les faire monter par degrez des choſes ſenſibles aux ſpirituelles, comme l'on voit dans le ſixiéme livre de la muſique. Car depuis ſa converſion, il conſacra toutes ſes études au ſervice de Dieu. Alypius ſe preparoit auſſi au baptême, par une ſincere humilité, & un grand courage à dompter ſon corps, juſques à marcher nuds pieds pendant l'hyver en cette partie de l'Italie : païs froid pour des Africains.

IX. Conf 4. n. 7. Ibid. c. 6.

LIV. Traité de S. Ambroiſe des myſteres.

IX. Aug. Conf. c. 6. Ambr. ep. 23. n. 15.

Enfin ſaint Auguſtin fut baptiſé par ſaint Ambroiſe avec ſon ami Alypius & ſon fils Adeodat âgé d'environ quinze ans. Ils furent baptiſez la veille de Pâques, qui cette année 387. ſe rencontra le ſeptieme des calendes de May, c'eſt-à-dire, le vingt-cinquiéme d'Avril, comme ſaint Ambroiſe le decida, étant conſulté par les évêques de la province d'Emilie. Ce fut, comme l'on croit en cette occaſion, que ſaint Ambroiſe fit aux nouveaux baptiſez l'inſtruction qui compoſe ſon livre des myſteres, ou de ceux qui y ſont initiez. Elle avoit été precedée pendant le carême, des inſtructions morales qu'il faiſoit tous les jours ſur la vie des patriarches, & ſur les proverbes. Ce qui fait voir que l'on diſoit alors à Milan la geneſe & les proverbes de Salomon, comme font encore les Grecs à l'office du ſoir. De ces ſermons ſur la geneſe, ſont venus divers ouvrages de ſaint Ambroiſe. L'exameron & les livres ſuivans, particulierement ceux d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob, & de Joſeph que l'on rapporte avec vrai-ſemblance à cette année 387. quoique l'on ne doive pas douter, que pendant tout le tems de ſon épiſcopat, il n'ait à peu près traité tous les ans les mêmes matieres, à l'occaſion des mêmes lectures.

Ambr. de myſt. c. 1.

Triod. Grac.

V. admonit. in lib. de Joſeph.

AN. 387.

Dans le livre des myſteres, ſaint Ambroiſe explique aux nouveaux baptiſez la nature & les cérémonies des trois ſacremens qu'ils venoient de recevoir : le baptême, la confirmation, & l'euchariſtie. Ce qu'il n'avoit pû faire auparavant, parce, dit-il, que c'eût été trahir le ſecret des myſteres, plûtôt que les expliquer. Il marque donc les principales ceremonies du baptême : premierement d'ouvrir les oreilles du catechumene, en diſant : *Ephéta*, puis de le faire entrer dans le ſaint des ſaints, c'eſt-à-dire, dans le baptiſtere : la preſence du diacre, du prêtre & de l'évêque ; les renonciations au démon & à ſes œuvres, au monde & à ſes plaiſirs. En renonçant au monde, le catechumene étoit tourné à l'Occident, comme pour lui réſiſter en face ; puis il ſe tournoit à l'Orient, comme pour regarder J. C. S. Ambroiſe explique enſuite la benediction des fonts, en relevant tous les myſteres de l'eau marquez dans les lectures de l'ancien & du nouveau teſtament, que l'on avoit faites pendant le carême, & principalement le ſamedi ſaint : la création, le déluge, le paſſage de la mer rouge, la nuée, les eaux de Mara : Naaman, le paralityque de la piſcine. Au ſortir des fonts, on faiſoit aux baptiſez l'onction ſur la tête, puis on leur lavoit les pieds, & on les revêtoit d'habits blancs. Enſuite ils recevoient le ſeau & le gage du S. Eſprit, avec l'expreſſion des ſept dons, c'eſt-à-dire, le ſacrement de confirmation. Puis ils marchoient vers l'autel, en diſant, comme nous diſons encore en y arrivant : J'entrerai à l'autel du Seigneur, à Dieu qui réjoüit ma jeuneſſe. Ils trouvoient l'autel préparé, & aſſiſtoient pour la premiere fois au ſaint ſacrifice.

De myſt. c. 1.

c. 2.

c. 6.

c. 7.

c. 8.

Pſ. 14. 4.

Ici S. Ambroiſe leur explique les anciennes figures de l'euchariſtie, le ſacrifice de Melchiſedec, la manne, l'eau de la pierre, puis il ajoûte : Vous direz peut-être : Je

c. 9.

AN. 387.

vois autre choſe; comment m'aſſurez-vous que je reçois le corps de J. C. Prouvons que ce n'eſt pas ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré & que la benediction a plus de force que la nature, puis qu'elle change la nature même. Il apporte l'exemple de la verge de Moïſe changée en ſerpent, & de pluſieurs autres miracles, & ajoûte: Si la benediction des hommes a eu le pouvoir de changer la nature: que dirons-nous de la conſecration divine, où les paroles mêmes du Sauveur operent? La parole de J. C. qui a pû faire de rien ce qui n'étoit pas, ne peut-elle pas changer ce qui eſt en ce qui n'étoit point? Il dit que le peuple répond *Amen* aux paroles de la conſecration; ce qui montre qu'elles ſe prononçoient tout haut. Il recommande aux nouveaux fideles le ſecret des myſteres.

L V. Catecheſes de S. Cyrille.

Les cinq catecheſes myſtagogiques de ſaint Cyrille de Jeruſalem, ſont entierement conformes à cet ouvrage de ſaint Ambroiſe, & font voir la même tradition dans l'Orient & dans l'Occident, pour la pratique des ſacremens. Il eſt vrai que les catecheſes de ſaint Cyrille ſont plus anciennes de quelques années. Voici donc comme il parle dans la premiere de ces inſtructions, que l'on nomme myſtagogique, c'eſt-à-dire, introduction

P 227. C. aux myſteres: Vous êtes entrez d'abord dans le veſtibule du baptiſtere, & comme vous étiez debout, tournez à l'Occident, on vous a ordonné d'étendre la main, & vous

P. 228. B. avez renoncé à ſatan comme preſent. Et enſuite: Pourquoi regardiez-vous à l'Occident; parce que c'eſt le ſymbole des tenebres dont il eſt le prince. Il explique

P. 229. A. les renonciations aux œuvres de ſatan, qui ſont les pechez; à ſes pompes qui ſont les ſpectacles du theâtre, du cirque & les autres; à ſon culte, c'eſt-à-dire, non-ſeulement à l'idolâtrie, mais à toutes les ſuperſtitions, aux

enchantemens, aux caracteres pour des remedes, aux divinations. Il marque la profeſſion de foi, & ajoûte : Tout cela s'eſt fait au dehors, enſuite vous êtes entrez dans le ſaint des ſaints, c'eſt-à-dire, dans le baptiſtere. Auſſi-tôt vous avez ôté vôtre tunique, pour montrer que vous vous êtes dépoüillez du vieil homme. Enſuite on vous a oints de l'huile conſacrée par l'exorciſme, depuis le ſommet de la tête juſques en bas. C'eſt l'huile des catechumenes, dont les Grecs oignent encore tout le corps. Saint Cyrille pourſuit : On vous a conduits au bain ſacré du baptême. On a demandé à chacun de vous, s'il croïoit au nom du Pere, & du Fils, & du S. Eſprit, vous avez fait la confeſſion ſalutaire ; on vous a plongé trois fois dans l'eau, marquant les trois jours de la ſepulture du Sauveur. Dans la troiſiéme catecheſe, il explique l'onction après le baptême & la confirmation. J. C. dit-il, aïant ſanctifié les eaux du Jourdain par ſon baptême en ſortit, & le ſaint Eſprit repoſa ſur lui ſenſiblement : ainſi étant ſortis du bain ſacré, vous avez reçû l'onction, image de celle de J. C. Vous avez été premierement oints ſur le front, puis aux oreilles, aux narines, à la poitrine ; & il explique les raiſons de toutes ces onctions, que les Grecs obſervent encore.

Catech. 2. p. 211.

Euchолog. fol. 63.

P. 232. A.

P. 235. B.

S. Cyrille dans la quatriéme catecheſe explique le ſacrement de l'euchariſtie. Il en raconte premierement l'inſtitution par les paroles de ſaint Paul ; puis il ajoûte : Lui-même donc aïant dit en parlant du pain : Ceci eſt mon corps, qui oſera encore en douter ? lui-même aïant dit : Ceci eſt mon ſang, qui pourra jamais dire que ce n'eſt pas ſon ſang ? il changea autrefois l'eau en vin à Cana de Galilée, par ſa ſeule volonté ; & on refuſera de croire qu'il a changé le vin en ſang ? Recevons-le donc avec une entiere certitude ; comme le corps & le ſang

Euchol. fol. 64.

1. Cor. 11. 23.

P. 337. A.

de J. C. Car ſous la figure du pain le corps vous eſt donné, & le ſang ſous la figure du vin ; afin que participant au
P. 258. A. corps & au ſang de J. C. vous deveniez un même corps & un même ſang avec lui. Et enſuite : Ne t'arrête pas aux ſens, n'en juge pas par le goût, mais par la foi, & ſois indubitablement perſuadé que tu as l'honneur de recevoir
P. 239. A. le corps & le ſang de J. C. Et encore : Sois perſuadé, que ce qui paroît du pain, n'eſt pas du pain, quoiqu'il le ſemble au goût, mais le corps de J. C. Et que ce qui paroît du vin, n'eſt pas du vin, quoique le goût le veüille ainſi, mais le ſang de J. C. Au commencement de la cinquiéme catecheſe, il marque diſtinctement les trois ſacremens, en diſant : Nous avons ſuffiſamment parlé du baptême, de l'onction, & de la reception du corps & du ſang de J. C. Il explique enſuite toutes les ceremonies du ſaint ſacrifice. Le diacre donne à laver à l'évêque & aux prêtres qui entourent l'autel, & on y ap-
Pſal. XXV. 6. plique ces paroles du pſeaume vingt-cinquiéme : Je laverai mes mains avec les juſtes, & le reſte. Le diacre crie : Embraſſons-nous les uns les autres, on ſe donne
P. 240. B. le baiſer de paix. Le celebrant dit : Elevez vos cœurs, & le reſte de la preface, comme nous la diſons encore. Il demande qu'il plaiſe à Dieu d'envoïer ſon ſaint Eſprit ſur les dons propoſez, afin qu'il faſſe du pain le corps de J. C. & du vin ſon ſang. Après avoir accompli ce ſacrifice ſpirituel & non ſanglant, on prie pour la paix de toute l'égliſe, la tranquillité du monde, les rois, les gens de guerre, & pour tous ceux qui ont beſoin de
P. 241. C. ſecours. On fait memoire des défunts, premierement des ſaints, afin que par leurs prieres Dieu reçoive les nôtres ; enſuite on prie pour tous les autres, croïant que la priere qui accompagne le redoutable ſacrifice
P. 242. A. ſera d'une grande utilité à leurs ames. On dit l'oraiſon dominicale

dominicale, le peuple répond: Amen. Le prêtre dit: Les choſes ſaintes pour les ſaints. On vient à la communion. En vous en approchant, dit S. Cyrille, n'étendez pas les mains, & n'écartez pas les doits; mais mettez votre main gauche ſur la droite pour lui ſervir de trône, puiſqu'elle doit recevoir ce grand roi, & creuſant la main, recevez le corps de J. C. en diſant, Amen. Sanctifiez vos yeux par l'attouchement de ce ſaint corps, communiez, & prenez garde de n'en rien perdre. Si vous aviez dans les mains de la poudre d'or, avec quelle precaution la tiendriez-vous? ceci eſt bien plus precieux que l'or ni les pierreries; gardez-vous donc bien d'en laiſſer tomber la moindre parcelle. Après avoir communié du corps de J. C. approchez-vous auſſi du calice ſans étendre les mains, mais inclinez-vous comme pour l'adorer, & en diſant: Amen, ſanctifiez-vous par la communion du ſang de J. C. Pendant même que vos lévres en ſont encore humectées, portez-y la main pour conſacrer vôtre front, vos yeux & les autres organes des ſens. Retenez ces traditions dans leur pureté, ne vous privez jamais des ſaints myſteres par vos pechez.

AN. 387. p. 242. A. H. 245.

LVI. Mort de ſainte Monique. IX. *Conf. c. 6.*

S. Auguſtin après ſon baptême, ayant examiné en quel lieu il pourroit ſervir Dieu plus utilement, reſolut de retourner en Afrique avec ſa mere, ſon fils, ſon frere, & un jeune homme nommé Evodius. Il étoit auſſi de Tagaſte: étant agent de l'empereur, il ſe convertit, reçût le baptême avant S. Auguſtin; & quitta ſon emploi pour ſervir Dieu. Etant arrivez à Oſtie, ils s'y repoſerent du long chemin qu'ils avoient fait depuis Milan, & ſe preparoient à s'embarquer. Un jour ſaint Auguſtin & ſainte Monique ſa mere, appuyez enſemble ſur une fenêtre, qui regardoit le jardin de la maiſon,

c. 10.

AN. 387. s'entretenoient avec une douleur extrême, oubliant tout le passé, & portant leurs pensées sur l'avenir. Ils cherchoient quelle seroit la vie éternelle des saints. Ils s'éleverent au-dessus de tous les plaisirs des sens; ils parcoururent par degrez tous les corps, le ciel même & les astres. Ils vinrent jusques aux ames, & passant toutes les créatures, même spirituelles; ils arriverent à la sagesse éternelle, par laquelle elles sont, & qui est toûjours sans difference de tems. Ils y atteignirent un moment de la pointe de l'esprit, & soûpirerent d'être obligez d'en revenir au bruit de la voix, & aux paroles passageres. Alors sainte Monique dit: Mon fils, pour ce qui me regarde, je n'ai plus aucun plaisir en cette vie. Je ne sai ce que je fais encore ici, ni pourquoi j'y suis. La seule chose qui me faisoit souhaiter d'y demeurer, étoit de vous voir Chrétien catholique avant que de mourir. Dieu m'a donné plus, je vous vois consacré à son service, ayant mépriſé la felicité terrestre.

c. 11. Environ cinq jours après, elle tomba malade de la fiévre. Pendant sa maladie, elle s'évanoüit un jour; & comme elle fut revenuë, elle regarda S. Augustin & son frere Navigius, & leur dit; Où étois-je? Et ensuite les voyant saisis de douleur, elle ajoûta: Vous laisserez ici vôtre mere. Nagivius témoignoit souhaiter qu'elle mourût plûtôt dans son païs. Mais elle le regarda d'un œil severe, comme pour le reprendre, & dit à S. Augustin: Voyez ce qu'il dit. Puis s'adressant à tous deux: Mettez ce corps, dit-elle, où il vous plaira, ne vous en inquietez point: je vous prie seulement de vous souvenir de moi à l'autel du Seigneur, quelque part que vous soyez. Elle mourut le neuviéme jour de sa maladie, dans la cinquante-sixiéme année de son âge, & la trente-troisiéme de S. Augustin. C'est-à-dire, la même année de son baptême 387.

Si-tôt qu'elle eut rendu l'eſprit, ſaint Auguſtin lui ferma les yeux; le jeune Adeodat s'écria en pleurant, mais tous les aſſiſtans le firent taire, ne voyant aucun ſujet de larmes dans cette mort; & ſaint Auguſtin retint les ſiennes avec un grand effort. Evodius prit le pſeautier, & commença à chanter le pſeaume centiéme: Je chanterai miſericorde & juſtice. Toute la maiſon répondoit: & auſſi-tôt il s'y aſſembla quantité de perſonnes pieuſes de l'un & de l'autre ſexe. On porta le corps, on offrit pour la défunte le ſacrifice de nôtre redemption: on fit encore des prieres auprès du ſepulcre, ſelon la coûtume en preſence du corps, avant que de l'enterrer. S. Auguſtin ne pleura point pendant toute la ceremonie; mais enfin la nuit il laiſſa couler ſes larmes pour ſoulager ſa douleur. Il pria pour ſa mere, comme il faiſoit encore long-tems après, en écrivant toutes les circonſtances de cette mort dans le livre de ſes confeſſions; & il prie les lecteurs de ſe ſouvenir au ſaint autel de Monique ſa mere & de ſon pere Patrice.

AN. 387.

c. 12.

c. 13.

Les mauvais traitemens que l'imperatrice Juſtine avoit faits à ſaint Ambroiſe, n'empêcherent pas qu'elle ne le priât d'aller une ſeconde fois trouver l'empereur Maxime, & qu'il n'acceptât cette ambaſſade. Le ſujet étoit de demander le corps de l'empereur Gratien, & de confirmer la paix; car on avoit grand ſujet de craindre que Maxime, non content de commander dans les Gaules, n'entrât en Italie pour dépoüiller Valentinien. S. Ambroiſe étant arrivé à Tréves, Maxime refuſa de lui donner audience qu'en public dans ſon conſiſtoire; & quoique les évêques n'euſſent pas accoûtumé de s'y preſenter; S. Ambroiſe aima mieux abaiſſer ſa dignité, que de manquer à ſa commiſſion. Il entra donc dans le conſiſtoire, où il trouva Maxime aſſis, qui ſe leva pour lui donner

LVII. Seconde Ambaſſade de S. Ambroiſe vers Maxime. *De ob Valent. n:* 28.

Epiſt. 24.

AN. 387. le baiſer. S. Ambroiſe demeura entre les conſeillers, qui l'exhortoient de monter au trône de l'empereur ; lui-même l'appelloit. S. Ambroiſe répondit: Pourquoi voulez vous baiſer celui que vous ne reconnoiſſez pas pour évêque? car ſi vous me reconnoiſſiez, vous ne me verriez pas ici. Après quelques diſcours, Maxime s'emporta, & lui reprocha de l'avoir joüé, l'empêchant d'entrer en Italie, lorſque rien n'eut pû lui reſiſter. S. Ambroiſe lui répondit doucement: Je ſuis venu pour me juſtifier de ce reproche. Quoiqu'il me ſoit glorieux de me l'être attiré pour ſauver un orphelin. Mais où me ſuis-je oppoſé à vos legions pour les empêcher d'inonder l'Italie? Vous ai-je fermé les Alpes avec mon corps? en quoi vous ai-je trompé? Quand vous me dites que Valentinien devoit venir à vous, je répondis qu'il n'étoit pas raiſonnable qu'un enfant paſſât les Alpes avec ſa mere, dans la rigueur de l'hyver, ni qu'on l'exposât ſans ſa mere aux perils d'un ſi long voyage. Enſuite il lui reprocha la mort de Gratien, demandant qu'il rendît au moins ſon corps. Après quelques autres diſcours, Maxime dit qu'il en delibereroit, & S. Ambroiſe ſe retira ; lui declarant qu'il ne vouloit point avoir de communion eccleſiaſtique avec lui ; & l'avertiſſant de faire penitence du ſang innocent de ſon maître, qu'il avoit répandu. S. Ambroiſe s'abſtint même de la communion des évêques qui communiquoient avec Maxime, ou qui pourſuivoient la mort des Priſcillianiſtes. Maxime irrité de tout cela lui commanda de s'en retourner inceſſamment; & S. Ambroiſe ſe mit volontiers en chemin ; quoique Maxime l'eut menacé, & que pluſieurs perſonnes cruſſent qu'il s'expoſoit à un peril inévitable. La ſeule choſe qui l'affligea en partant, fut de voir emmener en exil un vieil évêque nommé Hygin, qui ſembloit prêt à ren-

n. 9.

Sup. n. 29.

De ob. Valent. n. 39.

dre le dernier ſoûpir. S. Ambroiſe ſollicitoit les amis de Maxime, pour lui faire donner au moins un habit & un lit de plume pour le ſoulager; mais on le chaſſa lui-même. En chemin il écrivit à l'empereur Valentinien, pour lui rendre compte de ſon ambaſſade, craignant que l'on ne le prevînt contre lui par quelque faux rapport. Il finit ſa lettre par ces mots : Soïez ſur vos gardes, contre un homme qui couvre la guerre par une apparence de paix. *ep. 24. n. 1.*

On ne s'étonnera pas que S. Ambroiſe refusât de communiquer avec ceux qui pourſuivoient la mort des heretiques, ſi l'on conſidere combien l'égliſe abhorroit le ſang même des autres criminels Un juge nommé Studius, conſulta ſaint Ambroiſe vers le même tems ſur cette queſtion : s'il étoit permis de condamner quelqu'un à mort. S. Ambroiſe loüe ſa pieté, & decide d'abord qu'il eſt permis, puiſque S. Paul dit que le juge ne porte pas le glaive en vain. Il reconnoît que quelques-uns n'admettoient point à la communion des ſacremens, ceux qui avoient rendu un jugement de mort; mais il ajoûte que ceux-là ſont hors de l'égliſe; & on croit que c'étoit les Novatiens. Il dit que la plûpart des juges s'abſtenoient d'eux-mêmes en ce cas de la communion, & qu'il ne peut s'empêcher de les loüer. Vous êtes excuſable, dit-il, ſi vous communiez, & loüable ſi vous ne le faites pas. Pluſieurs païens ſe ſont glorifiez de n'avoir point enſanglanté leurs haches pendant leur gouvernement : que doivent donc faire les Chrétiens? Il apporte l'exemple de J. C. qui renvoya la femme adultere; & ajoûte la raiſon de pardonner au coupable. Il peut y avoir eſperance de correction; il pourra recevoir le baptême : s'il eſt baptiſé, il pourra faire penitence, & offrir ſon corps pour J. C. c'eſt que les pe- *Epiſt. 25. Rom. XIII. 4.*

nitences canoniques pour les grands crimes, étoient alors ſi ſeveres, qu'elles pouvoient tenir lieu d'un ſupplice rigoureux. Nos peres, dit-il, ont uſé d'indulgence à l'égard des juges, de peur que s'ils leur refuſoient la communion, ils ne ſemblaſſent prendre le parti des criminels & procurer l'impunité.

Ep. 26. n. 3. Il traite encore la même queſtion dans une autre lettre, & dit qu'elle s'eſt échauffée, depuis que des évêques ont pourſuivi des criminels devant les tribunaux publics, juſques à l'execution de mort, & que d'autres *n. 20.* ont approuvé leur conduite. Quand on fait mourir le coupable, dit-il, on détruit la perſonne plûtôt que le crime; quand on lui fait quitter le peché, on délivre la perſonne, & on détruit le crime. Il recommande encore *In Pſ. 118. ſerm. 8. n. 41.* *1. offic. c. 21.* ailleurs cette coûtume d'interceder pour ſauver la vie aux criminels; autant, dit-il, qu'on peut le faire ſans trouble, de peur qu'il ne ſemble que nous agiſſions par vanité, plûtôt que par charité, & qu'en voulant remedier à de moindres maux; nous en faſſions de plus grands. C'eſt que quelquefois ce zele de ſauver les criminels, étoit pouſſé indiſcretement juſques à exciter ſédition. *Liv. 15. 16. C. Th. de pœn.*

LVIII. Saint Martin à la table de Maxime.

S. Martin ſe trouva à Tréves vers le même-tems, & la peine qu'il eut à communiquer avec Maxime, juſtifie aſſez la conduite de S. Ambroiſe, qui n'étoit point ſon ſujet comme les évêques des Gaules. Pluſieurs de diverſes provinces faiſoient leur cour à Maxime, avec une baſſe flaterie; mais S. Martin conſerva toûjours une autorité apoſtolique. Il étoit venu interceder pour quelques malheureux, & étant prié de manger avec l'empereur, il le refuſa long-tems, diſant qu'il ne pouvoit participer à la table de celui qui avoit ôté à un empereur ſes états, & à un autre la vie. Maxime aſſuroit qu'il *Sev. Sulp. vitæ n. 23.*

n'avoit point pris l'empire volontairement, que les ſoldats l'y avoient contraint ; que le ſuccès incroïable, qui lui avoit donné la victoire, ſembloit une marque de la volonté de Dieu ; & qu'aucun de ſes ennemis n'étoit mort que dans le combat. Saint Martin ſe laiſſa vaincre à ſes raiſons ou à ſes prieres, & l'empereur en eut une joye extrême. Il convia à ce repas comme à une fête extraordinaire, les perſonnes les plus conſiderables de ſa cour, ſon frere & ſon oncle, tous deux comtes, & Evodius prefet du prétoire. Un prêtre qui accompagnoit S. Martin, fut mis à la place honorable, entre les deux comtes ſur le même lit. S. Martin s'aſſit ſur un petit ſiege auprès de l'empereur. Au milieu du repas, un officier ſuivant ſa coûtume, preſenta la coupe à Maxime ; il la fit donner à S. Martin s'attendant à la recevoir de ſa main ; mais quand il eut bû il donna la coupe à ſon prétre, comme au plus digne de la compagnie. L'empereur & tous les aſſiſtans en furent agréablement ſurpris ; on en parla dans tout le palais ; & on loüa S. Martin d'avoir fait à la table de l'empereur, ce qu'aucun autre évêque n'auroit fait à la table des moindres juges. Le ſaint évêque predit à Maxime que s'il alloit en Italie faire la guerre à Valentinien, comme il deſiroit, il ſeroit d'abord vainqueur, mais il periroit peu de temps après. Maxime le faiſoit ſouvent venir au palais, & tous leurs entretiens étoient de la vie preſente, de la vie future, & de la gloire éternelle des ſaints.

Sev. Sulp. dialog. 2. n. 7.

L'imperatrice attachée jour & nuit aux diſcours du ſaint évêque, demeuroit aſſiſe à terre à ſes pieds, ſans le pouvoir quitter. Voulant à ſon tour lui donner à manger en particulier : elle en pria l'empereur, & tous deux enſemble, ils l'en preſſerent, de ſorte qu'il ne put s'en défendre. Ce n'eſt pas qu'il n'y eût grande repu-

gnance, car jamais il ne ſe laiſſoit approcher d'aucune femme, mais il ſe trouvoit pris dans le palais, il avoit des graces à demander, pour delivrer des priſonniers, rappeller des exilez, rendre des biens confiſquez. Il étoit touché de la foi de l'imperatrice; ſon âge lui permettoit de le faire avec bien-ſéance, car il avoit alors ſoixante & dix ans. L'imperatrice ne mangea pas avec lui, elle ſe contenta de le ſervir. Elle-même lui prepara ſon ſiege, lui approcha la table, lui donna à laver, & mit devant lui des viandes, qu'elle avoit fait cuire de ſes propres mains. Pendant qu'il mangeoit elle ſe tenoit éloignée debout & immobile, dans la poſture modeſte d'une ſervante. Elle lui donnoit à boire; & le petit repas étant fini, elle conſerva ſoigneuſement les reſtes de ſon pain, & juſques aux moindres miettes.

LIX. S. Martin communique avec les Ithaciens.

Mais S. Martin non plus que S. Ambroiſe ne communiquoit point avec Ithace ni avec les évêques, qui en communiquant avec lui, s'étoient chargez de la même haine. Maxime les ſoûtenoit, & faiſoit par ſon autorité, que perſonne n'oſoit les condamner: Il n'y eut qu'un évêque nommé Theognoſte, qui rendit publiquement une ſentence contre eux. Ces évêques Ithaciens étant aſſemblez à Tréves pour l'élection d'un évêque, obtinrent de l'empereur qu'il envoïât en Eſpagne des tribuns avec un ſouverain pouvoir, pour rechercher les heretiques, & leur ôter la vie & les biens. On ne doutoit pas que beaucoup de catholiques ne ſe trouvaſſent enveloppez dans cette recherche. Car on jugeoit alors les heretiques à la vûë, ſur la pâleur du viſage & ſur l'habit, plûtôt que par l'examen de la foi. Ayant obtenu cet ordre, ils apprirent le lendemain, lorſqu'ils s'y attendoient le moins, que S. Martin alloit arriver à Tréves; car il fut obligé d'y faire pluſieurs voyages, pour des affaires de charité. Ils en furent

Sever. Sulp. dial. 3. n. 15.

furent fort allarmez, ſachant que ce qu'ils venoient de faire lui déplairoit; & craignant que pluſieurs ne ſuiviſſent l'autorité d'un ſi grand homme. Ils tinrent conſeil avec l'empereur; & il fut reſolu d'envoïer au devant de S. Martin des officiers, pour lui défendre d'approcher de plus près de la ville, s'il ne promettoit de garder la paix avec les évêques qui y étoient. S. Martin s'en défit adroitement, en diſant qu'il viendroit avec la paix de J. C.

Etant entré de nuit, il alla à l'égliſe, ſeulement pour y faire ſa priere; & le lendemain il ſe rendit au palais. Ses principales demandes étoient pour le comte Narſes & le gouverneur Leucadius, qui avoient irrité Maxime, par leur attachement au parti de Gratien. Mais ce que S. Martin avoit le plus à cœur, c'étoit d'empêcher que ces tribuns ne fuſſent envoïez en Eſpagne, avec la puiſſance de vie & de mort; & il étoit en peine non-ſeulement pour les catholiques, qui pourroient être inquietez à cette occaſion: mais pour les hérétiques mêmes, à qui il vouloit ſauver la vie. Les deux premiers jours l'empereur le tint en ſuſpens: ſoit pour lui faire valoir les graces qu'il demandoit, ſoit par la repugnance de pardonner à ſes ennemis, ſoit par avarice, pour profiter de leur dépoüille. Cependant les évêques voyant que ſaint Martin s'abſtenoit de leur communion, vont trouver l'empereur, & diſent que c'étoit fait de leur réputation, ſi l'opiniâtreté de Theognoſte ſe trouvoit ſoûtenuë par l'autorité de Martin. Qu'on n'avoit pas dû le laiſſer entrer dans la ville: que l'on n'avoit rien gagné à la mort de Priſcillien, ſi Martin entreprenoit ſa vengeance. Enfin proſternez devant l'empereur avec larmes, ils le conjurent d'uſer de ſa puiſſance contre lui.

Quelque attaché que Maxime fût à ces évêques, il n'oſa uſer de violence contre un homme ſi diſtingué

pour ſa ſainteté. Il le prend en particulier, & lui repreſente avec douceur, que les hérétiques avoient été juſtement condamnez par l'ordre des jugemens, plûtôt qu'à la pourſuite des évêques. Qu'il n'avoit point de cauſe de rejetter la communion d'Ithace & de ceux de ſon parti: que Theognoſte ſeul s'étoit ſéparé d'eux; & plûtôt par haine que par raiſon: que même un concile tenu peu de jours auparavant avoit déclaré Ithace innocent. Comme S. Martin n'étoit point touché de ces raiſons: l'empereur entra en colere, le quitta, & envoïa auſſi-tôt des gens, pour faire mourir ceux dont il demandoit la grace. S. Martin en fut averti, comme il étoit déja nuit; alors il court au palais, il promet de communiquer, ſi l'on pardonne à ces malheureux; pourveu que l'on rappellât auſſi les tribuns, que l'on avoit envoyez en Eſpagne. Auſſi-tôt Maxime lui accorda tout.

Le lendemain comme les Ithaciens devoient faire l'ordination de l'évêque Felix, S. Martin communiqua avec eux ce jour-là, aimant mieux ceder pour un peu de tems, que de ne pas ſauver ceux qui alloient être égorgez. Mais quelque effort que fiſſent les évêques, pour le faire ſouſcrire à cet acte en ſigne de communion, ils ne purent jamais l'y reſoudre. Le lendemain il ſortit promptement de Tréves, & gemiſſoit par le chemin, d'avoir trempé tant ſoit peu dans cette communion criminelle. Etant près d'un bourg nommé Andethauna, aujourd'hui Echternach en Luxembourg à deux lieuës de Tréves, il s'arrêta un peu dans les bois, laiſſant marcher devant ceux de ſa ſuite. Là comme il examinoit cette faute que ſa conſcience lui reprochoit; un ange lui apparut, & lui dit: Ton remors eſt bien fondé; mais tu n'as pû en ſortir autrement: reprens

courage, de peur de mettre en peril même ton ſalut. Il ſe donna bien garde depuis ce tems de communiquer avec le parti d'Ithace; & pendant ſeize ans qu'il vêcut encore, il ne ſe trouva à aucun concile, & s'éloigna de toutes les aſſemblées d'évêques. S. Severe Sulpice le raconte ainſi, & il ajoute : Au reſte : ſentant moins de grace & de facilité à délivrer des poſſedez, il nous avoüoit de tems en tems avec larmes, qu'il ſentoit une diminution de puiſſance, à cauſe de cette malheureuſe communion, où il s'étoit engagé malgré lui pour un moment. Felix qui fut ordonné en cette occaſion, étoit, comme l'on croit évêque de Tréves: homme de merite, & compté entre les ſaints. *Martyr.Rom.26; Mart.*

LIVRE DIX-NEUVIE'ME.

L'EMPEREUR Theodoſe fit de nouvelles impoſitions, pour ſubvenir aux frais de diverſes guerres qu'il eut à ſoûtenir, & pour faire des liberalitez aux ſoldats, principalement à la dixiéme année de ſon regne, qui commença en 388. & la cinquiéme de ſon fils Arcade, qui fut la précedente. Ces impoſitions donnerent occaſion à la ſédition d'Antioche, que l'on croit être arrivée en cette année 387. Le peuple voïant que l'on mettoit à la torture ceux qui ne païoient pas, entra en fureur, & commença par briſer à coups de pierres les images peintes de l'empereur; puis il renverſa ſes ſtatuës d'airain, & non ſeulement les ſiennes, mais celles de ſon pere, de ſes enfans & de l'imperatrice Flaccille ou Placille ſon épouſe, morte quelque tems auparavant; & recommandable par ſes vertus, principalement par ſon humilité & ſa charité pour les pauvres. Elle les vi-

I. Sedition d'Antioche. *Theod.* v. *c.* 20.

Liban.inEllebith *p.* 526. *A.* *p.* 527. *A.*

Theod. v. 20.

ſitoit ſans ſuite dans les hôpitaux & dans leurs maiſons. Elle panſoit les malades dans leurs lits, goûtoit leurs boüillons, les leur faiſoit prendre, coupoit leur pain, leur donnoit à boire, faiſoit toutes les fonctions de garde & de ſervante. Elle avertiſſoit continuellement l'empereur de ſe ſouvenir de ſon premier état : car il l'avoit épouſée avant ſon élevation. Telle étoit l'imperatrice Flacille.

Soz. VII. c. 23. Zoz. l. 4. p. 766.

Le peuple d'Antioche ne ſe contenta pas de renverſer les ſtatuës ; il y attacha des cordes, les traîna par toute la ville & les mit en pieces, avec des cris inſolens & des railleries piquantes. Ces excès furent commis principalement par des enfans, des étrangers & des gens de la lie du peuple : mais l'émotion fut telle par toute la ville, que les magiſtrats n'oſerent s'y oppoſer, ni même ſe montrer, craignant pour leur propre vie. Bien-tôt après tout ce peuple tomba dans une terrible conſternation, prévoïant la colere de l'empereur. Pluſieurs abandonnerent la ville, & s'enfuirent en divers lieux aux environs : les autres ſe cacherent dans les maiſons, perſonne n'oſoit paroître, les ruës & les places publiques étoient deſertes : car les magiſtrats commençoient à rechercher les coupables pour en faire juſtice. On faiſoit courir divers bruits, de la punition que l'empereur leur préparoit. On diſoit qu'il confiſqueroit tous leurs biens, qu'il les feroit brûler avec leurs maiſons, & ruïneroit la ville de fond en comble, juſques à y paſſer la charuë. Toute la conſolation d'Antioche dans cette extrême affliction, vint de la part des Chrétiens : principalement de l'évêque Flavien & du prêtre Jean, plus connu par le ſurnom de Chryſoſtome ou bouche d'or, que les ſiécles ſuivans lui ont donné, à cauſe de ſon éloquence.

Chryſoſt. hom. 2. to. 1. p. 26 E.

Liban. ad Theod. p. 395. D. 396.

Chryſoſt. ibid. p. 25.

Hom. 17. p. 193. B

Flavien partit auſſi-tôt que le deſordre fut arrivé pour aller trouver l'empereur. Il ne fut retenu ni par ſon grand âge, ni par la ſaiſon ; car c'étoit un peu avant le carême, & encore en hiver : ni par l'état où il laiſſoit ſa ſœur, qui demeuroit depuis long-tems avec lui, & qui étoit malade à l'extrêmité. Il ſe mit en chemin, & ſon voïage fut très-heureux. Le tems fut toujours beau malgré la ſaiſon ; & le ſaint évêque fit plus de diligence, que ceux qui étoient partis le jour même de la ſédition, pour en porter la nouvelle : car bien qu'ils euſſent pris les devants, ils trouverent tant d'obſtacles, qu'ils furent obligez de quitter leurs chevaux & de monter en chariot.

Chry. hom. 20 p. 224. B. 225.

Hom. 6. p. 28. c 29.

II. Homelies de S. Chryſoſtome au peuple d'Antioche.

Cependant le prêtre Jean conſoloit le peuple d'Antioche, par les diſcours que nous avons encore au nombre de vingt, & dont le premier fut prononcé dans l'égliſe que l'on nommoit la Palée ou l'ancienne. Il dit qu'il s'eſt tû pendant ſept jours, comme les amis de Job. C'eſt-à-dire, que pour parler au peuple, il attendit que la premiere chaleur de la ſédition fût appaiſée, & que les eſprits fuſſent calmez. Il fait une triſte peinture de la calamité de cette grande ville, qu'il attribuë au peu de ſoin qu'ils ont eu de reprimer les blasfêmateurs ; comme il les y avoit exhortez dans ſon dernier ſermon, que l'on a mis à la tête de ceux-ci. Enſuite il explique le texte de l'écriture qui avoit été lû ſuivant le cours de l'office. C'étoit ce paſſage de la premiere épître à Timothée : Avertiſſez les riches de ce ſiécle, de ne pas s'élever. Ce qui montre que l'on achevoit la lecture des épîtres de S. Paul, comme nous faiſons encore vers le même tems.

Hom. 1. p. 10. D.

p. 28. E.

1. Tim. VI. 17.

Dans l'homelie ſuivante, il paroît que le carême étoit commencé. Pendant ce ſaint tems, il leur recommande de combattre trois ſortes de pechez, la haine, la mé-

Hom. 3. p. 52. D

diſance, le blasfême, contre lequel il avoit commencé de parler, & continuë pendant ces vingt homelies. Il eſt aiſé de voir, que le malheur preſent de la ville les excitoit à ces pechez. Il attaqua les juremens en particulier la premiere ſemaine, pendant laquelle il parla tous les jours. Il marque le bon effet que produiſoit en ce peuple l'affliction & la crainte. La place publique eſt vuide, dit-il, mais l'égliſe eſt pleine : dans la ville on cherche des hommes comme dans des ſolitudes, dans l'égliſe on eſt preſſé par la foule : tout le monde s'y refugie, comme dans un port pour éviter la tempête. Pendant quatre jours il ne fit que les conſoler & les exhorter à prendre patience, & à ſe convertir : par les exemples de Job, des trois enfans dans la fournaiſe & des Ninivites, dont on ſe ſervoit d'ordinaire pour exciter à penitence. Il ne commença que le cinquiéme jour à leur expliquer la Geneſe, que l'on liſoit depuis que l'on étoit en carême : dans l'égliſe Grecque cette lecture commence le lundi de la premiere ſemaine à l'office du ſoir : car ce jour eſt chez eux le premier du jeûne. S. Jean Chryſoſtome continuë cette explication le jours ſuivans ; mais il la tourne toûjours à la conſolation & aux motifs de pénitence.

Him. 4. p. 63. C.

Ibid. p. 53.

Conſt. apoſt. l. 11. c. 22.

Hom. 7. p. 93. E.

Triodium. Gr.

Dans un de ces diſcours, il marque l'abus qui regnoit dèslors, de ſe précaütionner contre le jeûne par de grands repas avant que d'y entrer, & après en être ſorti, comme pour reparer une perte. Dans une autre, il reprend ceux qui ſe rejoüiſſoient comme d'une grande victoire, de ce que la moitié du carême étoit paſſé : & ceux qui s'inquiétoient par avance du carême de l'année ſuivante. Tout cela vient, dit-il, de ce que nous faiſons conſiſter le jeûne dans la ſeule privation de la nourriture, & non pas dans la converſion des mœurs. Ailleurs il reprend

Hom. 15. init.

Hom. 18. init.

ceux qui faiſoient ſcrupule de venir à l'égliſe après avoir mangé. Peut être, dit-il, la foibleſſe de vôtre ſanté vous excuſe du jeûne : mais elle ne vous diſpenſe pas d'écouter la parole de Dieu ; & les repas des Chrétiens doivent être ſi ſobres, qu'ils n'empêchent pas l'application aux choſes ſerieuſes. Ce diſcours fit ſon effet ; & dans le ſuivant S. Chryſoſtome felicite ſes auditeurs, de ce que ceux qui ne jeûnoient pas, ne laiſſoient pas de venir à l'égliſe après avoir dîné : car le ſermon ſe faiſoit le ſoir en carême, & le ſacrifice enſuite. Ce ſaint prédicateur ne comptoit pour rien les applaudiſſemens que le peuple lui donnoit quelquefois : il ne regardoit que la converſion effective. Il ne ſe contentoit pas de parler : il s'informoit exactement du profit que ſes auditeurs faiſoient, comme un medecin s'informe de l'état de ſes malades ; il en étoit continuellement occupé. Delà vient que dans ſes homelies, il revient toûjours aux juremens, & ne veut point ceſſer qu'il n'en ait guéri ſon peuple. Il leur avoit ſouvent parlé contre les ſpectacles : mais la crainte fit plus que tous ſes diſcours. Ils s'en retirerent d'eux mêmes dans ce tems d'affliction, & non-ſeulement les Chrétiens, mais les payens quittoient le theâtre & l'hippodrome, pour venir à l'égliſe chanter les loüanges de Dieu. Toute la ville ſe purifioit de jour en jour. Au lieu des chanſons diſſoluës & des éclats de rire, dont les ruës & les carrefours retentiſſoient auparavant, on n'entendoit plus que des gemiſſemens, des prieres, des benedictions : les boutiques étoient fermées, & toute la ville étoit devenuë une égliſe.

Hom. 9. p. 107. D.

Hom. 10. init.

Hom. 9. init.

Hom. 15. p. 169.

p. 170. A.

Cependant l'empereur apprit la ſédition d'Antioche comme il étoit encore à C. P. au commencement de l'année 387. Il ne l'apprit d'abord que par le bruit commun, à cauſe du retardement des couriers ; & dans le

III.
Arrivée des Commiſſaires de l'empereur.

Gothofr. Chron. Cod. Theod.

AN. 387.

premier mouvement de ſon indignation, il réſolut d'ôter à cette ville tous ſes privileges, & de transferer la dignité de métropole de la Syrie & de tout l'Orient à Laodicée, jalouſe depuis long-tems de la grandeur d'Antioche. Auſſi-tôt il envoya ſur les lieux deux de ſes principaux officiers, Hellebicus maître de la milice, & Ceſarius maître des offices, pour informer exactement & châtier les plus coupables. L'évêque Flavien les rencontra à mi-chemin; & ayant appris d'eux le ſujet de leur voyage, il répandit des torrens de larmes, & redoubla ſes prieres à Dieu, prévoïant l'affliction de ſon troupeau. En effet, leur arrivée répandit la terreur dans Antioche. Ils la déclarerent décheuë de ſes privileges: ils interdirent les ſpectacles du theâtre & de l'hippodrome, & firent fermer les bains: rude châtiment en païs chaud. Ils commencerent à informer contre les coupables, & principalement contre les ſenateurs & les magiſtrats qui n'avoient pas reprimé la ſédition. Tout le peuple qui reſtoit dans la ville, s'aſſembloit à la porte du palais où ils avoient dreſſé leur tribunal. Ces malheureux citoïens ſe regardoient, ſans oſer ſe parler, ſe défiant les uns des autres, parce qu'ils en avoient vû enlever pluſieurs contre leur attente, pour les enfermer dans ce palais. Ils demeuroient donc en ſilence, levant les yeux & les mains au ciel, & priant Dieu d'adoucir les cœurs des Juges. Dans la ſalle on voïoit des ſoldats armez d'épées & de maſſuës, qui faiſoient faire ſilence, prévenant le tumulte que pourroient exciter les femmes & les parens des accuſez. On vit entre-autres la mere & la ſœur d'un de ces malheureux, aſſiſes à la porte de la chambre où on les examinoit: quoiqu'elles fuſſent des premieres de la ville, elles étoient ſeules & negligées, & ſe couvroient de honte le viſage.

Soz. VII. c. 23.

Chryſ. hom. 20. 227. c.

Hom. 14. p. 661. D

Chryſ. hom. 13. t. 148.

Elles

Elles entendoient à travers la porte les menaces des juges, la voix des bourreaux, le ſon des foüets, les cris de ceux que l'on tourmentoit, qui leur perçoient le cœur. Les juges eux-mêmes, qui étoient humains & vertueux, étoient touchez du mal qu'ils étoient contraints de faire. Le ſoir étant venu, on entendoit l'événement, & on faiſoit des vœux afin que Dieu inſpirât aux juges de differer le jugement & le renvoyer à l'empereur. Enfin ils envoyerent en priſon les coupables chargez de chaînes; & l'on voyoit ainſi paſſer au milieu de la place, ceux qui avoient fait la dépenſe des ſpectacles, & rempli les autres charges publiques. On confiſquoit leurs biens, on mettoit des panonceaux ſur leurs portes. Leurs femmes chaſſées de leurs maiſons étoient reduites à chercher une retraite, qu'elles avoient peine à trouver, parce que chacun craignoit de ſe rendre ſuſpect en les recevant. AN. 387.

IV. Moines au ſecours d'Antioche. *Sup. l.* XVIII. *n.* 7. *Hom.* 17. *p.* 193. C.

Alors les moines qui habitoient aux environs d'Antioche, deſcendirent des montagnes, quitterent les grottes & les cabanes où ils étoient enfermez depuis pluſieurs années, & vinrent dans la ville de leur propre mouvement, pour conſoler les affligez. Ils n'avoient qu'à ſe montrer; car ils étoient ſi mortifiez, que leur ſeule vûë inſpiroit le mépris de la vie. Ils paſſerent la journée à la porte du palais, parlerent hardiment aux magiſtrats, & intercederent pour les coupables; declarant qu'ils ne ſe retireroient point, que les juges n'euſſent pardonné à ce peuple. Les juges leur repreſenterent qu'ils n'en étoient pas les maîtres, & qu'il étoit *P.* 105 D. dangereux de laiſſer de tels excez impunis. Les moines s'offrirent d'aller demander cette grace à l'empereur pour les coupables. Car, diſoient-ils, nous avons un maître pieux, nous l'appaiſerons aſſurément; nous ne

AN. 387. souffrirons point que vous répandiez le sang de ces malheureux, ou nous mourrons avec eux. Leurs crimes sont grands, nous le confessons ; mais ils n'excedent pas la clemence de l'empereur. Les juges étonnez de leur resolution, car ils étoient prêts à entreprendre le voyage de C. P. ne le permirent pas, & firent esperer d'obtenir la grace de l'empereur, pourvû seulement que les moines leur donnassent leurs remontrances par écrit, comme ils firent. Ayant obtenu des juges ce qu'ils désiroient, ils retournerent aussi-tôt à leurs solitudes.

P. 195. D.

Sup. l. XVII. *n.* 7. *Theod.* V. *hist. c.* 20. *Philost. c.* 13.

Macedonius, surnommé le Critophage, se signala entre ces saints moines. Il étoit très-simple, sans étude, ni connoissance des affaires ; ayant passé sa vie sur les montagnes à prier jour & nuit. Ayant rencontré au milieu de la ville deux commissaires de l'empereur, il en prit un par le mantau, & leur commanda à tous deux de descendre de cheval. D'abord ils en furent indignez, ne voïant qu'un petit vieillard couvert de haillons ; mais quelques-uns de ceux qui les accompagnoient, leur ayant dit qui il étoit, ils mirent pied à terre, & lui demanderent pardon, lui embrassant les genoux. Mes amis, dit-il, dites à l'empereur : Vous êtes homme, vos sujets sont aussi des hommes faits à l'image de Dieu. Vous êtes irrité pour des images de bronze ; une image vivante & raisonnable est bien au dessus. Au lieu de celle-ci, il est facile d'en faire d'autres, & en effet on les a déja rétablis ; mais vous ne pouvez donner un cheveu à ceux que vous aurez fait mourir. Macedonius parloit ainsi en syriaque, & on l'expliquoit en grec à Hellebicus & Cesarius. Ils en furent surpris ; car ce discours paroissoit au-dessus de la portée d'un homme rustique & ignorant ; & ils promirent d'en faire leur

Chrys hom 17. *p.* 194. *A.*

rapport à l'empereur. Les évêques ne témoignerent pas moins de zele que les moines. Ils arrêtoient les juges, & ne les laiſſoient point paſſer qu'ils ne leur euſſent promis une bonne iſſuë de leurs procedures. S'ils étoient refuſez, ils uſoient d'une grande hardieſſe, pour les preſſer d'avantage : s'ils obtenoient ce qu'ils demandoient, ils leur embraſſoient les genoux & leur baiſoient les mains, ne montrant pas moins de modeſtie que de courage. Il eſt à croire que les évêques voiſins d'Antioche y accoururent en cette occaſion ; & que leur zele fut ſecondé par celui des prêtres. AN. 387. P. 196. E.

Mais les philoſophes païens n'en uſerent pas de même ; & S. Chryſoſtome ne manqua pas cette occaſion de les confondre. Où ſont maintenant, diſoit-il, ceux qui portent des manteaux, de grandes barbes, des bâtons à la main ? Ces infâmes Cyniques, plus miſerables que les chiens qu'ils imitent ? Tous ont quitté la ville & ſe ſont cachez dans des cavernes. Ceux qui montrent par leurs œuvres, qu'ils ſont les vrais philoſophes, ont paru ſeuls dans la place publique, comme s'il n'étoit rien arrivé. Les habitans des villes ont fui dans les deſerts, & les habitans des deſerts ſont venus dans la ville. Et enſuite : Ce qui ſe paſſe maintenant, montre la fauſſeté de leurs hiſtoires, & la verité des nôtres. Parce que P. 196. C.
nos moines ont reçu la religion des apôtres, ils imitent leur vertu & leur courage. Ainſi nous n'avons point beſoin d'écrits pour la montrer : la choſe parle d'elle-même, les diſciples font conoître leurs maîtres. Nous n'avons pas beſoin de diſcours, pour montrer la vanité des païens & la foibleſſe de leurs philoſophes : les effets font voir que ce n'a jamais été que fable, comedie & fiction. Auſſi ne vouloit-il pas que les Chrétiens attendiſſent leur conſolation des infideles. Un magiſtrat

AN. 387.

païen leur avoit parlé, pour les raſſurer, ſur un faux bruit de ſoldats, que l'on diſoit qui arrivoient. S. Chryſoſtome leur en fait ce reproche : J'ai loüé le ſoin de ce magiſtrat ; mais j'ai rougi de honte, que vous aïez eu beſoin d'une conſolation étrangere. J'ai ſouhaité que la terre s'ouvrît pour m'engloutir, quand j'ai entendu comme il vous parloit ; tantôt pour vous conſoler, tantôt pour vous reprocher vôtre lâcheté : car vous ne deviez pas recevoir de lui des inſtructions ; c'eſt vous qui devez inſtruire tous les infideles. De quels yeux les regarderons-nous déſormais : comment leur parlerons-nous, pour les encourager dans leurs afflictions ?

Hom. 16. *init.*

Les informations étant finies & les coupables mis en priſon, les deux commiſſaires de l'empereur demeurerent d'accord de lui en faire le rapport, & d'attendre ſes ordres, avant que de paſſer outre. Ceſarius partit pour les aller recevoir, & retourna à C. P. avec une extrême diligence : Hellebicus demeura à Antioche. Alors la tranquilité y revint : on commença à reſpirer & à concevoir de bonnes eſperances, voïant qu'ils n'avoient fait mourir perſonne, & que l'empereur auroit le loiſir de s'appaiſer. S. Jean Chryſoſtome, qui avoit gardé le ſilence pendant tout ce mouvement des commiſſaires de l'empereur, reprit la parole ; & pendant quatre ou cinq jours de ſuite, il commença ſes ſermons par des actions de graces ſur cet heureux changement : continuant toûjours de parler ſur la création & contre les juremens. Dans un de ſes diſcours ſuivans, il reprend ceux qui ſous pretexte de la défenſe des bains, alloient ſe baigner dans le fleuve, où ils danſoient & commettoient mille inſolences, y attirant même des femmes, & cela pendant que les principaux de la ville étoient en priſon ou en fuite, & tout le monde en crainte :

Liban. in Caſar. 510.
In Hel'eb. p. 533. B.

Chryſ. hom. 11. *p.* 127. B.
Hom. 11. 12. 13. 17.

Hom. 18. *p.* 211.

Il reconnoît que ſes auditeurs n'avoient point de part à ces déſordres ; mais il les exhorte à en corriger les autres. AN 387.

V. Flavien à C. P.

Cependant l'évêque Flavien étoit arrivé à C. P. Quand il fut entré dans le palais, il ſe tint loin de l'empereur ſans parler, baiſſant la tête, & ſe cachant le viſage : comme s'il eût été ſeul coupable du crime d'Antioche. L'empereur s'approcha de lui, & ſans témoigner de colere lui repreſenta les graces qu'il avoit faites à la ville d'Antioche, pendant tout le tems de ſon regne : ajoûtant à chaque bienfait qu'il racontoit : Eſt-ce donc là leur reconnoiſſance ? Quelle plainte peuvent-ils faire contre moi ? & pourquoi s'en prendre aux morts ? N'ai-je pas toûjours preferé cette ville à toutes les autres, même à celle de ma naiſſance, & n'ai-je pas continuellement témoigné le deſir que j'avois de la voir ? Alors l'évêque gemiſſant amerement, & redoublant ſes larmes : Seigneur, dit-il, nous reconnoiſſons l'affection que vous avez témoignée a nôtre patrie ; & c'eſt ce qui nous afflige le plus. Ruinez, brûlez, tuez, faites ce qu'il vous plaira, vous ne nous punirez pas encore comme nous le meritons : le mal que nous nous ſommes déja fait eſt pire que mille morts. Car qu'y a-t-il de plus amer, que d'être reconnus à la face de toute la terre pour coupables de la derniere ingratitude ? Les démons ont tous mis en œuvre, pour priver de vôtre bien-veillance cette ville, qui vous étoit ſi chere. Si vous la ruinez, vous faites ce qu'ils deſirent : ſi vous lui pardonnez, vous leur ferez ſouffrir le ſupplice le plus rigoureux. Vous pouvez en cette occaſion orner vôtre tête d'une couronne plus brillante que celle que vous portez : puiſque vous la devez en partie à la generoſité d'un autre : au lieu que cette gloire ſera le fruit de vôtre

Hom. 20. p. 226. D.

P. 229.

AN 387. seule vertu. On a renverſé vos ſtatuts : mais vous pouvez en dreſſer de plus précieuſes dans le cœur de vos ſujets, & avoir autant de ſtatuës qu'il y aura jamais d'hommes ſur la terre. Enſuite il lui rapporta l'exemple de Conſtantin, qui ne ſe vangea de ceux qui avoient jetté des pierres à ſa ſtatuë, qu'en portant la main à ſon

L. 6. 7. 8. C. Th. de indulg. crim. viſage ; & diſant qu'il n'en avoit rien ſenti ; il allegua à Theodoſe ſes propres loix, pour délivrer à Pâque les priſonniers ; & cette belle parole qu'il avoit ajoûtée :

P. 230. Plût à Dieu que je puiſſe auſſi reſſuſciter les morts ? Vous le pouvez maintenant, continua Flavien, & vous reſſuſciterez toute la ville d'Antioche. Elle vous aura plus d'obligation qu'à ſon fondateur : plus que ſi vous l'aviez délivrée, après avoir été priſe par des barbares.

Conſiderez qu'il ne s'agit pas ſeulement ici de cette ville, mais de vôtre gloire, ou plûtôt de celle du chriſtianiſme. Les Juifs & les payens ſont informez de cet accident, & vous regardent attentivement. Si vous ſuivez la clemence, ils ſe diront les uns aux autres : Voïez quelle eſt la force de la religion Chrétienne : elle a retenu un homme, qui n'a point d'égal ſur la terre, & lui a inſpiré une ſageſſe, dont un particulier ne ſeroit pas

P. 231. capable. Aſſurément le Dieu des Chrétiens eſt grand, puis qu'il éleve les hommes au deſſus de la nature. Et n'écoutez point ceux qui diront que les autres villes en ſeront plus inſolentes. Vous le pourriez craindre, ſi vous pardonniez par impuiſſance : mais ils ſont déja morts de peur, & n'attendent à tous momens que le ſupplice. Si vous les aviez fait égorger, ils n'auroient pas tant ſouffert. Pluſieurs ont été la proïe des bêtes farouches, en fuïant dans les déſerts : d'autres ont paſſé les jours & les nuits cachez dans les cavernes : non ſeulement des hommes, mais des petits enfans & des fem-

mes nobles & délicates. La ville eſt réduite en un état pire que la captivité: tout le monde le ſait, & vous ne donneriez pas un ſi grand exemple aux autres en la renverſant de fond en comble. Laiſſez là donc deſormais un peu reſpirer; il eſt facile de punir quand on eſt le maître, mais il eſt rare de pardonner. AN. 387.

Quelle gloire pour vous, quand un jour on dira qu'une ſi grande ville étant coupable, tout le monde épouvanté, les gouverneurs, les juges, perſonne n'oſant ouvrir la bouche; un ſeul vieillard revêtu du ſacerdoce de Dieu, s'eſt montré & a touché le prince, par ſa ſeule preſence & par ſon ſimple diſcours! Car nôtre ville, Seigneur, ne vous fait pas peu d'honneur, en me chargeant de cette députation; puiſqu'elle juge, que vous eſtimez plus que tout le reſte de vos ſujets les prêtres de Dieu, quelque mépriſables qu'ils ſoient. Mais je ne viens pas ſeulement de la part de ce peuple; je viens de la part du maître des anges, vous déclarer, que ſi vous remettez aux hommes leurs fautes, vôtre pere celeſte vous remettra auſſi vos pechez. Souvenez-vous donc de ce jour où nous rendrons tous compte de nos actions. Songez que ſi vous avez quelques pechez à expier, vous le pouvez ſans aucune peine en prononçant une parole. Les autres députez vous apportent de l'or, de l'argent, des préſens: pour moi je ne vous offre que les ſaintes loix, vous exhortant à imiter nôtre maître, qui ne laiſſe pas de nous combler de ſes biens, quoique nous l'offenſions tous les jours. Ne trompez pas mes eſperances & mes promeſſes; & ſçachez que ſi vous pardonnez à nôtre ville, j'y retournerai avec confiance; mais ſi vous la rejettez, je n'y rentrerai plus, je la renoncerai pour ma patrie. P. 132. E. P. 133.

VI. Theodoſe pardonne à Antioche.

Flavien ayant ainſi parlé, Theodoſe eut peine à retenir ſes larmes, & dit: Qu'y a-t-il de merveilleux, ſi nous pardonnons aux hommes, nous qui ne ſommes que des

AN. 387.

hommes, puiſque le maître du monde eſt venu ſur la terre, qu'il s'eſt fait eſclave pour nous ; & qu'étant crucifié par ceux qu'il avoit comblez de graces, il a prié ſon pere pour eux? Flavien vouloit demeurer à C. P. & celebrer la Pâque avec l'empereur ; mais l'empereur lui dit : Je ſçai que vôtre peuple eſt encore dans l'affliction : allez-les conſoler. Flavien inſiſtoit & prioit Theodoſe d'y envoyer ſon fils ; mais il lui répondit : Priez Dieu d'ôter ces obſtacles & d'éteindre ces guerres, & j'irai moi-même. L'empereur fit auſſi réponſe à la lettre des moines d'Antioche, que Ceſarius avoit apporté ; & ſembla chercher à ſe juſtifier envers eux. Les payens voulurent avoir part à l'honneur de cette reconciation, & ils l'attribuerent à l'éloquence du ſophiſte Libanius. En effet, il alla à C. P. malgré ſon grand âge, & ſe preſenta à l'empereur, non comme deputé du ſenat d'Antioche, ainſi que pretend Zoſime ; mais comme il dit lui-même, de ſon chef, ſans être envoyé de perſonne. Nous avons quatre harangues qu'il fit en cette occaſion ; deux à l'empereur Theodoſe, la premiere pour lui perſuader de pardonner à Antioche, la ſeconde pour le remercier de l'avoir fait : deux à la loüange des deux commiſſaires de l'empereur Ceſarius & Hellebicus.

P. 234.

Theod. v. hiſt. c. 20.

Liban. or. 12. init. Zoſ. lib. 4. p 766.

Or. 12. 13.

Or. 20. 21. Chryſ. hom. 20. p. 234.

Après que l'évêque Flavien fut parti, & qu'il eut paſſé le détroit, Theodoſe envoya ſçavoir s'il ſe preſſoit de retourner à Antioche ; craignant qu'il ne s'arrêtât en chemin, & qu'il ne celebrât ailleurs la Pâque. Flavien ne perdit point de temps, mais auſſi il ne ſe piqua pas de porter le premier à Antioche cette heureuſe nouvelle ; il envoya devant des couriers, qu'il chargea des lettres de l'empereur A cette nouvelle, le peuple d'Antioche orna de feſtons la place publique, alluma des lampes, celebra cette fête, comme la naiſſance

de

de leur ville. Flavien eut la joïe en arrivant, de retrouver en vie ſa ſœur qu'il avoit laiſſée à l'extrémité, & de celebrer la pâque avec ſon troupeau. Au reſte, il ne s'attribuoit rien de cet heureux ſuccès; & quand on lui demandoit comment il avoit fait pour appaiſer l'empereur, il diſoit: Je n'y ai rien contribué; c'eſt Dieu qui lui a attendri le cœur; il s'eſt appaiſé de lui-même avant que j'euſſe ouvert la bouche; & il a parlé de ce qui s'eſt paſſé auſſi tranquillement, que ſi un autre avoit été offenſé. Tel fut l'évenement de la ſédition d'Antioche. *Ibid p. 225. P. 226. A.*

VII. Commencement de S. Chryſoſtome.

S. Jean Chryſoſtome qui conſola tant de peuple en cette occaſion, avoit environ quarante ans, étant né vers l'an 347. à Antioche même, d'une famille noble, & qui avoit ſervi avec honneur dans la compagnie des officiers du maître de la milice d'Orient. Ses parens étoient Chrétiens; ſon pere ſe nommoit Second, & ſa mere Anthuſe: ils eurent deux enfans, une fille & ce fils, qui reſſembloit parfaitement au pere, & dont la phyſionomie étoit noble & genereuſe. Peu de tems après ſa naiſſance, Second mourut, n'ayant vêcu que deux ans avec ſon épouſe qui n'en avoit alors que vingt; & paſſa le reſte de ſes jours en viduite. Jean étant né avec un eſprit excellent, s'appliqua à l'étude des lettres; il fut diſciple du ſophiſte Libanius & du philoſophe Andragathius; il plaida quelques cauſes, & fit des diſcours que Libanius même admiroit; & ce ſophiſte dit en mourant, qu'il eût choiſi Jean pour ſon ſucceſſeur, ſi les Chrétiens ne le lui euſſent enlevé. A l'âge de dix-huit ans, il ſe dégoûta de la vanité des rheteurs & de l'injuſtice des tribunaux, & s'appliqua à l'étude des ſaintes lettres. S. Melece qui gouvernoit alors l'égliſe d'Antioche, voyant le beau naturel de ce jeune homme, lui

Pallad. dialog. p. 40. Socr. VI. 3. Soz. VIII. 2. Chryſoſt. ſacerd. c. 2.

Ap. Iſid. Peluſ. 2. Epiſt.

permit d'être continuellement auprès de lui; & après qu'il l'eut inſtruit pendant trois ans, il le baptiſa, & le fit lecteur. Jean attira à la retraite Theodore & Maxime, qui étudioient avec lui ſous Libanius. Theodore fut depuis évêque de Mopſueſte en Cilicie, & Maxime de Seleucie en Iſaurie. Tous trois s'exercerent à la vie aſcetique, ſous la diſcipline de Cartere, & de Diodore depuis évêque de Tarſe.

Socr. VI. c. 3.

Jean avoit encore un ami plus intime nommé Baſile, avec qui il délibera ſur le genre de vie qu'ils devoient embraſſer; & ils conclurent pour la vie ſolitaire; Baſile s'y reſolut ſans heſiter. Jean eut plus de peine à quitter le monde, & fut retenu principalement par les prieres & les larmes de ſa mere, qui pour toute recompenſe de ſa viduité & des ſoins qu'elle avoit pris de ſon éducation, ne lui demandoit que de ne la pas abandonner, lui laiſſant la liberté de vivre après ſa mort comme il voudroit. Baſile exhortoit Jean à s'élever au-deſſus de ces conſiderations; lorſqu'il courut un bruit que l'on vouloit les faire évêques. Jean en fut ſurpris, ne comprenant pas pourquoi on penſoit à lui, & craignit qu'on ne l'ordonnât par force, comme il étoit alors aſſez ordinaire. Baſile vint le trouver en particulier, croyant lui apprendre cette nouvelle, & le pria d'agir de concert avec lui en cettre rencontre, comme ils faiſoient en toutes leurs affaires. Car, dit-il, je prendrai le même parti que vous, ſoit pour fuir l'épiſcopat, ſoit pour l'accepter. Jean ne crut pas devoir faire ce tort à l'égliſe de la priver du ſervice d'un homme capable, quoique jeune, de la conduite des ames; il diſſimula donc avec lui pour la premiere fois, & dit que rien ne preſſoit, & qu'il étoit d'avis de remettre cette déliberation à un autre tems. Cependant il ſe cacha; & peu de tems après,

De ſacerd. c. 1.

c. 2.

celui qui devoit les ordonner étoit venu. Baſile qui ne ſe doutoit de rien, fut mené ſous un autre pretexte, & ſe laiſſa ordonner, croïant que Jean en feroit autant. On le trompa même, en lui diſant, que celui qui étoit le plus fier & le plus indocile, avoit cedé au jugement des évêques. Mais quand Baſile ſçut que Jean s'étoit mis à couvert, il le vint trouver pour ſe plaindre amérement de l'artifice dont il avoit uſé pour l'engager. Jean lui expliqua ſes raiſons, & cette converſation fut le ſujet des livres du ſacerdoce, que Jean écrivit depuis. On ne ſait qui eſt ce Baſile ami de S. Jean Chryſoſtome, ſi ce n'eſt Maxime évêque de Seleucie en Iſaurie, qui en ce cas auroit eu deux noms.

c. 3.

V. Herman. liv. 1. c. 12.

Cependant S. Jean Chryſoſtome après avoir été ordonné lecteur, ne jugeant pas en ſa conſcience que les travaux qu'il pouvoit faire dans la ville, fuſſent ſuffiſans pour dompter l'ardeur de ſa jeuneſſe, ſe retira ſur les montagnes voiſines d'Antioche, & ayant trouvé un vieillard Syrien, fort appliqué à la mortification, il imita la dureté de ſa vie, & fut quatre ans ſous ſa diſcipline. Enſuite il ſe retira ſeul dans une caverne, cherchant à être inconnu. Il y demeura deux ans, ſans preſque dormir, & ſans jamais ſe coucher ni jour ni nuit, en ſorte que le froid lui rendit comme mortes certaines parties du corps. Son occupation étoit d'étudier l'écriture ſainte, & de compoſer quelques ouvrages de pieté.

Pallad. dialog. p. 41.

VIII. Defenſe de la vie monaſtique.

Ce fut donc pendant cette retraite qu'il écrivit les trois livres pour la défenſe de la vie monaſtique. Car pluſieurs en regardoient l'auſterité comme exceſſive, & emploïoient les menaces & les violences pour en empêcher la propagation. Ce n'étoit pas ſeulement les payens, mais des Chrétiens même; & il y en eut un

To. 4.

Lib. 1. c. 2. p. 356. A.

qui s'emporta juſques à dire : Cela ſeroit capable de me faire renoncer à la foi & ſacrifier aux demons. C'étoit le ſujet ordinaire des railleries dans la place publique, & dans tous les lieux où s'aſſembloient les gens oiſifs. L'un diſoit : J'ai été le premier qui ai mis la main ſur un tel moine, & je l'ai roüé de coups. L'autre : J'ai découvert la retraite d'un tel. L'autre : J'ai bien échauffé le juge contre lui. L'autre ſe vantoit de l'avoir traîné par la place, & mis au fond d'une priſon. Là-deſſus les aſſiſtans s'éclatoient de rire. Les Chrétiens en uſoient ainſi ; & les payens ſe moquoient des uns & des autres.

n. 3.

S. Jean Chryſoſtome entreprit de déſabuſer le monde ſur ce ſujet, non pour l'interêt des moines qui mettoient leur gloire dans ſes ſouffrances, mais pour l'interêt de leurs calomniateurs. Dans le premier livre il fait voir l'utilité de la vie monaſtique, & la neceſſité de la retraite, par la corruption qui regnoit dès lors, même parmi les Chrétiens, principalement dans les grandes villes. Dans le ſecond, il s'adreſſe à un pere païen qu'il ſuppoſe outré de douleur, de ce que ſon fils a embraſſé la vie monaſtique. Il lui montre que c'eſt la veritable philoſophie : que par le mépris des richeſſes, de la gloire & de la puiſſance temporelle, un moine eſt le plus riche, le plus libre, le plus puiſſant, le plus honoré de tous les hommes, le plus propre à conſoler ſon pere. Pour montrer le pouvoir des moines, il dit ces paroles remarquables : Perſuadons à vôtre fils de prier quelqu'un des plus riches entre les perſonnes pieuſes, de lui envoïer telle quantité d'or que vous voudrez, ou plûtôt de la donner à un tel pauvre, vous verrez le riche lui obéïr plus promptement, que ne vous obéiroit un de vos œconomes. Et quand celui-ci deviendroit pauvre, vôtre fils l'ordonneroit à un autre, & enſuite

Lib. 2. n. 5.

à un autre. Il conclut par cette hiſtoire : J'ai eu un ami fils d'un païen, riche, eſtimé, conſiderable en toutes manieres. Le pere d'abord anima contre lui les magiſtrats, le menaça de priſon, le dépoüilla de tout, & le laiſſa dans un païs étranger, manquant même de la nourriture neceſſaire. Il eſperoit par-là le réduire à une vie plus ſupportable. Mais le voïant invincible, il s'eſt laiſſé vaincre lui-même : il le reſpecte maintenant plus, que ſi ce fils étoit ſon pere ; & bien qu'il ait pluſieurs autres enfans eſtimez dans le monde, il dit qu'ils ne ſont pas dignes d'être les eſclaves de celui-ci.

Le troiſiéme livre eſt adreſſé à un pere Chrétien, & le ſaint y décrit plus au long l'excellence de la vie monaſtique. Il y dit hardiment que l'on voit auſſi peu de moines ſe relâcher, que l'on voit peu d'hommes réüſſir dans les études, & que ce qui renverſe tout le monde, c'eſt que l'on croit que la pratique exacte de l'évangile, ne regarde que les moines, & qu'il eſt permis aux autres de vivre negligemment. Il y rapporte une hiſtoire remarquable d'un moine, qui à la perſuaſion d'une mere vertueuſe, voulut bien être le precepteur de ſon fils. Il le tira de la maiſon paternelle, & le mena dans une autre ville, ſous pretexte d'étudier les lettres grecques & latines. Là ce jeune homme vivoit à l'exterieur comme les autres : il n'y avoit rien de farouche, ni de dur dans ſes manieres, rien de ſingulier dans ſon habit, ſon regard, le ton de ſa voix ; mais chez lui on l'eût pris pour un ſolitaire des montagnes. Sa maiſon étoit reglée, ſuivant l'exactitude des monaſteres, n'ayant rien au delà du neceſſaire. Comme il avoit l'eſprit pénétrant, une petite partie de la journée lui ſuffiſoit pour l'étude des lettres humaines ; & il donnoit tout le reſte à la priere continuelle, & à la lecture des livres

c. 11. p. 426. E.

c. 12. p. 430. C.

c. 10.

ſacrez : il y employoit même une partie de la nuit. Il paſſoit toute la journée ſans manger, ſouvent deux jours & plus encore. Il dormoit dans un cilice, ayant trouvé cette invention pour ſe lever promptement. Il n'eût pu ſouffrir que l'on eût parlé au dehors de ſa maniere de vivre : car il étoit ſolidement vertueux ; & ſon precepteur lui avoit tellement imprimé le deſir de la perfection, que toute ſa peine étoit de le retenir, & de l'empêcher d'aller dans la ſolitude. Mais il attiroit à Dieu pluſieurs des jeunes gens qui étudioient avec lui. S. Chryſoſtome rapporte cette hiſtoire, comme l'ayant appriſe du moine même qui s'étoit rendu precepteur. Il regarde la vie monaſtique comme une école de vertu pour tout le monde : puiſqu'il conſeille à un pere d'y engager ſon fils, dès qu'il ſera en âge de pécher, comme à dix ans, & de l'y laiſſer autant qu'il ſera neceſſaire, même dix ou vingt ans, après quoi il pourra le remettre dans le monde. Ce qui fait voir que ceux qui vivoient dans les monaſteres, n'y étoient pas tous également engagez.

c. 15. p. 436. C.

IX. Autres ouvrages de S. Chryſoſtome. *To. 4.*

On voit toutefois par les deux diſcours de ſaint Jean, Chryſoſtome à ſon ami Theodore, que l'on ne regardoit pas comme une choſe indifferente, de quitter les exercices de la vie monaſtique, pour rentrer dans le ſiecle, & y mener une vie relâchée. Ce Theodore étoit illuſtre par ſa naiſſance, poſſedoit de grands biens, avoit beaucoup d'eſprit, écrivoit & parloit parfaitement bien : ayant fort étudié les rheteurs & les philoſophes. Quand il eut commencé à lire les livres ſacrez, & à frequenter les perſonnes pieuſes ; il imita leur maniere de vie, & ſe ſignala entre les ſolitaires. Mais il ſuccomba bien-tôt à la tentation, il rentra dans le monde, & penſa ſerieuſement à ſe marier. Il prétendoit même juſtifier

Soz. VIII. c. 2.

ſa conduite par des exemples tirez de l'hiſtoire dont il avoit une grande connoiſſance. S. Chryſoſtome l'ayant appris, lui écrivit avec tant de force, qu'il le fit rentrer dans le bon chemin: il renonça au mariage, quitta tous ſes biens, & reprit la profeſſion monaſtique. Il n'avoit encore que vingt-ans, & fut depuis évêque de Mopſueſte en Cilicie. Dans un de ces diſcours, S. Chryſoſtome dit expreſſement que le mariage n'eſt plus permis à celui qui a contracté les nôces ſpirituelles. *Serm. 2. c. 2 p. 588. A.*

On rapporte auſſi au tems de ſa retraite les deux diſcours de la componction, adreſſez à deux ſolitaires Demetrius & Stelechius. Dans le premier, il dit: Quand j'eus reſolus de quitter la ville pour aller aux cabanes des moines, je m'informois curieuſement, qui me fourniroit les choſes neceſſaires: ſi je pourrois manger tous les jours du pain frais: ſi on ne m'obligeroit point d'uſer de la même huile pour la lampe & pour la table; de vivre de legumes, de faire des travaux rudes, comme de bécher la terre, de porter du bois ou de l'eau: en un mot j'étois fort appliqué à me ſoulager. Il ſe corrigea ſi bien de cette foibleſſe, qu'il tomba dans l'excès oppoſé: en ſorte qu'après avoir été cinq ans dans le deſert, ſentant ſa ſanté affoiblie, & ne pouvant la rétablir en celui-là, il fut obligé de revenir à Antioche, & de rentrer au ſervice de l'égliſe: il avoit au moins alors vingt-ſix ans. *c. 2. p. 588. A.* *c. 6. p. 111. A.* *Pallad. p. 41.*

Après qu'il eut ſervi cinq ans à l'autel, apparemment en qualité de ſoudiacre, S. Melece l'ordonna diacre à l'âge de trente & un ans. On croit que ce fut en ce tems qu'il compoſa les trois livres de la providence: pour la conſolation d'un moine de ſes amis nommé Stagire poſſedé du malin eſprit, & plongé dans une triſteſſe extrême depuis cet accident: qui ne lui étoit arrivé qu'après *p. 42.*

ſa retraite & ſa converſion, & contre lequel il avoit employé inutilement toutes ſortes de remedes. S. Chryſoſtome s'étend principalement dans cet ouvrage ſur l'utilité des afflictions.

Pallad. ibid. Les talens qu'il avoit pour inſtruire, étant déja connus de tout le monde, & le peuple trouvant une grande douceur à ſes entretiens : il fut ordonné prêtre par l'évêque Flavien, & en fit les fonctions à Antioche pendant douze ans. Son ordination ſe rapporte à l'an 385. & comme en même tems Flavien lui confia le miniſtere de la parole, il fit un diſcours en cette occaſion, qu'il commence par les expreſſions d'un étonnement extrême : demandant ſi c'eſt un ſonge ou une verité, de ſe voir ſi jeune & avec ſi peu d'experience élevé à une ſi haute dignité; & toutefois, pour peu d'années qu'il eût été diacre, il ne pouvoit gueres avoir moins de trente-cinq ans. Une grande partie de ce diſcours eſt employée à faire l'éloge de Flavien. S. Jean Chryſoſtome fit peu de tems après le panegyrique de S. Melece ; où il marque qu'il y avoit cinq ans qu'il étoit mort : ce qui ſe rapporte en l'an 386.

To. 4. p. 834. P. 838. 839. 840. To. 1. p. 523.

To. 4. Il fit pluſieurs diſcours, pour montrer contre les Anoméens, que la nature de Dieu eſt incompréhenſible à la créature : mais de ſes premiers ſermons, le plus fameux eſt celui de l'anathême. Pluſieurs des catholiques d'Antioche, par un zele mal reglé, prononçoient anathême contre ceux qu'ils croyoient heretiques, c'eſt-à-dire, contre ceux qui n'étoient pas de leur communion. Car les ſectateurs de Flavien reprochoient le Sabellianiſme à ceux de Paulin ; & les ſectateurs de Paulin accuſoient ceux de Flavien d'Arianiſme. S. Chryſoſtome crut devoir parler contre cet excès. Je voi, dit-il, des gens qui n'ont point l'eſprit formé par l'écriture ſainte,

V. Sup. liv. XII. n. 47. Sup. liv. XVII. n. 45. P. 804.

ou

ou plûtôt qui l'ignorent abſolument ; je paſſe le reſte en rougiſſant ; des emportez, des diſcoureurs, qui ne ſavent ce qu'ils diſent, ni ce qu'ils aſſurent ; qui ne ſavent que dogmatiſer en ignorans, & anathematiſer ce qu'ils ne connoiſſent pas ; enſorte que les infideles ſe moquent de nous. Il leur repreſente enſuite la force de ce mot d'anathême, qui emporte un abandonnement au démon, & il ajoûte : Pourquoi donc uſurpez-vous une ſi grande autorité, dont il n'y a que le college des apôtres qui en ait été honoré, & ceux qui ſelon toute l'exactitude des regles, ſont leurs veritables ſucceſſeurs ? Nos peres étoient ſi attachez aux commandemens de Dieu, qu'ils ne chaſſoient de l'égliſe les heretiques qu'avec les mêmes précautions, que s'ils euſſent arraché leur œil droit, ſuivant la parole de l'évangile. Il faut anathematiſer les heretiques contraires à notre tradition, mais il faut épargner en tout les perſonnes Il eſt clair qu'en ce diſcours ſaint Chryſoſtome ne parle que contre des laïques, qui prononçoient anathême contre qui il leur plaiſoit de leur autorité privée, & on y voit clairement la difference de l'anathême & de la ſéparation de communion ; car ni lui, ni Flavien, ni tous ceux de leur communion, ne communiquoient avec les ſectateurs de Paulin.

AN. 387.

1. *Tim.* 1. 7.

p. 805. *D.*

Matth. p. 806. *A. p.* 809. *A.*

Ce fut auſſi vers le même tems que ſaint Chryſoſtome prêcha pour la premiere fois à la fête de la nativité de N. S. introduite depuis peu à Antioche, à l'imitation des égliſes d'Occident, comme il le témoigne au commencement de ce diſcours. Ce fut pendant le tems de ſa prêtriſe, & à Antioche qu'il fit les homelies ſur la Geneſe durant le carême. Il y cite l'hebreu en quelques endroits ; & il pouvoit l'avoir appris par le commerce des Juifs, qui étoient en grand nombre à Antioche, &

Tom. 5.

Tom 1.

Hom. 20. *Hom.* 41.

AN. 388.

par la conformité de la langue ſyriaque, naturelle dans le pays. Il expliqua auſſi à Antioche les pſeaumes ; les évangiles entiers de ſaint Matthieu & de ſaint Jean, l'épître aux Romains, les deux épîtres aux Corinthiens, les deux à Timothée. Il marque qu'après pâque il ne prêchoit que les dimanches & pendant le cours de l'année environ une fois la ſemaine, quoiqu'il prêchoit à toutes les aſſemblées. Tel étoit le prêtre Jean, qui conſola le peuple d'Antioche alarmé de la juſte colere de l'empereur Theodoſe.

To. 5. ſerm. 51.

Serm. 66.

X. Maxime en Italie.

Zoſim. lib. 4. p. 766. 767. Ruff. 11. hiſt. c. 16.

Cependant Maxime amuſant toûjours Valentinien par des propoſitions de paix, & par une apparence d'amitié ; s'avança ſans bruit vers l'Italie, paſſa les Alpes, & marcha à Aquilée, pour le ſurprendre ; mais Valentinien s'embarqua avec Juſtine ſa mere, traverſa la mer, & vint à Theſſalonique, où il vint ſe jetter entre les bras de Theodoſe, vers la fin de l'an 387. Maxime ſe rendit aiſément maître de l'Italie, & de Rome même ; il ſoûmit auſſi l'Afrique. Ayant appris que l'on avoit brûlé à Rome une ſynagogue, il y envoya un édit, comme pour maintenir la tranquillité publique. Ce qui fit dire au peuple Chretien : Ce prince n'a rien de bon à eſperer, il eſt devenu Juif.

Chron. Cod. Th.

Amb. ep. 41. ad Theod. n. 23.

Socr. v. c. 12. Sozom. vii. c. 14 Theod. v. c 5.

Theodoſe ayant appris que Valentinien étoit à Theſſalonique, alla l'y trouver ; laiſſant ſon fils Arcade à C. P. il dit à Valentinien : Vous ne devez pas vous étonner du mauvais ſuccès de vos affaires, ni des progrès de Maxime, puiſque vous combattez la vraye religion, & qu'il la ſoûtient. Ainſi il délivra ce jeune prince des impreſſions que ſa mere lui avoit données, & le ramena à la doctrine de l'égliſe. Il entreprit même de le rétablir, & de venger la mort de Gratien ; quoique ſon interêt eût plûtôt été de profiter du mal-

Aug. v. civit. c. 26.

heur de Valentinien, & de partager l'empire avec Maxime, qui étoit très-puiſſant, & qu'il avoit menagé juſques alors. Theodoſe ſe declara donc contre lui, & ſe prépara à la guerre.

Pendant ce ſéjour à Theſſalonique, Theodoſe fit une loi contre les heretiques, dattée du dixiéme de Mars l'an 388. & adreſſée à Cynegius prefet du pretoire d'Orient. Elle porte commandement de les chaſſer hors des villes, particulierement les Apollinariſtes, & leur défend d'inſtituer des évêques ou des clercs, & de tenir des aſſemblées, & même de ſe pourvoir devant l'empereur. Le quatorziéme de Juin ſuivant, les deux empereurs étant à Stobe en Macedoine, firent une autre loi adreſſée à Trifolius prefet du prétoire d'Italie, qui porte en general les mêmes défenſes, & ſemble faite pour revoquer la loi que Valentinien, ou plûtôt ſa mere Juſtine, avoit faite en faveur des Ariens le vingt-troiſiéme de Janvier 386.

L. 14. C. Th. de hæret.

Liv. 15. *ibid.*

Sup. XVIII. *n.* 43.

Quant à la loi contre les Apollinariſtes, on croit qu'elle fut l'effet du zele de ſaint Gregoire de Nazianze. Sa retraite ne l'empêchoit pas de s'intereſſer aux maux de toute l'égliſe, & de celle de C. P. en particulier. Il en écrivit à l'évêque Nectaire en ces termes : Ceux de la ſecte d'Arius ou d'Eudoxe font oſtentation de leur hereſie, en tenant des aſſemblées, comme s'ils en avoient la permiſſion. Les Macedoniens ont l'inſolence de ſe donner le nom d'évêques, & ſe vantent qu'Eleuſius eſt l'auteur de leurs ordinations. Eunomius nôtre mal domeſtique ne ſe contente pas de vivre ; mais il compte pour une perte, s'il n'attire tout le monde dans ſa pernicieuſe doctrine. Et ce qui eſt le plus inſupportable, c'eſt la hardieſſe des Apollinariſtes. Car je ne ſai comment vôtre ſainteté a ſouffert, qu'ils ſe ſoient don-

XI.
Fin de S. Gregoire de Nazianze.
Or. 46. *p.* 7. 1.
Soz. VI. *c.* 27.

nez la licence de tenir des assemblées aussi solemnelles que les nôtres. Il conclut en exhortant Nectaire, à representer à l'empereur, que l'affection qu'il a témoignée à l'église dans tout le reste sera inutile, si cette erreur prévaut à la saine doctrine. Saint Gregoire appelle Eunomius son mal domestique, parce qu'il étoit natif de Cappadoce, & s'y trouvoit alors relegué. Car l'empereur Theodose aïant trouvé quelques officiers de sa chambre attachez à la doctrine d'Eunomius, les chassa du palais, & le fit promptement enlever lui-même de Calcedoine. Il l'envoïa d'abord à Mysie, mais le lieu de son exil aïant été pris par les barbares, il fut relegué à Cesarée de Cappadoce, & comme il y étoit odieux, à cause des écrits qu'il avoit composez contre saint Basile, il fut envoïé dans ses terres en un lieu nommé Dacoroëne.

Philost. x. c. 6.

Carm. 59. p. 138.

Carm. 4. p. 70.

Depuis cette lettre à Nectaire, nous ne trouvons rien de saint Gregoire, qui regarde les affaires generales de l'église. Il étoit toûjours en sa solitude d'Azianze dans son païs natal: un jardin, une fontaine, des arbres qui lui donnoient du couvert, faisoient toutes ses delices. Au reste, il jeûnoit, il prioit avec abondance de larmes: son lit étoit une natte, sa couverture un gros sac, son habit une seule tunique: il alloit nuds pieds, ne faisoit point de feu, n'avoit pour compagnie que les bêtes. Cependant malgré ses austeritez, ses maladies continuelles & son extrême vieillesse, il sentoit encore des combats très-violens de la chair contre l'esprit. C'est ce qui lui fait dire, qu'encore qu'il soit vierge de corps, il ne sait pas bien s'il l'est de la pensée. Il fuïoit avec grand soin la vûë des femmes. On le voit par une lettre à un de ses parens nommé Valentinien, qui sous pretexte de joüir de sa compagnie, vint loger avec des femmes vis-à-vis de lui. Ce voisinage lui fit quitter la place, quoiqu'il

Ibid. C. Carm. 58. p. 136. A.

Ep. 196.

l'eût cultivée par ſon travail, & que ce fut près d'une égliſe des martyrs. Mais on ne croit pas que ceci ſe raporte au tems de ſa derniere retraite.

Le principal remede que ſaint Gregoire emploïoit contre les tentations, étoit la priere & la confiance en la grace de Dieu. Voici comme il en parle en un de ſes poëmes : La vertu n'eſt pas ſeulement un don de Dieu, elle vient auſſi de ta volonté : mais elle ne dépend pas de ta volonté ſeule, il faut une plus grande puiſſance : ma vûë ne ſuffit pas, pour voir les objets viſibles, ſans la lumiere du ſoleil. Deux parties du bien viennent de Dieu, la premiere & la derniere ; il n'y en a qu'une qui ſoit à moi. Il m'a rendu capable du bien, & il me donne la force, c'eſt moi qui cours au milieu de la carriere. J. C. eſt mon guide, ma force, c'eſt par lui que je reſpire : il me fait voir & courir heureuſement. Sans lui nous ne ſommes tous nous autres mortels que de vains fantômes, que des cadavres vivans, infects par nos pechez. Comme les oiſeaux ne peuvent voler ſans air, ni les poiſſons nager ſans eau, ainſi l'homme ne peut marcher un pas ſans J. C. D'où il conclut qu'il ne faut nous glorifier de rien, ni rien attribuer à nos forces, mais nous humilier profondement. *Carm. 58. p. 136. C.*

Ces ſaintes poëſies furent les occupations de ſaint Gregoire dans ſa derniere retraite. Il y fait l'hiſtoire de ſa vie & de ſes ſouffrances ; il y dépeint ſes tentations, & il y déplore ſes foibleſſes ; il prie, il enſeigne, il explique les myſteres, & donne des regles pour les mœurs. Outre l'inclination à la poëſie, que la beauté & la facilité de ſon genie lui inſpiroit, il regardoit cet exercice comme un travail de penitence ; la compoſition en vers, étant toûjours plus difficile qu'en proſe. Il vouloit donner à ceux qui aiment la poëſie & la mu- *Carm. in ſuos verſ. p. 248.* *Greg. presb. p. 33.*

Or. 51. in fine. sique, des sujets utiles pour se divertir, & ne pas laisser aux païens l'avantage de croire, qu'ils fussent les seuls, qui pussent réüssir dans les belles lettres. D'ailleurs il vouloit opposer des poësies utiles & pieuses à celles d'Apollinaire, comme il s'en explique lui-même. C'est ainsi que saint Gregoire de Nazianze profita du loisir de sa retraite, où il finit heureusement ses jours, dans une extrême vieillesse. Il semble reconnoître lui-même qu'il faisoit des miracles, en disant que l'on reclamoit son secours dans les maladies, & qu'il avoit souvent chassé les démons, en prononçant seulement le nom de J. C. Il mourut âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, la treiziéme année de l'empereur Theodose, c'est-à-dire, l'an 391. de J. C. L'église grecque celebre sa memoire le vingt-cinquiéme de Janvier, & l'église latine le neuviéme de May.

Carm. 60. p. 140. B. Carm. 61. p. 142. A. Suid Greg. V. Pag. an. 389. n. 4.

XII. Prophetie de S. Jean d'Egypte.

Entre les preparatifs de la guerre contre Maxime, l'empereur Theodose fit consulter le celebre anacorete saint Jean d'Egypte, qui demeuroit dans la haute Thebaïde près la ville de Lycus. Dès l'enfance il avoit appris le métier de charpentier, & avoit un frere teinturier. Il renonça au monde à l'âge de vingt-cinq ans, & se mit sous la conduite d'un vieillard, qui l'exerçoit à l'obéïssance, en lui faisant arroser du bois sec & d'autres choses semblables. Il passa cinq ans dans un monastere, puis se retira seul au haut d'une montagne, dans une roche où il étoit difficile de monter. Il y avoit taillé trois cellules, l'une pour les besoins du corps, l'autre pour le travail, la troisiéme pour la priere. Il s'y enferma à l'âge de quarante ans, & demeura trente ans sans voir personne, recevant par une fenêtre ce qui lui étoit necessaire. Au bout de ce tems, c'est-à-dire, à l'âge de soixante & dix ans, il reçut le don de prophetie, & de guerir les maladies.

Pall. Laus. c. 43.

Cass. IV. hist. c. 24.

II. vit. Patr. c. I.

Les Ethiopiens ayant fait une irruption dans la Thebaïde, celui qui étoit chargé de conduire des troupes contr'eux le vint consulter, craignant de venir aux mains avec eux, parce que ses forces étoient très-inégales. Jean lui dit : Si vous marchez un tel jour, vous les joindrez & les vaincrez, & vous serez en reputation auprès des empereurs ; ce qui arriva. Il ne laissoit entrer personne dans sa cellule, mais il parloit par la fenêtre. Jamais il ne voyoit de femmes, & il ne voyoit les hommes qu'à certain tems & rarement. Il permit de bâtir au dehors un hospice pour ceux qui venoient à lui des païs éloignez. Il apparut en songe à la femme d'un tribun, qui desiroit passionnement de le voir. Il rendit la vûë à la femme d'un senateur par l'huile benite, dont elle se frotta les yeux trois jours durant. Car c'est ainsi qu'il gueriſſoit les malades, par de l'huile qu'il leur envoyoit, sans permettre qu'on les lui amenât, pour éviter la vanité. Il prédit souvent l'accroissement ou la diminution des eaux du Nil, si important en Egypte. L'empereur Theodose fit donc consulter ce saint Anacorete, sur le succès de sa guerre contre Maxime ; & Jean lui prédit qu'il seroit victorieux. Il lui fit souvent de semblables prédictions, touchant les courses que les barbares feroient sur ses terres, & la maniere de les vaincre. Il lui prédit qu'il mourroit de sa mort naturelle.

AN. 388.

Aug. de cura pro morte.

De Thessalonique l'empereur Theodose s'avança promptement en Pannonie, & y défit en deux combats les troupes de Maxime, quoique plus nombreuses que les siennes. Il passa les Alpes sans obstacle, surprit Maxime dans Aquilée, & y entra sans resistance. Maxime abandonné des siens, fut dépoüillé des ornemens d'empereur, & amené les pieds nuds & les mains liées devant Theodose & Valentinien, jusques à trois mille de la

XIII. Défaite de Maxime & sa mort. *Chronol. Cod. Th.* *Zosim. lib. 4. p. 770.* *Pacat. paneg. c. 34. 35. & c. 43.* *Pros. Chr. an. 389.*

AN. 388.

ville. Theodoſe lui reprocha en peu de mots ſa tyrannie & ſes crimes ; il heſitoit entre la juſtice & la clemence, mais les ſoldats ôtetent Maxime de devant lui, & lui trancherent la tête. C'étoit le cinquiéme des calendes d'Août, c'eſt-à-dire, le vingt-huitiéme de Juillet de cette année 388. Maxime avoit régné environ cinq ans depuis la mort de Gratien. Peu de jours après le comte Arbogaſte envoyé en Gaule par Theodoſe, prit le jeune Victor fils de Maxime, & le fit mourir. Andragathius, le principal capitaine du même parti & le meurtrier de Gratien, étoit cependant avec une flotte ſur la mer entre la Grece & l'Italie ; ayant appris la défaite de Maxime, il ſe jetta tout armé de ſon vaiſſeau dans la mer & ſe noya. Tel fut l'évenement de cette guerre, où il n'y eut preſque point de ſang répandu. Theodoſe entra à Aquilée, & demeura en Italie juſques à l'an 391.

Socr. v c. 14. Soz viii. c. 14. Idac. faſt.

Eut. liv. xviii. n. 28.

Oroſ. vii c. 35.

Cependant on répandit à C. P. de faux bruits d'un combat où Maxime avoit remporté un grand avantage ; l'on diſoit même le nombre des morts. Les Ariens irritez de ce que les catholiques étoient en poſſeſſion des égliſes, groſſirent ces nouvelles, enſorte que ceux qui les avoient oüi dire, les ſoûtenoient même à ceux qui les avoient inventées. L'emportement des Ariens alla juſques à brûler la maiſon de l'évêque Nectaire. Mais cette ſédition n'eut pas de ſuite ; l'empereur Arcade qui étoit demeuré à C. P. quoiqu'offenſé lui-même, interceda pour les coupables auprès de Theodoſe ſon pere, & obtint leur pardon. Seulement Theodoſe fit une loi, où il défend aux Ariens de ſe prevaloir de quelque ordre qu'ils prétendoient avoir obtenu en leur faveur ; & comme cette loi eſt datée de cette année & du neuviéme d'Août après la défaite de Maxime, on la rapporte

Socr. v. c. 13. Sozom. vii. c. 14.

Ambr. ep. 40. n. 13.

L. 16. C. Th. de her.

rapporte avec raiſon à cette ſédition. Les Ariens de C.P. avoient pour évêque Dorothée, qui l'avoit été d'Antioche. Car Demophile étoit mort en 386. & pour lui ſucceder, on avoit fait venir de Thrace un évêque de la même ſecte nommé Marin; mais ne ſe trouvant pas aſſez capable, on mit Dorothée à ſa place peu de tems après, ce qui dans la ſuite produiſit un ſchiſme entre-eux.

AN 388.

Socr. v. c. 12.

XIV. Synagogue brûlée en Orient.

D'Aquilée l'empereur Theodoſe vint à Milan, où il paſſa l'hyver, & y demeura juſqu'au mois de May de l'année ſuivante 389. Saint Ambroiſe étoit à Aquilée, lorſqu'il apprit que l'empereur avoit condamné un évêque à rétablir une ſynagogue de Juifs, à cette occaſion. A Callinique, petite ville de la province d'Oſroëne en Orient, les Juifs avoient une ſynagogue, que les Chrétiens brûlerent; & on accuſa l'évêque de l'avoir conſeillé. Dans ce même lieu des hérétiques Valentiniens, voïant paſſer des moines qui alloient à l'égliſe celebrer la fête des Maccabées, ſuivant l'ancienne coûtume; & indignez de ce qu'ils chantoient des hymnes, ſe jetterent au milieu d'eux & traverſerent leur marche. Les moines irritez de cette inſolence, brûlerent le temple des Valentiniens; & on prétendit même qu'ils en avoient enlevé quelques offrandes précieuſes. Le maître de la milice d'Orient rendit compte de ces deſordres à l'empereur Theodoſe, qui regardant cette affaire comme de pure police, répondit que ſans le conſulter, on devoit commencer par le châtiment; & on ordonna que l'évêque de Callinique rétabliroit la ſynagogue, ou en payeroit la valeur; que les moines & le peuple ſeroient punis ſeverement à cauſe de l'embraſement; & que l'on informeroit des offrandes & des richeſſes, qui avoient été enlevées du temple des Valentiniens.

Paul. n. 21. Amb. ep. 40. n. 6. Ep. 41. n. 1.

n. 16.

n. 18.

AN. 388. S. Ambroiſe ayant appris cette nouvelle à Aquilée, où il étoit, écrivit à l'empereur qui étoit à Milan, une grande lettre, pour obtenir la revocation de cet ordre.

Ep. 40. *n.* 4. Il s'étend d'abord ſur la liberté que doit avoir un évêque de faire des remontrances.

n. 9. Qui oſera, dit-il, vous dire la verité, ſi un évêque ne l'oſe pas? Venant au fait, il ſe plaint que l'on ait condamné l'évêque de Callinique ſans l'entendre; & ſoûtient que s'il acquieſce à la

n. 7. ſentence, il ſera prévaricateur; que s'il eſt puni pour y deſobéïr, il ſera martyr; & que l'empereur ſera coupable de ſa chûte, ou de ſa mort. C'eſt que les Chrétiens ne croyoient pas qu'il leur fût permis de contribuer en quelque maniere que ce fût à l'exercice d'une fauſſe religion. Ainſi du tems de Julien, Marc d'Arethuſe

Sup. l. XV. *n.* 17. aima mieux ſouffrir le martyre, que de rien donner pour rebâtir un temple d'idoles qu'il avoit ruiné. S. Am-

n. 8. broiſe déclare qu'il eſt prêt de ſe charger du crime que l'on impute à l'évêque de Callinique; & que quand on

n. 9. déchargeroit l'évêque, il ne ſeroit pas permis de rien

n. 11. prendre des autres Chrétiens pour rebâtir la ſynago-

n 13. gue. Il objecte la raiſon de police, & dit que la reli-

n. 15. gion doit l'emporter. Il repreſente les deſordres plus grands que l'on n'avoit pas punis; des maiſons des prefets brûlées à Rome, & la maiſon de l'évêque à C. P. les égliſes que les Juifs avoient brûlées du tems de l'empereur Julien; deux à Damas, dont une avoit été reparée aux dépens des Chrétiens, & non des Juifs; l'autre étoit encore en ruine; d'autres à Gaze, à Aſcalon, à Beryte, à Alexandrie. L'égliſe, ajoute-t'il, n'eſt pas

n. 18 vengée, & on vengera la ſynagogue & le temple profane des Valentiniens? Les Juifs ont brûlé des égliſes; on n'a rien rendu ni rien demandé. Et que pouvoit avoir une ſynagogue dans une petite ville frontiere,

qui toute entiere ne peut avoir rien de conſiderable ou de precieux ? Ce ſont des artifices des Juifs, pour calomnier les Chrétiens, & leur attirer quelque execution militaire, des priſons & des ſupplices. Et enſuite : Si vous ne m'en croyez pas, faites venir tels évêques qu'il vous plaira : Si vous conſultez vos comtes ſur les affaires pecuniaires, combien plus devez-vous conſulter les prêtres du Seigneur dans une affaire de religion ? Que repondrai-je enſuite, ſi l'on apprend que par un ordre venu d'ici, des Chrétiens ſoient morts par le glaive ou ſous le bâton ? Comment me juſtifierai-je auprès des évêques, qui gemiſſent déja ſi amerement des vexations que l'on fait à l'égliſe, en la perſonne de ſes prêtres & de ſes miniſtres, en les obligeant aux charges des villes ? On voit ici que ſaint Ambroiſe étoit regardé comme le principal défenſeur des droits de l'égliſe, à cauſe du grand credit & du facile accès qu'il avoit auprès de l'empereur.

AN. 388.

n. 27.

n. 29.

Cette lettre n'eut pas l'effet qu'il deſiroit ; c'eſt pourquoi lorſqu'il fut de retour à Milan, l'empereur étant venu à l'égliſe, il lui parla publiquement, comme il l'en avoit menacé à la fin de ſa lettre. Il finit en lui repreſentant les graces qu'il a reçûes de Dieu, & l'exhortant à pardonner aux coupables. Quand il fut deſcendu de la chaire, l'empereur lui dit : Vous m'avez prêché. Saint Ambroiſe répondit : J'ai parlé de ce qui vous étoit utile. Theodoſe dit : Il eſt vrai que j'avois donné un ordre trop dure pour faire rétablir la ſynagogue par l'évêque ; mais il a été corrigé. Les moines font bien des crimes. Alors Timaſius maître de la milice, homme hautain & inſolent, commença à s'emporter contre les moines. Saint Ambroiſe demeura quelque tems debout, & dit à l'empereur : Mettez-moi en état d'offrir pour

Ep. 41. *n.* 1.

n. 26.

n. 27.

Suid. Timaſ.

AN. 388.

vous; mettez-moi l'esprit en repos. L'empereur demeurant assis, lui fit quelque signe, & le voyant encore debout, il dit qu'il corrigeroit son rescrit. S. Ambroise le pressa de faire cesser toute la poursuite. L'empereur le promit. S. Ambroise lui dit par deux fois: J'agis sur vôtre parole. Oüi, dit l'empereur, faites sur ma parole. Ainsi saint Ambroise s'approcha de l'autel; ce qu'il n'auroit pas fait autrement. Comme il avoit écrit à sa sœur sainte Marcelline, l'inquiétude que cette affaire lui avoit donnée, il lui en écrivit aussi l'heureux succès.

XV. Fermeté de S. Ambroise. *Theod.* v. *c.* 18.

Pendant ce séjour que l'empereur fit à Milan, il arriva un jour de fête, qu'étant entré à l'église, & ayant apporté son offrande à l'autel, il demeura dans l'enceinte du sanctuaire. Saint Ambroise lui demanda s'il desiroit quelque chose, l'empereur répondit, qu'il attendoit le tems de la communion. Saint Ambroise lui fit dire par l'archidiacre: Seigneur, il n'est permis qu'aux ministres sacrez d'être dans le sanctuaire: sortez-en donc, & demeurez debout avec les autres; la pourpre fait des princes, & non pas des prêtres. L'empereur témoigna que ce n'étoit point par hauteur qu'il étoit demeuré dans la balustrade, mais parce que c'étoit l'usage de l'église de C. P. Il remercia saint Ambroise de cette correction: le saint évêque lui marqua une place distinguée hors le sanctuaire, qui le mettoit à la tête de tous les laïques, & cet ordre s'observa toujours depuis. Theodose étant retourné à C. P. vint à l'église un jour de fête, & ayant présenté son offrande à l'autel, il sortit du sanctuaire. L'évêque Nectaire lui demanda pourquoi il n'étoit pas demeuré dedans. Theodose répondit en soûpirant: A peine ai-je pû apprendre la difference de l'empire & du sacerdoce: à peine ai-je pû

trouver quelqu'un qui m'enſeignât la verité. Je ne connois qu'Ambroiſe, qui porte à juſte titre le nom d'évêque. AN. 388.

S. Ambroiſe ſoûtint auſſi l'interêt de la religion contre une partie du ſénat de Rome, qui deputa vers l'empereur Theodoſe, pour demander encore le retabliſſement de l'autel de la Victoire. Il ne feignit point de dire en face à l'empereur ce qu'il devoit ſur ce ſujet; il fut même quelques jours ſans venir chez lui, & l'empereur ne le trouva pas mauvais. Symmaque étoit apparemment chef de cette députation; car il eſt certain qu'il fit un diſcours à la louange de l'empereur dans le conſiſtoire, cette même année 388. Mais comme il demandoit le rétabliſſement de l'autel de la Victoire, l'empereur le chaſſa auſſi-tôt de devant lui, le fit mettre dans un chariot & l'envoya à cent milles, avec ordre d'y demeurer ce jour-là. Symmaque fut auſſi obligé de ſe juſtifier d'avoir fait un panegyrique à Maxime; mais enfin Theodoſe lui pardonna, le traita bien, & le fit même conſul en 391.

Ep. 57. ad Eugon. n. 4.

Proſp. de promiſſ. lib. III. c. 28. Symm. II. ep. 13.

Ibid. ep. 31. Soc. V. c. 14.

De Milan, Theodoſe alla juſques à Rome avec ſon fils Honorius, qu'il avoit fait venir de C. P. & avec le jeune empereur Valentinien. Ils entrerent le jour des ides de Juin ſous le conſulat de Timaſius & de Promotus, c'éſt-à-dire, le treiziéme de Juin 309. Ce fut alors que l'idolâtrie reçut à Rome les plus grands coups. On voyoit les plus nobles ſenateurs embraſſer le Chriſtianiſme, les Aniciens, les Probes, les Paulins, les Graques; le peuple couroit en foule au Vatican reverer les tombeaux des apôtres, où à Lateran recevoir le baptême. Il en reſtoit peu qui fuſſent attachez aux anciennes ſuperſtitions. Les temples étoient pleins de toiles d'araignées, & tomboient en ruine; les idoles demeuroient

Idac. Faſt.

Prud. I. cont. Sym.

Hier ep 7. ad Lat. c. 1. 2.

AN. 389.

abandonnées sous leurs toits avec les hibous & les choüettes. Theodose permit de conserver pour l'ornement de la ville, des statuës antiques, qui étoient les ouvrages des grands maîtres.

Prud. ibid. v. 503

XVI. Manichéens à Rome. *L. 18. C. Th. de hær.*

Pendant ce séjour, Theodose fit une loi contre les Manichéens, qui ordonne de les chasser de tout le monde, & principalement de Rome; défend d'executer leurs testamens, confisque leurs biens au profit du peuple, & veut enfin qu'ils n'ayent rien de commun avec le genre humain. Ils étoient en grand nombre à Rome; & quelques années auparavant un de leurs auditeurs nommé Constantius avoit entrepris de faire vivre en commun les élûs; c'est ainsi qu'ils nommoient les plus parfaits. Constantius zelé pour la secte & élevé honnêtement, ne pouvoit souffrir les reproches qu'on lui faisoit des mœurs corrompuës de ces élûs, dispersez & logez miserablement dans tous les quartiers de Rome. Il offrit de rassembler dans sa maison, & d'entretenir à ses dépens, tous ceux qui voudroient vivre dans l'abstinenee qu'ils proposoient; car il avoit de grands biens, & y étoit peu attaché. Mais il se plaignoit que leurs évêques loin de l'aider, s'opposoient à son dessein, étant attachez à leur vie relâchée. Un de ces évêques, qui paroissoit plus propre à une vie austere, parce qu'il étoit rustique & grossier, étant venu à Rome: Constantius qui l'attendoit depuis long-tems, lui expliqua son dessein, que l'évêque approuva. Il logea le premier chez Constantius; on y assembla tous les élûs que l'on put trouver à Rome. On leur proposa une regle de vie tirée de la lettre de Manes. Plusieurs la trouverent insupportable, & se retirerent; la honte en retint plusieurs. Les autres commencerent à vivre selon cette regle. Constantius les y excitoit avec une grande ardeur, la pratiquant tout le premier.

Aug. 11. de mor. Manich. c. ult.

Cependant il s'élevoit des querelles frequentes entre les élûs, ils ſe reprochoient des crimes de part & d'autre. Conſtantius gemiſſoit de les entendre, & faiſoit enſorte que dans leurs diſputes, ils ſe découvroient imprudemment, & mettoient au jour des abominations inoüies. On connut alors quels étoient ceux qui paſſoient entre-eux pour les plus parfaits. Enfin comme on vouloit les contraindre à garder cette regle, ils murmurerent; & ſoûtinrent qu'elle n'étoit pas ſupportable: la choſe en vint à une ſédition ouverte. Conſtantius ſoûtenoit en deux mots, qu'il falloit obſerver tous ces preceptes, ou juger très-impertinent celui qui les avoit donnez, s'ils étoient impraticables. Le tumulte du plus grand nombre l'emporta ſur ſes raiſons; l'évêque même ceda, & s'enfuit honteuſement. On diſoit qu'il avoit apporté de l'argent dans un ſac, & le cachoit avec grand ſoin pour acheter des viandes, qu'il mangeoit ſecretement contre la regle. Enfin tout ſe diſperſa; & ceux qui voulurent garder plus long-tems cette regle, furent nommez par les autres *Mattarii*, c'eſt-à-dire, Nattiers, à cauſe qu'ils couchoient ſur des nattes. Conſtantius ſe convertit à la religion catholique.

Aug. cont. Fauſt. lib. 5. c. 5.

S. Auguſtin rapporte ce fait, comme l'ayant appris de témoins irréprochables à Rome même, où il ſéjourna depuis la mort de ſa mere, pendant le reſte de l'année 387. & toute l'année 388. Car comme il venoit de ſortir de leurs erreurs, ſes premiers travaux depuis ſon baptême furent pour leur converſion. Il ne pouvoit ſouffrir l'inſolence, avec laquelle ils vantoient leur pretenduë continence, & leurs abſtinences ſuperſtitieuſes, pour tromper les ignorans; juſques à ſe préferer aux vrais Chrétiens. C'eſt ce qui l'obligea à compoſer pendant ce ſéjour de Rome les deux livres des mœurs de l'égliſe

XVII. Ecrits de ſaint Auguſtin. Mœurs de l'égliſe.

1. Retract. c. 7.

catholique & des mœurs des Manichéens. Dans le premier, il explique les principes de la morale Chrétienne, montrant que l'amour de Dieu en eſt l'unique fondement & l'ame de toutes les vertus. Il finit par une peinture de celles qui ſe pratiquoient dans l'égliſe ; pour refuter les calomnies des Manichéens, par des faits inconteſtables.

c. 31. Il décrit premierement les moines, & entre-eux les plus parfaits, c'eſt-à-dire, les anacoretes. Ces hommes, dit-il, qui ne peuvent ſe paſſer d'aimer les hommes, quoiqu'ils ſe paſſent de les voir ; qui abſolument ſéparez de tout le monde, ſe contentent de pain & d'eau, habitant les terres les plus deſertes ; mais converſant avec Dieu, & heureux par la contemplation de ſa beauté. Il eſt vrai qu'au jugement de quelques-uns, ils ont trop abandonné les affaires du monde ; mais ceux-là ne comprennent pas combien ils nous ſont utiles, par leurs prieres & par leur exemple. Il deſcend enſuite aux Cenobites ; qui ayant, dit-il, mépriſe le monde, menent en commun une vie très-pure dans les prieres, les lectures, les conferences. Sans orgueil, ſans opiniâtreté, ſans envie ; modeſtes, paiſibles & parfaitement unis. Aucun ne poſſede rien en propre, aucun n'eſt à charge à perſonne. Ils occupent leurs mains à des travaux ſuffiſans pour nourrir le corps, ſans détourner l'eſprit de Dieu. Ils donnent leurs ouvrages à ceux qu'ils nomment doyens, parce qu'ils en gouvernent dix ; enſorte qu'aucun n'eſt chargé du ſoin de ſon corps pour la nourriture, le vêtement, ou les autres choſes neceſſaires en ſanté ou en maladie. Ces doyens s'acquittent très-ſoigneuſement de leur charge, & rendent compte à celui qu'ils appellent pere ; & ces peres excellans, non-ſeulement par la ſainteté des mœurs, mais encore par la ſcience divine

divine, conduiſent ſans orgueil, avec une grande autorité, leurs enfans qui leur obéïſſent avec une affection merveilleuſe.

Ils ſortent à la fin du jour chacun de leurs demeures encore à jeûn, pour écouter ce pere; & auprès de chaque pere, il s'aſſemble au moins trois mille hommes; car il y a même des communautez beaucoup plus nombreuſes. Ils l'écoutent avec une attention incroyable en grand ſilence, témoignant les ſentimens que ſon diſcours excite, par des gemiſſemens, des pleurs, ou une joïe modeſte. Enſuite on donne au corps ſa nourriture, autant qu'il ſuffit pour la ſanté; uſant très-ſobrement même de ce peu de viandes très-pauvres qu'on leur donne. Ils s'abſtiennent non-ſeulement de chair & de vin, mais de tout ce qui peut flatter le goût. Ce qui reſte, & il leur reſte beaucoup par la grandeur de leur travail & la frugalité de leurs repas: ce qui reſte eſt diſtribué aux pauvres, avec plus de ſoin, qu'il n'a été gagné; enſorte qu'ils en envoyent des vaiſſeaux chargez, dans les lieux où il y a des pauvres. Il n'eſt pas neceſſaire d'en dire davantage d'une choſe ſi connuë. C'eſt ainſi que S. Auguſtin dépeint les moines qui vivoient de ſon tems en Orient, & principalement en Egypte; & il défie par deux fois les Manichéens de le dementir. *n. 68. n. 74.*

Il paſſe enſuite aux religieuſes, puis au clergé. Combien, dit-il, connois-je d'évêques très-vertueux & très-ſaints? combien de prêtres, de diacres & d'autres miniſtres de l'égliſe? dont la vertu me paroît d'autant plus admirable, qu'elle eſt plus difficile à conſerver, au milieu de la multitude & dans une vie agitée. Il parle des communautez de religieux dans les villes. J'ai vû, dit-il, à Milan une habitation nombreuſe de ſaints, gouvernée par un prêtre très-vertueux & très-ſavant. *c. 32.* *c. 33.*

J'en connois auſſi pluſieurs à Rome. Ils ne ſont à charge à perſonne ; mais à l'exemple des Orientaux, & ſuivant l'autorité de l'apôtre, ils s'entretiennent du travail de leurs mains. J'ai appris auſſi que pluſieurs pratiquent des jeûnes incroyables ; non ſeulement en ne faiſant qu'un repas vers la nuit, ce qui eſt par tout très-uſité ; mais en paſſant trois jours de ſuite ſans boire ni manger, & encore davantage. Cependant on ne pouſſe perſonne à des auſteritez qu'il ne puiſſe porter ; on n'impoſe à perſonne ce qu'il refuſe, & les autres ne condamnent pas celui qui n'a pas la force de les imiter.

c. 34. Il avoüe enſuite qu'il y a des Chrétiens foibles, ſuperſtitieux, même dans la vraïe religion, ou tellement abandonnez à leurs paſſions, qu'ils oublient ce qu'ils ont promis à Dieu. Je ſai, dit-il, qu'il y a pluſieurs adorateurs de ſepulcres & de peintures : Je ſai que pluſieurs boivent avec excès à l'occaſion des ſepultures, & y font de grands repas, qu'ils attribuent à la religion. Ce n'eſt pas la veneration des Saints & de leurs reliques que S. Auguſtin blâme ici ; il s'en explique trop clairement en pluſieurs endroits, pour en laiſſer le moindre doute. On ne peut dire non plus qu'il condamne l'uſage des peintures, puiſqu'il fait mention lui-même de celle où J. C. étoit repreſenté avec ſaint Pierre & S. Paul ; & que l'uſage en étoit commun dans les égliſes en Orient & Occident. Ceux qu'il appelle donc adorateurs de ſepulcres & de peintures, ſont ceux qui s'attachoient trop groſſierement aux tombeaux & aux images des Saints, ſans élever aſſez leur cœur aux Saints mêmes regnans dans le ciel. L'égliſe les reprenoit & les inſtruiſoit, ſans quitter ſes ſaintes pratiques.

Lib. 1. de conſp. evang. c. 10.
Inf. n. 43.

XVIII. Mœurs des Ma-

Dans le ſecond livre, qui eſt des mœurs des Mani-

chéens, S. Auguſtin refute leur erreur capitale touchant la nature & l'origine du mal: puis il examine ce qu'ils appelloient les trois ſeaux, de la bouche, de la main & du ſein: qui comprenoient toutes leurs abſtinences & leurs pratiques ſuperſtitieuſes; & rapporte enfin pluſieurs crimes, dont ils étoient convaincus. En parlant de l'abſtinence des viandes, il montre qu'elle ne tire ſon prix que du motif. Si quelqu'un, dit-il, ſe contente par jour d'un ſeul repas, où on lui ſerve des herbes aſſaiſonnées d'un peu de lard, dont il ne mange que pour appaiſer ſa faim, avec deux ou trois verres de vin, qui lui ſoit neceſſaire pour ſa ſanté. Qu'un autre ne goûte ni chair ni vin: mais qu'il mange deux fois, à none & au commencement de la nuit, & faſſe un grand repas de legumes recherchées & étrangeres, aſſaiſonnées & diverſifiées en pluſieurs manieres; qu'il boive du vin cuit ou miellé, du cidre, de la limonade & des liqueurs ſemblables approchantes du vin, ou encore plus delicieuſes, qu'il en boive autant qu'il veut, & qu'il faſſe ſon ordinaire de ces delices ſans aucune neceſſité, lequel de ces deux vous paroîtra garder une plus grande abſtinence? Il eſt clair que S. Auguſtin ne combat ici que la ſuperſtition des Manichéens, qui condamnoient le vin & la chair comme mauvais en eux-mêmes, ſe donnant toute liberté ſur les viandes & les breuvages qu'ils permettoient. Mais il témoigne aſſez dans tout cet ouvrage, combien il eſtimoit les abſtinences pratiquées dans l'égliſe en eſprit de mortification, particulierement celles des moines. Lui-même depuis qu'il fut évêque, ne mangeoit d'ordinaire que des herbes & des legumes.

nicheéns, &c.

p. 13. n. 29.

c. 14.

Poſſid. c. 32.

Il compoſa encore à Rome un dialogue entre Evodius & lui, où il examine pluſieurs queſtions touchant l'ame. Mais parce que ſa grandeur y eſt exactement diſcutée,

Retract. c. 8.

pour montrer que ce n'eſt pas une étenduë corporelle:
l. 9. tout le livre eſt intitulé: De la qualité de l'ame. Ce fut auſſi à Rome qu'il commença les trois livres du libre arbitre contre les Manichéens, à l'occaſion de la queſtion de l'origine du mal. Car après l'avoir bien
Lib. 11. init. Lib. 111. c. 2. &c. examiné, on trouve qu'il ne vient que du libre arbitre de la créature. Cet ouvrage eſt plein d'une excellente metaphyſique; & l'on y voit la reſolution des objections les plus ſpecieuſes contre la providence & la bonté du créateur. S. Auguſtin n'en fit que le premier livre à Rome; il acheva le ſecond & le troiſiéme en Afrique, étant déja prêtre. C'eſt encore un dialogue entre lui & Evodius. Après avoir demeuré plus d'un an à Rome,
Poſſid. c. 3. il revint en Afrique vers l'an 389. avec quelques-uns de ſes amis & de ſes compatriotes, qui ſervoient Dieu comme lui.

Lib. pontif. in Siric. Ce fut le pape Sirice qui procura le banniſſement des Manichéens par l'empereur Theodoſe; & comme ils diſſimuloient leur profeſſion, & ſe mêloient avec les catholiques dans les égliſes, il ordonna de prendre garde qu'ils ne reçuſſent la communion, & ne touchaſſent le corps de notre-Seigneur de leurs bouches impures. Il en priva même ceux qui ſe convertiſſoient; les reléguant dans des monaſteres pour y paſſer le reſte de leurs jours dans les jeûnes & les prieres, & permit ſeulement qu'après les avoir bien éprouvez, on leur donnât le viatique à la mort. Il ordonna en general, que les heretiques ſeroient reçus par l'impoſition des mains, & reconciliez en preſence de toute l'égliſe. Ce
Conc. Rom. c. 8. que nous trouvons ordonné en particulier, à l'égard des Novatiens & des Montenſes ou Donatiſtes de Rome, dans un concile que ce pape y tint avec quatre-vingt évêques le huitiéme des ides de Janvier, ſous le

consulat d'Arcade & de Bauton, c'est-à-dire, le sixiéme de Janvier 386. Il nous en reste une épître synodale, contenant neuf canons de discipline, & adressée aux évêques d'Afrique. *To. 2. conc. p. 1028.*

XIX. Condamnation de Jovinien.

Un autre concile de Rome tenu vers le même tems du voïage de Theodose, ou peu après, condamna l'heretique Jovinien. Il avoit passé les premieres années de sa vie dans les austéritez de la vie monastique, jeûnant, vivant de pain & d'eau, marchant nuds pieds, portant un habit noir, & travaillant de ses mains. Mais il sortit de son monastere, qui étoit à Milan, & alla à Rome, où il commença à semer ses erreurs. Elles se réduisoient à quatre principales. Que ceux qui ont été regenerez par le baptême avec une pleine foi, ne peuvent plus être vaincus par le demon; que tous ceux qui auront conservé la grace du baptême, auront une même récompense dans le ciel; que les vierges n'ont pas plus de merite que les veuves ou les femmes mariées, si leurs œuvres ne les distinguent d'ailleurs: enfin qu'il n'y a point de difference entre s'abstenir des viandes, & en user avec action de graces. Il nioit aussi que la sainte Vierge Marie fût demeurée vierge, après avoir mis J. C. au monde, prétendant qu'autrement c'étoit attribuer à J. C. un corps fantastique avec les Manichéens. *Ambr. ep. 42. n. 9.* *Ambr. ep. 42 n. 4. Aug. in Jul. l. c. 2. & de Har. c. 8.*

Jovinien vivoit conformément à ses principes. Il étoit vêtu & chaussé proprement, portoit des étoffes blanches & fines, du linge & de la soye: il se faisoit les cheveux, frequentoit les bains & les cabarets, aimoit les jeux de hazard, les grands repas, les mets delicats & les vins exquis; aussi y paroissoit-il à son teint frais & vermeil, & à son embonpoint. Toutefois, il se vantoit toûjours d'être moine, & garda le celibat, *Hier. in Jov. l. c. 25. n. 13.*

pour éviter les ſuites fâcheuſes du mariage. Prêchant une doctrine ſi commode, il ne manqua pas d'avoir à Rome beaucoup de ſectateurs ; pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, après avoir vêcu long-tems dans la continence & la mortification, ſe marioient & revenoient à une vie molle & relâchée. Mais aucun évêque ne ſe laiſſa ſéduire à Jovinien.

Il trouva même de la reſiſtance dans des laïques illuſtres par leur naiſſance & leur pieté, entre leſquels on nomme Pammaque. Ils porterent au pere Sirice un écrit, dans lequel Jovinien avoit publié ſes erreurs, & lui demanderent ſon jugement. Le pape aſſembla ſon clergé: cette doctrine fut trouvée contraire à la loi Chrétienne, & de l'avis de tous ceux qui étoient preſens, comme auteurs d'une nouvelle héréſie, & on condamna Jovinien avec huit autres, qui ſont nommez, comme auteurs d'une nouvelle héréſie, & on ordonna qu'ils demeureroient ſéparez de l'égliſe pour toûjours.

Ep. 2. Siric. to. 2 conc. p. 1024. & ap. Ambr.

Jovinien & les autres condamnez s'en allerent à Milan, où l'empereur étoit retourné. Mais le pape Sirice y envoya trois prêtres, Creſcent, Leopart & Alexandre, avec une lettre à l'égliſe de Milan, qui contenoit la condamnation de ces heretiques, & la refutation ſommaire de leurs erreurs. Auſſi y furent-ils rejettez de tout le monde avec horreur, & les legats du pape les firent chaſſer de la ville. Les évêques qui ſe trouverent alors à Milan avec S. Ambroiſe, les condamnerent conformément au jugement du pape, à qui ils en écrivirent une lettre ſynodale. Ils y loüent d'abord ſa vigilance paſtorale, & enſuite refutent par l'écriture les erreurs de Jovinien, s'étendant particulierement à prouver que la ſainte mere de Dieu eſt toûjours de-

Id. ep. 2.

Ambr. ep. 42.
Id. ep. 42.

ep. 42 Id. 41. n. 4. 5. &c.

meurée vierge. Cette lettre eſt ſouſcrite par ſept évêques, Eventius de Ceno, Maxime d'Emone, Felix de Iadres, Baſſien de Lodi, Theodore d'Octodure, Conſtantius d'Orange, & par le prêtre Aper au nom de Geminien évêque de Modene. On juge de leurs ſieges par le concile d'Aquilée où ſe trouvent les mêmes noms. *Sup.* XVIII.

En ce concile de Milan, ou dans quelque-autre qui le ſuivit de près, & où les évêques de Gaule ſe trouverent, on confirma la condamnation d'Ithace, & de ceux de ſon parti faite l'année precedente. Car l'ordination de Felix de Tréves, où ils avoient dominé, troubloit toute la Gaule; & il fut ſéparé de la communion, par les lettres du pape & de ſaint Ambroiſe; ce qui arriva incontinent après la défaite de Maxime, protecteur des Ithaciens. Ithace fut non-ſeulement dépoſé de l'épiſcopat, & excommunié; mais envoyé en exil, où il mourut ſous Theodoſe & Valentinien; c'eſt-à-dire, au plus tard deux ans après. Pendant que S. Ambroiſe tenoit ce concile, il apprit la triſte nouvelle du maſſacre de Theſſalonique, dont voici l'hiſtoire.

Proſp. Chr. an. 389.
Conc. Taur. c. 6.
Iſidor. de vir. Illuſtr. c. 2.
Ambr. ep. 51. n. 6.

XX.
Maſſacre de Theſſalonique.

Botheric qui commandoit les troupes en Illyrie, & reſidoit à Theſſalonique, fit mettre en priſon un cocher du cirque, qui avoit voulu corrompre un jeune homme de ſes domeſtiques. En une fête où il devoit y avoir des courſes magnifiques, le peuple crut ce cocher neceſſaire pour la beauté du ſpectacle, & demanda avec empreſſement qu'il fut mis en liberté. Ne pouvant l'obtenir, il s'emporta, & en vint à une ſédition ſi furieuſe, que quelques officiers furent aſſommez à coups de pierres, & traînez par les ruës; & Botheric même y fut tué. A cette nouvelle, l'empereur Theodoſe naturellement prompt, entra en une furieuſe co-

Soz. VII. c. 25.
Ruff. hiſt. c. 18.
Theod. V. c. 17.

AN. 390.

Aug. v. civit. c. 26.
Ambr. ep. 51. n. 16.
Paul. vit Ambr. n. 24.

lere; mais S. Ambroiſe & les autres évêques qui ſe trouverent preſens, l'adoucirent, deſorte qu'il leur promit de pardonner au peuple de Theſſalonique. Depuis il fut aigri de nouveau par les principaux officiers de ſa cour, principalement par Ruffin maître des offices. Ils lui repreſenterent, qu'il étoit d'une extrême conſequence, de ne pas laiſſer ces violences impunies; & lui firent reſoudre une ſanglante punition contre la ville de Theſſalonique. Mais ils eurent grand ſoin, que cette reſolution demeurât ſecrette, & qu'elle fût executée avant que S. Ambroiſe en eût connoiſſance.

Paul. vit.

Donc, comme le peuple de Theſſalonique étoit aſſemblé dans le cirque, on le fit environner ſecrettement par des ſoldats, avec ordre de faire main-baſſe ſur tous ceux qu'ils rencontreroient, toutefois juſques à un certain nombre ſans diſtinction des innocens & des coupables; enſorte qu'il y eut des étrangers & des paſſans enveloppez dans ce maſſacre, qui dura trois heures, & fit perir environ ſept mille perſonnes. Il y eut un eſclave aſſez genereux pour s'offrir & ſe faire égorger au lieu de ſon maître. Un marchand ſe preſenta pour ſes deux enfans; offrant aux ſoldats pour les ſauver, tout l'or qu'il avoit. Ils en eurent pitié, & lui permirent d'en choiſir un; diſant qu'ils ne pouvoient laiſſer tous les deux, ſans ſe metre eux-mêmes en peril, à cauſe du nombre qui leur avoit été marqué. Le pere regardoit ſes deux enfans en pleurant, ſans pouvoir ſe reſoudre, juſques à ce qu'ils fuſſent tous deux égorgez à ſes yeux.

La nouvelle de ce maſſacre étant venuë à Milan, les évêques qui y etoient aſſemblez, en furent ſenſiblement affligez; mais particulierement ſaint Ambroiſe. Il ne voulut pas toutefois ſe préſenter devant Theodoſe,

dans

dans le premier mouvement de sa douleur ; & crut aussi lui devoir donner le loisir de revenir à lui. Ainsi comme l'empereur étoit alors hors de Milan, S. Ambroise en sortit deux ou trois jours avant son retour ; & s'en alla à la campagne, sous pretexte d'une indisposition veritable, mais qu'il ne l'auroit pas empêché d'attendre l'empereur en une autre occasion. La nuit avant son départ, il crut voir Theodose venir à l'église, & qu'il lui étoit impossible d'offrir le sacrifice ; ce qu'il prit pour une marque, que Dieu vouloit que l'empereur se soûmît à la penitence. Il lui écrivit une lettre de sa main, afin que l'empereur fut assuré qu'elle n'avoit été vûë de personne, & elle est venuë jusques à nous.

AN. 390. *Ambr. ep. 51. n. 5.*

n. 14.

Ibi.

XXI. Penitence de Theodose.

D'abord il s'excuse de ne l'avoir pas attendu à Milan : sur ce qu'encore qu'il soit de sa cour & de ses anciens amis, il est le seul à qui il n'est permis ni d'apprendre les resolutions du consistoire, ni d'en parler. Cependant, dit-il, ma conscience demeureroit chargée par ce reproche du prophete : Si le prêtre n'avertit point le pecheur, il mourra dans son peché, & le prêtre sera coupable de ne l'avoir pas averti. Ecoutez, Seigneur, continuë saint Ambroise, vous avez du zele pour la foi, de la crainte de Dieu ; je ne le puis nier ; mais vous avez une impetuosité naturelle, que vous tournez promptement en compassion si on l'adoucit ; & si on l'excite vous la poussez tellement, que vous ne pouvez presque plus la retenir. Dieu veüille que personne n'échauffe cette humeur, si personne ne l'appaise. Je vous abandonne volontiers à vous-même.

Ezech. III. 18.

n. 4.

Il lui represente ensuite l'atrocité de ce qui s'étoit passé à Thessalonique, & combien les évêques assemblez en concile à Milan en avoient été affligez. Puis il ajoûte : En communiquant avec vous, je n'aurois pas

n. 6.

AN. 390.

n. 12.

justifié votre action ; au contraire, je me chargerois de la haine de ce peché, si personne ne vous disoit, qu'il est necessaire de vous reconcilier à Dieu. Il lui propose ensuite les exemples des princes, qui ont fait pénitence, principalement de David ; puis il ajoûte : Vous êtes homme, il vous est arrivé une tentation, surmontez-là. Le peché ne s'efface que par les larmes ; il n'y a ni ange ni archange, qui puisse le remettre autrement ; le Seigneur lui-même ne pardonne qu'à ceux qui font penitence. Je vous conseille, je vous prie, je vous exhorte, je vous avertis. Quelque bonheur que vous ayez eu dans les combats, quelque loüange que vous meritiez dans tout le reste, la bonté a toûjours été le comble de vos vertus. Le demon vous a envié cet avantage, surmontez-le, tandis que vous avez encore dequoi le faire. N'ajoûtez pas à vôtre peché celui de vous attribuer ce que plusieurs se sont attribuez à leur prejudice. Je n'ose offrir le sacrifice, si vous voulez y assister. Ce qui ne seroit pas permis après le sang d'un seul innocent répandu, le sera-t-il après le sang de plusieurs ? Ne serois-je pas bien-aise d'avoir les bonnes graces de mon prince, en me conformant à vôtre volonté, si la chose le permettoit : La simple oraison est un sacrifice : elle attire le pardon en montrant de l'humilité, au lieu que l'offrande attireroit l'indignation, en marquant du mépris. Il finit ainsi : Je vous aime, je vous cheris, je prie pour vous. Si vous le croyez, rendez-vous, & reconnoissez la verité de mes paroles : Si vous ne le croyez pas, ne trouvez pas mauvais que je donne à Dieu la preference.

Paul. vit. n. 24.

S. Ambroise étant retourné à Milan, refusa à l'empereur Theodose l'entrée de l'église. Comme l'empereur representoit que David avoit commis un adultere &

un homicide: S. Ambroiſe lui répondit auſſi-tôt: Puiſque vous avez imité ſa faute, imitez ſa penitence. L'empereur ſe ſoûmit, & s'abſtint d'entrer dans l'égliſe pendant huit mois. AN. 390.

La fête de la nativité de N. S. étant venuë, il demeuroit enfermé dans ſon palais, verſant des larmes. Ruffin le maître des offices, & le plus familier de ſes courtiſans lui en demanda la cauſe. L'empereur redoublant ſes pleurs & ſes ſanglots, lui dit: Je pleure, quand je conſidere que le temple de Dieu eſt ouvert aux eſclaves & aux mandians, tandis qu'il m'eſt fermé, & le ciel par conſéquent. Ruffin dit: Je courrai, ſi vous voulez à l'évêque, & je le prierai tant, que je lui perſuaderai de vous abſoudre. Vous ne le perſuaderez pas, dit l'empereur, je connois la juſtice de ſa cenſure, & le reſpect de la puiſſance imperiale ne lui fera rien faire contre la loi de Dieu, C'eſt que l'empereur bien inſtruit ſçavoit qu'il n'etoit permis d'abſoudre les pecheurs, qu'après qu'ils avoient fait la penitence canonique. Ruffin inſiſta, & promit de perſuader S. Ambroiſe: Allez donc vîte, dit l'empereur; & ſe flattant de l'eſperance que Ruffin lui avoit donnée, il le ſuivit peu de tems après. S. Ambroiſe voïant Ruffin, lui dit, qu'il y avoit de l'imprudence, de vouloir ſoûtenir ce maſſacre, dont il avoit été l'auteur par ſes mauvais conſeils. Comme Ruffin le prioit, lui diſant que l'empereur venoit, S. Ambroiſe enflammé de ſon zele, lui dit: Je vous avertis, Ruffin, que je l'empêcherai d'entrer dans le veſtibule ſacré: mais s'il veut changer ſa puiſſance en tyrannie, je me laiſſerai égorger avec joïe. Ruffin aïant oüi ce diſcours, l'envoïa dire à l'empereur, & lui conſeilla de demeurer dans le palais. L'empereur reçut l'avis au milieu de la place, & dit: J'irai, je recevrai l'affront que je merite. *Theod. v. hiſt. c. 18.*

Etant arrivé à l'enceinte du lieu ſacré, il n'entra pas dans l'égliſe: mais il alla trouver l'évêque qui étoit aſſis dans la ſale d'audiance, & il le pria de lui donner l'abſolution. S. Ambroiſe dit, qu'il s'elevoit contre Dieu même, & qu'il fouloit aux pieds ſes loix. Je les reſpecte, dit l'empereur; & je ne veux point entrer contre les regles dans le veſtibule ſacré: mais je vous prie de me delivrer de ces liens; & de ne me pas fermer la porte que le Seigneur a ouverte à tous ceux qui font penitence. S. Ambroiſe lui dit: Quelle penitence avez-vous donc faite après un tel peché? C'eſt à vous, dit l'empereur, à m'apprendre ce que je dois faire. S. Ambroiſe lui ordonna de faire penitence publique: car encore qu'il ſe fut abſtenu d'entrer dans l'égliſe, il n'avoit point encore pratiqué la penitence reguliere: il lui demanda de plus une loi qui ſuſpendît les executions de mort pendant trente jours. L'empereur accepta l'une & l'autre condition: il fit écrire la loi, & y ſouſcrivit de ſa main; il ſe ſoûmit à la penitence publique. Auſſitôt S. Ambroiſe leva l'excommunication, & lui permit l'entrée de l'égliſe: Toutefois l'empereur ne fit pas ſa priere debout ou à genoux; mais aïant ôté tous ſes ornemens imperiaux, qu'il ne reprit point pendant tout le tems de ſa penitence: il demeura proſterné ſur le pavé, diſant ces paroles de David: Mon ame eſt attachée à la terre, donnez-moi la vie ſelon vôtre parole. En diſant cela, il s'arrachoit les cheveux, ſe frappoit le front, & arroſoit le pavé de ſes larmes, demandant miſericorde: le peuple le voïant ainſi humilié, prioit & pleuroit avec lui; & il conſerva la douleur de ce peché tout le reſte de ſa vie. Nous avons une loi qui porte le nom de Theodoſe, & qui ordonne de tenir en ſuſpens le ſort des condamnez pendant trente jours. Mais elle

Ambr. de ob. Theod. n. 34. Soz. 7. c. 25.

Pſal. 118.

Ambr. de ob. Theod. c. 34. Aug. v. civit. c. 26. L. 13. C. Th. de æn. 2. pag. an. 390. n. 4.

porte auſſi le nom de Gratien, & eſt datée du quinziéme des calendes de Septembre, ſous le conſulat d'Antoine & de Syagrius, c'eſt-à-dire, du dix-huitiéme d'Août 382. Ainſi ce n'eſt point celle qui fut faite en cette occaſion.

XXII. Diſcipline de la penitence en Occident. *Paul. n. 39.*

Saint Ambroiſe s'appliquoit ſoigneuſement à l'adminiſtration de la penitence, à l'égard de toutes ſortes de perſonnes. Voici comme en parle Paulin auteur de ſa vie : Toutes les fois que quelqu'un lui avoit confeſſé ſes pechez, pour recevoir la penitence, il répandoit tant de larmes qu'il obligeoit le penitent à pleurer ; car il ſembloit être tombé avec lui. Mais il ne parloit des crimes qu'on lui avoit confeſſez, qu'à Dieu ſeul, laiſſant un bon exemple aux évêques ſuivans, d'être plûtôt interceſſeurs devant Dieu, qu'accuſateurs devant les hommes. On voit dans ce témoignage de Paulin la confeſſion ſecrette des pechez, faite au paſteur, pour parvenir à la penitence. Les évêques en étoient encore les miniſtres ordinaires en Occident. Car on n'avoit recours à ce remede que pour les grands pechez, qui n'étoient pas frequens entre les Chrétiens. Cette diſcipline s'obſervoit principalement à Rome. Il y avoit un lieu marqué pour les penitens, où après la célébration des myſteres, auſquels ils ne participoient point, ils ſe proſternoient à terre avec larmes & gemiſſemens ; & tout le peuple les ſecondoit, par des pleurs & des cris ſemblables. Enſuite l'évêque s'étant relevé, relevoit auſſi les penitens, faiſoit ſur eux les prieres convenables, & les renvoïoit. Chacun accompliſſoit en ſon particulier ſa penitence, jeûnant, s'abſtenant du bain, & de la nourriture ordinaire, ou pratiquant d'autres auſteritez, ſelon qu'elles lui avoient été preſcrites. Il attendoit le temps marqué par l'évêque, & alors aïant achevé ſa *Soz. 7. c. 16.*

AN. 390.

penitence, il recevoit l'abſolution de ſon peché, & rentroit dans l'aſſemblée avec tout le peuple. Tel étoit l'uſage de Rome juſques au tems de l'hiſtorien Sozomene, vers le milieu du cinquiéme ſiecle. On vit à Rome un exemple illuſtre de penitence, à peu près dans le tems de celle de Theodoſe, en la perſonne de ſainte Fabiole, comme il a été dit.

Hier. epiſt. 30. ad Ocean. c. 1. 2.

Sup. liv. XVIII. n. 21.

La même diſcipline s'obſervoit dans l'égliſe d'Afrique, comme il paroît par deux canons d'un concile tenu à Carthage par l'évêque Genethlius, avec pluſieurs évêques de diverſes provinces, ſous le conſulat de l'empereur Valentinien & de Neoterius, le ſeiziéme des calendes de Juillet, c'eſt-à-dire, le ſixiéme Juin 390. Numidius évêque de Maxule demanda, que ſuivant l'ordonnance des conciles précédens, il fut défendu aux prêtres de faire le crême, de reconcilier publiquement les penitens, & de conſacrer les filles; ce qui fut ordonné. Mais Genethlius ajoûta: Si quelqu'un ſe trouve en peril, & demande à être reconcilié aux divins autels: en cas que l'évêque ſoit abſent, le prêtre doit le conſulter & reconcilier ainſi par ſon ordre, celui qui eſt en peril. Ce que tout le concile approuva. L'évêque étoit donc le miniſtre ordinaire de la penitence, & le prêtre ſeulement en ſon abſence, en cas de neceſſité & par ſon ordre. Ce concile fit quelques autres canons de diſcipline, la plûpart pour empêcher les entrepriſes des prêtres ſur les évêques, & des évêques ſur leurs confreres. On y renouvella la loi de la continence impoſée aux trois premiers degrez du clergé, l'évêque, le prêtre & le diacre, comme étant d'inſtitution apoſtolique. On défendit aux prêtres, ſous peine de dépoſition, de celebrer le ſaint ſacrifice dans une maiſon, ou en quelque lieu que ce ſoit, ſans ordre de l'évêque. Si un prê-

App. concil. p. 1817. Schelſtr. Eccl. Afr. diſſ. 3. c. 4.

c. 3.

c. 4.

Can. 2.

c. 9.

c. 8.

tre excommunié par ſon évêque, au lieu de ſe plaindre aux évêques voiſins, tient des aſſemblées à part & offre le ſaint ſacrifice, il ſera dépoſé, anathematiſé & chaſſé loin de la ville. On voit encore ici la difference de l'excommunication paſſagere, pour corriger le pecheur, & de l'anathême. Il eſt défendu à aucun évêque, prêtre ou clerc de recevoir ceux qui ont été excommuniez pour leurs crimes; & qui, au lieu de ſe ſoûmettre au jugement de leur évêque, vont ſe pourvoir à la cour, ou devant les juges ſeculiers, ou d'autres juges eccleſiaſtiques. Celui qui eſt prévenu de crime, n'eſt point admis à accuſer un évêque ou un prêtre. Suivant les anciennes regles, un évêque accuſé doit être jugé au moins par douze évêques, un prêtre par ſix, un diacre par trois, compris l'évêque propre. L'exécution de ce canon n'étoit pas difficile, à cauſe de la multitude des évêques & même des conciles. Il eſt defendu à aucun évêque d'entreprendre ſur le diocèſe de ſon voiſin. On ne doit point donner d'évêques aux diocèſes qui n'en ont jamais eu: ſi ce n'eſt que le peuple fidele ſoit multiplié & le deſire; alors on pourra établir un nouvel évêque, par la volonté de celui dont le diocèſe dépend. Aucun évêque ne doit entreprendre d'en ordonner un autre, en quelque nombreux concile que ce ſoit, ſans l'ordre par écrit du primat de la province; & avec cet ordre, trois évêques ſuffiſent en cas de neceſſité.

AN. 380.

c. 7.

c. 6.

c. 10.

c. 12.

c. 5.

c. 12.

En Orient la diſcipline de la penitence étoit un peu difference. Car il y avoit en chaque égliſe un prêtre pénitencier, ſur lequel l'évêque ſe déchargeoit de l'examen des penitens. On en raportoit l'origine à l'hereſie de Novatien, qui ne vouloit point accorder de penitence après le baptême; & on diſoit qu'après ſa condamnation, on avoit ajoûté ce prêtre au catalogue du

XXIII. Supreſſion du pentiencier à C. P.

Sup. l. VI. *n.* 55. *Socr.* V. *c.* 19.

clergé. Les heretiques mêmes avoient ſuivi cette regle, excepté les Novatiens. La fonction du penitencier étoit donc de recevoir les confeſſions de ceux qui étoient tombez depuis leur baptême. C'eſt pourquoi on le choiſiſſoit d'une probité, d'un ſecret & d'une prudence ſinguliere. Il preſcrivoit à chacun ſelon ſon peché la penitence qu'il devoit faire, & le renvoyoit pour l'accomplir en ſon particulier.

Sozom. VII. *c.* 16.

A Conſtantinople une femme de qualité vint trouver le prêtre penitencier, & confeſſa en détail les pechez qu'elle avoit commis depuis ſon baptême. Le prêtre lui ordonna de jeûner & de prier continuellement. Comme à cette occaſion, elle ſéjournoit long-tems dans l'égliſe, elle ſe laiſſa corrompre par un diacre qui abuſa d'elle. Elle declara ce peché, qui cauſa un grand ſcandale dans le peuple, & une grande indignation contre les eccleſiaſtiques, à cauſe de la honte qui en revenoit à toute l'égliſe. L'évêque Nectaire fut embaraſſé, de ce qu'il devoit faire dans cette occaſion. Il dépoſa le diacre; & par le conſeil d'un prêtre nommé Eudemon natif d'Alexandrie, il ôta le prêtre penitencier, & laiſſa à la liberté de chacun de participer aux myſteres, ſelon le mouvement de ſa conſcience. C'eſt ainſi que l'hiſtorien Socrate raporte la choſe, qu'il dit avoir appriſe de la propre bouche d'Eudemont; & ajoûte qu'il lui dit: Si vôtre conſeil a été utile à l'égliſe ou non, Dieu le ſçait; mais je vois que vous avez donné occaſion aux fideles de ne point ſe reprendre les uns les autres; contre le precepte de l'apôtre, qui dit: Ne participez point aux œuvres infructueuſes des tenebres; mais reprenez-les plûtôt. Ces paroles de Socrate ne peuvent s'appliquer qu'à la confeſſion publique de quelques pechez, que le prêtre penitencier pouvoit

Ephi v. 11.

ordonner

ordonner, ſelon qu'il le jugeoit à propos, & qu'il donnoit occaſion aux fideles de reprendre & corriger les pecheurs. AN. 390.

La plûpart des égliſes d'Orient ſuivirent l'exemple de C. P. ſupprimerent le prêtre pénitencier; c'eſt-à-dire, qu'elles revinrent à l'ancien uſage conſervé en Occident: que l'évêque prit ſoin par lui-même de la penitence publique, ſans que les pecheurs fuſſent obligez de s'adreſſer à un certain prêtre. Ils demeurerent dans l'ancienne liberté, marquée par Origene, de choiſir leur medecin ſpirituel, & de confeſſer même en public quelques-uns de leurs pechez, s'ils le jugeoient à propos, ou de s'approcher des ſaints myſtéres, ſans avoir recours à la penitence, s'ils jugeoient en leur conſcience qu'elle ne leur fût pas neceſſaire, comme nous en uſons encore. Au reſte, on verra ſuffiſamment dans la ſuite de cette hiſtoire, que la ſuppreſſion du prêtre pénitencier n'a donné aucune atteinte, ni à la confeſſion ſecrette toûjours neceſſaire pour l'adminiſtration de la penitence, ni à la penitence publique, toûjours pratiquée en certains cas, même dans l'égliſe de C. P.

Orig. hom. 2. in Pſ. 37. 19.

XXIV. Loix touchant les diaconeſſes & les moines.

Sozomene ſemble ſuppoſer que la perſonne qui cauſa ce ſcandale, étoit une diaconeſſe. Car il eſtime que ce fut l'occaſion de la loi que fit Theodoſe, pour l'honneur & la réputation de l'égliſe, par laquelle il défend de choiſir pour diaconeſſes des femmes moins âgées que de ſoixante ans, ſuivant le précepte de l'apôtre. Il veut auſſi qu'elles ayent des enfans, qu'elles leur demandent un curateur, s'ils en ont encore beſoin, qu'elles laiſſent à d'autres le gouvernement de leurs immeubles, & ne joüiſſent que des revenus, dont elles puiſſent diſpoſer librement. Il leur défend d'aliener leurs joyaux & leurs autres meubles précieux, ni d'inſtituer heritier

Sozom. VII. c. 16. L. 7. C. Th. de epiſc. 1. Tom. V. 9. 10.

AN. 390.

l'égliſe ou aucun clerc, ni de leur rien laiſſer par legs, par fideicommis, ou par aucune derniere volonté, à peine de nullité. Il défend encore de recevoir dans l'égliſe les femmes qui ſe coupoient les cheveux, ſous pretexte de religion, à peine aux évêques qui le permettoient d'être dépoſez. C'eſt l'execution d'un canon du concile de Gangre. Cette loi eſt adreſſée à Tatien préfet du pretoire d'Orient, & dattée du onziéme des calendes de Juillet à Milan, ſous le quatriéme conſulat de Valentinien avec Neoterius; c'eſt-à-dire, du vingt-uniéme de Juin 390. Mais deux mois après le vingt-troiſiéme d'Août, elle fut revoquée en partie par une autre loi, qui permet aux diaconeſſes de donner entre-vifs aux clercs, ou à l'égliſe, leurs eſclaves & tous les autres meubles, même leurs joïaux.

Sup. liv. XVII. n. 33.
Conc. Gangr. c. 17.

L. 28. C. Th. de epiſc.

Theodoſe fit dans le même tems une loi contre les moines, qui leur enjoint de ſe retirer dans les lieux deſerts, & d'habiter les ſolitudes. Elle eſt datée du troiſiéme de Septembre la même année 390. & adreſſée au même Tatien préfet du pretoire d'Orient. Ce qui fait croire qu'elle regarde principalement les moines d'Egypte & de Syrie, qui ſous prétexte de zele, venoient dans les villes importuner les juges, en demandant la grace des criminels, juſques à exciter des ſéditions, & faiſoient une guerre ouverte aux payens, en abattant les idoles & les temples. Nous avons vû comme Theodoſe s'en plaignoit à ſaint Ambroiſe. Toutefois il revoqua cette loi environ vingt-mois après, étant revenu à C. P. par une autre loi du dix-ſeptiéme d'Avril 392. adreſſée au même Tatien, par laquelle il attribuë la défenſe precedente à la vexation des juges, & permet aux moines d'entrer librement dans les villes. L'empereur Theodoſe aïant paſſé près de trois ans en Italie, y laiſſa le jeune Va-

L. 1. C. Th. Monarch. & ibi Gothofr.

Sup. n. 4. L. 2. cod.

tinien, & retourna avec ſon fils Honorius à C. P. où il rentra le dixiéme de Novembre ſous le conſulat de Tatien & de Symmaque, c'eſt-à-dire, l'an 391. *Socr. v. c. 18. Martell. Chr. an. 391.*

XXV. Hereſie des Maſſaliens.

Entre les moines vagabonds qui troubloient alors l'Orient, on peut compter les heretiques Maſſaliens, qui faiſoient profeſſion de renoncer au monde, quoiqu'en effet, ils ne fuſſent pas tous moines. On les nommoit en ſyriaque Maſſalins ou Meſſalins, en grec Euchytes, c'eſt-à-dire, prians, parce qu'ils faiſoient conſiſter dans la priere ſeule l'eſſence de la religion. On les nommoit auſſi en ſyriaque Abin & Paanin, c'eſt-à-dire, pervers. Il y en eut de deux ſortes; les plus anciens étoient payens, & n'avoient rien de commun avec les Chrétiens ni avec les Juifs. Quoiqu'ils reconnuſſent pluſieurs dieux, ils n'en adoroient qu'un, qu'ils nommoient tout puiſſant; on croit avec vrai-ſemblance, que ce ſont les mêmes que d'autres appellent Hypſiſtaires ou adorateurs du Très-haut. Leurs oratoires étoient des bâtimens vaſtes, & découverts en forme de places publiques. Ils s'y aſſembloient le ſoir & le matin; & à la lumiere de pluſieurs lampes, chantoient certains cantiques à la loüange de Dieu. D'où on les appella auſſi en grec Euphemites. Quelques magiſtrats en firent mourir pluſieurs, parce qu'ils corrompoient la verité, & imitoient les uſages de l'égliſe ſans être Chrétiens. Les Euphemites prirent les corps de ceux d'entr'eux que l'on avoit fait mourir, & les enterrerent en des lieux où ils s'aſſemblerent pour prier; d'où ils prirent le nom de Martyriens. Quelques-uns conſiderant la grandeur & la puiſſance du démon pour faire du mal aux hommes, s'adreſſoient à lui, l'adoroient & le prioient pour l'appaiſer; d'où leur vint le nom de Sataniens. Tels étoient les Maſſaliens payens.

Epiph. hær. 80. n. 1.

Hier. præm. in dial. adv. Pelag.

Sup. l. XI. n. 30.

Epiph. n. 2.

n. 3.

Ceux qui portoient le nom de Chrétiens, commen-

cerent vers le regne de Conſtantius, mais leur origine étoit incertaine. Ils venoient de Meſopotamie, & il y en avoit à Antioche, lorſque ſaint Epiphane écrivit ſon traité des hereſies, c'eſt-à-dire, en 376. Il attribuë leur erreur à l'exceſſive ſimplicité de quelques-uns, qui avoient pris trop à la lettre le precepte de Jeſus-Chriſt, de renoncer à tout pour le ſuivre, vendre ſon bien & le donner aux pauvres. Ils quittoient en effet, mais enſuite ils menoient une vie oiſive & vagabonde, demandoient l'aumône, & vivoient pêle-mêle, hommes & femmes, juſques à coucher dans les ruës pendant l'été. Ils ne pratiquoient point le jeûne, mais ils mangeoient dès les huit ou neuf heures du matin, & même devant le jour, ſelon que l'appetit les prenoit. Ils rejettoient le travail des mains comme mauvais, abuſant de cette parole de Jeſus-Chriſt. Travaillez, non pour la nourriture qui perit, mais pour celle qui demeure dans la vie éternelle. Saint Epiphane combat principalement cette erreur touchant le travail. Il montre les inconveniens de la mendicité, & les lâches complaiſances où elle engage envers les riches; même envers ceux dont les biens ſont mal acquis. Il rapporte les préceptes de l'apôtre, & la pratique des moines, particulierement d'Egypte, qui accordoient ſi bien le travail avec la priere: & il ajoûte l'exemple des prêtres & des évêques. Car bien qu'ils euſſent droit de ſe faire nourrir par les peuples qu'ils inſtruiſoient, & qui de leurs juſtes travaux leur devoient les prémices & les oblations; toutefois ils en uſoient ſobrement. La plûpart, dit-il, quoique non pas tous, imitant l'apôtre S. Paul, exercent de leurs mains quelque métier, qu'ils trouvent convenables à leur dignité, & à leur application continuelle au gouvernement de l'égliſe, afin qu'après la parole & l'inſtruction, ils ayent

Theod. IV. *hiſt.* c. 11.
Jo. VI. 27.

Her. 80. *n.* 4. *p.* 6.

encore la joïe en leur conſcience, de ſatisfaire à leurs beſoins, par le travail de leurs mains, & de donner aux pauvres ce qui leur reſte, tant des oblations, que de leur travail; ce qu'ils font par un excès de zele envers Dieu, & de charité pour le prochain. C'eſt le témoignage que rend ſaint Epiphane à la plus grande partie des évêques & des prêtres de ſon tems.

Les Maſſaliens diſoient, que chaque homme avoit un demon qui le ſuivoit depuis ſa naiſſance; & qui le pouſſoit aux mauvaiſes actions; que le ſeul moyen de le chaſſer de l'ame, étoit la priere, & qu'elle arrachoit avec lui la racine du peché. Pour les ſacremens, ils les regardoient comme des choſes indifferentes : l'euchariſtie, ſelon eux, ne faiſoit ni bien ni mal; le baptême retranchoit les pechez comme un raſoir, ſans en ôter la racine. Ils diſoient que l'on rejettoit ce demon familier, en ſe mouchant & crachant; & que quand l'homme étoit ainſi purifié, on voyoit ſortir de ſa bouche une truïe avec ſes petits cochons, & on y voyoit entrer un feu qui ne brûloit point, au moins quelques-uns leur attribuoient cette fable. Ils prenoient à la lettre le precepte de prier continuellement, & en pouſſoient la pratique juſques à un excès incroyable. Ils dormoient la plus grande partie du jour, enſuite ils diſoient qu'ils avoient eu des revelations; & faiſoient des prédictions, dont l'évenement montroit la fauſſeté. Ils ſe vantoient de voir des yeux du corps la ſainte Trinité, & de recevoir le ſaint-Eſprit d'une maniere viſible & ſenſible. Auſſi avoient-ils des tranſports dans la priere, qui leur faiſoient faire des actions extravagantes. Ils s'élançoient tout d'un coup, diſant qu'ils ſautoient par-deſſus les démons, & diſoient qu'ils tiroient contr'eux, en faiſant avec les doigts le geſte d'un homme qui tire

Theod. hær. fab. IV. c. 12.

Aug. hær. 57.

Epiph. n. 3.

de l'arc : ils faiſoient pluſieurs autres folies ſemblables qui leur attirerent le nom d'Antouſiaſtes. Quand on demandoit à quelqu'un d'eux, s'il étoit patriarche ou prophete, ou ange, où Jeſus-Chriſt même, il diſoit hardiment qu'oüi. En un mot, ils croïoient que la ſcience & la vertu des hommes pouvoit arriver, non ſeulement

Hier. præm. in dialog. adv. Pelag.

à la reſſemblance, mais à l'égalité de Dieu : enſorte que ceux qui étoient parvenus au comble de la perfection, ne pouvoient plus pécher, pas même de penſée ou par ignorance. Ils ne ſe ſeparoient point de la communion

Phot. Cod. 52.

des fideles ; mais cachoient ſoigneuſement leur hereſie, juſques à la nier impudemment, & l'anathematiſer quand ils étoient convaincus. Les chefs de cette ſecte étoient Adelphius, qui n'étoit ni moine, ni clerc, mais pur laïque : Sabbas, qui portoit l'habit de moine, & s'étoit fait eunuque, & le nom lui en étoit demeuré ; un autre, Sabbas : Euſtathe le venerable, Dadoés, Hermas, Simeon, & quelques autres.

XXVI. Condamnation des Maſſaliens.

Theod. IV. hiſt. c. 11.

Har fab. II. c. 11.

Flavien évêque d'Antioche ayant appris qu'ils demeuroient à Edeſſe, & qu'ils repandoient leur venin dans le voiſinage, y envoya une troupe de moines qui les amenerent à Antioche ; & comme ils nioient leur hereſie, il les convainquit ainſi. Il dit que ceux qui les accuſoient, étoient des calomniateurs & les témoins des menteurs, & appellant doucement Adelphius qui étoit très-vieux, il le fit aſſeoir auprès de lui, & lui dit : Nous qui avons long-tems vêcu, nous connoiſſons mieux la nature de l'homme, & les artifices des démons, & nous ſçavons par experience la conduite de la grace. Ces jeunes gens qui n'ont point examiné tout cela, ne peuvent ſupporter les diſcours ſpirituels. Dites-moi donc comment vous expliquez que l'eſprit malin ſe retire, & que le ſaint-Eſprit ſe communique. Adelphius flatté

par ce discours, dit que le baptême n'étoit d'aucune utilité : qu'il n'y avoit que la priere qui chassât le demon familier, que chacun recevoit en naissant avec la nature du premier pere. Que quand ce demon étoit chassé par la priere, le S. Esprit venoit & montroit sa presence sensiblement & visiblement, en délivrant le corps du mouvement de passions, & l'ame de l'inclination au mal ; en sorte qu'il n'étoit plus besoin, ni de jeûne pour abattre le corps, ni d'instruction pour regler l'esprit. Que celui qui étoit en cet état, voïoit clairement l'avenir, & contemploit la sainte Trinité avec les yeux. Alors Flavien dit à Adelphius ces paroles de l'écriture : Malheureux vieillard, tu es convaincu par ta propre bouche.

Ensuite il tint concile avec trois évêques, qui apparemment se rencontrerent à Antioche, & jusques à trente prêtres & diacres. Les trois évêques furent Byze de Seleucie, Maruthas de Sopharene vers la Mesopotamie, & Samus, dont on ne sait pas le siége. Bien qu'Adelphius témoignât se repentir, & renoncer à son heresie, le concile ne laissa pas de le condamner avec ses complices, & on les convainquit ensuite du peu de sincerité de leur abjuration. Car on découvrit qu'ils communiquoient par écrit avec ceux qu'ils avoient condamnez comme Massaliens, & reconnoissoient être dans les mêmes sentimens. Flavien écrivit une lettre aux fideles de la province d'Osroëne où étoit Edesse, pour les informer de ce qui s'étoit passé, & il y marquoit, que les hérétiques avoient été abbattus & anathematisez. Les évêques d'Osroëne remercierent Flavien, & approuvent sa conduite : toutefois il ne laissa pas de demeurer un grand nombre de Massaliens en Syrie.

Dan. XIII. 52. 61. Phot. Cod. 52.

Ceux qui en furent chassez, se retirerent en Pamphylie. Mais saint Amphiloque évêque d'Icone en Lycaonie,

Phot. ibid.

voiſine de cette province, en délivra le païs, & aſſembla contr'eux un concile à Side métropole de la Pamphylie, où vingt-cinq évêques ſe trouverent avec lui. Ils écrivirent à ſaint Flavien d'Antioche une lettre ſynodale, pour l'informer de ce qui s'étoit paſſé. Dans les actes de ce concile, ſaint Amphiloque avoit fait inſerer les propres paroles des hérétiques, qui montroient clairement la difference de leur doctrine. Letoïus évêque de Melitine en Armenie, écrivit à ſaint Flavien, pour s'informer des Maſſaliens, & apprit comme ils avoient été condamnez en ce concile. Sur quoi Letoïus animé de zele, & voyant pluſieurs monaſteres infectez de cette erreur, les brûla & chaſſa les heretiques. Mais ils trouverent de la protection auprès d'un autre évêque d'Armenie, à qui S. Flavien fut obligé de s'en plaindre.

Theod. IV. hiſt. c. 11.

XXVII. Schiſme d'Antioche. Concile de Capouë.

Socr. V. c. 15. Soz. VII. c. 15. Hier. Chr. an. 273. Theod. V. c. 23.

Le ſchiſme d'Antioche duroit toûjours. L'évêque Paulin mourut vers l'an 389. mais le peuple de ſon parti ne voulut pas pour cela reconnoître Flavien : ils avoient un autre évêque, ſçavoir le prêtre Evagre ami de ſaint Jerôme, fils de Pompeïen, d'une famille illuſtre à Antioche. Paulin ſeul l'avoit établi dès ſon vivant, violant en cela pluſieurs canons. Car il étoit défendu à un évêque d'ordonner ſon ſucceſſeur : tous les évêques de la province devoient être appellez à l'ordination, & trois au moins devoient y aſſiſter. Les Occidentaux ne laiſſerent pas de reconnoître Evagre pour évêque d'Antioche, & de communiquer avec lui, comme ils avoient fait avec Paulin. Car ceux de ce parti reprochoient toûjours à Flavien qu'il avoit violé ſon ſerment : prétendant qu'étant prêtre, il avoit juré avec les autres, de ne point donner de ſucceſſeur à Melece pendant la vie de Paulin. Ainſi de part & d'autre, chacun s'appuïoit plus ſur les défauts de l'ordination de ſon competiteur, que ſur la

regularité de la ſienne. Il ſe tint un concile à Capoüe en Italie, où on accorda la communion à tous ceux qui profeſſoient la foi catholique; & quant au differend d'Evagre & de Flavien, on en renvoya l'examen à Theophile d'Alexandrie & aux évêques d'Egypte: parce qu'ils ne paroiſſoient point préoccupez, n'ayant embraſſé la communion d'aucun des deux. *Ibid. n. 2.*

Le même concile de Capoüe renvoya le jugement de Bonoſé évêque de Sardique aux évêques voiſins, principalement à ceux de Macedoine, avec Anyſius de Theſſalonique leur metropolitain. Bonoſe attaquoit comme Jovinien la virginité perpetuelle de Marie, pretendant qu'elle avoit eu d'autres enfans après la naiſſance de J. C. dont il nioit même la divinité comme Photin, en ſorte que les Photiniens furent depuis nommez Bonoſiaques. Les évêques de Macedoine voulurent renvoyer aux évêques d'Italie le jugement de Bonoſe. Mais ceux-ci leur répondirent: Puiſque le concile de Capoüe vous a donnez pour juges, nous ne le pouvons plus être: c'eſt vous qui avez l'autorité du concile. On voit ici un exemple de la déference des évêques pour leurs confreres, & de leur crainte d'entreprendre les uns ſur les autres; & cet exemple eſt d'autant plus remarquable, que quelques-uns même entre les Romains, attribuent au pape Sirice cette lettre des évêques d'Italie. Anyſius de Theſſalonique & les autres évêque de Macedoine, jugerent enfin la cauſe de Bonoſe; & reſolurent que l'on recevroit ceux qu'il avoit ordonnez par attentat, après avoir été interdit de ſes fonctions. Les évêques de Macedoine firent ce decret contre les regles, par la neceſſité du tems: de peur que ſes clercs demeurant avec Bonoſe, n'augmentaſſent le ſcandale.

Epiſt. ſynod. ap. Ambr. V. Not. in c. 5. n. 35. Amb. de inſtit. virg. Mar. Merc. diſſert. de 12. anath. n. 15. p. 128. Sup. n. 40.

Gennad. atal. c. 14. ad Audent.

Holſten. collect. R. p. 189. Innoc. 1. ep. 22. n. 5.

Evagre preſſoit l'execution du concile de Capoüe ; mais Flavien n'y vouloit point ſatisfaire, ni ſe ſoûmettre au jugement des évêques d'Egypte : au contraire il recommençoit à preſenter des requeſtes à l'empereur, & en obtenoit des reſcrits. Theophile d'Alexandrie en écrivit à S. Ambroiſe, qui lui répondit en ces termes :

Ambr. ep. 65. Evagre n'a pas ſujet de preſſer, & Flavien a ſujet de craindre ; c'eſt pourquoi il évite le jugement. Qu'ils pardonnent à nôtre juſte douleur : tout le monde eſt agité à cauſe d'eux ; & toutefois ils ne compatiſſent point à nôtre affliction, & ne prennent point un parti conforme à

n. 3. la paix de J. C. Et enſuite : On fatiguera encore de vieux évêques, ils quitteront les ſaints autels pour paſſer les mers : ceux à qui leur pauvreté n'étoit point à charge, ſeront reduits à la ſentir, ou à ôter les ſecours aux autres pauvres. Cependant Flavien ſeul ſe croit affranchi des

n. 4. loix : ni les ordres de l'empereur, ni l'aſſemblée des

n. 5. évêques ne le peuvent obliger à ſe preſenter. Nous ne

n. 6. donnons pas pour cela gain de cauſe à notre frere Evagre : car nous voyons avec peine, que chacun s'appuye ſur le défaut de l'ordination de ſon competiteur, plûtôt que ſur la regularité de la ſienne. Et enſuite : Il faut donc que vous preſſiez encore notre frere Flavien : afin que s'il continuë dans ſon refus, nous conſervions la paix avec tous, ſuivant le concile de Capouë, ſans que la fuite de l'une des parties rende ſon decret inuti-

n. 7. le. Au reſte nous croyons que vous devez faire part de ceci à nôtre ſaint frere l'évêque de Rome : parce que nous ne doutons pas que votre jugement ne ſoit tel, qu'il ne puiſſe le deſaprouver ; & c'eſt le moyen d'établir une paix ſolide, ſi nous ſommes tous d'accord de ce que vous aurez decidé.

Theod. v. hiſt. c. 2. Le pape ſe plaignit encore à l'empereur de la condui-

te de Flavien. Vous abattez, disoit-il, les tyrans qui s'élevent entre vous, & non pas ceux qui attaquent les loix de J. C. Theodose incontinent après son retour à C. P. en Novembre 391. y avoit déja fait venir Flavien, & lui avoit ordonné d'aller à Rome ; voulant satisfaire aux instances du pape & des autres évêques d'Occident, qui les pressoient de faire cesser le schisme d'Antioche. Flavien s'excusa pour lors sur l'hiver, & s'en retourna chez lui, promettant d'y aller au printemps prochain. Sur les nouvelles instances du pape, l'empereur manda encore Flavien, & le pressa de partir pour aller à Rome. Alors Flavien lui dit hardiment : Si l'on m'accuse d'errer dans la foi, ou de mener une vie indigne du sacerdoce, je ne veux point d'autres juges que mes accusateurs : s'il ne s'agit que de mon siége & d'une dispute de préséance, je ne me défendrai pas, & je cederai la premiere place à qui la voudra prendre. L'empereur touché de cette generosité, le renvoya gouverner son église. Evagre mourut peu de tems après ; & Flavien fit en sorte que l'on n'en mît plus d'autre à sa place, mais ceux qui avoient de l'aversion pour Flavien continuerent de tenir à part leurs assemblées.

Socr. v. 15.
Soz. VII. *c.* 1.

XXVIII. Sedition des payens d'Alexandrie.

Ruff. II. *hist. c.* 22.
Soz. VII. *c.* 15.
Socr. V. *c.* 16.

L'évêque Theophile s'appliquoit cependant à détruire l'idolâtrie en Egypte, où elle étoit si enracinée. Il y avoit à Alexandrie un ancien temple de Bacchus, tellement negligé, qu'il ne restoit d'entier que les murailles. Theophile jugea à propos de le demander à l'empereur Theodose, pour augmenter le nombre des églises, à proportion de l'accroissement du peuple fidele. L'ayant obtenu, il commença à le faire nettoyer, & en ôter les idoles. Dans les lieux soûterrains & secrets, que les payens nommoient en grec *Adyta*, & qu'ils estimoient sacrez ; on trouva des figures infames que les

grecs nommoient *Phallaous*, & d'autres ſeulement ridicules, que Theophile fit exprès montrer en public & promener par la ville, pour faire honte aux payens de leurs myſteres. Ils ne le purent ſouffrir. Les philoſophes en furent offenſez: le peuple entra en fureur; & non content des cris ſéditieux, ils en vinrent aux mains, & prirent les armes. Pluſieurs combats furent livrez dans les ruës, & il en demeuroit ſur la place de part & d'autre: mais les Chrétiens, quoique plus forts, étoient retenus par la modeſtie de la religion; & les payens après en avoir tué pluſieurs, ſe retiroient au temple de Serapis, comme à leur forteresſe. Ils en ſortoient tout d'un coup, & y traînant les Chrétiens qu'ils pouvoient ſurprendre, ils les forçoient à ſacrifier ſur les autels; & s'ils le refuſoient, ils leur faiſoient ſouffrir les tourmens les plus cruels, les crucifioient, leur caſſoient les jambes, & les jettoient dans des caves, bâties exprès, pour eſtre les égouts du ſang des victimes & des autres immondices, qui eſtoient les ſuites des ſacrifices ſanglans.

D'abord les payens commettoient ces violences avec crainte: enſuite ils s'enhardirent; & enfin n'ayant plus rien à ménager, ils agirent en deſeſperez, & ſe conſerverent quelque tems dans ce temple, vivant de pillage. Ils choiſirent pour chef un nommé Olympe philoſophe de nom & d'habit. Il étoit venu de Cilicie, pour ſe conſacrer au culte de Serapis, & s'établit à Alexandrie comme docteur de la religion des payens. Il aſſembloit par tout ceux qu'il rencontroit, leur enſeignoit leurs anciennes loix, & promettoit un bonheur merveilleux à ceux qui les obſerveroient exactement. Il avoit tous les avantages de la nature: la taille grande & belle, le viſage beau, il étoit dans la force de ſon âge, affable,

Suid. Olympius.

de bonne converſation, éloquent ; tout propre à perſuader la multitude, qui le regardoit comme un perſonnage divin.

Ce temple de Serapis où les ſeditieux s'étoient cantonnez, étoit bâti ſur une terraſſe élevée de main d'homme, à la hauteur de cent degrez & plus : de forme carrée & ſpatieuſe de tous côtez. Tout le deſſous étoit voûté & partagé en divers offices, qui avoient des communications ſecrettes, & de grands jours par en haut. Au-deſſus, les extrêmitez de la terraſſe étoient occupées de ſalles, de chambres & de bâtimens élevez, pour loger les officiers du temple, & les particuliers qui ſe purifioient. Il y avoit enſuite des galeries, qui formoient une cour quarrée, au milieu de laquelle étoit le temple, grand & magnifique, bâti de marbre & ſoûtenu de colomnes precieuſes. En dedans, les murailles du temple étoient revêtuës de lames de cuivre, ſous leſquelles on diſoit qu'il y en avoit d'argent, & encore au-deſſous des lames d'or, pour conſerver toujours le métail le plus precieux. L'idole de Serapis étoit d'une ſi énorme grandeur, que de ſes deux mains étenduës elle touchoit aux deux murailles du temple. Sa figure étoit d'un homme venerable, avec de la barbe & de grands cheveux, comme on le voit dans les médailles : mais il étoit accompagné d'une autre figuré monſtrueuſe, ou myſterieuſe, d'un animal à trois têtes : dont la plus grande étoit au milieu & repreſentoit un lion ; à côté droit ſortoit la tête d'un chien doux & flateur, à côté gauche celle d'un loup raviſſant ; & un dragon enveloppant ces trois animaux par ſes replis venoit poſer ſa tête ſur la main droite de Serapis. Il portoit ſur ſa tête un boiſſeau, qui faiſoit croire à quelques-uns que c'étoit le patriarche Joſeph, à qui les Egyptiens ſuperſtitieux avoient ren-

Ruff. 11. *hiſt.* c. 23.

Macrob. 1. *Saturn.* c. 20.

V. Aug. XVIII. civit. c. 5. Clem. Alex. protrep. p. 14.

du des honneurs divins, pour l'abondance qu'il leur avoit procurée. Car on ne savoit pas bien quel Dieu cette idole representoit, ni d'où elle étoit venuë. La matiere étoit mêlée: on disoit qu'il y étoit entré toutes sortes de métaux, de pierres precieuses & de bois. Elle étoit peinte de couleur bleüe, que le temps avoit rendu noire. Le temple avoit une très-petite feneſtre, tellement placée, que le rayon du soleil y entrant, donnoit sur la bouche de Serapis, & cela préciſément au jour, que l'on avoit coûtume d'apporter l'idole du soleil, pour visiter Serapis: en sorte que le soleil sembloit le saluër par un baiſer à la veüe de tout le peuple. On racontoit encore d'autres artifices employez en ce temps pour tromper les idolâtres. Ce qui est certain, est qu'ils tenoient Alexandrie pour une ville sainte, à cauſe de Serapis, & qu'elle n'avoit point d'idole plus reſpectée.

Jul. Imp. epiſt. 10. 51. Eunap. in Ædeſ. p. 72.

Ruff. II. c. 22. Soz. VII. c. 15.

Evagre étoit alors prefet d'Egypte, & le comte Romain commandoit les troupes. Ayant appris la sédition, ils accoururent au temple de Serapis, & demanderent aux payens, qui les rendoit si hardis, & ce que vouloit dire cette aſſemblée & ce sang des citoyens répandu autour des autels. Les séditieux ayant fermé les entrées, ne répondirent que par des cris & des voix confuſes. En vain on leur fit repreſenter la puiſſance Romaine, & le châtiment qu'ils devoient craindre. La ſituation du lieu qu'ils avoient encore fortifié, ne permettoit pas de les attaquer autrement qu'à force ouverte; & avant que de le faire, les officiers en écrivirent à l'empereur. Les ſéditieux étoient encouragez par leur deſeſpoir, & par les exhortations d'Olimpe. Il leur diſoit qu'il falloit plûtôt mourir, que d'abandonner les loix de leurs peres. Et comme il les voyoit conſternez par le renverſement de leurs idoles: il leur diſoit que

ce n'étoit qu'une matiere periſſable, & des images ſujettes á s'évanoüir: mais que de certaines vertus y avoient habité, & s'étoient envolées au ciel. Il avoit même prédit à ſes amis, que Serapis quitteroit bien-tôt ſon temple.

XXIX. Deſtruction du temple de Serapis.

L'empereur Theodoſe ayant appris ce qui s'étoit paſſé à Alexandrie, témoigna qu'il eſtimoit heureux les Chrétiens tuez en cette occaſion, comme ayant reçu la couronne du martyre; & l'égliſe les honore encore comme tels le dix-ſeptiéme de Mars. Il voulut qu'on pardonnât à ceux qui les avoient mis à mort: tant pour ne pas deshonorer leur martyre par des ſupplices, que pour attirer les meurtriers au Chriſtianiſme. Mais il ordonna d'abattre les temples d'Alexandrie, comme les cauſes de la ſédition. L'évêque Theophile qui avoit ſollicité cet ordre, prit ſoin de le faire executer, avec les Magiſtrats Evagre & Romain; & fit venir des moines à Alexandrie, pour l'aider par leurs prieres. Donc la réponſe de l'empereur étant venuë, tout le peuple s'aſſembla, Chrétiens & payens, comme ayant fait tréves pour quelque tems. Si-tôt qu'on eut lû le commencement de la lettre, où la vaine ſuperſtition des payens étoit condamnée, les Chrétiens firent un grand cri, & les payens furent ſaiſis de frayeur: chacun cherchoit à ſe cacher, du moins en ſe mêlant dans la foule des Chrétiens. Pluſieurs quitterent Alexandrie, & s'enfuïrent en divers lieux: entre-autres deux grammairiens qui enſeignerent depuis à C. P. dont l'un nommé Helladius étoit prêtre de Jupiter, & ſe vantoit d'avoir tué neuf hommes dans la ſédition: l'autre nommé Ammonius étoit preſtre du ſinge que les Egyptiens adoroient. Ceux qui gardoient le temple de Serapis l'abandonnerent. Olimpe lui-même s'enfuit. On dit que la nuit précédente, il entendit chanter Alleluia dans le temple: mais ne voyant

Maytr. Rom. 17. Mart.

Vita patr. Roſ. p. 572. n. 63.

Ruff. 11. c. 22. 23.

Socr. v. c. 16.

Soz. v11. c. 15.

perſonne, & trouvant les portes fermées, avec un profond ſilence, hors cette ſeule voix, il connut le preſage, ſortit ſecretement du temple, & ayant trouvé un vaiſſeau, il paſſa en Italie. Peut-être avoit-il inventé ce prodige, pour colorer ſa fuite.

Ruff. 11. c. 23. Les payens avoient répandu une opinion, que ſi la main d'un homme touchoit l'idole de Serapis, la terre s'abîmeroit auſſi-tôt, le ciel tomberoit, & le monde reviendroit à l'ancien cahos. Cette prévention retint un peu le peuple, après la lecture du reſcrit de l'empereur: mais un ſoldat par l'ordre de l'évêque Theophile, prit *Theod. v. c. 12.* une cognée & l'enfonça de toute ſa force dans la mâchoire de Serapis. Tout le peuple jetta un grand cri, Chrétiens & payens; ils ſe raſſurerent, le ſoldat redoubla ſes coups ſur le genou de l'idole; elle tomba & fut miſe en pieces. Comme on abatit la tête, il en ſortit une grande quantité de rats: on traîna par toute la ville les membres diſperſez de l'idole, & on les mit au feu piece à piece; le tronc qui étoit reſté, fut brûlé dans l'amphiteatre. Ainſi finit Serapis en preſence de ſes adorateurs, qui s'en mocquerent eux-mêmes.

Après l'idole, on attaqua le temple, & on le démolit juſques aux fondemens: c'eſt-à-dire, juſques à cette maſſe ſolide, ſur laquelle il eſtoit bâti, & qui n'étoit pas facile à détruire, à cauſe de la grandeur énorme des pierres. Ce ne fut donc plus qu'un monceau de ruines. On y *Socr. v. c. 17. Soz. VII.* trouva des croix gravées ſur quelques pierres: & des Chrétiens qui connoiſſoient les hyeroglyphes des Egyptiens, c'eſt-à-dire, l'écriture qu'ils tenoient pour ſacrée, découvroient que cette figure ſignifioit chez eux la vie future. Ce fut une occaſion à pluſieurs payens d'embraſſer le Chriſtianiſme: d'autant plus qu'ils avoient une ancienne tradition, que leur religion prendroit fin quand cette

figure

figure de la croix paroîtroit. De-là vint que les ſacrificateurs & les miniſtres des temples ſe convertiſſoient les premiers, comme les mieux inſtruits. Chaque maiſon d'Alexandrie avoit des buſtes de Separis contre les murailles, aux portes, aux fenêtres : on les ôta tous, ſans qu'il en demeurât même de marque, ni d'aucune autre idole ; & on peignit à la place la figure de la croix. *Ruff. II. c. 19.*

On gardoit dans ce temple la meſure de l'accroiſſement du Nil, que les païens attribuoient à Serapis ; & l'empereur Julien l'y avoit fait reporter. Les païens diſoient donc, qu'il n'y auroit plus d'inondation ; mais elle fut plus grande, qu'elle n'avoit été de memoire d'homme. On remit cette meſure dans l'égliſe, où Conſtantin l'avoit déja fait porter. Quand Theodoſe apprit ce qui s'étoit paſſé à Alexandrie, particulierement à l'occaſion de la meſure du Nil, il leva les mains au ciel, & dit, tranſporté de joie : Je vous rends graces, JESUS, de ce qu'une ſi ancienne erreur eſt abolie, ſans que cette grande ville ſoit renverſée. Quelques années après le Nil monta plus tard qu'à l'ordinaire. Les païens s'en prenoient à la défenſe qu'on leur avoit faite, de lui ſacrifier ſuivant leur ancienne coûtume. Le gouverneur les voyant prêts à la ſédition, en informa l'empereur, qui répondit : Il faut preferer la religion aux eaux du Nil, & à l'abondance qu'elles produiſent : que ce fleuve ne coule jamais, s'il faut pour l'attirer des enchantemens & des ſacrifices ſanglans. Peu de tems après le Nil déborda tellement, qu'il montoit encore après être arrivé à la meſure la plus haute. Alors on craignit qu'Alexandrie ne fût inondée, & les païens s'écrierent dans les theâtres, que le Nil étoit ſi vieux, qu'il ne pouvoit plus retenir ſes eaux. Pluſieurs ſe convertirent à cette occaſion.

Ibid. c. 30.

Sup. l. XV. n. 3.

Sup. l. XI. n. 3.

Sozom. VII. c. 20.

Ruff. II 27. 28. La place du temple de Serapis étant nettoyée, on y bâtit deux égliſes, dans l'une deſquelles l'on mit les reliques de ſaint Jean-Baptiſte, qui avoient été apportées à ſaint Athanaſe du tems de l'empereur Julien, environ
Sup. l. VI. n. 20. trente ans auparavant. Un ſavant homme nommé Sophrone, compoſa un livre conſiderable de la deſtruction de Serapis, comme témoigne S. Jerôme, dont il avoit traduit en grec pluſieurs ouvrages. Et c'eſt par lui que S. Jerôme finit ſon catalogue des écrivains eccleſiaſtiques, compoſé, comme il le témoigne, la quatorziéme année de Theodoſe, qui eſt l'an 392.

XXX. Ruine de l'idolâtrie en Egypte. Après la chûte de Serapis, il n'y eut plus de temple ni d'idole qui pût tenir, non ſeulement à Alexandrie, mais dans tout le reſte de l'Egypte. Chaque évêque en procura la deſtruction dans les villes & les bourgs, dans la campagne, ſur les bords du Nil, juſques dans les de-
Ruff. II. c. 14. ſerts. En ruinant les temples d'Alexandrie, on découvrit les cruels myſteres de Mithra : on trouva dans les lieux ſecrets, qu'ils appelloient Adytes, des têtes d'enfans coupées, avec les levres dorées, comme à des victimes; & des peintures qui repreſentoient diverſes morts inhumaines ; car ils égorgeoient des enfans, particulierement des petites filles, pour regarder dans leurs en-
Soer. V. c. 61. trailles. A la vûë de ces horreurs, les payens ſurpris & confus, ſe convertiſſoient en foule.

On découvrit auſſi les artifices dont uſoient les prê-
Theod. V. c. 22. tres des faux dieux, pour abuſer les peuples. Il y avoit des idoles de bois ou d'airain, qui étoient creuſes & adoſſées contre les murs, dans leſquels on avoit pratiqué des paſſages ſecrets. Les prêtres y montoient par des conduits ſoûterrains, entroient dans les idoles & les fai-
Ruff. II. c. 25. ſoient parler comme ils vouloient. Un prêtre de Saturne nommé Tyran, abuſa ainſi de pluſieurs femmes des

principaux de la ville; il disoit au mari, que Saturne avoit ordonné que sa femme vînt passer la nuit dans le temple. Le mari ravi de l'honneur que le dieu lui faisoit; envoyoit sa femme parée de ses plus beaux ornemens, & chargée d'offrande. On l'enfermoit dans le temple devant tout le monde : Tyran donnoit les clefs des portes & se retiroit. Mais pendant la nuit, il venoit par sous terre, & entroit dans l'idole. Le temple étoit éclairé, & la femme attentive à sa priere, ne voyant personne & entendant tout d'un coup un voix sortir de l'idole, étoit remplie d'une crainte mêlée de joïe. Après que Tyran, sous le nom de Saturne, lui avoit dit ce qu'il jugeoit à propos, pour l'étonner d'avantage ou la disposer à le satisfaire : il éteignoit subitement toutes les lumieres, en tirant des linges disposez pour cet effet. Il descendoit alors, & faisoit ce qu'il lui plaisoit à la faveur des tenebres. Apres qu'il eut ainsi trompé des femmes pendant long-tems, une plus sage que les autres eut horreur de cette action; écoutant plus attentivement, elle reconnut la voix de Tyran, retourna chez-elle, & découvrit la fraude à son mari. Celui-çi se rendit accusateur. Tyran fut mis à la question, & convaincu par sa propre confession; qui couvrit d'infamie plusieurs familles d'Alexandrie, en découvrant tant d'adulteres, & rendant incertaine le naissance de tant d'enfans. Ces crimes publiez contribuerent beaucoup au renversement des idoles & des temples.

Theophile fit fondre les idoles de métail, pour en faire des chaudiers, & d'autres vases à l'usage de l'église d'Alexandrie; car l'empereur lui avoit donné ces idoles, pour les besoins des pauvres. Ce qui donna prétexte au payens, de dire que l'évêque avoit excité cette guerre par interest. Il reserva une seule idole des plus

Socr. v. c. 16.

Eunap. in Ædes.

AN. 391.

ridicules; on croit que c'étoit celle du ſinge, & il la fit expoſer en public; afin diſoit-il, qu'à l'avenir les payens ne puiſſent nier qu'ils ont adoré de tels dieux. On rapporte la deſtruction des temples & des idoles d'Egypte à l'an 389. où elle peut avoir commencé; mais elle continua deux ou trois ans, comme il paroit par une loi de Theodoſe adreſſée aux mêmes officiers qui y furent employez, le prefet Evagre & le comte Romain, dattée à Aquilée du quinziéme des calendes de Juillet, ſous le conſulat de Tatien & de Symmaque, c'eſt-à-dire, le dix-ſeptiéme de Juin 391. Elle porte défenſes à toutes perſonnes de ſacrifier, de tourner autour des temples, & même de les viſiter & de rendre aucun culte aux dieux. Le juge qui pendant qu'il eſt en charge, ſera entré dans ces lieux profanes, eſt condamné à quinze livres peſant d'or; & ſes officiers à autant. C'eſt que pluſieurs magiſtrats étoient encore payens. Mais malgré le zele de Theodoſe, il reſta des temples fameux en pluſieurs villes d'Orient, par la reſiſtance des peuples, comme en Arabie, à Petra & à Areopolis l'ancienne capitale des Moabites; en Paleſtine, à Raphia & à Gaze, où toutefois le temple de Marnas demeura fermé.

Chr. Marcell. an. 389.

Hier. de loc. Heb. Moab. ep. 7. ad Læt. 6. 2.

La ville de Canope étoit une des plus fameuſes d'Egypte, ſituee dans une iſle à douze milles ou quatre lieuës d'Alexandrie, à une des embouchures du Nil, en lieu ſain & delicieux. Il y avoit pluſieurs temples, un grand concours d'étrangers; il s'y commettoit une infinité de crimes, & ſous prétexte d'y enſeigner les lettres ſacerdotales des Egyptiens, on y tenoit preſque publiquement école de magie. Un ſophiſte nommé Antonin & ſa mere Soſipatre, s'y étoient diſtinguez peu auparavant; mais Antonin cachoit ſon art, par la crainte de l'empereur. On diſoit qu'il avoit prédit ce renverſement des

Amm. XXII. 6. 16.

Eunap. Ædeſ. p. 17.

temples, & la ruine même de Serapis; & cette prédiction étoit si fameuse chez les payens, qu'elle donna sujet depuis à S. Augustin d'écrire le livre de la divination des demons. Le dieu particulier de Canope, étoit une idole ridicule, composée d'un gros ventre avec une tête dessus, & des pieds au-dessous, sans bras ni jambes, ni autres parties. On en contoit cette histoire. Les Chaldéens portoient par tout le feu qu'ils adoroient, & le vantoient comme vainqueur de tous les dieux. Car il n'y avoit point d'idole qui pût lui resister, sans être brûlée, fonduë ou calcinée. Les Egyptiens avoient de grands vaisseaux de terre, percez de plusieurs petits trous par-dessous, pour clarifier l'eau bourbeuse du Nil. Le prêtre de Canope en prit un, qu'il enduisit de cire par-dessous, le remplit d'eau, coupa la tête d'une vieille statue, & l'attacha proprement dessus. Les Chaldéens y ayant appliqué leur feu, la cire se fondit, l'eau éteignit le feu, & Canope demeura victorieux. *Ruff. 11. c. 26.*

XXXI. Monastere de Canope.

Tous les temples de Canope, avec leurs cavernes, destinées aux superstitions criminelles, furent ruinez par les soins de Theophile; on bâtit à la place des églises & des monasteres, on y mit des reliques & des images des saints. Voici comme en parle le sophiste Eunapius, un des plus zelez partisans de l'idolâtrie. Après avoir déploré la ruine du temple de Serapis; & comparé l'évêque Theophile à Eurymedon roi des geants, qui attaquerent les dieux, il ajoûte: Ensuite on introduisit dans les lieux sacrez, ceux que l'on appelle Moines: qui sous l'apparence d'hommes, menent une vie de pourceaux. Eunapius traite ainsi les moines, à cause de leur pauvreté, & de ce qu'ils s'abstenoient des bains; au lieu que les prêtres Egyptiens se baignoient jusques à trois fois par jour, & s'oignoient d'huiles odiferen- *Ruff. c. 27.* *in Ædes. p. 73. 75.*

AN. 391.

tes. Car au reſte, rien n'étoit plus ſobre que ces moines. Il marque qu'ils étoient vêtus de noir, & ajoûte: On établit ces moines même à Canope, & on engagea les hommes à ſervir, au lieu des dieux, les plus miſerables eſclaves. Car ayant raſſemblé les teſtes de ceux qui avoient été executez en juſtice pour leurs crimes; ils les reconnoiſſoient pour des dieux, ſe proſternoient devant eux, & croyoient devenir meilleurs, en ſe foüillant à leurs tombeaux. On appelloit martyrs & diacres, & mediateurs envers les dieux, ceux qui après avoir vêcu dans une miſerable ſervitude, étoient morts ſous les coups de foüets, & dont les images portoient encore les marques de leurs ſupplices; & toutefois la terre porte de tels dieux. Ce ſont les paroles d'Eunapius. On y voit la coûtume de mettre des reliques dans les lieux que l'on vouloit conſacrer à Dieu, & d'y loger des moines pour les garder. On y voit les ſaints, particulierement les martyrs, reconnus pour les interceſſeurs envers Dieu; & tellement honorez, que ſes honneurs paroiſſoient divins aux payens, qui n'en avoient que l'exterieur. Il paroît que l'on ſe proſternoit à leurs tombeaux: que l'on croyoit ſe ſanctifier en les viſitant: enfin que l'on gardoit leurs images, & qu'elles portoient les marques de leurs ſouffrances.

Hier. pref. in reg. S. Pach. conc. Calched. Act. III. p. 408. E. Vita S. Pach. c. 53. p. 74.

Le plus fameux monaſtere de Canope étoit celui de Metanée, c'eſt-à-dire en grec, de la penitence; on y obſervoit la regle de S. Pacome, comme à Tabenne: & il conſerva le droit d'aſile attribué à ce lieu par les payens. C'eſt à peu près le tems de la mort de S. Pacome. Deux jours auparavant, il aſſembla tous ſes freres: & après leur avoir donné quelques inſtructions pour leur conduite, il leur nomma Petrone, l'un d'entre eux, comme le plus digne de lui ſucceder. Ainſi

il mourut en paix le quatorziéme jour du mois Egyptien Pachon, c'eſt-à-dire, de May: jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Ses diſciples firent ſes funerailles ſelon la coutume, ils paſſerent la nuit auprès du corps, chantant des pſeaumes & des hymnes; & le lendemain l'enſevelirent dans la montagne. S. Petrone étoit malade au monaſtere de Chinoboſque; & ſaint Pacome l'avoit envoyé querir. C'étoit un homme d'une grande foi, humble dans ſa conduite, reglé dans ſes mœurs, d'une prudence & d'une diſcretion parfaite; mais il manquoit de ſanté. Il vint à Tabenne encore malade; & après avoir gouverné peu de jours la communauté, il mourut, & laiſſa pour ſucceſſeur un ſaint homme nommé Orſieſius. AN. 391.

XXXII. Etat de l'Occident.

L'idolâtrie n'étoit pas moins attaquée en Occident, quoiqu'elle y eût de plus puiſſans défenſeurs. Theodoſe étant encore en Italie, fit conjointement avec le jeune Valentinien deux loix qui regardoient l'Occident où il le laiſſoit: la premiere adreſſée à Albin prefet de Rome, & dattée de Milan le vingt-ſeptiéme de Fevrier 391. portant défenſes à toutes perſonnes d'immoler des victimes, de viſiter les temples, & d'adorer des idoles. Les juges ſont nommement compris dans la défenſe, ſous peine de quinze livres d'or, & autant contre leurs officiers, s'ils ne les denoncent. L'autre loi dattée de Concordia l'onziéme de May 391. & adreſſée à Flavien prefet du prétoire d'Illyrie & d'Italie, eſt contre les apoſtats, qui profanoient leur baptême en devenant païens. Cette loi défend qu'ils ſoient reçus pour témoins, ni qu'ils puiſſent faire teſtament, ou recevoir quelque choſe du teſtament d'un autre; c'eſt-à-dire, qu'elle les déclaroit infames, & ſelon le terme latin, inteſtables. Elle les prive auſſi de toute dignité, ſoit qu'elle vienne de leur naiſſance, ou qu'elle leur ait été conferée depuis;

L. 10. C. Th. de pag.

L. 4. & c. de apoſt. C. Th. l. 11. de fide teſt. ibid.

& leur ôte toute eſperance d'être retablis en leur premier état, quelque repentir qu'ils témoignent.

Après le départ de Theodoſe, Valentinien qui n'avoit encore que vingt ans, ne ſe trouva pas aſſez fort pour réſiſter à la puiſſance des païens. Il y en avoit encore pluſieurs à Rome dans le ſenat, entre autres le fameux Symmaque conſul la même année 391. Mais le plus puiſſant de tous étoit le comte Arbogaſte. Il étoit Franc de nation, homme de cœur, grand capitaine, deſintereſſé; mais feroce, hardi, ambitieux. L'empereur Gratien l'avoit employé avec Bauton; il étoit devenu general des armées de Valantinien. Il eut la meilleure part à la défaite de Maxime, dont il tua le fils Victor, & fit la paix avec les Francs en 389. Depuis ce tems il fut tout-puiſſant auprès de Valentinien: il lui parloit avec une entiere liberté, & diſpoſoit de pluſieurs choſes, même malgré lui, parce qu'il étoit maître des troupes. Il donnoit à des Francs toutes les charges militaires, & les civiles à des gens de ſa faction: aucun officier de la cour n'eût oſé exécuter les ordres de l'empereur, ſans l'approbation d'Arbogaſte. Le jeune prince ne pouvoit ſouffrir ce joug: il écrivoit continuellement à Theodoſe, ſe plaignant des mépris d'Arbogaſte; le conjurant de venir promptement à ſon ſecours, ſinon qu'il iroit le trouver.

Sulp. Alex Greg.Tur.lib. 11. c. 9.

Ruff. 11. c. 17.

Valentinien étoit aimé de tout le monde, hormis des païens. Juſtine ſa mere étoit morte quelques années auparavant; & les mauvaiſes impreſſions qu'il avoit reçûës d'elle, étoient effacées par les inſtructions & les exemples de Theodoſe. Il avoit déja beaucoup de gravité, & ſavoit ſe vaincre lui-même. On l'accuſoit d'aimer les jeux du cirque, & de s'occuper aux combats des bêtes: il s'en corrigea ſi bien, qu'il ne faiſoit pas celebrer

Philoſt. 11. c. 1. Amb. de ob Valent. n. 15. 16. &c.

lebrer ces jeux, même aux jours ſolemnels, & qu'il fit tuer toutes les bêtes en même temps. On trouvoit qu'il mangeoit de trop bonne heure: il ſe mit à jeûner ſouvent, ſans ceſſer de tenir ſa table, & d'y recevoir ſes comtes, comme la bien-ſeance le demandoit. Il apprit qu'il y avoit à Rome une comediene, qui par ſa beauté, ſe faiſoit aimer éperduëment de la jeune nobleſſe: Il donna ordre qu'elle vînt à ſa cour. Celui qui étoit chargé de l'ordre, ſe laiſſa corrompre par argent, & revint ſans rien faire. Valentinien voulut être obéï, & en envoya un autre, mais cette femme étant venuë, il ne la vit ni en public, ni en particulier, & la renvoya, ſe contentant d'avoir montré l'exemple aux jeunes gens. Toutefois il n'étoit point encore marié. AN. 392.

Il écoutoit les affaires dans ſon conſiſtoire, & ſouvent redreſſoit les vieillards, qui doutoient, ou qui avoient trop d'égard pour quelque perſonne. Il aimoit tendrement ſes ſœurs; neanmoins ayant pris connoiſſance d'une affaire, où il s'agiſſoit de quelque heritage, que leur mere leur avoit laiſſé, & que l'on prétendoit appartenir à un orfelin; il renvoya l'affaire au juge public; & en particulier il perſuada à ſes ſœurs de ſe deſiſter de leur pretention. Quelques perſonnes nobles & riches étant accuſez de crimes d'état; il fit differer le jugement, à cauſe des ſaints jours qui ſe rencontroient; enſuite il declara l'accuſation calomnieuſe; & voulut que l'accuſé ſe défendît en liberté, juſques à ce que le prefet l'eût jugé. Ainſi perſonne ne craignit ſous ſon regne ces ſortes d'accuſations. Il ne ſouffrit point que l'on imposât rien de nouveau ſur les provinces. Ils ne peuvent, diſoit-il, aquiter les anciennes charges, comment en porteront-ils de nouvelles? Et toutefois il avoit trouvé le tréſor épuiſé. Tel étoit Valentinien

n. 16.

n. 37.

n. 18.

n. 12.

AN. 392.
XXXIII.
Mort de Valentinien. Eugene empereur.
Paul. vita Ambr. n. 26.
Ambr. de ob. Valent. n. 1.
Id. ep. 57. n. 5.
De ob. Val. n. 22.
n. 2.

cheri des Romains & reſpecté des barbares.

Il étoit en Gaule quand le ſenat de Rome deputa vers lui, pour lui demander encore une fois le rétabliſſement des privileges, que ſon frere Gratien avoit ôtez aux temples des idoles. Mais il le refuſa abſolument, quelque inſtance que fiſſent les payens qui l'environnoient. Il apprit vers le même tems, que du côté de l'Illyrie les Barbares menaçoient les Alpes. Il voulut donc quitter les Gaules pour ſecourir l'Italie, & donna les ordres neceſſaires pour arriver à Milan. Le ſeul bruit de ſa marche fit retirer les barbares, tant ils le reſpectoient.

n. 4.
n. 23. & 24.

Ils rendirent même les captifs, s'excuſant qu'ils n'avoient pas ſçû qu'ils fuſſent Italiens. S. Ambroiſe avoit promis au prefet & aux autres Magiſtrats, d'aller trouver l'empereur pour le prier de ſecourir l'Italie; mais il s'arrêta, ſçachant que l'empereur venoit de lui-même. Valentinien, qui étoit encore à Vienne, lui envoïa un ſilentiaire; c'étoit un officier de ſa chambre; & lui écrivit

n. 25.

de le venir trouver en diligence, voulant qu'il fût caution de ſa bonne foi, envers le comte Arbogaſte; car

Paul. vit. n. 30.

ce comte avoit beaucoup de reſpect & d'amitié pour S. Ambroiſe. Pour le preſſer, il ajoûtoit qu'il vouloit être

Ambr. ep. 53. n. 2.

baptiſé de ſa main, avant que de paſſer en Italie. Ce n'eſt pas qu'il n'y eut en Gaule des Prélats d'une grande ſainteté, comme S. Martin, S. Victrice de Roüen, S. Delfin de Bourdeaux; mais il avoit une confiance particuliere en S. Ambroiſe, & le regardoit comme ſon pere. Depuis qu'il eut envoyé vers lui, il fut dans une continuelle impatience. Le ſilentiaire étoit parti le ſoir; & dès le matin du troiſiéme jour, il demandoit s'il étoit

Philoſt. XI. c. 1.

revenu; mais ce jour fut le dernier de Valentinien. Car

Oroſ. VII. c. 35.
Ruff. II. c. 31.

après le dîner, comme il étoit ſeul à Vienne, ſe joüant ſur le bord du Rône dans l'enceinte de ſon palais, &

que ſes gens étoient allez diner, Arbogaſte le fit étrangler par quelques-uns de ſes gardes: qui enſuite le pendirent avec ſon mouchoir, pour faire croire qu'il s'étoit tué lui-même. Ce jour étoit le ſamedy quinzieme de May, veille de la Pentecôte ſous le conſulat de l'empereur Arcade, pour la ſeconde fois, & de Ruffin, c'eſt-à-dire l'an 392. Valentinien n'avoit gueres que vingt ans quand il fut tué; & en avoit regné dix-ſept. AN. 392.

Epiph. de pond n. 28.

Arbogaſte ne pouvant lui-même prendre le titre d'empereur, à cauſe de ſa naiſſance, le donna à un nommé Eugene: qui étoit homme de lettres, & après avoir enſeigné la grammaire & la rhetorique, étoit devenu ſecretaire de l'empereur, & avoit acquis de l'eſtime par ſon ſçavoir & ſon éloquence. Il favoriſoit les païens, & donnoit grande créance aux prédictions des aruſpices & des aſtrologues. C'étoit proprement Arbogaſte qui regnoit ſous ſon nom. On fit les funerailles de Valentinien le lendemain de ſa mort, jour de la pentecôte; & on en porta le corps à Milan, pour y être inhumé. S. Ambroiſe aprit en chemin cette triſte nouvelle qui le fit retourner ſur ſes pas; & aïant reçu les ordres de Theodoſe touchant la ſepulture de Valentinien, il le fit mettre dans un tombeau de porphyre, auprès de celui de Gratien, & prononça ſon oraiſon funebre, en preſence de ſes deux ſœurs Juſta & Grata: la troiſiéme étoit l'imperatrice Galla femme de Theodoſe. Juſta & Grata demeurerent vierges. Dans ce diſcours, S. Ambroiſe déplore la mort de Valentinien, avec la tendreſſe d'un pere; & conſole ainſi ſes ſœurs de ce qu'il n'avoit pas reçu le baptême: Dites-moi qu'elle autre choſe dépend de nous, que de vouloir ou de demander? Il y avoit long-temps qu'il ſouhaitoit d'être

Socr. v. c. 25.

Epiph. ibid.

De obit. Val. n. 26

Ep. 55. ad Theod.

n. 51.

AN. 392.

baptisé ; & c'est la principale raison pour laquelle il m'avoit mandé. Accordez donc, Seigneur, à vôtre serviteur Valentinien la grace qu'il a desirée, & qu'il a demandée en pleine santé. S'il avoit differé étant attaqué de maladie, il ne seroit pas entierement exclus de vôtre misericorde, parce qu'il auroit plûtôt manqué de temps, que de bonne volonté. Et un peu après : Si ce qui vous touche, est que les mysteres n'ont pas été solemnellement celebrez ; les martyrs ne doivent donc pas être couronnez, s'ils ne sont que catechumenes. S'ils sont lavez par leur sang, ce prince a été lavé par sa pieté. Il prie Dieu ensuite, que ce prince ne soit pas separé de son pere Valentinien & de son frere Gratien : puis il ajoûte : Donnez-moi les saints mysteres, demandons son repos avec une tendre affection, faisons nos oblations pour cette chere ame. Par où l'on voit qu'il prononça ce discours avant la celebration du saint sacrifice, comme on fait encore en ces occasions ; & il promet de l'offrir toute sa vie, pour les deux freres Gratien & Valentinien.

n. 52.
n. 53.
n. 54. 55.
n. 56.
n. 78.
n. 80.

XXXIV. Theodose se prepare à la guerre. *Zos. lib. 4 p. 776. Ruff. 11. c. 31.*

Theodose avoit déja appris la mort de Valentinien, quand il reçut une ambassade de la part d'Eugene, qui lui offroit la paix, s'il vouloit le reconnoître pour collegue. On ne parloit point d'Arbogaste, & il n'y avoit point de lettres de sa part : seulement quelques évêques qui étoient de cette ambassade, témoignerent qu'il étoit innocent de la mort de Valentinien. Theodose après avoit retenu quelque temps les ambassadeurs d'Eugene, les renvoïa avec des presens & des paroles honnêtes, & ne laissa pas de se preparer à la guerre, après qu'ils furent partis, ne voyant ni honneur ni seureté à traiter avec des traîtres, & laisser impunie la mort du jeune prince son beau-frere. Entre les preparatifs de

cette guerre, il y eut plusieurs actes de religion. Theodose envoïa Eutrope eunuque de son palais, & homme de confiance vers le fameux anacorete S. Jean d'Egypte, avec ordre de l'amener, s'il étoit possible: sinon de le consulter sur cette guerre; & sçavoir si Theodose devoit marcher contre Eugene, ou attendre qu'il vînt à lui. L'empereur s'étoit si bien trouvé d'avoir consulté ce saint homme sur la guerre contre Maxime; qu'il y avoit une entiere confiance. AN. 392. *Sup. n. 12.*

Depuis son retour d'Orient il s'étoit appliqué comme au commencement de son regne, à rendre les églises aux Catholiques; & sans éxiger rigoureusement la punition du passé, il se contentoit d'ôter les obstacles à la prédication de la verité. Il étoit de facile accez aux évêques, traitoit familierement avec eux, prévenoit leurs demandes & faisoit de grandes liberalitez, pour la construction & l'ornement des églises. Mais afin que l'on n'abusât pas du respect de la religion, il fit cette année 392. le cinquiéme de Mars, une loi qui défend aux juges d'alleguer pour pretexte, qu'un criminel leur ait été arraché par les clercs; & une autre le dix-huitiéme d'Octobre; portant que ceux qui se refugient dans les églises, pour éviter le payement de leurs dettes, en doivent être tirez; à moins que les évêques ne veulent se charger de païer pour eux. Ce que S. Augustin pratiqua depuis étant évêque. Le huitiéme de Novembre de la même année 392. il fit une loi contre les païens, portant défense à toute personne, en quelque lieu que ce soit, d'immoler des victimes aux idoles; d'offrir du vin ou de l'encens aux dieux Penates ou au Genie, d'allumer des lampes, ou suspendre des festons en leur honneur. Celui qui aura immolé des animaux ou consulté leurs entrailles, sera traité comme criminel de leze-

Ruff. 11. c. 19.

Soer. v. c. 20.

L. 1. C. Th. de his qui ad eccles. confug.

L. 15. C. Th. de pœn.

Aug. ep. 265. al. 215.

L. 12. C. Th. de pag.

AN. 392.

majeſté. Si l'on a offert de l'encens aux idoles, ou attaché des rubans à un arbre, ou dreſſé des autels de gazon, la maiſon ou la terre en laquelle on aura exercé cette ſuperſtition, ſera confiſquée. Si quelqu'un ſacrifie dans les temples publics, ou dans l'heritage d'autruy, il païera vingt cinq livres d'or d'amende : le proprietaire ſera puni de même, s'il eſt complice. Les juges des villes ſeront punis, s'ils ne dénoncent les coupables; & les magiſtrats qui n'auront pas procedé ſur leur dénonciation, païeront trente livres d'or, & leurs officiers autant. Cette loi eſt adreſſée à Ruffin, prefet du pretoire d'Orient, & alors conſul; & l'on croit qu'il y eut grande part: auſſi fut-il bien odieux aux païens, comme on voit dans Claudien & dans Zoſime.

L. 22. C. Th. de har.

Quelques mois auparavant, & le quinziéme de Juin de la même année 392. Theodoſe fit une loi, par laquelle il condamne à dix livres d'or par tête les heretiques qui auront ordonné des clercs ou reçu l'ordination : le lieu où elle aura été faite ſera confiſqué. Si le propriétaire l'a ignoré, le locataire de condition libre païera dix livres d'or; s'il eſt de race ſervile, il ſera frapé à coups de bâton & banni. Environ un mois après & le dix-huitiéme d'Août, il fit une autre loi adreſſée à Potamius prefet d'Egypte, portant peine de banniſſement contre ceux qui oſeroient troubler le peuple, en diſputant de la foi catholique : nonobſtant la défenſe qu'il en avoit déja faite par deux autres loix.

L. 3. de his qui ſup. relig. C. Th.

L. 1. & 2. ibid

XXXV. Diviſion entre les heretiques. *Sup. n.* 13. *Socr. v. c.* 23. *Soz. VII. c.* 17. *Theod. har. fab.* 14. *c.* 4.

Les heretiques ſe ruinoient eux-mêmes par leurs diviſions. Dorothée & Marin, tous deux évêques des Ariens à C. P. tenoient leurs aſſemblées à part : s'étant broüillez ſur la queſtion : Si Dieu pouvoit être nommé pere avant l'éxiſtence du fils. Les Goths ſe joignirent à Marin, avec Selinas leur évêque ſucceſſeur d'Ulfilas :

ce qui fit nommer ce parti les Goths. On les nommoit auſſi Pſatyriens, à cauſe d'un nommé Theoctiſte, qui vendoit certaine eſpece de gâteaux. Ils ſe diviſerent encore en deux. Agapius ordonné évêque d'Epheſe par Marin, fit une ſecte, qui fut nommée des Curtiens ou Pitheciens, à cauſe d'un petit boſſu nommé Curtius, aſſez ſemblable à un ſinge. Pluſieurs eccleſiaſtiques Ariens choquez de ces diviſions, ſe réünirent à l'égliſe. Les Eunomiens ſe diviſerent auſſi ſur des queſtions de mots; les uns ſuivant un nommé Theophrone, qui avoit fort étudié la logique d'Ariſtote; les autres un nommé Eutychius. Ils pervertirent la forme du baptême, & baptiſoient non au nom de la ſainte Trinité, mais en la mort de J. C. Les Macedoniens furent diviſez entre les ſectateurs du Prêtre Eutrope & de Cartere, qui tenoient des aſſemblées ſeparées. *Socr. v. c. 24.*

Il y eut auſſi ſchiſme entre les Novatiens. Un Juif nommé Sabbatius ſe fit Chrétien de leur ſecte, & fut ordonné Prêtre par Martien, qui étoit alors leur évêque à C. P. Sabbatius menoit une vie reglée & auſtere; mais il conſervoit toûjours quelque attachement au Judaïſme, & deſiroit d'être évêque. Il commença à tenir des aſſemblées ſous divers pretextes: Martien ſe repentit de l'avoir ordonné, & diſoit: Il auroit mieux valu mettre mes mains ſur des épines, que les impoſer ſur ſa tête. Enfin, il tint un concile des évêques de ſa ſecte à Sangare, ville marchandeprès d'Helenople en Bithynie, où Sabbatius fut mandé; on l'interrogea ſur la cauſe de ſon mecontentement. Il dit que l'on n'obſervoit pas le decret du concile de Pare touchant la Pâque. Pare étoit un village de Phrygie, où quelques évêques Novatiens s'étoient aſſemblez ſous l'empereur Valens; & pour ſe diſtinguer davantage des Catholiques, avoient *Ibid. c. 21.* *Soz. VII. c. 18.*

ordonné que l'on ſuivroit le calcul des Juifs, pour l'obſervation du jour de la Pâque, excepté que l'on la celebreroit toûjours le Dimanche. Le concile de Sangare, pour ôter tout pretexte à Sabbatius, declara que chacun celebreroit la Pâque tel jour qu'il voudroit; pourvû qu'il ne ſe ſeparât point de la communion des autres. Ce decret des Novatiens étoit contraire au decret de Nicée, & à leurs propres principes; puiſqu'ils ne s'étoient ſéparez de l'égliſe, que ſous pretexte de conſerver la diſcipline.

XXXVI. Hereſies des Aëriens. *Epiph. hær. 75.*

On peut auſſi compter les Aëriens entre les branches de l'Arianiſme, quoiqu'ils n'euſſent point d'opinions particulieres touchant la Trinité. Leur chef fut Aërius ami d'Euſtathe de Sebaſte, avec qui il avoit pratiqué la vie aſcetique. Il deſiroit l'épiſcopat; & voyant qu'Euſtathe y étoit arrivé plûtôt que lui, il en conçût une furieuſe jalouſie. Euſtathe fit ce qu'il pût pour l'appaiſer; il l'ordonna Prêtre, & lui donna la conduite de ſon hôpital; & comme il murmuroit toûjours contre lui, il lui parla, & emploïa les carreſſes & les menaces, mais il ne put le ramener. Il quitta l'hôpital, & attira une grande multitude d'hommes & de femmes. Comme on les chaſſoit par tout des l'égliſes, des villes & des villages, ils s'aſſembloient dans les bois, dans les cavernes, en pleine campagne, juſques à être quelquefois couverts de neige. Aërius vivoit encore du temps que S. Epiphane écrivoit ſon traité des hereſies, vers l'an 376. Mais ſa ſecte dura quelque tems; & ſaint Auguſtin écrivant du même ſujet vers l'an 428. les nomme comme ſubſiſtans. Aërius étoit tout-à-fait Arien, mais ſes dogmes particuliers ſe réduiſoient principalement à trois Qu'il n'y a aucune difference entre l'évêque & le Prêtre; qu'il eſt inutile de prier pour les morts; qu'il eſt inutile

Hær. 53.

de

de jeûner & d'obſerver les feſtes, même la pâque: traitant tout cela d'obſervances judaïques. S. Epiphane de ſon côté traite cette héréſie d'inſenſée, & la refute principalement par la tradition & le conſentement de toutes les égliſes. Il montre la difference de l'évêque & du prêtre, en ce que l'évêque engendre des peres à l'égliſe, par l'ordination; & le prêtre lui engendre ſeulement des enfans, par le baptême. Car le prêtre n'a point le droit d'impoſer les mains. Et comme Aërius abuſoit des paſſages, où S. Paul ſemble prendre indifferemment les noms d'évêque & de prêtre: S. Epiphane ſoûtient que dans les commencemens de l'égliſe, les apôtres établiſſoient tantôt des évêques & des diacres ſans prêtres, tantôt des prêtres avec des diacres ſans évêques, ſelon la diſpoſition des lieux & la capacité des perſonnes.

XXXVII. Retraite de ſaint Auguſtin.

En Afrique, S. Auguſtin continuoit de combattre fortement les hérétiques, particulierement les Manichéens, qui ſe ruinoient auſſi par leurs diviſions. Au retour d'Italie, il arriva à Carthage avec ſon ami Alypius, & logea chez un nommé Innocent, autrefois avocat dans le tribunal du vicaire de la prefecture, & vivant avec toute ſa maiſon dans une grande pieté. Il avoit été long-tems traité par les medecins pour pluſieurs fiſtules, & lui avoient fait quantité d'inciſions; mais un ſinus plus profond leur avoit échapé; & ayant manqué de l'ouvrir, ils prétendoient le guerir par des remedes exterieurs. Après bien du tems, ils avoüerent qu'il en falloit revenir à l'inciſion, de l'avis d'un excellent chirurgien d'Alexandrie. Le malade craignoit cette operation comme une mort certaine: toute la maiſon étoit dans une affliction extrême. Il étoit viſité tous les jours par de ſaints perſonnages, Saturnin évêque d'Uſale,

Civit. XXII. *c.* 18.

Geloſus prêtre, les diacres de l'égliſe de Carthage, & entre autres Aurelius qui en fut depuis évêque. Il les pria de venir le lendemain l'aſſiſter à la mort. Ils le conſolerent & l'exhorterent à ſe confier en Dieu, & ſe ſoûmettre à ſa volonté. Enſuite ils ſe mirent à prier à genoux, ſelon la coûtume, & proſternez à terre. Innocent s'y jetta d'un grand coup, & commença à prier avec tant de larmes & de ſanglots, & à faire des efforts ſi violens, qu'il ſembloit prêt à expirer. Ils ſe leverent & ſe retirerent, après avoir reçu la benediction de l'évêque. Le lendemain ils revinrent. Les medecins entrerent, on mit le malade ſur ſon lit, on ôta les bandages, on découvrit la partie affligée; le chirurgien armé de ſes inſtrumens, cherchoit l'endroit où il devoit couper; il examine avec les yeux, il ſonde avec les mains, il trouve une cicatrice très-ſolide, & le mal entierement gueri. Saint Auguſtin qui étoit preſent, racontoit depuis ce miracle, comme un des plus manifeſtes de ſon tems, pour montrer que ces merveilles n'avoient pas ceſſé dans l'égliſe. A ſon retour en Afrique, il ſe retira chez lui à la campagne, avec quelques-uns de ſes amis qui ſervoient Dieu comme lui. Il y demeura environ trois ans, degagé de tous les ſoins temporels, vivant à Dieu, dans les jeûnes, les prieres & les bonnes œuvres; meditant ſa loi jour & nuit; inſtruiſant les autres par ſes diſcours & par ſes livres, de ce que Dieu lui découvroit dans la meditation ou dans la priere. Il écrivit alors les deux livres de la Geneſe, contre les Manichéens; pour les combattre plus ouvertement, & d'un ſtile plus ſimple qu'il n'avoit encore fait.

Poſſid. c. 3.

2. Retract. c. 10.

Il commence dans cet ouvrage à refuter leurs calomnies contre l'ancien teſtament; en répondant aux objections qu'ils propoſoient contre le commencement

de la Geneſe. Il finit à l'endroit où Adam fut chaſſé du paradis terreſtre. Il compoſa dans ce même tems le livre du maiſtre, qui eſt un dialogue avec ſon fils Adeodat: où il examine curieuſement l'uſage de la parole; & prouve qu'il n'y a point d'autre maître qui nous enſeigne, que la verité éternelle qui eſt J. C. Saint Auguſtin prend Dieu à témoin dans ſes confeſſions, que toutes les penſées qu'il attribuë à ſon fils dans cet ouvrage, étoient effectivement de lui, quoiqu'il n'eût que ſeize ans, & dit qu'il a vû des effets plus merveilleux de ſon eſprit, en ſorte qu'il en étoit épouvanté: mais il perdit ce fils peu de tems après. Le dernier fruit de ſa retraite, fut le livre de la vraïe religion; où après avoir montré qu'elle ne ſe trouve ni chez les païens, ni dans aucune ſecte hors de l'égliſe catholique, il explique l'hiſtoire de la conduite de Dieu pour le ſalut des hommes; & refute l'erreur des Manichéens touchant les deux principes. Il traite des deux moïens par leſquels Dieu conduit les hommes, l'autorité & la raiſon: des trois principaux vices que l'on doit éviter pour s'élever à Dieu, l'amour du plaiſir, l'orgueil & la curioſité: enfin il conclud que la vraie religion conſiſte à adorer un ſeul Dieu, Pere, Fils & S. Eſprit. C'eſt un des plus excellens ouvrages de S. Auguſtin, & pour les penſées & pour le ſtile.

AN. 391.
Ibid. c. 12.

Conf. IX. *c.* 6.

3. Retract. 13.

Tandis qu'il s'occupoit ainſi dans ſa retraite près de Tagaſte, il y avoit un agent de l'empereur à Hippone, ville maritime du voiſinage, qui étant déja de ſes amis, deſira le voir, & entendre la parole de Dieu de ſa bouche. Il étoit déja Chrétien: mais S. Auguſtin eſperoit le gagner à Dieu entierement, pour demeurer avec lui dans ſon monaſtere. Il vint donc à Hippone pour le deſir du ſalut de cet homme, mais il ne lui perſuada pas

XXXVIII. Saint Auguſtin prêtre.
Poſſid. c. 3.
Aug. ſerm. 335.
1. *De vit. com. n.* 2.

Poſſid. c. 4.

AN. 391.

alors de se retirer. Valere étoit évêque d'Hippone: comme il parloit un jour à son peuple de la necessité où il se trouvoit d'ordonner un prêtre pour son église, eux qui connoissoient déja la vertu & la doctrine de S. Augustin, mirent la main sur lui, & le presenterent pour être ordonné. Car il étoit present au milieu d'eux, ne se doutant de rien, & il évitoit seulement de se rencontrer dans les églises qui manquoient d'évêque, craignant qu'on ne le choisît pour cette dignité. Le peuple d'Hippone s'étant donc saisi de lui, le presenta à l'évêque Valere, le priant tout d'une voix avec beaucoup d'empressement & de cris, de l'ordonner prêtre. S. Augustin fondoit en larmes: quelques-uns les interpretoient, comme s'il eût été affligé de n'être que prêtre, & lui disoient pour le consoler: Il est vrai que vous meritiez une plus grande place, mais la prêtrise approche de l'épiscopat. Lui cependant pleuroit par la consideration des grands perils qui le menaçoient dans le gouvernement de l'église, où les prêtres avoient alors grande part. Enfin le desir du peuple fut accompli, & S. Augustin ordonné prêtre vers le commencement de l'an 391.

Possid. c. 5. Eod. serm. 355.

Il conserva toûjours l'amour de la retraite, & voulut vivre à Hippone dans un monastere, comme il avoit fait à Tagaste. L'évêque Valere sçachant son dessein, lui donna un jardin de l'église, où il commença à rassembler des serviteurs de Dieu, pauvres comme lui. Car il avoit vendu son petit patrimoine, & l'avoit donné aux pauvres; ensorte qu'il n'apporta à Hippone que l'habit dont il étoit vêtu. Ils vivoient apparemment de leur travail, & observoient la regle établie sous les apôtres, c'est-à-dire, que personne n'avoit rien en propre: tout étoit commun, & on distribuoit à chacun selon son be-

Act. IV. 32.

AN. 391.

soin. Cependant Valere rendoit graces à Dieu, d'avoir exaucé ses prieres. Car il lui avoit souvent demandé un homme qui pût édifier l'église par ses instructions; connoissant ce qui lui manquoit, parce qu'il étoit Grec de naissance, & n'avoit pas assez d'usage de la langue latine, ni pour la parole, ni pour la lecture. Il donna donc à S. Augustin le pouvoir d'expliquer l'évangile en sa presence, contre l'usage de l'église d'Afrique, où les évêques seuls avoient accoûtumé de prêcher. Aussi quelques évêques le trouvoient mauvais. Mais Valere sçachant qu'il suivoit l'usage des Orientaux & des églises orientales, & cherchant l'utilité de l'église, ne se mettoit pas en peine de ses discours.

Saint Augustin ne se rendit pas d'abord à cet ordre de son évêque; il lui demanda du tems pour s'instruire encore, & lui écrivit en ces termes: Je vous prie de considerer avant toutes choses, qu'il n'y a rien dans la vie, principalement en ce tems, de plus facile & de plus agréable que la fonction d'évêque, de prêtre ou de diacre, si on la fait par maniere d'acquit, & en se rendant complaisant; mais que rien n'est devant Dieu plus miserable, plus injuste & plus condamnable. Au contraire, rien n'est plus difficile, plus laborieux & plus dangereux que ces emplois; & rien plus heureux devant Dieu, si on y sert de la maniere qu'il l'ordonne. Je ne l'ai pas appris dans ma jeunesse; & quand je commençois à l'apprendre, on ma fait violence pour me mettre à la seconde place. Je croi que Dieu m'a voulu châtier, de ce que j'osois reprendre les fautes des autres; & j'ai bien reconnu depuis ma temerité. Que si je n'ai vû ce qui me manquoit, que pour ne pouvoir plus l'acquerir: vous voulez donc, mon pere, que je perisse. Où est votre charité pour moi & pour l'église? Il con-

Aug. ep. 22. l. 14.

AN. 391.

clud, en lui demandant un peu de tems comme juſqu'à pâque, pour s'inſtruire par la lecture & par la priere, non pas des choſes neceſſaires au ſalut; car il avouë qu'il les ſçait; mais de la maniere de les enſeigner, ſans chercher ſon utilité, mais uniquement le ſalut des autres.

Poſt. c. 5. Il commença enſuite de prêcher & avec un tel ſuccès, que d'autres évêques ſuivirent l'exemple de Valere, & firent prêcher des prêtres.

Il continuoit cependant d'écrire contre les Manichéens; & ce fut au commencement de ſa prêtriſe qu'il écrivit le livre de l'utilité de la foi, à un ami nommé Honorat, qu'il avoit autrefois attiré lui-même dans cette erreur, & qui étoit principalement retenu par les promeſſes magnifiques des Manichéens; de ne rien enſeigner qui ne fût évident par la raiſon, ſe mocquant de l'égliſe catholique, qui ordonne de croire. S. Auguſtin montre donc dans cet ouvrage l'utilité de la foi, pour préparer aux myſteres ceux qui ne ſont pas encore capables de les entendre, & défend particulierement l'ancien teſtament, contre les calomnies des

1. Retract. 14.

Init. Manichéens. Il y définit ainſi l'heretique: Celui qui par quelque interêt temporel, principalement de gloire & de primauté, produit ou embraſſe des opinions fauſſes & nouvelles. Il y montre la difference de la foi & de la credulité témeraire; la neceſſité de la foi humaine

c. 11. 12. &c. dans la plûpart des choſes de la vie; & les raiſons ſolides de ſuivre l'autorité de J. C. & de l'égliſe catholique. Saint Auguſtin écrivit enſuite le livre des deux ames,

2. Retract. c. 15. que les Manichéens diſoient être dans chaque homme, l'une bonne l'autre mauvaiſe. La bonne étoit une partie de Dieu; la mauvaiſe étoit de la nation des tenebres. Dieu ne l'avoit point faite, mais elle étoit éternelle comme lui; propre à la chair & cauſe de tous les

maux de l'homme, comme la bonne ame de tous les biens.

AN. 391.

XXXIX. Conference avec Fortunat. Premiere journée. *Possid. c. 6.*

Il y avoit à Hippone un grand nombre de Manichéens, conduits par un prêtre de cette secte nommé Fortunat, qui y demeuroit depuis long-tems, & s'y plaisoit à cause de ceux qu'il avoit seduits. Les citoyens d'Hippone, & les étrangers tant Catholiques que Donatistes, allerent trouver saint Augustin, & le prierent d'entrer en conference avec lui. S. Augustin ne le refusa pas, pourvû que Fortunat y consentît. Il avoit connu saint Augustin à Carthage, lorsqu'il étoit encore Manichéen, & craignoit de conferer avec lui. Toutefois il fut tellement pressé, principalement par ceux de sa secte, qu'il eut honte de reculer. On prit le jour & le lieu; il y eût un grand concours de personnes curieuses, & une grande foule de peuple; la dispute fut écrite en notes, & nous en avons les actes datez du cinquiéme des calendes de Septembre, sous le consulat d'Arcade & de Ruffin, c'est-à-dire, le vingt-septiéme d'Aoust 392. dans les bains de Sossius, lieu propre pour éviter la chaleur. Saint Augustin ouvrit ainsi la dispute: Je tiens maintenant pour erreur, ce que je tenois auparavant pour verité. Je desire sçavoir de vous qui êtes present, si j'en use bien. J'estime entre autres, que c'est une très-grande erreur de croire, que Dieu tout-puissant, en qui est toute notre esperance, puisse en quelqu'une de ses parties être alteré, ou soüillé, ou corrompu. Je sçai que votre hérésie le soûtient, non pas en ces mêmes termes; car vous dites aussi que Dieu est inalterable & incomparable. Mais vous dites qu'une certaine nation des tenebres s'est revoltée contre Dieu; & que voyant la ruine qui menaçoit son royaume, si rien ne resistoit à cette nation; il a envoyé une vertu, dont le mélange

Ap. Aug. to. 8.

AN. 392.

avec le mal & la nation des tenebres a formé le monde. Delà vient, que les bonnes ames ſont ici dans la peine & la ſervitude, s'égarent & ſe corrompent; enſorte qu'elles ont eu beſoin d'un liberateur, qui les délivrât de l'erreur du mêlange, de la ſervitude. C'eſt ce que je n'eſtime pas permis de croire, que Dieu tout-puiſſant ait craint quelque nation oppoſée, ou qu'il ait été contraint par neceſſité, à nous précipiter dans les miſeres. Fortunat répondit: Je ſçai que vous avez été des nôtres, voilà les principaux articles de nôtre foi; mais il s'agit de nôtre maniere de vie, & des calomnies dont on nous charge. Déclarez donc devant les gens de bien qui ſont preſens, ſi ce dont on nous accuſe eſt vrai ou faux. Avez-vous aſſiſté à la priere? S. Auguſtin dit: Oüi, j'y ai aſſiſté. Mais il y a difference entre la queſtion de la foi & celle des mœurs. Ma propoſition regarde la foi. Si les aſſiſtans aiment mieux que nous parlions des mœurs, je ne le refuſe pas. Fortunat dit je, veux d'abord me juſtifier dans vos eſprits, par le témoignage d'un homme digne de foi. S. Auguſtin dit: Pour vos mœurs, vos élûs peuvent en être bien inſtruits. Vous ſçavez que je n'ai été chez vous qu'auditeur. Ainſi quoique j'aïe aſſiſté à votre priere; il n'y a que Dieu & vous qui puiſſe ſçavoir ſi vous en avez quelqu'autre entre vous. Dans celle où j'ai aſſiſté, je n'ai rien vû faire de honteux. La ſeule choſe que j'ai remarquée contraire à la foi que j'ai appriſe depuis, c'eſt que vous faites vos prieres contre le ſoleil. Quiconque vous objecte quelque choſe touchant les mœurs, doit s'adreſſer à vos élûs. Ce que j'ai reçu de vous, eſt la foi que je condamne aujourd'hui, qu'on me réponde à ce que j'ai propoſé.

Fortunat dit: Nous ſoûtenons auſſi que Dieu eſt incorruptible, lumineux, inacceſſible, incomprehenſible, impaſſible

impassible; habitant une lumiere éternelle & qui lui est propre, qu'il ne produit rien de lui qui soit corruptible, ni les tenebres, ni les démons, ni satan; & que l'on ne peut trouver dans son royaume rien qui lui soit contraire. Qu'il a envoyé un Sauveur semblable à lui, que le verbe né dès la creation du monde, est venu ensuite parmi les hommes; & a choisi des ames dignes de lui, sanctifiées par ses commandemens celestes, imbuës de foi & de raison; qui sous sa conduite doivent retourner d'ici au royaume de Dieu, suivant sa sainte promesse. Saint Augustin dit: Ces ames qui viennent, comme vous confessez, de la mort à la vie par J. C. quelle cause les a precipitées dans la mort? Fortunat dit: Répondez-moi, je vous prie, s'il y a autre chose que Dieu. S. Augustin dit: Vous-même répondez, s'il vous plaît, quelle cause a livré ces ames à la mort? Comme Fortunat continuoit de chicaner, S. Augustin dit: Nous ne devons pas amuser cette grande assemblée, en passant d'une question à l'autre Nous convenons tous deux que Dieu est incorruptible, d'où je conclus ainsi: Si Dieu ne pouvoit rien souffrir de la nation des tenebres, il nous a envoyez ici sans cause: s'il pouvoit souffrir, il n'est pas incorruptible. Fortunat répondit, que J. C. a souffert. Saint Augustin repliqua: Il a souffert dans la nature humaine, qu'il a prise pour nôtre salut; ce qui ne conclud rien pour la nature divine.

AN. 392.

n. 7.

Fortunat au lieu de répondre, demanda: L'ame est-elle de Dieu ou non? S. Augustin dit: Je veux bien dire ce que vous me demandez; souvenez-vous seulement, que vous n'avez pas voulu repondre à mes questions, & que je réponds aux vôtres. Autre chose est Dieu, autre chose l'ame. Dieu est impassible & incorruptible: nous voyons que l'ame est pechereſſe, malheureuse &

n. 9.

n. 11.

ſujette à ce changement. Si elle eſt la ſubſtance de Dieu, la ſubſtance de Dieu eſt corruptible & ſujette à l'erreur; ce qu'il n'eſt pas permis de dire. Vous dites-donc, reprit Fortunat, que l'ame n'eſt pas de Dieu, tant qu'elle eſt
n. 12. ſujette au peché & à l'erreur? S. Auguſtin répondit: J'ai dit que l'ame n'eſt pas la ſubſtance de Dieu, mais que Dieu en eſt l'auteur. Autre choſe eſt celui qui a fait, autre choſe ce qu'il fait. Son ouvrage ne peut lui être égal. Fortunat dit: Puiſque vous dites que l'ame eſt faite, & qu'il n'y a rien hors de Dieu; je demande, où il a pris la ſubſtance de l'ame? S. Auguſtin dit: Souvenez-vous, que vous avoüez comme moi que Dieu eſt
n. 13. tout-puiſſant. Or il ne le ſeroit pas s'il avoit beſoin de matiere pour faire ce qu'il veut: Auſſi croyons-nous, qu'il a tout fait de rien. Fortunat objecta la contrarieté qui paroît dans le monde, entre les tenebres, la lu-
n. 14. miere, la verité & le menſonge, la mort & la vie, l'ame & le corps; d'où il conclud, qu'il y a deux ſubſtances dans le monde, l'une du corps, l'autre de Dieu. Saint Auguſtin dit: Ces contrarietez qui vous frappent, viennent
n. 15. de nôtre peché. Car Dieu a tout fait bon, mais il n'a point fait le peché, qui eſt le ſeul mal; ou plûtôt il y a deux maux, le peché & la peine du peché. Le peché n'appartient point à Dieu, la peine vient de lui, parce qu'il eſt juſte. Car il a donné le libre arbitre à l'ame raiſonnable, qui eſt dans l'homme, afin que nous puiſſions mériter étant bons par volonté, non par neceſſité. Il avoit tout ſoûmis à cette ame, pourvû qu'elle ſe ſoûmît elle-même à lui. Si elle ne le vouloit pas, tout ce qui lui auroit dû être ſoûmis, devoit tourner à ſa peine.

Enſuite Fortunat ayant rapporté un grand paſſage de
Eph. II. *n.* 17. ſaint Paul, S. Auguſtin en prit occaſion de le preſſer ainſi ſur le libre arbitre: L'ame à qui Dieu promet le pardon

de ſes pechez, ſi elle en fait penitence, pourroit lui répondre ainſi ſuivant vôtre créance. Qu'ai-je merité ? Pourquoi m'avez-vous chaſſé de vôtre roïaume, afin de combattre contre je ne ſai quelle nation ? Vous ſavez la neceſſité qui m'a preſſé, & que je n'ai point eu de liberté. Pourquoi m'imputez-vous les bleſſures dont vous êtes la cauſe ? Si je ſuis une partie de vous-même, je ne devois rien ſouffrir dans cette nation de tenebres. Mais puiſqu'elle ne pouvoit être corrigée que par ma corruption, comment dit-on que je ſuis une partie de vous, ou que vous êtes incorruptible, ou que vous n'êtes pas cruel, de m'avoir fait ſouffrir pour vôtre roïaume, à qui cette nation de tenebres ne pouvoit nuire ? Et comme on continuoit d'examiner des paſſages de S. Paul, quoique l'on fût convenu de diſcuter par raiſon la créance des deux principes ; les aſſiſtans firent du bruit, chacun commença à parler de ſon côté, juſques à ce que Fortunat dit : Que la parole de Dieu avoit été liée dans la nation des tenebres. Ce qu'ayant fait horreur aux aſſiſtans, on ſe ſepara.

AN. 392.

XL. Seconde journée.

Le lendemain on reprit la conference. On convint que Dieu ne peut être auteur du mal, & S. Auguſtin inſiſta ſur le libre arbitre, ſans lequel il n'y auroit ni punition juſte, ni merite. Sur quoi Fortunat dit : Si Dieu donnoit la licence de pecher, que vous appellez libre arbitre, il conſentiroit à mon peché, & en ſeroit l'auteur, ou ne ſachant pas ce que je devrois être, il feroit mal de me produire indigne de lui. Et enſuite : Nous pechons malgré nous, contraints par une puiſſance contraire & ennemie ; autrement s'il n'y a que l'ame ſeule miſe dans le corps, à qui Dieu, comme vous dites, a donné le libre arbitre, elle ne ſe rendroit pas ſujette au peché. S. Auguſtin répondit : Qu'encore que tout ce que Dieu a

n. 20.

n. 21.

AN. 392. fait ſoit bon, ſon ouvrage ne peut être auſſi bon que lui ; car il ſeroit injuſte & impertinent de croitre que la créature ſoit égale au créateur. Puis il inſiſta ſur le paſ-

1. Tim. VI. 10. ſage de l'apôtre, que la racine de tous les maux eſt la cupidité. Et venant à la prétenduë nation de tenebres, il dit : Si c'eſt elle ſeule qui peche, elle ſeule doit être punie, & non pas l'ame. Car ſi l'ame eſt contrainte de mal faire, n'eſt-il pas contre la raiſon, que la nation de tenebres peche, & que j'en faſſe penitence ? qu'elle peche, & qu'on m'en accorde le pardon.

Gal. V. 17. *Rom.* VII. 2. *&c.* Fortunat allegua les paſſages de S. Paul, qui marquent en nous un combat de la chair contre l'eſprit : à quoi S.

n. 22. Auguſtin répondit : Le premier homme a eu le libre arbitre, en ſorte que rien ne reſiſtoit à ſa volonté, s'il eut voulu garder les commandemens de Dieu : mais depuis qu'il a peché par ſa volonté libre, nous qui deſcendons de lui, avons été precipitez dans la neceſſité. Chacun peut reconnoître en ſoi-même, qu'avant que d'avoir contracté une habitude, nous ſommes libres ; mais quand par cette liberté nous avons fait quelque choſe, la douceur pernicieuſe, & le plaiſir de le faire, nous engage de telle ſorte, que nous ne pouvons plus vaincre l'habitude que nous avons formée nous-mêmes, & c'eſt cette habitude formée dans la chair, qui combat contre l'ame. C'eſt ce que N. S. appelle le bon arbre, ou le mauvais ; pour montrer que dans ces deux arbres, il marque le

Matth. XII. 33. libre arbitre, & non deux natures differentes, il dit : Ou faites le bon arbre, ou faites le mauvais arbre. Qui peut faire la nature ?

n. 24. 25. Il revint enſuite à ſa premiere queſtion, & preſſa For-

Rom. IX. 21. tunat de dire, pourquoi Dieu, à qui rien ne peut nuire, nous a envoyez ici contre la nation de tenebres. Il répondit par ce paſſage de l'apôtre : Le vaſe de terre

dit-il à l'ouvrier : Pourquoi m'as-tu fait ainſi ? il dit d'abord, qu'il y avoit neceſſité. Puis il ſoûtint que Dieu avoit envoyé l'ame volontairement. S. Auguſtin fit lire ſes paroles precedentes, pour montrer la contradiction ; car on écrivoit à meſure qu'ils parloient. Enfin comme il le preſſoit toûjours de répondre, pourquoi Dieu, à qui rien ne peut nuire, a envoyé ici l'ame dans la miſere, il fut réduit à répondre : Que dois-je donc dire ? Je ſai, dit S. Auguſtin, que vous n'avez rien à dire, & que quand j'étois diſciple des vôtres, je n'ai jamais rien trouvé à répondre ſur cette queſtion ; & c'eſt par où Dieu m'a fait revenir de cette erreur. Mais ſi vous avoüez que vous n'avez rien à répondre, j'expliquerai la foi catholique, en cas que les aſſiſtans le trouvent bon. Fortunat dit : Sans préjudice de ma declaration, je vous dirai que j'examinerai vos objections avec mes ſuperieurs ; & s'ils ne me répondent pas bien, ce ſera à moi à conſiderer, ſi je dois chercher ce que vous offrez de me faire voir, car je veux auſſi ſauver mon ame. S. Auguſtin dit : Dieu ſoit loüé Ainſi finit la conference. Elle fit voir à tous ceux qui avoient grande opinion de Fortunat, la foibleſſe de ſa ſecte qu'il avoit ſi mal ſoutenuë ; & il en eut tant de confuſion, qu'il ſe retira enſuite de la ville d'Hippone, & n'y revint plus ; mais il ne ſe convertit pas.

AN. 392.

1. 28.

n. 32. 33. &c.

n. 36.

Poſſid. c. 6.

Aurelius, auparavant diacre de l'égliſe de Carthage, venoit d'en être fait évêque après Genethlius ; & tous les gens de bien avoient conçu une grande eſperance, que Dieu ſe ſerviroit de lui, pour remedier aux maux des égliſes d'Afrique. Il étoit déja lié d'amitié avec S. Auguſtin, & il lui écrivit pour lui demander le ſecours de ſes prieres & des conſeils. Saint Auguſtin lui fit réponſe, le remerciant au nom d'Alypius, & tous ceux

[X L I.] Lettres de ſaint Auguſtin à Aurelius, touchant les Agapes.

Epiſt. 22. al. 64.

AN. 392.

qui vivoient avec lui en communauté, de l'amitié qu'il leur témoignoit. Puis entrant en matiere, il l'exhorte à corriger l'abus qui s'étoit introduit en Afrique, dans les festins que l'on faisoit en l'honneur des martyrs, non seulement les festes, mais tous les jours, & dans les églises mêmes. Il lui propose l'exemple de l'Italie, & de la plûpart des églises de deçà la mer, où ces desordres n'étoient point : soit parce qu'ils n'y avoient jamais été, soit parce que l'application des évêques les avoit abolis. Ce mal est si grand, ajoûte-t'il, qu'il ne peut être gueri, que par l'autorité du concile ; ou si une église doit commencer, c'est celle de Carthage. Mais il faut s'y prendre doucement : car on n'ôte pas
n. 5. ces abus durement, ni d'une maniere imperieuse ; c'est plûtôt en enseignant qu'en commandant ; plûtôt en avertissant qu'en menaçant. Car c'est ainsi qu'il faut agir avec la multitude, & user de severité contre les pechez des particuliers. Que si nous faisons quelques menaces, que ce soit avec douleur : proposant la vengeance future par les écritures, afin que ce ne soit pas nous & nôtre puissance, mais Dieu que l'on craigne dans nôtre discours. Ainsi les spirituels seront touchez les premiers, & ils gagneront le reste de la multitude par leur autorité. Mais parce que ces yvrogneries & ces festins dissolus qui se font dans les cimetieres, sont regardez par le peuple grossier & ignorant, non seulement comme les honneurs des martyrs, mais encore comme le soulagement des morts ; je crois que l'on pourra plus facilement les en détourner, si en les défendant par l'autorité des écritures, on prend soin en même tems que l'on ne fasse point trop de dépense aux offrandes qui se font sur les monumens des morts, car l'on doit croire qu'elles leur sont veritablement

utiles, ſi on les diſtribuë de bonne grace à tous ceux qui en demandent. Ces offrandes ſur les ſépultures, ſont marquées dans le livre de Tobie. AN. 393. *Tob.* IV. 18.

Le reſte de la lettre de ſaint Auguſtin à Aurelius, contient des avis très-ſages & très-modeſtes, touchant la maniere de conſerver l'humilité au milieu des honneurs & des loüanges, ſans préjudice de l'autorité. Aurelius ſuivit le conſeil de ſaint Auguſtin & aſſembla à Hippone un concile general de toute l'Afrique, ou furent faits pluſieurs canons qui ſervirent de modele aux conciles ſuivans. On en compte juſques à quarante-un, dont le trente-uniéme défend à l'évêque & aux clercs de manger dans l'égliſe ſinon par neceſſité en paſſant ; & ordonne d'empêcher auſſi le peuple de faire de tels repas, autant qu'il ſera poſſible. Ce concile fit auſſi un decret, touchant la réünion des Donatiſtes, en ces termes : Dans les conciles precedens, il a été ordonné que nous ne recevrions aucun Donatiſte en ſon rang du clergé, mais au nombre des laïques, en vûë du ſalut, qu'il ne faut refuſer à perſonne. Toutefois à cauſe du beſoin de clercs, qui eſt tel dans l'égliſe d'Afrique, que quelques lieux ſont entierement abandonnez, il a été réſolu que l'on exceptera de cette regle, ceux dont on ſera aſſuré qu'ils n'auront point rebaptiſé, ou qui voudront paſſer avec leurs peuples à la communion de l'égliſe catholique. Car il ne faut pas douter, que le bien de la paix & le ſacrifice de la charité n'efface le mal qu'ils ont fait en rebaptiſant, entraînez par l'autorité de leurs ancêtres. Mais cette reſolution ne ſera confirmée, qu'après avoir conſulté l'égliſe d'outre-mer. Ce concile d'Hippone fut tenu dans la ſale du conſeil de la baſilique de la paix, ſous le conſulat de l'empereur Theodoſe avec Abondantius, c'eſt-à-dire, l'an 393. le huitiéme d'Octo-

To. 2 *Conc.* *P.* 1180.

Conc. Carthag. III. *c.* 30. *Afr.* *c.* 9. *Cod. Afr. c.* 42.

P. 1181. *D.*

Conc. Afr. to. 2. *Conc.* 1641. *C.*

AN. 393. *Cod. Afr. post. c. 33. Aug. 1. Retract. c. 17.*

bre. En ce concile, S. Auguſtin, par l'ordre des évêques, fit un diſcours de la foi & du ſymbole en leur preſence; dont il compoſa depuis un livre, à la priere de ſes amis. C'eſt un abregé de la doctrine Chrétienne. Vers ce même tems, Alypius ſon ami intime alla à Jeruſalem, fit connoiſſance avec S. Jerôme, lui parla de S. Auguſtin, & commença de lier l'amitié, qui fut depuis entr'eux.

XLII. Ecrits de ſaint Jerôme contre Jovinien.

Saint Jerôme travailloit toûjours dans ſa retraite de Betlehem, à ſoûtenir la doctrine de l'égliſe. La quatorziéme année de Theodoſe, qui étoit l'an 392. il compoſa le catalogue des écrivains eccleſiaſtiques, à la priere de Dexter prefet du pretoire. Il marque qu'il eſt le premier qui ait entrepris ce travail, quoiqu'il avoüe que l'hiſtoire d'Euſebe lui a beaucoup ſervi; & il en fait voir l'utilité, contre les calomnies de Celſe, de Pophyre & de Julien, pour montrer combien d'hommes ſavans & éloquens avoient enſeigné & ſoûtenu la religion Chrétienne. Il commence à ſaint Pierre, & finit à lui-même, faiſant le catalogue de ſes propres ouvrages juſques à cette année; les derniers qu'il marque, ſont les deux livres contre Jovinien & l'apologie à Pammaque. *Sup. n. 19.* Il écrivit contre Jovinien à la priere de quelques fideles de Rome, qui lui envoyerent les ouvrages de cet heretique pour y répondre; car nonobſtant ſa condamnation, il avoit à Rome des ſectateurs. Saint Jerôme le refuta en deux livres, dont le premier eſt employé principalement à montrer l'excellence du celibat. *Lib. 1. c. 4. c. 12.* Là ſuivant la vehemence de ſon genie, il releve tellement la virginité au-deſſus du mariage, & la viduité au-deſſus des ſecondes nôces, qu'il ſemble regarder le mariage comme un mal, plûtôt toleré que permis expreſſement. Quelques-uns en furent choquez, ſon ami Pammaque l'en avertit; & prit ſoin de *Epi. c. 1.*

retirer

retirer autant qu'il pût les exemplaires de cet ouvrage contre Jovinien. Saint Jerôme l'en remercia, mais il l'avertit qu'il prenoit une peine inutile ; qu'il s'en étoit répandu plusieurs exemplaires en Orient, & qu'on y en avoit même rapporté de Rome. Car, disoit-il, si-tôt que j'ai écrit quelque chose, mes amis ou mes envieux ne manquent pas de le publier : ainsi ce que je puis faire, c'est de vous envoyer une apologie de cet ouvrage ; & il la lui envoya en effet avec cette lettre. *Epist. 52. ad Pam.*

Dans cette apologie, il releve & explique tous les endroits, où il sembloit parler du mariage avec mépris. Comme Jovinien accusoit les Catholiques d'être Manichéens : il fait remarquer qu'il a d'abord condamné les Marcionites, les Manichéens & les Encratites qui rejettoient le mariage : qu'il a reconnu le mariage digne d'honneur & sans tache, suivant l'écriture ; & qu'il lui a seulement preferé la continence, comme un plus grand bien. Qu'il a reconnu le mariage pour la source de la virginité, qu'il a approuvé les secondes & les troisiéme nôces, qu'enfin il faut juger des expressions qui paroissent dures, par tout le reste du discours. Il y remarque, comme il avoit déja fait dans l'ouvrage contre Jovinien, que les évêques, les prêtres & les diacres jugeoient le commerce des femmes incompatibles avec le service de l'autel. Il remarque qu'à Rome les fideles même mariez, communioient tous les jours, & que quand ils ne croyoient pas être en état d'entrer dans l'église, ils ne laissoient pas de prendre le corps de J. C. dans leurs maisons. Il fait observer à ses censeurs la difference des deux manieres d'écrire, pour combattre une erreur, ou simplement pour enseigner. Dans le premier on s'étend davantage, & on ne découvre pas toujours son dessein. L'auteur est quelquefois obligé de par-

L. in Jovin. c. 3.

Hebr. XIII. 4.

c. 4. Apol. lib. 1. in Jovin.
Apol. c. 3. init.

c. 6.

c. 4.

ler, non ſelon ſa penſée, mais ſelon la prévention de ſon adverſaire. Il en donne pour exemple les plus éloquens d'entre les payens & d'entre les Chrétiens; & ſaint Paul même, dont il admire l'éloquence & l'artifice profond, ſous une apparence de paroles ſimples & groſſieres.

Epiſt. 51. S. Jerôme écrivit auſſi ſur cette matiere à ſon ami Domnion, contre les déclamations d'un certain moine, dont il témoigne un grand mépris.

XLIII. Ordination de Paulinien.

Cependant il avoit en Orient des adverſaires plus conſiderables; car c'eſt le tems de ſon grand differend avec Jean évêque de Jeruſalem, dont l'origine fut telle. Paulinien frere de S. Jerôme demeuroit avec lui dans le monaſtere de Bethléem. Ils étoient deux prêtres dans cette communauté, S. Jerôme & Vincent; mais leur humilité étoit telle, qu'ils ne vouloient point offrir le ſaint ſacrifice. Paulinien, qui étoit jugé digne du ſacerdoce, s'en croyoit lui-même indigne; & de peur d'être ordonné, il évitoit ſoigneuſement la rencontre des évêques. Saint Epiphane leur ami avoit fondé un monaſtere au lieu de ſa naiſſance, en Paleſtine, dans le diocéſe d'Eleuteropolis. Comme il y étoit, Paulinien l'alla voir avec quelques moines pour lui donner ſatisfaction ſur quelque chagrin qu'il avoit contre eux. Saint Epiphane crut que la providence le lui envoyoit; & comme on celebroit l'office dans l'égliſe d'un village près de ſon monaſtere, il fit prendre par pluſieurs diacres Paulinien, qui ne ſe doutoit de rien, & leur commanda de lui tenir la bouche, de peur que pour ſe délivrer, il ne les conjurât au nom de J. C. Ainſi il l'ordonna diacre, malgré ſon extrême repugnance, & les proteſtations qu'il faiſoit de ſon indignité; il l'obligea à en faire les fonctions, s'efforçant de le perſuader par les paſſages de l'écriture, & par la crainte des jugemens de Dieu. Enſuite

Epiph. ad Joan. ap. Hier. ep. 60.

Hier. ad Theoph. ep. 62. c. 3. Sup. l. XIII n. 41.

comme il ſervoit au ſaint ſacrifice, S. Epiphane l'ordonna encore prêtre avec la même peine, en lui faiſant tenir la bouche : & emploïa les mêmes perſuaſions pour l'obliger à s'aſſeoir entre les prêtres. Après cela il écrivit aux prêtres & aux autres moines de cette communauté, les reprenant de ce qu'ils ne lui en avoient pas écrit; vû qu'il y avoit plus d'un an que pluſieurs s'étoient plaints à lui, de n'avoir perſonne pour celebrer chez eux les ſaints myſteres; & que tous deſiroient l'ordination de Paulinien, comme très-utile au monaſtere. Paulinien ſuivit S. Epiphane en Chypre, & lui demeura ſoumis, comme étant de ſon clergé : allant ſeulement quelquefois viſiter ſon frere en Paleſtine. *Hier. ep. 62. ad Theoph. c. 3.*

Jean de Jeruſalem fut extrêmement irrité de cette ordination. Il s'en plaignit hautement, & menaça d'en écrire par toute la terre. Il diſoit que ſaint Epiphane n'avoit aucune juriſdiction ſur Paulinien, ni dans la Paleſtine, qu'il prétendoit être ſa province. Il diſoit encore que Paulinien étoit trop jeune pour être prêtre, quoiqu'il fût âgé de trente ans. Il ajoutoit quelques reproches perſonnels contre ſaint Epiphane : entre autres que dans les prieres du ſaint ſacrifice, il diſoit : Seigneur, accordez à Jean de croire la verité ; comme l'accuſant d'hereſie. Il eſt vrai que ſaint Epiphane accuſoit Jean de ſoutenir les erreurs attribuées à Origene ; & c'étoit la principale cauſe de leur diviſion. Jean prétendoit qu'on ne lui avoit fait ce reproche, que depuis qu'il s'étoit plaint de l'ordination de Paulinien; mais ſaint Epiphane & ſaint Jerôme n'en convenoient pas; & ſoutenoient au contraire, que Jean ne s'étoit plaint de cette ordination, que par vengeance de ce qu'ils reprenoient ſa doctrine. *Ap. Hier. ep. 60.* *Hier. ep. 61. c. 4.*

XLIV. Lettre de ſaint

Saint Epiphane ayant appris les plaintes & les menaces

Epiphane à Jean de Jerusalem. *Ap. Hier. ep.* 60.

de Jean de Jerusalem : lui écrivit une lettre, où il raconte la maniere dont il avoit fait cette ordination, & dit : Vous deviez m'en savoir gré, sachant que la crainte de Dieu m'y a obligé : vû principalement, qu'il n'y a point de diversité dans le sacerdoce de Dieu, lorsque l'on pourvoit à l'utilité de l'église. Car encore que les évêques ayent chacun leurs églises, dont ils prennent soin, & qu'aucun ne doive s'étendre sur les bornes d'autrui : on prefere à tout la charité sincere de J. C. Et ensuite : 2. *Cor.* x. 16. O que la douceur & la bonté des évêques de Chipre est vrayement loüable ; & que notre rusticité comme vous la nommeriez, est digne de la misericorde de Dieu ! car plusieurs évêques de notre communion, ont ordonné dans notre province des prêtres que nous n'avions pû prendre ; & nous ont envoyé des diacres & des soudiacres, que nous avons reçu de bon cœur. Et moi-même j'ai exhorté l'évêque Philon d'heureuse memoire, & Theoprobe, d'ordonner des prêtres dans les églises de Chipre, qui étoient proche d'eux & de mon diocése, parce qu'il est étendu. Pourquoi donc vous tant emporter, pour une œuvre de Dieu, qui n'a eu pour but que l'édification des freres ? Il répond ensuite aux reproches personnels ; & proteste qu'il n'a jamais parlé de Jean dans les prieres publiques, autrement que de tous les autres, en disant : Seigneur, conservez celui qui préche la verité. Ou bien : Accordez-lui, Seigneur, qu'il prêche la parole de verité : disant l'un ou l'autre, selon l'occasion & la suite du discours ; ce qui montre que dans les prieres on n'usoit pas encore des formules invariables. *c.* 2.

Il vient ensuite aux erreurs d'Origene, qu'il prétend être la veritable cause de l'animosité de Jean ; & il les rapporte à huit chefs. Le premier, que le Fils de Dieu

ne peut voir le Pere, ni le S. Eſprit voir le Fils. Le ſecond, que les ames ont été des anges dans le ciel; & que pour leurs pechez, elles ont été envoyées ici bas, & empriſonnées dans les corps. Le troiſiéme, que le diable rentrera dans ſa premiere dignité, & regnera dans le ciel avec les Saints. Le quatriéme, que les tuniques de peau, dont Dieu revêtit Adam & Eve, ſont leurs corps, & qu'ils étoient incorporels avant le peché. Le cinquiéme, que nous ne reſſuſciterons pas dans cette même chair. Le ſixiéme, que le paradis terreſtre eſt une allegorie du ciel. Le ſeptiéme, que les eaux que l'écriture met au-deſſus du firmament, ſont les anges; & celles de deſſous, les démons. Le huitiéme, que par le peché, l'homme a perdu la reſſemblance avec Dieu. Saint Epiphane exhorte Jean de Jeruſalem à renoncer à toutes ces erreurs, dont il accuſe auſſi le prêtre Ruffin d'Aquilée, & Pallade de Galatie.

Sup. liv. 5. n. 54.

c. 3.

c. 4.

A la fin de la lettre on lit ces paroles: De plus j'ai oüi dire que quelques-uns murmuroient contre moi, de ce que lorſque nous allions au ſaint lieu nommé Bethel, pour y celebrer la collecte avec vous: étant arrivé au village d'Anablatha, & aïant veu en paſſant une lampe allumée, je demandai quel lieu c'étoit; j'appris que c'étoit une égliſe, & j'y entrai pour prier. Je trouvai un rideau attaché à la porte de cette égliſe, où étoit peinte une image, comme de J. C. ou de quelque ſaint; car je ne me ſouviens pas bien de ce qu'elle repreſentoit. Ayant donc veu l'image d'un homme, expoſée dans l'égliſe de J. C. contre l'autorité de l'écriture: je déchirai le ridean, & je conſeillai à ceux qui gardoient ce lieu, d'en envelopér plûtôt le corps mort de quelque pauvre, pour l'enterrer. Ils murmurerent, & dirent: S'il vouloit déchirer ce rideau, il en devoit don-

ner un autre. Ce qu'ayant oüi, je promis d'en donner un. Je l'envoïe maintenant, tel que je l'ai pû trouver; & je vous prie d'ordonner aux prêtres du lieu de le recevoir; & de leur défendre d'expoſer à l'avenir dans l'égliſe des rideaux de la ſorte, qui ſont contre notre religion; car il eſt digne de vous ôter ce ſcandale. Si cette partie de la lettre eſt veritablement de S. Epiphane, il faut avoüer qu'il étoit en ce point plus ſcrupuleux que les autres évêques. Car l'uſage des peintures dans les égliſes, étoit reçu en Orient & en Occident; comme il paroît par S. Gregoire de Nyſſe, par Prudence & par ſaint Paulin, écrivant dans le même tems. Et il eſt fait mention d'une peinture ſemblable ſur un rideau, expoſé dans une égliſe: au livre des miracles de ſaint Etienne, compoſé par ordre d'Evodius évêque d'Uzale, ami de S. Auguſtin. Toutefois les uſages des égliſes pouvoient être differens en ce point; & le grand nombre des Juifs qui habitoient en Paleſtine, pouvoient obliger à uſer des images avec plus de retenue, pour ne les pas ſcandaliſer ſans neceſſité.

Greg. Nyſſ. in Theod. p. 1011. D.

Prud. Steph. IX. v. 93. IX. v. 123.

Paul. natal. 11. ſub. fine.

De mirac. S. Steph. liv. XI. c. 4. to. 7. Aug.

XLV. Lettre de ſaint Jerôme contre Jean.

Saint Epiphane envoïa cette lettre à Jean de Jeruſalem par un de ſes clercs, & le preſſa d'y répondre. Cependant les exemplaires s'en répandirent en Paleſtine. Euſebe de Cremone qui étoit dans le monaſtere de ſaint Jerôme, entendant loüer cette lettre à tout le monde, le pria de la traduire, car il ne ſçavoit point le grec; & pour le ſatisfaire, ſaint Jerôme fit venir un écrivain en notes, & dicta promptement cette traduction; qu'il pria Euſebe de garder par devers lui, & ne la pas publier. Elle parut toutefois depuis, & nous n'avons plus la lettre de ſaint Epiphane, que dans cette verſion. Au lieu d'y répondre, Jean de Jeruſalem écrivit une apologie, qu'il adreſſa à Theophile d'Alexandrie; mais qui en

Hier. ep. 101. de opti gen. interp.

effet étoit une lettre circulaire à tous les évêques; & il l'envoya en Occident, & en plusieurs autres provinces. Les exemplaires s'en répandirent à Rome, aussi-bien que de la lettre de saint Epiphane; ce qui obligea Pammachius d'écrire à S. Jerôme, pour le prier d'expliquer l'état de la question, & de faire connoître à tout le monde la verité. Saint Jerôme y satisfit par une grande lettre à Pammachius écrite l'an 393. comme il paroît par l'éclipse du soleil, dont elle fait mention; & il y avoit déja trois ans que duroit le differend, à commencer depuis que saint Epiphane étant à Jerusalem, avoit accusé Jean de suivre les erreurs d'Origene; ce que S. Jerôme raconte ainsi, adressant la parole à Jean. *Id. ep. 61.* *c. 16.*

Vous avez imposé aux étrangers. Nous étions ici, & nous sçavons tout. Quand le pape Epiphane parloit dans votre église contre Origene, & vous attaquoit sous son nom; vous & votre troupe faisiez assez voir par votre contenance & vos mines dédaigneuses, que vous le teniez pour un vieux radoteur. N'envoyâtes-vous pas devant le sepulcre du Seigneur votre archidiacre, lui dire qu'il cessât de parler ainsi? Quel évêque a jamais ainsi traité son prêtre devant le peuple? & quand vous marchiez du lieu de la resurrection à celui de la croix; & qu'une foule de peuple de tout âge & de tout sexe, accouroit à lui, lui presentant des enfans, lui baisant les pieds, arrachant la frange de son manteau; en sorte que vous ne pouviez avancer, & aviez même de la peine à vous soûtenir; l'envie de la gloire du saint vieillard, vous fit crier & lui dire en face, qu'il s'arrêtoit tout exprès. Souvenez-vous, je vous prie de ce jour-là, quand le peuple s'arrêta jusques à une heure après midi, dans la seule esperance d'entendre Epiphane. Vous parlâtes comme un furieux contre les Antropomorphites, qui *c. 4.*

AN. 393. par une groſſiere ſimplicité croyent que Dieu a les membres que l'écriture leur attribuë. Vous tourniez les mains, les yeux, tout le corps contre le ſaint vieillard, voulant le rendre ſuſpect de cette impertinente hereſie. Quand vous eûtes ceſſé de parler, il ſe leva pour montrer qu'il vouloit dire quelque choſe, & ayant ſalué l'aſſemblée de la voix & de la main, il dit: Tout ce que mon confrere a dit contre les Antropomorphites eſt bon & conforme à la foi, & je les condamne auſſi; mais comme nous condamnons cette héréſie, il eſt juſte que nous condamnions auſſi la mauvaiſe doctrine d'Origene.

Quels éclats de rire! quels cris s'éleverent! je croi que vous vous en ſouvenez. Il raconte enſuite, comme Jean de Jeruſalem fit encore en la preſence de ſaint Epiphane un grand ſermon, où il traita de tous les dogmes de l'égliſe, de la Trinité, de l'Incarnation, de la croix, des enfers, de la nature des anges, de l'état des ames, de la réſurrection. Il prétendoit ne l'avoir fait que par occaſion; mais ſaint Jeôme ſoûtenoit que c'étoit pour ſe juſtifier ſur la doctrine d'Origene. Quoiqu'il en ſoit, il rapporte ainſi l'origine de la querelle, pour montrer qu'elle étoit plus ancienne que l'ordination de Paulinien.

Quant à l'apologie de Jean de Jeruſalem, S. Jerôme ſe plaint, qu'étant accuſé des erreurs d'Origene par
Ep. 61. c. 1. 2. tant de moines en Paleſtine, & par un évêque d'une auſſi grande autorité que ſaint Epiphane, il ne s'en juſtifie point nettement. Je ne veux point, dit-il, que l'on ſouffre patiemment le ſoupçon d'hereſie. Puis venant au détail, il dit que des huit chefs qui lui ont été objectez, il n'en a touché que trois, ſans même répondre
c. 3. préciſément, & n'a point parlé des autres. Saint Jerôme s'étend ſur tous ces points & ſur toutes les erreurs d'Origene

gene & les refute amplement. En parlant du ſymbole, il marque qu'on l'avoit reçu des apôtres, & qu'on le faiſoit apprendre par cœur ſans l'écrire. Jean attribuoit à Theophile l'inſpection ſur toutes les égliſes, & principalement ſur celle de Jeruſalem. A quoi S. Jerôme repond ainſi: Vous qui pretendez ſuivre les canons de Nicée, répondez-moi, quel rapport a la Paleſtine avec l'évêque d'Alexandrie? Si je ne me trompe, il y eſt ordonné que Ceſarée ſoit métropole de la Paleſtine, & Antioche de tout l'Orient. Vous deviez donc vous adreſſer à l'évêque de Ceſarée, ſçachant que nous ſommes dans ſa communion, après avoir rejetté la vôtre; ou ſi vous vouliez chercher un juge éloigné, il falloit plûtôt écrire à Antioche. Enſuite il ſe plaint du Prêtre Iſidore, un des quatre grands freres, que Theophile avoit envoyé à Jeruſalem, & par qui Jean avoit envoyé ſon apologie. Saint Jerôme ſoûtient qu'Iſidore étoit lui-même ſuſpect d'Origeniſme, & ajoûte: Etant venu ici comme deputé de Theophile, il n'a point voulu rendre les lettres dont il étoit chargé pour nous, parce que l'évêque de Jeruſalem lui avoit fait promettre de ne les point rendre; ainſi il s'eſt montré partial, lui qui diſoit être envoyé pour faire la paix. Deux mois avant la venuë d'Iſidore, le comte Archelaus s'étoit rendu mediateur entre l'évêque Jean & les moines, & ils avoient demandé que la foi fût miſe pour fondement de l'accord. On avoit prit le lieu & le jour près de la Pâque; Jean avoit promis de venir; une grande troupe de moines s'y étoit renduë; l'évêque manda tout d'un coup qu'il étoit obligé d'aſſiſter une dame malade, & qu'il ne pouvoit venir ce jour-là. Quoique les moines cruſſent qu'il les joüoit, ils ne laiſſerent pas d'attendre. Archelaus lui écrivit, & l'avertit qu'il

AN. 393. *c. 9. in fin. c. 15.*

Can. c. Nic. 6. & 7. Sup. l. IX. n. 20.

AN. 393. c. 16.

demeureroit le lendemain, & jusques au troisiéme jour s'il vouloit venir ; mais l'évêque Jean ne vint point. Jean accusoit Saint Jerôme & les autres moines de déchirer l'église, à quoi saint Jerôme lui répond : Nous déchirons l'église, nous qui vers la Pentecôte il y a quelques mois, quand le soleil fut obscurci, & que tout le monde crut avec frayeur, que le juge alloit venir, presentâmes à vos Prêtres quarante personnes d'âge & de sexe different, pour être baptisez ? Cependant il y avoit cinq prêtres dans le monastere, qui avoient droit de baptiser, mais ils ne voulurent rien faire qui pût vous choquer, & vous donner pretexte de ne pas vous expliquer sur la foi. Ne déchirez-vous pas plûtôt l'église, vous qui avez défendu à vos Prêtres à Bethléem de donner le baptême à Pâque à nos competens, que nous avons envoyez à Diospolis à l'évêque Denis confesseur, pour les baptiser ?

Ep. 62. c. 3.

Saint Jerôme écrivit aussi à Theophile d'Alexandrie, pour répondre à une lettre, par laquelle il les exhortoit à la paix. Il défend l'ordination de son frere Paulinien, en ce qu'elle avoit été faite dans le monastere de S. Epiphane au territoire d'Eleutheropolis & non d'Elia, c'est-à-dire, de Jerusalem ; & que Paulinien n'étoit point trop jeune, puisqu'il avoit trente ans. Qu'ils choisissent, ajoûte-t'il, si nous sommes bons, qu'ils nous laissent en paix ; si nous sommes méchans, pourquoi cherchent-ils nôtre communion ? Il a demandé depuis peu, & obtenu qu'on nous envoyât en exil ; & plût à Dieu qu'il eût pû l'executer. L'église a été fondée par ceux qui ont répandu leur sang, & souffert des affronts. C'est ce que S. Jerôme écrivit sur le different avec Jean de Jerusalem. On l'accusa de n'avoir pas traduit fidelement la lettre de saint Epiphane à Jean ; & pour s'en justifier, il écrivit une

Ep. 101. de opt. gen. interpr.

lettre à Pammachius, où il montre que la meilleure maniere de traduire, eſt de bien exprimer le ſens, & non pas de rendre mot pour mot. Mais il n'écrivit cette lettre que deux ans après.

XLVI. Voïage de Pallade.

Ruffin & Pallade, que S. Epiphane marque comme les principaux Origeniſtes, étoient alors en Paleſtine. Ruffin y vint avec Melanie dès l'an 373. comme il a été marqué, & y demeura vingt-cinq ans. Il avoit été ami intime de S. Jerôme, mais l'attachement à Origene les diviſa; & il fut depuis ce temps-ci ſon plus grand adverſaire. Pallade étoit de Galatie; à l'âge de vingt ans il vint à Alexandrie, ſous le ſecond conſulat de Theodoſe, c'eſt-à-dire l'an 388. Il tomba d'abord entre les mains du Prêtre Iſidore, qui étoit alors âgé de ſoixante & dix ans, & en vêcut encore quinze juſques en 403. C'eſt le même Iſidore dont S. Jerôme ſe plaint. Iſidore mit Pallade ſous la conduite d'un anacorete nommé Dorothée, qui vivoit depuis ſoixante ans dans une caverne près d'Alexandrie; & qui lui ordonna de demeurer trois ans avec lui, pour apprendre à dompter ſes paſſions. Pallade ayant vêcu deux ans & demi avec ce vieillard, tomba malade & le quitta, pour mener une vie moins auſtere. Il viſita les moines du mont de Nitrie, & y paſſa une année. Enſuite il ſe retira dans le deſert de Celles, & y converſa trois ans avec ſaint Macaire d'Alexandrie, qui y faiſoit la fonction de Prêtre. Il y fit connoiſſance avec Evagre de Pont, & avec cinq autres moines étrangers. Le deſert des Celles fut pendant neuf ans la demeure ordinaire de Pallade; mais il fit quelques voyages pendant ce temps. Il viſita le monaſtere de Scetis, & conſulta un ancien moine nommé Pachon; il paſſa en Paleſtine, & demeura à Bethléem avec un moine nommé Poſſidonius, & au mont des Olives avec le Prêtre In-

Hier. ep. 60. c. 45. Sup. liv. XVII. n. 6. Pall. Lauſ. c. 118. Pall. Lauſ. præf. & init.

Sup. liv. XVI. n. 35.

Lauſ. c. 23

c. 7.

c. 20.

Roſw. p. 721. A.

c. 29.

Lauſ. 177.

AN. 393. c. 103.

nocent. Saint Epiphane fait entendre que Pallade étoit en Paleſtine, lors que lui-même écrivoit à Jean de Jeruſalem, c'eſt à-dire en 382.

Evagre de Pont, ſous la conduite duquel Pallade s'étoit mis, paſſoit auſſi pour grand ſectateur d'Origene. Il fut ordonné lecteur par S. Baſile, & diacre par Saint Gregoire de Nyſſe. Etant venu à Jeruſalem, il y trouva l'ancienne Melanie; & par ſon conſeil il prit l'habit monaſtique vers l'an 384. Il paſſa enſuite en Egypte, & demeura au mont de Nitrie, & dans les Celles. Il y mena une vie très-auſtere; & comme il écrivoit bien & vîte, il s'appliquoit à tranſcrire des livres pour ſubſiſter, & ſe rendit très-ſçavant. Il mourut dans ſa ſolitude âgé de cinquante-quatre ans. On le croit auteur du ſecond livre de la vie des peres, qui commence par l'hiſtoire de S. Jean d'Egypte, où il parle preſque toûjours comme témoin oculaire. On attribuë à Ruffin la traduction latine de cet ouvrage, & l'éloge d'Evagre même qui s'y trouve inſeré. Il eſt certain qu'Evagre avec Pallade, Albin, Ammonius, & trois autres moines, ſept en tout, allerent voir le fameux S. Jean d'Egypte en venant de Jeruſalem, & qu'ils apprirent de lui la victoire de l'empereur Theodoſe ſur le ryran Eugene, le même jour que la nouvelle en fut apportée à Alexandrie; quoique le monaſtere de Saint Jean fût près de Lycus ou Lycopolis en Thebaïde à pluſieurs journées de diſtance.

al l. Lauſ. c. 86.

c. 27. Roſw. p. 479.

Vitæ P. lib. II. c. 1. Pall. Lauſ. c. 43 c. 46.

XLVII. Guerre de Theodoſe contre Eugene. *Suz. VII. c. 32. Sup. n. 34.*

Eutrope que l'empereur avoit envoïé à S. Jean d'Egypte, ne put lui perſuader de quitter la ſolitude; mais il prédit que l'empereur ſeroit victorieux dans cette guerre, non pas toutefois ſans effuſion de ſang, comme dans la guerre contre Maxime: qu'il feroit mourir le tyran, & qu'après ſa victoire, il mourroit lui-même en Italie, laiſſant à ſon fils l'empire d'Occident. Eutro-

Philoſt. XI. c. 2.

AN. 394. *Id. c. 33.*

pe aïant rapporté cette réponſe, l'empereur continua de ſe préparer à la guerre, moins par les armes, que par les œuvres de pieté, par les jeûnes, les prieres, les veilles. Il viſitoit avec les évêques & le peuple tous les lieux d'oraiſon, il ſe proſternoit devant les tombeaux des martyrs & des apôtres, implorant leur interceſſion, comme le ſecours le plus fidele. Il fit auſſi pluſieurs loix pour le ſoulagement des peuples. Il ôta les tributs que Tatien prefet du pretoire avoit impoſez; & ordonna que tous les biens de ceux qu'il avoit fait proſcrire leur ſeroient rendus, ou à leurs plus proches parens. Il défendit aux ſoldats de rien exiger de leurs hôtes, ni de ſe faire païer en argent de ce qui devoit leur être fourni en eſpece. Il reprima le zele indiſcret de ceux qui ſous pretexte de religion, entreprenoient de piller & de ruiner les ſynagogues des Juifs. Enfin, il fit une ordonnance pour empêcher que ceux qui auroient oſé médire de lui ou de ſon gouvernement, ne fuſſent pourſuivis comme criminels de leze-Majeſté. Si c'eſt par legereté, dit ſa loi, il faut le mépriſer: ſi c'eſt par folie, on doit en avoir pitié: ſi c'eſt par malice, il faut le pardonner. C'eſt pourquoi nous voulons que la choſe nous ſoit renvoïée en ſon entier, pour juger, ſuivant la qualité des perſonnes, ſi on doit la negliger ou la pourſuivre. Toutes ces loix ſont datées de C. P. ſous le conſulat de Theodoſe & d'Abondantius, c'eſt à-dire en 393. Theodoſe y paſſa tout le reſte de l'année, & le commencement de l'année ſuivante, ſe preparant à la guerre pendant tout l'hyver.

L. 23. C. Th. de ann. & trib.

L. 12. C. Th. de bon. proſcr.

L. 3. de Salg. 1. 18. 19. 20. de erog. mil. ann. L. 9. de Jud.

L. 7. C. Th. ſi quis imp. maled. lib. IX.

Eugene s'y preparoit de ſon côté, mais bien differemment; car comme il étoit ſoûtenu par les païens, il leur donnoit toute liberté. On faiſoit à Rome quantité de ſacrifices, on répandoit le ſang des victimes,

Ruff. 11. 16. 33.

on regardoit leurs entrailles, & on y trouvoit d'heureux preſages, ſur leſquels on promettoit à Eugene une victoire aſſurée. Flavien prefet du pretoire & ami de Symmaque, qui paſſoit pour grand politique, & pour fort habile en cette ſcience de divination, étoit le plus empreſſé à pratiquer ces ſuperſtitions; & le plus hardi à faire des promeſſes magnifiques. Eugene s'étant rendu maître des paſſages des Alpes Julienes, ſouffrit que l'on y mît des idoles de Jupiter, & ſa principale enſeigne portoit celle d'Hercule. Il accorda aux payens ce que Valentinien le jeune leur avoit refuſé deux fois: le rétabliſſement de l'autel de la victoire à Rome, & la reſtitution du revenu de leurs temples; il l'avoit refuſé auſſi deux fois, mais il ſe rendit à la troiſiéme. Saint Ambroiſe voyant Eugene ainſi livré aux payens, ne fit point de réponſe à une lettre qu'il lui avoit écrite dès le commencement de ſon regne; mais il ne laiſſa pas enſuite de lui écrire, & de le prier pour ceux qui étoient en peril. Montrant ainſi d'un côté qu'il étoit incapable de flatter, même au peril de ſa vie; & de l'autre qu'il ſçavoit honorer la puiſſance, quand la charité le demandoit. Enſuite apprenant qu'Eugene venoit en diligence à Milan, il en ſortit & ſe retira à Boulogne. Il écrivit toutefois à Eugene une lettre, où il lui rend compte de ſa retraite; & repreſente comment il s'eſt oppoſé aux demandes des payens auprès de Valentinien & de Theodoſe même; il refute la mauvaiſe excuſe, dont Eugene ſe ſervoit; en diſant qu'il n'avoit pas rendu ces biens aux temples, mais qu'il les avoit donnez à des gens à qui il avoit obligation; c'eſt-à-dire, à Arbogaſte & à Flavien. Vôtre puiſſance eſt grande, dit ſaint Ambroiſe; mais conſiderez celle de Dieu, qui voit tout & qui connoît le fond de vôtre cœur:

Sez. VII. c. 22.

Aug. v. civit. c. 26.

Theod. v. c. 24.

Paulin. vit. Ambr. c. 26.

Ambr. ep. 57. n. 6.

n. 11. 12.

Ep. 57.

n. 6.

n. 7.

vous ne pouvez souffrir qu'on vous trompe, & vous voulez cacher quelque chose à Dieu ? Comment ferez-vous vos offrandes à J. C. comment les Prêtres pourront-ils les distribuer ? On vous imputera tout ce que feront les payens. La menace de S. Ambroise fut executé; l'église de Milan refusa les offrandes d'Eugene, & ne voulut pas même l'admettre aux prieres. Ce qui irrita tellement Arbogaste & Flavien, qu'en sortant de Milan, ils promirent que quand ils reviendroient victorieux, ils feroient une écurie de la basilique, & obligeroient le clergé à porter les armes. *n.* 8. *Paul. n.* 31.

XLVIII. Saint Ambroise à Boulogne & à Florence. *Ambr. exhort. virg. init. Paulin. n.* 29.

Au sortir de Milan, saint Ambroise alla à Boulogne où il étoit invité, pour assister à la translation des saints martyrs Vital & Agricola, qui venoient d'y être trouvez. Ces martyrs avoient souffert ensemble : Vital étoit esclave d'Agricola, on l'executa le premier pour épouvanter son maître, qui étoit de mœurs très-douces, & aimé des persecuteurs mêmes ; mais voyant qu'il ne se rendoit point, ils le crucifierent. On les enterra avec les Juifs ; & les Chrétiens ne connoissoient point qu'ils y fussent ; mais les martyrs le revelerent à l'évêque de la même église. On chercha leurs corps, & on les enleva au milieu d'une grande foule de Chrétiens & de Juifs ; on trouva plusieurs clous qui marquoient la multitude des blessures que saint Agricola avoit reçûës : on recuëillit aussi du sang & du bois de la croix. Les corps saints furent mis sous l'autel de la basilique, avec une grande joye de tout le peuple ; & les demons tourmentez à la presence des martyrs, publierent leurs mérites. S. Ambroise donc étant invité à cette fête, se rendit à Boulogne, assista à la translation, & emporta quelques parties des reliques, c'est-à-dire, des clous & du bois de la croix ; car on ne partageoit pas encore les

L. ult. C. Th. de sepulchr. viol. Paul. n. 17.

corps. Il n'étoit pas même ordinaire de les transformer. Il y a une loy de Theodoſe de l'année 386. qui défend de tranſporter un corps humain d'un lieu à un autre, ni de vendre ou acheter un martyr; permettant ſeulement de faire tel édifice que l'on voudra pour honorer ſon ſepulcre. C'eſt qu'il y avoit dès lors de faux moines, qui couroient les provinces avec de prétenduës reliques.

Aug. de opere monach. c. 18.

De Boulogne ſaint Ambroiſe alla juſques à Fayence, & y demeura quelques jours; pendant leſquels il fut invité par les Florentins d'aller en Toſcane, ce qu'il fit; & porta à Florence les reliques de S. Vital, qu'il avoit deſtinées pour d'autres. Il les plaça ſous l'autel d'une égliſe qu'il y dédia, & que l'on nomma la Baſilique Ambroſienne. Une ſainte veuve nommée Juliene l'avoit fait bâtir, & elle avoit trois filles qui ſe conſacrerent à Dieu: c'eſt pourquoi le ſermon que ſaint Ambroiſe, fit à cette dédicace, porte le titre d'exhortation à la virginité, étant principalement employé à l'inſtruction de ces filles. Il demeuroit à Florence dans la maiſon d'un citoïen très-conſiderable, nommé Decence & Chrétien, dont le fils encore enfant nommé Panſophius, étoit tourmenté du malin eſprit. Le ſaint évêque le guérit, en priant ſouvent pour lui, & lui impoſant les mains: mais quelques jours après l'enfant mourut ſubitement. Sa mere qui étoit très-pieuſe l'apporta du haut de la maiſon dans un appartement bas où logeoit ſaint Ambroiſe, & le coucha ſur ſon lit, pendant qu'il étoit dehors. Saint Ambroiſe étant de retour, & trouvant cet enfant mort couchant ſur ſon lit, fut touché de la foi de ſa mere; & imitant Eliſée, il ſe coucha ſur le corps, & obtint par ſes prieres qu'il reſſuſcitât. Il le rendit vivant à la mere, & compoſa depuis un petit livre, qu'il adreſſa à cet enfant; afin qu'il apprit un jour en le liſant, ce que

Exhort. virg. c. 2.

Paul. n. 28.

ſon

ſon âge ne lui permettoit pas encore d'entendre. Nous n'avons plus cet ouvrage, mais nous ſavons qu'il n'y faiſoit point de mention du miracle. Il revint à Milan, quand il ſût qu'Eugene en étoit parti, pour marcher contre Theodoſe. Ainſi il rentra vers le commencement d'Août 394. & y attendit l'empereur avec une grande confiance, que Dieu lui donneroit la victoire. *Paul. n. 31.* *Ambr. ep. 61. n. 1. 2.*

XLIX. Victoire de Theodoſe. *Zoſ. lib. 4. p. 777.*

Theodoſe ayant paſſé tout l'hyver à ſe préparer à la guerre, & perdu Galla ſa premiere femme, qui mourut en couche : laiſſa à C. P. ſes deux fils Arcade & Honorius, avec Ruffin prefet du pretoire, pour gouverner les affaires d'Orient. Il avoit donné à Honorius le titre d'Auguſte le dixiéme Janvier 393. Il partit de C. P. au printems de l'année ſuivante 394. ſous le conſulat d'Arcade pour la troiſiéme fois, & d'Honorius pour la ſeconde. Au ſortir de C. P. il s'arrêta à l'Hebdomon, dans l'égliſe qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de S. Jean-Baptiſte ; à qui il recommanda l'heureux ſuccès de ſes armes, l'invoquant à ſon ſecours. Ce lieu étoit nommé *Hebdomon*, parce qu'il étoit à ſept milles de C. P. On dit que Theodoſe y apporta le chef de ſaint Jean-Baptiſte, l'ayant trouvé à un village près de Calcedoine ; où il avoit été apporté du tems de Valens, & étoit gardé par un prêtre nommé Vincent, & une vierge nommée Matrone, tous deux de la ſecte des Macedoniens. Matrone demeura dans ſon erreur, mais Vincent ſe convertit, & ſuivit l'empereur à C. P. *Sorc. v. c. 6.* *Claud. de 3o. conſ. Hon.* *Soz. VII. c. 24.* *Soz VII. c. 21.* *Chr. Paſ. an. 391.* *Zoſ. lib 4. p. 778.*

Theodoſe étant arrivé en Italie, força le paſſage des Alpes, & trouva toute l'armée d'Eugene raſſemblée dans la plaine près d'Aquilée. Il fit avancer d'abord les barbares auxiliaires commandez par Gaïnas ; qui après un combat fort diſputé, ne purent ſoûtenir l'effort des ennemis commandez par Arbogaſte. Dix mille Goths *Sup. liv. XI. n. 390*

AN. 394. y perirent; & Bacurius prince Ibere, qui ſervoit depuis long-tems les Romains, & s'étoit diſtingué par ſa vertu & ſa pieté, fut tué en combattant vaillamment. La nuit ſépara les armées, & Eugene ſe voïant victorieux, diſtribua des recompenſes, & renvoya ſes troupes manger & ſe repoſer : cependant il fit border les paſſages des montagnes, pour enfermer Theodoſe & empêcher ſa retraite. Les capitaines de l'armée de Theodoſe lui conſeilloient de ſe retirer, & de remettre à l'année ſuivante la déciſion de cette guerre ; mais il dit, qu'il ne pouvoit ſouffrir que la croix qui marchoit à la tête de ſes legions reculât devant l'idole d'Hercule qu'Eugene faiſoit porter. Ainſi quoiqu'il lui reſtât fort peu de troupes & encore découragées, il reſolut de demeurer. Il ſe retira dans un oratoire bâti ſur le haut de la montagne où il campoit ; & là ſans prendre de nourriture ni de repos, il paſſa la nuit en prieres proſterné ſur la terre qu'il arroſoit de ſes larmes. Accablé de fatigue, il s'endormit vers le chant du coq, & crut voir deux hommes vêtus de blanc, montez ſur des chevaux blancs, qui l'exhortoient à prendre courage, à armer ſes troupes au point du jour, & les ranger en bataille ; car ils diſoient être envoyez à ſon ſecours, & que l'un d'eux étoit Jean l'évangeliſte, l'autre Philippe l'apôtre. L'empereur après cette viſion, redoubla la ferveur de ſes prieres. Un ſoldat ayant vû la même choſe le dit à ſon capitaine, qui le mena au tribun, & le tribun au general, qui le vint dire à l'empereur, croïant lui apprendre quelque nouvelle. L'empereur dit : Ce n'eſt pas pour moi que ce ſoldat a eu cette viſion, je ſuis aſſez aſſuré de la victoire ; mais afin que j'aïe un témoin de ce que Dieu m'a fait voir le premier. Marchons donc hardiment ſous la conduite des ſaints, re-

Theod. v. c. 24.

gardons leur puiſſance, & non pas le nombre de nos adverſaires. Aïant ainſi encouragé ſes troupes, il deſcendit de la montagne, & muni du ſigne de la croix, il marcha contre les ennemis. AN. 394.

Alors il commença à s'appercevoir du peril où il étoit, voyant les troupes d'Eugene poſtées derriere lui ſur une hauteur, pour lui donner en queuë pendant le combat. Mais le comte Arbetion qui les commandoit, touché du reſpect de l'empereur, ſe rangea de ſon parti, & pluſieurs autres à ſon exemple, après que le combat fut commencé, envoyerent offrir leur ſervice à Theodoſe, pourvû qu'il leur conſervât un rang honorable. Il leur accorda ce qu'ils deſiroient, & leur promit par écrit pluſieurs charges militaires. Comme les défilez & l'embarras du bagage retardoient ſa marche, voyant l'ennemi qui s'avançoit pour en profiter, il mit pied à terre, & marchant ſeul à la tête de ſes troupes, il dit : Où eſt le Dieu de Theodoſe ? & par cette parole il encouragea tous les ſiens. Eugene le voyant deſcendre fit avancer ſes troupes, & ſe tenant ſur une hauteur, il dit que Theodoſe cherchoit à mourir, & commanda qu'on le lui amenât vivant & enchaîné. Mais quand on vint à tirer, il ſe leva un vent très-violent, qui ſouffloit droit au viſage des troupes d'Eugene. Il repouſſoit leurs traits contre eux-mêmes : il les aveugloit par la pouſſiere qu'il leur jettoit dans les yeux : il leur enlevoit des mains leurs écus, ou les leur pouſſoit contre le viſage, & les forçoit de rompre leurs rangs. Les troupes de Theodoſe n'en ſentoient aucune incommodité ; au contraire ce vent les aidoit, & pouſſoit leurs traits hors de la portée ordinaire. Le poëte Claudien, quoique païen, a reconnu lui-même que le ciel combattit pour Theodoſe en cette rencontre. Les trou-

Soz. VII. c. 24. Oroſ. VII. c. 35.

Ambr. de ob. Th. n. 7.

Claud de 3o. conſ. honor.

AN. 394.

pes d'Eugene perdant courage, une partie prit la fuite, les autres mirent bas les armes, & demanderent grace à Theodoſe; qui la leur accorda volontiers, & commanda qu'on lui amenât Eugene.

Celui-ci voyant accourir ſes gens ſur la hauteur où il étoit demeuré, demanda s'ils lui amenoient Theodoſe: Nous venons, dirent-ils, vous prendre vous même; & auſſi-tôt ils l'amenerent à Theodoſe dépoüillé des ornemens imperiaux, & les mains liées derriere le dos. Theodoſe lui reprocha la mort de Valentinien, ſon uſurpation, l'injuſtice de cette guerre, & ſa confiance en l'idole d'Herculee. Eugene proſterné aux pieds de Theodoſe, lui demandoit lâchement la vie; quand les ſoldats par ſon ordre lui couperent la tête, la mirent au bout d'une pique, & la porterent par tout ſon camp. A cette vûë tout le reſte des troupes ſe rendit, & les vaincus demeurerent parfaitement réünis aux victorieux. Arbogaſte n'eſperant point de pardon, s'enfuit dans les montagnes les plus inacceſſibles: & voyant qu'on le cherchoit par tout, il ſe perça de deux épées, & mourut ainſi deux jours après la bataille: qui fut donnée le ſixiéme de Septembre, ſous le troiſiéme conſulat d'Arcadius, & le ſecond d'Honorius; c'eſt-à-dire, l'an 394.

Socr. v. c. 25.

Soz. VII. c. 24.

On dit qu'en même tems un poſſedé ſortant de l'égliſe de l'Hebdomon près de C. P. fut enlevé en l'air, & commença à dire des injures à S. Jean-Baptiſte, lui reprochant ſa tête coupée & criant: Tu me ſurmontes, & tu ſurprends mes troupes. Les aſſiſtans curieux d'apprendre des nouvelles de la guerre, écrivirent le jour; & quelque tems après, ils apprirent que c'étoit le jour même de la bataille, par la relation de ceux qui y avoient été. Theodoſe fit abattre les idoles de Jupiter,

Aug. v. civit. c. 26.

que l'on avoit miſes ſur les Alpes ; & comme quelques-uns des ſiens lui dirent, qu'ils recevroient volontiers les coups de leurs foudres, qui étoient d'or, il les leur donna liberalement.

L. Clemence de Theodoſe.

Il ſe contenta de la mort des deux chefs des rebelles Eugene & Arbogaſte, & pardonna à tout le reſte. Les enfans de ſes ennemis s'étant refugiez dans l'égliſe, il ſe ſervit de cette occaſion pour les faire élever dans la religion Chrétienne : loin de leur ôter leurs biens, il leur donna des charges ; & ne permit après la victoire aucune vengeance particuliere. Il écrivit à S. Ambroiſe, croïant qu'il ſe fût éloigné par la mauvaiſe opinion qu'il avoit de ſes affaires, comme ſi Dieu l'eût abandonné : mais ſes lettres le trouverent à Milan, où il s'étoit rendu dès le commencement d'Août. L'empereur lui recommandoit de rendre graces à Dieu pour ſa victoire : S. Ambroiſe porta la lettre à l'égliſe, la mit ſur l'autel, & la prit à ſa main en offrant le ſacrifice, afin que la foi de l'empereur parlât par ſa bouche, & que ſa lettre ſervît d'offrande. Par ſa réponſe, il le prie de pardonner aux coupables, principalement à ceux qui n'avoient point failli auparavant. Il lui écrivit un peu après par un de ſes diacres nommé Felix, que l'on croit être celui qui fut depuis évêque de Boulogne ; & par cette lettre, il lui demande la grace de ceux qui s'étoient refugiez à l'égliſe. L'empereur envoïa Jean notaire & tribun, depuis prefet du pretoire, pour les mettre en ſureté ; & S. Ambroiſe alla trouver l'empereur à Aquilée & demanda leur grace, qu'il obtint facilement. L'empereur ſe proſterna même à ſes pieds, reconnoiſſant qu'il avoit été conſervé par ſes merites & par ſes prieres.

Ambr. ep. 61.

Epiſt. 62.

Paul vita. n. 37.

Saint Ambroiſe revint à Milan, où Theodoſe arriva

Deob. Th. n. 34.

un jour après lui. Il s'abſtint de la participation des ſacremens, à cauſe des ennemis qui avoient été tuez dans la bataille, quoiqu'en une guerre très-juſte, & il s'en abſtint, juſques à ce qu'il eût un témoignage de la grace divine, par l'arrivée de ſes enfans. S. Ambroiſe louë & rapporte cette conduite de Theodoſe, qu'il lui avoit peut-être conſeillée. Par ces enfans de l'empereur qu'il fit venir en Italie, il faut entendre Honorius, & peut-être ſa ſœur Placidia; car Arcade demeura à C. P. Quand ils furent arrivez, Theodoſe les mit entre les mains de S. Ambroiſe, jugeant qu'il ne leur pouvoit donner une meilleure protection. Comme il ſavoit qu'il lui reſtoit peu de tems à vivre, ſuivant la prophetie de S. Jean d'Egypte; il partagea l'empire à ſes enfans. Il laiſſa à Arcade l'Orient, dont lui-même étoit en poſſeſſion depuis long-tems; & Ruffin pour lui aider à le conduire. Il donna à Honorius l'Occident, c'eſt-à-dire, l'Italie, l'Eſpagne, la Gaule, l'Afrique, & l'Illyrie occidentale; & pour gouverner pendant ſon bas âge, Stilicon à qui il avoit fait épouſer une de ſes nieces. Pendant que Theodoſe étoit en Italie, il exhorta les ſenateurs Romains à quitter leurs anciennes ſuperſtitions, & embraſſer la foi chrétienne, qui délivre de tous les pechez. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient renoncer aux ceremonies, avec leſquelles leur ville avoit été fondée, & ſubſiſtoit depuis douze cens ans, pour embraſſer une religion où on leur propoſoit de croire ſans raiſonner; & que s'ils conſentoient à ce changement, ils ne ſavoient ce qui en arriveroit. Alors Theodoſe leur declara, que le treſor public étoit trop chargé de la dépenſe des ſacrifices & des autres ceremonies, & qu'il jugeoit cet argent mieux emploïé à l'entretien de ſes troupes. Les ſenateurs perſiſterent,

Ruff. 11. c. ult. Philoſt. XI. c. 2. Soc. VI. c. 26. Paul. n. 32.

Zoſ. lib. 4. p. 779.

mais inutilement. Ainſi les ſacrifices ceſſerent, les ceremonies profanes furent négligées, on chaſſa les prêtres & les prêtreſſes des idoles; & tous les temples demeurerent abandonnez. C'eſt Zozime qui le rapporte, comme la cauſe de la ruïne de Rome. AN. 394.

Dans ce dernier ſéjour de Theodoſe en Italie, les évêques d'Occident firent encore une tentative contre Flavien d'Antioche; ſe plaignant que l'empereur ne faiſoit point ceſſer la tyrannie de cet évêque. Dites, répondit Theodoſe, de quelle eſpece de tyrannie vous l'accuſez. Je ſuis Flavien, je me charge de plaider ſa cauſe. Et comme ils répondirent qu'ils ne pouvoient plaider contre l'empereur, il les exhorta à travailler deſormais à la réünion des égliſes, & à éteindre les animoſitez & les contentions inutiles. Les évêques d'Occident cederent à cet avis de Theodoſe, & il ne paroît pas qu'ils aïent depuis emploïé contre Flavien l'autorité imperiale. Il avoit pour lui l'Orient, l'Aſie, le Pont, la Thrace & l'Illyrie. *Theod.* v. c. 23.

Il aſſiſta cette même année à un concile de C. P. dont l'occaſion fut telle. Ruffin prefet du pretoire, qui gouvernoit alors l'Orient, fit bâtir un palais & une grande égliſe dans un bourg près de Calcedoine, nommé le Cheſne, à qui on donna depuis, à cauſe de lui, le nom de Ruffinien. L'égliſe fut nommée en Grec *Apoſtoleion*, parce qu'elle étoit bâtie à l'honneur de S. Pierre & S. Paul; & Ruffin y mit des moines qui y ſervirent de clergé. Pour celebrer la dedicace de cette égliſe, il aſſembla pluſieurs évêques de diverſes provinces, & grand nombre de moines. Il y appella en particulier Evagre de Pont; & il l'honoroit tellement qu'à ſon baptême qui ſe fit en cette dedicace, il voulut être levé des fonts de ſa main. Ainſi l'on voit que les adultes avoient des parrains, auſſi-bien que les enfans. LI. Concile de C. P. *Soz.* VIII. c. 17. *Herad. paracl.* c. 2. *Roſw.* p. 947.

AN. 394.
Tom. 2. conc. p. 1151.

On croit donc que ce fut à l'occaſion de cette dedicace, que ſe tint un concile à C. P. dont il nous reſte une ſéance datée du troiſiéme des calendes d'Octobre, ſous le troiſiéme conſulat d'Arcadius, & le ſecond d'Honorius, c'eſt-à-dire, du vingt-neuviéme de Septembre 394. Outre les dix-neuf évêques, dont on y trouve les noms, il eſt marqué qu'il y en avoit pluſieurs autres. Nectarius de C. P. eſt le premier, puis Theophile d'Alexandrie, Flavien d'Antioche, Pallade de Ceſarée en Cappadoce, ou plûtôt Hellade ſucceſſeur de ſaint Baſile, Gelaſe de Ceſarée en Paleſtine, Gregoire de Nyſſe, Amphiloque d'Icone, Paul d'Heraclée, Arabien d'Ancyre, Ammon d'Andrinople, Phalerius de Tarſe, Lucinus d'Hierapolis, Elpidius de Laodicée. C'étoient tous métropolitains de diverſes provinces d'Orient, excepté ſaint Gregoire de Nyſſe ſimple évêque, mais très-venerable pour ſon âge & ſon merite perſonnel; outre qu'il avoit été marqué comme le principal évêque du Pont, avec qui on devroit communiquer, afin de paſſer pour catholique, ſuivant la loi de Theodoſe du trentiéme de Juillet 381. On trouve auſſi entre ces evêques Theodore de Mopſueſte, reconnu par conſequent pour catholique. Il eſt à remarquer que Nectaire de C. P. preſida à ce concile avant les évêques d'Alexandrie & d'Antioche. Le lieu où ſe tenoit ce concile, étoit le baptiſtere de l'égliſe de C. P. qui devoit par conſequent être grand. Car outre les évêques, tout le clergé y aſſiſtoit.

Sup. l. IX, n. 27.

On y jugea le differend de deux évêques, Agapius & Bagadius, qui ſe diſputoient le ſiege de Boſtre, métropole de l'Arabie. Ils étoient preſens & debout, comme parties; & il fut prouvé que la dépoſition de Bagadius avoit été faite par deux évêques ſeulement, & en ſon abſence. Surquoi Arabien évêque d'Ancyre pria le concile de

décider

décider en general, si une déposition pouvoit être faite par deux évêques, si on pouvoit déposer un absent. Theophile dit : qu'afin de pourvoir à l'avenir, il étoit d'avis que trois évêques ne suffisent pas pour la déposition ; mais que tous les comprovinciaux y doivent assister, s'il est possible, & que l'accusé doit être present. Nectaire approuva cet avis, comme conforme aux canons apostoliques, & il fut suivi par Flavien & par tous les autres. Ainsi il fut décidé, que le nombre de trois évêques qui est suffisant pour l'ordination, ne l'est pas pour la déposition.

LII. Epître canonique de saint Gregoire de Nysse.

Depuis ce concile, il n'est plus parlé de saint Gregoire de Nysse, dont la memoire est demeurée venerable dans l'église, à cause de sa vertu, & de ses écrits, & de S. Basile son frere. L'église grecque l'honore le dixiéme de Janvier, & l'église latine le neuviéme de Mars. On ne voit plus rien de saint Amphiloque, dont l'église honore la memoire le vingt-troisiéme de Novembre. S. Gregoire de Nazianze témoigne qu'il gueriſſoit les maladies par les prieres & par l'oblation du saint sacrifice. Il laissa plusieurs écrits, fort estimez de l'antiquité, mais dont il ne nous reste presque rien.

Menol.

Martyrol.

Carm. 51. p. 125. A.

Entre ceux de saint Gregoire de Nysse, nous avons une épître canonique, écrite en sa vieillesse à Letoïus évêque de Melitine en Armenie, qu'il nomme son fils spirituel. Elle semble faire partie d'une lettre pascale ; & les regles de penitence qu'il y donne, sont plus rigoureuses que celles de saint Basile son frere ; quoique fondées tout de même sur la tradition des anciens ; ce qui montre la difference de ces traditions, même dans les églises voisines. Pour l'apostasie la penitence est de toute la vie, le penitent sera toûjours exclus des prieres publiques ; mais il priera en particulier, & ne recevra

Tom. 2. conc. p. 1775.

la communion qu'à la mort. S'il a apoſtaſié par foibleſſe & à force de tourmens ; il ne fera que la penitence de
c. 2. la fornication, c'eſt-à-dire, de neuf ans. Ceux qui cherchent les enchanteurs & les devins, ſi c'eſt par mépris formé de la religion, ſont traitez comme apoſtats ; mais ſi c'eſt par foibleſſe & par petiteſſe d'eſprit, ils ſont traitez comme ceux qui ont cedé aux tourmens.

c. 3. Pour la ſimple fornication il y a neuf ans de penitence, trois ans entierement exclus de la priere, trois ans auditeur, trois ans proſterné. Pour l'adultere, le double dans les mêmes états, c'eſt-à-dire, dix-huit ans : les pechez contre nature ſont mis au rang de l'adultere. Selon ſaint Baſile, la penitence de fornication n'eſt que de quatre ans, & celle de l'adultere de quinze ans. Pour l'homicide volontaire, ſaint Gregoire marque trois fois neuf ans, c'eſt-à-dire, vingt-ſept ; neuf ans en chacun des trois degrez, dont le premier eſt l'entiere excluſion de l'égliſe, le ſecond celui d'auditeur, le troiſiéme de proſterné dans la priere ; pour l'homicide involontaire, comme pour la fornication, c'eſt-à-dire, neuf
c. 56. 57. ans. S. Baſile met dix ans pour l'homicide involontaire.
c. 5. Saint Gregoire met le vol à force ouverte au rang de l'homicide : pour ſimple larcin, il ne marque point le tems de la penitence, mais il oblige de le reparer par des
Eph. IV. 28. aumônes ; & veut que celui qui n'a rien, y ſatisfaſſe par ſon travail corporel, ſuivant le précepte de l'apôtre. Il s'étonne que la tradition des peres n'ait pas preſcrit de peines plus ſeveres, pour reprimer l'avarice ; & loin de ſe plaindre de leur rigueur, il admire leur indulgence ſur pluſieurs articles. En general, il veut que celui qui vient confeſſer ſon peché, ſoit traité plus doucement, que celui qui en eſt accuſé & convaincu malgré lui ; & que ſuivant la ferveur du penitent, l'évêque puiſſe

Sup. liv. XVII. n. 15. Ep. ad Amph. c. 21. c. 80. 58. Greg. c. 4.

abreger le tems de la penitence. Mais il marque, que celui à qui on accorde la communion, le croyant preſt à mourir, doit s'il revient en ſanté, accomplir ce qui lui manquoit.

LIII. Donatiſtes.

Ce fut en ce tems-là que S. Auguſtin encore preſtre, commença à écrire contre les Donatiſtes. Ils s'étoient tellement multipliez en Afrique, qu'ils y avoient plus de quatre cens évêques; & l'égliſe catholique y paroiſſoit accablée de leur grand nombre. Son premier ouvrage contre eux, fut un cantique en rimes accroſtiches, ſuivant l'ordre de l'alphabet, pour aider la memoire. S. Auguſtin le fit d'un ſtile très-ſimple, & n'y obſerva point la meſure des Latins, de peur d'être obligé d'y mettre quelque mot hors de l'uſage vulgaire: car il compoſa ce cantique pour l'inſtruction du plus bas peuple; ce qui fait voir qu'encore que la langue Punique fût encore en uſage dans cette partie d'Afrique, il y avoit peu de gens qui n'entendiſſent le latin. Dans ce cantique S. Auguſtin marque ſommairement l'hiſtoire du ſchiſme des Donatiſtes, & les raiſons les plus ſenſibles pour les refuter. Il n'oublie pas de leur reprocher les Circoncellions & les autres méchans qu'ils ſouffroient entre eux. Il écrivit auſſi pendant ſa prêtriſe un autre ouvrage que nous n'avons plus, contre la lettre de Donat, ſecond évêque Donatiſte de Carthage. Ils donnerent alors beaucoup de priſe ſur eux par leurs diviſions domeſtiques. Car outre le grand parti que l'on nommoit ſimplement les Donatiſtes, il y avoit pluſieurs autres ſocietez peu nombreuſes, dont chacun croyoit ſeul avoir le vrai baptême, & eſtre la vraye égliſe. Entre ces petits ſchiſmes des Donatiſtes, on connoît les Claudianiſtes, les Urbaniſtes qui étoient dans un petit coin de la Numidie, les Roganiſtes à Cartenne

1. Retract. c. 20.

1. Retract. c. 2.

Aug. hæreſ. 69. De bap. 1. c. 6.

In pſal. 36. n. 20. Cont. Creſc. 1v. c. 60. Contr. litt.

Petil. II. *c.* 83. *Ep.* 93. *ad Vinc. n.* 11. 12.

dans la Mauritanie Cesarienne : dont le chef fut un certain Rogat qui avoit fait schisme, il y avoit environ trente ans. Pendant la guerre du tyran Firmus, c'est-à-dire, vers l'an 372. ils furent persecutez par les autres Donatistes, à qui pour ce sujet ils donnerent le nom de Firmiens. Mais le grand scandale fut le schisme des Maximianistes.

LIV. Schisme de Maximien.

In psal. 35. *n.* 20. *De gest. cum. Emer. n.* 9.

Après la mort de Parmenien, successeur de Donat, les Donatistes élurent Primien pour évêque de Carthage : mais ensuite le diacre Maximien ayant été condamné & excommunié par Primien, alla trouver les évêques voisins ; & fit un parti contre lui, l'accusant principalement de recevoir à sa communion des personnes indignes. Les anciens en écrivirent à tous les évêques de leur parti, & les prierent de venir promptement pour reprimer les entreprises de Primien. Ils s'assemblerent donc à Carthage au nombre de quarante-trois : mais Primien ne voulut pas paroître devant eux ; & ils se contenterent d'ordonner, qu'il pourroit se justifier dans un concile plus nombreux, qu'ils devoient tenir ensuite. Ils s'assemblerent en effet à Cabarsussi, dans la province Bizacene au nombre de plus de cent ; & Primien n'y ayant pas non plus comparu, ils le condamnerent comme convaincu de plusieurs crimes : d'avoir donné des successeurs à des évêques vivans : d'avoir reçu des coupables à la communion : d'avoir engagé des prestres à une conjuration contre Maximien & contre trois autres diacres : d'avoir fait jetter le prestre Fortunat dans un cloaque, parce qu'il avoit baptisé des malades : d'avoir refusé la communion au prestre Demetrius, pour le contraindre à abdiquer son fils : d'avoir fait maltraiter les anciens dans l'église ; parce qu'ils trouvoient mauvais qu'il admît les Claudianistes

Cont. Cresc. IV. *c.* 6. 7.

à la communion. A quoi les évêques de ce concile ajoutérent: De ne s'eſtre point preſenté devant nous pour eſtre oüi, & d'avoir fermé les portes des baſiliques avec le peuple, & avec des officiers pour nous empêcher d'entrer: d'avoir rejetté injurieuſement les députez, que nous lui avons envoyé. AN. 394.

Pour ces crimes & quelques autres qu'ils expriment, outre ceux qu'ils diſent, que la pudeur les empêche d'exprimer; ils condamnent Primien, & avertiſſent tous les évêques, les clercs, & les peuples d'éviter ſa communion: leur donnant toutefois un tems de ſix mois pour ſe déclarer; ſçavoir depuis le vingt-quatriéme de Juin, jour auquel ils rendoient cette ſentence, juſques au vingt-cinquiéme de Decembre. On croit que c'étoit l'an 393. Ils écrivirent cette condamnation dans une lettre circulaire, qu'ils nommoient *Tractoria*, ſignée de pluſieurs d'entre eux, juſques au nombre de cinquante-trois. Ayant ainſi condamné & dépoſé Primien, ils élûrent à ſa place Maximien pour évêque de Carthage, ce même diacre que Primien avoit condamné; & il fut ordonné par douze évеſques, qui lui impoſerent les mains, en preſence du clergé de Carthage. Primien voyant ſon adverſaire ſoûtenu par pluſieurs évеſques de la province proconſulaire, de la Bizacene & de celle de Tripoli, s'appuya de ceux de Mauritanie & de Numidie, outre ceux des autres provinces qui demeuroient dans ſon parti: car il fut toujours le plus nombreux. Il aſſembla donc à Bagaïa en Numidie un concile de trois cens dix évеſques, le huitiéme des calendes de May, ſous le troiſiéme conſulat d'Arcadius, & le ſecond d'Honorius, c'eſt-à-dire, l'an 394. le vingt-quatriéme d'Avril. Dans ce concile Primien ne ſe tenant point pour condamné, fut aſſis au ſecond rang au nom-

Cont. Creſc. III. *c.* 13.

Cont. litt. Pet. I. *c.* 10.
Cont. Creſc. III. *c.* 19. 53.
De unit. Eccl. c. 3

III. *c. Creſc. c.* 36.
IV. *c. Creſc. c.* 39.

In Pſ. 39. *ſerm.* 2. *n.* 22.

AN 394. bre des juges. On condamna Maximien abſent, & Emeritus évêque de Ceſarée en Mauritanie, dicta la ſentence en ces termes : Comme par la volonté de Dieu tout-puiſſant & de ſon Chriſt, nous tenions le concile dans la cité de Bagaïa, il a plû au S. Eſprit qui eſt en nous, d'aſſurer une paix perpetuelle, & de retrancher les ſchiſmes ſacrileges. Et enſuite : Maximien rival de la foi, adultere de la verité, ennemi de l'égliſe nôtre mere, miniſtre de Coré, Dathan & Abiron, a été jetté du ſein de la paix par la foudre de nôtre ſentence. Le reſte eſt du même ſtile. Ils condamnerent nommément les douze évêques qui avoient ordonné Maximien, & en general tous les clercs de l'égliſe de Carthage qui avoient aſſiſté à ſon ordination. Mais quant aux évêques qui ne lui avoient point impoſé les mains, ils leur donnerent un delai de huit mois pour ſe réünir à eux, c'eſt-à-dire, juſques au vingt-cinquiéme de Decembre : après ce jour ils ne ſeront plus recevables, & demeureront condamnez.

III. c. Creſc. c. 53 c. 19.

IV. Amitié de ſaint Auguſtin avec S. Paulin.

Ce fut dans ce même tems de ſa prêtriſe que ſaint Auguſtin fit amitié avec S. Paulin depuis évêque de Nole, par l'entremiſe de S. Alypius, qui venoit d'être fait évêque de Tagaſte ſa patrie. Saint Alypius avoit connu Saint Paulin à Milan, lorſqu'il y fut baptiſé, c'eſt-à-dire en 387. Ayant appris ſa converſion, il lui envoya vers l'an 394. cinq ouvrages de S. Auguſtin contre les Manichéens. C'étoit apparemment les livres des mœurs de l'égliſe, du libre arbitre, de la vraie religion, de l'utilité de la foi, & des deux ames. S. Paulin en remericia S. Alypius, & le pria en même tems de lui écrire l'hiſtoire de ſa vie. Il accompagna cette lettre d'une autre pour S. Auguſtin, où il témoigne être charmé de ſes ouvrages, & ſe recommande à ſes prieres : il leur en-

1. Retr. c. 21.

Ap. Aug. ep. 24. Ep. 25.

voïe à l'un & à l'autre un pain comme eulogie, c'eſt-à-dire, benediction. L'une & l'autre lettre porte le nom de Paulin, & de Theraſia ou Thereſe ſa femme, qui avoit quitté le monde avec lui. Dans la lettre à Alypius, ſaint Paulin ſe recommande aux freres qui ſont dans les égliſes & les monaſteres à Carthage, à Tagaſte, à Hippone & en d'autres lieux; ce qui marque comme la vie monaſtique étoit déja étenduë dans l'Afrique. S. Auguſtin répondant à cette lettre, dit entr'autres choſes: Ne vous laiſſez pas tant enlever à ce que la verité dit de moi, que vous ne faſſiez attention à ce que je dis moi-même. De peur qu'en prenant trop avidemment la bonne nourriture que je ſers aux autres, après l'avoir reçûë moi-même, vous ne penſiez pas à prier pour les pechez que je commets. Et enſuite: Il eſt vrai, qui le peut nier? celui qui a reçu de plus grands dons de Dieu, eſt meilleur que celui qui en a reçu moins; mais il vaut mieux rendre graces à Dieu d'un don mediocre, que de vouloir être loüé d'un plus grand. Il promet enſuite la vie d'Alypius, que ce ſaint évêque n'avoit pû ſe reſoudre à écrire lui-même, & comme il lui envoyoit cette lettre par Romanien ſon ancien ami; il lui recommanda Licentius fils de Romanien. Il ne pouvoit encore détacher ce jeune homme des biens ſenſibles & des eſperances du ſiecle; ce qui lui donnoit de grandes inquiétudes pour ſon ſalut, comme on voit dans la lettre qu'il lui écrivit à lui-même peu auparavant. S. Paulin étoit bien digne de l'amitié de ſaint Auguſtin; ſa famille étoit des plus iluſtres de Rome; il avoit de grands biens en Aquitaine, & étoit né à Bordeaux; car les nobles Romains avoient de grandes terres dans les provinces, & y ſéjournoient quelquefois. Paulin qui ſe trouve auſſi

Aug. ep. 27. n. 4.

Ep. 26.

Uran. Epiſt. init.

nommé Pontius & Meropius, fut fort instruit dans les lettres humaines par le fameux Ausone, qui cultiva toûjours son amitié ; & il devint un des écrivains les plus polis de son siecle, pour la prose & pour les vers. Il parvint à de grandes charges, & jusqu'au consulat, quoique son nom ne se trouve point dans les fastes ; sa femme avoit des richesses proportionnées aux siennes, & il ne manquoit à leur prosperité temporelle, que des enfans. Après en avoir long-tems souhaité, il leur nâquit un fils comme ils étoient à Complute en Espagne ; mais il mourut au bout de huit jours, & ils le firent enterrer auprès des Martyrs. En cet état ils résolurent après y avoir long-tems pensé, de renoncer au monde, & de se donner entierement à Dieu ; la femme loin d'y résister, y encouragea son mari. Il fut baptisé par saint Delfin évêque de Bordeaux à l'âge d'environ trente-huit ans l'an 392. d'où il s'ensuit qu'il étoit de l'âge de saint Augustin, & né vers 354. Comme il avoit differé son baptême jusques à son entiere conversion ; il embrassa aussi-tôt la vie monastique, & se retira en Espagne avec son épouse, qu'il ne regarda plus que comme sa sœur. La retraite d'un homme si illustre fit grand bruit dans le monde : plusieurs le blâmerent, & entre autres son ami Ausone, qui lui reprocha de se laisser gouverner par sa femme, & d'être devenu atrabilaire : mais saint Paulin sçut bien lui répondre, & en vers comme Ausone lui écrivoit.

Auson. 20. init.

Paul. poëm. 15. sub fine.

Aus. ep. 23. 25. Ad Aus. ep. 3. Poëm. 11. 12.

LVI. Lettre de saint Jerôme à Saint Paulin. *Ad. Paulin. Hier. ep. 13.*

Vigilance prêtre de l'église de Barcelone allant à Jerusalem, saint Paulin le chargea d'une lettre pour saint Jerôme, où il le consultoit sur la maniere dont il devoit vivre dans sa retraite ; & le felicitoit du bonheur qu'il avoit de vivre dans les saints lieux. Il lui envoyoit en même tems un discours, qu'il avoit fait à la priere d'un

d'un de ſes amis, pour la défenſe de l'empereur Theodoſe contre la calomnie des payens; mais il ne l'avoit pas publié. Vigilance ſe trouva en Paleſtine, dans le tems du tremblement de terre, que l'on croit être l'un de ceux qui precederent la mort de Theodoſe vers la fin de l'année 394. S. Jerôme répondit à ſaint Paulin, & lui dit entre-autres choſes: Ne croyez pas que rien manque à votre foi, parce que vous n'avez pas vû Jeruſalem; ni que j'en ſois meilleur pour demeurer à Bethléem. La difference des lieux qui convient à votre deſſein, c'eſt de quitter les villes & demeurer à la campagne. Jeruſalem eſt une grande ville qui a un conſeil public, une cour, des officiers, des comediens, des bouffons, des courtiſanes, tout ce qui eſt dans les autres villes; une grande foule de peuple, & un concours continuel de tous les pays du monde. Ainſi vous y trouverez tout ce que vous fuïez ailleurs.

Paul. ep. 9. al. 28 ad Sever Gennad. in Paul.

Hier. in Virg. c. 4.

Id. ep. 13. c. 2.

Il lui marque enſuite la difference de la clericature & de la vie monaſtique: Si vous voulez, dit-il, exercer la fonction de prêtre ou d'évêque, vivez dans les villes & les bourgades, & travaillez à votre ſalut en procurant celui des autres. Mais ſi vous voulez meriter le nom de moine que vous portez, c'eſt-à-dire, de ſolitaire; que faites-vous dans les villes, qui ſont les habitations de la multitude? Chacun a ſes modeles; les évêques & les prêtres doivent imiter les apôtres & les hommes apoſtoliques; nos chefs ſont les Pauls, les Antoines, les Hilarions; & pour remonter à l'écriture, Elie, & les enfans des prophetes & les Recabites. Je vous prie donc, parce que vous êtes attaché à vôtre ſainte ſœur, & que vous n'êtes pas entierement libre; fuyez les aſſemblées, les repas & les devoirs de civilité. Ne mangez que le ſoir, & des choſes viles,

t. 3.

des herbes, des legumes: vous avez les livres contre Jovinien, où il eſt traité au long du mépris de la bonne chere. Que l'écriture ſainte ſoit toûjours entre vos mains. Il faut prier ſouvent & veiller ſouvent. Diſtribuez vos aumônes par vous-même. Ne vous chargez point de diſtribuer celle des autres; & faites les vôtres avec choix & diſcretion; comme n'étant plus que le diſpenſateur de vos biens.

Il loüe enſuite ſon diſcours pour Theodoſe, qui étoit un panegyrique, pour montrer qu'il avoit vaincu les tirans par ſa foi, plus que par ſes armes; & qu'il avoit accordé la ſouveraine puiſſance avec l'humilité chrétienne. S. Jerôme jugeoit ce diſcours ſenſé, agréable & compoſé ſuivant toutes les regles de l'art. Il exhorte S. Paulin à cultiver ce talent qu'il a pour l'éloquence, & à ſe nourrir de la lecture de l'écriture ſainte & des auteurs eccleſiaſtiques, dont il fait la critique en paſſant. Vers le même tems, ſaint Jerôme fut auſſi conſulté par Furia, dame Romaine de la premiere nobleſſe, deſcenduë des Camilles & alliée de ſainte Paule. Elle étoit veuve & jeune & ſans enfans, & demandoit des avis pour ſe conduire en cet état. Saint Jerôme l'exhorte à y demeurer nonobſtant les inſtances de ſon pere Letus, & de ſes domeſtiques qui la preſſoient de ſe remarier. Il lui repreſente les inconveniens des ſecondes nôces; & lui conſeille de s'abſtenir de vin, & non-ſeulement de la chair, mais de la plûpart des legumes; de s'appliquer à la lecture, à la priere, à l'aumône, & vivre dans une très-grande retraite; il la renvoye auſſi aux livres contre Jovinien, écrits deux ans auparavant.

LVII. Retraite de ſaint Paulin. Ep. 10.

Comme ſaint Paulin étoit à Barcelone, & y aſſiſtoit à l'office de l'égliſe le jour de Noël, le peuple animé de zele, ſe jetta ſur lui tout d'un coup, le preſenta à l'é-

vêque Lampius & l'obligea de le consacrer prêtre. Saint Paulin ne le voulut point souffrir; parce qu'il ne songeoit qu'à la retraite, & à l'obscurité de la vie monastique. Il avoit resolu depuis long-temps de passer sa vie à Nole en Italie, auprès du tombeau de S. Felix. Il ne se laissa donc ordonner qu'à la charge qu'il ne seroit point attaché à l'église de Barcelone; mais seulement au sacerdoce en general: & c'est un des premiers exemples d'une ordination libre, sans engagement à aucune église Il semble aussi qu'il fut d'abord ordonné prêtre, sans passer par les ordres inferieurs: car il prend Dieu à témoin, que loin de mépriser le rang de prêtre, il eût souhaité de commencer à servir l'église dans la charge de portier. Alors pour s'attacher plus parfaitement à Dieu, Saint Paulin acheva de se décharger de tous ses biens, les distribuant aux pauvres. Il ouvrit ses greniers & ces celliers à tous venans. Non content des pauvres de son voisinage, il les appelloit de toutes parts pour les nourrir & les vêtir. Il racheta une infinité de captifs, & des pauvres débiteurs reduits à l'esclavage faute d'avoir dequoi païer, & païa les dettes de plusieurs autres insolvables. Aïant ainsi donné ordre à ses affaires, il vint en Italie, & passa à Milan, où S. Ambroise voulut le retenir & le mettre dans son clergé: ensorte qu'il fut compté pour prêtre de Milan, quelque part qu'il se trouvât, Saint Paulin n'y consentit pas: il continua son voïage, & vint à Rome, où il fut mieux reçu du peuple que du clergé: dont une partie, & le pape même, ne voulut point avoir de commerce avec lui. Saint Paulin ceda à l'envie & se retira: mais écrivant à son ami Severe, il ne put s'empêcher de s'en plaindre. Peut être le pape trouvoit mauvais que Saint Paulin eût été ordonné prêtre étant néophyte

Ep. 1. al. 6. ad Sever. 2. al 25. ad Amand.

Uran. epist. c. 4

Ep. 3. al. 45. ad Alyp.

Ep. 1. al. 5. ad S. v.

AN. 395. & ſimple laïque contre les regles, dont lui-même recommande l'obſervation dans une de ſes lettres. Mais la violence qu'on avoit faite à Saint Paulin le pouvoit bien excuſer.

Siric. ep. ad orthod.

Natal. 2. Il ſe retira enfin à Nole, & y paſſa le reſte de ſes jours, comme il deſiroit depuis quinze ans. Il y fut déterminé par la devotion pour le martyr S. Felix, dont les miracles attiroient un grand concours de peuple de toutes les parties de l'Italie. S. Paulin en avoit une connoiſſance particuliere, à cauſe des terres de ſon patrimoines voiſines de Nole. Ainſi dès ſa jeuneſſe, il regarda S. Felix comme ſon patron & ſon protecteur; & la devotion qu'il eût pour lui, ne contribua pas peu à ſa converſion. Il ſe retira donc auprès de l'égliſe, où repoſoient ſes reliques, dans une agreable ſituation, à cinq cens pas de la ville de Nole, & y vêcut avec ſainte Thereſe ſon épouſe, d'un petit heritage qu'il s'étoit reſervé. Il ſe regardoit comme le concierge de cette égliſe; il en nettoïoit les portes le matin, & il y veilloit la nuit; & tous les ans il faiſoit un poëme à ſon honneur, qu'il publioit le jour de ſa feſte quatorziéme de Janvier. Il nous en reſte dix, dont le premier eſt compoſé, lors qu'il étoit encore en Eſpagne, ſe diſpoſant à revenir en Italie; le ſecond, la premiere année qu'il y fut établi: mais il en avoit bien fait davantage, puiſqu'il y demeura environ trente-cinq ans. Dans cette retraite, S. Paulin menoit une vie pauvre, ſe ſervant de vaiſſelle de bois & de terre: portant un habit groſſier & negligé, jeûnant, priant: pratiquant tous les exercices de la vie monaſtique.

Epiſt. Ambr. 38. Saint Ambroiſe aïant appris ſa retraite, en écrivit à S. Sabin évêque de Plaiſance ſon ami, prévoïant l'indignation des gens du monde, pour un tel change-

ment. Ils trouveront, dit-il, insupportable qu'un homme de cette naissance, d'un si beau naturel, si éloquent, quitte le senat & laisse éteindre sa famille. Eux qui rasent leurs têtes & leurs soucils, quand ils se consacrent à Isis, traiteront d'action indigne qu'un chrétien change d'habit par zele de religion. AN. 395.

L'empereur Theodose retournoit à C. P. au commencement de l'année 395. lorsqu'il fut attaqué d'une hydropisie mortelle, causée par les fatigues de la derniere guerre. Dès qu'il se sentit malade, il se souvint de la prophetie de S. Jean d'Egypte; & persuadé qu'il n'en releveroit pas, il s'appliqua jusques à la fin à regler les affaires de l'état dont il prévoïoit les desordres après sa mort. Il recommanda ses enfans à Stilicon, qui avoit épousé Serene sa niece, & resolut même le mariage de Marie leur fille avec Honorius: il les exhorta en partageant ses états, à conserver tous deux également le zele pour la religion, comme le soûtien de l'empire. N'aïant plus rien à ordonner pour ses enfans, il ne fit son testament que pour le bien des peuples. Il confirma le pardon à ceux qui avoient porté les armes contre lui, & dont les lettres n'avoient pû encore être expediées: il confirma aussi la décharge d'une imposition qu'il avoit promise; & non content de charger ses enfans de l'execution de ces deux points, il en laissa une loi toute dressée: ces derniers soins furent pour l'état des églises. Il mourut à Milan le dix-septiéme de Janvier, sous le consulat d'Olybrius & de Probin, c'est-à-dire l'an 375. après avoir regné seize ans, & en avoir vêcu soixante.

LVIII. Mort de l'empereur Theodose.

Socr. v. c. ult. Soz. VII. c. ult.

Claud. de 3. cons. Honor. Theod. v. 25.

Amb. de ob. Th. n. 45.

Socr. v. c. ult.

Saint Ambroise fit son oraison funebre dans l'église au service du quarantiéme jour, en presence de l'empereur Honorius. Il y marque que les uns observoient

AN. 395.

le troiſiéme & le trentiéme jour du decès, les autres le ſeptiéme & le quarantiéme: ce que l'on trouve confirmé d'ailleurs dans l'antiquité eccleſiaſtique. Il attribue à la foi de Theodoſe ſes victoires, particulierement la derniere contre Eugene; & exhorte les ſoldats à garder une fidelité inviolable à ſes enfans; conſiderant non la foibleſſe de leur âge, mais les obligations qu'ils ont au pere. Il releve particulierement ſa clemence, dont tant de rebelles venoient de ſentir l'effet; & ſa penitence, dont il étoit ſi fidel témoin: il ſe promet qu'il ſera auprès de Dieu un puiſſant protecteur, pour la jeuneſſe de ſes enfans. Enſuite le corps de Theodoſe qui avoit été embaumé fut tranſporté à C P. & reçu par l'empereur Arcade, qui l'enterra dans le tombeau des empereurs le huitiéme de Novembre de la même année.

Conſt. apoſt. VIII. *c.* 5. *not. Bened. in Ambr. n.* 7. 8.

n. 13. *n.* 14. *n.* 15.

Socr. VI. *c.* 1. *Chr. Paſc. p.* 306.

LIX. Portrait de Theodoſe. *Lib.* 4. *p.* 758. 768. 773.

Ainſi finit l'empereur Theodoſe que tous les auteurs Chrétiens, & même la plûpart des payens ont relevé par de très-grandes loüanges. Zoſime ſeul lui reproche de grands défauts. Il l'accuſe d'avoir été naturellement mou & voluptueux, aimant les feſtins, les danſeurs, & les ſpectacles du cirque & du théatre: enſorte, dit-il, que j'admire l'inegalité de ſes mœurs. Car quand il n'avoit rien de fâcheux qui l'excitât, il ſe laiſſoit aller à ſon temperamment: mais quand quelque choſe étoit à craindre pour l'état, il quittoit les delices, retrouvoit ſon courage & ſa valeur, & ſouffroit volontiers le travail & la fatigue. Il l'accuſe encore d'avoir aimé l'argent, pour fournir aux dépenſes de ſa table, & à ſes autres profuſions, & d'avoir vendu les gouvernemens & les charges: enſorte que l'on voyoit des changeurs & des perſonnes viles, porter publiquement les marques de la magiſtrature. Il reprend la multitude & le trop grand pouvoir de ſes eunuques; & il faut avoüer que la for-

p. 775.

tune exceſſive d'Eutrope donne quelque couleur à ce reproche.

Mais Symmaque payen comme Zoſime, & mieux inſtruit que lui, comme contemporain, écrivant à Flavien ſon ami, & lui parlant du panegyrique de Theodoſe, que lui-même Symmaque avoit prononcé publiquement; reconnoît qu'il n'avoit fait qu'effleurer la matiere, & loüe particulierement ſon deſintereſſement: témoignage qui ne doit pas être ſuſpect dans une lettre familiere entre deux payens, très-zelez pour l'idolâtrie, & par conſequent peu diſpoſez à flatter Theodoſe. Le ſophiſte Themiſtius, dans deux de ſes harangues, le met au-deſſus des plus grands hommes de l'antiquité; enfin Aurelius Victor hiſtorien payen en parle ainſi: Theodoſe reſſembloit à Trajan, par les qualitez de l'eſprit & du corps, autant que l'on peut connoître par les écrits des anciens & par les peintures. Il avoit comme lui la taille haute, le corps bien proportionné; la chevelure, le viſage à peu près de même; l'eſprit entierement ſemblable, doux, complaiſant, populaire, ne ſe croyant diſtingué des autres, que par l'habit: honnête à tout le monde, mais principalement aux gens de bien. Il aimoit les eſprits ſinceres, il admiroit les ſavans, pourvû qu'ils ne fuſſent point malins: il faiſoit de grands preſens & noblement, il aimoit ceux qu'il avoit connus, étant ſimple particulier, & leur donnoit des honneurs, de l'argent & d'autres graces: principalement à ceux dont il avoit éprouvé la fidelité dans ſa diſgrace, ſoit en ſa perſonne, ſoit en celle de ſon pere. Mais il avoit tant d'averſion des défauts de Trajan, c'eſt-à-dire, des excès de vin & de la paſſion de triompher, qu'il n'a fait la guerre que quand il s'y eſt trouvé engagé, & a défendu par une loi de ſe faire ſervir

Symm. 11. epiſt. 13.

Themiſt. orat. 15. 19.

Victor. epiſt. in fin.

dans les feſtins par des perſonnes trop parées, & d'y faire venir des Muſiciennes. Il a cheri la pudeur juſques à défendre le mariage des couſines, comme ceux des ſœurs. Il étoit mediocrement inſtruit des lettres, en comparaiſon des plus ſavans: mais penetrant & curieux de l'hiſtoire, dans laquelle il ne ceſſoit de déteſter ceux où il voïoit de l'orgueil, de la cruauté, de la tyrannie, comme Cinna, Marius, Silla, tous les ambitieux, mais ſur tout les perfides & les ingrats.

Il eſt vrai qu'il ſe mettoit en colere quand il en avoit ſujet, mais il s'appaiſoit promptement, & un peu de retardement adouciſſoit ſes ordres, quelquefois ſeveres. Ce qui eſt d'une vertu rare, c'eſt qu'il fut certainement meilleur, après que le tems eut accru ſa puiſſance, & encore plus après la guerre civile. Il s'appliqua ſoigneuſement à la police des vivres; & le tyran ayant levé & conſumé de grandes ſommes, il les rendit à pluſieurs de ſon argent, au lieu que les meilleurs princes rendoient à peine les heritages; & encore nuds & dégradez.

Quant au-dedans de ſa cour & de ſa famille, il honora ſon oncle comme un pere; il traita comme ſes enfans ceux de ſon frere & de ſa ſœur; il eut pour ſes parens & ſes alliez une affection paternelle. Il ſavoit donner un repas avec politeſſe & gaïeté, & ſans profuſion; ſa converſation étoit proportionnée aux perſonnes, à leurs inclinations, à leur dignité, mêlée de gravité & d'agrement; il étoit bon pere & bon mari. Il s'exerçoit le corps ſans ſe paſſionner ni ſe fatiguer, principalement par la promenade, pour ſe relâcher l'eſprit quand il en avoit le loiſir, & il conſervoit ſa ſanté par la ſobrieté. C'eſt le portrait qu'Aurelius Victor nous a laiſſé de Theodoſe.

Nous avons encore une des loix dont il fait men-

tion

tion de cet éloge de Theodoſe, datée de C. P. le huitiéme des calendes de Juillet, ſous le conſulat d'Arcade & de Bauton, c'eſt-à-dire le vingt-quatriéme de Juin 385. portant défenſes à toutes perſonnes d'acheter, d'inſtruire ou de vendre aucune joüeuſe d'inſtrument, ou de la faire venir aux feſtins ou aux ſpectacles, ou d'avoir des eſclaves muſiciens de profeſſion. C'étoit un ancien abus, contre lequel les peres ont ſouvent déclamé. L'autre loi contre les mariages des couſins germains ne ſe trouve plus : mais d'autres auteurs en font mention, & particulierement S. Ambroiſe à Paterne. C'étoit un des plus conſiderables entre les Romains, qui l'avoit conſulté, de l'avis de ſon évêque, ſur un mariage qu'il vouloit faire de ſon fils avec ſa fille, c'eſt-à-dire de l'oncle avec la nicée. S. Ambroiſe le détourne abſolument de ce mariage, comme contraire à la loi divine, & aux loix humaines de ſon temps.

L. 10. C. Th. de ferm.

V. Gothof. ibid.

Ambr. ep. 60. n. 8.

On trouve une loi de Theodoſe de l'année 390. adreſſée au vicaire de Rome, qui condamne au feu un crime qui offenſe la nature. On en trouve une de l'an 389. par laquelle il rejette ce qui eſt donné à l'empereur par codicile, recevant ſeulement ce qui lui vient par teſtament ; Symmaque releve cette loi par de grands éloges.

L. 6. C. Th. ad. Jul. de adul.

L. 2. c. Nic. de teſtamen.

Lib. 11. ep. 13.

Les conſuls de cette année 395. ſont remarquables, par la ſplendeur de leur famille, qui devint toute chrétienne. C'étoit deux freres Olybrius & Probin ; & la choſe étoit juſques-là ſans exemple que deux freres euſſent été conſuls enſemble. Leur pere Sextus Anicius Petronius Probus, fut le Romain le plus illuſtre de ſon temps par ſa nobleſſe, ſes richeſſes & ſes dignitez : ſon pere & ſon aïeul avoient été conſuls, & il le fut lui-même avec l'empereur Gratien l'an 371. Il fut d'abord

LX.
Anicius Probus & ſa famille.

Am. Marc. lib. XXV. c. 11 & ibid. Valeſ.

Sup. liv. XVII. n. 21.

proconsul d'Afrique, puis quatre fois prefet du pretoire, tantôt des Gaules, tantôt d'Italie; & ce fut en cette qualité qu'il donna à S. Ambroise le gouvernement de l'Emilie & de la Ligurgie. Il avoit des biens immenses : ses terres étoient répanduës par toutes les provinces de l'empire, ses liberalitez étoient proportionnées à ses richesses. Il étoit Chrétien, reçut le baptême à la fin de sa vie, comme il paroît par son épitaphe, où sa femme & ses enfans sont recommandez à ses prieres. On lui dressa un tombeau magnifique au Vatican, auprès de l'église de S. Pierre : le cercueil étoit de marbre orné de sculptures, qui representoient J. C. tenant une croix chargée de pierreries, & accompagné de douze apôtres; & au-dessus des colombes bûvant deux à deux dans des vases. On le voit encore à Rome. Sa reputation étoit si grande, que deux nobles Perses etant venus en Occident, du temps de l'empereur Theodose, n'eurent de la curiosité que pour voir deux personnes : S. Ambroise à Milan, & Probus à Rome. Sa femme fut Proba Faltonia, illustre par sa pieté, à qui S. Augustin écrivit depuis une lettre fameuse touchant l'oraison. Elle eut trois fils, Probin & Olybrius consuls de cette année, & Probus consul en 406. Olybrius épousa Juliene, & la laissa bien-tôt veuve avec une fille nommée Demetriade qui demeura vierge. C'est à cette Juliene que S. Augustin adressa le livre du bien de la viduité; & à Demetriade, que S. Jerôme écrivit un traité de la maniere de conserver la virginité. Telle étoit cette illustre & sainte famille.

Claud. de Con. Olybr. & Prob.

Ap. Baron. an. 395. init.

Paul. vit. Ambr.

Ep. 130. al. 121.
Hier. ep. 20. ad Demetr. c. 4.

Tom. 6.

Epist. 8.

Fin du quatriéme Tome.

BIBLIOTHEQUE IMPR.

TABLE
DES MATIERES.

A

Abondantius évêque de Trente. 414.
Abraham évêque de Batne au concile de Constantinople. 390
Abstinences & mortifications approuvées au concile de Gangres. 336 337. Abstinences superstitieuses. 571
Acace de Cesarée. Sa foiblesse. 117
Acace évêque de Berée. 355. Au concile de Constantinople. 390
Academiciens. Traité de S. Augustin contr'eux. 513
Acceptus refuse l'évêché de Frejus. 306
Accusations contre les évêques, comment reçûes. 583
Adelphius évêque d'Onuphis, banni sous Valens. 216
Adelphius chef des Massaliens, convaincu par Flavien. 591
Adeodat fils de S. Augustin. 509. Son baptême. 516. Sa mort. 617
Adyta sanctuaire des païens. 595 602.
Aërius chef des Aëriens. 616. Ses dogmes particuliers. 616 617.
Aëriens heretiques. 616
Aëtius heretique. Rappellé par Julien. 8 Ordonné évêque par les Ariens. 74 Opposé à Euzoïus & à Eudoxe. 119
Agapes ou festins dans les églises, défendus au concile de Laodicée. 159 Abolis par S. Ambroise. 507. Abolis en Afrique. 630
Agapius, prétendu évêque de Bostre. 647
Agellius évêque Novatien de C. P. 452
S. Agricola martyr. 647
Alaphion &c. Moines prês de Gaze. 266
Albin pere de Leta. 440
Sainte *Albine.* 438
Alexandrie. Lettres de Julien aux Alexandrins. 51. 70. Consacrée à Serapis. 69. Concile l'an 362 page 54. &c. Sa lettre à l'église d'Antioche. 60. Concile & lettre à S. Damase. 180
Alypius ami de S. Augustin. Le suit à Milan. 508. Se convertit avec lui. 512. Son baptême. 516. Son retour en Afrique. 562
Amantius évêque de Nice. 413
S. Ambroise élû évêque de Milan. 301. Commencement de son épiscopat. 303. Ses livres de la foy. 340. 352. Des vierges. 341. Des veuves. 342. Rachete les captifs. 343. Va à Sirmium, & fait élire l'évêque Anemius. 353. Guerit une paralytique. 436. Son traité de l'incarnation. 444. Son ambassade vers Maxime. 457. Sa réponse à Symmaque sur l'autel de la victoire. 464. Resiste à l'imperatrice Justine. 482. 489. Sermons à cette occasion. 486. Refuse de disputer son siege avec Auxence dans le consistoire. 491. Affection du peuple pour lui. 493. Sermon contre Auxence. *ibid.* entreprises contre sa vie. 495 496. Trouve les reliques de S. Gervais. 498. Témoignage des demons pour lui. 501. Ange vû lui parler à l'oreille. *ibid.* Sa seconde ambassade vers Maxime. 523. Ne communique avec lui ni avec les évêques de sa communion. 524. Intercede pour l'évêque de Callinique. *ibid.* Son autorité 564. Fait sortir Theodose du sanctuaire. 564. Ecrit à Theodose sur le massacre de Thessalonique. 578 579. Lui impose la penitence. 580. Sa charité pour les penitens. 581. Sa lettre à Theophile d'Alexandrie sur le schisme d'Antioche. 581. Il fait l'oraison funebre de Valentinien

le jeune. 611. de Theodoſe. 669. Transfere les reliques de S. Vital & de S. Agricol. 647. Reſſuſcite un enfant. 648. Theodoſe lui recommande ſes enfans. 654
Ambroſianum hymne. 498
Ambroſienne à Milan. Egliſe. 498. Autre à Florence. 648
Ame. Livre de la quantité de l'ame de S. Auguſtin. 472 473. Comment l'ame eſt de Dieu. 226
Ammon moine. Lettre de S. Athanaſe à lui. 186
Ammonius, évêque de Pacnemoune. 216.
Ammonius, un des quatre grands freres. 262.
S. *Amphiloque*. Ses commencemens. Il eſt fait évêque d'Icône. 279. Il conſulte S. Baſile. 280. Sa lettre ſur le ſaint Eſprit, 297. Aſſiſte au concile de Conſtantinople. 390. Son courage devant l'empereur Theodoſe. 454. Condamne les Meſſaliens. 592 593. Sa mort. 657
Anaſtaſie. Egliſe de Conſtantinople. 365.
Anathême. Diſcours de ſaint Chryſoſtome. 552. Difference de la ſéparation de communion, & de l'anathême. 553.
Ancorat de S. Epiphane. 314
Ancyre. Martyrs ſous Julien. 28
Andragathius fait mourir l'empereur Gratien. 456
Anemius évêque de Sirmium. 353. Aſſiſte au concile d'Aquilée. 413
Anges. Culte des Anges defendu par le concile de Laodicée. 160
Sainte *Anne* mere de la ſainte Vierge. 324.
Anoméens. Diſcours de ſaint Chryſoſtome contr'eux. 552
Anthime évêque de Tyane, oppoſé à S. Baſile. 248
Antidicomarianites, heretiques. 313
Antioche. Julien y arrive. 34. Lettre de ſaint Athanaſe & du concile d'Alexandrie à l'égliſe d'Antioche. 60. Julien odieux à Antioche. 84. Antioche Chrétienne. 88. Concile d'Antioche. ſous Jovien. 118. Sa lettre ſynodale calomniée. *ibid.* Concile de CXLVI. Evêques ſous Valens. 191. Sa lettre aux Occidentaux. 192. Moine près d'Antioche. 267. Concile en Octobre l'an 379. p. 358. Sedition contre Theodoſe. 531. Concile contre les Meſſaliens. 591
Antiochus neveu de S. Euſebe de Samoſate. 295. Lui ſuccede. 356. Souſcrit au concile de C. P. 390
Antiphones. Antiennes ou chants à deux chœurs. 497
Antoine martyr ſous Julien. 28
Saint *Anyſius*, évêque de Theſſalonique. 442.
Aonès, auteur de la vie monaſtique en la haute Syrie. 267
S. *Aphraate* moine, reſiſte à Valens. 194 195.
Apollinaires pere & fils. Leurs ouvrages. 12
Apollinaire refuté par S. Athanaſe. 185. Condamné par le concile de Rome. 309. Ses erreurs. 310. Refuté par S. Gregoire de Nazianze. 446. &c.
Fête *d'Appollon*. 34. Son temple à Daphné. 76. Brûlé. 79
Saint *Apollonius*, moine Egyptien, confeſſeur. 68
Apoſtats ſous Julien. 93. Loix contre eux. 455. 607
Aquilée. Concile indiqué. 351. Evêque illuſtre de ce concile. 412. Lettres aux évêques de Gaule. 427. A l'empereur Gratien. 428. A Theodoſe. *ibid.*
Apronien prefet de Rome, ennemi des Chrétiens. 6
Arbitre. Libre-Arbitre. Source du mal. 627. 628
Arbogaſte, comte païen. Sa puiſſance. 608. Sa mort. 653
Arcade déclaré auguſte par ſon pere. 454
Archelaus, comte médiateur entre Jean de Jeruſalem & les moines. 641
Arianze, retraite de ſaint Gregoire de Nazianze. 445.

Ariens. Tout le monde Arien après le concile de Rimini. Comment. 54. Ariens ſe plaignent de ſaint Athanaſe à Jovien. 120 121. Chaſſez de Conſtantinople. 384. Leurs diviſions. 614
Arinthée, Capitaine ſous Valens. 538
Artemius, duc d'Egypte martyr. 47
Artemius, évêque d'Embrun. 305
Saint *Aſcole* évêque de Theſſalonique. 235. Baptiſe Theodoſe. 372. Aſſiſte au concile de Conſtantinople. 396. Viſite ſaint Ambroiſe. 436. Sa mort. 442
Sainte *Aſelle*, vierge. 438. 440
Aſſemblées des heretiques défenduës. 445
Aſſemblées eccleſiaſtiques en particulier défenduës 583
Saint *Aſterius*, évêque de Petra en Arabie. 51. 62
Saint *Athanaſe*. Son retour à Alexandrie. 52. Sa conduite. 53. Sa lettre à l'égliſe d'Antioche. 60. A Ruffinien. 61. A S. Baſile. *ibid.* Sa fuite ſous Julien ſur le Nil. 73. Jovien lui écrit. 115. On veut le chaſſer par ordre de Valens. 148 149. Il ſe cache dans un ſepulcre. 149. Eſt rappellé. 150. Sa lettre aux Africains. 182. A Epictete. 183. A Ammon. 186. Confirme l'ordination irréguliere de ſaint Sidere. 187. Excommunie le gouverneur de Lybie. *ibid.* Défend ſaint Baſile. *ibid.* Sa mort. 212
Athanaſe évêque d'Ancyre. 167
Athenes ſuperſtitieuſe. 88
Attale prêtre Arien au concile d'Aquilée. 414
Auditeurs dans l'égliſe. Quels. 156
Saint *Auguſtin*. Sa naiſſance & ſon éducation. 502. Il devient Manichéen. 503. Il s'en dégoute. 505. Il va à Milan. 506. Il goute ſaint Ambroiſe. *ibid.* Il s'adreſſe à S. Simplicien. 510. Sa converſion. 511. *& ſuiv.* Sa retraite. 513. Ses premiers ouvrages. 515. 516. Son baptême. 516. Sa retraite en Afrique. 518. Ses livres de la Geneſe contre les Manichéens. *ibid.* Son livre du maître. 619. De la vraye religion *ibid.* Il eſt ordonné prêtre 620. Son monaſtere à Hippone, *ibid.* Il prêche, 621. Sa lettre à Valere, *ibid.* Son livre de l'utilité de la foy, 622. Des deux ames, *ibid.* Sa conference avec Fortunat, 622 623. Sa lettre à Aurelius pour abolir les Agapes, 629. Ses premiers écrits contre les Donatiſtes. 659
Aurelius évêque des Luciferiens à Rome. 626
Aurelius évêque de Carthage. 629
Auſone maître & ami de S. Paulin. 664
Autels de bois en Afrique. 68. 229
Auxence de Milan. Previent Valentinien contre ſaint Hilaire 133. Son écrit captieux 134. 137. Condamné à Rome. 180. 181
Auxence le jeune ou Mercurien, évêque Arien de Milan. 491

B

S. *Babylas*. Ses reliques raportées de Daphné à Antioche. 77
Bagadius prétendu évêque de Boſtre. 656
Bagaïa. Les Primianiſtes tiennent un concile. 662
Baptême. Regle du concile de Laodicée, 159. Baptême d'heretiques, 160. Ne dépend du miniſtre, 229. Sentiment de S. Baſile, 284. Regles du pape S. Sirice ſur le baptême, 469. Ceremonies ſelon ſaint Ambroiſe, 517. Selon ſaint Cyrille. 519
S. Barſan évêque d'Edeſſe relegué par Valens. 204
S. Baſile d'Ancyre martyr. 28
S. Baſile le grand. Sa prêtriſe, 35. S. Athanaſe lui écrit, 61. Reconcilié avec Euſebe ſon évêque, 165. Reſiſte à l'empereur Valens, *ibid.* Occupations pendant ſa prêtriſe, 165 166. Sa charité pendant la famine, 166. Il eſt élû évêque de Cèſarée, 174. Sa conduite, 175. Ecrit à S. Athanaſe 176 177. Au pape S. Damaſe, 178.

Défendu par S. Athanaſe. 187. Sa retenue en parlant du S. Eſprit. 189. Calomnié. *ibid.* Lettres aux Occidentaux par Sabin. 192. Trompé par Euſtathe de Sebaſte. 237. Chargé d'établir des évêques dans l'Armenie. 238. Souffre en ſilence les calomnies d'Euſtathe de Sebaſte. 240. Sa fermeté devant le prefet Modeſte. 242. Il reçoit Valens dans ſon égliſe. 244. Guerit ſon fils. 246. Sauvé de l'exil par miracle. 247, Reſiſte au prefet Euſebe. 247. 248. Ecrit aux Occidentaux. 256. Ses ſoins pour les religieuſes. 271. 272. Pour ſon clergé. 273. &c. Pour les pauvres. 278. Son traité du Saint Eſprit. 280. Ses épîtres canoniques à ſaint Amphiloque. 283. Prend ſoin des égliſes abandonnées. 296. Ecrit pour ſa défenſe aux évêques maritimes. 297. 298. A Neocesarée. 298. 299. Ecrit à ſaint Ambroiſe. 304. Malcontent des Occidentaux. 319. 320. Ecrit à S. Epiphane. 323. Se défend contre Euſtathe de Sebaſte. 330. Sa mort. 357.

Baſile. Ami de S. Chryſoſtome évêque malgré lui. 547.

Baſſien évêque de Lodi. 414.

Baſſus abbé en Syrie. 267.

Benevole quitte ſa charge pour ne pas dreſſer une loi pour les Ariens. 489. 490.

Bethelia bourg près de Gaze. 266.

Ste *Bibiane* martyre. 65.

Bleſilla veuve. 439.

Bonoſe & Maximilien martyrs. 81.

Bonoſe ami de S. Jerôme. 259.

Bonoſe évêque de Sardique, heretique. Condamné. 593.

Boſphore évêque de Colonie au concile de Conſtantinople. 390.

Boſtre en Arabie. Lettre de Julien aux Boſtriens. 45.

S. *Brétannion* ou Vetranion évêque des Scythes. 162.

Buſiris heretique confeſſeur & converti. 28.

Byſe évêque de Seleucie, 591.

C

Cabarſuſſi. Les Maximianiſtes y tiennent un concile. 660.

Calcide en Syrie perſecuté. 207.

Calligone eunuque menace S. Ambroiſe. 489.

Callinique en Oſroëne. Son évêque condamné à rétablir une ſynagogue brûlée. 61.

Campenſes, nom des catholiques d'Antioche. 194. 322.

Candide femme de Trajan. 338.

Canope. Son Idole. 605. Monaſteres à Canope. *ibid.*

Capouë. Concile ſur le ſchiſme d'Antioche. 593.

Cappadoce diviſée en deux provinces, 248.

Carême, comment obſervé. 159. 317.

Carie. Concile. 148.

Carina. Martyr ſous Julien. 28.

Carres. Julien y ſacrifie. 93.

Cartere, moine de Nazianze. 170. 252.

Cartere maître de ſaint Jean Chryſoſtome. 546.

Carthage. Concile ſous Genethlius. 582

Caſtulus prêtre Arien. Delivré de péril par ſaint Ambroiſe. 483.

Caſſiſiac. Lieu de la retraite de S. Auguſtin. 513.

Catholique. Doctrine catholique, en quels païs ſous Jovien. 115. 116.

Cenſures generales de ſaint Baſile. 291.

S. *Ceſaire*, frere de ſaint Gregoire de Nazianze, medecin à la cour de Conſtantinople. 20. Sa confeſſion devant Julien. 21. Sa mort. 268.

Ceſarée de Cappadoce, odieuſe à Julien, 28. 29.

Ceſaria. S. Baſile lui écrit de la frequente communion. 292.

Ceſarius envoyé par Theodoſe à Antioche contre la ſédition. 536. Retourne à Conſtantinople. 540.

Chanoineſſes ou Canoniques, nom de religieuſes, 272.

Le Cheſme ou Rufinien, bourg près de Calcedoine. 653
Chrétiens attaquez par Julien. Leur puiſſance 8. 78. 111. Les nomme Galiléens. 10. Revoque leurs privileges. *ibid.* Leur défend de plaider, d'enſeigner. 11. Et d'apprendre les lettres humaines. 15. Chrétiens imitez par Julien. *ibid.* 19. Quelle joye leur convient. 113. Leur moderation. 111. 113. Chrétiens foibles. 569.
Chromace prêtre d'Aquilée. 259. Ami de ſaint Jerôme. 414.
Chryſante philoſophe, appellé par Julien. 3. Sa moderation. 4.
Claudianiſtes, eſpece de Donatiſtes. 660.
Cledone prêtre & moine, ami de ſaint Gregoire de Nazianze. 170. 252. Lettres à lui contre Apollinaire. 445. 449.
Clercs de ſaint Baſile, pauvres, travaillans de leurs mains. 272.
Clercs ſujets aux charges de ville. 254. Leur pureté. 276. Leur détachement. 277. Clercs hypocrites & intereſſez, blâmez par ſaint Jerôme. 473.
Sainteté du *Clergé* ſelon ſaint Auguſtin. 569.
Collyridiens heretiques. 313.
Componction. Livres de la Componction de ſaint Chryſoſtome. 550.
Conciles. Leur autorité. 401. ſaint Gregoire de Nazianze s'en éloigne. 432.
Concile general de Conſtantinople l'an 381. Ses cauſes. 390. Ses preſidens. 401. Son decret ſur la foy. 402. Ses Canons. 403. Sa lettre ſynodale à Theodoſe. 407. Second concile en 382. p. 432. Troiſiéme concile en 383. p. 451. Autre concile en 394. pag. 655.
Concordius évêque d'Arles. 305.
Confeſſion ſecrette des pechez, ſelon ſaint Ambroiſe. 581. Selon Origene. 585.
Conſtantinople. Conciles de C. P. *V.*
Conciles. Prerogative accordée à ſon évêque au ſecond concile general. 405.
Sédition à Conſtantinople, en l'abſence de Theodoſe. 560.
Conſtantius évêque. Saint Ambroiſe lui écrit. 34.
Conſtantius évêque d'Orange, au concile d'Aquilée. 413.
Conſtantius veut reformer les Manichéens à Rome. 567.
Continence des clercs ſelon le pape S. Sirice. 471. Selon le concile de Carthage. 582.
Croix adorée par les Chrétiens, 98. Bois de la croix. Sainte Macrine. 460. Croix entre les Hieroglyphes d'Egypte. 600.
Cunctos populos. Loi celebre. 373
Curiales, qui ils étoient. 254.
Curtiens ou Pithéciens ſecte d'Ariens. 615.
Cynegius chargé d'abattre l'idolatrie. 478.
S. *Cyrille* martyr à Heliopolis 39.
Cyrille le vieux, évêque de Ceſarée en Paleſtine. 208.
S. *Cyrille* de Jeruſalem chaſſé pluſieurs fois. 208. 209. Aſſiſte au concile de Conſtantinople. 390. Sa mort. 475. Ses catecheſes. *ibid.* & 518.

D

Dagalaïfe parle hardiment de Valentien. 31.
S. *Damaſe* pape. Ses commencemens. 145. Un de ſes diacres maltraité en Egypte. 215. S. Baſile ſe plaint de ce pape. 324. S. Damaſe écrit à Paulin d'Antioche. 242. aux Orientaux. 443. Sa mort. 466. Ses dons aux égliſes 457. Ses écrits *ibid.*
Dames Romaines, diſciples de ſaint Jerôme. 438.
Daphné, bourg près d'Antioche. 34. 76.
Défenſor évêque oppoſé à S. Martin. 202.
Déference des évêques dans les jugemens. 593.
S. *Delphin* évêque de Bordeaux, chaſſe les Priſcillianiſtes. 38. 664.

Demetriade vierge Romaine. 674
Demetrius ami de S. Chryſoſtome. 551
Démophile évêque Arien de Conſtantinople. 162
Demoſthéne maître d'hôtel de Valens. 245. Perſecute les catholiques en Cappadoce. 327
Demi-ariens députent en Occident. 142. Leur confeſſion de foy. 143
Denis de Dioſpolis, au concile de Conſtantinople. 390
Dépoſition d'évêque demande un plus grand nombre que l'ordination. 657
Diaconeſſes. Leur rang. 156. Loi pour reſtraindre leurs donations. 586
Dianée évêque de Ceſarée en Cappadoce. Sa mort. 29
Didyme l'aveugle, Ses commencemens. 262. Apprend par revelation la mort de Julien. 106
Dimanche, obſervation de ce jour. 158
Diocèſe ou *Diocæſis*. 404
Diodore gouverne l'égliſe d'Antioche. 193. Depuis évêque de Tarſe. 355. Aſſiſte au concile de Conſtantinople. 390. Maître de ſaint Chryſoſtome. 546
Diogene, évêque de Genes. 414
Dioſcore, un des quatre grands freres évêque d'Hermopole. 262
Docteurs. Autorité des anciens docteurs de l'égliſe, reconnuë même par les heretiques. 452
S. Domitius, moine, martyr. 93
Dominicus homo, nom de J. C. ſelon les Apollinariſtes. 446
Domnin évêque de Grenoble. 413
Donatiſtes favoriſez par Julien. 9. Lui preſente requête. 66. Leurs violences & leurs ſacrileges. 67. Leurs clercs convertis, reçûs dans le clergé. 631. Schiſmes particuliers entr'eux. 660
Dorothée évêque Arien, chaſſé d'Antioche. 394. Se broüille avec Marin. 614

E

Ecebole. Sa foibleſſe. 13
Eclypſe l'an 393. Cauſe de pluſieurs converſions. *ibid.*
Ecritures. Livres canoniques. 158
Edeſſe. Lettres de Julien contre les Ariens d'Edeſſe. 9. Cette ville reſiſte à Valens pour la foi. 209
Egliſe, n'a beſoin de puiſſance temporelle. 136. Egliſe dans l'état. 228. Diſcipline de l'égliſe ſelon ſaint Epiphane. 315 316. Egliſe preſque toute conſerve la doctrine Catholique ſous Valens. 333. Egliſe vacante recommandée à un évêque voiſin. 344
Egliſe Orientale. Son état. 404
Egliſe. Comment uſe de ſes revenus. 497
Egliſe bâtie par S. Baſile. 253
Egypte. Perſecution en Egypte ſous Valens. 216
Eleuſius évêque de Cyzique, un des Macedoniens. 73. Chaſſé par Julien. 74. Cede à Valens & s'en repent. 147.
Elipidius, rheteur Priſcillianiſte. 375
Emeritus, évêque Donatiſte. 662
S. Emilien martyr en Meſie. 25
Sainte *Emmelie*, mere de ſaint Baſile. Sa mort. 167
Empire partagé entre Valentinien & Valens. 131. Entre Gratien & Valentinien le jeune. 308
Eparchia ou province. 404
S. Ephrem. Ses commencemens. 268 Sa viſite à ſaint Baſile. 290. Sa mort. 356 357.
Epheſius évêque Luciferien à Rome. 226.
S. Epiphane épargné par les Ariens. 208. Ses commencemens. 314. Ses écrits 315. Va à Rome, 436. Ordonne Paulinien. 635. Sa lettre à Jean de Jeruſalem. 636
Epîtres de ſaint Paul expliquées par S. Chryſoſtome. 554
S. Eſprit. Sa divinité expliquée par S. Gregoire de Nazianze. 370
Etienne évêque de Germanicie. 355
Evagre, prêtre d'Antioche. 4. 257. Ordonné évêque. 592
Evagre de Pont. Accuſé d'Origeniſme. 644. Auteur de la vie des peres

res, *ibid.* Parrain du prefet Rufin. 695
Evangiles expliquez par ſaint Chryſoſtome. 554
Euchariſtie jettée aux chiens par les Donatiſtes, 68. S. Satyre la prend dans le naufrage, 344. 349. Euchariſtie reçûë dans les mains & gardée, 292. Sacrifice, *ibid.* Preſence réelle, *ibid.* Preuve de la réalité ſelon ſaint Ambroiſe, 518. Selon ſaint Cyrille, 519. 520. A Rome les laïques communioient tous les jours, 633. Lettre de ſaint Baſile ſur la frequente communion. 92
Euchytes ou Meſſaliens. 287
Euchrocia, femme Priſcillianiſte. 379
Puni de mort. 460
Eudoxe évêque Arien de Conſtantinople. 74. Diviſé des autres Ariens, 120. Previent Valens contre les Demiariens, 139. 140. Sa mort. 162
S. *Eventius* évêque de Pavie. 414
Evêques & autres exilez rappellez, 8. Modeſtie des évêques, ſelon Ammian Marcellin, 146. Evêques catholiques cedent leurs ſieges pour le bien de la paix, 353. Evêques illuſtres au concile de C. P. 390. Regles pour les accuſations des évêques, 405. Difference de l'évêque & du prêtre. 617
Eugene tyran, 601. Se prepare à la guerre par des ſuperſtitions, 645. 646. Saint Ambroiſe refuſe ſes offrandes, 647. Sa défaite & ſa mort. 652
Eulale moine de Nazianze, 170. 252. En eſt fait évêque. 450
Eulale évêque d'Amaſée dans le Pont. Sa charité. 354
S. *Euloge* martyriſé par les Ariens à C. P. 163
S. *Euloge* prêtre d'Edeſſe, banni par Valens, 210. Ordonné évêque par ſaint Euſebe de Samoſate, 356. Aſſiſte au concile de Conſtantinople. 390
S. *Euloge* évêque d'Egypte, banni par Valens. 216
Eunapius ſophiſte. Ses plaintes contre les moines & contre le culte des martyrs. 605. 607
Eunomius, heretique diviſé d'Eudoxe, & d'Euzoïus, 119. Exilé par Valens, puis rappellé, 151. Exilé en Cappadoce ſous Theodoſe. 556
Eunomius, faux évêque de Samoſate. 294
Evodius ami de ſaint Auguſtin. 521
Euphemites ou Meſſaliens, heretiques. 587
S. *Eupſychius* martyr à Ceſarée en Cappadoce. 29
Euphronius évêque de Colonie transferé à Nicopolis, de l'avis de ſaint Baſile. 328
Euſebe évêque de Ceſaréé en Cappadoce. Son élection, 30. Son differend avec ſaint Baſile. 33. Sa mort. 172
S. *Euſebe* martyr à Gaſe. 39. 40
S. *Euſebe* de Verceil ſe trouve à Alexandrie, 53. A Antioche, 62. Ses travaux pour la foi, 65. 34. Sa mort. 138
Euſebe prefet, perſecute S. Baſile. 247
Euſebe, un des quatre grands freres, 262.
S. *Euſebe* de Samoſate exilé, 293. Etablit des évêques, 355. Son martyre. 356
Euſebe évêque de Calcide. 356
Euſebe évêque de Boulogne. 414
Euſebe de Cremone, ami de ſaint Jerôme. 638
Euſtathe de Sebaſte, un des chefs des Macedoniens, 63. Dépué en Occident, 142. Va en Sicile & en Illyrie, 146. 147. Rétabli au concile de Tyane, 147. 148. Ses variations dans la foy, 236. Souſcrit une confeſſion de foi, dreſſée par ſaint Baſile, 239. Se déclare contre lui. 240. 241
Euſtathe ordonné évêque de Conſtantinople par les Catholiques & banni. 165
Euſtochium vierge, fille de ſainte Paule, 439

Eutychius, évêque Eunoméen. 615
Euthymius, un des quatre grands freres. 262
Euthymius veut enlever saint Ambroise. 495
S. Euverte évêque d'Orleans. 305
Euzoïus évêque de Cesarée en Palestine. 208
Euzoïus évêque Arien d'Antioche 74. Divisez d'Aëtius. 119
Excommunication du gouverneur de Lybie par saint Athanase. 287
Exilez rappellez par Julien. 8. 9
Exuperance évêque de Tortone. 414

F

Ste *Fabiole*, veuve. 441
Fauste ordonné évêque en Armenie par Anthime. 249
Fauste Manichéen. Ne satisfait saint Augustin. 505
Felix évêque de Jadres au concile d'Aquilée. 413
Felix & Numidius évêques d'Afrique au concile d'Aquilée. 414
S. Felix & S. Nabor martyrs. 498
Felix évêque de Treves, ordonné par les Ithaciens. 531
Femmmes n'habitent avec les clercs 276 277. N'ont aucune part au sacerdoce. 313
Fils de Dieu. Voyez Verbe, comment moindre que le Pere. 423
Firmiens, espece de Donatistes. 660
Firmus roi de Mauritanie. 226
Flavien prêtre, gouverne l'église d'Antioche, 193. En est élû évêque 395. Soûtenu par les Orientaux 435. Va trouver l'empereur Theodose pour l'appaiser 532. Son discours 533. Son retour à Antioche 544. Reproches contre lui 592. Plaintes des Occidentaux contre lui, & sa défense devant Theodose. 594. 595. 655
Flavien païen pour le tyran Eugene. 646 Menace l'église de Milan. 647
Florentius ami de saint Jerôme. 266
Florentius évêque de Vienne. 305
Fortunat prêtre Manichéen. Sa conference avec S. Augustin 624. Il est confondu. 609
Freres. Les quatre grands freres ou freres longs. 262
Fronton fait évêque de Nicopolis par les Ariens. 328
Furia Dame Romaine, consulte saint Jerôme. 666

G

Galla Imperatrice. Sa mort, 649
Galliléens. Nom donné aux Chrétiens par Julien. 10
Gangres. Concile contre Eustathe de Sebaste. 334
Gelase évêque de Cesarée en Palestine, 208. Rétabli, 355. Assiste au concile de C. P. 390
Geminius revient du pur Arianisme. 147
Genese expliquée par saint Chrysostome. 553
Genie de l'empire apparoît à Julien. 103
Georges, faux évêque d'Alexandrie massacré, 50. Ses livres. 52
S. Gervais & S. Protais. Leurs reliques trouvées par saint Ambroise. 498
Gétase. Terre de saint Melece. Lieu de son exil. 193
Gildon roi de Mauritanie. 226
S Gorgonie. Ses vertus. Sa mort. 168
Goths, convertis à la foy, 230. Persecution entr'eux, 231. Deviennent Ariens, 337. S'établissent en Thrace. *ibid.*
Gracchus, prefet de Rome, combat l'idolâtrie. 309
Grace divine, expliquée par saint Gregoire de Nazianze. 557
Gratien declaré empereur 151. Refuse l'habit de souverain Pontife. 309 Demande instruction à saint Ambroise, 340. Sa mort, 456. Son portrait. 456. 457
S. Gregoire de Nazianze le pere, défend son église dans la persecution de Julien, 31. Réüni avec les moines, 171. Malade. *ibid.* Celebre la messe, 172. Ses lettres pour l'éle-

ction de S. Basile 173. Sa mort. 253
Gregoire de Nazianze fils. Sa prêtrise 33. Ses discours contre Julien 109. Fait évêque de Sasime 249 389. Y renonce 258. Gouverne Nazianze avec son pere 251. Et après sa mort 253 254. La quitte 255 Appellé à C. P. 363. Sa conduite 364 Son éloquence 366 367. Surnommé le Theologien *ibid.* Mis en possession de l'église de C. P. 385. Pardonne à un assassin 387. Souffre les injures 388. Son désintéressement 389. S'oppose à l'élection de Flavien 395. Se retire de C. P. 398. Son testament *ibid.* Sa retraite à Arianze 446. Ses lettres à Cledonius. Premiere *ibid.* Seconde 449. Il procure l'élection d'Eulalius 450. Sa derniere retraite à Arianze 556. Ses. poësies 557. Sa mort. 558
S. Gregoire de Nysse chassé de son siege 326 327. Visite sainte Macrine 359. Assiste à sa mort 360. Va en Palestine 361. Son sentiment sur le pelerinage de Jerusalem 332. Assiste au concile de C. P. 390. Son épitre canonique 657. Sa mort. *ibid*
Gregoire d'Elvire en Espagne, évêque Luciferien. 225. 482

H

Hebdomon près de Constantinople. 649
Heliodore évêque d'Altine, ami de saint Jerôme. 259. 414
Heliopolis de Phenicie. Martyrs. 39
Hellade moine de Nazianze. 252
Hellade successeur de S. Basile. 358
Au concile de C. P. 390
Hellebicus envoyé par Theodose à Antioche, pour reprimer la sédition. 536
Hellenes, nom des païens. 5
Helvidius heretique. 437
Heraclide évêque d'Oxirinque, Luciferien. 482
Heresie. Comment empêcher d'éxercer les fonctions du sacerdoce 56. Traité de saint Epiphane contre les heresies. 315
Heretiques. Comment reçûs suivant le concile de Constantinople. 406
Hesichius disciple de saint Hilarion. 266
Hilaire diacre Luciferien. 64
Saint Hilaire de Poitiers. Ses travaux pour la foy 64. Entre en conference avec Auxence 133. Chassé de Milan par Valentinien 135. Ecrit contre Auxence *ibid.* Sa mort. 138
Hilaire magicien, conspire contre Valens. 199
S. Hilarion persecuté par Julien 42. Ses miracles en Egypte 43 44. Ses derniers voyages, & ses miracles en Sicile 152. A Epidaure 153. En Chipre 154. Sa mort 155. Ses reliques. 156
Hymerius évêque de Tarragone, consulte le pape Sirice. 468
Hippone. Concile general d'Afrique en 393 631
Honorius fils de Theodose. Sa naissance 490. Declaré auguste. 649
Hormisdas, frere du roi de Perse Chrêtien. 82
Hôpital de saint Basile. 278
Hygin évêque découvre les Priscillianistes 375. Puis les reçoit. 376
Hymnes de saint Ambroise. 497
Hyperetes. Nom des ministres inferieurs de l'église. 274
Hypostase. Explication de ce mot au concile d'Alexandrie. 56. 320

I

Iamblique. Son traité des mysteres. 108
Idace évêque poursuit les Priscillianistes 373. 378. Surnommé Clarus. 280
Idolâtrie. Ses divers états depuis Con-

ſtantin. 478. Ruinée à Alexandrie par Theophile. 602. Loix contre l'idolâtrie. 604. Idolâtrie affoiblie à Rome. 565. Ceremonies cruelles. 602. Artifices des prêtres idolâtres. 603.
S. *Jean* Baptiſte. Ses reliques à Alexandrie. 43. 44. 602. Son chef à Conſtantinople. 649.
S. Jean & ſaint Paul martyrs à Rome. 65.
Jean évêque d'Apamée 193. 355.
S. *Jean* Chryſoſtome. Ses commencemens. 532. 545. Diſciple de S. Melece. 545. 546. Fuit l'épiſcopat. 546. 547. Mene la vie aſcetique. Ses auſteritez. 547. Ordonné diacre & prêtre. 552. Homelies des ſtatuës. 533. 540.
S. Jean d'Egypte anacorete. 558. Conſulté par Theodoſe 559. 613. Predit à Theodoſe ſa victoire contre Eugene & ſa mort. 644.
S. *Jerôme* Ses commencemens. 258. Son voyage en Orient. 260. Apprend l'hébreu. *ibid.* Ecrit au pape ſaint Damaſe, ſur la queſtion des hypoſtaſes, & le ſchiſme d'Antioche. 328. Ordonné prêtre 371. Vient à C. P. écouter ſaint Gregoire de Nazianze *ibid.* Saint Jerôme à Rome. 430. S'attache à ſaint Damaſe. 436. Odieux au clergé de Rome. *ibid.* Se retire en Paleſtine. 474. Etudie ſous Didyme. *ibid.* Etudie ſous un Juif. 475. Son catalogue des écrivains eccléſiaſtiques. 632. Ses livres contre Jovinien. *ibid.* Son apologie à Pammaque. 633. Ecrit contre Jean de Jeruſalem. 638. Se plaint du prêtre Iſidore. 639. Son traité de la meilleure maniere de traduire. 43. 640.
Jean de Jeruſalem irrité de l'ordination de Paulinien. 835. Accuſé des erreurs d'Origene. 640 Son apologie contre ſaint Epiphane. 638. Jaloux de S. Epiphane.
Jeruſalem. Julien veut rétablir le temple. 89 Grande ville & corrompue. 66.
Jeſus-Chriſt. Combien different des prophetes. 58. Ses miracles avoüez par Julien. 96. Le même Dieu & homme. 59 La foi de ſa divinité reconnuë par Julien. 97.
Jeûne, en quoi conſiſte. 634.
Illyrie. Lettres des évêques d'Italie à ceux d'Illyrie contre le concile de Rimini. 65. Concile ſous Valentinien. 181.
Image déchirée par S. Epiphane. 637. Images reçûës dans les égliſes en Orient & en Occident. 638. Uſages des images dans l'égliſe. 540.
Incarnation prouvée par S. Athanaſe. 184.
Informations ſur la ſédition d'Antioche. 536.
Innocent ami de ſaint Jerôme. 260.
Innocent aruſpice, fait des malefices contre S. Ambroiſe. 495.
Innocent ami de S. Auguſtin. Gueri par miracle. 618.
Inſtantius évêque Priſcillianiſte. 375. Banni. 378.
Invocation des Saints. 342.
S. Joachim pere de la ſainte Vierge. 313.
Jovien confeſſeur ſous Julien. 24. Elû empereur. 107. Son portrait. 108. Rend la paix à l'égliſe. 114. Rebute les Ariens qui accuſoient S. Athanaſe. 121. Sa mort. 130.
Jovinien hereſiarque. 573. Condamné à Rome 576. A Milan. *ibid.* Combattu par S. Jerôme. 632. 633.
Iſaac moine, prédit la mort de Valens. 339.
Iſaac Juif calomniateur. 346.
S. *Iſidore* évêque d'Hurmopole, confeſſeur. 216.
S. Iſidore moine & prêtre d'Alexandrie. 219. 261.
S. *Iſidore* évêque de Cyr. 356. Au concile de Conſtantinople. 390.
Ithace évêque chargé de pourſuivre les Priſcillianiſtes. 378. Ses pourſuites ſous Maxime. 458. Calomnie S. Martin. 359. Condamné à Mi-

Ian. 575.
Jugement des évêques. 436. 437.
Juifs favorisez par Julien. 89. Défendu de recevoir leurs azymes. 158.
Julien empereur. Recherche les officiers de Constantius. 1. Bannit le luxe du palais. 2. Appelle des philosophes. 3. 87. Sa barbe & son affectation de paroître Grec. 5. son soin pour retablir le paganisme. *ibid.* Il efface son baptême. 6. Honore Serapis & Isis. 7. Caractere de sa persécution. 9. Veut imiter les Chrétiens. 15. Absurdité de ce dessein. 111. Quels philosophes il estimoit. 17. Eût voulu reformer les spectacle. 18. Son arrivée à Antioche : Ses superstitions. 34. 75. 76. 86. 92. 93. Se rend odieux à Antioche. 85. Ses lettres contre S. Athanase. 69. 70. Personnes infâmes autour de lui. 86. Sa colere. 87. Sa vie dure. 88. Favorise les Juifs. 79. Marche contre les Perses. 93. Son livre contre la religion chrétienne. 94. Estime les ceremonies. 96. Son esprit vain. 99. Ses œuvres. *ibid.* Sa philosophie. 100. Motifs de son apostasie. 101. Son imprudence à la guerre des Perses. 102. Sa mort. 105. Ses funerailles. 109. Mis au rang des Dieux. *ibid.*
Julien comte oncle de l'empereur. 79. Prophane l'église d'Antioche. 80. 81. Sa mort. 84.
S. *Julien* Sabas. 196. Ses miracles. 197. 198. La mort de Julien l'empereur lui est revelée. 108.
Jullenne veuve à Florence. 638.
Julienne femme d'Olybrius. 674.
Jurisdiction des évêques reglée au concile de Constantinople. 408.
S. *Just.* évêque de Lion. 413.
Justine seconde femme de Valentinien. 151. Veut mettre un évêque Arien à Sirmium. 353. Persecute S. Ambroise. 482. 483. Lui cede. 489.
S. *Juventin*, martyr. 48.

L

L*Abarum*. Julien en ôte la croix. 81. Jovien la remet. 114.
Lampadie, diaconésse près sainte Macrine. 360.
Laodicée. Concile 166.
Lambsaque. Concile des Demi-ariens. 139.
Laure de Pharan. 226.
Sainte *Lea* veuvé 440.
Lecture dans l'église selon les temps. 533.
Leta veuve de Toxatius. 440.
Letoïus évêque de Melitine en Armenie chasse les Messaliens. 392. Epître canonique de saint Gregoire de Nysse à lui. 657.
Libanius sophiste. Ses discours sur la mort de Julien 109. Va à C. P. prier pour Antioche 544. Louë Theodose & les deux commissaires Cesarius Hellebicus. *ibid.*
Libere pape écrit de recevoir ceux qui étoient tombez à Rimini. 61. Il reçoit les députez des Orientaux & leur écrit. 144. & Sa mort. *ibid.*
Libre arbître. Livre de saint Augustin. 572.
Licentius fils de Romanien, ami de saint Augustin. 513.
Lieux saints visitez du tems de saint Jerôme. 476.
Limenius évêque de Verceil. 414.
Loix de Valentinien pour l'église. 131. Contre les donatistes 229. Contre les Manichéens. *ibid.* Pour reprimer l'avarice des clercs. 473.
Loix de Gratien contre les heretiques. 308. 348. 349. Pour les jugemens ecclésiastiques. 350.
Loix de Theodose. 374. 408. 555. 566. contre les heretiques 454. 455. Contre les apostats. 455. Contre l'idolâtrie. 607. 613. Pour l'église. 613.
Loi de Valens contre les moines 309.
Loi de Valentinien le jeune pour permettre les assemblées des Ariens. 490.

Lucifer de Caillari 8. Il va à Antioche 53. Ses diacres au concile d'Alexandrie *ibid.* Ordonne Paulin évêque d'Antioche 62. Son schisme. 63
Luciferiens. Origine de ce nom 65. Assemblez à Rome. 225
Lucius prêtre chef des Ariens d'Alexandrie 53. En est fait évêque *ibid.* Son intrusion violente 214. Persecute les moines d'Egypte. 217. 218
Lucius évêque Arien de samosate 294. 295
Lycie. Disposition à se réünir à l'église dans les évêques de Lycie. 297

M

S. *Macaire* d'Egypte. 220
S. Macaire d'Alexandrie. *ibid.*
Macaire prêtre Luciferien. 225
Macedoniens heretiques. Leur commencement 73. Condamnent les Ariens & les Catholiques *ibid.* Leur requête à Jovien 116 117. Refutez par saint Gregoire de Nazianze 368 *& suiv.* Au concile de C. P. 390. Refusent de s'unir aux Catholiques 402. Divisez entr'eux. 615
S. Macedonin martyr. 25
S. Macedonius Crytophage, moine Syrien. 267. 538
Macedonius maître des offices. Punition. 547
Ste *Macrine.* Sa mort. 360. Ses funerailles. 361
Macrobe évêque Donatiste de Rome. 227
Mages, espece d'infideles en Orient. 324
Magiciens recherchez à Antioche 499. A Rome. 201
Majume. Ville chrétienne. 41
Mal. Deux mots : peché & peine du peché 626. Cause du mal. 627
Manichéens. Constantius veut les reformer à Rome 567. Reglement du pape Sirice sur les Manichéens convertis 572. Leurs divers noms. 410
Mauvia reine de Sarrasins. 222
Marc d'Arethuse. Sa confession. 37
Marc l'Egyptien, auteur des Priscillianistes. 375
S. Marcel d'Apamée ruine le temple de Bellenius 479. Son martyre. 481
Ste *Marcelle* veuve. 438
Marcellin & Faustin Luciferiens, surprennent un rescrit de Theodose 481
Ste *Marcelline*, sœur de saint Ambroise, vierge. 342
Mariage ou milice. Comment peché pour les penitens. 469. 470
Mariage des religieux condamné 470 Défendu entre cousins germains. 673
Marie. Comment doit être honorée. 313 314
Marin évêque Arien. 614
Maris évêque de Calcedoine. Sa fermeté 6
Marmoustier monastere. 203
Martien évêque des Novatiens à Constantinople. 615
S. Martin élû évêque de Tours 202. A la cour de Valentinien 203. Désabuse d'un faux martyr 204. Ruine l'idolâtrie 205. Ses miracles 206. Intercede pour les Priscilliens 459. 530. Mange à la table de l'empereur Maxime 527. Servi à table par l'Imperatrice *ibid.* Communique malgré lui avec les Ithaciens. 530
Martyre de quatre-vingt ecclesiastiques de Constantinople brûlez. 164
Martyrius medecin de Nectaire, refuse le diaconat. 401
Martyrs, Goths 140
Martyrs sous Julien 24. *& suiv.* 47. 81. Martyrs à Heliopolis de Phenicie. 39. A Gase & Ascalon *ibid. & suiv.* A Rome 65. En Gaule 66. Culte des martyrs, témoigné par Julien 89. 97. 98. Et Eunapius 605. 606. Leur gloire 110. Leurs intercessions & leurs miracles. 500

On ne vange point la mort des martyrs. 599
Maruthas évêque de Sopharene. 591
Maſſaliens, heretiques, 587. Leurs erreurs. Leur condamnation, 589. 591
Matronien, ou Latronien, Priſcillianiſte. 461
Mattarii nom de Manichéens. 567
Maxime philoſophe appellé par Julien, 3. Tourmenté ſous Valens, 141. Puni de mort. 200
Maxime le Cynique. Son hiſtoire, 380. Il ſe fait ordonner évêque de C. P. 382. Il en eſt chaſſé, 383. Son ordination declarée nulle, 391. Concile d'Italie qui le foûtient, 430. Les Occidentaux l'abandonnent. *ibid.*
Maxime évêque d'Emone. 414
Maxime uſurpe l'empire, 456. Fait punir de mort Priſcillien & ſes complices, 460. Ecrit à Valentinien par ſaint Ambroiſe, 501. Fait manger ſaint Martin à ſa table, 527. Paſſe en Italie, 554. Sa défaite & ſa mort. 560
Maxime évêque de Seleucie, ami de S. Jean Chryſoſtome. 546
Maximien diacre Donatiſte. Fait évêque contre Primien. 661
Maximilien & Bonoſe martyrs. 81
S. *Maximien* martyr. 48
Melanie en Egypte, 261. Elle aſſiſte les confeſſeurs, 265. Demeure vingt-cinq ans à Jeruſalem. 265
Menalipe, martyr ſous Julien. 28
S. *Melece* revient à Antioche ſous Julien, 8. Banni pour la troiſiéme fois, 193. Pourquoi les Occidentaux éloignez de lui, 320. Revient après la mort de Valens, 354. Conſent de gouverner avec Paulin, *ibid.* Se trouve au concile de Conſtantinople, 390. Y preſide, 391. Honneur que lui rend Theodoſe, *ibid.* Sa mort, 392. Reconnu Saint. 393
S. *Melas* évêque de Rinocorure, confeſſeur. Son humilité. 316. 317
Mendicité, ſes inconveniens. 588
Mercurin ou Auxence le jeune, évêque Arien de Milan. 491
Metanée, monaſtere de Canope. 606
Milan. Evêques avant ſaint Ambroiſe. 496
Miracles au tombeau de ſaint Jean-Baptiſte. 477
Miſopogon. Ecrit de Julien. 87
Mithra. Ses cruels myſteres. 602
Mitres des religieuſes en Afrique, 67. 68
Modeſte, prefet du pretoire, interroge ſaint Baſile, 242. Se reconcilie avec lui. 247
Mœurs de l'égliſe. Ecrit de ſaint Auguſtin. 267
Moines de Nazianze, 170. Moines d'Egypte perſecutez par Lucius. 317 Moines perſecutez par Valens, 309. Auſteritez prodigieuſes des moines de Nazianze, 252. Leur pauvreté, 254. Moines auprès de ſaint Baſile, 271. Sujets aux charges des villes, 254. Moines de trois ſortes, ſelon ſaint Ephrem, 270. Moines en Eſpagne dès le quatriéme ſiecle, 470. Moines viennent au ſecours d'Antioche affligée, 537. Combien au-deſſus des philoſophes, 539. Maltraitez par les ſeculiers, 548. Leur credit, *ibid.* Moine precepteur d'un jeune homme, 549. Deſcription des moines par ſaint Auguſtin, 568. Moines dans les villes, 539. Loy contr'eux, 586. Moines en Afrique 663
Moïſe, moine évêque des Sarraſins. 222
Monaſteres près des Villes. 272
Vie *Monaſtique* défenduë par ſaint Chryſoſtome, 548. Si elle engageoit de ſon temps, 551. Vie monaſtique, ſelon ſaint Jerôme, differente de la clericature. 566
Ste *Monique*, mere de ſaint Auguſtin, 502. Prie pour ſa converſion, 504. Le ſuit à Milan, 507. Ses vertus, *ibid.* Converſation avec ſaint Auguſtin à Oſtie, 521. 522. Sa mort. 522

Montenſes, nom de Donatiſtes à Rome. 225
Morts. Si permis aux juges Chrétiens de condamner à mort. 525
Morts. Julien défend de les enterrer de jour. 98
Multitude doit être corrigée doucement. 630
Muſonius de Neoceſarée, ſa mort. 167
Myſteres. Livre de ſaint Ambroiſe. 517

N

Nebridius, ami de ſaint Auguſtin, le ſuit à Milan. 508
Nectaire élû évêque de Conſtantinople, 400. Conſulte l'évêque des Novatiens, 452. Oſte le prêtre penitencier à C. P. 584
Nepotien neveu d'Hellodore. 259
Neſtabe martyr à Gaze. 40
Neſtor confeſſeur à Gaze. 41
S. Nicetas martyr Goth. 232
Nil. Sa meſure reportée au temple de Serapis, & ôtée ſous Theodoſe. 601
Niſible. Julien en ôte les reliques de ſaint Jacques. 94
Nôces des Chrétiens modeſtes. 156
Noël. Commencement de cette fête en Orient. 553
Novatiens diviſez par Sabbatius, 615
Nyſſe. Concile d'Ariens par l'autorité de Demoſthene. 327

O

Occident tout catholique. 501
Offrandes pour les morts. 631
Olybrius conſul en 395. 673
Olympe chef des ſéditieux d'Alexandrie. 596
S. Optat évêque de Mileve. Son ouvrage contre les Donatiſtes. 226 227. &c.
Optat Gildonien, évêque Donatiſte. 226
Optime d'Antioche au concile de Conſtantinople. 390
S. Or, abbé. 263
Orarium. 158
Ordinations d'évêques, 583. Soin que faint Baſile en prenoit, 273. 276. Regles du concile de Laodicée. 157
Ordres eccleſiaſtiques, ſelon le même concile, 157. Ordres des prieres eccleſiaſtiques. *ibid.*
Ordres. Interſtices, degrez, & âge, reglez ſelon le pape Sirice. 471
Orient. Son état ſous Theodoſe, 404 408. 409
S. Orſieſius troiſiéme abbé de Tabenne. 607
Otrée évêque de Melitide en Armenie, 295. Au concile de Conſtantinople. 390
Ouſia. Pourquoi employé par les Latins. 321

P

S. *Pacôme*. Son eſtime pour S. Athanaſe, 123. Sa regle, *ibid.* Premiers diſciples, 124. Ne faiſoit point ordonner ſes moines, *ibid.* Sa diſcretion, 125. Fait fonction de lecteur, *ibid.* Son averſion pour Origene. 126. Sa ſœur abbeſſe, *ibid.* Miracles de ſaint Pacôme, 127. Don de prophetie, 129. Sa mort. *ibid.*
Paiſſans, ſortes de moines. 267
Paleſtine. Etat de la Paleſtine ſous Valens, 254. Moines de la Paleſtine. 266
Pallade évêque Arien, 351. Au concile d'Aquilée, 384. Condamné. 427
Pallade accuſé d'Origeniſme, 643. Ses commencemens & ſes voyages 144
S. Pambo moine. 262
Panéade, ſtatuë de J. C. briſée. 44
Panſophius, enfant reſſuſcité par ſaint Ambroiſe. 648
Pape. Témoignage d'Amm. Marcellin, ſur la grandeur des papes, 146. Raillerie de Pretextat, *ibid.* Succeſſion des papes, ſelon S. Optat. 227

Parc.

Parç. Concile des Novatiens. 615
Paregoire repris par S. Baſile, 276
Parmenien évêque Donatiſte de Carthage, 226, 260
Paroiſſe ou Paroicia, 404
S. *Paul* de Conſtantinople, tranſlation de ſes reliques, 412
Sainte *Paule* veuve. Sa famille, 439 Son voyage en Paleſtine, 475. En Egypte, 477. Revient en Bethléem, *ibid.*
Paule la jeune, 439
Paulin prêtre d'Antioche, ſes députez au concile d'Alexandrie, 53. Ordonné évêque par Lucifer, 62. Sa confeſſion de foi à ſaint Athanaſe, 119. Reconnu à Rome, 319. Pourquoi les Orientaux éloignez de lui. 321. Refuſe l'accord avec ſaint Melece, 355. Soutenu par les Occidentaux, 436. Vient à Rome, *ibid.* Sa mort, 592
Paulin diſciple de ſaint Ephrem, perverti, 358
Paulin de Nole. Ses commencemens, 664. Ami de S. Auguſtin & de ſaint Jerôme, 665. Fait le Panegyrique de Theodoſe, 666. Ordonné prêtre, 667. Donne ſes biens aux pauvres, *ibid.* Mal reçû à Rome, *ibid.* Sa retraite à Nole, 668. Loué par ſaint Ambroiſe, 666
Sainte *Pauline* fille de ſaint Paul, 439
Paulinien frere de ſaint Jerôme, 474 Ordonné prêtre par S. Epiphane, 633
Payens. Julien veut les réformer, 18 Abſurdité de leur theologie, 112. Leurs reproches contre les Chrétiens, 113. Leurs libertez ſous Valens, 199. Sous Valentinien, 201. Intereſſez dans leur religion, 465
Peché originel. S. Optat 229
Pelage de Laodicée, 117. Banni pour la foi, 207. Au concile de Conſtantinople, 390
Pemenius évêque de Satale, 238, 329
Penitence. Regle de Laodicée, 159. Regles de ſaint Baſile, 284. 285. &c. Comment pratiquée à Rome, 581 Evêque en étoit le miniſtre ordinaire, 582. Canons penitentiaux de ſaint Gregoire de Nyſſe, 685
Penitens non admis aux ordres. 471
Perſecution en Orient ſous Valens, 256
Peſſinonte en Galatie. Martyrs, 26
Petrone ſucceſſeur de S. Pacôme, 606
S. *Philaſtre* de Breſſe, 414
Philippe abbé de Jeruſalem, 266
S. *Philorome* confeſſeur en Galatie, 28
Philoſophes recherchez comme magiciens, 200
Philoſophes, combien au-deſſous des moines, 255
Philoſophie de Julien, 100
Photin, loué par Julien, 8
Pierre évêque d'Alexandrie, 212. Se retire à Rome. 223
Pierre de Galatie, moine en Syrie, 267
S. *Pierre* évêque de Sebaſte, au concile de C. P. 390
Pitechiens: eſpeces d'Ariens, 615
Pontinien ami de S. Auguſtin, donne occaſion à ſa converſion, 510, 511
Prêtre penitentier aboli à C. P. 583. Et dans l'Orient, 584
Priere pour les morts. S. Ambroiſe, 630. Troiſiéme, ſeptiéme, trentiéme, quarantiéme jours, 670
Primien évêque Donaſtique, 660
Principia vierge, 438
Priſcillianiſtes, 375. Leurs erreurs, 374. Condamnés à Sarragoſſe, 377. Rejettés par ſaint Damaſe & ſaint Ambroiſe, 379. Soûtenus par l'autorité de l'empereur, 380
Priſcillien hereſiarque, 438. Puni de mort, 460. Honoré comme martyr par les ſiens, 461
Priſcus philoſophe appellé par Julien, 3
Proba Faltonia, 674
Probin conſul en 395. p. 673
Probus, Anicius Probus, noble Romain Chrétien. Sa famille, 674
Procès criminels défendus en carême. 466.
Procope parent de Julien deſtiné à l'empire, 94. Sa révolte & ſa mort, 141
Proculus évêque de Marſeille, 413

Prosopon, personne. Mot suspect, 321. 322
S. *Protais*, 494. *V.* S. Gervais.
S. *Protogene* prêtre d'Edesse, banni en Egypte, 210. Evêque de Carres. 356
Providence. Livres de saint Chrysostome. 552
Province, ou *Eparchia.* 404
Psalmodie introduite par saint Basile. 300
Psalteriens, secte d'Ariens. 615
Publie, veuve à Antioche, insulte Julien. 79
Publius abbé en Syrie. Monastere double. 267

R

Rogatistes, espece de Donatistes. 247
Romanien ami de saint Augustin. 509
Rome. Concile sous Damase, 182. Autre concile pour lui, 346. Primauté de Rome, 501. Autre concile de Rome, 85. Evêques contre celui de Rimini, 180. Deux lettres, 99. Concile sous saint Syrice, 573. Evêques de Rome Luciferiens & Donatistes, 226. Concile sous saint Damase, 310. Communion de l'église Romaine necessaire. 321
Ruffin prêtre d'Aquilée, ami de saint Jerôme, 360. Visite les monasteres d'Egypte, 361. Demeure vingt-cinq ans à Jerusalem, 265. Loué par saint Jerôme. *ibid.*
Ruffin divisé d'avec saint Jerôme. 643
Ruffin prefet du prétoire. Son baptême. 655
Ruffine fille de sainte Paule. 439
Ruffinen. S. Damase lui écrit. 61

S

S. Julien *Abas.* 258
S. *Sabas* Goth martyr, 232. 233. &c. Ses reliques. 235
Sabbatius fait schisme entre les Novatiens. 615
Sabin diacre de Milan, aporte les lettres au Orientaux. 191
Sabin évêque de Plaisance. 414
Sacrificateur de Daphné, dont le fils converti. 36
S. *Sacrifice* ne doit être celebré dans les maisons. 159
Saluste prefet des Gaules. 66
Saluste prefet d'Orient. 78
Salvien évêque Priscillianiste, 375
Sang de J. C. dans le Calice. 343
Sangare, concile des Novatiens. 615
Sapor, duc à Antioche. 354
Sarragoce. Concile contre les Priscillianistes. 377
Sasime en Cappadoce. S. Gregoire de Nazianze en est fait évêque. 249
Satale. Pemenius en est fait évêque. 238
S. *Satire* frere de saint Ambroise, 344. Son naufrage & sa mort. 345
Schisme d'Antioche. Melece & Paulin. 62
Schisme d'Ursin, 146. Sedition & massacre. 146. Suite du Schisme, 179 224
Sebaste de Palestine. Sepulcre de saint Jean-Baptiste. 44
Secondien évêque Arien, 351. Au concile d'Aquilée, 415. Condamné, 427.
Selinas évêque des Goths. 614
Serapis. Son temple, 597. Son idole. *ibid.* Sa démolition. 600
Severe aveugle, gueri à la translation de saint Gervais. 499
Side en Pamphilie. Concile contre les Messaliens. 592
Sidére évêque de Palebisque, puis de Ptolemaïde, transferé par saint Athanase. 187
Silvain abbé en Palestine. 266
S. *Silvestre* plaide sa cause devant Constantin. 348
Simonie. Comment reprimée par saint Basile. 275
S. *Simplicien* prêtre de Milan convertit Victorin, 13. Instruit saint Augustin. 510
S. *Sirice* pape. Son élection approuvée

par l'empereur, 468. Sa decretale à Himerius. *ibid.*
Sisimius lecteur des Novatiens. Consulté par Nectaire. 451
Soldats Chrétiens trompez par Julien, 22. Leur confession, 23. Comment obéïssent à Julien, 48. Se déclarent pour S. Ambroise. 486
Solon évêque de Sinocorure. 217
Sophrone auteur ecclesiastique. 602
Sophronius de Pompeïopolis, chef des Macedoniens. 73
Spectacles impurs défendus aux pontifes païens par Julien. 18
Stagire ami de S. Chrysostome. 551
Statuës de Theodose renversées à Antioche. 532
Stelechius ami de S. Chrysostome. 552
Stilicon. Theodose lui recommande ses enfans. 670
Superstitions mêlées à la vraye religion. 570
Symbole du concile de Constantinople. 401
Symmaque senateur, député par les païens. Sa relation pour l'autel de la Victoire, 462. Justifié par le pape saint Damase, 466. Puni par Theodose, 565. Loüe l'empereur Theodose. 671
Synagogue de Callinique brûlée. 561

T

Tatien martyr. 25
Taurus consul condamné. 2
Temple de Jerusalem. Julien le veut rétablir. Miracles. 91
Temples d'idoles restés sous Theodose. 604
Terence Comte Chrétien, ami de saint Basile, 238. Sa generosité. 338
Themistius adoucit Valens. 206
Theoctiste évêque Arien. 615
Theod. Syllabes marquées par l'anneau magique. 200
Theodore prêtre & martyr à Antioche. 81
Theodore designé pour successeur de Valens par les magiciens. 200
Theodore évêque d'Octodure. 413
Theodore ami de saint Chrysostome, 546. Discours de saint Chrysostome sur sa chûte. 550
Theodore de Mopsueste assiste au concile de C. P. en 394. *pag.* 654
Theodose associé à l'empire par Gratien, 350. Baptisé à Thessalonique, 372. Voit en songe saint Melece, 391. Pardonne à Antioche sa sédition, 544. Entreprend de rétablir Valentinien, 554. Défait Maxime, 559. Entre à Rome, 565. Se soûmet à la penitence, 580. Se prepare à la guerre par des actions de pieté, 645. Saint Jean & saint Philippe lui apparoissent, 650. Il défait Eugene, 652. Sa clemence, 653. S'abstient des Sacremens après la bataille, 554. Partage l'empire à ses enfans, 653. Défend l'idolatrie à Rome, *ibid.* Sa mort, 669. Son portrait. 670
Theodote évêque de Hierapolis. 355
Theodote évêque de Nicopolis, 236. Se separe de S. Basile. 238
Theodote martyr. 24
Théognoste, évêque opposé aux Ithaciens. 530
Theologie, discours de saint Gregoire de Nazianze, 369. Dispositions pour en parler. 368
Theophile évêque d'Alexandrie. 474
Thephrone évêque Eunomien. 615
Theotocos titre donné à Marie, 96. Par saint Gregoire de Nazianze. 447
Ste *Therasta* ou *Therese* femme de saint Paulin. 663
Thessalonique. Sédition où Botheric est tué, 575. Massacre en punition. 576
Timothée évêque d'Alexandrie au concile de Constantinople, 395. Sa lettre canonique. 474
Tiberien Priscillianiste. 641
Tite évêque de Bostre. 45
Toxotius fils de sainte Paule. 440
Tradition de l'église sur l'Incarnation, 59. Passage de saint Basile. 281
Trajan capitaine sous Valens. Sa ge-

neroſité. 338
Travail des mains pratiqué même par les évêques. 558
Trygetius ami de ſaint Auguſtin. 513
Tyane metropole de la ſeconde Cappadoce, 248. Concile de Tyane. 147
Tyran, prêtre de Saturne. Ses fourberies. 603

V

Valence. Concile de Valence en Gaule l'an 374. *p.* 305
Valens confeſſeur ſous Julien, 6. Fait empereur, 130. Empêche le concile de Tarſe, 148. Commence à perſecuter les Catholiques, 149. Baptiſé par Eudoxe, 150. Va à Ceſarée de Cappadoce, 164. A Antioche, 193. Laiſſe la liberté aux païens, 198. Sa fureur contre les magiciens, 200. Il entre dans l'égliſe de Ceſarée, 244. Il veut bannir ſaint Baſile, 247. Fait ceſſer la perſecution des Catholiques, 337. Sa mort. 340
Valens de Petau, évêque Arien. 414
Valentinien confeſſeur ſous Julien. 24
Valentinien élû empereur, 130. Choiſit ſon frere pour collegue, 131. Trompé par Auxence, 135. Conſent à l'élection de ſaint Ambroiſe, 302. Meurt d'apoplexie, 306. Son portrait. 307
Valentinien le jeune empereur à quatre ans, 308. Laiſſe l'Italie à Maxime, & fuit vers Theodoſe, 554. Ses vertus. 608. Sa mort, 611. Ses funerailles. *ibid.*
Valerien évêque d'Aquilée, 359. Preſide au concile. 412
Valides. Loi contre les mendians validés. 441
Vaſes précieux de l'égliſe d'Antioche. 81
Verbe divin. Son éternité prouvée au concile d'Aquilée, 416. Sa divinité. 418. Son immortalité, 420. Sa bonté 422. Puiſſance. *ibid.*
Verecundus ami de ſaint Auguſtin. 513
Veſtales. Leur petit nombre. 465
Veſtiane. Diaconeſſe près ſainte Macrine. 360
Vetranion ou Bretanion, évêque des Scythes. 162
Victoire. Autel de la Victoire à Rome. 462
Victor capitaine ſous Valens. 338
Victorin rheteur de Rome. Sa converſion. 13
S. Victrice confeſſeur, évêque de Roüen 66
Vierges, leur grand nombre. 342
Vigilance prêtre de Barcelone. 664
Vincent évêque de Digne. 305
Vincent prêtre, ami de ſaint Jerôme. 474
Vital. diſciple d'Apollinaire; évêque Apollinariſte d'Antioche, 311. Confrere avec ſaint Epiphane, 312. Témoignage de ſaint Gregoire de Nazianze. 449
S. Vital martyr. Ses reliques. 647
Vitus de Carres au concile de C. P. 390.
Ulfila évêque des Goths, leur donne l'uſage des lettres, & les rend Ariens. 337
Vœux. Age pour les vœux des filles; ſeize ans. Saint Baſile. 289
Urbaniſtes, eſpece de Donatiſtes. 659
Urſace & Valens condamnez à Rome. 180
Urſin antipape. 145. 179. 346
Urſulus grand tréſorier condamné. 2
Uſure défenduë.

Z

Zarnoüa auteur des mages. 324
Zenon martyr à Gaze. 40
Zenon évêque de Majume. 41
Zoſime blâme l'empereur Theodoſe. 670

Fin de la Table des Matieres.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.